

Étude « Risques et opportunités pour les filières animales françaises et européennes dans la perspective d'accords de libre-échange UE/Nouvelle-Zélande et UE/Australie »

Avril 2018

Étude commanditée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), et financée par le MAA dans le cadre du programme 215. Le contenu de ce rapport n'engage que ses auteurs et ne saurait être considéré comme la position du ministère.

## RESUME

Dans la perspective de l'ouverture imminente de négociations d'accords commerciaux entre l'UE et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, cette étude vise à bien identifier les enjeux pour les filières animales, dont les spécificités sont mal prises en compte dans les études d'impacts multisectoriels.

Les deux pays océaniques sont des poids lourds de l'export de viandes rouges et de produits laitiers dont ils ne consomment qu'une petite part de leur production. Ils multiplient les accords commerciaux ambitieux pour développer et sécuriser leurs débouchés. Forts de conditions pédoclimatiques et foncières favorables, les élevages de ruminants océaniques, reposent très largement sur le pâturage et présentent ainsi une compétitivité-coût structurelle par rapport aux systèmes français, permettant des prix sensiblement moindres au stade de la production. En contrepartie, ils sont davantage dépendants des conditions climatiques (saisonnalité et accidents climatiques). A l'inverse, les filières porc et avicole océaniques sont peu développées et focalisées sur leurs marchés intérieurs

Les envois océaniques de produits ruminants vers l'UE sont aujourd'hui contingentés : les droits de douanes hors contingents paraissent prohibitifs et les contingents tarifaires sont par nature limités en volume, et pour certains ils conservent un droit intra-contingentaire non nul.

Les réglementations encadrant les filières animales en Australie et en Nouvelle-Zélande diffèrent des exigences européennes. L'utilisation d'hormones de croissance et la décontamination chimique des carcasses sont autorisées, mais les produits destinés à l'UE ne doivent pas y avoir eu recours. Par ailleurs, la traçabilité individuelle et les temps de transport des animaux sont moins stricts qu'en Europe.

La **Nouvelle-Zélande** a fortement développé ses envois de produits ruminants vers l'Asie ces 10 dernières années et la Chine restera son client phare mais elle cherche à sécuriser d'autres débouchés, notamment là où elle peut tirer une forte valorisation. Leader mondial de l'export de produits laitiers, avec des marges de croissance, elle bénéficie de la puissance de Fonterra. Elle affiche une compétitivité prix structurelle ou conjoncturelle sur les ingrédients laitiers mais la protection actuelle du marché européen, y compris au sein des contingents tarifaires, reste plutôt dissuasive. En viande ovine, la Nouvelle-Zélande ne sature plus son énorme contingent à droit nul mais demeure de loin le principal fournisseur de l'UE qui reste son débouché phare pour les pièces à plus forte valeur ajoutée. En viande bovine, l'UE est un marché très secondaire mais rémunérateur pour les découpes nobles (contingent très contraignant).

L'**Australie** a surtout une position dominante en viandes rouges. Outre sur sa compétitivité prix, elle mise sur la qualité, que ce soit pour le bœuf et l'agneau finis à l'herbe ou le bœuf fini « au grain ». Leader mondial à l'export, elle conserve des marges de croissance, avec des à coups inévitables au gré notamment des sécheresses. L'Union européenne est pour elle un débouché très valorisateur pour les découpes à forte valeur ajoutée mais ses envois sont aujourd'hui limités par le volume restreint des contingents tarifaires à droit nul (viande ovine et « panel hormone » pour le boeuf) ou à droit réduit (Hilton pour le boeuf).

Les opportunités sur ces marchés océaniques restent limitées pour les produits animaux européens. Les risques, eux, sont évidents pour les filières ruminants françaises en cas d'octroi à l'Océanie d'accès supplémentaires au marché européen. Des envois systématiques de volumes supplémentaires bon marché pour les viandes rouges de qualité australiennes ainsi que la viande bovine et les ingrédients laitiers néozélandais seront alors à attendre. En outre, des envois opportunistes de viande ovine néozélandaise ou d'ingrédients laitiers océaniques pourraient déstabiliser les marchés européens, notamment en cas de fermeture de débouchés asiatiques.

## SUMMARY

Given the imminent opening of European trade agreement negotiations with Australia and New Zealand, this study aims to identify the challenges for the livestock sector, whose specificities are poorly taken into account in multi-sector impact studies.

As far as the pork and poultry sector are concerned, Australia and New Zealand are secondary actors in and rather focused on their domestic market. In the red meat and dairy sectors however, the two Pacific countries are top exporters, the domestic market accounting only for a small share of their overall production. Both countries are accumulating increasingly ambitious commercial agreements to develop and secure their outlets. Favorable weather and land conditions give their ruminant farms the possibility to rely heavily on grazing and thus to have a high structural cost competitiveness compared to the French systems, allowing significantly lower producer prices. In return, they are more dependent on weather conditions (seasonality and climatic events).

Except for New Zealand sheep meat, shipments of ruminant products from Australia and New Zealand to the EU are currently limited by tariff barriers - prohibitive tariffs and quotas limited in volume or with dissuasive in-quota tariffs and management rules.

The regulations governing the animal sectors in Australia and New Zealand differ from the European requirements. The use of growth hormones and chemical decontamination of carcasses is allowed, but not for products bound for the EU. In addition, rules on individual traceability and journey duration for the transport of livestock are less strict than in Europe.

**New Zealand** has significantly expanded its ruminant products shipments to Asia in the last 10 years: while China will remain its main customer, it aims to secure other markets, especially where significant value can be gained. World leader in the export of dairy products, with still room for growth, New Zealand benefits from the power of Fonterra. It displays structural or cyclical price competitiveness on dairy ingredients, but even within the tariff quotas, the current European market protection, rarely makes the EU a rewarding destination. In the sheep meat sector, even though it no longer fills its enormous duty free quota, New Zealand remains by far the main supplier of the EU, its most important outlet for the highest-value cuts. In the beef sector, the EU is a very secondary but profitable market for New Zealand high-value cuts (very restrictive quota).

**Australia** has mostly a dominant position in red meats. Besides its price competitiveness, the Australian livestock industry focuses on quality for both grass-fed beef and lamb and grain-fed beef. World leader in export, Australia still has margin for growth, notwithstanding inevitable jolts, especially following droughts. The EU is a very rewarding market for Australian high value-cuts and Australian shipments are currently restricted by the limited volume of duty-free quotas (sheep meat quota and High Quality Beef Grain Fed quota) or reduced tariff quotas (Hilton for beef).

While the opportunities for all livestock products are far from being clear and in any case limited, the risks for the French ruminant sector are obvious if Oceania is granted additional access to the European market: systematic shipment of additional low-cost volumes for Australian-quality red meats, New Zealand beef and dairy ingredients, along with possibilities for opportunistic, destabilizing and even crisis-boosting shipments for New Zealand sheep meat and Oceania dairy ingredients, in particular in the event of closure of certain Asian markets.

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

<b>SYNTHESE</b> .....	5
<b>NOUVELLE-ZELANDE</b>	
FICHE MARCHE NOUVELLE-ZELANDE - VIANDE DE VOLAILLE.....	31
FICHE MARCHE NOUVELLE-ZELANDE –FOIE GRAS.....	36
FICHE MARCHE NOUVELLE-ZELANDE -VIANDE DE PORC.....	38
FICHE MARCHE NOUVELLE-ZELANDE -VIANDE OVINE.....	44
FICHE MARCHE NOUVELLE-ZELANDE -VIANDE BOVINE.....	58
FICHE MARCHE NOUVELLE-ZELANDE -PRODUITS LAITIERS.....	70
FICHE ORGANISATION DE LA FILIERE VIANDE NEOZELANDAISE.....	85
FICHE ORGANISATION DE LA FILIERE LAITIERE NEOZELANDAISE.....	94
FICHE SOUTIENS A LA PRODUCTION ET AUX EXPORTATIONS EN NOUVELLE-ZELANDE.....	106
FICHE REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE EN NOUVELLE-ZELANDE.....	112
FICHE REGLEMENTATION BIEN-ETRE ANIMAL EN NOUVELLE-ZELANDE.....	119
FICHE REGLEMENTATIONS SANITAIRES ET TRAÇABILITE EN NOUVELLE-ZELANDE.....	128
FICHE COMPETITIVITE PRIX DE LA VIANDE OVINE NEOZELANDAISE.....	140
FICHE COMPETITIVITE PRIX DE LA VIANDE BOVINE NEOZELANDAISE.....	148
FICHE COMPETITIVITE PRIX DES PRODUITS LAITIERS NEOZELANDAIS.....	155
<b>AUSTRALIE</b>	
FICHE MARCHE AUSTRALIE VIANDE DE VOLAILLE.....	168
FICHE MARCHE AUSTRALIE FOIE GRAS.....	176
FICHE MARCHE AUSTRALIE VIANDE DE PORC.....	178
FICHE MARCHE AUSTRALIE VIANDE OVINE.....	186
FICHE MARCHE AUSTRALIE VIANDE BOVINE.....	201
FICHE MARCHE AUSTRALIE PRODUITS LAITIERS.....	213
FICHE ORGANISATION DE LA FILIERE VIANDE AUSTRALIENNE.....	230
FICHE ORGANISATION DE LA FILIERE LAITIERE AUSTRALIENNE.....	239
FICHE SOUTIENS A LA PRODUCTION ET AUX EXPORTATIONS EN AUSTRALIE.....	252
FICHE REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE EN AUSTRALIE.....	257
FICHE REGLEMENTATION BIEN-ETRE ANIMAL EN AUSTRALIE.....	265
FICHE REGLEMENTATIONS SANITAIRES ET TRAÇABILITE EN AUSTRALIE.....	272
FICHE COMPETITIVITE PRIX DE LA VIANDE OVINE AUSTRALIENNE.....	291
FICHE COMPETITIVITE PRIX DE LA VIANDE BOVINE AUSTRALIENNE.....	299
FICHE COMPETITIVITE PRIX DES PRODUITS LAITIERS AUSTRALIENS.....	308



## SYNTHESE

L'ouverture de négociations d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie d'une part et l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande d'autre part a été décidée fin 2015. Les rapports de périmétrage ont été diffusés aux pays membres en mai 2017 et la Commission européenne a publié à l'automne les projets de mandats de négociations. Un 1<sup>er</sup> round pourrait ainsi avoir lieu avec les deux pays fin 2017 ou début 2018 avec une ambition de la Commission européenne de boucler ces accords commerciaux avant juin 2019, c'est-à-dire avant les prochaines élections européennes.

Malgré les mises en garde de certains parlementaires européens compte tenu des positions dominantes de l'Océanie en termes d'exportation de produits animaux (et des incertitudes liées au « Brexit »), ces derniers n'ont pas été exclus des négociations.

En amont de l'établissement des offres européennes, il apparaît donc crucial d'évaluer les forces des filières animales océaniques et de bien cerner les enjeux des négociations pour les filières européennes : quels sont les risques et y a-t-il des opportunités ? D'autant que la complexité des échanges de produits animaux (produits très divers, pour la plupart transformés, après un *cracking* du produit de base) fait qu'ils sont souvent mal pris en compte dans les études d'impact multisectoriel et que le niveau d'ambition toujours plus élevé des accords négociés par la Commission européenne impose une sélection drastique des produits classés comme sensibles.

### 1 Deux géants de l'exportation de produits ruminants

**Avec leurs surfaces agricoles et leurs cheptels ruminants importants rapportés à leur faible nombre d'habitants, l'Australie et la Nouvelle Zélande sont des poids lourds sur le marché mondial des viandes rouges et du lait. Les échanges avec l'UE sont toutefois limités par des contingents au-delà desquels les droits de douanes sont prohibitifs. En revanche, en porc et volaille, ces deux pays sont plutôt focalisés sur leur marché intérieur.**

#### 1.1 Australie et Nouvelle-Zélande ont un poids considérable sur le marché mondial

Australie et Nouvelle-Zélande sont deux poids lourds sur le marché mondial des produits animaux. Les productions de ruminants (lait et viandes ovine et bovine) y sont particulièrement développées et le nombre restreint de consommateurs (24,5 millions d'habitants en Australie et 4,6 millions en Nouvelle-Zélande) rend considérable le disponible exportable. Ainsi, l'Australie était en 2016 le 1<sup>er</sup> exportateur mondial de viande ovine en volume, le 3<sup>ème</sup> exportateur de viande bovine (1<sup>er</sup> en 2015) et le 4<sup>ème</sup> exportateur de produits laitiers. La Nouvelle-Zélande était le 1<sup>er</sup> exportateur de produits laitiers, le 2<sup>ème</sup> exportateur de viande ovine, et le 5<sup>ème</sup> exportateur de viande bovine.

À l'inverse, dans les secteurs monogastriques, ces pays sont très peu présents sur le marché mondial. Le secteur porcin est déficitaire dans les 2 pays : 60% de la consommation néozélandaise et 1/3 de la consommation australienne de viande de porc sont importés, l'Union européenne fournissant environ 60% des importations néozélandaises et 50% des importations australiennes. Les 2 pays sont légèrement excédentaires en viande de volaille, mais ils exportent des volumes faibles sur le marché mondial au regard des échanges totaux, le moteur du développement dans les filières avicoles étant avant tout la demande intérieure.

## 1.2 Les filières de ruminants, dépendantes de l'exportation

L'élevage de ruminants en Australie comme en Nouvelle-Zélande s'est développé historiquement pour fournir le grand export, et notamment dans un premier temps le Royaume-Uni dans le cadre du *Commonwealth*. Aussi les productions de lait et de viandes ovine et bovine sont extrêmement dépendantes des débouchés export. La Nouvelle-Zélande exporte annuellement plus de 95% de sa production laitière et plus de 80% de sa production de viande rouge. L'Australie a exporté ces dernières années plus de 34% de sa production laitière et plus de 60% de sa production de viande rouge.

### Part des volumes exportés sur les volumes produits en 2016

	Lait	Viande ovine	Viande bovine	Viande porcine	Poulet
<b>Australie</b>	34%	63%	64%	9%	3%
<b>Nouvelle-Zélande</b>	95%	86%	85%	0%	10%

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après TradeMap, ABS, Dairy Australia et NZ Statistics

En valeur, les produits animaux issus des 5 filières représentent 41% des exportations néozélandaises totales (tous secteurs, agricoles ou non) et 5% des exportations australiennes (en moyenne sur 2012-2016).

## 1.3 Des échanges avec l'UE globalement restreints, sauf pour l'agneau néozélandais

Les exportations australiennes et néozélandaises de produits animaux sont de plus en plus dirigées vers les pays asiatiques. D'une part les flux vers l'UE sont en général contraints par la taille des différents contingents ; d'autre part l'explosion de la demande asiatique a naturellement conduit les opérateurs océaniques à réorienter certains flux, notamment en viande ovine et en produits laitiers.

En moyenne sur les 5 dernières années, la Nouvelle-Zélande a exporté pour 1,163 milliard d'euros de produits animaux vers l'UE, soit 9% de la valeur de ses exportations totales de produits animaux. Le secteur ovin est de loin le plus dépendant des flux vers l'Europe, avec 819 millions d'euros, soit 47% de la valeur des exportations néozélandaises de viande ovine. Les autres productions sont beaucoup moins dépendantes du marché européen. Celui-ci n'absorbe que 5% de la valeur des exportations de viande bovine (soit 82 millions d'euros) et 3% des ventes de produits laitiers (soit 261 millions d'euros).

L'Australie a exporté vers l'UE pour 292 millions d'euros de produits animaux des 5 filières concernées en moyenne sur 2012-2016, ce qui représente 3% de son chiffre d'affaires export pour ces produits. Avec 171 millions d'euros, la viande bovine compte pour 56% du total exporté vers l'UE, mais ce chiffre ne représente que 3% des ventes australiennes de viande bovine à l'export. Le débouché européen absorbe par ailleurs 6% de la valeur des exportations de viande ovine (93 millions d'euros), 1% des ventes de produits laitiers (24 millions d'euros) et 4% des exportations de viande porcine (4 millions d'euros).

### Exportations australiennes et néozélandaises de produits animaux (Millions d'€ - moyenne 2012-2016)

	Australie			Nouvelle-Zélande		
	total monde	dont vers UE	UE/total	total monde	dont vers UE	UE/total
<b>Viande ovine</b>	1 570	93	6%	1 758	819	47%
<b>Viande bovine</b>	4 992	171	3%	1 676	82	5%
<b>Produits laitiers</b>	1 897	24	1%	8 910	261	3%
<b>Volaille</b>	42	0	0%	48	0	0%
<b>Porc</b>	88	4	4%	7	0	0%
<b>Total 5 filières</b>	<b>8 590</b>	<b>292</b>	<b>3%</b>	<b>12 397</b>	<b>1 163</b>	<b>9%</b>

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après TradeMap

Si le marché européen apparaît comme secondaire pour la Nouvelle-Zélande et l’Australie pour la plupart des produits, hormis pour la viande ovine, la réciproque s’avère tout à fait différente. En effet, les flux de produits animaux d’Océanie vers l’Europe pèsent davantage sur le marché européen que ce qu’ils ne représentent dans les exportations océaniques. La Nouvelle-Zélande fournit 86% de la valeur des importations européennes de viande ovine et 22% de celle de produits laitiers. L’Australie compte pour 9% des fournitures de viandes rouges (ovine et bovine).

**Part des produits australiens et néozélandais dans les importations de l’UE en valeur  
(moyenne 2012-2016)**

	total imports UE	dont Australie	Australie /total	dont NZ	NZ /total
<b>Viande ovine</b>	991	88	9%	856	86%
<b>Viande bovine</b>	1 882	171	9%	76	4%
<b>Produits laitiers</b>	1 244	22	2%	270	22%
<b>Volaille</b>	1 628	0	0%	0	0%
<b>Porc et charcuterie</b>	45	4	0%	0,1	0%
<b>Total 5 filières</b>	5 790	281	5%	1 201	21%

Source : GEB-Institut de l’Élevage, d’après TradeMap

Le marché européen constitue finalement un marché de valeur pour les pays d’Océanie. Le prix des produits exportés vers l’UE est en effet largement supérieur aux prix pratiqués toutes destinations confondues. Ceci est dû au pouvoir d’achat supérieur en Europe, mais également à la contrainte sur les volumes exercée par les contingents d’importation qui pousse les opérateurs à maximiser la valeur des produits expédiés. Dans le cas de la viande bovine, la définition même de la viande pouvant entrer dans les contingents d’importation (viande de qualité supérieure) conduit à des prix plus élevés que vers les autres zones du globe.

L’Australie ne constitue pas un gros débouché pour les produits animaux européens. En moyenne sur les 5 dernières années, 214 millions d’euros par an de produits laitiers (essentiellement des fromages) ont été exportés par l’UE vers l’Australie, soit 2% des exportations européennes de produits laitiers, ainsi que 193 millions d’euros de produits porcins, 4% des exportations européennes de viande porcine et charcuteries. La Nouvelle-Zélande est un débouché tout à fait mineur compte tenu de son faible nombre d’habitants. 98 millions d’euros de produits animaux y ont été exportés en moyenne sur 5 ans, dont 58 millions d’euros de produits porcins et charcuteries.

#### 1.4 Accès préférentiel au marché UE, à travers des contingents

Le marché européen des produits laitiers et des viandes ovines et bovines est protégé par des droits de douanes élevés qui sont prohibitifs pour les produits australiens et néozélandais. L’accès au marché se fait donc au travers de contingents à droits de douane réduits, voire nuls selon les filières.

##### **Les contingents pour la viande ovine**

**Les importations de viande ovine** de l’Union européenne se limitent aujourd’hui aux contingents annuels consolidés lors de l’Accord agricole de l’OMC en 1994 (contingent total = 286 802 téc). Ces envois bénéficient d’une exonération totale de droit de douane sur l’ensemble des lignes tarifaires concernant la viande ovine et caprine (non transformée).

Avec son contingent de 228 254 téc (numéro d’ordre 09.2013), la **Nouvelle-Zélande** bénéficie historiquement du volume le plus important (≈ 80% du contingent européen global ; équivalent à 59% des exportations néozélandaises de viande ovine en 2016).

Le contingent **australien** (numéro d'ordre 09.2012) est en revanche nettement plus réduit (19 186 t, soit  $\approx 7\%$  du contingent européen global ; équivalent à seulement 4% des exportations australiennes de viande ovine en 2016).

### Les contingents pour la viande bovine

**Les importations européennes de viande bovine à haute valeur** se font principalement via les contingents « Hilton » et « Panel Hormone ». Dans le cadre du **quota « Hilton »**, l'Australie peut fournir jusqu'à 7 150 tonnes/an de produit et la Nouvelle-Zélande jusqu'à 1 300 tonnes. Ces contingents sont en général remplis malgré un droit de douane intra-contingentaire de 20% et un découpage mensuel (quantité mensuelle disponible égale au  $1/12^{\text{ème}}$  de la quantité annuelle totale).

**Le contingent Hilton pour l'Australie** concerne des découpes sélectionnées provenant de carcasses de bouvillons ou de génisses classées dans l'une des catégories officielles suivantes: "Y", "YS", "YG", "YGS", "YP" et "YPS", conformément à la définition de *AUS-MEAT Australia*. La couleur de la viande bovine doit être conforme aux normes de référence 1 B à 4 de *AUS-MEAT*, la couleur du gras doit être conforme aux normes de référence 0 à 4 de *AUS-MEAT* et l'épaisseur du gras (mesurée au point P 8, soit au niveau de la 8<sup>ème</sup> côte) doit être conforme aux classes d'état d'engraissement 2 à 5 de *AUS-MEAT*. Ce contingent porte le numéro d'ordre 09.4451.

**Le contingent Hilton pour la Nouvelle-Zélande** concerne des découpes sélectionnées de viandes provenant de bœufs ou de génisses exclusivement élevés au pâturage, dont les carcasses ont un poids ne pouvant dépasser 370 kilogrammes. Les carcasses sont classées "A", "L", "P", "T" ou "F", parées de manière à atteindre une épaisseur de gras de la classe "P" ou inférieure et doivent appartenir à la classe musculaire 1 ou 2 du système de classification des carcasses géré par l'Office néozélandais des viandes (*New Zealand Meat Board*). Ce contingent, géré par licences, porte le numéro d'ordre 09.4454.

**L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont par ailleurs accès à une partie du quota de viande de haute qualité « Panel Hormone »** (numéro d'ordre 09.2202) concernant des viandes de bœufs et génisses de moins de 30 mois élevés avec au moins 62% de céréales. Ils partagent l'accès avec l'Argentine, le Canada, les Etats-Unis et l'Uruguay, l'attribution des volumes suivant la règle du « premier arrivé, premier servi », le contingent étant découpé par trimestres.

Les deux pays ont accès également au **contingent OMC viande congelée** (bœuf toutes catégories) à droits de douane de 20%. C'est un contingent *Erga Omnes* de 53 000 tonnes sans os, soit 68 831 t, fonctionnant sur des licences annuelles. Ce contingent a toujours été saturé ces dernières années. Il est surtout rempli par le Brésil, mais aussi par l'Australie.

À signaler enfin, le contingent OMC **viande congelée pour transformation** à droits de douane de 20%, *erga omnes*, pour 50 000 tonnes (contingent A) + 13 703 tonnes (contingent B). Il est de moins en moins rempli (1% pour le contingent A et 0% pour le contingent B en 2016-2017).

### Les contingents pour les produits laitiers

Australie et Nouvelle-Zélande ont accès comme les autres fournisseurs à **8 contingents produits laitiers erga omnes**. Ces contingents représentent selon les produits de moins de 1% (total fromages) à 10% (poudre maigre) de la consommation européenne. Ils conservent un droit intra-contingentaire : 40 à 50% du droit NPF hors contingent pour tous les produits sauf le fromage à pizza (6%) et le cheddar (13%).

Elles bénéficient en outre de **contingents spécifiques de beurre et de fromages** attribués en vertu du commerce historique avec le Royaume-Uni et nettement plus conséquents pour la Nouvelle-Zélande.

Ces contingents spécifiques conservent également un droit intra-contingentaire : 10% du droit NPF hors contingent pour les fromages et 37% pour le beurre néozélandais.

Bénéficiaires	N° du contingent	Produits concernés	Volume (t)	taille du contingent / consommation UE (2011-2015)	Tarif préférentiel (€/100 kg)	Tarifs hors contingent (€/100kg)
Erga omnes	09.4590	Lait écrémé en poudre	68 000	9,6%	47,5	118,8
	09.4591	Pizza cheese	5 360	0,06% (total fromage)	13,0	221,2
	09.4592	Emmental fondu	18 438	0,2% (total fromage)	71,9	144,9
		Emmental			85,8	171,7
	09.4593	Gruyère fondu	5 413	0,06% (total fromage)	71,9	144,9
		Gruyère, sbrinz			85,8	171,7
	09.4594	Fromage pour la transformation	20 007	6,7%	83,5	167,1
	09.4595	Cheddar	15 005	0,2% (total fromage)	21,0	167,1
09.4596	Fromages	19 525	0,2% (total fromage)	de 69,0 à 106,4 selon les codes	de 139,1 à 221,2 selon les codes	
09.4599	Beurre et matières grasses laitières <sup>1</sup>	11 360 (eq beurre)	0,6%	94,8	189,60 à 231,30	
Nouvelle-Zélande	09.4182	Beurre	33 612	1,6%	70,0	189,6
	09.4195	Beurre	41 081	2,0%	70,0	189,6
	09.4514	cheddar	7 000	0,08% (total fromage)	17,06	167,1
	09.4515	Fromage pour la transformation	4 000	1,3%	17,06	167,1
Australie	09.4521	cheddar	3 711	0,04% (total fromage)	17,06	167,1
	09.4522	Fromage pour la transformation	500	0,2%	17,06	167,1

Ni la Nouvelle-Zélande ni l'Australie ne saturent plus leur contingent spécifiques depuis 2010 -ni a fortiori les contingents *erga omnes* (qui ne sont tous fournisseurs confondus que très partiellement utilisés). Ils ne sont remplis que de façon très partielle et chaotique en fonction de la conjoncture compte tenu :

- des droits de douanes intra-contingentaires encore relativement élevés ;
- des rigidités de gestion de ces contingents, plus marquées pour les contingents spécifiques (certificat, répartition dans le temps, volume accessible lié au volume des années précédentes...) ;
- du développement de la demande de produits laitiers y compris beurre et fromages dans d'autres pays, notamment asiatiques, où la Nouvelle-Zélande et l'Australie bénéficient ou négocient des accès de plus en plus ouverts.

### 1.5 L'Australie et la Nouvelle-Zélande multiplient les accords commerciaux

Depuis de nombreuses années, Australie et Nouvelle-Zélande cherchent à ouvrir des marchés pour diversifier leurs débouchés. Elles sont signataires des différents accords OMC, mais également engagées dans différents accords de libre-échange (ALE).

**L'Australie** est engagée dans une vingtaine d'ALE. 10 sont déjà en vigueur avec 16 pays : Chine, Japon, Corée du Sud, Malaisie, pays de l'ASEAN, Chili, USA, Thaïlande, Singapour, Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, 2 ALE sont signés mais non ratifiés (*Trans-Pacific Partnership* (TPP), *Pacific Agreement on Closer Economic Relations* (PACER), 8 sont en cours de négociation (Hong Kong, Alliance Pacifique, Pérou, *Gulf Cooperation Council*, Inde, Indonésie, *Regional Comprehensive Economic Partnership*, *Trade in Services Agreement*) et sans oublier les négociations avec l'Union Européenne.

<sup>1</sup> En équivalent beurre 1kg=1,22 kg de beurre

À noter que l'accord de coopération économique et industrielle spécifique *Australia-China Agricultural Cooperation Agreement (ACACA)* mise en œuvre en 1984 a constitué la base de l'ALE entre la Chine et l'Australie entré en vigueur en 2015. Un autre accord commercial notable est le *Indonesia-Australia Partnership on Food Security in the Red Meat and Cattle Sector*, une initiative bilatérale visant à développer une filière bovine compétitive et durable entre les deux pays.

La **Nouvelle-Zélande** semble encore plus offensive sur l'ouverture de marchés. Elle dispose d'un « Ministère des Affaires étrangères et du commerce » (*Ministry of Foreign Affairs and Trade, MFAT*) dont l'objectif en matière commerciale est d'ouvrir les marchés aux entreprises néozélandaises via la négociation d'ALE et la mise en place de réglementations nationales et internationales favorables aux exportations néozélandaises.

La Nouvelle-Zélande dispose d'ALE en vigueur avec 16 pays (Australie, Chine, Hong Kong, Singapour, Taiwan, Corée du Sud, Malaisie, Thaïlande, Indonésie, Philippines, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie, Cambodge et Chili), est signataire de 2 autres accords non encore en vigueur (*Trans Pacific Partnership* et *Gulf Cooperation Council FTA*) et a démarré les négociations de 4 autres accords concernant 7 pays + l'UE et de 2 accords visant à renforcer des accords économiques existants (ASEAN et Chine). L'accord de libre-échange avec la Chine (2008) notamment, 1<sup>er</sup> du genre pour un grand exportateur laitier, lui a conféré un avantage compétitif certain via un accès préférentiel (droits de douanes réduits par rapport aux autres exportateurs laitiers) et une visibilité qui ont permis à la filière d'investir et de développer fortement ses exportations.

La stratégie de développement économique du pays (*Business Growth Agenda*), mise en place en 2012 et réactualisée régulièrement depuis, prévoit d'augmenter la valeur des exportations et de faire passer leur contribution au PIB de 30% à 40% d'ici 2025. La nouvelle stratégie en matière de politique commerciale dite *Trade Agenda 2030*, adoptée en 2016, fixe par ailleurs un objectif de 90% des exportations de marchandises dans le cadre d'ALE, contre 50% aujourd'hui, avec l'ambition de maximiser les bénéfices tirés des ALE existants. Elle inclut la conclusion d'un ALE avec l'UE et d'un autre avec le Royaume-Uni.

## 2 [Des productions issues de ruminants très compétitives, mais sensibles au climat](#)

**Les élevages de ruminants océaniques, reposant quasi exclusivement sur le pâturage, présentent une compétitivité-prix structurelle par rapport aux systèmes français. Ils restent toutefois très dépendants de l'évolution des conditions climatiques.**

### 2.1 [Des systèmes de production ruminants basés sur le pâturage](#)

L'un des grands atouts de l'élevage de ruminants océanique est de bénéficier d'un contexte très favorable au pâturage. Les conditions pédoclimatiques en Nouvelle-Zélande et au sud-est de l'Australie (précipitations abondantes et températures douces) sont en effet très propices à la pousse de l'herbe, alors que les grands espaces de savane au nord de l'Australie se prêtent bien à l'élevage extensif de grands troupeaux (« *ranching* »). Héritage de l'histoire pionnière des deux pays, les structures foncières sont en outre généralement de grande taille, ce qui facilite la gestion du pâturage.

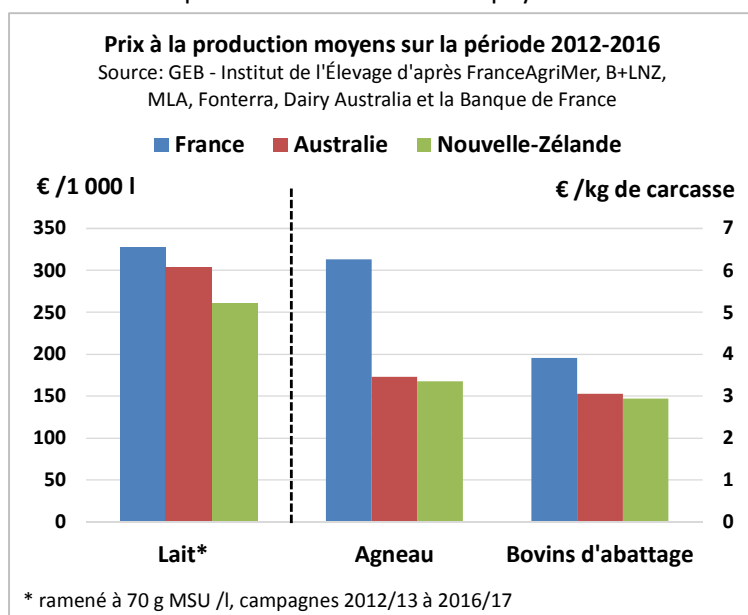
Les systèmes de production ovins et bovins (lait et viande) océaniques font ainsi la part belle à la prairie, avec une alimentation basée quasi exclusivement sur le pâturage (l'utilisation d'aliments concentrés est toutefois plus importante en Australie, pour pallier à des conditions climatiques moins favorables et plus chaotiques). Les vélages et agnelages ont ainsi généralement lieu en plein air, ce qui limite le besoin en bâtiments des exploitations aux salles de traite en élevage laitier, aux parcs de tri et aux hangars de tonte en élevages allaitants.



## 2.2 Des coûts et des prix à la production nettement moindres qu'en France

Ces systèmes de production à l'herbe génèrent des coûts structurellement très inférieurs à ceux des exploitations françaises. La place prépondérante du pâturage (y compris pendant les phases d'engraissement) limite en effet fortement les coûts alimentaires et de mécanisation, ainsi que les investissements en bâtiments. La taille importante des structures (en surfaces et en nombre d'animaux) autorise en outre des économies d'échelle non négligeables et surtout une plus grande productivité du travail. Les coûts du foncier agricole sont en revanche généralement supérieurs en Australie comme en Nouvelle-Zélande.

Face à ces coûts de production réduits, les prix à la production du lait et des viandes ovine et bovine sont également plus faibles en Australie et en Nouvelle-Zélande qu'en France, malgré l'absence d'aides directes aux exploitations dans ces deux pays.



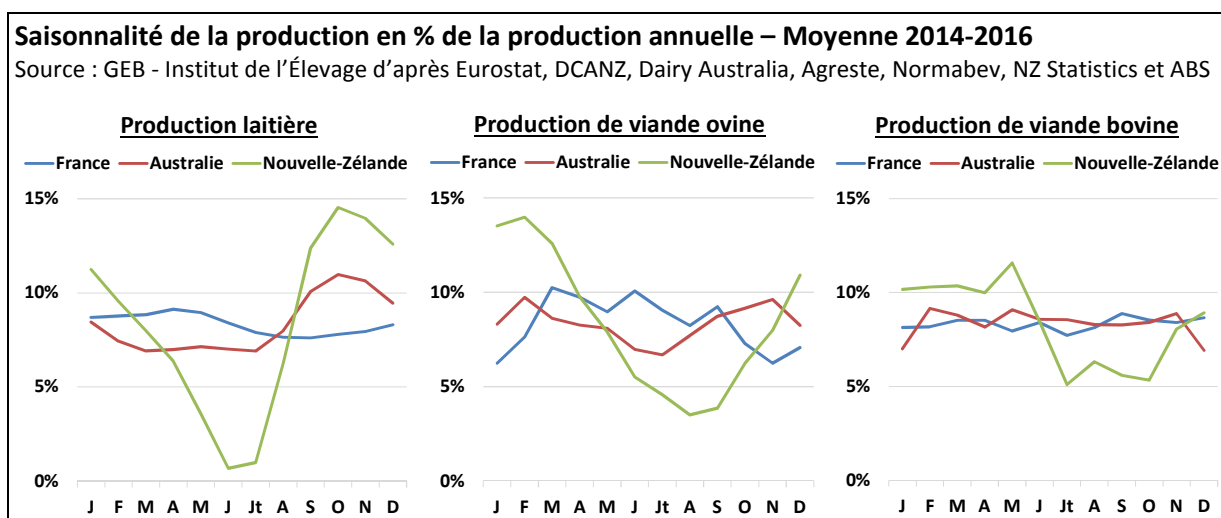
En moyenne sur 2012-2016, le prix du lait était ainsi environ 8% inférieur en Australie, et 20% sous le prix français en Nouvelle-Zélande.

De même en viande bovine, les prix australiens et néozélandais étaient 20 à 25% inférieurs à la cotation française sur la même période.

La différence était encore plus marquée pour l'agneau, avec des prix moyens océaniques 2 fois inférieurs à ceux pratiqués en France.

## 2.3 Des productions saisonnières et sensibles au climat

Le pendant de ce large recours au pâturage est la forte dépendance au climat des systèmes de production océaniques : les systèmes étant calés sur la pousse de l'herbe, les productions présentent une saisonnalité marquée, notamment en Nouvelle-Zélande.



Les productions australiennes et néozélandaises sont en outre très sensibles aux perturbations climatiques, et notamment aux sécheresses, qui pénalisent la production laitière. Elles se traduisent en élevages allaitants par d'importantes décapitalisations, qui augmentent dans un premier temps la production (hausse des abattages et/ou des exportations en vif) avant de réduire le potentiel de production à moyen terme.

### 3 Des réglementations plus souples qu'en UE sur certains points

**Les réglementations encadrant les filières animales en Australie et en Nouvelle-Zélande diffèrent des exigences européennes. Sur les aspects sanitaires, l'utilisation d'hormones de croissance et la décontamination chimique des carcasses sont autorisées, mais les produits destinés à l'UE ne doivent pas y avoir eu recours. La traçabilité individuelle et les temps de transport des animaux sont également moins stricts qu'en Europe. À noter qu'en Australie, la réglementation diffère d'un État fédéré à l'autre, ce qui rend complexe la comparaison avec la réglementation européenne.**

#### 3.1 Australie

L'efficacité des **politiques de gestion sanitaires** est jugé « sensiblement équivalente aux dispositifs mis en œuvre au sein de l'UE ». Le **statut sanitaire** de l'Australie est par ailleurs jugé satisfaisant vis-à-vis des maladies des bovins et ovins soumises à déclaration obligatoire d'après les standards de l'OIE (Organisation Internationale des Épizooties). La **traçabilité individuelle des animaux** est toutefois moins stricte qu'en UE. Elle n'est obligatoire que pour les bovins et uniquement lors du 1<sup>er</sup> mouvement. Le **traitement des carcasses** est autorisé en Australie (douchage, nettoyage à la vapeur, traitement aux acides organiques). Pour l'export vers l'UE, les pratiques interdites au sein de l'UE ne sont cependant pas autorisées.

L'utilisation **d'hormones de croissance** est autorisée. Le système d'accréditation bovine EUCAS vise à garantir la production de bœuf sans hormones destiné à l'UE. Il fonctionne apparemment correctement, bien que des résultats d'audits européens montrent que le « zéro faute » ne peut être garanti.

La réglementation sur le **bien-être animal** est en cours d'homogénéisation. Les standards proposés pour être inclus dans les réglementations de chaque État fédéré sont plus souples que la réglementation européenne sur les temps de transport autorisés (48h sans pause pour les bovins de plus de 6 mois). L'abattage rituel sans étourdissement est par ailleurs interdit en Australie.

La **réglementation environnementale** est propre à chaque État. Il est difficile d'en faire une synthèse et de juger de son degré de contrainte par rapport à la réglementation européenne. Néanmoins les réglementations semblent couvrir les nombreux enjeux environnementaux auquel le pays doit faire face : ressource en eau (quantité et qualité), biodiversité végétale et animale, lutte contre le réchauffement climatique via la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont les Australiens sont de gros émetteurs.

#### 3.2 Nouvelle-Zélande

L'efficacité des **politiques de gestion sanitaires** en Nouvelle-Zélande est jugée « sensiblement équivalente aux dispositifs mis en œuvre au sein de l'UE ». En dehors des problèmes posés par la tuberculose bovine (programme d'éradication en cours), le statut sanitaire du pays est par ailleurs jugé satisfaisant pour de nombreuses maladies bovines et ovines soumises à déclaration obligatoire d'après les standards de l'OIE.



La **traçabilité individuelle des animaux** s'avère toutefois nettement plus souple qu'au sein de l'UE : quasi inexistante en ovin, l'identification individuelle est moins stricte sur les délais en bovin (bouclage sur les exploitations au plus tard dans les 6 premiers mois après la naissance). Par ailleurs, comme en Australie, les hormones de croissance sont autorisées, de même que la décontamination chimique des carcasses, mais les bovins dont la viande est destinée aux marchés européens sont identifiés et tracés.

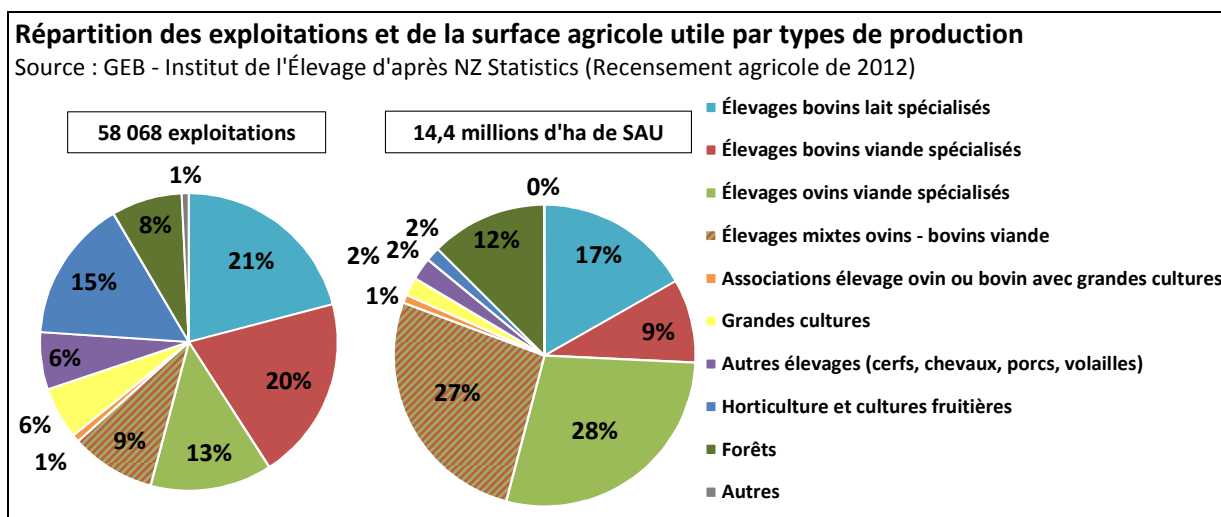
La Nouvelle-Zélande fait en outre partie des leaders mondiaux pour ce qui concerne le **respect du bien-être animal**. Plutôt construite autour d'obligations de résultats, la réglementation néozélandaise apparaît cependant moins contraignante que celle de l'UE en termes d'obligations de moyens. Comme en Australie, l'abattage rituel sans étourdissement préalable est par ailleurs interdit.

La **protection de l'environnement** est également un enjeu majeur dans le pays à la fois en terme sociétal compte tenu des attentes citoyennes, et économique, en lien avec l'importance de l'activité touristique et avec l'argument commercial « *clean and green* » qu'utilisent les exportateurs de produits agricoles. Suite à la dégradation de la qualité des eaux de surface, une nouvelle réglementation environnementale, elle aussi plutôt construite autour d'obligation de résultats, est d'ailleurs en cours d'élaboration.

## 4 La filière viande rouge en Nouvelle-Zélande, orientée essentiellement vers l'export

### 4.1 Une filière viande en cours de restructuration

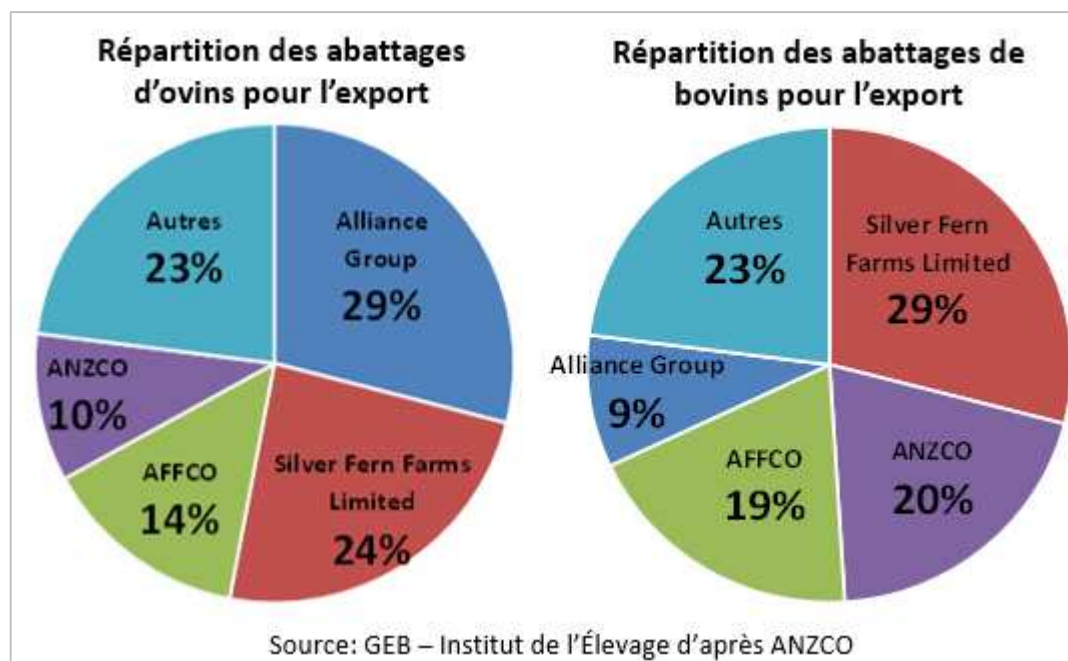
D'après le dernier recensement agricole (2012), 25 000 exploitations néozélandaises (43% du total) sont spécialisées dans l'élevage allaitant ovin et/ou bovin. Elles occupent 65% de la surface agricole utile et près des ¾ des surfaces en herbe du pays.



Les exploitations spécialisées ovins viande et mixtes ovins-bovins viande sont généralement de grande taille ( $\approx$  1 500 brebis + de 30 à 100 vaches allaitantes en moyenne par exploitation). Les exploitations spécialisées bovins viande sont beaucoup plus petite (en moyenne 25 brebis et 16 vaches allaitantes par exploitation). Dans tous les cas, l'intensification des systèmes est liée à leur localisation pédoclimatique : systèmes naisseurs extensifs vendant des animaux maigres en zones de montagne, systèmes naisseurs-engraisseurs plus intensifs en zone de plaine.

En ce qui concerne l'aval, sur 20 opérateurs d'abattage découpe au total (pour 54 abattoirs agréés à l'export début 2017), 4 entreprises multi-sites et multi-espèces (2 coopératives et 2 privées) se partagent plus de 75% des abattages.

Aujourd'hui, la restructuration des outils d'abattage paraît toutefois loin d'être terminée, notamment dans le secteur ovin où la baisse du cheptel pèse sur le secteur et accentue la concurrence entre opérateurs. Cela est moins vrai dans le secteur bovin où la baisse du cheptel allaitant a été largement compensée par la hausse des abattages de bovins laitiers.



À noter également, la présence d'investisseurs étrangers, et notamment asiatiques, dans ce secteur. Le rachat fin 2016 de 50% de *Silver Fern Farms* par *Shanghai Mailing* (filiale du n°2 chinois de l'agroalimentaire *Bright Food*) en est un exemple, qui ouvre de nouvelles opportunités de commercialisation à la coopérative sur le marché chinois.

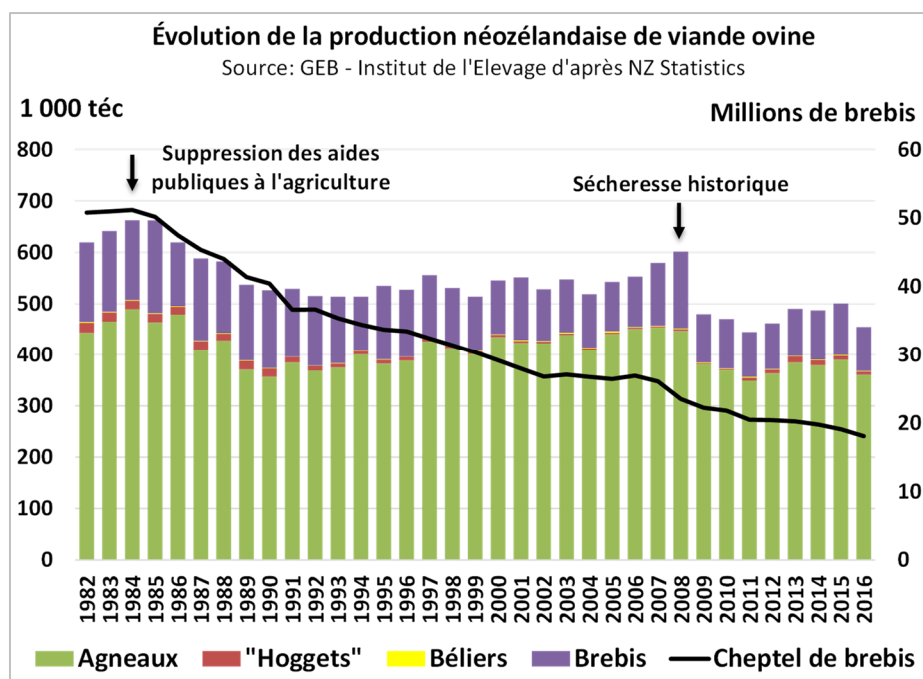
#### 4.2 L'Union européenne est le 1<sup>er</sup> débouché de la viande ovine néozélandaise

**Malgré la baisse du cheptel, la Nouvelle-Zélande a su conserver sa place sur le marché mondial de la viande ovine. Bien qu'elle cherche à diversifier ses débouchés, notamment en Asie, l'UE reste sa destination phare pour les morceaux d'agneau à plus haute valeur.**

#### **La baisse du cheptel ovin a été en partie compensée par des gains de productivité**

Tandis que le cheptel reproducteur (18,1 millions de têtes en 2016) a perdu 65% de ses brebis depuis la suppression en 1984 des aides publiques à l'agriculture, le recul de la production de viande ovine a été moins marqué (-31% depuis 1984, à 454 500 téc en 2016). Depuis l'arrêt des aides, les éleveurs néozélandais ont en effet cherché à gagner en efficacité (amélioration de la productivité des brebis et hausse des poids carcasse) pour maximiser leur revenu, ce qui s'est traduit par le doublement en 30 ans du nombre de kg d'agneaux produits par brebis.

Alors que le Ministère néozélandais des Industries Primaires table sur un ralentissement de la baisse du cheptel ovin dans les prochaines années, des marges de manœuvre apparaissent encore possible au niveau de la productivité, ce qui pourrait permettre de stabiliser la production (et les exportations) à moyen terme. Les poids moyens de carcasse devraient en revanche plafonner à l'avenir.



### Un modèle économique basé sur l'éclatement des carcasses et la diversification des marchés

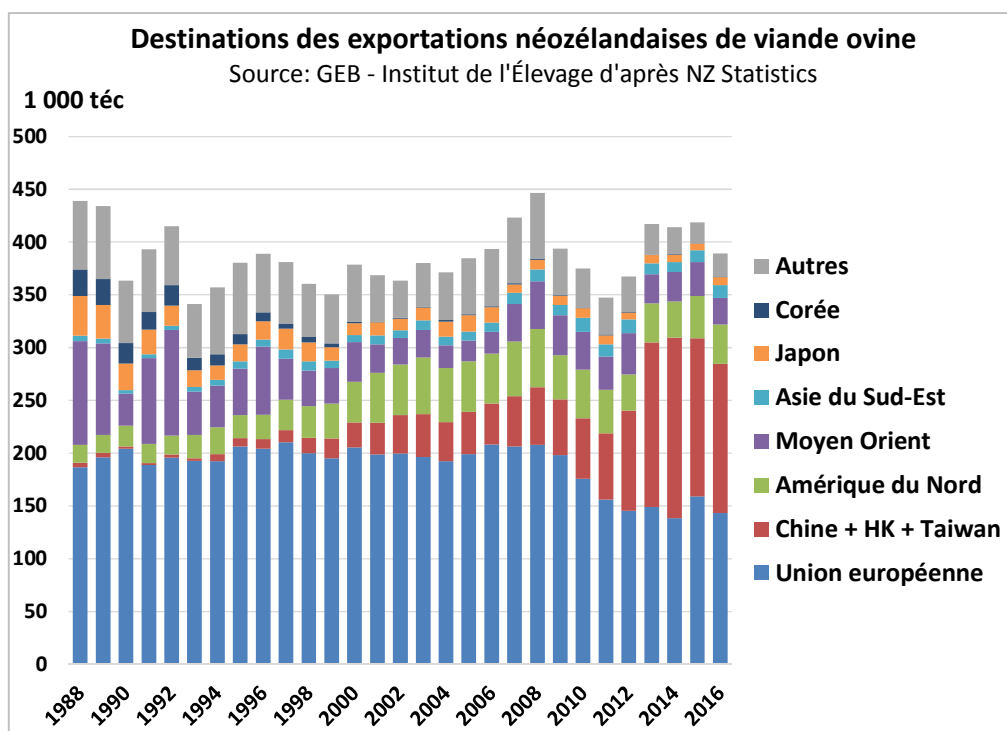
La filière ovine néozélandaise a fait le choix depuis plus de 15 ans de limiter au maximum ses exportations de carcasses pour privilégier les envois en morceaux, permettant de valoriser au mieux chaque partie de la carcasse d'un animal en l'exportant vers le marché le plus rémunérateur. Les exportations de pièces sous forme réfrigérée « *chilled* » se sont développées en parallèle. En 2016, les envois néozélandais de viande ovine étaient ainsi constitués à 95% par des découpes (72% avec os, 23% désossées) et 19% des volumes étaient expédiés sous forme « *chilled* ».

Alors que les volumes expédiés se sont stabilisés grâce à la hausse de la part de la production exportée (389 000 téc exportées en 2016), cette stratégie a permis une forte progression de la valeur unitaire des envois, et donc la hausse de la valeur totale exportée ( $\times 2,9$  depuis 1988, à 2,6 milliards de NZ\$ en 2016).

En parallèle, la Nouvelle-Zélande cherche à diversifier ses marchés, afin de sécuriser ses débouchés et de disposer d'un maximum d'opportunités pour valoriser au mieux chaque type de morceau. La signature d'accords de libre-échange avec ses partenaires, lui permet notamment d'amoindrir, voire de supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires sur ses principaux débouchés.

### L'UE reste un débouché clé, malgré le développement du marché asiatique

Malgré la montée en puissance de la Chine dans le portefeuille clients néozélandais (129 000 téc exportées en 2016), l'Union européenne reste un marché essentiel pour la Nouvelle-Zélande (143 000 téc en 2016), car plus « sûr » dans la durée, et nettement plus rémunérateur pour les découpes d'agneau qualitatives (gigots notamment). Le contingent européen d'importations de viande ovine en provenance de Nouvelle-Zélande n'est toutefois plus saturé depuis 2010 (remplissage à 76% en 2016).



Historiquement, près de 50% des volumes de viande ovine néozélandaise arrivant en UE ont pour destination le Royaume-Uni, ce qui soulève des inquiétudes face à la perspective du « *Brexit* » sur la désagrégation des contingents tarifaires européens actuels.

### La viande ovine néozélandaise est très compétitive sur le marché français

Les prix de la viande d'agneau FOB départ Nouvelle-Zélande à destination de la France (après découpe et conditionnement) sont proches du prix à la production français à l'entrée des abattoirs, ce qui témoigne de la forte compétitivité de la viande d'agneau néozélandaise par rapport à l'agneau français.

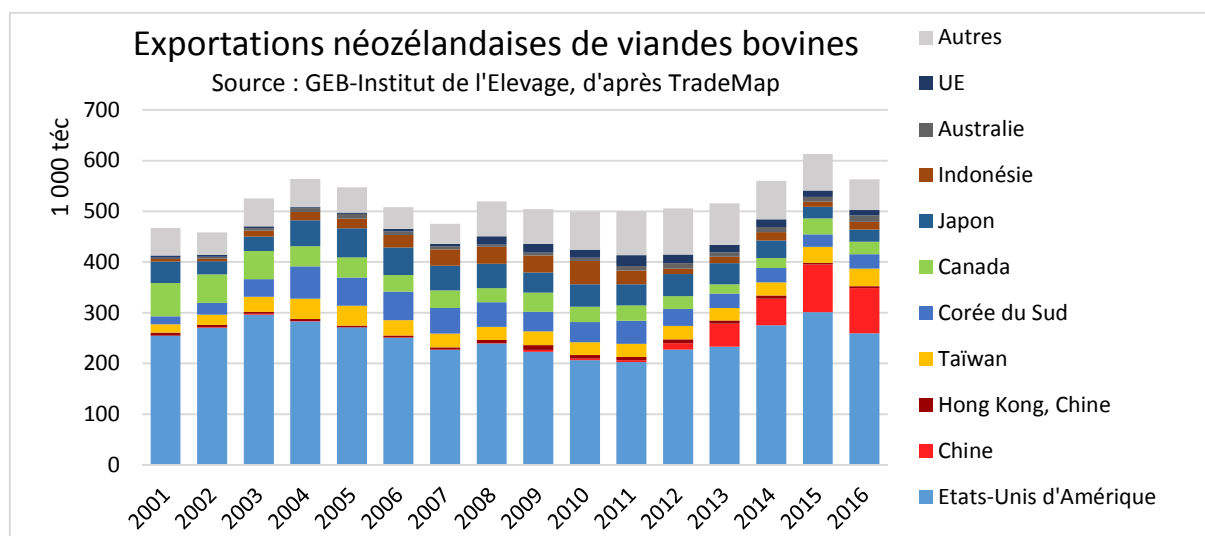
#### 4.3 La viande bovine néozélandaise est de plus en plus issue du lait

##### Hausse de la production issue du lait et des exportations de viande bovine

Avec un cheptel de 5,12 millions de vaches laitières et 0,93 million de vaches allaitantes, la Nouvelle-Zélande a produit 618 000 téc de viande bovine en 2016, dont 552 000 téc ont été exportées. La hausse du cheptel laitier a plus que compensé la baisse du cheptel allaitant, et la production de viande bovine a ainsi augmenté sur les 30 dernières années (+35% entre la moyenne quinquennale 1982-1986 et la moyenne 2012-2016). Par ailleurs, l'érosion de la consommation nationale observée depuis le début des années 2000 augmente le disponible exportable.

##### L'Asie et les USA, principaux débouchés

Avec près de la moitié des volumes, les États-Unis restent le premier débouché pour la viande néozélandaise, bien que les volumes vers cette destination varient de façon cyclique. Les États-Unis importent en effet essentiellement de la viande de vaches de réforme comme matière première pour le haché. Les pics d'export vers cette destination correspondent en général à des années de sécheresse (2003-2004) ou de crise laitière (2015). Les exportations de pièces autres que pour haché se tournent de plus en plus vers l'Asie en raison de la hausse de la demande, et notamment vers la Chine.



Les exportations vers l'UE se font au travers de contingents spécifiques de viande de haute qualité issus d'animaux de race à viande. Ceci explique la différence importante de prix entre les différentes destinations. Sur les 5 dernières années, seuls 2,6% des volumes ont été expédiés vers l'UE, mais ils constituaient 5,0% de la valeur des exportations néozélandaises de viande bovine. La valorisation vers l'Union européenne est donc double de la moyenne des expéditions.

### Dans les prochaines années, les volumes produits et exportés devraient plafonner

Le cheptel laitier néozélandais devrait continuer à augmenter, avant de se stabiliser quand les contraintes environnementales deviendront trop prégnantes. Le lait continuera à prendre des terres aux élevages allaitants, en particulier à l'élevage bovin viande, qui ne peut se retrancher sur les terres pentues et/ou les moins productives, contrairement à l'élevage ovin. Le nombre de vaches allaitantes continuera de se réduire, d'autant qu'une part croissante des terres non directement valorisées par les vaches laitières en production pourrait être utilisée pour élever les génisses laitières de renouvellement. La production de viande bovine néozélandaise sera donc encore plus « laitière » et donc encore plus saisonnière. La production pourrait commencer à s'éroder, tout comme les volumes exportés.

Les opérateurs néozélandais devraient continuer à se positionner préférentiellement sur les marchés d'Asie. Les États-Unis resteront le premier marché pour la viande de vache de réforme laitière. L'Union européenne restera un marché secondaire, sauf si les contingents venaient à s'élargir.

## 5 La filière laitière néozélandaise, puissante et conquérante

### 5.1 Une filière laitière intégrée et concentrée, portée par un leader puissant

La production laitière néozélandaise est réalisée par quelques milliers d'exploitations laitières réparties sur tout le territoire : 12 000 unités, spécialisées, de grande taille (en moyenne 419 vaches pour 147 ha) et de plus en plus intensives (12 300 kg de lait/ha dédié aux vaches traites), produisent quasiment autant que les 69 000 exploitations laitières françaises.

88% du lait sont collectés et transformés par des coopératives : les éleveurs ont une certaine liberté de production et peuvent croître en achetant des parts sociales supplémentaires.

La transformation est très **concentrée** puisque le 1<sup>er</sup> opérateur, **Fonterra**, coopérative créée en 2001 sous l'impulsion du Gouvernement, réalise entre 80 et 85% de la collecte et des fabrications du pays. Elle peut ainsi compter sur 18 milliards de litres de lait annuels et avoir une stratégie d'investissement et de transformation cohérente avec ses débouchés à l'export. **Fonterra** est industriellement présente dans 3 autres pays (Australie, Chili et Pays-Bas) et même davantage via des *joint-ventures* et des participations minoritaires. Elle est de fait le 2<sup>ème</sup> opérateur laitier mondial en termes de volume de lait collecté (IFCN, 2016) et le 6<sup>ème</sup> en termes de chiffre d'affaires (Rabobank, 2017).

**Fonterra** est à l'origine du **Global Dairy Trade (GDT)**, plateforme ouverte de vente aux enchères de commodités laitières mise en place en 2008 et qui s'est progressivement imposée comme référence des prix mondiaux. **Fonterra** y commercialise plutôt des volumes résiduels (20% des volumes en 2016 après un pic à plus de 30% sur 2012-2014) qui n'ont pas trouvé preneur auprès des clients qu'elle privilégie (contrats de gré à gré, souvent de moyenne et longue durée). Elle demeure de loin le principal vendeur sur le GDT et utilise les prix issus des enchères pour le calcul du prix du lait payé à ses producteurs.

À côté de **Fonterra**, deux autres coopératives néozélandaises ont globalement maintenu leur part de la collecte nationale depuis 2001 (*Westland* et *Tatua* : 0,9 milliard de litres soit 4% de la collecte ensemble). Plusieurs opérateurs privés ont en outre émergé, en partie grâce à des capitaux étrangers -notamment asiatiques- et ils traitent aujourd'hui 12% de la collecte (2,5 milliards de litres). Tous sont largement, voire exclusivement, tournés vers l'export et plusieurs ont des liens capitalistiques et/ou contractuels avec des entreprises chinoises (*Yili*, *Oceania dairy*, *Synlait*).

## 5.2 Des exportations laitières croissantes et compétitives

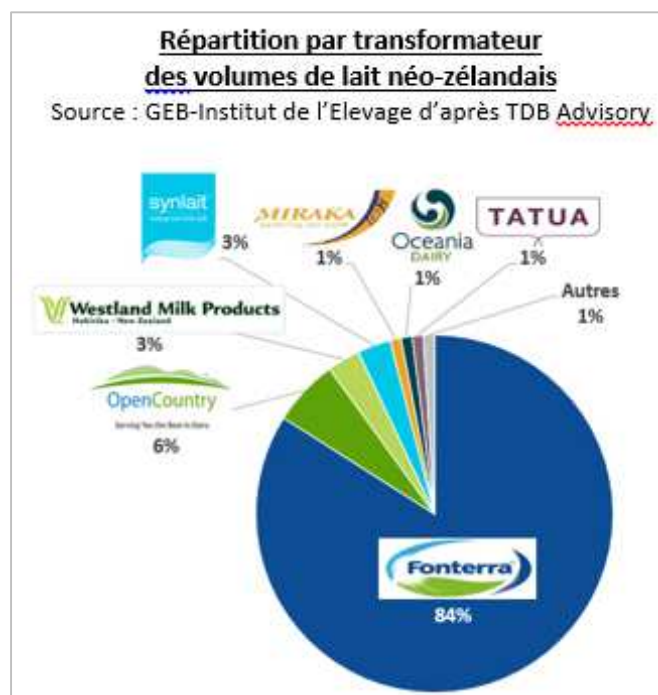
### La croissance de la production laitière devrait ralentir mais se poursuivre

La production laitière néozélandaise a plus que doublé en 20 ans à 21 milliards de litres en 2016. Ce développement a été permis par une augmentation des surfaces dédiées à la production laitière, en particulier dans l'île du Sud, et une intensification de la production à l'hectare notamment via davantage de recours à des aliments récoltés et stockés et/ou à des aliments achetés.

Le durcissement des réglementations environnementales devrait limiter au moins localement les possibilités futures d'intensification. Toutefois, le pays conserve des marges de manœuvre et la croissance laitière devrait ralentir mais se poursuivre sur la prochaine décennie.

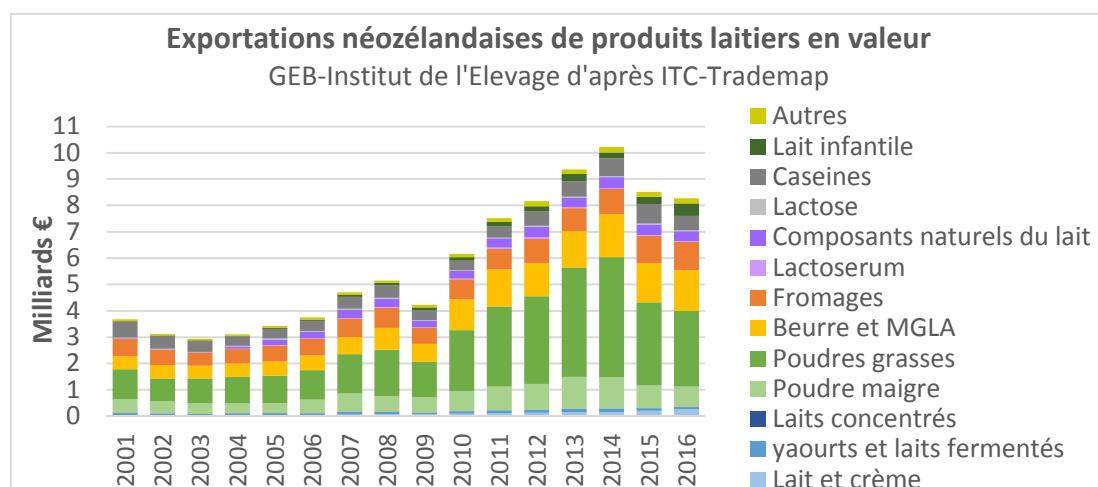
### Une hausse des exportations centrées sur les commodités, poudres grasses en tête...

Toute production supplémentaire est destinée à l'exportation. L'essentiel des exportations laitières néozélandaises est constitué d'ingrédients laitiers standards (commodités). L'obligation de traiter de gros volumes de lait au moment du pic de production a conduit à développer les fabrications de poudres grasses. Celles-ci constituent 60% de la hausse des exportations en équivalent lait entre 2006 et 2016 et comptent pour 41% de la valeur des exportations (moyenne 2013-2016). Viennent ensuite





le beurre et les matières grasses laitières (17%), la poudre maigre (11%) et les fromages (11%) consistant essentiellement en blocs de type cheddar. La Nouvelle-Zélande est aussi un des principaux exportateurs mondiaux de caséines (7% de la valeur des exportations sur 2013-2016) et on note un développement récent des envois de laits infantiles (3%) et de laits et crèmes liquides (2%).

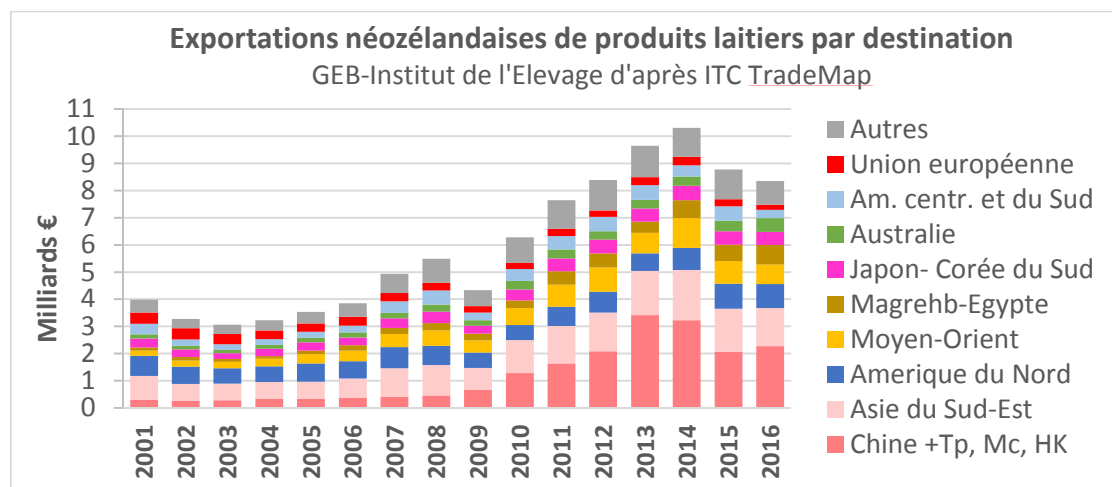


Bien que la grande majorité des exportations concerne des produits stockables à longue durée de vie, les envois sont influencés par la saisonnalité de la collecte : ils sont maximaux d'octobre à mars (59% de la valeur sur 2013-2016) et minimaux en août et septembre. Une bonne partie du stockage se fait en réalité *in fine*, dans le pays destinataire.

#### Mais une stratégie d'augmentation de la valeur ajoutée

On note une évolution des fabrications néozélandaises vers davantage de produits à plus forte valeur ajoutée : *cream cheese*, fromages tranchés, mozzarella IQF<sup>2</sup>, laits infantiles, ingrédients nutritionnels, lait UHT... Cela fait partie intégrante de la stratégie de *Fonterra* (dite *3V strategy* : « *more volume to value at velocity* ») comme de certains de ses concurrents (*Westland*, *Open Country dairy*) et va progresser aussi via le développement des opérateurs centrés sur des produits à forte valeur ajoutée comme le lait infantile ou les ingrédients nutritionnels. Les investissements massifs réalisés ces dernières années vont en ce sens (plus de 1,3 milliard € entre 2014 et février 2017).

#### L'expansion a largement reposé sur la Chine qui demeurera le partenaire privilégié



<sup>2</sup> Individually Quick Frozen ou surgélation éclair pièce par pièce

Depuis la signature de l’ALE avec la Chine, les envois de produits laitiers y ont été multipliés par 6. Le pays a absorbé 41% de la hausse de la valeur des exportations sur 10 ans et est devenu de loin le premier client avec 30% de la valeur des envois laitiers sur 2013-2016. Le deuxième client, les États-Unis, arrive loin derrière avec 7% de la valeur. L’Asie du Sud-Est et l’Afrique du Nord/Moyen Orient ont chacun reçu 18% des envois en valeur et comptent pour respectivement 15% et 18% de la hausse enregistrée sur 2006-2016.

Le ralentissement de la demande chinoise à partir de fin 2014 a contraint la Nouvelle-Zélande à diversifier ses marchés et a mis en lumière la sensibilité du secteur laitier au marché chinois mais n’a pas remis en question la priorité néozélandaise vers la Chine, d’autant présente de plus en plus d’opportunités pour les produits à plus forte valeur ajoutée.

### **L’UE est devenue un débouché très secondaire notamment en raison des barrières douanières**

Bien que la Nouvelle-Zélande bénéficie de contingents spécifiques, son accès au marché européen demeure assez verrouillé (droits de douanes intra-contingentaires, certificat d’importation et découpage au semestre). Ainsi, le développement de débouchés alternatifs et la hausse des prix mondiaux ont conduit à une réduction des envois vers l’UE. Les contingents spécifiques – de même que les contingents *erga omnes*<sup>3</sup>- ne sont plus remplis que partiellement et de façon chaotique en fonction de la conjoncture.

### **Des prix des commodités laitières structurellement ou conjoncturellement compétitifs sur le marché UE**

Le niveau de compétitivité des produits laitiers néozélandais sur le marché européen ou du moins l’intérêt pour les néozélandais d’envoyer sur le marché européen a été approché par la mesure de l’écart entre les prix FOB<sup>4</sup> moyen départ Nouvelle-Zélande et les cotations européennes des produits laitiers<sup>5</sup>.

Sur cette base, la poudre grasse et le beurre néozélandais, produits phares du pays, apparaissent structurellement compétitifs sur le marché UE (en l’absence de droits de douane).

Les fromages ingrédients néozélandais sont aussi compétitifs mais la montée en puissance d’autres marchés rémunérateurs pour la Nouvelle-Zélande semble avoir limité l’écart avec les prix européens ces dernières années. En période de marché mondial peu porteur, la Nouvelle-Zélande a été en mesure d’envoyer vers l’UE des fromages à prix particulièrement réduits compte tenu des droits de douanes.

La poudre maigre néozélandaise n’est pas structurellement compétitive sur le marché européen ou du moins la Nouvelle-Zélande arrive à mieux valoriser sa poudre maigre sur d’autres marchés.

Une partie évidente de la compétitivité des produits laitiers néozélandais provient du moindre prix du lait départ ferme. Par ailleurs, dépendants de l’exportation et disposant de capacités de stockage limitées, les transformateurs néozélandais peuvent faire baisser conjoncturellement le prix de leurs produits jusqu’à retrouver de la compétitivité (position de « faiseur de prix »), d’autant plus qu’ils le répercutent directement sur le prix du lait. Enfin, le poids du secteur laitier dans l’économie

<sup>3</sup> Contingents *erga omnes* = contingents accessibles à tous les membres de l’OMC

<sup>4</sup> *Free on Board* = prix au départ du pays exportateur hors frais de transport et assurances

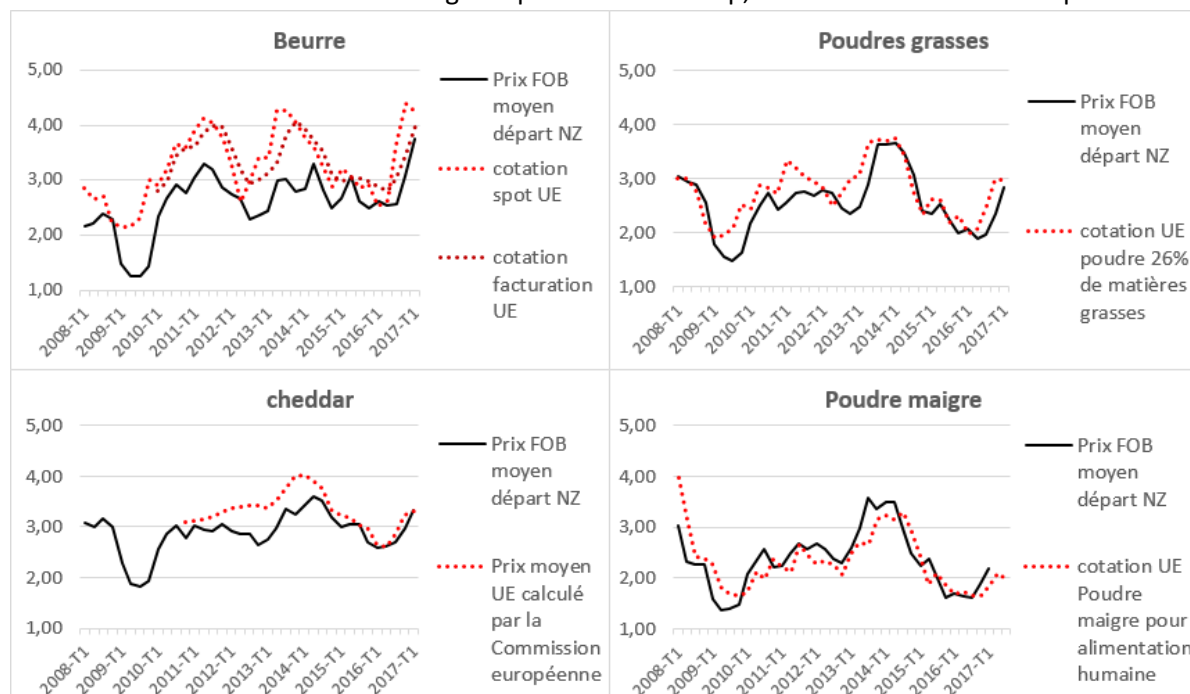
<sup>5</sup> Attention, l’exercice de comparaison présente plusieurs limites en lien avec les écarts de données constatés entre les douanes néozélandaises et les douanes européennes et l’existence de différents produits au sein d’une même nomenclature tarifaire. En outre, pour un produit nominalement identique, les clients peuvent accorder une valeur différente selon son origine (cas du beurre en particulier) : compétitivité hors prix.



néozélandaise est tel qu'une perte de compétitivité peut avoir un impact sur la politique de la Banque Centrale néozélandaise et faire baisser le taux de change du dollar NZ, ce qui rétablit en *feed back* la compétitivité prix.

### Comparaison des prix FOB départ NZ et des prix sur le marché européen (€/kg)

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ITC-Trademap, ATLA et Commission européenne



## 6 La filière viande rouge australienne, tournée vers l'export et attachée à la qualité

**Le bœuf et l'agneau australiens, qu'ils soient élevés à l'herbe (ovins et bovins dans les zones tempérées du Sud) ou au grain (*feedlots* bovins dans les régions plus arides) misent sur la qualité, autant que sur leur compétitivité prix, pour conquérir les marchés export.**

### 6.1 Une filière organisée selon les contraintes propres à chaque zone, mais tournée vers le client final

**La production de viande ovine australienne est concentrée dans le sud du pays** dans des exploitations le plus souvent mixtes ovin-bovin ou ovin-grandes cultures. Les agneaux sont élevés et finis à l'herbe.

**La production de viande bovine est présente partout**, avec une prépondérance de finition à l'herbe dans le sud du pays et de *ranching* (pâturage extensif de grands troupeaux sur de très grandes surfaces) dans les régions arides au Centre et au Nord, qui impose une finition au grain en *feedlots* (parcs d'engraissement). En 2016, deux tiers des bouvillons produits en Australie ont été finis en *feedlots*. À l'origine, les *feedlots* étaient une solution pour finir les animaux pendant la saison sèche. Aujourd'hui, ils continuent de se développer dans le but de fournir de la viande « *grain fed* » (issue de bovins nourris aux grains) aux clients asiatiques dont la demande est croissante, ainsi qu'aux consommateurs australiens (80% de la viande bovine vendue en supermarchés en Australie proviendrait d'animaux finis en *feedlots*).

**L'Australie compte 52 000 exploitations** détenant plus de 100 bovins viande et/ou plus de 200 ovins. Les exploitations sont de grande taille : elles détiennent en moyenne 1 985 ovins et/ou 386 bovins, sur une surface moyenne de 6 000 ha. Les exploitations bovin viande spécialisées sont bien plus grandes

encore (878 bovins en moyenne sur une surface moyenne de 13 000 ha) du fait du poids des grandes exploitations du Nord dans la moyenne.

**L'industrie d'abattage-découpe est concentrée près des côtes**, surtout les plus urbanisées. L'Australie compte 135 abattoirs, dont 75 accrédités pour l'export de viande bovine et/ou ovine. Le maillage des outils est très faible dans le Nord (un seul abattoir export dans la région des Territoires du Nord). Le transport des animaux est donc un enjeu majeur. Les bovins peuvent parcourir jusqu'à 1 600 km pour rejoindre un abattoir.

**Les 4 premiers groupes d'abattage** sont *JBS Australia* (11 abattoirs + 5 *feedlots*), *Teys* (6 abattoirs spécialisés dans le bœuf + 3 *feedlots*), *Thomas Food International* (4 abattoirs, dont 3 pour les petits ruminants) et *NH food Australia*, filiale de l'entreprise japonaise éponyme, spécialisée dans le bœuf (3 abattoirs + 1 *feedlot* + 2 exploitations de naissage).

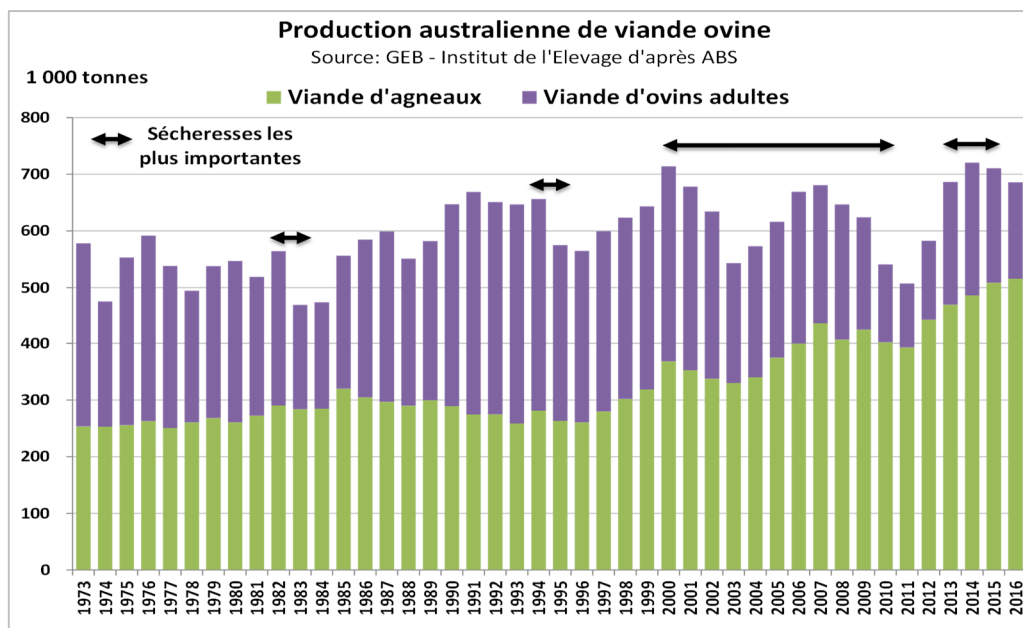
**MSA, le système de prédiction de la qualité de la viande perçue en bouche, a permis de limiter l'érosion de la consommation nationale depuis les années 1990.** Basé sur plus 700 000 tests hédoniques, le modèle fournit au consommateur une note pour la viande concernée (5\*, 4\*, 3\*), sur la base de l'animal dont elle provient, des caractéristiques de la carcasse et des traitements post-abattage subis par la viande. 45 217 producteurs sont inscrits dans le système, ainsi que 54 abattoirs et 3 743 grossistes et enseignes de RHD et GMS. Plus de 40% de la production de gros bovins et 25% de la production d'agneaux ont été labellisés MSA en 2016-2017. L'objectif est d'atteindre 50% des gros bovins et 43% des agneaux en 2020.

## 6.2 L'agneau australien, peu présent en UE, mais très compétitif

### La production ovine australienne évolue de façon cyclique en raison des sécheresses

Le cheptel ovin australien, initialement orienté vers la production de laine, a fortement reculé depuis les crises lainières des années 1970 et du début des années 1990 (-60% depuis 1970, à 67 millions d'ovins en 2016, dont 37 millions de brebis). La réorientation du secteur vers la production de viande, notamment via des croisements, a toutefois permis à la production de viande ovine de progresser grâce à d'importants gains de productivité. Elle était de 686 000 téc en 2016.

L'évolution des conditions climatiques a toutefois des répercussions très importantes sur le niveau des abattages australiens. Les sécheresses affectant le pays entraînent en effet périodiquement des décapitalisations suivies de recapitalisations, à l'origine d'une variation cyclique des abattages, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années.



### Les exportations de viande ovine se font principalement sous forme de découpes

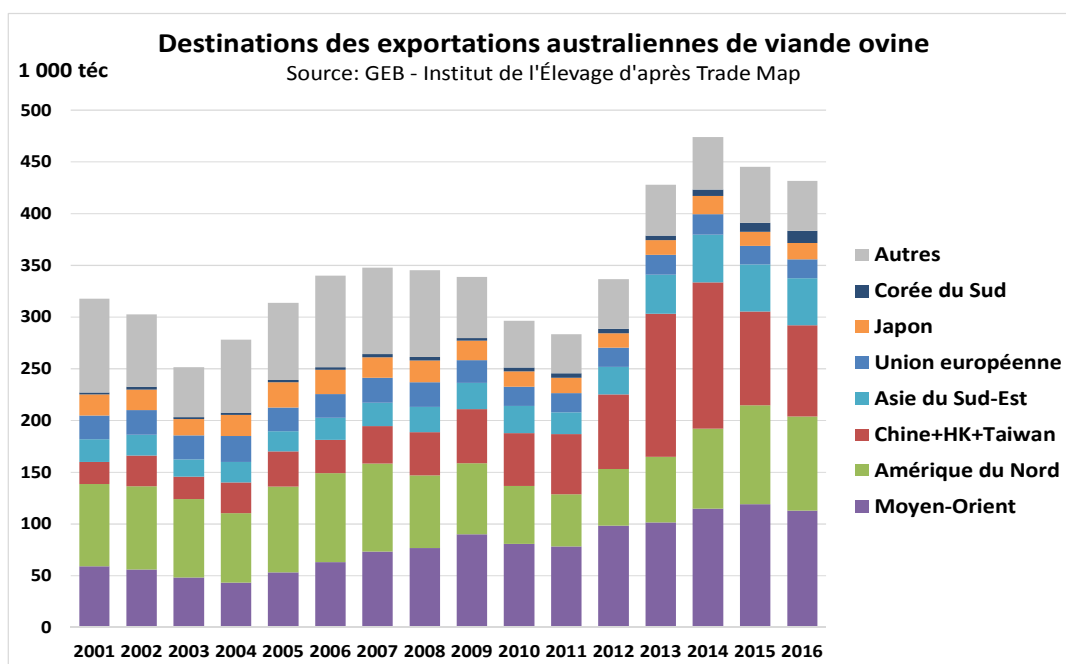
Comme en Nouvelle-Zélande, la filière ovine australienne a pris le parti de limiter ses exportations de carcasses, au profit des envois de découpes, afin de mieux valoriser chaque morceau, en l'exportant vers le marché le plus rémunérateur. En 2016, les exportations australiennes étaient ainsi constituées à 85% de découpes (61% avec os, 24% sans os). Le « chilled » pesait en outre pour 26% des volumes.

### L'Union européenne est un marché très secondaire pour la viande ovine australienne

Les principaux débouchés à l'export de la viande ovine australienne sont le Moyen-Orient (113 000 téc en 2016), l'Amérique du Nord (91 000 téc en 2016), et la Chine (88 000 téc en 2016 en comptant Hong-Kong et Taiwan).

L'Union européenne est en revanche un débouché très limité pour la viande ovine australienne. À 18 100 téc en 2016, les exportations australiennes de viande ovine vers l'UE ne représentaient en effet que 4% des envois australiens.

Ce faible poids s'explique par le volume relativement réduit du contingent australien d'importation de viande ovine dans l'UE : à 19 186 téc, ce dernier est en effet 12 fois moindre que le contingent néozélandais. Ce quota est limitant pour l'Australie, qui le sature quasiment tous les ans. L'Union européenne n'en reste pas moins un marché rémunérateur pour la viande ovine australienne, notamment pour les morceaux d'agneaux à haute valeur ajoutée (gigots, épaules et carrés).



Alors que près de 75% des volumes de viande ovine australienne arrivant en UE ont pour destination le Royaume-Uni, la question de la désagrégation des contingents tarifaires entre les marchés britannique et UE27 lors du « Brexit » reste pleinement d'actualité et aura un impact important sur le niveau d'accès de l'Australie au marché UE-27.

### La viande ovine australienne est très compétitive sur le marché français

Le prix FOB de la viande d'agneau départ Australie à destination de la France (après découpe et conditionnement) est inférieur au prix entrée abattoir de l'agneau français, ce qui témoigne de la forte compétitivité de la viande d'agneau australienne sur le marché français.

### 6.3 La viande bovine australienne, à la conquête des marchés exports

#### 90% des bovins destinés à la production de viande

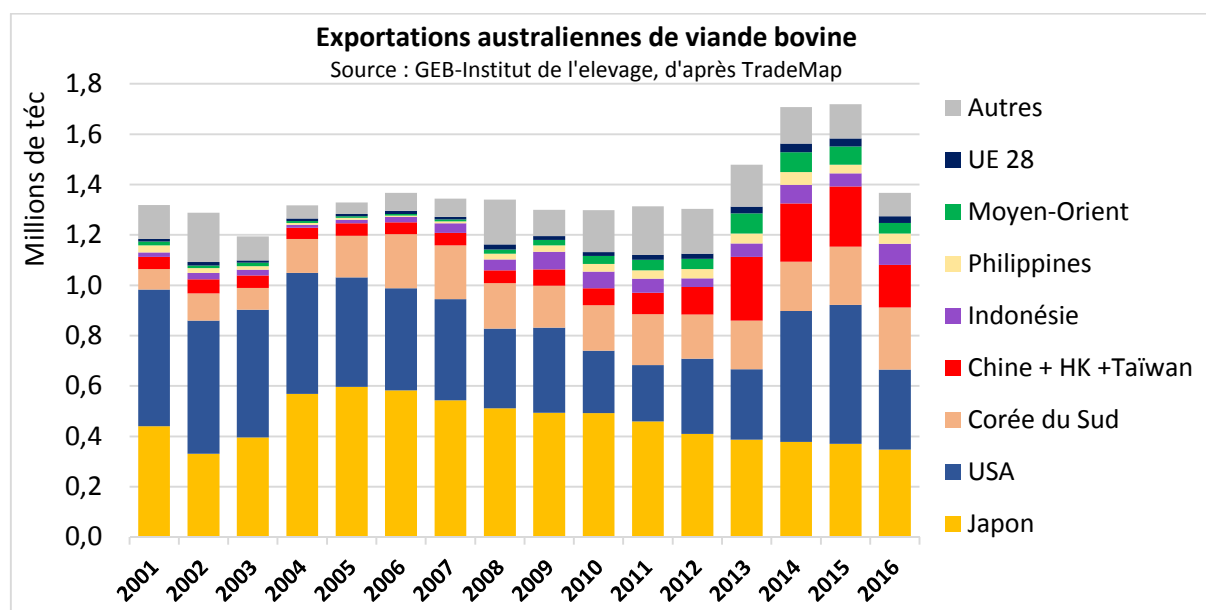
L'Australie compte 26 millions de bovins, dont 90% destinés à la production de viande. Le cheptel de vaches allaitantes a progressé depuis les années 1980 (+27% entre la moyenne 1982-1986 et la moyenne 2012-2016), profitant de la baisse du cheptel ovin au début des années 1990 due à l'effondrement du marché de la laine, puis de l'ouverture des marchés export suite aux accords de Marrakech en 1994 (création de l'OMC). Le cheptel bovin viande ne devrait plus progresser significativement en raison des contraintes climatiques. Les sécheresses sont en effet de plus en plus dures et fréquentes. Elles donnent lieu par ailleurs à des cycles de décapitalisations-recapitalisations qui provoquent de forts à-coups dans la production, comme en témoigne le dernier épisode en date à partir de l'année 2013. L'Australie est en 2017 en phase de recapitalisation après la sévère décapitalisation de 2013-2015 durant laquelle le cheptel s'était réduit de 8%.

#### Une production en hausse sur le long terme, avec des poids carcasse qui restent modérés

A 2,32 million de tecs en moyenne sur 2012-2016, la production australienne de viande bovine a progressé de 61% depuis la période 1982-1986. La moitié de la hausse est imputable à la progression du poids des carcasses de gros bovins. Ces dernières restent toutefois nettement plus légères qu'en Europe, à 283 kg en moyenne sur la période 2012-2016. La production de veaux de boucherie a par ailleurs très nettement régressé (7% des volumes en 2016, contre 16% en 1986).

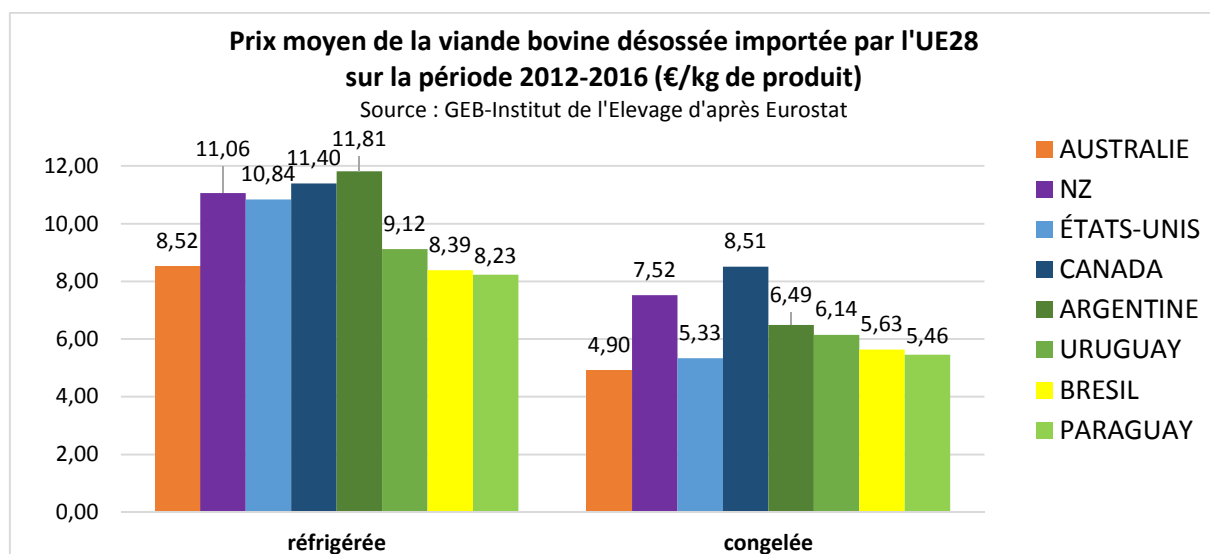
## 64% de la production abattue est exportée, principalement vers l'Asie et les États-Unis

Le Japon et la Corée du Sud absorbent 39% des volumes et 38% de la valeur exportés sur les 5 dernières années. Il s'agit de viande « *grain fed* » issue de bovins engraisés en *feedlots*. Les cahiers des charges pour le Japon demandent une durée de finition plus longue (130 jours). Les expéditions vers la Chine (13% de la valeur en incluant Hong Kong et Taïwan pour 10% des tonnages) devraient continuer à s'intensifier. La viande australienne y a un accès direct et y jouit d'une excellente réputation. Comme les Japonais, les Chinois commencent en outre à investir en Australie dans l'abattage et la production. Les ventes vers les États-Unis restent importantes (26% des volumes et de la valeur). Elles concernent aussi bien de la viande de vaches de réforme laitières ou allaitantes que certaines pièces de bœufs et génisses destinées plutôt à la fabrication de hamburger.



### Les ventes vers l'Union européenne pèsent peu dans les expéditions australiennes

Les ventes vers l'UE pèsent 1,9% des volumes (moyenne 2012-2016), mais 3,4% de la valeur. Elles se font au sein de contingents de « viande de haute qualité », Hilton et « Panel Hormone ». La viande australienne jouit d'une très bonne image sur le marché européen et bénéficie d'un rapport qualité/prix imbattable. A l'arrivée en UE, elle est en effet moins chère en moyenne que la viande argentine (-28% en viande réfrigérée et -25% en viande congelée). La viande réfrigérée australienne est à peine plus chère que la viande réfrigérée brésilienne (+1%), pourtant considérée comme *low cost*. Il faut souligner que cette différence de prix est sans doute d'abord liée à des types de morceaux et de parage différents..., la ligne tarifaire 02013000 ne permettant pas de les distinguer.



### L'Australie est aussi un géant de l'export en vif, vers l'Indonésie, l'Asie et la Méditerranée

L'export en vif est un débouché important, notamment pour les *ranchs* du nord de l'Australie. Le pays a exporté ces 3 dernières années plus d'un million de têtes par an. L'Indonésie est le principal client, suivi du Vietnam. La Chine a également ouvert ses frontières aux bovins vivants australiens et les flux devraient s'intensifier. L'Australie exporte aussi des brouards jusqu'en Méditerranée (Israël et Turquie).

### Une progression limitée dans les prochaines années par les contraintes climatiques

La production australienne n'augmentera plus significativement, mais les aléas climatiques resteront fréquents et impliqueront toujours des à-coups dans la production. La finition en *feedlots* devrait continuer à progresser, d'autant plus que l'Australie est un des principaux exportateurs mondiaux de céréales et ne manque donc pas de ressources utilisables sur place.

## 7 [La filière laitière australienne, en cours de mutation](#)

### 7.1 Une filière laitière en pleine restructuration

#### Production et fabrications pour l'export sont concentrées dans le Sud-Est

En 2016, l'Australie comptait 6 100 exploitations laitières détenant en moyenne 275 vaches. Selon *Dairy Australia*, 10% détiennent plus de 600 vaches mais il y a une tendance émergente au développement de très grosses exploitations.

Les exploitations laitières se concentrent dans les zones tempérées. Les 3/4 de la production se font dans l'état du *Victoria* (65%) et de *Tasmania* (9%) qui sont à l'origine, avec le Sud du *New South Wales* de la quasi-totalité des exportations laitières australiennes : les fabrications pour l'export y sont très importantes. Les autres Etats fédérés sont déficitaires en lait et la production locale y est tournée vers l'approvisionnement domestique en lait de consommation et en produits frais.

#### Une industrie laitière privée aux mains de grands groupes étrangers

En 2016, un peu moins de 40% de la collecte était transformée par 2 coopératives. Mais les grosses difficultés financières du leader *Murray Goulburn* (2 200 éleveurs en 2016) suite à des erreurs de gestion en 2016, ont conduit à l'annonce de son rachat par le groupe privé canadien *Saputo* fin 2017.

Une fois la transaction effective, les 4 premiers transformateurs laitiers, qui réalisent quelques 80% de la transformation, seront détenus par des groupes étrangers : *Saputo (Warrnambool cheese + Murray Goulburn)*, *Fonterra Australie*, *Kirin (Lion dairy and drinks)* et *Lactalis (Parmalat Australia)*. Ces grands groupes visent à la fois le marché australien et l'exportation, notamment en zone Asie-Pacifique. Au total, l'Australie compte 400 entreprises laitières et conserve des marges de restructuration.

La contraction de la production laitière et plus encore du disponible exportable a limité l'agrandissement et les investissements technologiques chez les industriels laitiers. Les usines sont plutôt de petite dimension par rapport à ce que l'on trouve chez les autres grands exportateurs laitiers et les technologies relativement anciennes.

## 7.2 Des exportations de plus en plus limitées, et orientées prioritairement vers l'Asie

### **La production laitière stagne depuis 10 ans mais pourrait se redresser**

La dérégulation du secteur laitier en 2001 et une succession de sécheresses ont fait reculer la production laitière du pic de 11,2 milliards de litres atteint en 2001/02<sup>6</sup> après une décennie de vive expansion. Retombée à 9,4 milliards de litres en 2008/09, elle est restée globalement stable depuis. Le cheptel ne recule plus mais les rendements stagnent.

La production laitière pourrait reprendre graduellement si les épisodes de sécheresse se faisaient moins fréquents sur la décennie à venir dans le quart Sud-Est du pays. Les erreurs de gestion et la privatisation de la coopérative *Murray Goulburn* ont mis en difficulté et échaudé nombre de producteurs, mais la relance de la concurrence entre transformateurs pourrait favoriser cette reprise, qui devrait toutefois demeurer modeste.

### **Le disponible export ne devrait pas beaucoup progresser**

La consommation australienne de produits laitiers par habitant semble plutôt stabilisée mais la consommation nationale progresse en raison de l'augmentation de la population (+1,5%/an sur la dernière décennie) notamment grâce au solde migratoire qui provoque en outre un rajeunissement.

Ainsi, la part de la production destinée à l'exportation a reculé de 56% au début des années 2000 à seulement 34% en 2016 passant de 6,4 à 3,2 milliards de litres (exporté sous forme de produits transformés) bien que dans le même temps les importations aient progressé de 0,7 milliard de litres équivalent lait<sup>7</sup>. La démographie devrait rester dynamique dans la décennie à venir et limiter ainsi le disponible pour l'exportation.

### **Les exportations laitières consistent surtout en poudres de lait et fromages**

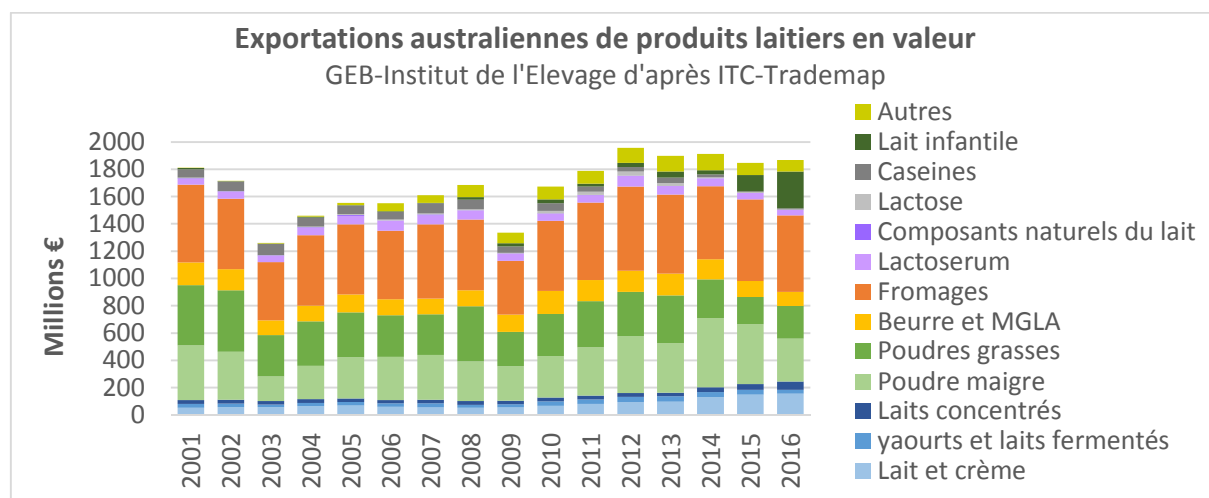
Si elles ont reculé en terme de volume de lait, les exportations australiennes se sont globalement maintenues en valeur autour de 1,8 milliard € /an. Sur 10 ans, elles ont reculé en volume pour toutes les catégories de produit à l'exception des laits et crèmes liquides et des poudres de lait infantiles dont les envois se sont fortement développés. Les expéditions de fromages et poudre maigre ont davantage été préservées que celles de matières grasses et poudres grasses.

En moyenne sur 2013-2016, les fromages ont représenté 30% de la valeur des exportations laitières avec une part décroissante du cheddar, la poudre maigre 22%, les poudres grasses 14% , le beurre et

<sup>6</sup> Campagne laitière de juillet N à juin N+1

<sup>7</sup> Importations en équivalent lait = estimation du nombre de litres de lait nécessaire à la fabrication de l'ensemble des produits laitiers importés en fonction de leur teneur en matières solides utiles.

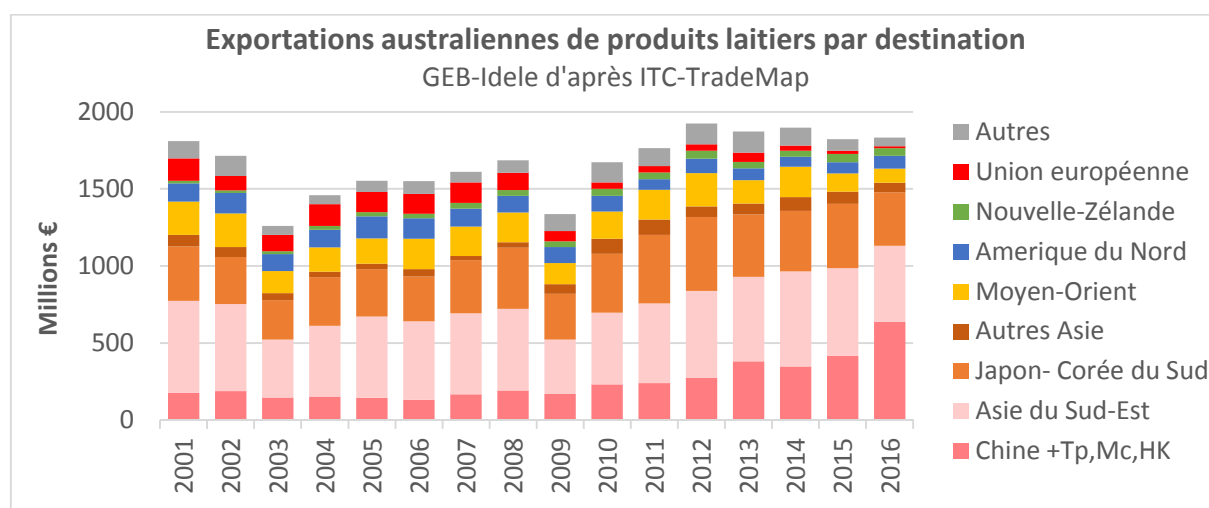
les matières grasses laitières 7%, autant pour les laits et crèmes liquide, et 6% pour les poudres infantiles.



La saisonnalité est moins marquée qu'en Nouvelle-Zélande. Les envois sont maximaux d'octobre à mars avec un pic systématique en juin et minimaux de juillet à septembre.

### Une part croissante de l'Asie et en particulier de la Chine

Les exportations australiennes de produits laitiers sont très concentrées sur l'Asie qui a représenté près de 80% des envois en valeur sur 2013-2016. Les envois vers la Chine ont beaucoup progressé en 2016 suite à l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange (ALE) signé en 2015. Ils ont atteint 35% des envois laitiers en 2016 (655 millions €). La Chine devrait être de plus en plus privilégiée à l'avenir compte tenu de l'accès croissant prévu dans l'ALE et du potentiel de développement de sa demande.



Le deuxième client est le Japon avec 15% de la valeur, il s'agit d'un marché mature pour des produits à haute valeur ajoutée (fromages et protéines). Suivent ensuite Singapour (7%), l'Indonésie (6%) et la Malaisie (6%).

Faute de disponibilité, le développement des envois vers l'Asie s'est fait au détriment des autres destinations, y compris l'Union européenne dont la protection du marché dissuade les exportateurs.

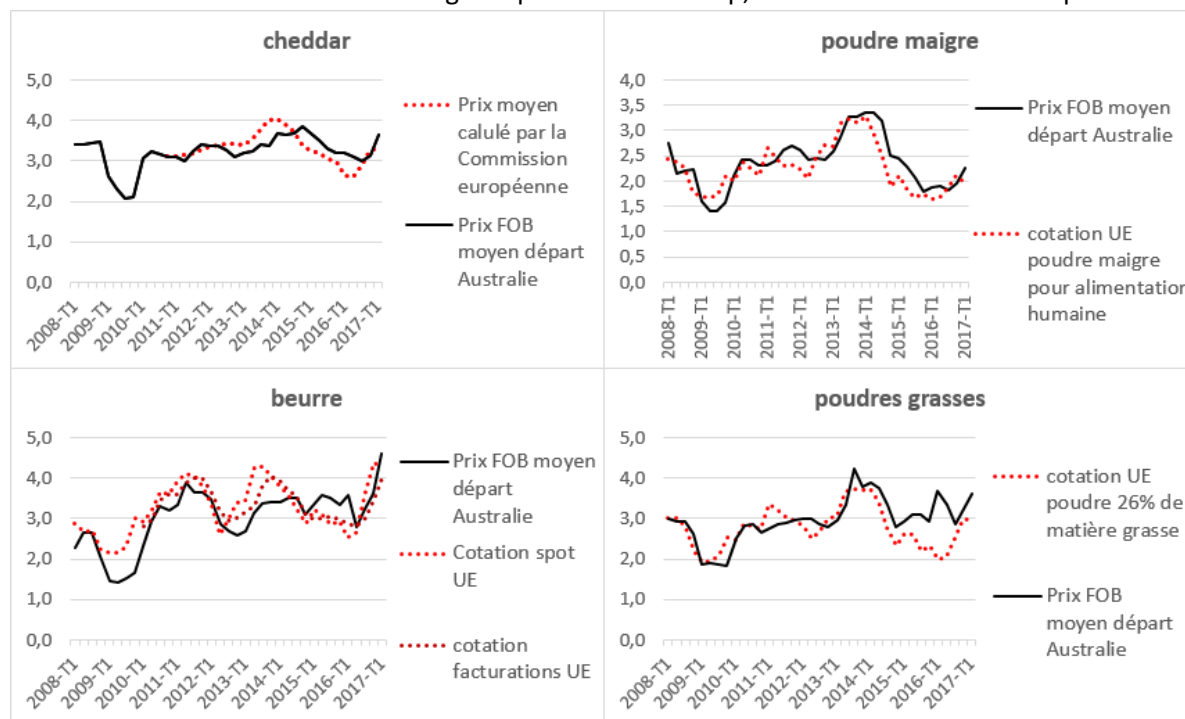


### 7.3 Une compétitivité prix limitée des produits laitiers australiens sur le marché UE

La comparaison du prix moyen départ Océanie et des cotations sur le marché européen pour les principaux produits laitiers échangés montre que l'Australie n'est pas structurellement compétitive en UE sur les principaux produits laitiers exportés ou du moins qu'elle valorise globalement mieux ses produits laitiers sur ses autres marchés.

#### Comparaison des prix FOB départ Australie et des prix sur le marché européen (€/kg)

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ITC-Trademap, ATLA et Commission européenne



## 8 Des risques avérés pour les filières ruminants en cas d'ALE : risques opportunistes et risques volumes pour les filières ruminants

Australie comme Nouvelle-Zélande ne présentent pas d'avantage compétitif concernant les **filières monogastriques**. Centrés sur la satisfaction de leur marché domestique, légèrement excédentaires en volaille, avec des perspectives de développement limitées, et de plus en plus déficitaires en porc, les deux pays ne constituent pas un risque en cas de libéralisation pour les filières volaille et porc françaises et européennes.

En viande rouge en revanche, les fortes disponibilités et la plus grande compétitivité des filières océaniques ainsi que la valorisation supérieure des pièces les plus qualitatives sur le marché européen, impliquent des risques très élevés en cas de libéralisation des échanges.

En **viande ovine**, la Nouvelle-Zélande ne remplit plus intégralement son contingent (très confortable) à droit nul. Lui accorder un accès supplémentaire ne signifierait donc pas s'exposer à des volumes additionnels chaque année mais augmenterait en revanche ses possibilités d'envois opportunistes pour écouler des surplus (hausse conjoncturelle des abattages, fermeture d'un marché asiatique...). Or des arrivées massives de viande ovine lors du pic de production au 1<sup>er</sup> semestre pèseraient sur le prix et seraient particulièrement dommageables pour la filière française dont le pic de production est également autour de Pâques. L'Australie dispose d'un accès beaucoup plus restreint et limitant: son

contingent spécifique à droit nul est aujourd'hui systématiquement rempli. Si on lui accordait un volume à droit nul supplémentaire, il serait vraisemblablement rempli chaque année ou presque.

En **viande bovine**, compte tenu du caractère aujourd'hui limitant des contingents tarifaires, et de la faible part qu'ils représentent dans le disponible export océanien, tout volume supplémentaire accordé à droit inférieur ou égal à 20% à la Nouvelle-Zélande et/ou à l'Australie serait vraisemblablement rempli systématiquement ou presque. Cela affecterait les prix européens des pièces les plus nobles qui pèsent lourd dans la valorisation des carcasses de races à viande. Au-delà de l'aspect volume, l'impact prix pourrait être renforcé si des ouvertures multiples de contingents (États-Unis, Mercosur...) conduisaient à davantage de concurrence entre fournisseurs, d'autant plus que la demande européenne de viande rouge s'érode et se segmente.

En **produits laitiers**, le risque est plus évident pour la Nouvelle-Zélande qui bénéficie à la fois d'un disponible exportable bien plus important et croissant et d'une compétitivité supérieure. Toutefois, le risque néozélandais est en partie transposable à l'Australie compte tenu de la libéralisation des échanges entre les deux pays et d'une possibilité de réorientation des fabrications et des flux du géant laitier Fonterra présent dans les deux pays. Les deux pays sont aujourd'hui limités dans leurs envois par les barrières douanières européennes, y compris au sein de leurs contingents tarifaires spécifiques où demeurent des droits de douane significatifs et un mode d'attribution de certificat contraignant. Accorder des accès à droit nuls ou très réduits pour les produits laitiers signifierait faire entrer l'Union européenne dans le portefeuille des clients facilement accessibles de la Nouvelle-Zélande. Il y aurait à la fois un risque d'envois réguliers conséquents pour certains ingrédients sur lesquels elle est particulièrement compétitive y compris via le développement de capacités de production *ad hoc*, et un risque d'envois opportunistes d'autres ingrédients laitiers en cas de hausse des prix européens ou de saturation du marché mondial, conduisant à gommer les pics de prix européens et à accentuer la baisse des cours européens en période de crise laitière. Des accès à droit nul ou très réduits neutraliseraient en outre l'efficacité du mécanisme européen d'intervention sur le beurre et la poudre maigre (effet « tonneau des danaïdes »).

## FICHE MARCHÉ

### Nouvelle-Zélande – Viande de volaille

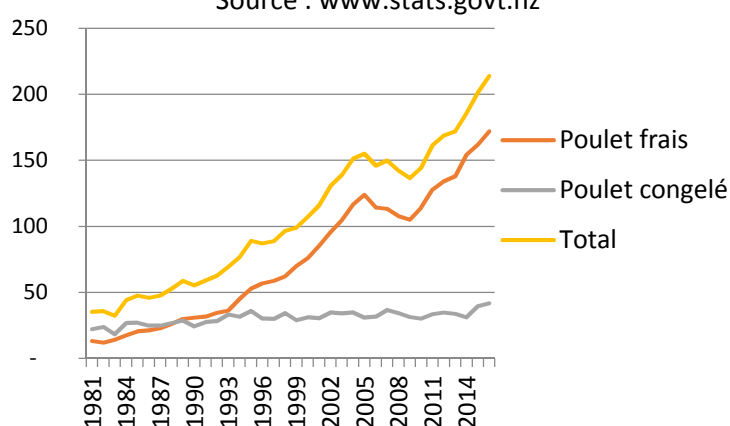
Avec une production de 214 000 tonnes équivalent carcasse en 2016, la Nouvelle-Zélande se positionne au 52<sup>ème</sup> rang de la production mondiale de poulet et ne représente que 0,2 % de la production mondiale<sup>8</sup>.

#### 1. Une production de volailles centrée sur le poulet

En 2016, la production néo-zélandaise de poulet a atteint 213 912 téc dont 80 % est commercialisé en frais et 20 % en congelé. Elle a progressé de 50 % entre 2006 et 2016. Les productions de dinde et de canard ne font pas l'objet d'un suivi régulier et représentent seulement 2 % de la production totale de volailles. Cette note s'intéressera donc essentiellement à la production de poulet de chair (sauf pour les échanges où toutes les données sont disponibles).

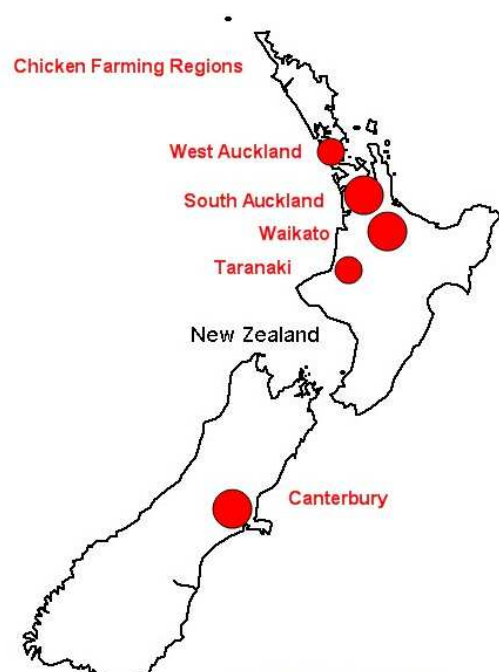
#### Production de poulet en Nouvelle-Zélande (1000 tonnes équivalent carcasse)

Source : [www.stats.govt.nz](http://www.stats.govt.nz)



#### Localisation de la production de poulet en Nouvelle-Zélande

Source : [chickenfarms.co.nz](http://chickenfarms.co.nz)



La production de poulet est localisée essentiellement sur la côte ouest de l'île du Nord ainsi que dans le Canterbury (île du Sud).

<sup>8</sup> FAO, 2014

## Données techniques sur la production de poulet en France et Nouvelle-Zélande

	Poids vif (kg)	Rendement carcasse	Poids carcasse (kgéc)	IC	Durée d'élevage
<b>Nouvelle-Zélande</b>	2,3	75 %	1,74		32-42 jours
<b>France</b>	1,9	70 %	1,33	1,7	30-35 jours

Les poulets produits sont sensiblement plus lourds qu'en France et présentent un meilleur rendement carcasse. Ils sont abattus en moyenne à 2,3 kg vif pour 1,74 kg de carcasse.

Les 4 premiers groupes volaillers produisent presque la totalité (99%) de la viande de poulet en Nouvelle-Zélande : Tegel Foods, Inghams Enterprises, PH van den Brink et Turks Poultry. Le pourcent restant se partage entre 10 opérateurs.

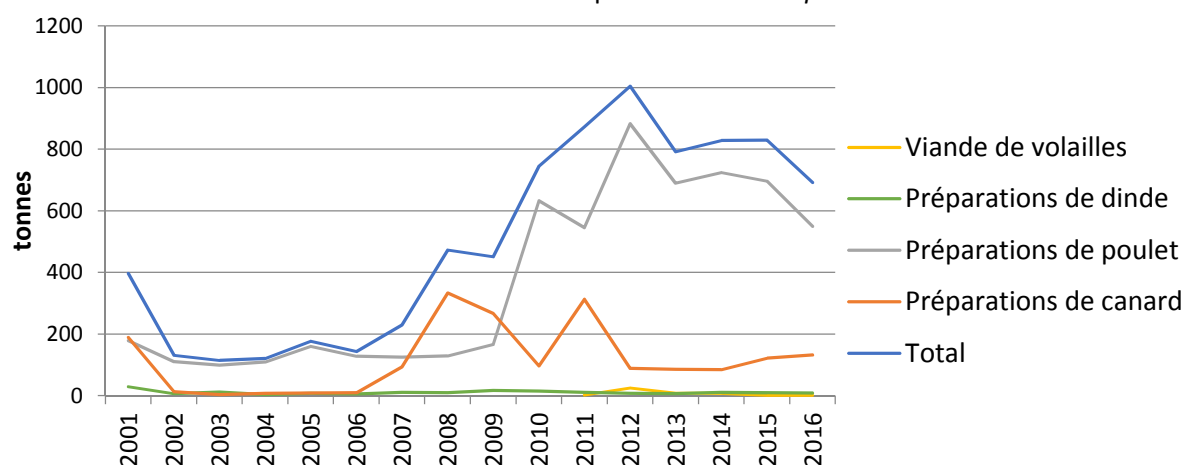
## 2. Des importations très limitées par les réglementations sanitaires

Même si elles ont été multipliées par 4 en 10 ans, les importations néo-zélandaises de viandes et préparations de volailles, restent marginales : 692 tonnes en 2016 (0,2 % de la consommation totale de volailles). Mais elles ont été multipliées par quatre sur la période 2006-2016.

La Nouvelle-Zélande importe très peu de viande brute, il s'agit essentiellement de préparations à base de poulet et de canard.

### Evolution des importations néo-zélandaises de volailles en tonnes

Source : ItAVI d'après ITC-Trademap



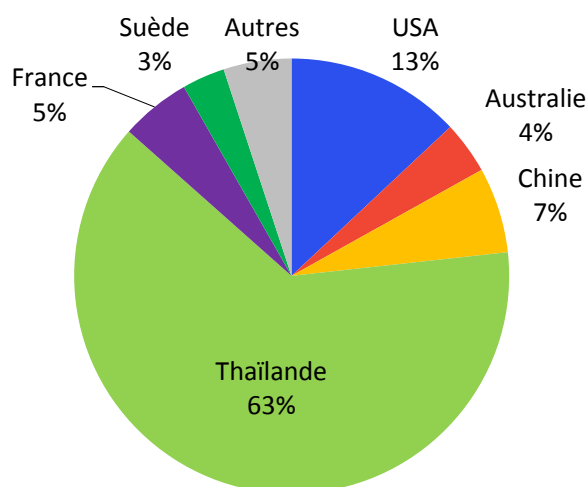
Aujourd'hui, 63 % des volumes importés par la Nouvelle-Zélande proviennent de Thaïlande qui fournit l'essentiel des préparations à base de volailles (la Thaïlande est également l'un des principaux fournisseurs de préparations de l'UE).

En 2001, les deux pays fournisseurs de la Nouvelle-Zélande étaient l'Australie (70% des volumes) et les Etats-Unis (28 %). En 2016, l'Australie ne représente plus que 4 % des volumes importés par la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis 13 %.

Ce basculement vers un approvisionnement majoritairement thaïlandais est sans doute lié à la meilleure compétitivité coût de la Thaïlande.

## Répartition des importations de viande de volailles et préparations selon la provenance en 2016

Source : ITC-Trademap



La France a fourni 5 % des importations néo-zélandaises de volailles : des préparations à base de canard.

La Nouvelle-Zélande est indemne des trois principales maladies contractées par les volailles : la maladie de Newcastle, l'influenza aviaire et la bursite infectieuse. Les volailles ne sont donc pas vaccinées contre ces maladies-là. Par ailleurs, le pays ne se situe pas sur le trajet des oiseaux migrateurs, ce qui évite les risques de contamination des élevages par l'avifaune sauvage. Le très faible niveau d'importations de viande fraîche ou congelée permet également d'endiguer toute pénétration de maladies sur le territoire.

### 3. Une consommation de poulet relativement élevée et couverte par la production nationale

Calculée par bilan, la consommation nationale de poulet a progressé de 37 % entre 2006 et 2016. Cela équivaut à une consommation individuelle de 43 kgéc par habitant.

La hausse de la demande en viande de poulet est due comme ailleurs à des facteurs de prix (protéine peu chère) et de facilité à cuisiner, ainsi qu'à son image favorable sur le plan nutritionnel et à des aspects culturels avec une immigration de travailleurs habitués à consommer ce type de viande.

### 4. Les exportations sont concentrées sur l'Océanie

Les exportations néo-zélandaises de viandes et préparations de volailles ont bondi depuis 2010 (X4) à 21 223 tonnes en 2016.

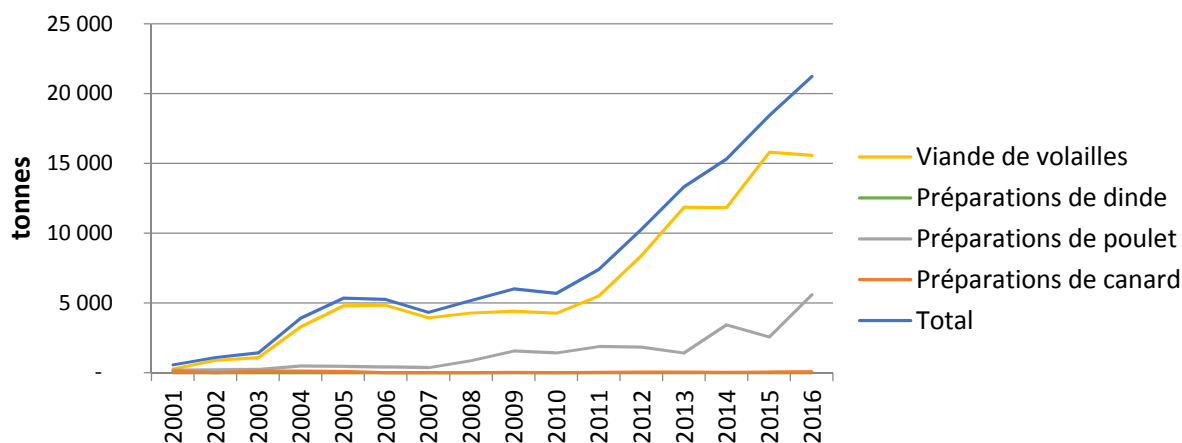
A l'inverse des importations, 73 % des exportations sont composées de viande « brute » c'est-à-dire volailles entières et découpées. Il s'agit d'ailleurs essentiellement d'exportations de découpes congelées de poulet (54 % des exportations de volailles et préparations en 2016).

Toutefois, les volumes exportés demeurent faibles au regard de la production : en poulet, à peine 10 % de la production est exportée.

En 2016, le leader néo-zélandais de la volaille, Tegel Group, a été agréé pour exporter de la volaille « brute » vers l'Australie alors que jusqu'ici les produits exportés devaient être cuits pour pouvoir entrer sur le marché australien.

### Evolution des exportations de viandes et préparations de volailles (en tonnes)

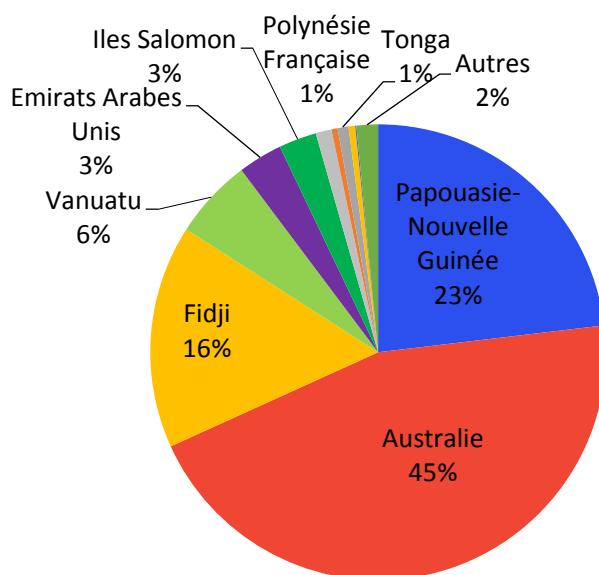
Source : ITAVI d'après ITC-Trademap



Les trois principaux pays clients sont l'Australie, la Papouasie-Nouvelle Guinée et les Fidji qui représentent ensemble 84 % des volumes exportés en 2016. Au cours du temps, les débouchés se sont concentrés autour de ces trois pays. En 2001, ils ne représentaient que 37 % des exportations néo-zélandaises tandis que la Nouvelle-Calédonie, Samoa, la Polynésie Française ou encore les Iles Cook et Salomon représentaient chacun environ 10 % de part de marché.

### Répartition des exportations de viande de volailles et préparations selon la provenance en 2016

Source : ITAVI d'après ITC-Trademap



## 5. [Bilan de la filière poulet](#)

Le poulet de chair représentant 98% de la production de volailles néo-zélandaise, seul son bilan est établi.

### Evolution du bilan d'approvisionnement en poulet, en téc

Source : Statistiques nationales et ITC-Trademap.

	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production (téc)	107 316	144 409	161 698	168 864	171 963	185 510	201 593	213 912
Importations (téc)	109	475	413	685	519	549	524	413
Exportations (téc)	252	5 621	7 253	10 341	13 869	15 316	18 819	20 729
Consommation	107 173	149 555	154 858	159 208	158 613	170 743	183 298	193 596

NB : Les statistiques d'exportations et importations ont été converties en tonnes équivalent carcasse selon les coefficients suivants : entier : 1 ; découpes : 1,1 ; préparations : 0,75.

## 6. [Perspectives](#)

La Nouvelle-Zélande est aujourd'hui plus qu'autosuffisante (110 %) et les importations sont très restreintes. Elles se limitent à quelques centaines de tonnes (essentiellement des préparations venant de Thaïlande) tandis que les exportations néo-zélandaises sont majoritairement à destination de ses voisins : Australie, Fidji et Papouasie Nouvelle-Guinée. Ni la France ni l'Europe ne font partie du paysage en termes d'échanges en raison de la difficulté à entrer sur le marché néo-zélandais qui impose des barrières sanitaires strictes et de flux déjà bien installés par ailleurs avec d'autres pays importateurs ou exportateurs.

## FICHE MARCHÉ

### Nouvelle-Zélande – Foie gras

#### 1. Une consommation de foie gras uniquement issue des importations

En Nouvelle-Zélande comme en Australie, la production de foie gras est interdite sur le territoire national. En revanche, la vente de foie gras pour la consommation est autorisée.

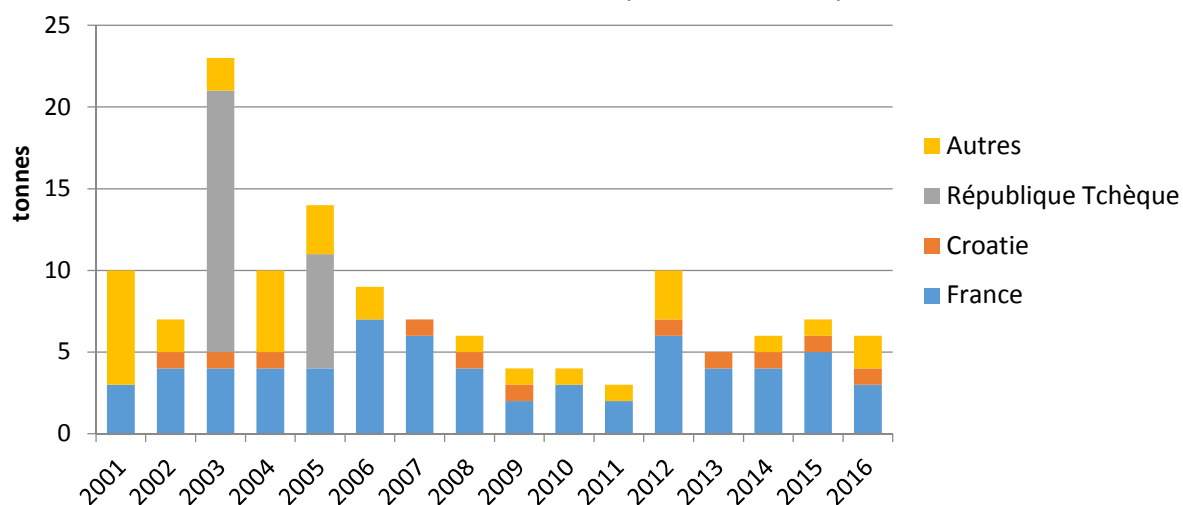
Les importations de foie gras se limitent à des préparations, la Nouvelle-Zélande n'importe pas de foie gras cru pour des raisons sanitaires.

De même que son voisin australien, les autorités néo-zélandaises imposent des règles très strictes à l'importation de denrées alimentaires afin de préserver l'île de toute infection bactérienne ou autre problème sanitaire. Ainsi, seuls les produits ayant subi un traitement thermique peuvent être introduits sur le territoire.

En 2016, les importations de préparations de foie gras ont atteint 6 tonnes produit soit une baisse de 33 % entre 2006 et 2016. Le principal pays fournisseur est la France qui représente, selon les années, entre 30 et 80 % des importations totales néo-zélandaises. En 2016, la France a contribué à hauteur de 50 % dans les volumes de foie gras importés par la Nouvelle-Zélande.

#### Importations néo-zélandaises de foie gras en volume

Source : ITAVI d'après ITC-Trademap

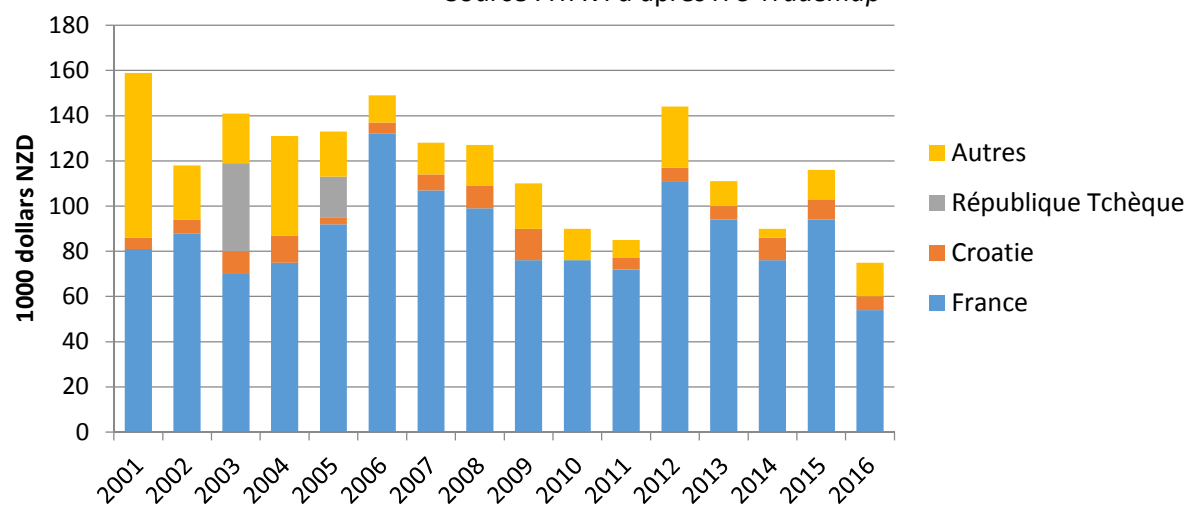


En valeur, la France représente une part plus importante des importations de foie gras en raison d'un prix relativement plus élevé par rapport aux autres pays fournisseurs. En 2016, la France représentait 72 % des importations néo-zélandaises de foie gras en valeur.



## Importations néo-zélandaises de foie gras en valeur

Source : ITAVI d'après ITC-Trademap

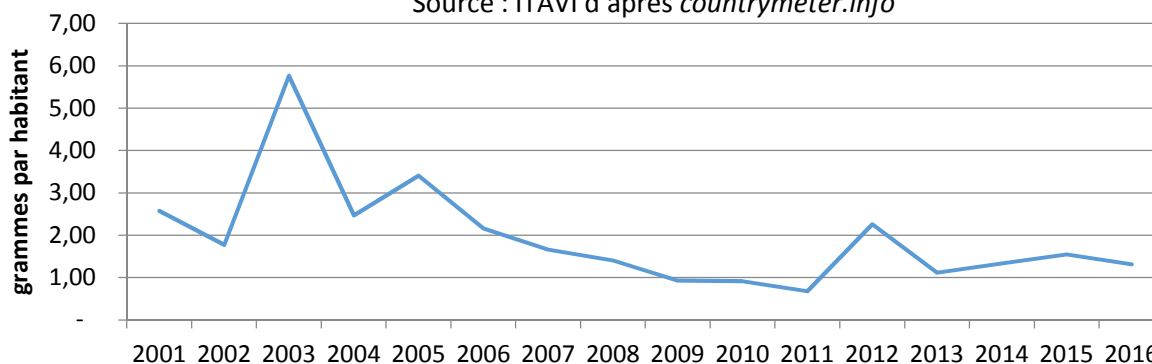


## 2. Une consommation de très limitée

Puisqu'il n'y a ni production ni (ré-)exportation de foie gras en Nouvelle-Zélande (à part quelques kilos vers les Fidji), le volume importé correspond au volume consommé nationalement. Ainsi, la consommation de préparations de foie gras est très faible : 1,3 g par habitant en 2016 et semble assez stable depuis 2009 malgré un pic en 2012.

## Consommation individuelle de foie gras en Nouvelle-Zélande

Source : ITAVI d'après *countrymeter.info*



La Nouvelle-Zélande est donc peu consommatrice de foie gras. Deux facteurs expliquent cela : d'une part les barrières sanitaires qui limitent le type de produit importé en Nouvelle-Zélande et d'autre part, des habitudes de consommation qui ne sont traditionnellement pas orientées vers le foie gras avec de plus, des associations qui font pression concernant le bien-être animal et dénoncent notamment les méthodes de gavage des canards et des oies.

## BIBLIOGRAPHIE

- [www.stat.govt.nz](http://www.stat.govt.nz) (dernière consultation le 06/04/2017)
- <http://www.pianz.org.nz/> (dernière consultation le 06/04/2017)
- [chickenfarms.co.nz](http://chickenfarms.co.nz) (dernière consultation le 10/04/2017)

## FICHE MARCHÉ

### Nouvelle-Zélande – Viande de porc

**La Nouvelle-Zélande est un acteur secondaire du marché porcin. Elle produit peu et de moins en moins de porcs. Elle est ainsi de plus en plus déficitaire et importe des volumes croissants notamment européens alors qu'elle exporte très peu.**

La Nouvelle-Zélande a produit environ 700 000 porcs ou 41 000 tonnes équivalent carcasse (tec) en 2016. Cela ne représente que 0,04% de la production porcine mondiale et 1,8% de la production française. La valeur de la production porcine est très modeste : 154 millions de NZ\$, soit 0,6% du total de la Production Agricole Brute néo-zélandaise, loin derrière celle de la production laitière.

#### Production porcine dans le monde

Source : Ifip d'après sources nationales, USDA

	Production mondiale			Parts %
	2015 1000 tonnes éq.c	2016	évol. %/15	
Chine	54 870	51 850	-6	46
UE à 28	23 533	23 629	0	21
Etats-Unis	11 035	11 233	2	10
Brésil	3 519	3 710	5	3
Russie	2 615	2 770	6	2
Vietnam	2 475	2 525	2	2
Canada	2 081	2 159	4	2
Philippines	1 370	1 440	5	1
Japon	1 254	1 275	2	1
Corée du Sud	1 217	1 232	1	1
Taiwan	825	815	-1	1
Ukraine	781	820	5	1
Chili	524	530	1	0
Australie	374	385	3	0
<b>Total monde</b>	<b>114 353</b>	<b>112 800</b>	<b>-1</b>	<b>100</b>

### 1 La production porcine néo-zélandaise recule

#### La production porcine se professionnalise

Historiquement, la production porcine était insérée dans les exploitations laitières, permettant de valoriser le lactosérum ou « petit-lait ». Progressivement, les élevages laitiers, qui ont beaucoup grossi, ont abandonné la production porcine et des fermes spécialisées ont été créées.

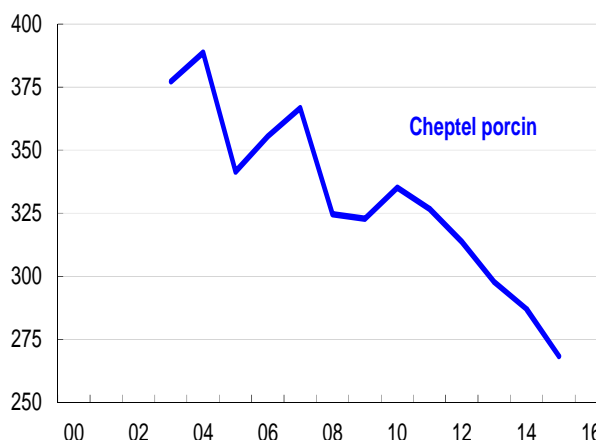
La Nouvelle-Zélande compte environ 360 élevages de porcs, majoritairement de propriété familiale, dont le nombre a été divisé par deux en 10 ans. Plus de la moitié des porcs sont détenus dans les unités de plus de 1 000 porcs. Comparé aux grands pays producteurs de porcs, la production conserve une structure de petite taille.

Les producteurs de porcs se distinguent par une attention soutenue au bien-être animal. *PigCare*™ est un programme d'évaluation du bien-être animal qui garantit la bonne prise en charge des porcs. Il a été développé par l'Université Massey. Il est géré de façon autonome avec des vérifications effectuées par des auditeurs. En 2016, plus de 95% des porcs en Nouvelle-Zélande sont produits sous l'accréditation de *PigCare*™. Le logo de *PigCare* sert de promotion dans les rayons de la distribution, 100% NZ.

### Le cheptel et la production diminuent d'année en année

Le cheptel porcin a perdu 30% de ses effectifs en onze ans, tombant à moins de 270 000 têtes en 2016. La chute a même été plus rapide et plus régulière ces dernières années. La production porcine est restée légèrement sous le seuil de 50 000 tec pendant les années 1990 et 2000. Depuis 2011, elle décroît année après année à 41 000 tec en 2016

**Cheptel porc**, en milliers de têtes  
Source : Ifip d'après USDA



## 2 Un déficit croissant qui a atteint 60% en 2016

Confrontée à une production porcine déclinante, la Nouvelle-Zélande importe de plus en plus de viande porcine pour satisfaire une demande intérieure faible, mais croissante

### La consommation domestique progresse

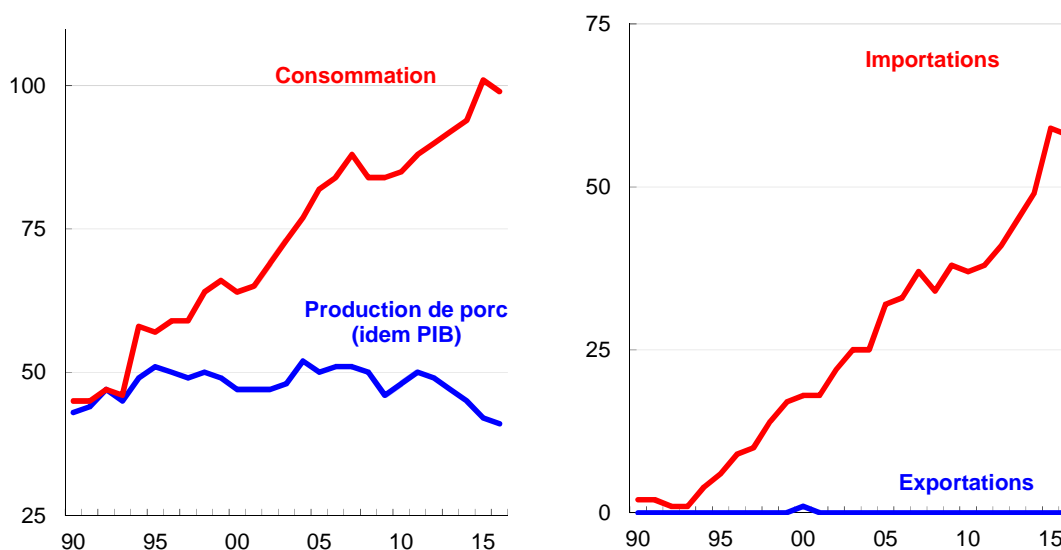
Bien que la production ne suive pas, la consommation de viande de porc, estimée à 100 000 tec en 2016, a augmenté régulièrement au cours des deux dernières décennies. Cette croissance s'explique à la fois par l'augmentation de la population, qui est passée de 3,4 millions d'habitants en 1990 à 4,6 millions d'habitants en 2016, et par celle de la consommation par habitant, qui a grimpé de 16,5 à 21 kg sur la même période.

### De plus en plus de viande importée

Pour satisfaire la demande nationale, les importations se sont fortement développées, pour dépasser 50 000 tonnes en 2015 et 2016. Ainsi, le bilan d'approvisionnement devient de plus en plus déficitaire. Encore à l'équilibre au début des années 1990, la Nouvelle-Zélande a importé 60% de ses approvisionnements en 2016.

### Bilan d'approvisionnement porc, en milliers de tonnes équivalent carcasse

Source : Ifip d'après USDA



### Bilan d'approvisionnement porc, en milliers de tonnes équivalent carcasse

Source : Ifip d'après USDA

	1990	2000	2010	2015	2016	évolution			
	en milliers de tonnes					%16/15	%16/10	%16/00	%16/90
Production	43	47	48	42	41	-2	-15	-13	-5
Importations	2	18	37	59	58	-2	+57	+222	+2 800
Exportations	0	1	0	0	0	nd	nd	nd	nd
Consommation	45	64	85	101	99	-2	+16	+55	+120
Taux d'auto-approvisionnement (%)	96	73	56	42	41				

#### Les importations sont centrées sur des pièces congelées

Les importations néo-zélandaises étaient de 50 000 tonnes de produits en 2016, pour une valeur de 120 millions d'euros. 80% des volumes sont des pièces congelées. Depuis 2014, la Nouvelle-Zélande autorise les importations de viande fraîches, mais l'essentiel des achats reste sous forme congelée. Les produits transformés ne représentent que 6% des importations totales.

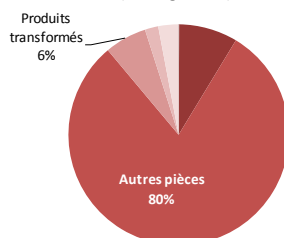
## Nouvelle-Zélande : Synthèse des importations de viandes, produits et sous-produits de porcs

Source : Ifip d'après Eurostat et GTIS

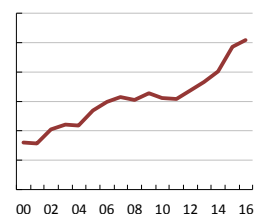
### Importations de la Nouvelle Zélande, selon groupes de produits et fournisseurs

Toutes destinations	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Produits</b>						
<b>Viandes</b>	43,5	45,0	+3,5	102,9	102,7	-0,1
Carcasses	0,1	0,0	-54,8	0,2	0,3	+69,5
Jambons et épaulettes	3,5	4,3	+24,5	6,7	8,8	+31,7
Autres pièces	39,9	40,7	+1,8	96,0	93,7	-2,4
<b>Produits transformés</b>	3,2	3,1	-3,2	14,7	14,4	-1,9
Saucisses/Saucissons	0,5	0,5	-5,1	3,6	3,4	-4,2
VSSF	1,2	1,1	-8,0	4,5	4,1	-9,9
Préparations	1,4	1,5	+1,7	6,5	6,9	+5,0
Lards et graisses	0,5	1,0	+99,1	0,4	0,9	+122,4
Abats	1,3	1,5	+14,3	2,0	2,0	-2,3
<b>Total</b>	<b>48,5</b>	<b>50,7</b>	<b>+4,4</b>	<b>119,9</b>	<b>120,0</b>	<b>+0,1</b>

Produits importés, année 2016 (tonnage en %)

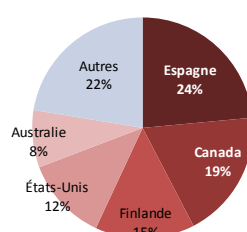


Importations totales en milliers de tonnes

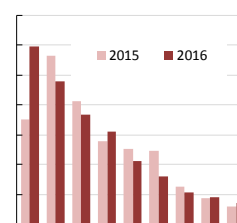


Tous produits	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Destinations</b>						
Espagne	7,0	11,9	+69,6	16,8	27,6	+64,3
Canada	11,3	9,5	-15,3	21,0	18,3	-12,5
Finlande	8,2	7,4	-10,2	21,2	18,6	-12,1
États-Unis	5,6	6,2	+11,4	15,0	15,5	+3,0
Australie	5,1	4,2	-16,1	14,8	11,3	-23,5
Danemark	4,9	3,2	-34,8	13,1	7,4	-43,6
Suède	2,6	2,2	-15,2	7,0	5,5	-21,9
Allemagne	1,8	1,9	+4,2	4,7	4,4	-7,4
Belgique	1,2	1,5	+24,3	3,2	3,6	+11,3
Pologne	0,3	1,1	+238,0	0,6	2,9	+358,1
Irlande	0,2	0,7	+328,5	0,3	1,5	+323,4
<b>UE</b>	<b>26,4</b>	<b>30,5</b>	<b>+15,5</b>	<b>68,3</b>	<b>74,3</b>	<b>+8,7</b>
Autres pays	22,1	20,2	-8,9	51,6	45,7	-11,4
<b>Total</b>	<b>48,5</b>	<b>50,7</b>	<b>+4,4</b>	<b>119,9</b>	<b>120,0</b>	<b>+0,1</b>

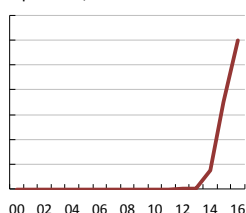
Principales fournisseurs : année 2016 (1000 tonnes)



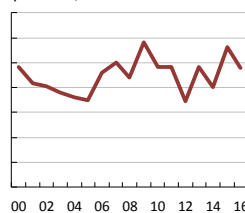
Principales fournisseurs : année 2016 (1000 tonnes)



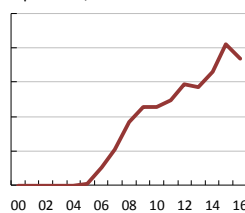
Importations provenant Espagne tous produits, en milliers de tonnes



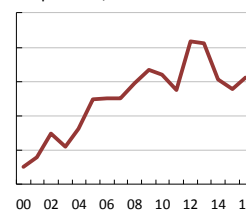
Importations provenant Canada tous produits, en milliers de tonnes



Importations provenant Finlande tous produits, en milliers de tonnes



Importations provenant Etats-Unis tous produits, en milliers de tonnes



### L'Union européenne fournit 60% des importations néo-zélandaises

L'Espagne est devenue le 1<sup>er</sup> fournisseur de porc de la Nouvelle-Zélande en 2016. Encore absente en 2013, elle a détrôné depuis les entreprises canadiennes rétrogradées au 2<sup>ème</sup> rang. Respectivement 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> fournisseur, la Finlande et les Etats-Unis fournissent des volumes croissants ces dernières années.

Les exportations des pays de l'UE vers la Nouvelle-Zélande totalisent 30 000 tonnes (60% des importations néo-zélandaises). La France ne fait pas partie de ces fournisseurs.

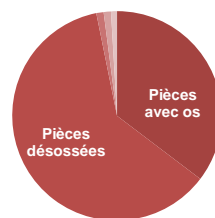
## Nouvelle-Zélande : Synthèse des importations de viandes, produits et sous-produits de porcs

Source : Ifip d'après Eurostat et GTIS

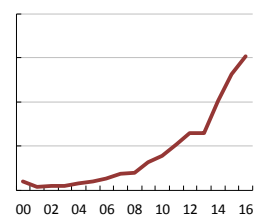
### Importations provenant les pays de l'UE, selon groupes de produits et fournisseurs

Tous fournisseurs	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Produits</b>						
Viandes	25,1	29,5	+17,7	64,0	71,2	+11,2
Carcasses	0,1	0,0	-94,4	0,1	0,0	-92,4
Pièces avec os	8,1	10,8	+33,2	20,2	27,0	+33,6
Pièces désossées	16,9	18,8	+10,9	43,6	44,1	+1,1
Produits transformés	0,6	0,3	-46,7	3,1	2,2	-29,0
Saucisses/Saucisson	0,1	0,1	+12,2	0,6	0,7	+18,7
VSSF	0,5	0,2	-63,1	2,4	1,3	-46,1
Préparations	0,0	0,0	+249,6	0,1	0,2	+87,6
Lards et graisses	0,1	0,3	+268,3	0,1	0,3	+481,7
Abats	0,6	0,3	-49,9	1,2	0,6	-47,7
<b>Total</b>	<b>26,4</b>	<b>30,5</b>	<b>+15,5</b>	<b>68,3</b>	<b>74,3</b>	<b>+8,7</b>

Principaux produits : année 2016 (tonnages en %)

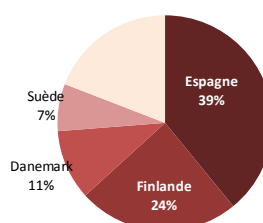


Importations provenant de l'UE en milliers de tonnes

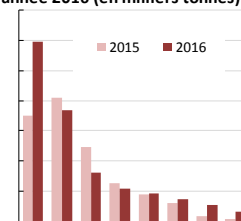


Tous produits	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Provenance</b>						
Espagne	7,0	11,9	+69,6	16,8	27,6	+64,3
Finlande	8,2	7,4	-10,2	21,2	18,6	-12,1
Danemark	4,9	3,2	-34,8	13,1	7,4	-43,6
Suède	2,6	2,2	-15,2	7,0	5,5	-21,9
Allemagne	1,8	1,9	+4,2	4,7	4,4	-7,4
Belgique	1,2	1,5	+24,3	3,2	3,6	+11,3
Pologne	0,3	1,1	+238,0	0,6	2,9	+358,1
Irlande	0,2	0,7	+328,5	0,3	1,5	+323,4
<b>UE</b>	<b>26,4</b>	<b>30,5</b>	<b>+15,5</b>	<b>68,3</b>	<b>74,3</b>	<b>+8,7</b>

Produits importés : cumul 2016 (tonnages en %)



Principaux fournisseurs : année 2016 (en milliers tonnes)



### La Nouvelle-Zélande exporte très peu de porc

La Nouvelle-Zélande exporte peu : 2 000 tonnes en 2016, seulement quelques produits transformés, essentiellement des saucisses, expédiées essentiellement vers l'Australie.

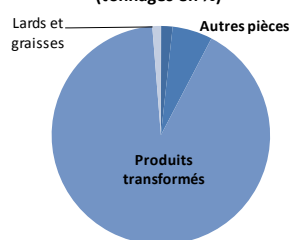
## Nouvelle-Zélande : Synthèse des exportations de viandes, produits et sous-produits de porcs

Source : Ifip d'après Eurostat et GTIS

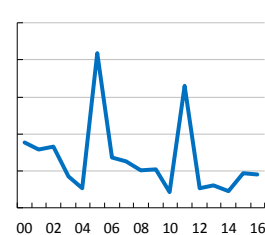
### Exportations de la Nouvelle Zélande, selon les produits

Toutes destinations	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/16	2015	2016	%/16
<b>Produits</b>						
Viandes	0,1	0,1	+76,2	0,3	0,4	+49,7
Carcasses	0,0	0,0	-55,9	0,0	0,0	-42,0
Jambons et épaules	0,0	0,0	+59,3	0,1	0,1	+34,8
Autres pièces	0,1	0,1	+87,2	0,2	0,3	+61,7
Produits transformés	1,8	1,7	-5,6	8,3	8,7	+4,7
Saucisses/Saucisson	1,6	1,3	-20,0	7,3	5,7	-21,8
VSSF	0,0	0,0	+139,1	0,1	0,2	+115,0
Préparations	0,2	0,4	+109,5	1,0	2,9	+194,1
Lards et graisses	0,0	0,0	-100,0	0,0	0,0	-99,8
Abats	0,0	0,0	+656,6	0,0	0,1	+206,7
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>8,7</b>	<b>9,2</b>	<b>+6,8</b>

Produits exportés : année 2016 (tonnages en %)



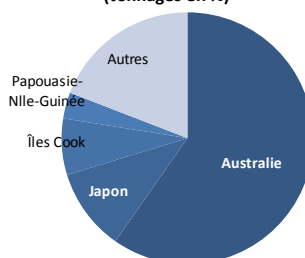
Exportations totales en milliers de tonnes



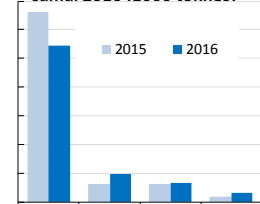
### Exportations de la Nouvelle Zélande, selon les destinations

Tous produits	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Destinations</b>						
Australie	1,3	1,1	-18,0	5,9	5,5	-7,7
Japon	0,1	0,2	+52,1	0,6	0,9	+39,0
Îles Cook	0,1	0,1	+6,1	0,5	0,6	+7,7
Papouasie-Nlle-Guinée	0,0	0,1	+81,7	0,1	0,2	+77,6
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>8,7</b>	<b>9,2</b>	<b>+6,8</b>

Principales destinations : année 2016 (tonnages en %)



Principales destinations : cumul 2016 (1000 tonnes)



### 3 Enseignement et perspectives

La production porcine néo-zélandaise est faible et déficitaire de 60%. Les importations sont ainsi nécessaires pour satisfaire une demande nationale qui s'accroît.

L'UE est devenue un fournisseur majeur en viande importée qui doit satisfaire aux normes sanitaires du gouvernement mais sans tenir compte des pratiques nationales de production concernant les normes de bien-être animal.

**Les opportunités pour la filière française sur le marché néo-zélandais sont a priori modestes. Compte tenu du niveau et des perspectives de la production porcine néo-zélandaise, un accord de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et l'UE ne représente aucun risque pour la filière porcine des pays de l'UE.**

### BIBLIOGRAPHIE

- New Zealand Pork Industry Board, Annual Report 2016
- Articles de presse
- USDA Foreign Agricultural Service, base de données
- Eurostat: base de données Commerce international



## FICHE MARCHÉ

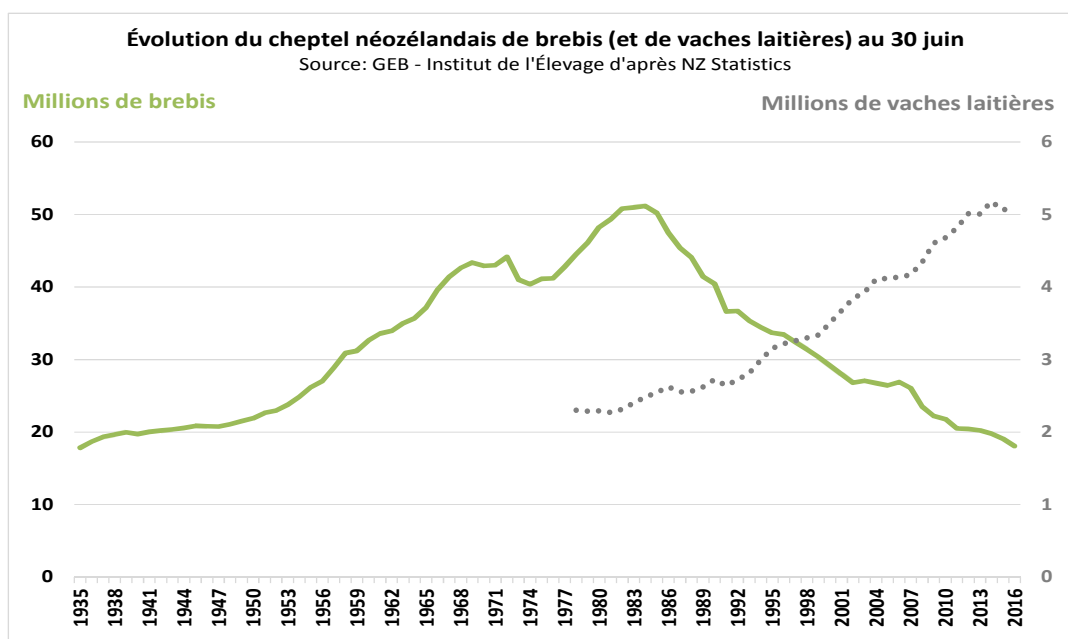
### Nouvelle-Zélande – Viande ovine

#### 1. Une production très saisonnière, dépendante des conditions climatiques

##### Le cheptel ovin diminue depuis la suppression des aides publiques à l'agriculture

Alors que le secteur ovin avait montré un important dynamisme au cours des deux décennies suivant la deuxième guerre mondiale (modernisation des techniques agricoles + important débouché britannique pour la viande ovine et la laine dans les années d'après-guerre), l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne (CEE) en 1973, le premier choc pétrolier et la chute du prix de la laine au début des années 70 ont fortement entamé la rentabilité de la production ovine néozélandaise. Jusqu'au milieu des années 80, les subventions publiques à l'agriculture ont toutefois permis de maintenir le secteur à flots et d'augmenter davantage le cheptel, malgré l'augmentation des coûts de production et la baisse des prix de vente. La suppression de ces aides en 1984, en pleine crise économique, a mis brutalement fin à la capitalisation, et depuis, le cheptel ovin néozélandais n'a cessé de s'éroder. La concurrence effrénée du secteur bovin laitier depuis le début des années 1990, notamment pour l'occupation des terres, ainsi que divers épisodes de sécheresse (en particulier en 2008) continuent à pénaliser le secteur ovin. Avec des systèmes basés essentiellement sur la valorisation de l'herbe, la production ovine néozélandaise reste en effet aujourd'hui fortement tributaire des conditions climatiques.

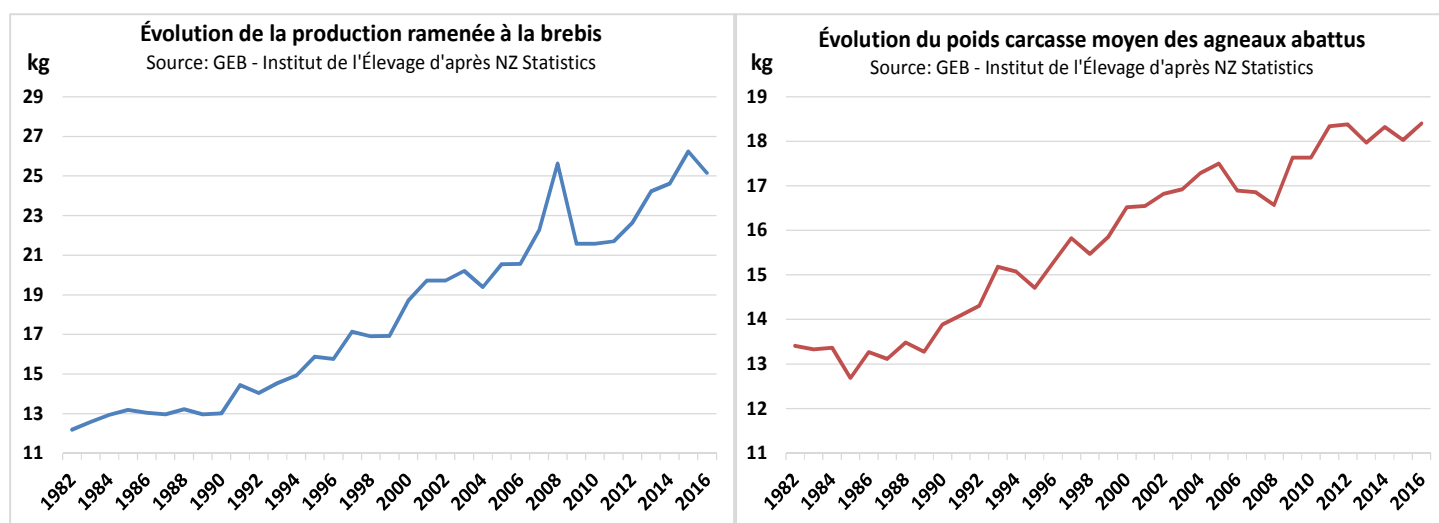
Le cheptel ovin reproducteur néozélandais est ainsi passé de 51,2 millions de brebis en 1984, à 18,1 millions en 2016 (le même qu'au début des années 30), soit une chute de 65% en 32 ans.



La baisse de la production a été atténuée par d'importants gains de productivité

Si le recul du cheptel s'est traduit par une diminution de la production, celle-ci a été nettement moins marquée : depuis 1984, la production néozélandaise de viande ovine<sup>9</sup> n'a baissé que de 31%, pour atteindre 454 500 tonnes équivalent carcasse (téc) en 2016 (-9%/2015). Tout cela grâce à d'importants gains de productivité depuis le milieu des années 1980.

Après la suppression des aides, les éleveurs néozélandais, accompagnés par des techniciens, ont en effet cherché à gagner en efficacité et à augmenter leur production par brebis afin de faire progresser leur revenu. L'adaptation des races (passage à des races et croisements plus adaptées à la production de viande qu'à celle de laine) et des systèmes de production a ainsi permis d'importants gains de productivité numérique. L'augmentation des poids carcasse (+38% entre 1984 et 2016 pour les agneaux ; +26% pour les ovins adultes) a également participé à accroître la production. Au total, la production par brebis a doublé en 25 ans à 25,2 kg en 2016.



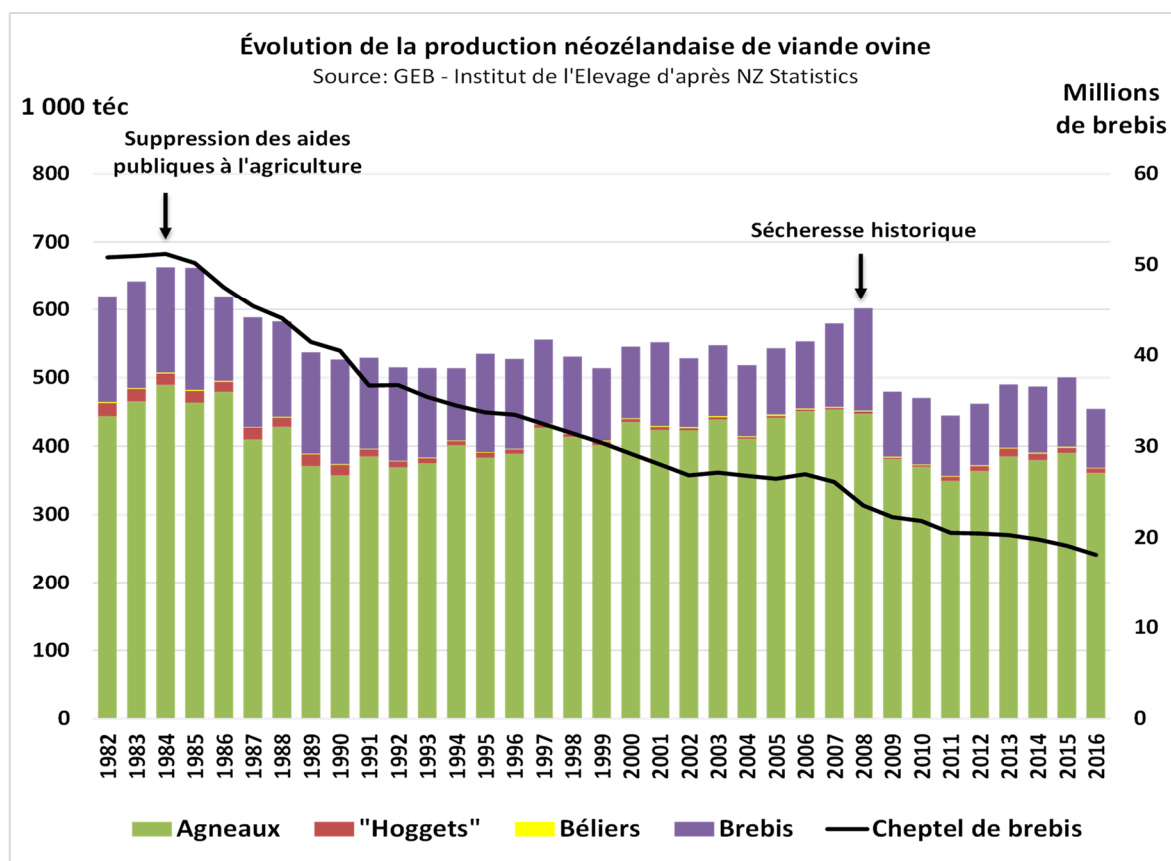
En 2016, la production néozélandaise de viande ovine était constituée de :

- 361 000 téc de viande d'agneau, en baisse de 8% par rapport à 2015 (19,6 millions d'agneaux abattus soit -9% /2015 avec un poids carcasse moyen de 18,4 kg),
- 7 000 téc de viande de « *hogget*<sup>10</sup> », en recul de 11% par rapport à 2015 (274 000 têtes abattues soit -13% /2015 avec un poids carcasse moyen de 24,8 kg),
- Moins de 1 000 téc de viande de bélier, en chute de 47% par rapport à 2015 (25 000 têtes abattues soit -52% /2015 avec un poids carcasse moyen de 33,1 kg),
- 86 000 téc de viande d'autres ovins adultes (brebis essentiellement), en baisse de 15% par rapport à 2015 (3,4 millions de têtes soit -16% /2015 avec un poids carcasse moyen de 25,3 kg).

La Nouvelle-Zélande se place ainsi au rang de 4<sup>ème</sup> producteur mondial de viande ovine, derrière la Chine, l'Union européenne et l'Australie.

<sup>9</sup> Les échanges néozélandais en ovins vivants étant quasi nuls, les abattages néozélandais sont équivalents à la production intérieure brute en Nouvelle-Zélande.

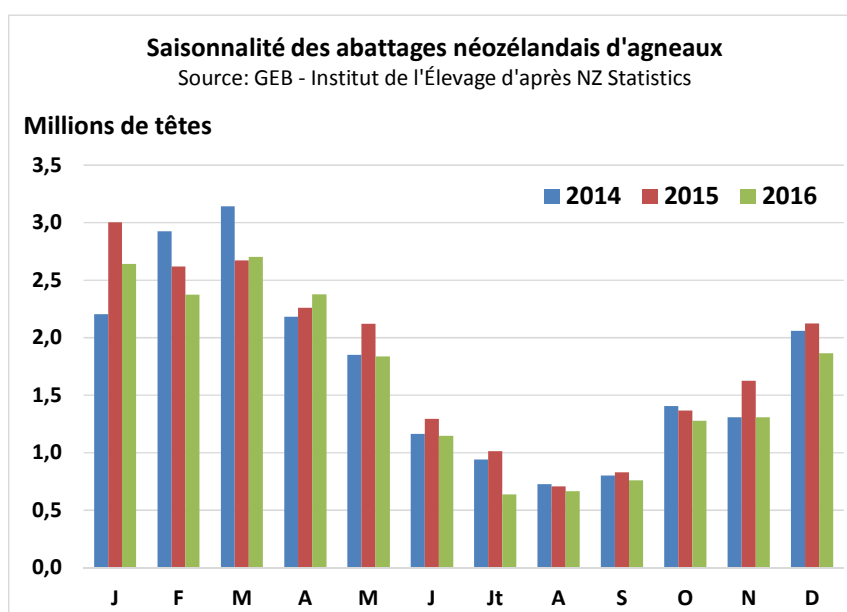
<sup>10</sup> Jeune ovin, mâle ou femelle, ne s'étant jamais reproduit, abattu entre 12 et 24 mois. On parle aussi d'« agneau de report ».

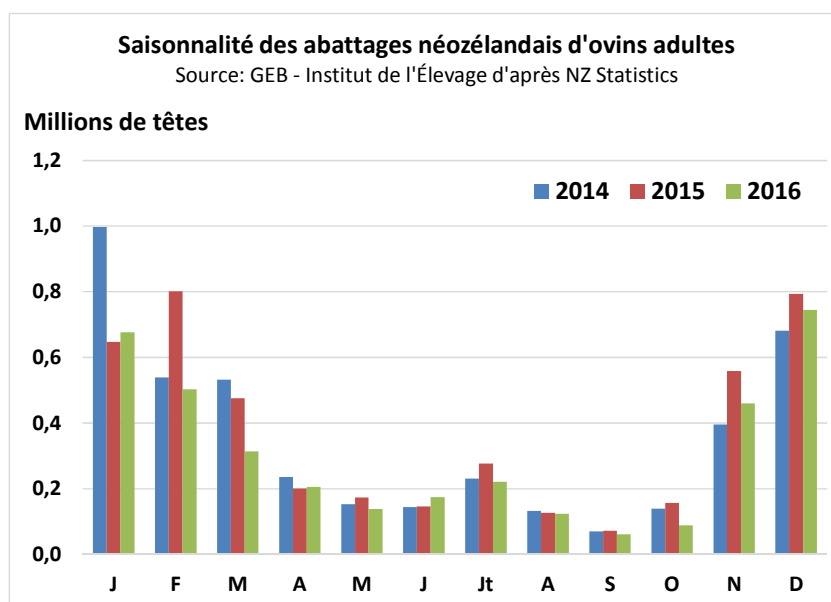


Cette production reste très dépendante des conditions climatiques : en période de sécheresse, les éleveurs néozélandais sont souvent contraints de décapitaliser pour alléger la pression exercée sur leurs pâturages, ce qui entraîne généralement d'importantes hausses de production sur quelques mois, notamment les mois d'été les plus chauds (janvier, février et mars).

#### Les abattages sont très saisonniers

L'élevage ovin néozélandais étant calé sur la pousse de l'herbe, la production de viande ovine est très saisonnière : près de 40% des abattages ont ainsi lieu au 1<sup>er</sup> trimestre (été austral).

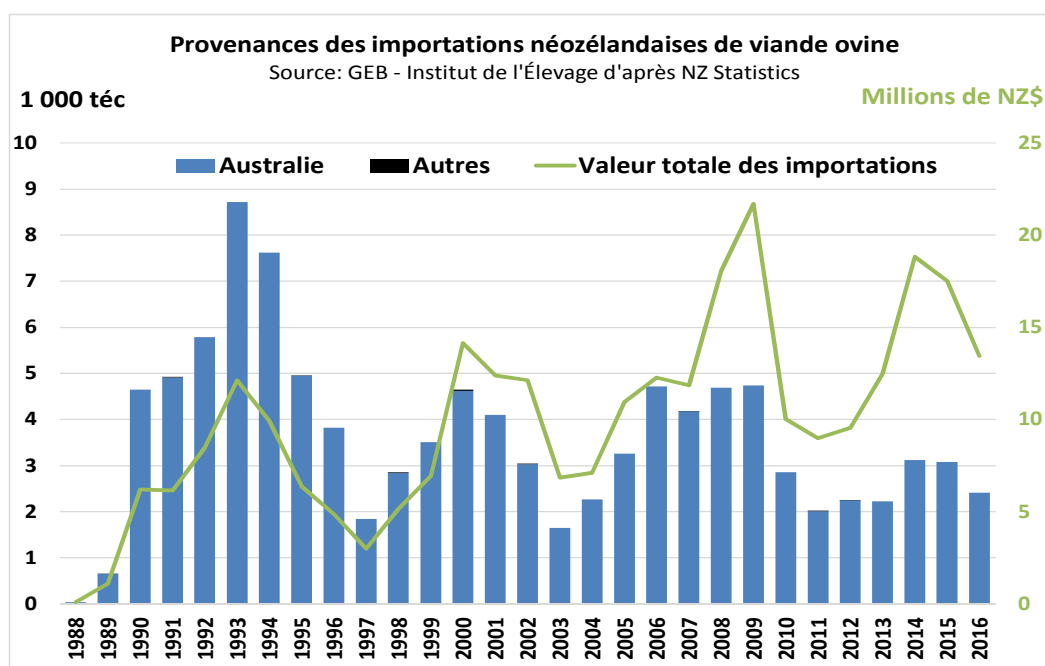


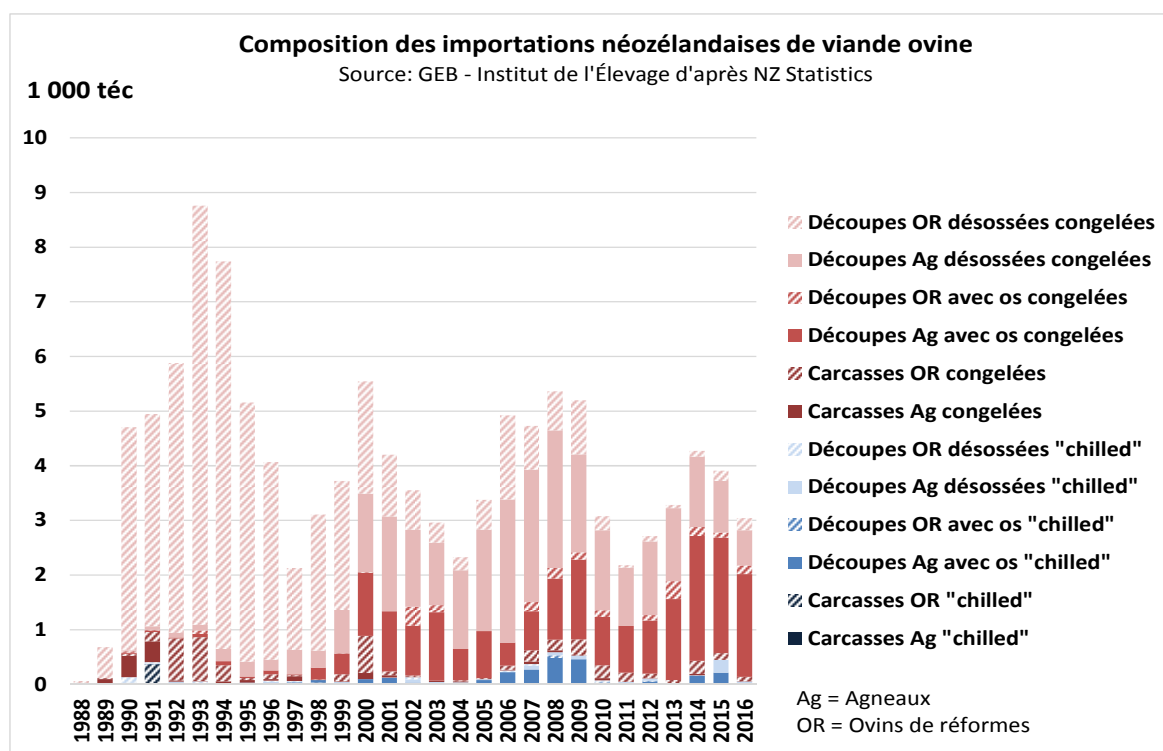
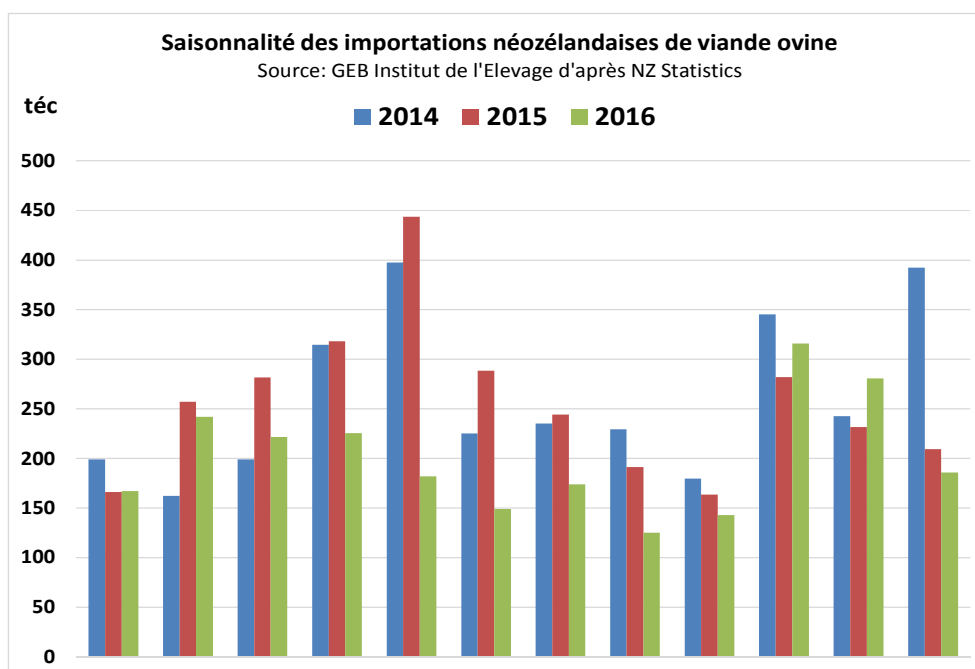


Du fait de l'inversion des saisons entre l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud, cette saisonnalité est inversée par rapport à la saisonnalité « normale » européenne où les abattages sont plus élevés au 2<sup>ème</sup> semestre. Ce n'est cependant pas le cas avec la France, où une partie de la production est dessaisonnée pour mieux coller à la demande et où les abattages sont maxima autour des fêtes de Pâques.

## 2. Les importations de viande ovine restent très limitées

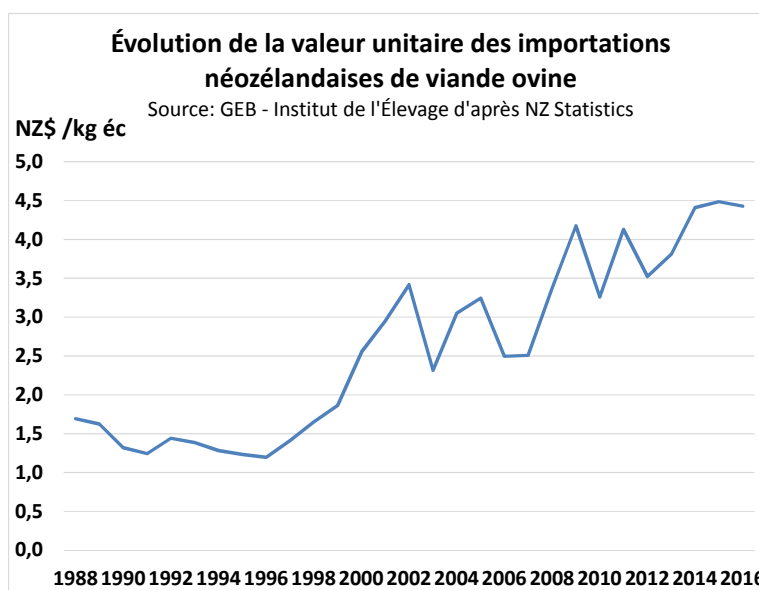
Du fait de l'importance de la production ovine dans le pays, les importations néozélandaises de viande ovine sont très limitées (moins de 5% de la consommation néozélandaise de viande ovine), malgré l'absence de droits de douane sur ce produit. En 2016, elles étaient de 2 400 téc (-22% /2015). Ces achats proviennent quasi exclusivement d'Australie (et suivent donc la saisonnalité des exportations australiennes) et sont aujourd'hui constitués à près de 80% de découpes d'agneau congelées.





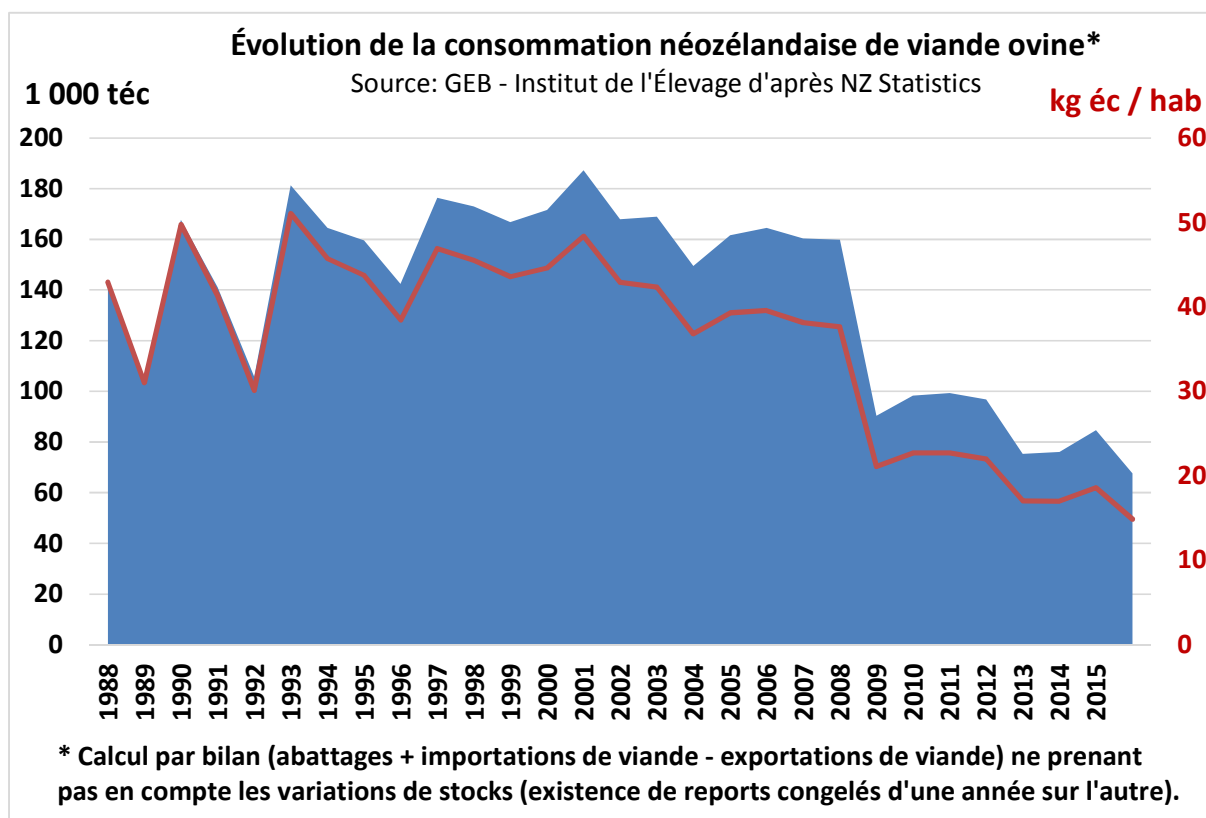
Bien que la tendance sur le long terme soit plutôt à la baisse des volumes importés, la valeur totale des achats (13,5 millions de NZ\$ en 2016) a progressé depuis le début des années 90 grâce à la hausse de la valeur unitaire des marchandises importées ( $\times 3,4$  depuis 1990 pour atteindre 4,4 NZ\$/kg équivalent carcasse en moyenne en 2016, soit environ 2,8 €/kg éc), permise par l'évolution du mix-produit (importations constituées quasi exclusivement de viande d'ovins adultes au début des années 90 contre entre 85 et 90% de viande d'agneau aujourd'hui ; hausse des achats sous forme « chilled<sup>11</sup> »).

<sup>11</sup> Viande conditionnée dans un emballage plastique étanche, sous vide ou sous atmosphère modifiée (oxygène remplacé par du dioxyde de carbone) et maintenue à une température entre -1°C et 0°C. Cette technique permet d'augmenter la durée de stockage de la viande d'agneau, sans la congeler, jusqu'à 12-16 semaines.



### 3. La consommation pèse pour 15% de la production

Bien que la consommation de viande ovine par habitant soit toujours l'une des plus élevées au monde (environ 15 kg équivalent carcasse par habitant en 2016), la consommation globale néozélandaise représente seulement 15% de la production de viande ovine du pays, en raison d'une population réduite (4,65 millions d'habitants en 2016). Cette consommation a d'ailleurs eu tendance à se réduire ces dernières années, le marché export étant généralement privilégié au détriment de la demande intérieure.

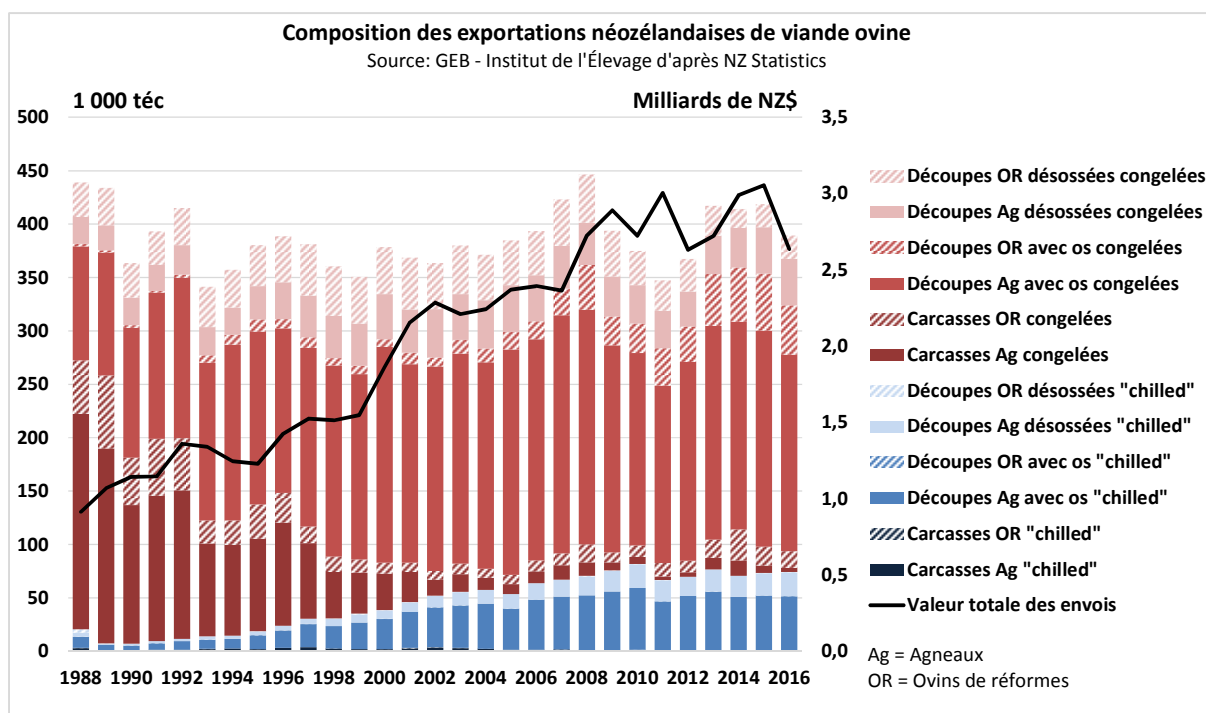


## 4. Le secteur ovin néozélandais est essentiellement tourné vers l'export

### La Nouvelle-Zélande exporte aujourd'hui près de 85% de sa production

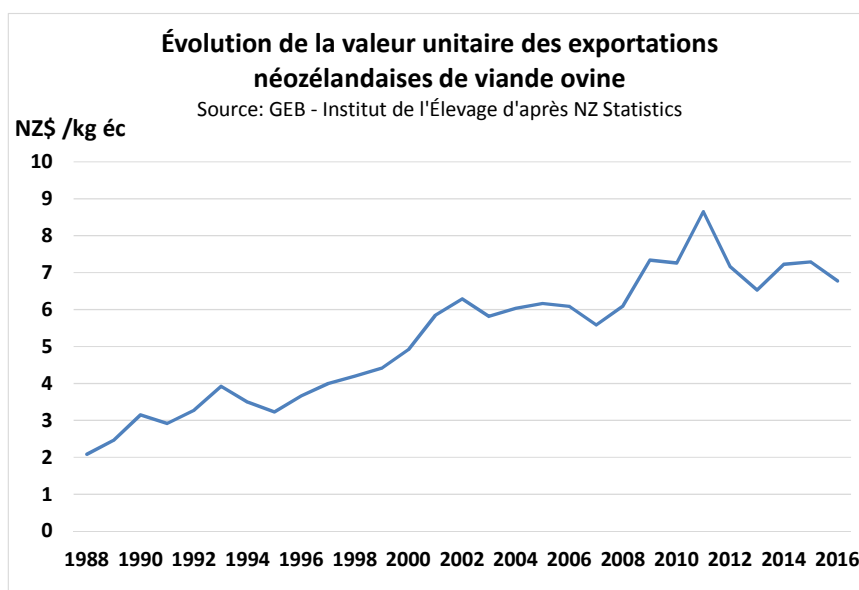
Le débouché principal de la production néozélandaise de viande ovine est bien entendu l'export : à 389 000 téc en 2016 (-7% /2015), les exportations néozélandaises représentaient 86% de la production. Alors que cette production baisse sur le long terme, l'augmentation de la part exportée ces dernières années (en 2000, seuls 69% de la production étaient exportés) a d'ailleurs permis à la Nouvelle-Zélande de limiter la baisse de ses envois, et de conserver son positionnement sur les marchés internationaux. Le pays conforte ainsi sa place de 2<sup>ème</sup> exportateur mondial de viande ovine juste derrière l'Australie.

En 2016, les envois étaient constitués à 78% de viande d'agneau. 81% des volumes étaient sous forme congelée, le reste sous forme « chilled ». Il s'agissait en outre essentiellement de découpes : 72% avec os et 23% sans os. La filière ovine néozélandaise a en effet fait le choix depuis plus de 15 ans de limiter au maximum ses exportations de carcasses pour privilégier les envois en morceaux, permettant de valoriser au mieux chaque partie de la carcasse d'un animal en l'exportant vers le marché le plus rémunérateur. Les exportations de pièces sous forme « chilled » se sont développées en parallèle.



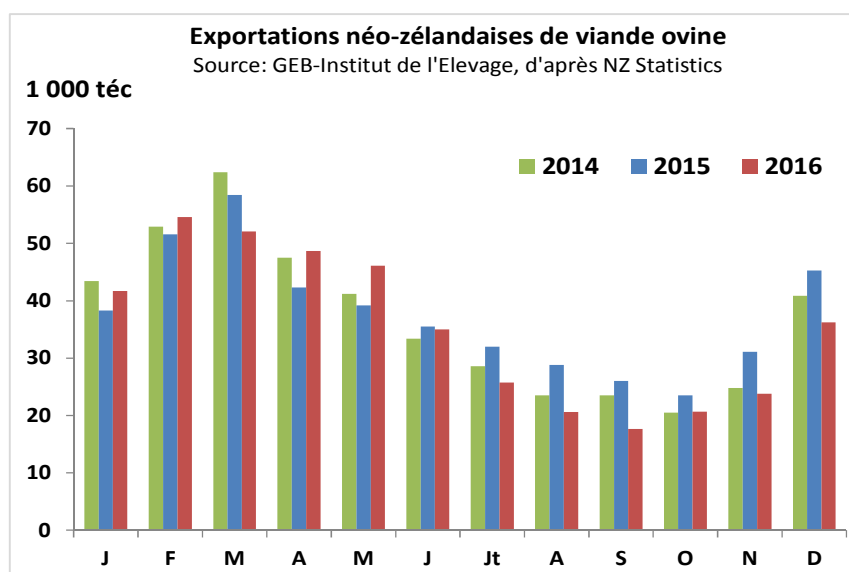
Cette stratégie a permis une forte progression de la valeur unitaire des envois ( $\times 3,3$  depuis 1988, à 6,8 NZ\$ /kg éc en 2016, soit environ 4,3 €/kg éc), et donc la hausse de la valeur totale exportée ( $\times 2,9$  depuis 1988, à 2,6 milliards de NZ\$ en 2016).





### L'utilisation de stocks congelés permet de limiter la saisonnalité des envois

Comme la production, les exportations néozélandaises de viande ovine sont très saisonnières. Le report d'une partie de la production des mois de pics aux mois de creux saisonniers grâce à des stocks congelés permet toutefois de réduire la saisonnalité des envois. Alors que près de 40% de la production néozélandaise se fait au 1<sup>er</sup> trimestre, seul un tiers des exportations néozélandaises a lieu pendant cette période.

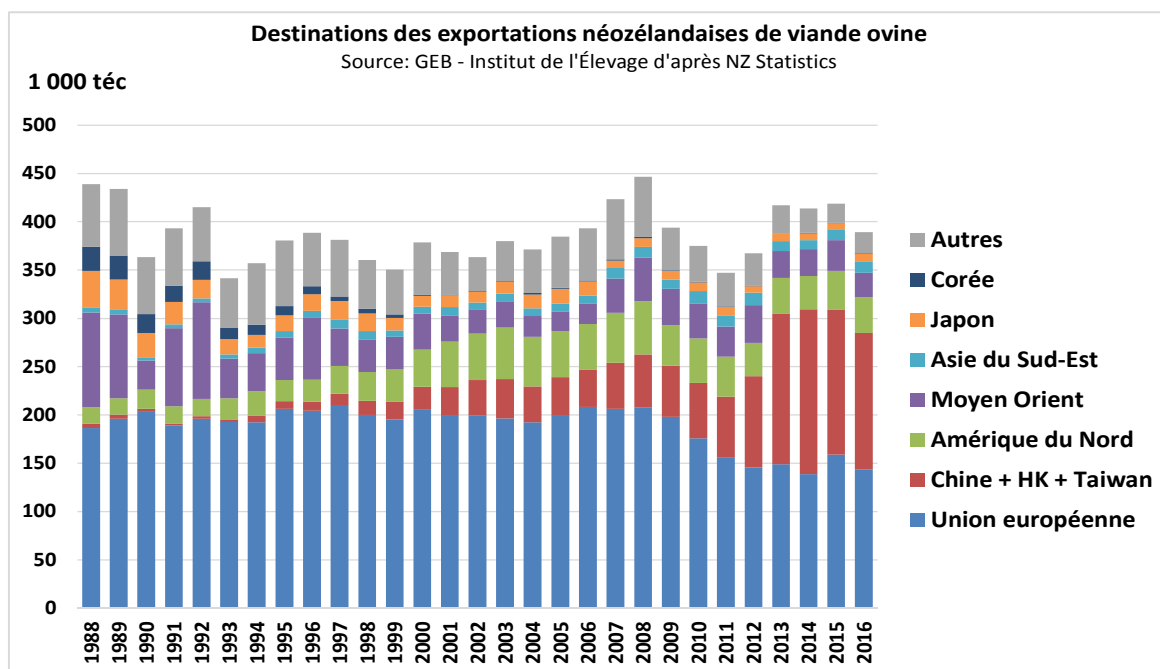


### Réorientation récente d'une partie des envois vers la Chine

Les destinations principales des exportations néozélandaises de viande ovine sont aujourd'hui l'Union européenne (143 000 téc en 2016), la Chine (129 000 téc), l'Amérique du Nord (37 000 téc vers les États-Unis, le Canada et le Mexique) et le Moyen-Orient (25 000 téc).

La demande de plus en plus importante de la Chine sur le marché mondial de la viande ovine depuis 2010 a toutefois modifié les équilibres existants ces dernières années : peu présente jusque-là sur le marché, la Chine a connu une envolée spectaculaire de ses importations de viande ovine, notamment en 2013 (volumes multipliés par 5 par rapport à 2012) puis en 2014 (+30% /2013) suite à la forte

progression de sa demande intérieure. L'appel d'air ainsi créé a modifié les flux sur le marché mondial, entraînant en particulier la réorientation d'une partie des envois néozélandais vers la Chine, au détriment de l'UE. Ces exportations ont été favorisées par l'accord de libre-échange entre la Chine et la Nouvelle-Zélande entré en vigueur en 2008 et conduisant notamment à l'élimination sur 9 ans des droits de douanes chinois sur la viande ovine, les abats comestibles et les peaux d'ovins. Début 2016, ces droits de douanes ont ainsi été totalement supprimés.



La Nouvelle-Zélande bénéficie aujourd'hui d'autres accords de libre-échanges en vigueur avec l'Australie, Hong-Kong, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, la Corée du Sud, Taiwan, les pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge) via l'accord AANZFTA ainsi que le Brunei, le Chili et Singapour via le P4 (Pacifique 4). Deux autres accords conclus, mais non encore entrés en vigueur, devraient également, sauf contretemps politique, faciliter les échanges commerciaux néozélandais dans les années à venir :

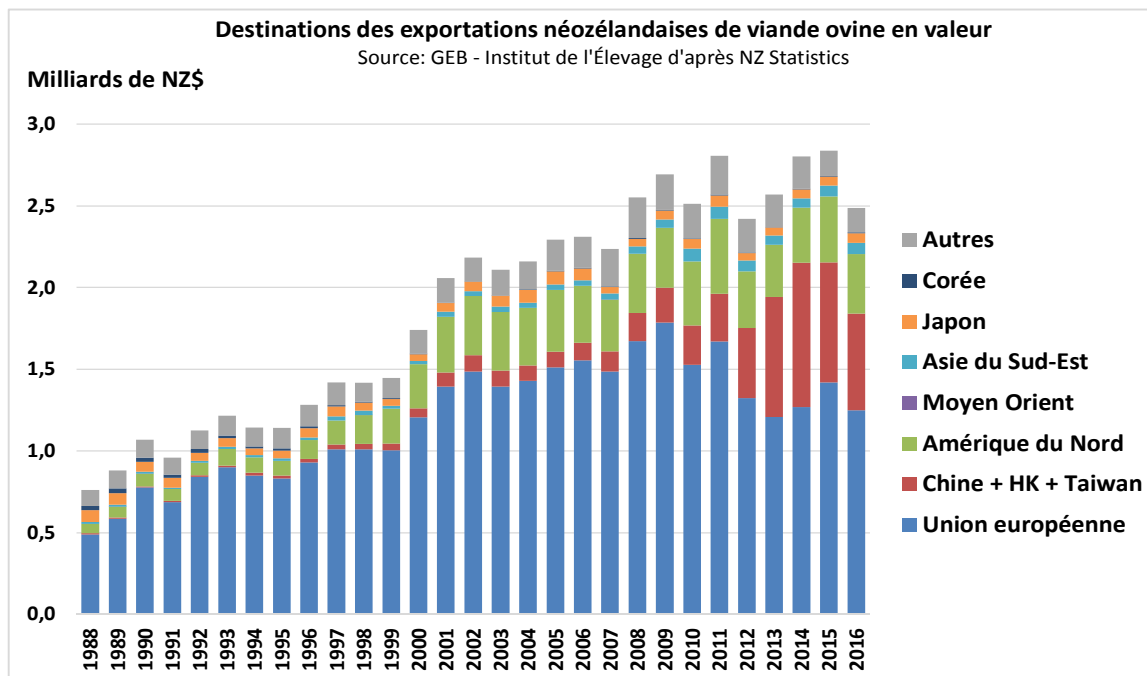
- Le partenariat Transpacifique entre la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Brunei Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam, mais qui est au congélateur depuis l'entrée en fonction de l'Administration Trump qui n'entend pas le ratifier.
- Avec le Conseil de coopération des États du Golfe Arabe : Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats arabes unis et Qatar.

### L'Union européenne reste un marché clé pour la viande ovine néozélandaise

Malgré la montée en puissance de la Chine dans le portefeuille clients néozélandais, l'Union européenne reste un marché clé pour la Nouvelle-Zélande. Face aux incertitudes relatives au marché chinois, l'UE demeure un marché « plus sûr » pour la viande ovine : ainsi, suite à la baisse de la demande chinoise en 2015, la Nouvelle-Zélande a pu compenser en partie le recul de ses envois vers l'Asie en exportant de nouveau davantage de volumes vers l'UE.

L'Union européenne reste d'autre part le marché le plus rémunérateur pour la viande ovine néozélandaise car la destination privilégiée pour les morceaux d'agneaux à haute valeur ajoutée (gigots, épaules et carrés). Les envois vers l'Union européenne absorbent notamment environ 70% de

la viande d'agneau sous forme « chilled » exportée chaque année par la Nouvelle-Zélande, essentiellement sous forme de découpes. Alors qu'en 2016, les exportations de viande ovine vers l'UE représentaient 37% des envois néo-zélandais en volumes (contre 33% pour la Chine), ils pesaient pour 47% du total en dollars néo-zélandais (contre 20% pour la Chine). L'Union européenne reste ainsi et de loin le premier client en valeur pour la viande ovine néo-zélandaise.



La Nouvelle-Zélande bénéficie en outre de conditions d'accès privilégiées au marché européen. Depuis l'Accord Agricole du GATT de 1994 (Accords de Marrakech, dans le cadre de l'*Uruguay Round*, entrés en vigueur en 1995), les importations européennes de viande ovine et caprine (tous produits rentrants dans les codes NC 0204, sans distinction de forme ni de type d'animaux ou de conditions d'élevage) en provenance des pays tiers sont limitées par des contingents annuels attribués par pays, bénéficiant d'une exonération totale de droits de douane (droits de douane en dehors de ces contingents = 12,8% + 90,2€ à 311,8 € par 100 kg net, selon le produit). Alors que le contingent total d'importations de viande ovine en UE est aujourd'hui de 286 600 téc, la Nouvelle-Zélande bénéficie historiquement du quota le plus important : 228 254 téc, soit environ 80% du contingent total. Si ce contingent était systématiquement saturé jusqu'en 2009, ce n'est plus le cas depuis 2010 et la réorientation d'une partie des envois néo-zélandais vers l'Asie. En 2016, son taux de remplissage était de 76%.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de remplissage du contingent néo-zélandais	97%	98%	98%	99%	98%	86%	80%	70%	73%	68%	76%	76%

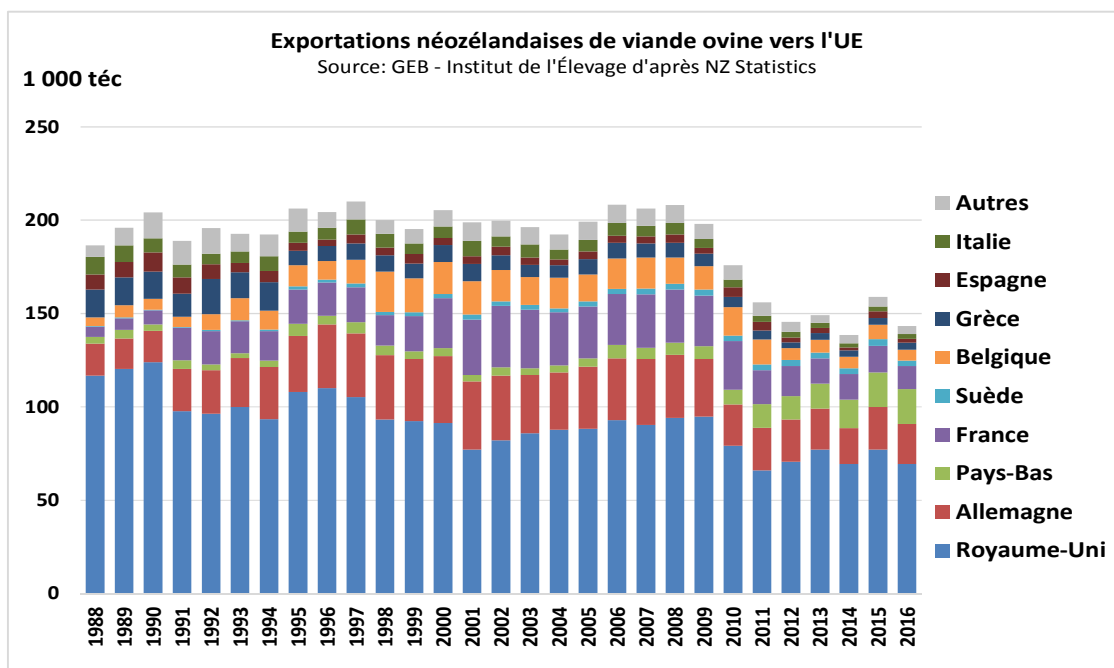
Source : Commission européenne

En Nouvelle-Zélande, la répartition du quota néo-zélandais global entre les différentes entreprises du secteur, est gérée par le *New Zealand Meat Board*<sup>12</sup>. Les allocations de quota sont effectuées chaque année pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (demandes devant être faites avant le 15 octobre de l'année précédente pour les entreprises déjà qualifiées, et avant le 1<sup>er</sup> septembre de

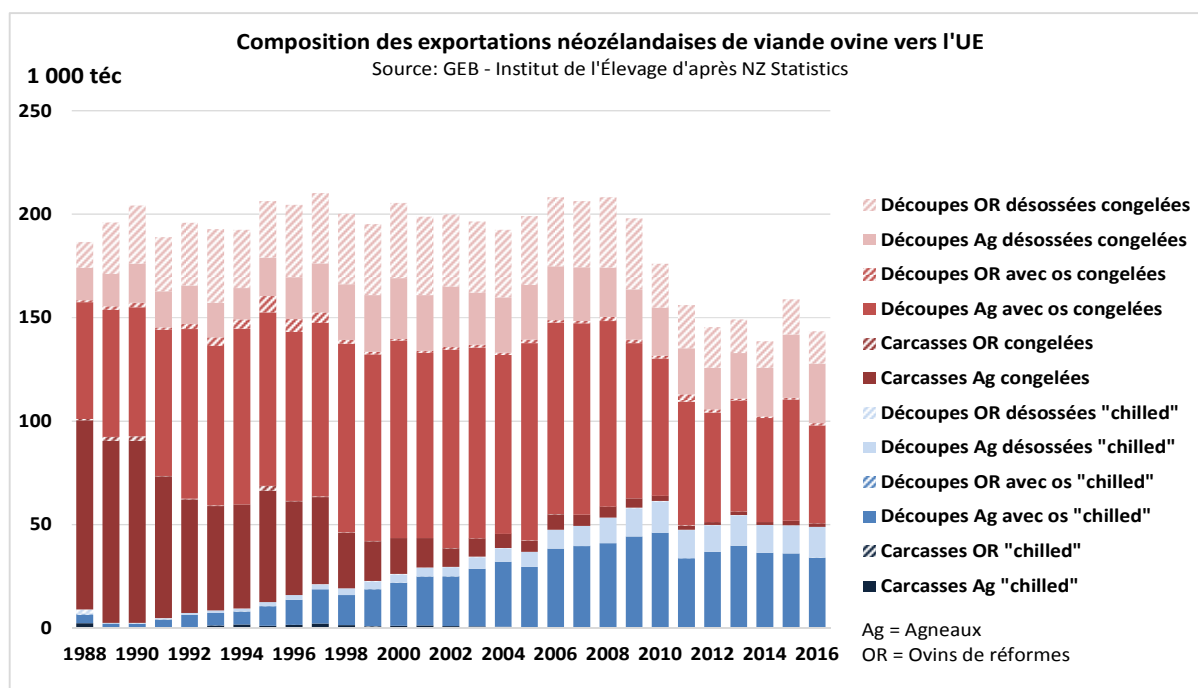
<sup>12</sup> <http://www.nzmeatboard.org/main.cfm?id=21>

l'année précédente pour les nouveaux entrants), selon l'historique de production et d'exportation des différentes entreprises.

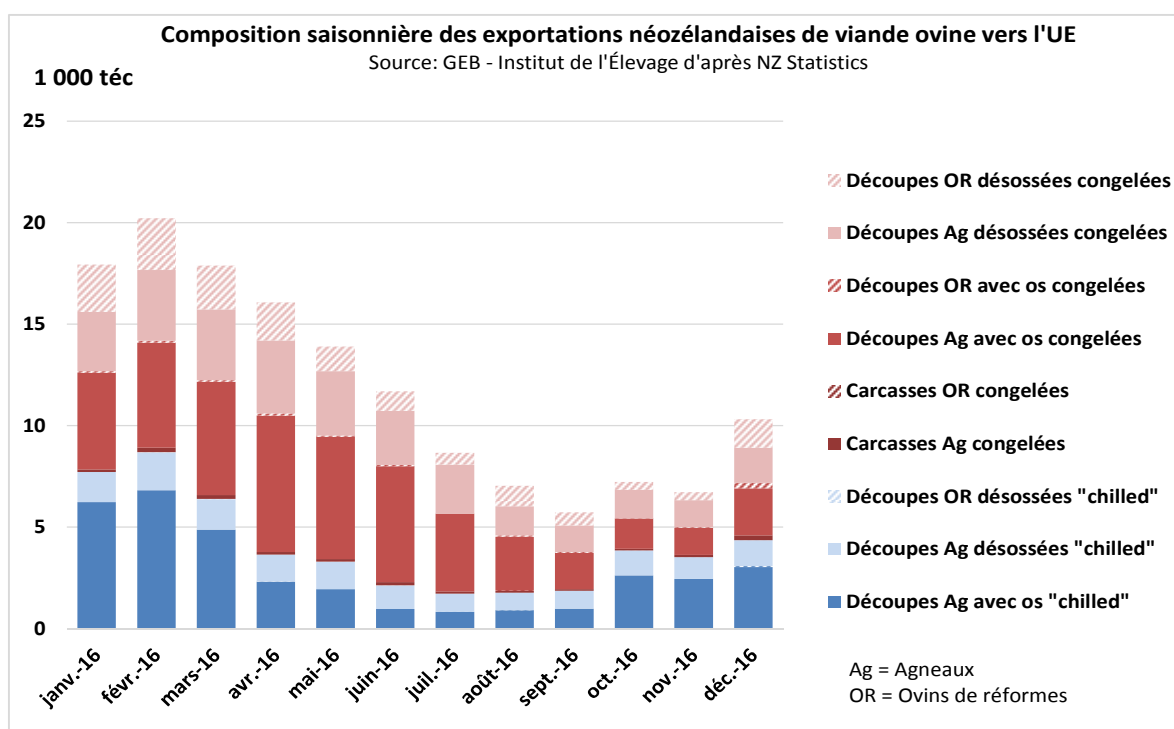
Au sein de l'Union européenne, le Royaume-Uni est le principal débouché pour la viande ovine néozélandaise (69 000 téc en 2016), suivi par l'Allemagne (21 000 téc), les Pays-Bas (19 000 téc) et la France (12 000 téc). Historiquement, sur les 10 dernières années, le Royaume-Uni a ainsi absorbé près de la moitié des exportations de viande ovine néo-zélandaises vers l'UE.



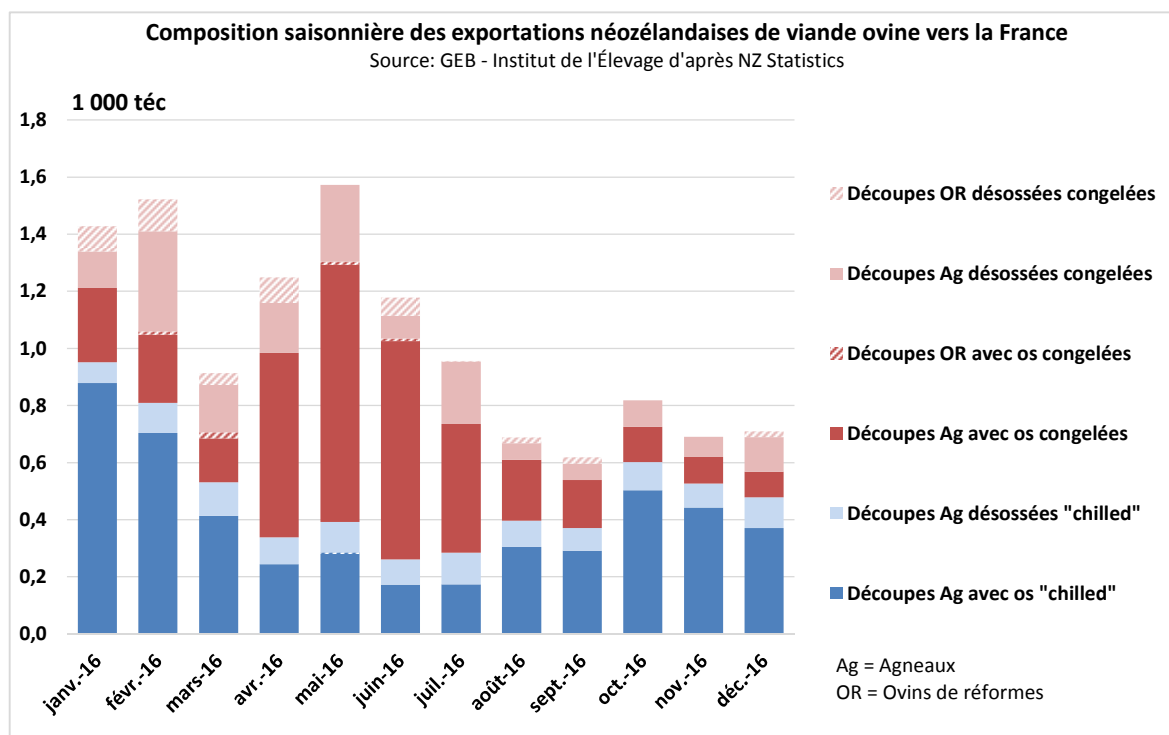
En 2016, les exportations néozélandaises de viande ovine à destination de l'Union européenne étaient constituées à 88% de viande d'agneau. 66% des volumes étaient sous forme congelée, le reste sous forme « chilled ». Il s'agissait essentiellement de découpes : 57% avec os et 41% sans os (<2% de carcasses).



La saisonnalité de ces envois suit la saisonnalité des exportations néozélandaises globales.



La composition et la saisonnalité des envois vers la France diffèrent quelque peu. En 2016, les exportations néozélandaises de viande ovine vers la France étaient constituées à 96% de viande d'agneau. 52% des volumes étaient sous forme congelée, le reste sous forme « chilled ». Il s'agissait uniquement de découpes : 72% avec os et 28% sans os.



## 5. BILAN

### Bilan néozélandais en viande ovine

Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après NZ Statistics

1 000 téc	1990	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Production</i>	526	545	470	445	462	490	487	500	454
<i>Importations</i>	5	5	3	2	2	2	3	3	2
<i>Exportations</i>	363	379	375	347	367	417	414	419	389
<i>Consommation</i>	168	172	98	99	97	75	76	85	68

## 6. Perspectives d'évolution

- **Pour la campagne 2016-17**

Suite au recul de 5% /2015 du cheptel néozélandais de brebis reproductrices en juin 2016, les experts néozélandais de *Beef + Lamb New Zealand* prévoient une baisse de l'ordre de 3 à 5% de la production et des exportations néozélandaises de viande ovine sur la campagne 2016-17 (octobre 2016 - septembre 2017).

- **À moyen terme**

Alors qu'une grande partie des meilleures terres agricoles a aujourd'hui déjà été convertie en exploitations laitières, notamment dans l'île du Sud, la mise en place de la nouvelle réglementation environnementale en Nouvelle-Zélande pourrait venir limiter les changements futurs d'affectation des terres, et de fait la compétition exercée par l'élevage bovin laitier sur l'élevage ovin. Si ce ralentissement de la concurrence laitière devrait freiner la baisse du cheptel ovin, la relance ovine est toutefois encore loin, les niveaux de revenus relativement faibles continuant de peser sur le secteur. Il est ainsi peu probable que le cheptel ovin néozélandais reparte fortement à la hausse dans les années à venir. Le Ministère des Industries Primaires (*MPI Ministry for Primary Industries*) table plutôt sur une stabilisation du cheptel ovin reproducteur, entre 18,5 et 19 millions de brebis, dans les 5 prochaines années.

La poursuite de l'augmentation de la productivité numérique des brebis et des poids carcasse devrait toutefois continuer à soutenir la production. Mais au vu des niveaux déjà atteints, les marges de progression paraissent aujourd'hui assez faibles. **Sauf incident climatique, la production néozélandaise de viande ovine ne devrait donc pas augmenter significativement dans les prochaines années.**

Alors que le marché intérieur néozélandais devrait rester réduit, les exportations de viande ovine suivront les évolutions de la production. Les choix commerciaux de la Chine auront une importance cruciale sur la stratégie des exportateurs néozélandais et les volumes disponibles pour l'Union européenne. Les conséquences du « *Brexit* » pourraient également avoir des impacts importants sur les flux vers le Royaume-Uni d'un côté et l'UE-27 de l'autre.

D'après les opérateurs néozélandais, la Chine devrait maintenir un niveau d'imports de viande ovine conséquents dans les années à venir. De nouvelles hausses pourraient même être envisagées. La Chine devrait ainsi rester un marché clé pour la viande ovine néozélandaise dans le futur, et les opérateurs sont déjà à pied d'œuvre pour tisser des relations privilégiées durables avec leurs homologues chinois. L'accord conclu entre le groupe *Alliance* (1<sup>er</sup> abatteur néozélandais d'ovins) et le groupe chinois *Grand Farm* (1<sup>er</sup> importateur chinois de viande ovine) début 2016 pour développer des produits à plus haute valeur ajoutée, ou encore le rachat de 50% de *Silver Fern Farms* (2<sup>ème</sup> abatteur néozélandais d'ovins) par l'entreprise chinoise *Shanghai Maling* fin 2016, en sont deux exemples.

Par ailleurs, les opérateurs néozélandais espèrent bien être en mesure d'augmenter la part de produits à haute valeur ajoutée exportés vers la Chine. Le développement de la classe moyenne chinoise, qui regarde avec envie le style de vie occidental, pourrait en effet permettre de diversifier les modes de consommation de la viande ovine et d'accroître le besoin à l'import pour des morceaux plus qualitatifs (gigots, épaules, côtelettes).

## BIBLIOGRAPHIE

- Institut de l'Élevage, 2010, Dossier Économie de l'Élevage « Les filières viande bovine et ovine en Nouvelle-Zélande – Une affaire familiale entre technicité et manque de rentabilité », N° 405.
- Publications de *Beef + Lamb New Zealand* : <http://www.beeflambnz.com/>, et notamment :
  - Lamb Crop 2016
  - New Season Outlook 2016-17
- Sites internet :
  - Te Ara – The Encyclopedia of New Zealand : <http://www.teara.govt.nz/en/sheep-farming>
  - Ministry of Primary Industries: <http://www.mpi.govt.nz/>
  - New Zealand Foreign Affairs & trade: <http://www.mfat.govt.nz/>
  - New Zealand Meat Board: <http://www.nzmeatboard.org/>



## FICHE MARCHÉ

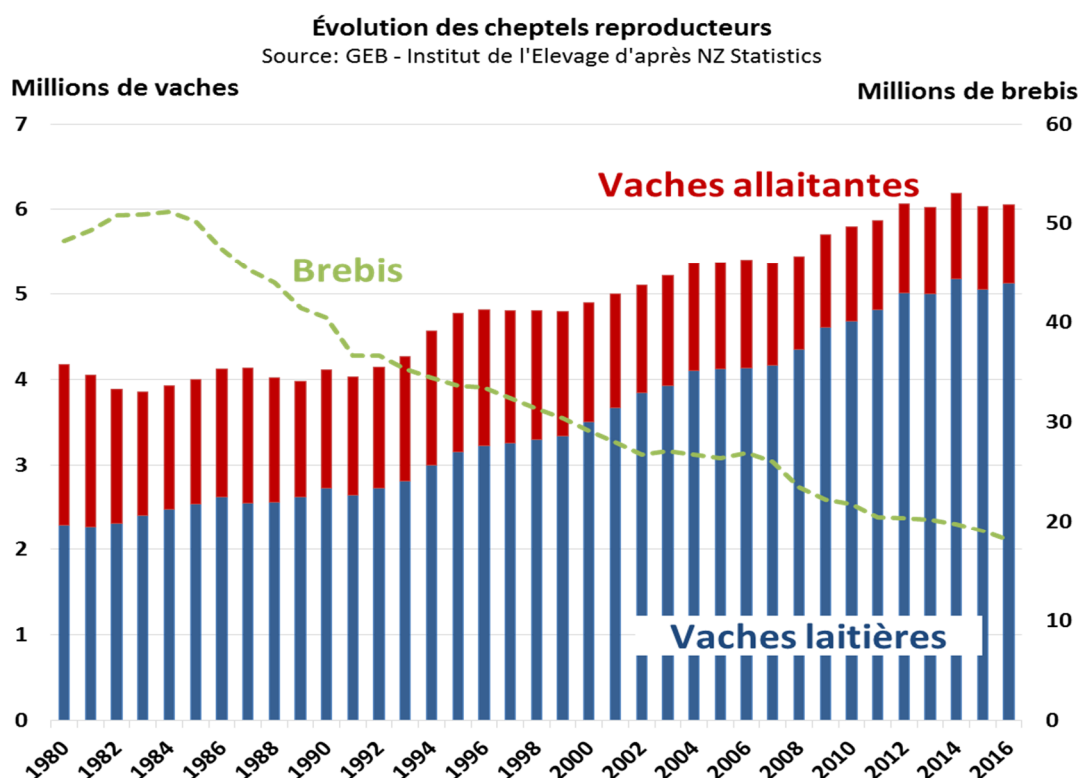
### Nouvelle-Zélande – Viande bovine

#### 1. Une production saisonnière, dépendante des conditions climatiques

##### Un cheptel bovin en croissance sur le long terme, mais de plus en plus laitier

Le nombre total de vaches et génisses gestantes en Nouvelle-Zélande est passé de 4,8 millions de têtes en 1996, à 6,1 millions en 2016 (+26% en 20 ans). Cette hausse est le résultat du rapide développement de la production laitière. Sur les 20 dernières années, le nombre de vaches laitières a en effet progressé de 59% à 5,1 millions de têtes, alors que celui de vaches allaitantes a chuté de 42% à 930 000 têtes. Ainsi, les vaches laitières représentaient 85% des femelles reproductrices en 2016, contre seulement 67% en 1996.

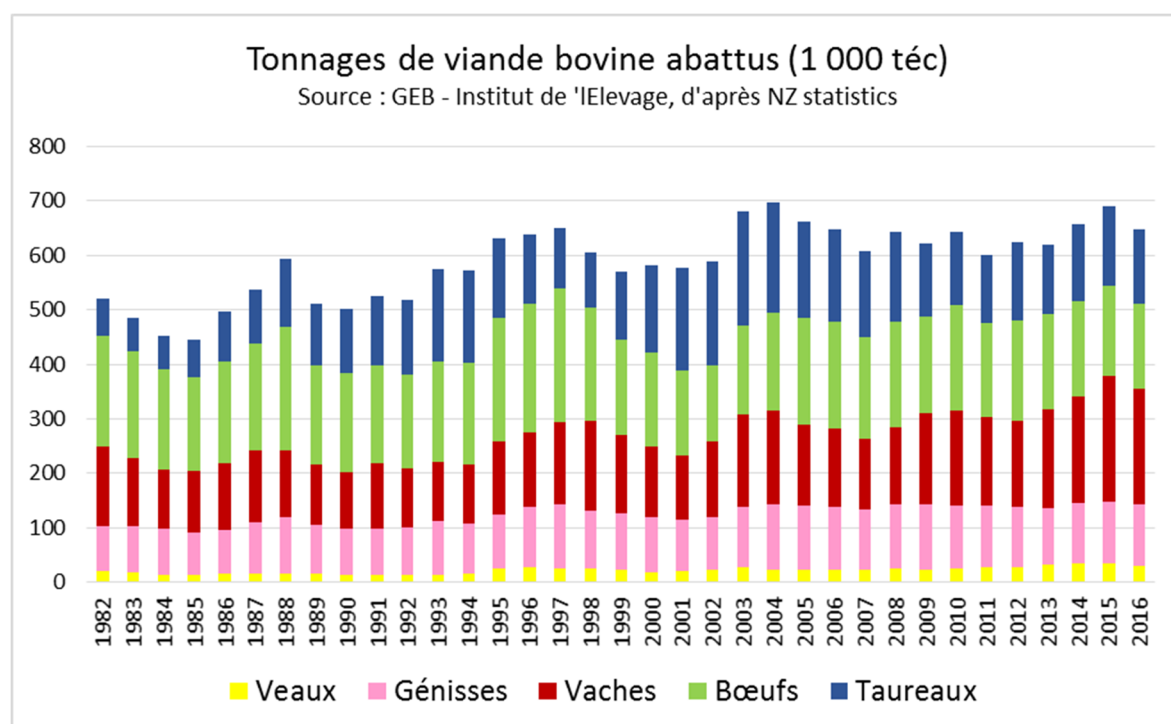
L'engouement pour la production laitière a conduit à la conversion de nombreux hectares de l'élevage allaitant bovin-ovin vers le lait. Les systèmes mixtes bovins-ovins sont les plus répandus en production allaitante. La baisse du nombre de vaches allaitantes a donc été concomitante avec celle du nombre de brebis.



##### La production abattue a cessé d'augmenter mais reste relativement volatile

La production néozélandaise de viande bovine a plutôt progressé jusqu'au début des années 2000. Puis la hausse s'est essouffée. Non seulement les effectifs de bœufs et taurillons produits ont amorcé une érosion, liée au recul du cheptel allaitant, mais les poids des carcasses ont cessé d'augmenter. En moyenne sur la période 2012-2016, la production néozélandaise de viande bovine a totalisé 648 000 téc. En 2016, la production a justement atteint cette moyenne (648 000 téc).

La production reste toutefois très volatile. Il n'est pas rare de voir des évolutions de l'ordre de 5 à 6% d'une année sur l'autre. La part des vaches laitières dans les abattages, dont les taux de réforme dépendent fortement de la conjoncture laitière, est le principal facteur de volatilité. Les poids de carcasse, dépendants des conditions climatiques, en constituent le second facteur.



**La part des vaches dans les abattages est en hausse tendancielle**, hausse qui découle de la progression du cheptel laitier, les taux de réforme en élevage laitier étant beaucoup plus élevés qu'en élevage allaitant. Leur part dans les effectifs de gros bovins abattus est passée de 27% en moyenne dans les années 1992-1996, à 40% en moyenne sur la période 2012-2016. En tonnage, les vaches ont compté pour 34% des abattages de gros bovins en 2016.

**En 2016, les bœufs comptaient pour 26% des tonnages de gros bovins, les taurillons pour 22% et les génisses pour 18%.** Le recul du cheptel allaitant conduit à une baisse tendancielle des effectifs d'animaux jeunes engraisés en gros bovins. Les naissances supplémentaires dans le cheptel laitier ne compensent pas ce repli, les veaux mâles laitiers étant en grande partie abattus très jeunes en « *bobby calves* » (voir paragraphe suivant). Ainsi, la production de gros bovins mâles s'est réduite de 5% entre la période 2007-2011 et la période 2012-2016. Celle de génisses s'est réduite de 4% sur la même période.

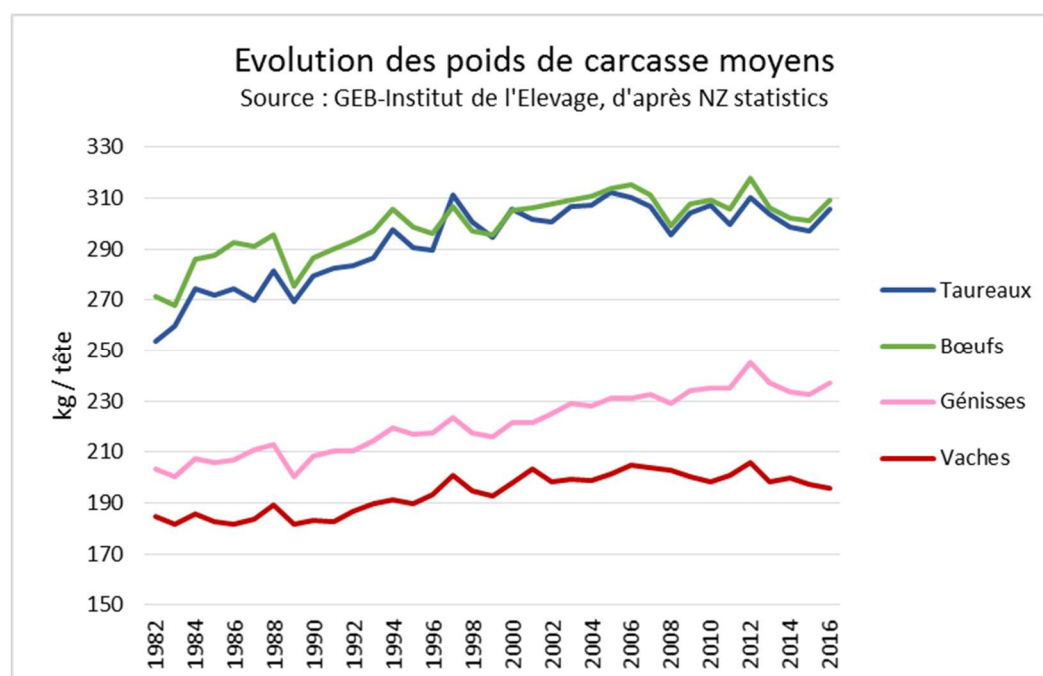
**Depuis 2011, les veaux représentent 42 à 46% des effectifs abattus** (contre 35 à 38% dans la décennie précédente). 99,98% de ces veaux sont des « *bobby calves* », abattus à quelques jours (4 à 14 jours). Avec l'expansion du cheptel laitier, leur nombre a fortement augmenté. Entre 1996 et 2016, il a progressé de 35% pour totaliser 1,87 million de têtes. La viande de ces veaux est destinée à l'industrie du "*Pet food*", mais également à la restauration sur les marchés exports (notamment aux restaurants italiens en Amérique du Nord, mais aussi en Afrique du Nord et au Moyen-Orient). Leur poids moyen à l'abattage est très faible (environ 16 kg de carcasse), si bien qu'ils représentent à peine 5% des tonnages de viande bovine abattus. S'ils pesaient 140 kg (poids des veaux de boucherie français) au lieu de 16 kg, la production néozélandaise de viande de veau atteindrait 262 000 téc (soit 42% de plus que la production française de veau de boucherie). Cependant, le développement d'une filière veau de boucherie en Nouvelle Zélande ne paraît pas du tout à l'ordre du jour. La très forte saisonnalité des

naissances laitières en Nouvelle Zélande serait un lourd handicap. En outre, cela mobiliserait des ressources en matières premières alimentaires, laitières (poudres de lactosérum notamment) qui ont de bons débouchés à l'export, ou bien qu'il faudrait importer (soja, céréales...).

### De faibles poids moyens, qui ne progressent plus

Les poids moyens des gros bovins sont relativement faibles en Nouvelle-Zélande en raison du gabarit réduit des animaux. En 2014, les races de bovins élevés pour leur viande (vaches allaitantes et animaux à l'engraissement) étaient les suivantes : Angus (36%) ; Croisés multi-races (21%) ; Frison (14%) ; Angus x Hereford (10%) ; Hereford (9%) ; Frison x Hereford (4%) ; autres (6%). Les vaches laitières étaient quant à elles principalement des croisées Holstein x Jersiaises (45%), plus connues sous le nom de « kiwi » ; des Holstein pures (35%) ou des Jersiaises pures (10%).

En 2016, le poids moyen des vaches abattues atteignait à peine 196 kg de carcasse (37% de moins que dans l'UE à 28), celui des génisses affichait 237 kg (-24% par rapport à la moyenne européenne), celui des mâles non castrés était de 366 kg (-19%) et celui des bœufs 369 kg (-18%).



Jusqu'en 2005, les poids moyens de tous les gros bovins ont progressé. Mais la hausse a été stoppée pour les mâles. Les poids des vaches sont même plutôt repartis à la baisse. Seuls ceux des génisses ont continué à progresser.

Les poids moyens varient assez fortement d'une année à l'autre. En effet, la production de viande, tout comme la production de lait, est basée sur l'herbe. Elle est donc très dépendante des conditions climatiques. L'engraissement en *feedlot* est l'exception, la Nouvelle-Zélande étant importatrice nette de grains.

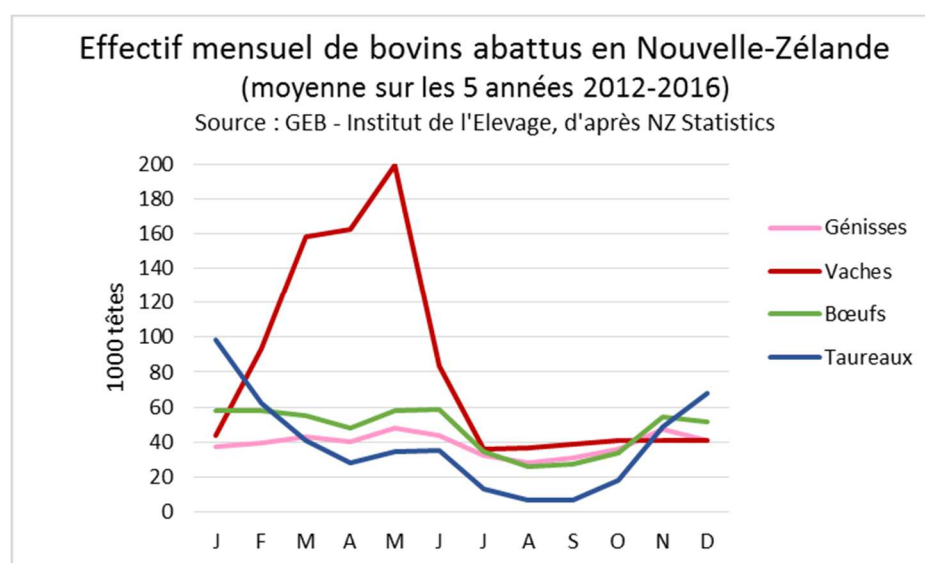
### La production reste très saisonnière

La production néozélandaise de viande bovine est relativement saisonnière et cette saisonnalité varie très peu d'une année à l'autre. L'engraissement des bovins est calé sur la pousse de l'herbe, de même que la production laitière et donc les réformes de vaches.

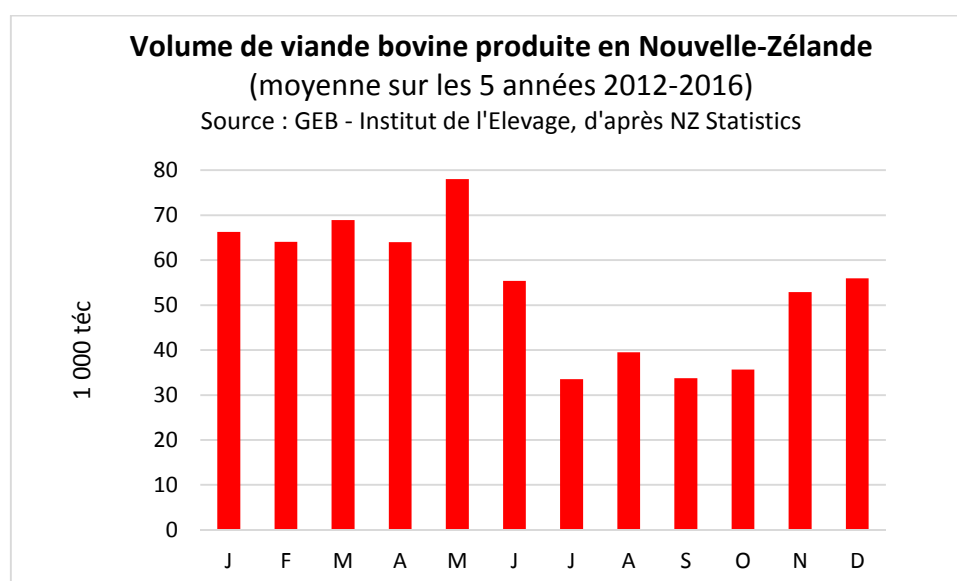
Plus des trois quart des vaches sont abattues sur le premier semestre. 20% sont abattues sur le seul mois de mai, avant le creux de collecte laitière de l'hiver austral.

La production de taurillons est plus saisonnière que celle de bœufs et de génisses en raison du cycle de production plus court et plus calibré. Si les bovins du cheptel allaitant naissent au début du printemps austral pour profiter de la pousse de l'herbe, alors la majorité des taurillons sortent 16 à 18 mois plus tard, sur décembre-janvier-février (ces 3 mois enregistrent 50% des abattages annuels de mâles non castrés). Certains mâles laitiers entrent également dans la production de taurillons. Les naissances laitières étant encore plus groupées, ceci renforce encore la saisonnalité de la production de taurillons.

La période de juillet à octobre (hiver austral) est une période de faibles sorties pour toutes les catégories de gros bovins : seulement 18% d'entre eux sont abattus sur ces 4 mois de l'année (27% des génisses, 22% des bœufs, 10% des taureaux et 16% des vaches).

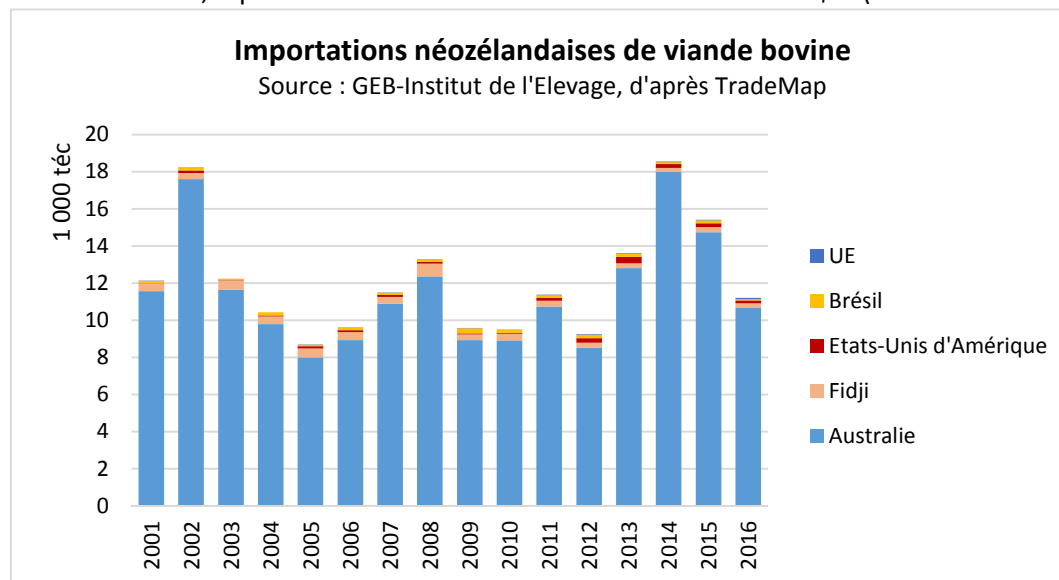


Globalement, 61% du tonnage annuel de viande bovine est produit au premier semestre. Et seulement 22% de ce tonnage est produit sur les 4 mois de juillet à octobre.

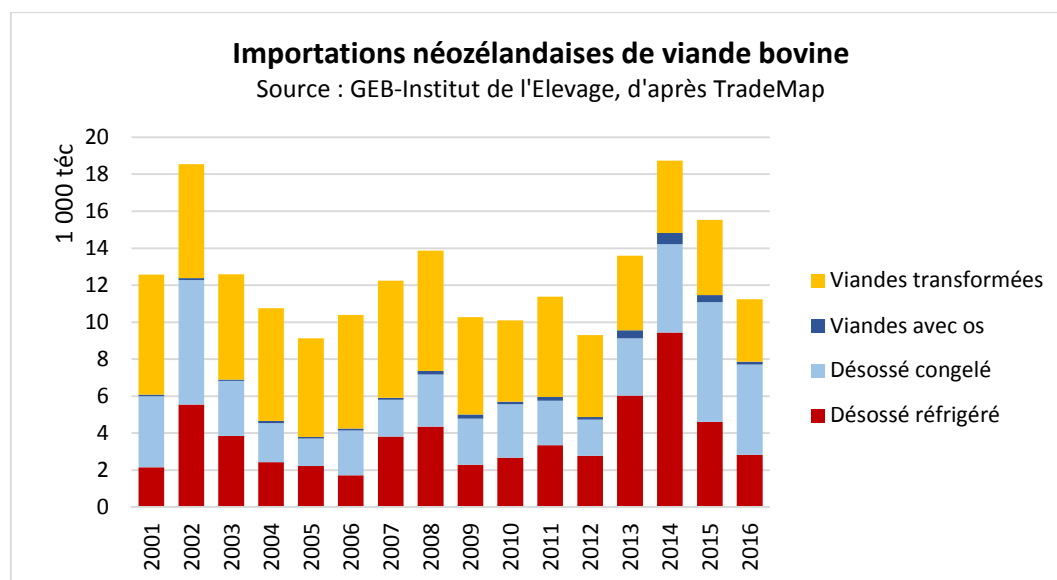


## 2. Les importations de viande bovine sont très limitées

Avec plus de 10 millions de bovins pour moins de 5 millions d'habitants, la Nouvelle-Zélande constitue un marché négligeable pour les exportateurs de viande bovine. Les importations sont en effet extrêmement limitées, malgré l'absence de droits de douane sur ce produit. L'Australie fournit selon les années 90 à 96% des achats (en volume comme en valeur), mais la Nouvelle-Zélande représente moins de 1% des exportations australiennes ! En 2016, la Nouvelle Zélande a importé 11 200 téc de viande bovine, pour une valeur de 56 millions de NZ\$ (ou 35 millions d'euros).



La Nouvelle Zélande importe essentiellement de la viande désossée. En 2016, 43% des volumes étaient constitués de viande désossée congelée, 25% de viande désossée réfrigérée et 30% de viandes transformées.

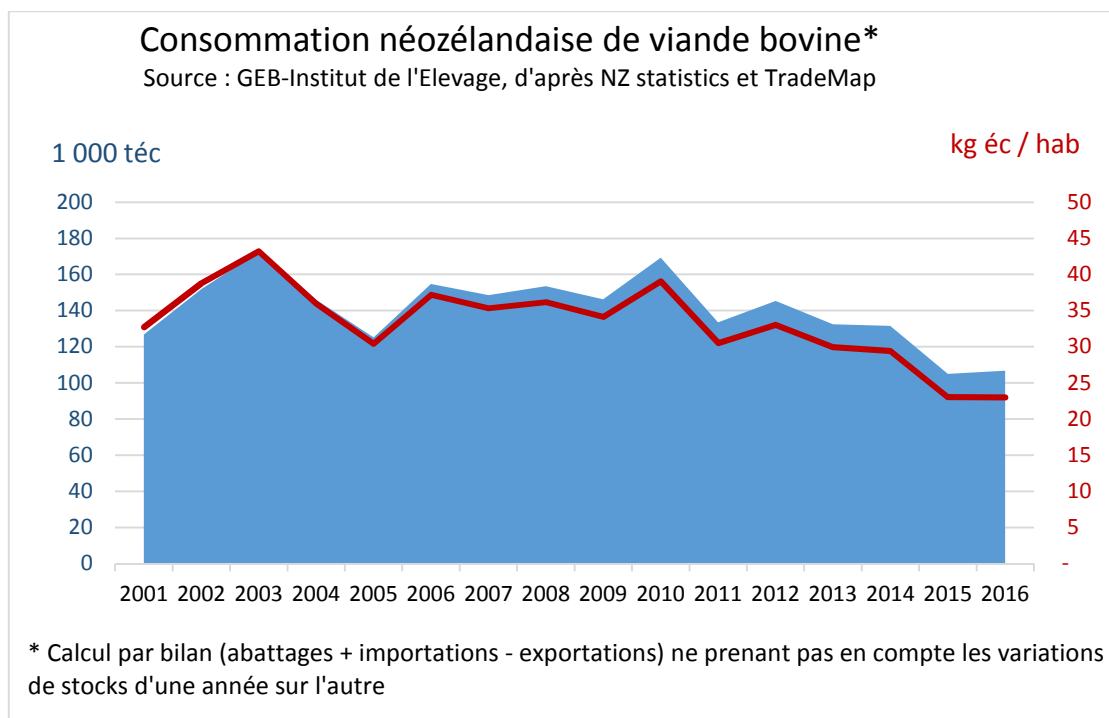


## 3. Une consommation de viande bovine en baisse

La consommation de viande bovine par habitant en Nouvelle Zélande est du même ordre qu'en France (environ 23 kg équivalent carcasse en 2015 comme en 2016). Toutefois, les volumes consommés

s'érodent sur le long terme et sont en très nette baisse sur ces 5 dernières années. Ils atteignent 35 kg éc en moyenne sur la période 2007-2011.

Seules 107 000 téc de viande bovine ont été consommées en 2016 en Nouvelle Zélande, soit seulement 16% des volumes produits (contre 24% en moyenne sur la période 2007-2011). Compte tenu du faible nombre d'habitants (4,6 millions), la consommation totale de viande bovine en Nouvelle Zélande ne représente même pas la moitié des volumes expédiés vers les Etats-Unis (premier client à l'export) et sont à peine supérieurs aux volumes expédiés vers la Chine.



#### 4. L'exportation : la raison d'être du secteur bovin néozélandais

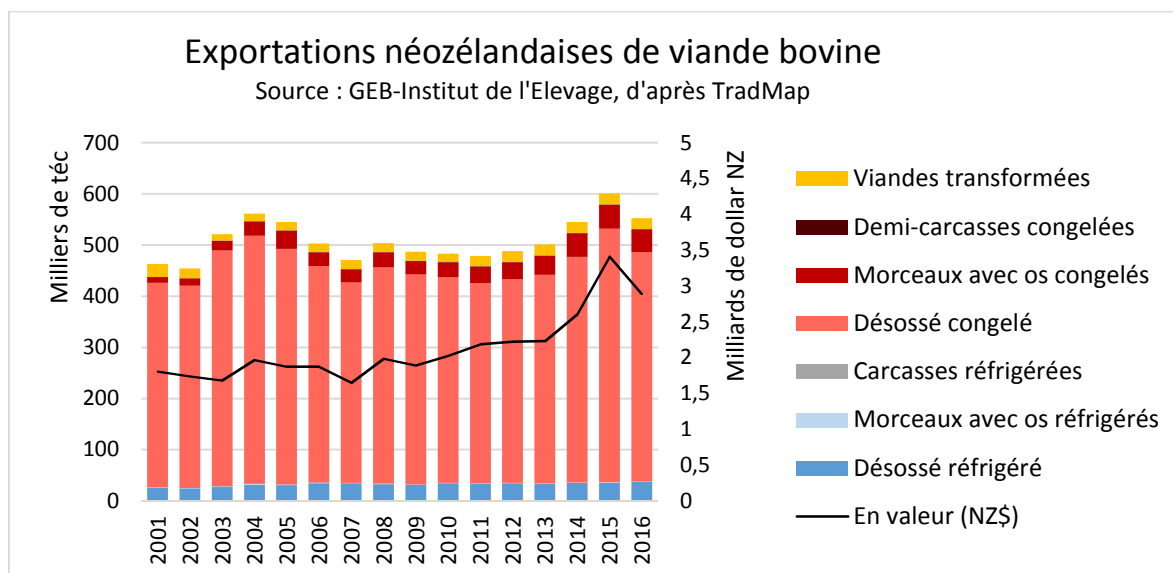
Tout comme en lait ou en viande ovine, l'exportation est la principale raison d'être du secteur. Aussi, celui-ci est structuré en conséquence et permet d'écouler selon les années 80 à 87% des volumes produits. Face à la hausse de la demande à l'export notamment en Asie, une part toujours plus importante de la production est exportée, ce qui explique la baisse de la consommation intérieure. Cette part exportée est passée de 78% en moyenne sur la période 2007-2011 à 83% sur la période 2012-2016. Les Etats-Unis constituent toujours de loin le premier débouché, absorbant essentiellement de la viande pour hacher issue de vaches laitières, sous forme de commodité congelée (type 90CL, ou Trimmings 65CL, le chiffre indiquant le taux de viande maigre) destinée à la fabrication de hamburger en mélange avec des viandes étatsuniennes beaucoup plus grasses. La Chine est depuis 2013 le second débouché, plus orienté vers des découpes nobles désossées.

En 2016, la Nouvelle-Zélande a exporté 552 000 téc de viande bovine, pour une valeur de 2,89 milliards de dollars NZ, ou 1,82 milliard d'euros.

#### La Nouvelle-Zélande exporte en premier lieu de la viande congelée

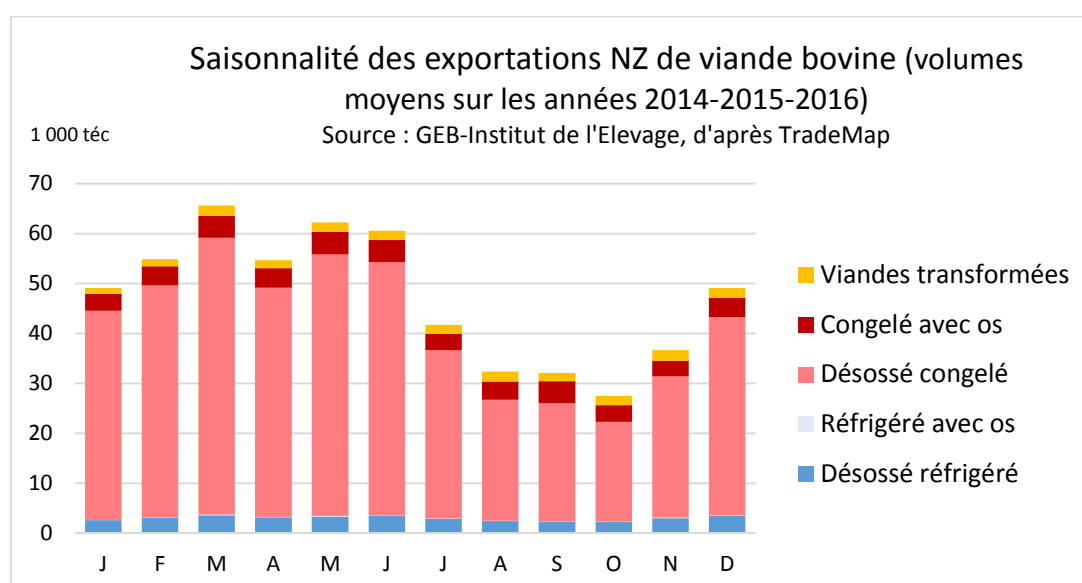
La viande désossée congelée représente plus de 80% de la viande bovine exportée par la Nouvelle Zélande. La position géographique excentrée du pays, ainsi que la part importante de viande de transformation dans l'offre nationale, sont les 2 principales raisons de ce mode d'expédition.

Les morceaux avec os congelés (8% des volumes en 2016) se sont développés ces dernières années notamment via la hausse des expéditions vers la Chine. Le désossé réfrigéré progresse tout doucement. Il reste minoritaire en volume, mais prend de l'ampleur en valeur (7% des volumes en 2016, et 12% de la valeur des expéditions). Les ventes se développent vers les Emirats Arabes Unis, l'Union européenne, Taïwan et, sur les toute dernières années, y compris vers les Etats-Unis pour répondre à une demande émergente en viande bovine finie à l'herbe sans hormone.



#### La saisonnalité des envois est moins forte que celle des abattages

La période creuse des exportations néozélandaises de viande bovine (août à novembre) est décalée d'un mois par rapport à celle des abattages de bovins. La part des volumes envoyés sur les 4 mois d'août à novembre a représenté 22% des volumes annuels en 2016, 24% en 2015 et 21% en 2014. Cette saisonnalité est moins forte globalement que celle des abattages de bovins totaux (18% des abattages annuels sur les 4 mois creux), la viande congelée pouvant être stockée quelques semaines sans perte de valeur. Les envois de viande désossée congelée sont toutefois les plus saisonniers (21% en moyenne sur les 4 mois creux). Ils correspondent à la fois aux abattages de vaches laitières (qui sont de loin les plus saisonniers) et d'autre part à la saisonnalité inversée des réformes laitières aux Etats-Unis (principal client de la Nouvelle-Zélande, en particulier sur ce produit).





## La Chine s'impose comme second débouché derrière les USA

Les **Etats-Unis** constituent le premier client de la Nouvelle-Zélande, avec selon les années 47% à 50% des volumes expédiés et 43 à 48% de la valeur des expéditions. Il s'agit à 98% de viande désossée congelée, essentiellement destinée à la fabrication de hamburgers.

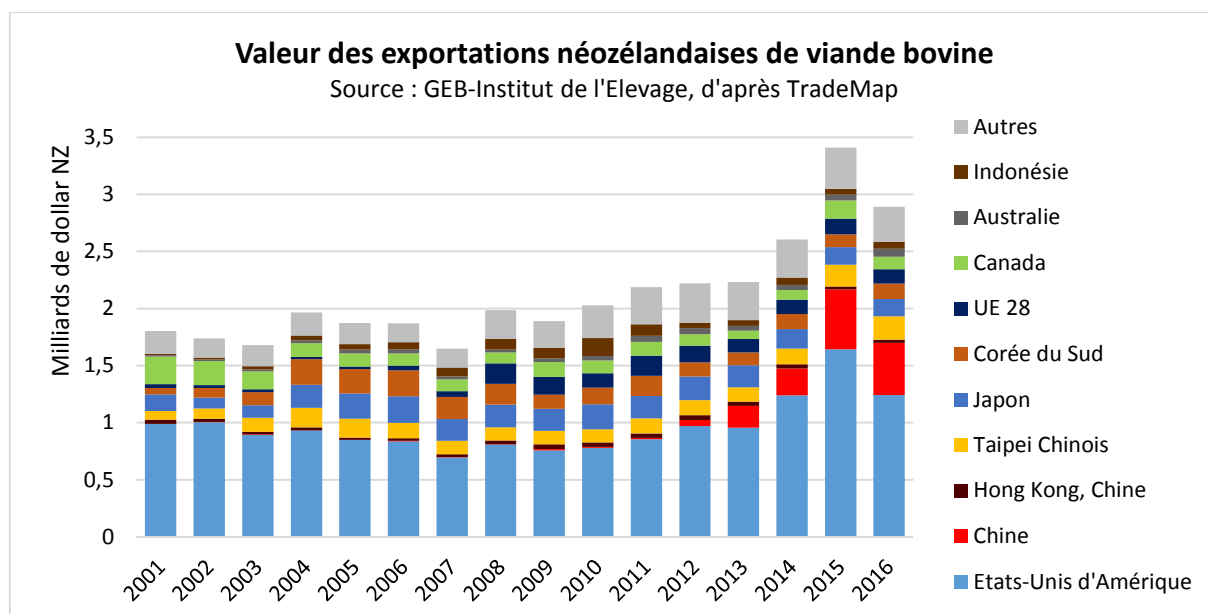
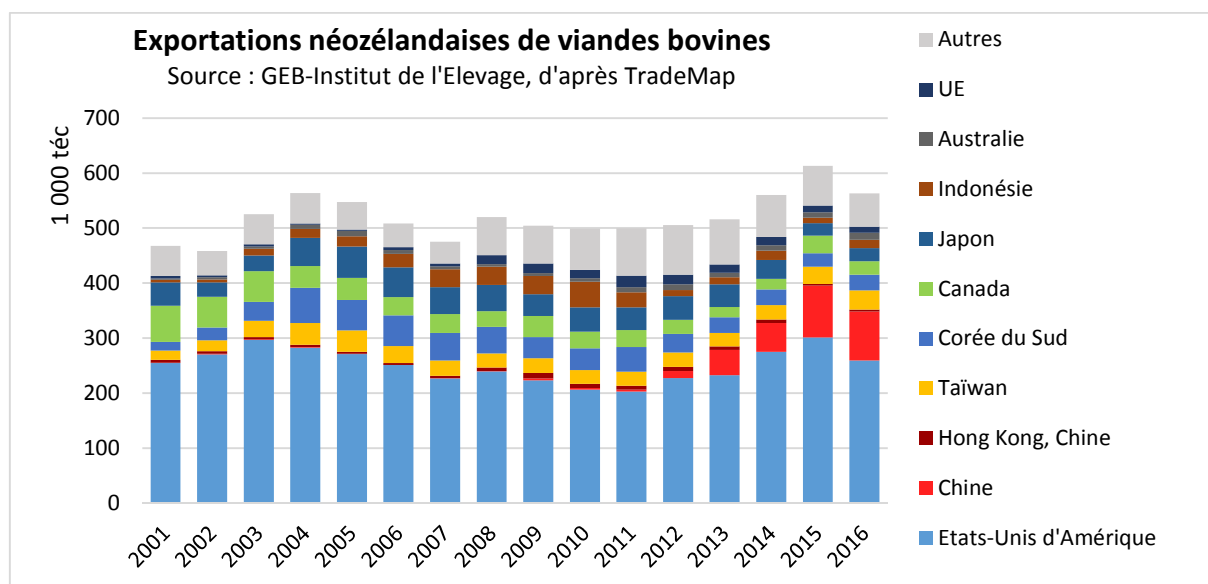
La **Chine** est à présent le second débouché de la viande bovine néozélandaise. Les flux vers la Chine et Hong Kong ont représenté 17% des expéditions néozélandaises de viande bovine en 2016, en volume comme en valeur. **Taiïwan** était le 3<sup>ème</sup> client, avec 6% des volumes et 7% de la valeur des exportations. Le **Japon** le 4<sup>ème</sup> client (avec 4% des volumes et 5% de la valeur), la **Corée du Sud** le 5<sup>ème</sup> en valeur (5% des volumes et 5% de la valeur). **L'Union européenne** arrive en 6<sup>ème</sup> position en valeur (4% de la valeur pour seulement 2% des volumes), suivi du **Canada** (3,8% de la valeur, pour 4,3% des volumes).

Le développement des envois vers la Chine entre 2013 et 2016 s'est accompagné d'une baisse des volumes expédiés vers le Japon, la Corée, l'UE, le Canada, ainsi que vers un ensemble de débouchés plus secondaires (Philippines, Malaisie, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Singapour...)

Ces exportations ont été favorisées par l'accord de libre-échange entre la Chine et la Nouvelle-Zélande entré en vigueur en 2008. Cet accord a conduit, comme pour la viande ovine, à la réduction progressive des droits de douane sur la viande bovine, puis à leur suppression dès 2016.

Outre la Chine, la Nouvelle-Zélande bénéficie aujourd'hui d'autres accords de libre-échanges en vigueur avec l'Australie, Hong-Kong, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande, la Corée du Sud, Taiwan, les pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge) via l'accord AANZFTA ainsi que le Brunei, le Chili et Singapour via le P4 (Pacifique 4). Deux autres accords conclus mais non encore ratifiés devraient également faciliter les échanges commerciaux néozélandais dans les années à venir :

- Le partenariat Transpacifique entre la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Brunei Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam, mais qui est au congélateur depuis l'entrée en fonction de l'Administration Trump qui n'entend pas le ratifier.
- Avec le Conseil de coopération des États du Golfe Arabique : Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats arabes unis et Qatar.



### L'Union européenne, un marché secondaire pour la viande bovine néozélandaise

Avec 4% des ventes en valeur en 2016, l'UE n'est que le 6<sup>ème</sup> débouché pour la viande bovine néozélandaise. Elle n'est que le 9<sup>ème</sup> débouché en volume (avec moins de 2% des tonnages exportés par la Nouvelle-Zélande).

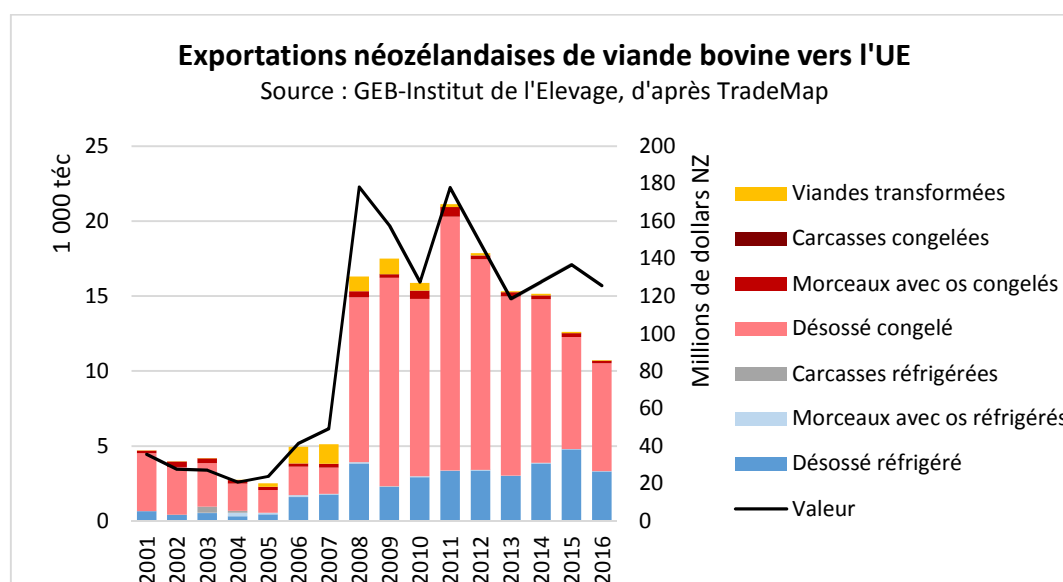
En 2008, les importations européennes en provenance du Brésil (premier fournisseur de l'UE) ont marqué un coup d'arrêt. La baisse des disponibilités brésiliennes et l'embargo imposé par la Commission européenne interdisant les viandes crues brésiliennes issues d'exploitations non agréées ont fait chuter de 65% les volumes achetés par l'UE au Brésil. Les autres exportateurs mondiaux, dont la Nouvelle-Zélande, se sont engouffrés dans la brèche. Ainsi les volumes exportés par la Nouvelle-Zélande vers l'UE ont été multipliés par 4 entre 2007 et 2008. Puis ils ont culminé à 21 000 téc en 2011, année de forte tension sur le marché mondial et de fort recul de l'ensemble du Mercosur sur le marché européen. Depuis, le Brésil a regagné quelques milliers de tonnes sur le marché UE, de même que l'Amérique du Nord et l'Australie, laissant moins de place à la Nouvelle-Zélande, qui de toute façon s'est tournée vers la Chine.

L'Union européenne reste toutefois un marché parmi les plus rémunérateurs pour la viande bovine néozélandaise. Et le prix moyen de la viande expédiée vers l'UE est en croissance continue sur les 15 dernières années. Il est passé de 7,78 \$NZ/kgéc (4,10 €) en moyenne sur 2002-2006 à 9,41 \$NZ /kgéc (5,90 €) sur 2012-2016. Il a atteint 11,72 \$NZ/kgéc en 2016 (7,39 €/kgéc).

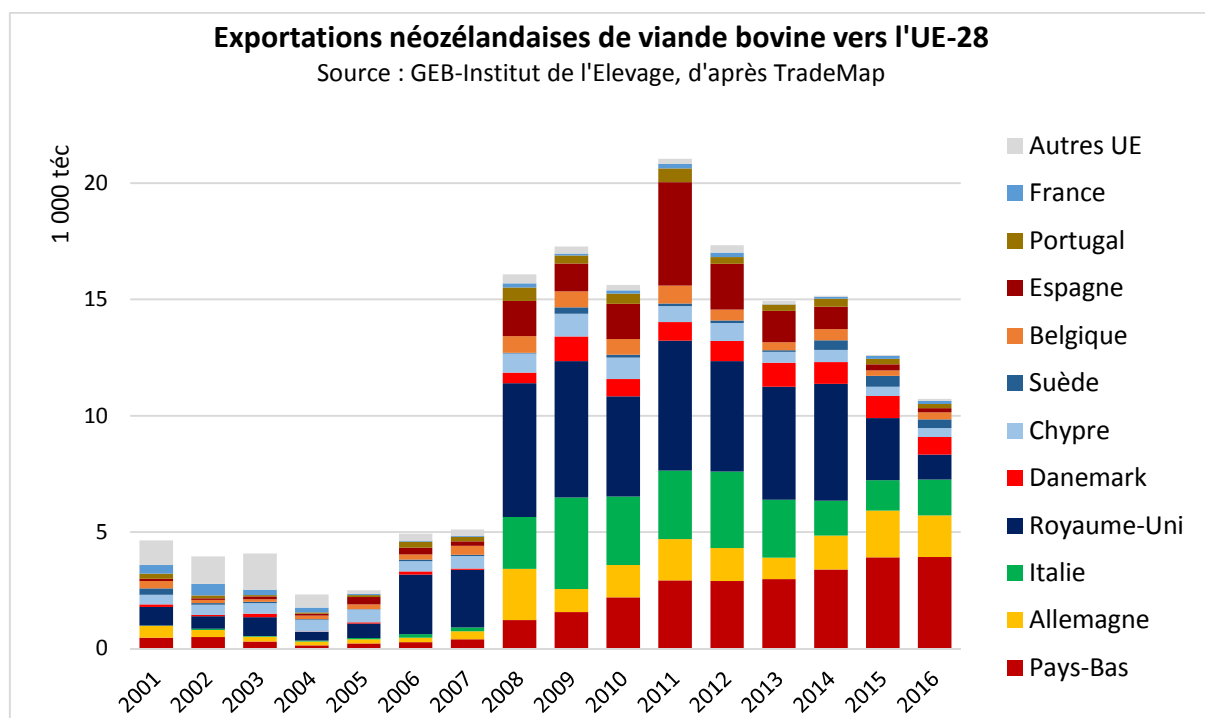
La Nouvelle-Zélande bénéficie de conditions d'accès privilégiées au marché européen pour la viande bovine pour de petits volumes. Elle a accès à une partie du quota « Hilton », à hauteur de 1 300 tonnes, en poids du produit, tonnage qu'elle remplit systématiquement malgré un droit de douane intracontingentaire de 20%. Ce contingent concerne des découpes sélectionnées de viandes provenant de bœufs ou de génisses exclusivement élevés au pâturage, dont les carcasses ont un poids ne pouvant dépasser 370 kilogrammes. Les carcasses sont classées "A", "L", "P", "T" ou "F", parées de manière à atteindre une épaisseur de gras de la classe "P" ou inférieure et doivent appartenir à la classe musculaire 1 ou 2 du système de classification des carcasses géré par l'Office néo-zélandais des viandes (*New Zealand Meat Board*). Ce contingent, géré par licences, porte le numéro d'ordre 09.4454.

La Nouvelle Zélande a par ailleurs accès à une partie du quota de viande de haute qualité « Panel Hormone », portant le numéro d'ordre 09.2202 et portant sur des viandes de bouefs et génisses de moins de 30 finis aux grains.

Ce contingent, de 48 200 tonnes au total, à droit nul, a été négocié initialement par les États-Unis puis a été élargi à plusieurs exportateurs, sans que les volumes ne soient attribués à l'avance (règle *Erga Omnès* de l'OMC). Argentine, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA et Uruguay se partagent ce contingent selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Les spécifications techniques des viandes qui peuvent être exportées au sein de ce contingent sont très proches de celles pour le contingent Hilton.



Au sein de l'Union européenne, le Royaume-Uni n'est plus que le 4<sup>ème</sup> débouché pour la viande bovine néozélandaise (1 077 téc en 2016), après les Pays-Bas (3 927 téc), l'Allemagne (1 790 téc), et l'Italie (1 544 téc).



## 5. BILAN

### Bilan néozélandais en viande bovine

Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après NZ Statistics et TradeMap

1 000 téc	2001	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Abattages</i>	577	648	601	624	620	658	690	648
<i>Imports viande</i>	13	10	11	9	14	19	16	11
<i>Exports viande</i>	463	503	479	488	501	545	601	552
<i>Consommation</i>	127	155	133	145	132	132	105	107

## 6. Perspectives d'évolution à moyen terme

Le cheptel laitier devrait continuer à augmenter dans les prochaines années, avant de se stabiliser quand les contraintes environnementales deviendront trop prégnantes. Le lait devrait donc continuer à prendre des terres aux élevages allaitants, en particulier à l'élevage bovin viande, qui ne peut se retrancher sur les plus mauvaises terres, contrairement à l'élevage ovin. Le nombre de vaches allaitantes devrait donc continuer à se réduire, d'autant qu'une part croissante des terres non directement valorisées par les vaches laitières en production devrait être utilisée pour élever les génisses laitières de renouvellement.

La production de viande bovine néozélandaise sera donc demain encore plus « laitière » qu'aujourd'hui et donc encore plus saisonnière. Les volumes totaux produits pourraient commencer à s'éroder, tout comme les volumes exportés.

Les opérateurs néozélandais continueront à vouloir se positionner sur les marchés d'Asie. Les Etats-Unis resteront le premier marché pour la viande de vache de réforme laitière. L'Union européenne restera un marché secondaire, sauf si le marché chinois se refermait ou si des circonstances sanitaires poussaient l'UE à réduire ses importations en provenance d'autres fournisseurs. Auquel cas, comme en 2008, la Nouvelle-Zélande répondrait présente. Enfin, si les contingents européens offerts à la Nouvelle-Zélande venaient à s'élargir, il ne fait nul doute que les volumes progresseraient. En effet, les contingents actuels sont systématiquement remplis. Aujourd'hui, seuls 2% des volumes sont expédiés vers l'UE, mais constituent 4% de la valeur des exportations néozélandaises de viande bovine. La valorisation vers l'Union européenne est donc double par rapport à la moyenne des expéditions. Ceci poussera les opérateurs à développer les flux vers l'UE si on leur en donne la possibilité, d'autant que la filière n'aurait pas besoin d'adapter spécifiquement la production pour satisfaire aux exigences de l'UE.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Mid-Season Update 2016-17, beef + lamb New Zealand
- New Season Outlook 2016–17, beef + lamb New Zealand
- Farm Facts 2017, beef + lamb New Zealand

## FICHE MARCHÉ

### Nouvelle-Zélande – Lait et produits laitiers

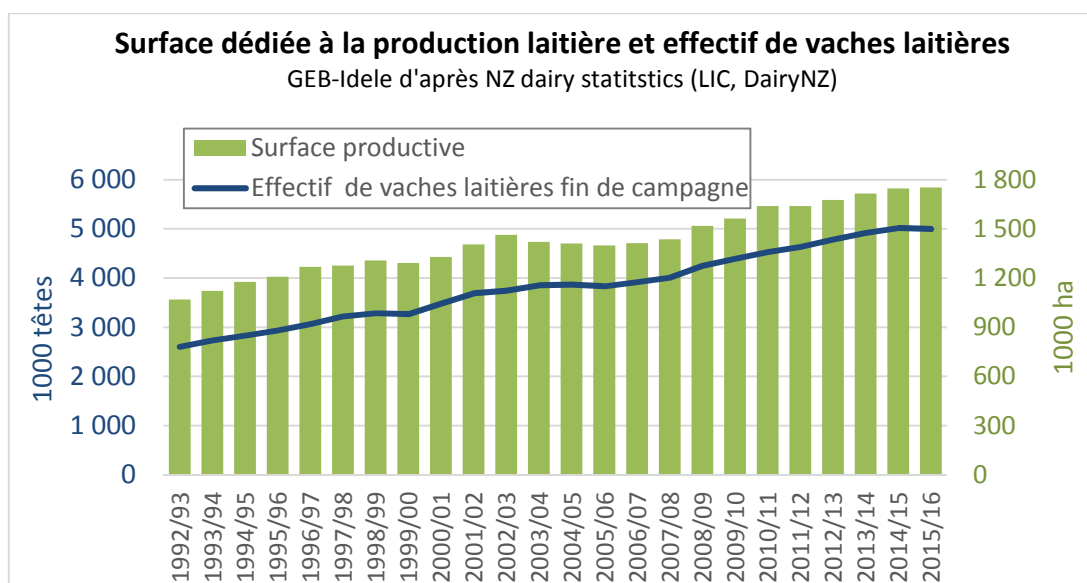
La Nouvelle-Zélande est le 8<sup>ème</sup> producteur mondial de lait avec 2,7% de la production mondiale mais le 1<sup>er</sup> exportateur de produits laitiers avec 30% des échanges mondiaux en équivalent lait. Ses exportations progressent grâce à la hausse continue de la production. Elles portent surtout sur des ingrédients laitiers poudres grasses en tête.

#### 1. Une vive croissance de la production depuis 30 ans

##### Hausse du cheptel et des surfaces exploitées pour la production laitière

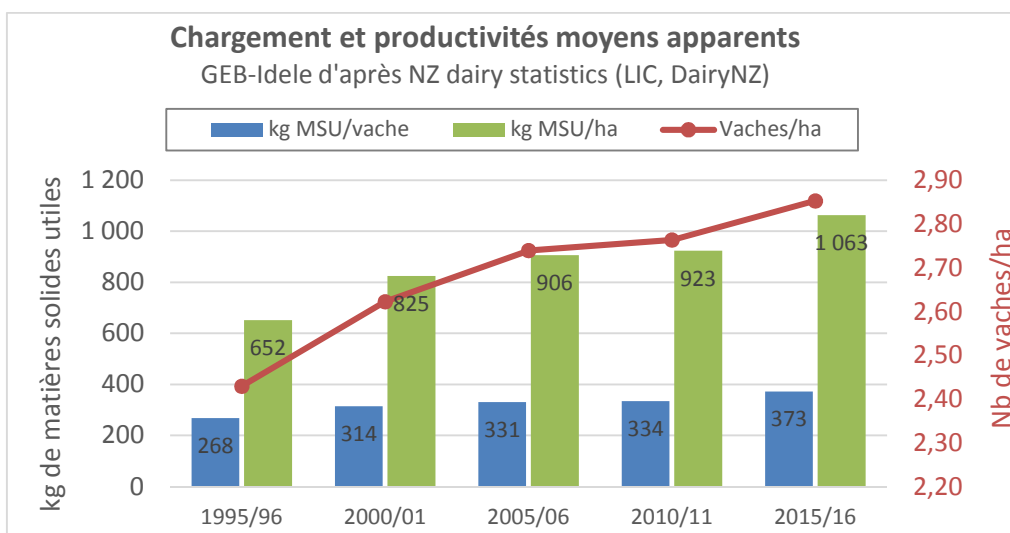
Après la fin des subventions publiques à l'agriculture en 1984, qui étaient majoritairement focalisées sur la production ovine, la rentabilité supérieure de la production laitière a conduit à une substitution progressive des brebis et des vaches allaitantes par des vaches laitières.

Le cheptel de vaches laitières a ainsi doublé entre 1986 et 2016 pour atteindre 5,0 millions de vaches quand le cheptel de brebis a chuté de 65% et celui de vaches allaitantes de 35%. Cette substitution a notamment lieu dans l'île du Sud où se sont fait 89% des gains de surfaces laitières et 84% de la hausse des effectifs sur les 15 dernières années.



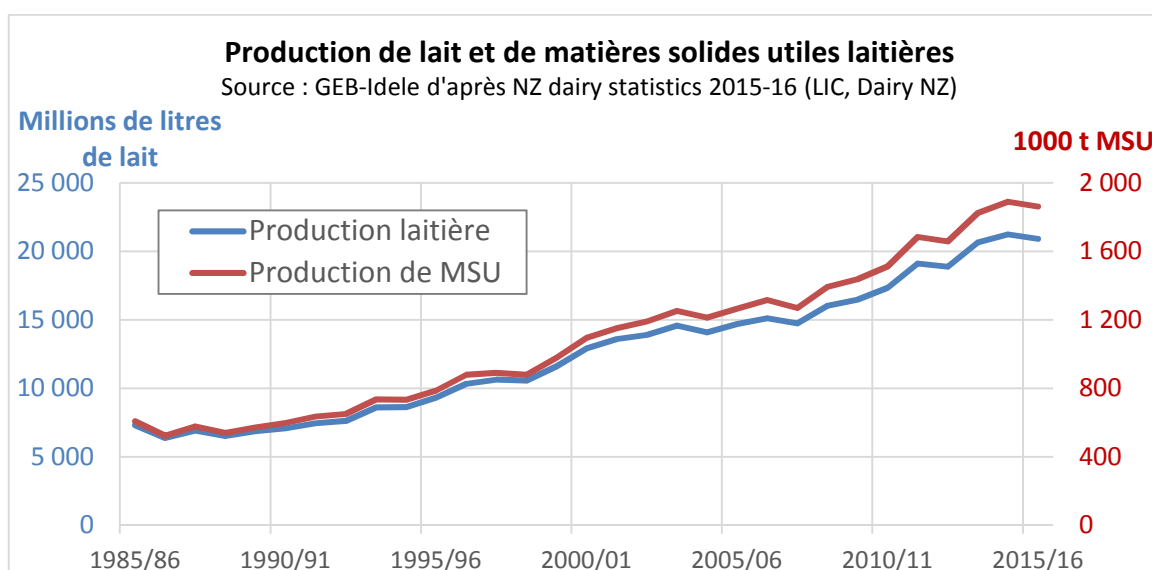
##### Une hausse concomitante de la productivité des surfaces

Parallèlement à l'élargissement de la surface dédiée à la production laitière, le chargement animal et la productivité moyenne des vaches ont progressé, faisant grimper la productivité moyenne à l'hectare de 652 kg à 1 063 kg de matière solide utile (MSU = matières protéiques et matières grasses) entre 1995/96 et 2015/16.



Au total, la production laitière néo-zélandaise a plus que doublé sur les 20 dernières années passant de 9,33 milliards de litres en 1995/96 à 20,91 milliards de litres en 2015/16. La hausse de la production est même un peu plus marquée en volume de matière solide utile car le lait néo-zélandais s'est sensiblement enrichi en matières grasses comme en matières protéiques, passant d'une teneur moyenne de MSU de 8,50 à 8,88 g/l sur les 20 dernières années.

La Nouvelle-Zélande produit ainsi quelques 3% du lait mondial, un niveau proche de la France.



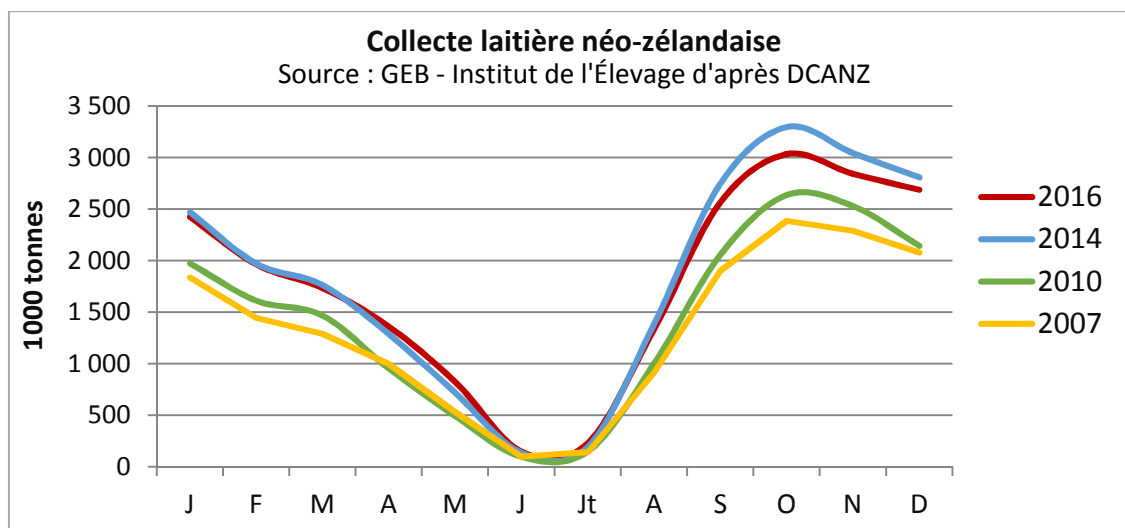
### Une production très saisonnière compte tenu de l'importance du pâturage

Même si la croissance de la production laitière s'est faite en partie via une augmentation du recours aux fourrages stockés et à la complémentation, les systèmes de production néo-zélandais restent essentiellement basés sur le pâturage et sont donc calés sur le cycle de pousse de l'herbe (d'où la notion toujours prégnante de campagne laitière s'étalant de juin à mai).

Les vêlages sont très groupés sur la fin de l'hiver austral (juillet sur l'île du Nord et août sur l'île du Sud) de façon à ce que l'augmentation des besoins alimentaires des vaches colle avec la croissance de l'herbe. Les vaches sont tarées à l'automne austral de sorte que les besoins du troupeau soient

minimaux lorsque la production des prairies est ralentie. Seuls quelques troupeaux fonctionnent sur un cycle décalé, de façon à produire du lait d'hiver pour l'approvisionnement national en produits frais.

Par conséquent, la production laitière néo-zélandaise est très saisonnière avec un pic très net de septembre à janvier (66% de la production annuelle sur 5 mois) et un creux marqué de mai à juillet. Le coefficient de variation de la collecte mensuelle (écart-type/moyenne) est proche de 60%. Cette saisonnalité ne semble pas s'estomper malgré le recours croissant aux fourrages stockés et à la complémentation.



Cette production très saisonnière implique de disposer de capacités de transformation suffisantes pour traiter tous les volumes collectés au moment du pic saisonnier et va donc de pair avec un surdimensionnement des outils de transformation qui ne fonctionnent pas à plein régime toute l'année. La nécessité de traiter de gros volumes de lait au moment du pic explique aussi en partie pourquoi une grande part du lait néo-zélandais est transformée en produits secs peu différenciés.

## 2. Des importations croissantes d'ingrédients laitiers

Les importations néo-zélandaises de produits laitiers restent très faibles au regard des exportations mais elles ont bondi de quelques 60 millions de NZ\$ au début des années 2000 à plus de 350 millions en 2014 et 2015.

Les importations pour la consommation domestique sont très limitées : elles se bornent à quelques produits frais et surtout des fromages. Les importations de **fromages** ont atteint un record à près de 11 700 t pour 79,1 millions NZ\$ en 2016. Sur 2013-2016, les fromages frais représentaient 16% de la valeur, les fromages râpés et en poudre 13%, les fromages fondus 11% et les autres fromages 60%. Sur la même période, l'Union européenne a fourni 45% des importations néo-zélandaises de fromages en valeur, l'Australie 34% et les États-Unis 17%.

En revanche, le pays importe aussi des ingrédients entrant dans la fabrication de ses produits laitiers. Et ces importations ont explosé à partir de 2011.

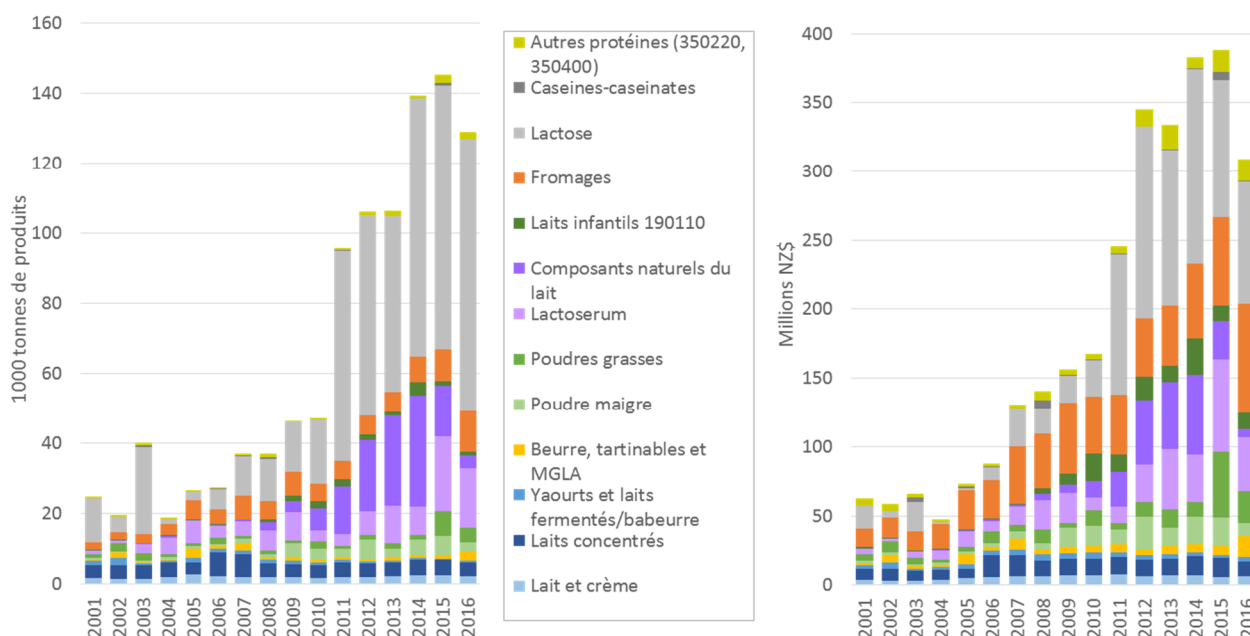
Le **lactose** est devenu le principal produit importé en volume (70 000 t/an en moyenne sur 2013-2016) comme en valeur (110 millions de NZ\$). Les importations ont bondi à partir de 2011, elles sont utilisées pour standardiser le taux de protéines dans les fabrications de poudres grasses. Les principaux fournisseurs sont les États-Unis (2/3 des volumes sur 2013-2016), suivis de l'Union européenne avec 30% des volumes, très essentiellement en provenance d'Allemagne.



Les importations de **lactosérum et composants naturels du lait (concentrés de protéines)** ont également explosé jusqu'à atteindre respectivement 46 et 35 millions de NZ\$/an en moyenne sur 2013-2016. L'Union européenne a fourni les 2/3 du lactosérum sur cette période (dont 37 à 69% venant de France selon les années) et les États-Unis ont fourni 98% des concentrés protéiques.

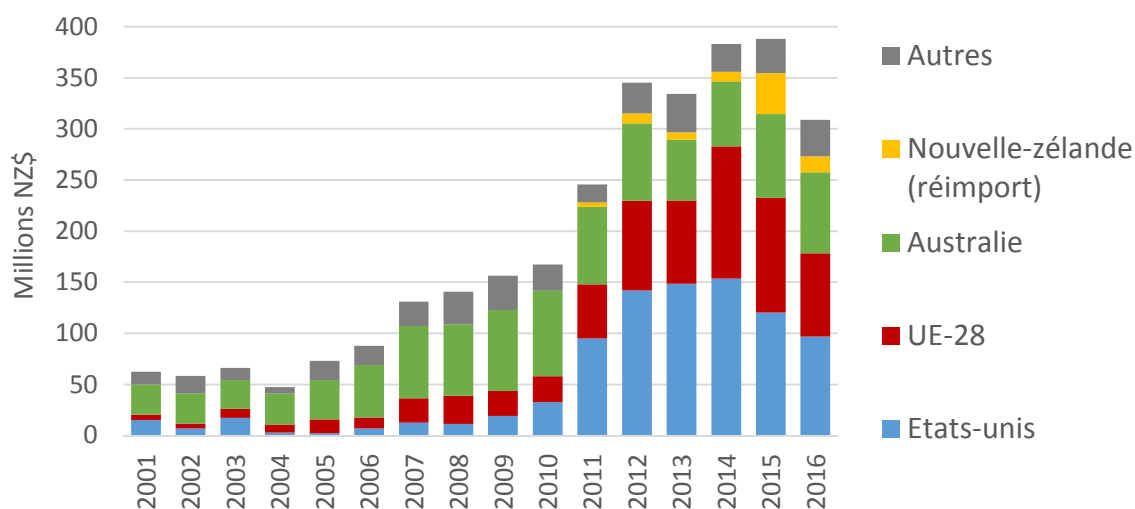
### Composition des importations néo-zélandaises de produits laitiers

GEB-Idele d'après ITC trademap



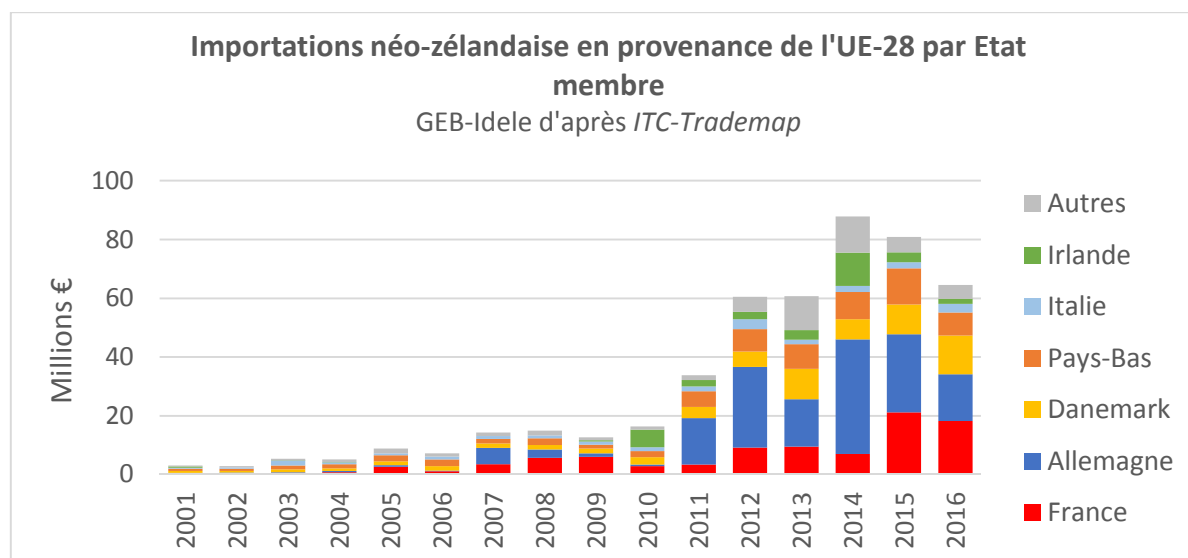
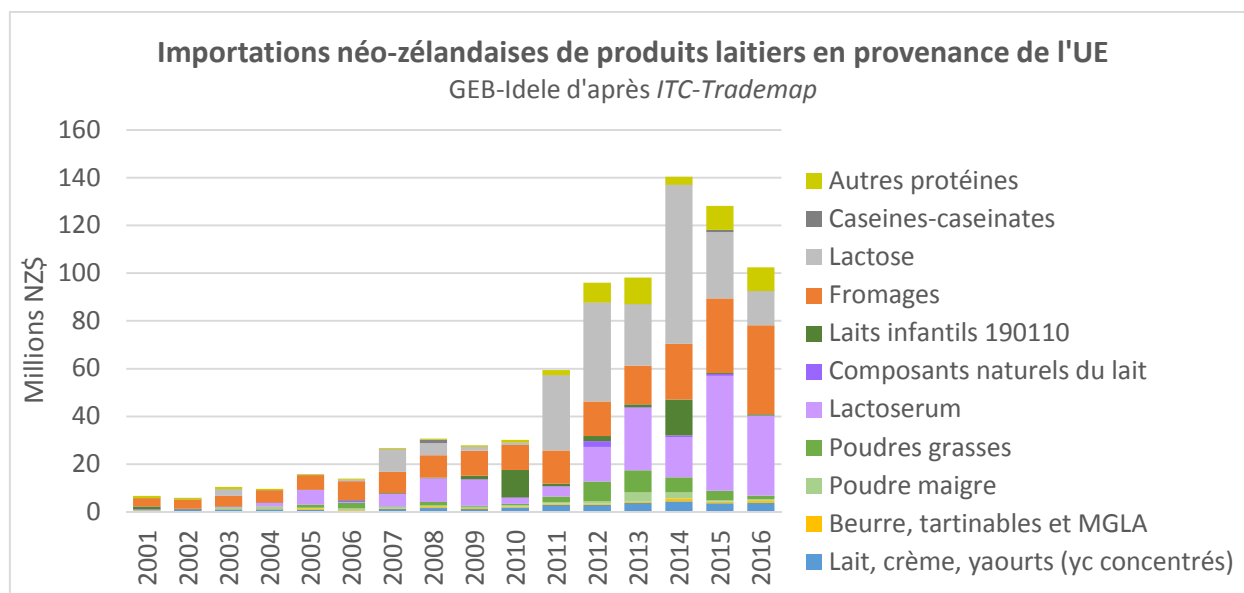
### Importations néo-zélandaises de produits laitiers selon la provenance

GEB-Idele d'après ITC-Trademap



Au total, les États-Unis sont le premier fournisseur de produits laitiers de la Nouvelle-Zélande en valeur avec 37% en moyenne sur 2013-2016 (129 millions NZ\$). L'Union européenne est le deuxième fournisseur avec 29% de part de marché en valeur (101 millions NZ\$). Ils ont tous deux accru leur envoi depuis 2011 au contraire de l'Australie, 3<sup>ème</sup> fournisseur avec 20% de la valeur (71 millions NZ\$), qui les a tout juste maintenus.

L'Union européenne envoie essentiellement des fromages, du lactosérum et du lactose. Les principaux fournisseurs sont l'Allemagne (24 millions € par an en moyenne sur 2013-2016), la France (14 millions €), le Danemark (10 millions €) et les Pays-Bas (9 millions €). Les envois français sont constitués à près de 80% de lactosérum et 12% de fromages.



### 3. La consommation pèse pour moins de 5% de la production

La Nouvelle-Zélande compte seulement 4,5 millions d'habitants soit moins que de vaches laitières ! La consommation domestique pèse pour moins de 5% de la production. Elle est difficilement calculable par bilan puisque que l'on ne dispose pas du suivi des variations de stocks (souvent très importants).

La consommation laitière néo-zélandaise est très centrée sur le lait liquide. Selon les données de la FIL, la consommation de laits liquides, boissons laitières et laits fermentés atteignait 109,7 kg/habitant en 2015 (497 000 t à l'échelle nationale), avec une tendance à l'érosion d'année en année qui devrait se poursuivre. La consommation de beurre a progressé ces 5 dernières années et atteignait 4,9 kg/hab. (22 000 t). Enfin celle de fromages était relativement restreinte à 8,8 kg/hab. (40 000 t). Elle a

progressé doucement et est encore prévue en hausse sur les 10 prochaines années d'après l'étude *Global Marketing Trend* réalisées pour la FIL.

Compte-tenu de son très faible poids au regard de la production, l'évolution de la consommation nationale n'a cependant que peu d'influence sur le disponible pour l'exportation.

#### 4. Le secteur laitier néozélandais est très essentiellement tourné vers l'export

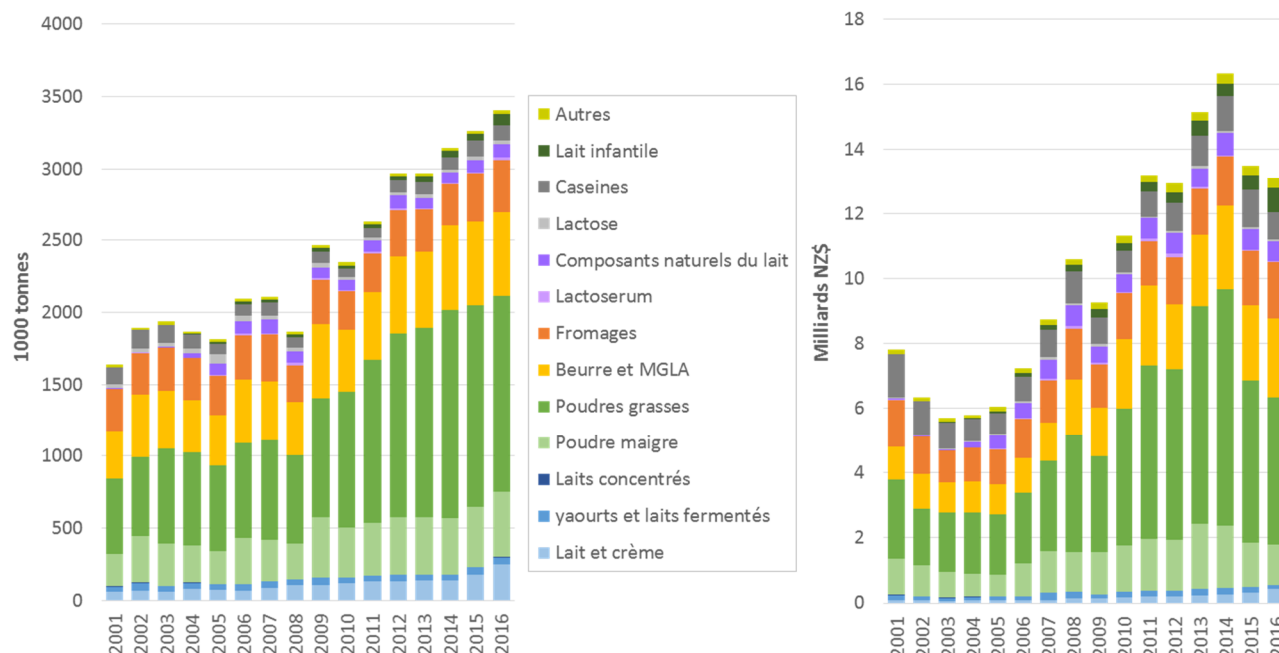
##### La Nouvelle-Zélande exporte près de 95% de sa production

L'exportation est clairement la vocation principale de la filière laitière néo-zélandaise et a porté le développement de la production : la quasi intégralité des volumes de lait supplémentaires produits ces 20 dernières années a été exportée. Entre 2000 et 2016, la Nouvelle-Zélande a accru ses exportations de quelques 12 millions de tonnes équivalent lait réalisant à elle seule la moitié de la hausse des échanges mondiaux de produits laitiers. Elle réalise aujourd'hui près de 30% des exportations totales de produits laitiers.

La grosse majorité des exportations néo-zélandaise est constituée de commodités standards : poudres de lait maigre et surtout grasses, matières grasses laitières et blocs de cheddar. Mais on note une évolution des fabrications vers davantage de produits à plus forte valeur ajoutée (stratégie affichée de Fonterra, montée en puissance de Synlait sur les poudres de lait infantile, investissements des dernières années dans des outils de fabrication de poudre de lait infantile ou poudres nutritionnelles, lait et crèmes UHT, ingrédients pour la restauration, fromages tranchés).

##### Composition des exportations néo-zélandaises de produits laitiers

GEB-Idele d'après ITC trademap



Les principaux produits exportés en volume comme en valeur sont les **poudres grasses**. Les envois ont été multipliés par 2,1 entre 2006 et 2016. Sur 2013-2016, les poudres grasses ont constitué 41% de la valeur des envois néo-zélandais avec un pic à 7,3 milliards NZ\$ pour 1,45 million de tonnes en 2014.

Les **matières grasses laitières** sont la deuxième source de recettes (17% de la valeur des exportations sur 2013-2016). Les envois de beurre et MGLA progressé de 32% en volume d'équivalent beurre et 128% en valeur en 10 ans à 2,45 milliards NZ\$ en 2016. Les envois de matières grasses anhydres (MGLA) se sont davantage développées et atteignent près de la moitié des envois de matières grasses laitières en équivalent beurre contre 35% il y a 10 ans.

Les envois de **poudre maigre**, coproduit des matières grasses laitières, se sont développés en parallèle (+41% en volume en 10 ans à 451 000 t en 2016.). Ils représentent 11% de la valeur des exportations de produits laitiers sur 2013-2016, avec un pic à 1,98 milliard NZ\$ en 2013.

Les **fromages** représentent 11% de la valeur des envois de produits laitiers sur 2013-2016. Leur valeur totale a progressé de 39% en 10 ans, à 1,73 milliard NZ\$ en 2016. Sur 2013-2016, le cheddar représente 45% des envois en valeur, le gouda 8%, les fromages râpés ou en poudre 13% et les fromages fondus 8%.

Les envois de **protéines laitières** (lactosérum, composants naturels du lait, caséines-caséinates, lactalbumine et peptones) et de **lactose** sont limités et progressent peu en volume. Ils ont tout de même représenté 14% de la valeur totale des envois de produits laitiers sur 2013-2016.

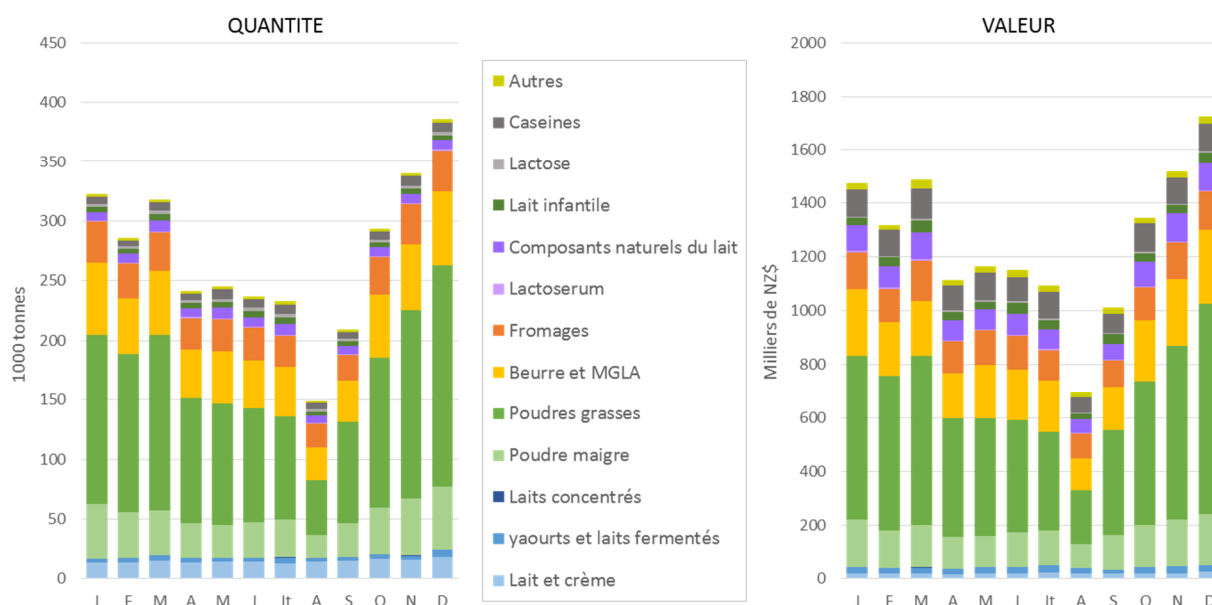
Les envois de **laits infantiles** progressent : ils ont été multipliés par 4 en 10 ans pour atteindre 62 000 t en 2016. Avec 773 millions de NZ\$, ils comptent pour 6% de la valeur totale des exportations laitières.

### Les exportations suivent de façon atténuée la saisonnalité de la collecte

La Nouvelle-Zélande exportant essentiellement des produits stockables, elle expédie en permanence, y compris lors du creux saisonnier de production. Le stockage permet de réduire la saisonnalité des exportations par rapport à celle de la production mais les envois restent néanmoins influencés par la saisonnalité de la collecte, avec un décalage de 1 à 2 mois : ils sont maximaux d'octobre à mars (59% de la valeur sur 2013-2016) et minimaux en août et septembre. Ces deux derniers mois correspondent en fait aux congés annuels de la plupart des salariés de Fonterra, la quasi-totalité des usines fermant durant cette période (sauf celles travaillant pour le marché intérieur) : seul reste en place le personnel de maintenance et de nettoyage, et bien entendu une partie du personnel commercial.

#### Saisonnalité des exportations néo-zélandaises de produits laitiers – moyenne 2013-2016

GEB-Idele d'après ITC trademap



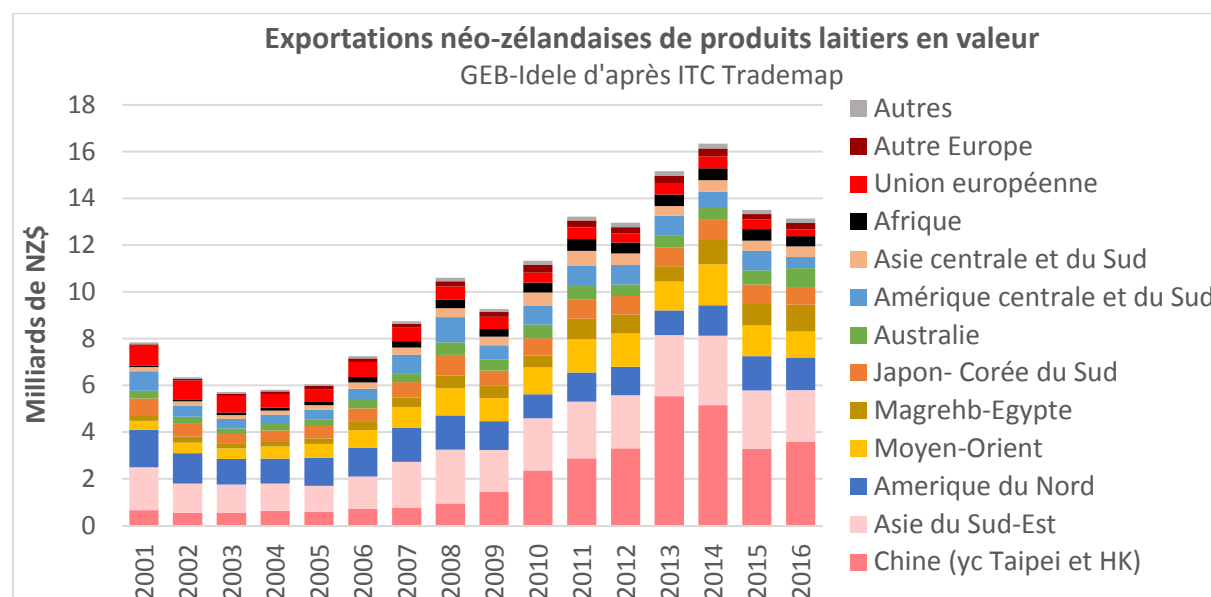
À 24%, le coefficient de variation des envois mensuels en volume est sensiblement plus faible que celui de la collecte. Il est un peu moindre en valeur car le mix produit contient moins de poudres de lait à plus faible valeur ajoutée hors du pic de collecte. En effet, la saisonnalité des envois est plus marquée pour les ingrédients à faible valeur ajoutée : le coefficient de variation est de 33% pour les poudres grasses et 28% pour la poudre maigre.

### Forte croissance des envois vers la Chine

En 2008, la Nouvelle-Zélande a signé un accord de libre-échange avec la Chine prévoyant notamment l'élimination progressive des droits de douanes sur les produits laitiers à échéance 2012 pour la plupart et 2019 pour les plus tardifs.

Vu la demande domestique croissante, la Chine est devenue de loin le premier client pour les produits laitiers néo-zélandais. Sur 2013-2016, la Chine (y compris Hong Kong, Taipei et Macao) a été destinataire de 30% de l'ensemble de la valeur des envois néo-zélandais de produits laitiers.

Les envois se sont également développés vers l'Asie du Sud-Est (18% des envois en valeur) et l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (18%). En revanche, ils ont reculé vers l'Union européenne (3%).



La Nouvelle-Zélande a une politique commerciale offensive et cherche à s'ouvrir un maximum de marchés via la négociation d'accords commerciaux. Outre celui avec la Chine, elle dispose d'accès privilégiés en vigueur en Australie, Hong-Kong, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Corée du Sud, Taiwan, et dans les pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge) via l'accord AANZFTA ainsi qu'au Brunei, Chili et Singapour via le P4 (Pacifique 4).

Deux autres accords conclus, mais non encore ratifiés, devraient également faciliter les échanges commerciaux néozélandais dans les années à venir :

- Le partenariat Transpacifique entre la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Brunei Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, le Pérou, Singapour, les États-Unis et le Vietnam, mais qui est au congélateur depuis l'entrée en fonction de l'Administration Trump qui n'entend pas le ratifier.
- Avec le Conseil de coopération des États du Golfe Arabique : Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats arabes unis et Qatar.

## Carte des pays concerné par des Accords de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande



Source : NZ ministry of foreign affairs and trade (<https://www.mfat.govt.nz/en/trade/free-trade-agreements/>)

### De moins en moins d'envois vers l'Union européenne

#### Conditions d'accès au marché européen :

La Nouvelle-Zélande a, comme tous les autres pays membres de l'OMC, accès aux 8 contingents ERGA OMNES (09.4590 à 96 et 09.4599) vers l'UE sur les produits laitiers.

N° du contingent	Produits concernés	Volume (t)	tarif préférentiel (€/100 kg)	Tarifs hors contingent (€/100kg)
09.4590	Lait écrémé en poudre (04.02.10.19)	68000	47,5	118,8
09.4591	Pizza cheese (04.06.10.20 et 04.06.10.80)	5360	13	221,2
09.4592	Emmental fondu (04.06.30.10)	18438	71,9	144,9
	Emmental (04.06.90.13)		85,8	171,7
09.4593	Gruyère fondu (04.06.30.10)	5413	71,9	144,9
	Gruyère, sbrinz (04.06.90.15)		85,8	171,7
09.4594	Cheese for processing (04.06.90.01)	20007	83,5	167,1
09.4595	Cheddar (04.06.90.21)	15005	21	167,1
09.4596	Fromages	19525	de 69 à 106,4 selon les codes (50% du tarif hors contingent)	de 139,10 à 221,20 selon les codes
09.4599	Beurre et autres matières grasses laitières (04.05.10.11, 04.05.10.19, 04.05.10.30, 04.05.10.50, 04.05.10.90 ainsi que 04.05.90.10 et 04.05.90.90 en équivalent beurre 1kg=1,22 kg de beurre)	11 360 (eq beurre)	94,8	189,60 et 231,30

Elle bénéficie en outre de conditions d'accès privilégiées pour le beurre et certains fromages. L'Accord Agricole du GATT de 1994 (Accords de Marrakech) a en effet pérennisé les importations historiques via des contingents « d'accès courant » à droits de douanes réduits. Le contingent beurre néo-zélandais initialement fixé à 76 667 t annuelles a été réparti sur 2 semestres à partir de 2003 pour éviter que l'essentiel des volumes ne pénètrent le marché communautaire au 1<sup>er</sup> semestre. En 2008, il a été réduit de 77 402 t à 74 693 t en échange de quoi le droit préférentiel a été ramené de 868,8 €/t à 700 €/t.

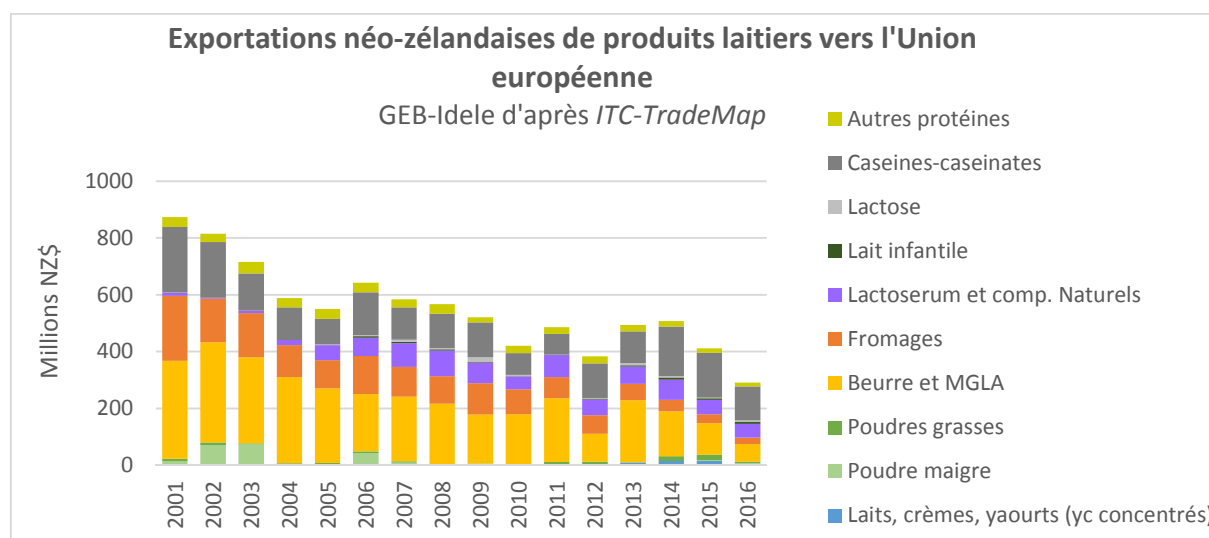
Ces contingents ne sont plus intégralement remplis depuis 2010. Le taux de remplissage varie fortement d'une année sur l'autre en fonction de la conjoncture : il a été significatif en 2014 mais quasiment nul en 2015 et 2016.

### Contingents européens de produits laitiers spécifiques à la Nouvelle-Zélande et remplissage

Source : Commission européenne

	Beurre		Cheddar	Fromage destiné à la transformation
<b>N° contingent</b>	09.4182	09.4195	09.4514	09.4515
<b>Lignes tarifaires</b>	04.05.10.11 ; 04.05.10.19 ; 04.05.10.30		04.06.90.21	04.06.90.01
<b>Volume (t)</b>	33 612	41 081	7 000	4 000
<b>Tarif préférentiel €/t</b>	700	700	170,6	170,6
<b>Tarif hors contingent - NPF (€/t)</b>	1 896	1 896	1 671	1 671
<b>Remplissage 2010</b>	0%	75%	0%	0%
<b>Remplissage 2011</b>	0%	67%	0%	0%
<b>Remplissage 2012</b>	33%	38%	0%	0%
<b>Remplissage 2013</b>	1%	27%	0%	0%
<b>Remplissage 2014</b>	21%	45%	58%	59%
<b>Remplissage 2015</b>	0%	0%	0%	0%
<b>Remplissage 2016</b>	0%	0%	0%	0%

Les exportations néo-zélandaises vers l'Union européenne sont limitées : 426 millions de NZ\$ /an en moyenne sur 2013-2016 (266 millions €) et tendent plutôt à se réduire.



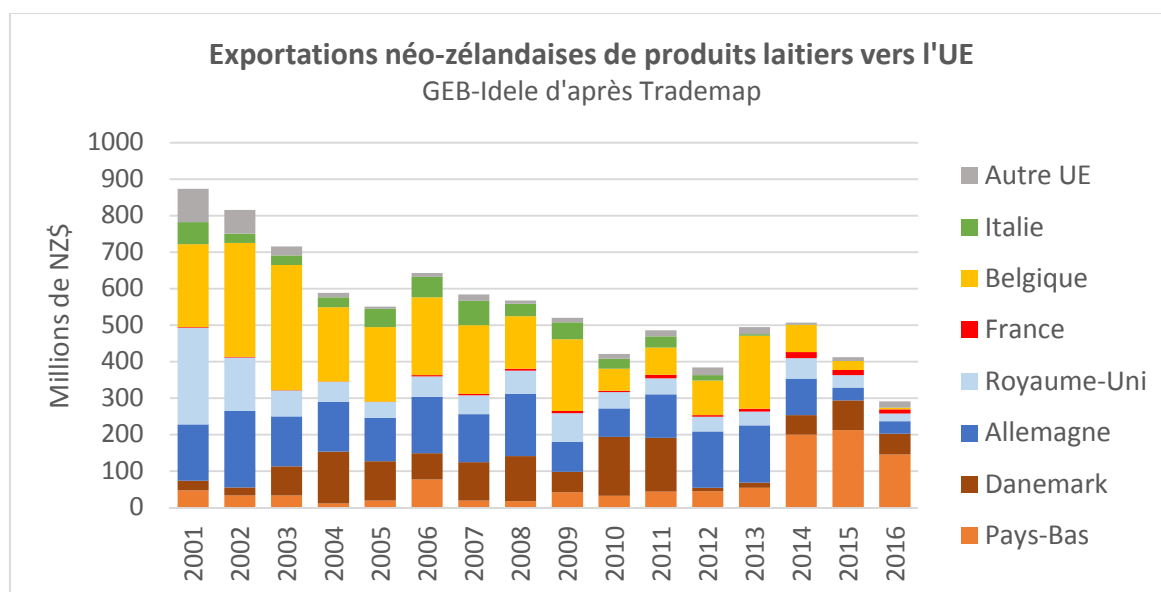
Le **beurre**, qui représentait historiquement plus de 40% de la valeur des envois, n'en représente plus que 32% sur 2013-2016, avec un volume de 36 100 tonnes annuelles sur cette période, bien en deçà du contingent à droit réduit.

De même les envois de **fromages** se sont réduits à seulement 24 millions d'euros par an en moyenne sur 2013-2016 (10% des envois néo-zélandaise de produits laitiers) avec une forte variabilité interannuelle (de 53 000 t en 2015 à 124 000 t en 2016). Il s'agit à 85% de cheddar (86 500 t/an en

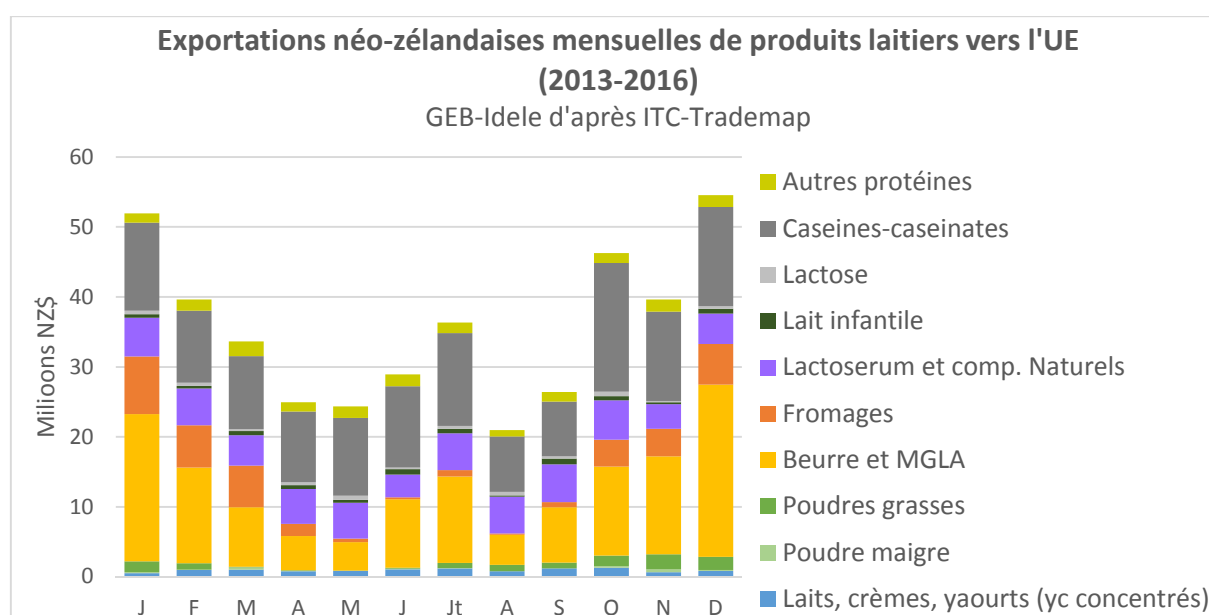
moyenne sur ces 4 années) et 14% du fromage destiné à la transformation (16 100 t/an en moyenne sur les 4 ans).

Les principaux produits exportés vers l'UE en terme de valeur (33%) sont aujourd'hui les **caséines** : 140 millions de NZ\$ /an en moyenne sur 2013-2016 (88 millions €) qui entrent sans droits de douanes.

Les points d'entrée des envois néo-zélandais sont les Pays-Bas (36% de la valeur totale sur 2013-2016), l'Allemagne (19%), la Belgique (18%) et le Royaume-Uni (12%). La France a été destinataire de 3%. Toutefois, les Pays-Bas (Rotterdam), la Belgique (Anvers) et dans une moindre mesure l'Allemagne (Hambourg) sont des plateformes de redistribution au sein de l'UE.



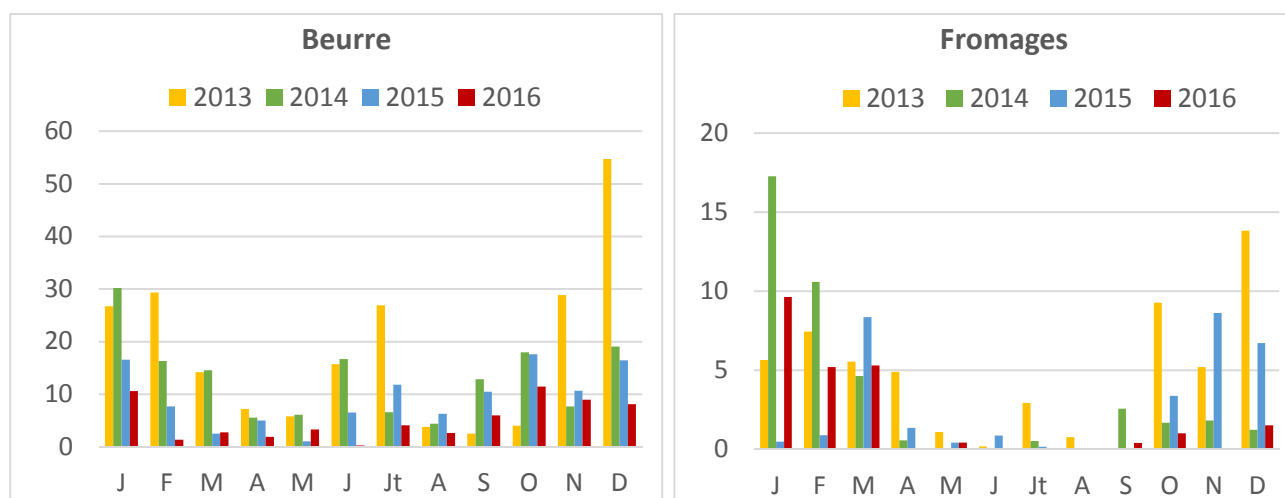
La saisonnalité des envois vers l'UE est plus marquée que celle de l'ensemble des envois néo-zélandais, avec un pic plus marqué en hiver. Ainsi, sur 2013-2016 en moyenne 62% des envois de beurre et MGLA et 73% des envois de fromages ont eu lieu entre novembre et février. Par ailleurs, certaines années, les envois peuvent être massifs sur un mois donné. La saisonnalité est moindre pour les caséines et composants naturels du lait.





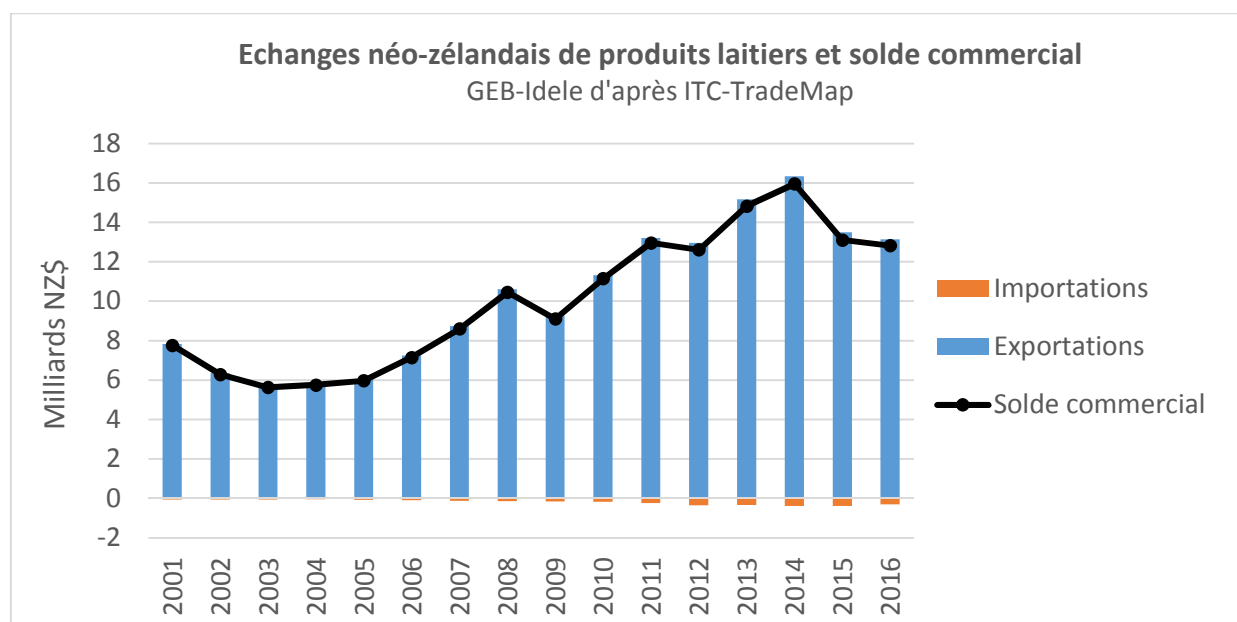
## Exportation néo-zélandaise vers l'UE (millions NZ\$)

GEB-Institut de l'élevage d'après ITC-Trademap



### 5. Un solde commercial laitier largement positif et croissant

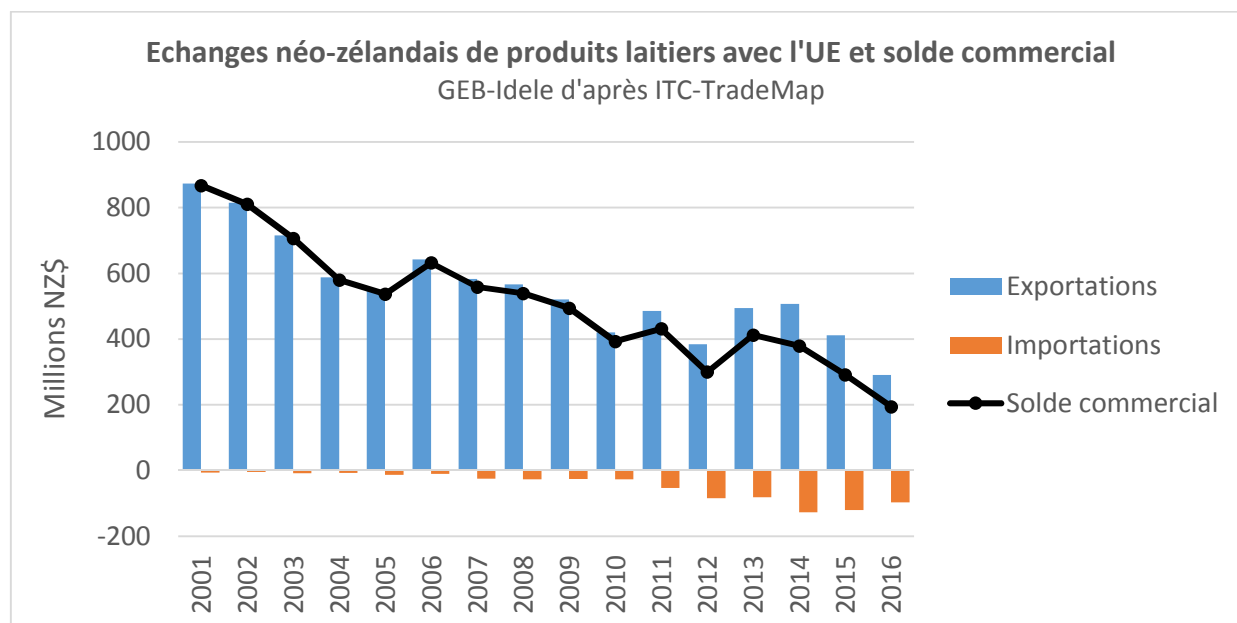
Au bilan, compte tenu de la faiblesse des importations, le solde commercial laitier néo-zélandais est proche des recettes d'exportations. Il est très positif à 14,2 milliards de NZ\$ (8,9 milliards €) annuel en moyenne sur 2013-2016 avec un pic à 16,0 milliards NZ\$ en 2014 (10,1 milliards €). Il représente entre 20 et 25% du solde commercial total néo-zélandais. Et il tend à progresser compte tenu du développement de la production et des exportations laitières. 2015 et 2016 ont vu un recul de solde commercial laitier sous l'effet du ralentissement du commerce mondial et de la chute des cours des commodités puis de la baisse de la production néo-zélandaise.



	Importations	Exportations	Solde commercial	Solde commercial
	Quantité en 1 000 tonnes			millions NZ\$
	Moyenne 2013-2016			
Lait et crème	2	176	174	294
yaourts et laits fermentés	1	44	44	179
Laits concentrés	4	0	-4	-12
Poudre maigre	4	414	410	1609
Poudres grasses	3	1 382	1 379	5872
Beurre et MGLA	1	570	569	2392
Fromages	8	322	313	1524
Lactosérum	14	10	-4	-5
Composants naturels du lait	19	81	62	593
Lait infantile	2	54	52	487
Lactose	69	25	-45	-49
Caséines	0	95	95	1011
Autres protéines	2	23	22	289
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>3 198</b>	<b>3 068</b>	<b>14 184</b>

Source : GEB-Idele d'après ITC-TradeMap

Le solde commercial laitier néo-zélandais avec l'Union européenne est également positif mais modeste : 320 millions NZ\$ annuel (201 millions €) en moyenne sur 2013-2016 avec seulement 195 millions NZ\$ en 2016 (123 millions €). Il tend à se réduire essentiellement via la baisse des exportations et secondairement via la hausse des importations de produits européens.



## 6. Perspectives d'évolution à moyen terme

---

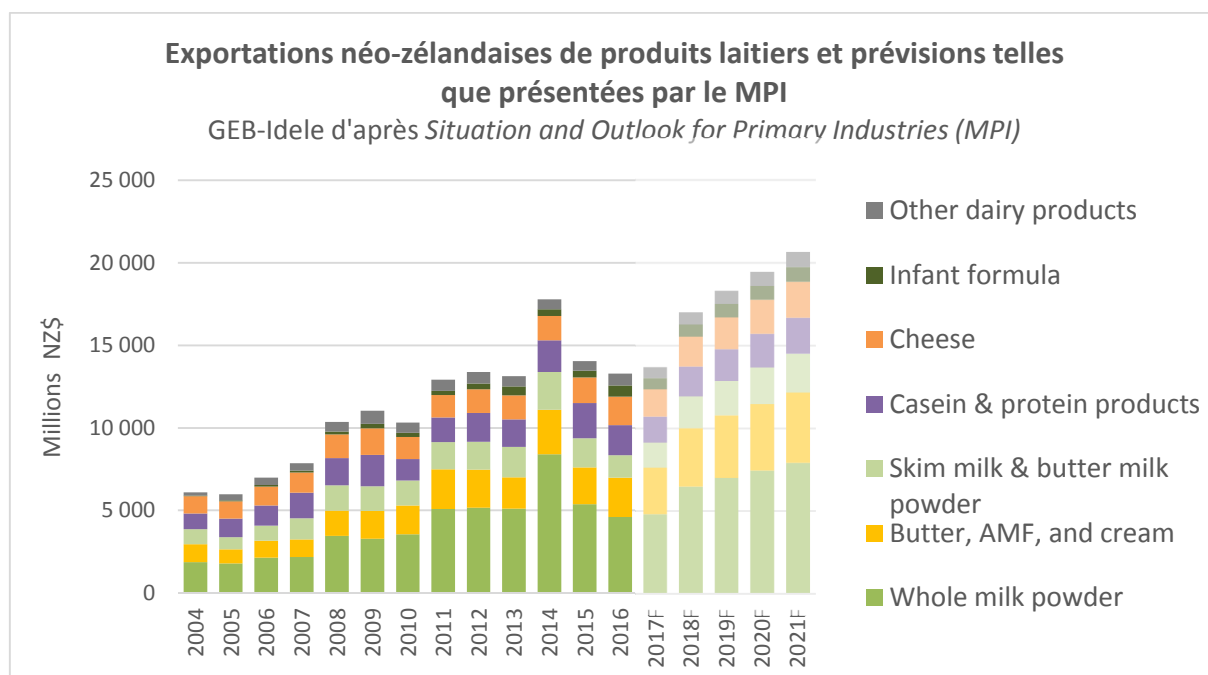
La production laitière néo-zélandaise n'a probablement pas encore atteint son plafond même si le potentiel de développement se heurte à de nouvelles contraintes. Pour les 10 années à venir, les experts néo-zélandais de la filière s'accordent plutôt sur l'hypothèse d'un ralentissement de la croissance annuelle de production. Non seulement l'essentiel des meilleurs terres agricoles ont aujourd'hui été converties à l'activité laitière mais les réglementations environnementales qui se mettent en place devraient limiter les possibilités de nouvelles conversion. Ces réglementations devraient aussi limiter ou rendre plus coûteuse l'intensification des terres laitières, notamment en imposant des limites ou des objectifs de réduction des pertes minérales.

Ces réglementations se mettent en place progressivement et relativement lentement. En outre, des moyens sont mis dans la recherche de solutions techniques pour limiter les impacts environnementaux tout en augmentant la productivité (financement public + filière).

Les coûts de production néo-zélandais ont certes augmenté ces dix dernières années mais ils restent compétitifs. L'appréciation du NZ\$ par rapport à l'€ et à l'US\$ les a plutôt pénalisés mais une dépréciation de leur monnaie pourrait rapidement les rendre beaucoup plus compétitifs.

Côté transformation, il y a une évolution de plus en plus évidente vers le développement de produits à plus forte valeur ajoutée (c'est notamment la stratégie affichée par Fonterra) et une volonté d'élargir le portefeuille de clients pour limiter l'exposition aux risques du marché chinois. Dans ce cadre, même s'il n'est pas le premier marché visé, un accès privilégié au marché européen rémunérateur peut être un atout et des flux de produits laitiers pourraient tout à fait se développer de façon ponctuelle ou pérenne si les droits de douanes étaient moins dissuasifs.

Le Ministère des Industries primaires (MPI), qui est en charge du secteur agricole, tablait encore fin 2016 sur une hausse de 55% de la valeur des exportations laitières d'ici 2021 qui proviendrait d'une augmentation de la valorisation (prix unitaire et mix produit) mais aussi d'une hausse de 12% de la production laitière qui attendrait 2,08 millions de tonnes de MSU en 2021 (soit environ 29,7 milliards de litres au standard français de 7 g/l de MSU). Ils se basent toutefois sur des hypothèses relativement optimistes d'évolution du mix produit et du prix du lait payé aux éleveurs (hausse tendancielle jusqu'à 8,25 NZ\$/kg en 2021 soit 445 €/1 000 l en composition réelle, au taux de change de 2016 et 355 €/1 000 l de lait ramené au standard français).



En conclusion, l'UE n'est aujourd'hui pas un marché ciblé en priorité par la Nouvelle-Zélande qui exporte en majorité des produits laitiers peu importés par l'UE (poudres de lait) et ne remplit même plus les contingents à droits réduits qui lui sont réservés sur le beurre et les fromages. Toutefois, compte tenu des disponibilités exportables de la Nouvelle-Zélande, de sa stratégie de diversification du portefeuille produits et clients et d'optimisation des marchés en fonction de la conjoncture ainsi que des barrières encore élevées qui existent aujourd'hui à l'entrée des produits laitiers néo-zélandais dans l'UE, il y a un risque pour la filière laitière européenne (à préciser dans les phases ultérieures de l'étude) en cas d'accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande. Les opportunités pour les produits laitiers européens sur le marché néo-zélandais existent mais elles restent marginales compte tenu de la faible demande intérieure.

## BIBLIOGRAPHIE

- Institut de l'Élevage, 2010, Dossier Économie de l'Élevage « La filière laitière en Nouvelle-Zélande – une furieuse volonté de croissance contrainte par l'environnement », N° 404.
- Publications de DairyNZ : <https://www.dairynz.co.nz/>, et notamment :
  - New zealand dairy statistics
  - DairyNZ Economic survey
- Sites internet :
  - Ministry of Primary Industries: <http://www.mpi.govt.nz/>
  - New Zealand Foreign Affairs & trade: <http://www.mfat.govt.nz/>

## Organisation de la filière viande ovine & bovine en Nouvelle-Zélande

### 1. 25 000 exploitations bovines et ovines allaitantes réparties sur tout le territoire

D'après le dernier recensement agricole, la Nouvelle-Zélande comptait près de 58 100 exploitations agricoles en 2012, dont près de 25 000 spécialisées dans l'élevage allaitant ovin et/ou bovin, valorisant 65% de la SAU et 74% des surfaces en herbe du pays (à titre de comparaison, les exploitations laitières valorisaient 17% de la SAU et 20% des surfaces en herbe).

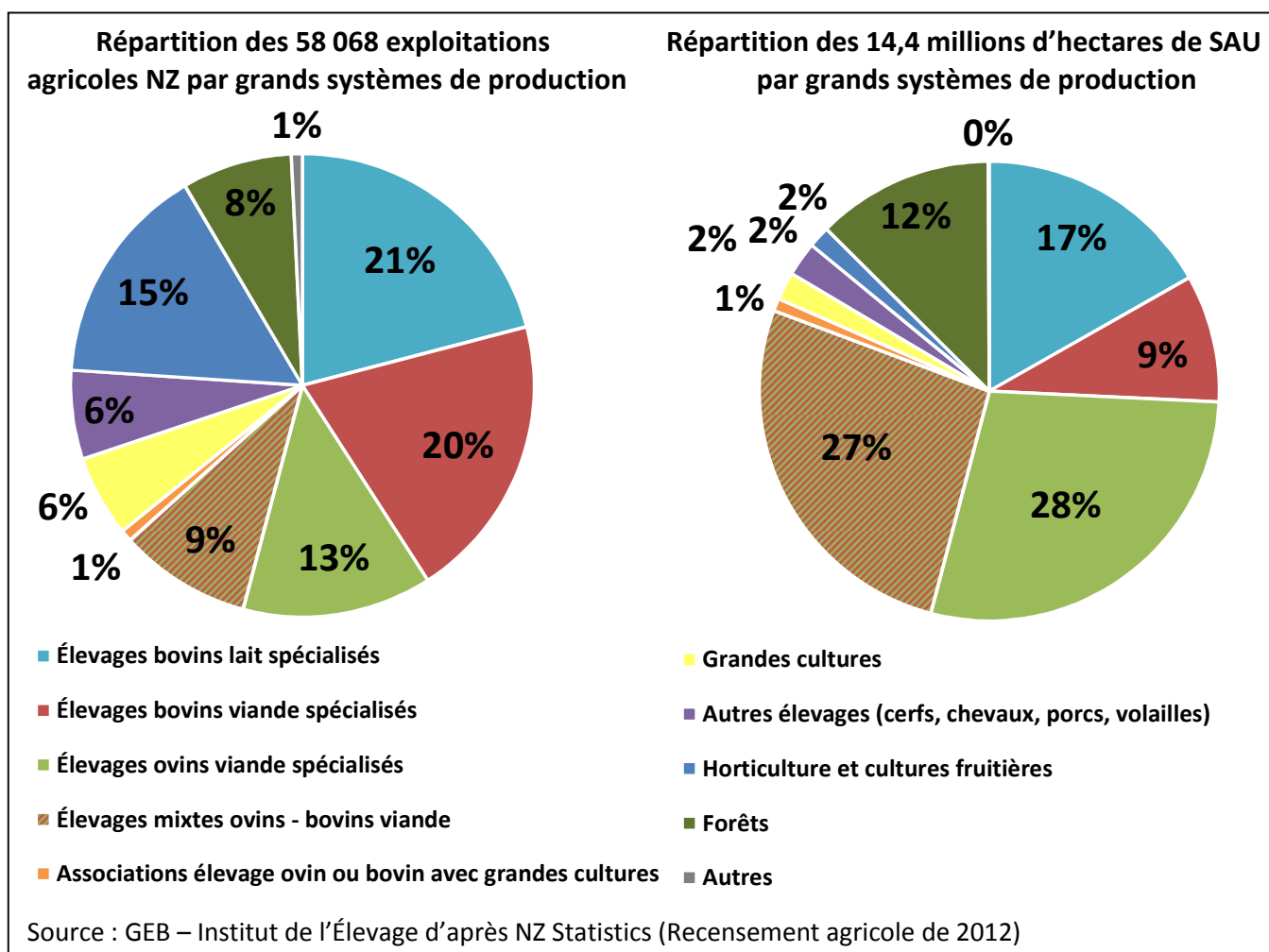
Les **exploitations spécialisées ovins viande** (13% des exploitations, 28% de la SAU et 34% des surfaces en herbe) détiennent plus de la moitié des effectifs ovins (52%) et 17% des effectifs de bovins allaitants (en moyenne par exploitation : 1 476 brebis et agnelles saillies et 31 vaches allaitantes). 58% de ces exploitations ont une taille supérieure à 100 ha de SAU et 10% dépassent les 1 000 ha. On trouve ces exploitations principalement dans l'île du Sud (64% des exploitations, dont 22% dans le *Canterbury*, 19% dans le *Southland* et 17% dans l'*Otago*) et dans la région de *Manawatu-Wanganui* dans l'île du Nord (15%).

Les **exploitations spécialisées bovins viande** (20% des exploitations, 9% de la SAU et 10% des surfaces en herbe) détiennent seulement 27% des effectifs de bovins allaitants du pays et 2% des effectifs d'ovins (en moyenne par exploitation : 25 brebis et agnelles saillies et 16 vaches allaitantes). 75% de ces exploitations font moins de 100 ha de SAU. Ces exploitations se localisent majoritairement dans l'île du Nord (77% des exploitations, dont 21% dans le *Waikato*, 16% dans le *Northland* et 10% dans la région d'Auckland) et dans le *Canterbury* dans l'île du Sud (13%).

Les **exploitations mixtes ovins-bovins viande** (9% des exploitations, 27% de la SAU et 30% des surfaces en herbe) détiennent 39% des effectifs ovins et 45% des effectifs de bovins allaitants (en moyenne par exploitation : 1 523 brebis et agnelles saillies et 105 vaches allaitantes). 68% de ces exploitations ont une taille supérieure à 100 ha de SAU et 17% dépassent les 1 000 ha. Ces exploitations sont également plus présentes dans l'île du Nord (73% des exploitations, dont 19% dans la région de *Manawatu-Wanganui*, 14% dans le *Waikato* et 13% dans la région de *Hawke's Bay*) et dans le *Canterbury* dans l'île du Sud (13%).

Les **exploitations associant élevage ovin ou bovin avec des grandes cultures** (<1% des exploitations, de la SAU et des surfaces en herbe) détiennent moins de 2% des ovins et moins de 1% des bovins allaitants (456 brebis et agnelles saillies et 6 vaches allaitantes en moyenne par exploitation). 71% de ces exploitations font plus de 100 ha de SAU et 2% dépassent les 1 000 ha. Elles se concentrent principalement dans la région du *Canterbury* dans l'île du Sud (65% des exploitations).

Tous ces systèmes sont basés sur le pâturage des prairies (parfois complété en hiver par des cultures de types brassicacées, également pâturées, ou quelques stocks de fourrages conservés). Les agnelages et vêlages ont généralement lieu en plein air et les exploitations disposent de très peu de bâtiments (équipements de contention et de chargement, hangar de tonte). Il s'agit essentiellement d'exploitations familiales. L'intensification des exploitations dépend de leur situation pédoclimatique : systèmes naisseurs extensifs vendant des animaux maigres en zones de montagne, systèmes naisseurs-engraisseurs plus intensifs en zone de plaine.



Grands systèmes de productions <sup>13</sup>	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations > 100 ha	SAU occupée (1 000 ha)	Effectifs d'ovins [dont brebis et agnelles saillies] (1 000 têtes)	Effectifs de bovins allaitants [dont vaches allaitantes] (1 000 têtes)	Effectifs de bovins laitiers [dont vaches laitières] (1 000 têtes)
<b>Spécialisés ovins viande</b>	7 680	4 443	4 080	16 209 [11 333]	633 [239]	134 [83]
<b>Spécialisés bovins viande</b>	11 604	2 886	1 292	664 [285]	1 023 [184]	885 [393]
<b>Mixtes ovins - bovins viande</b>	5 358	3 660	3 829	12 240 [8 159]	1 672 [562]	251 [117]
<b>Mixtes élevage ovin ou bovin viande et grandes cultures</b>	471	336	127	542 [215]	31 [3]	98 [82]
<b>Spécialisés bovins lait</b>	12 150	8 232	2 415	396 [243]	184 [28]	4 856 [4179]
<b>Autres*</b>	20 805	3 207	2 651	1 212 [496]	223 [44]	222 [155]
<b>TOTAL</b>	<b>58 068</b>	<b>22 764</b>	<b>14 394</b>	<b>31 263</b> [20 731]	<b>3 734</b> [1 060]	<b>6 446</b> [5 010]

\* Spécialisés grandes cultures, autres élevages, horticulture et cultures fruitières, forêts.

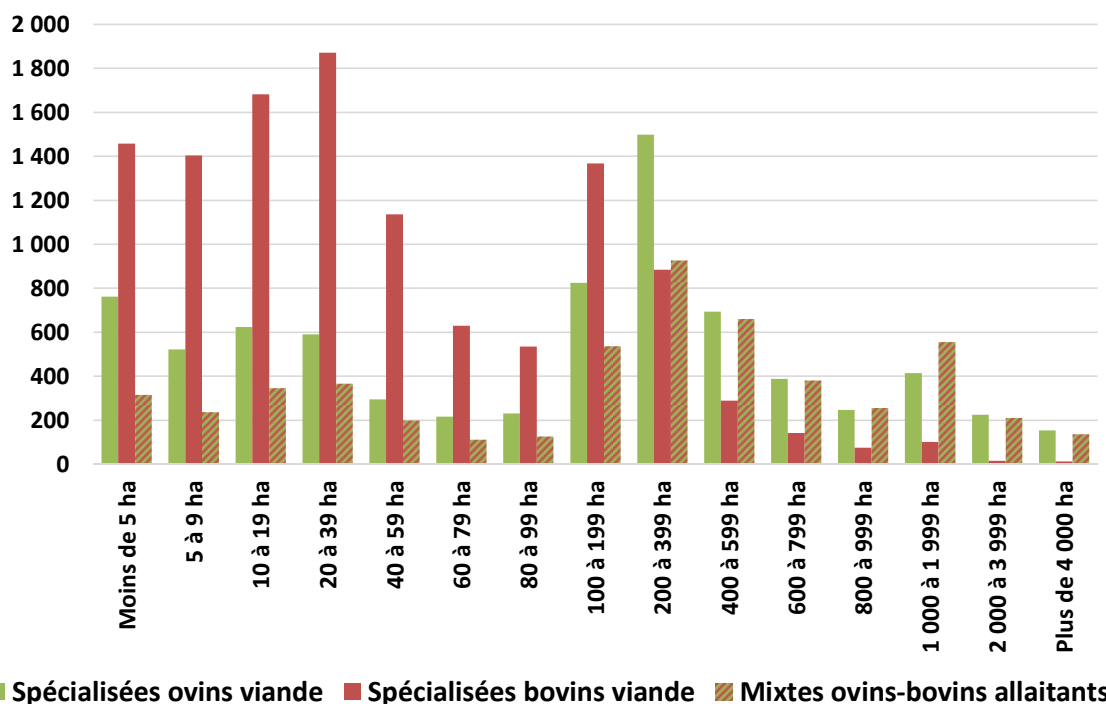
Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après NZ Statistics (Recensement agricole de 2012)

<sup>13</sup> D'après le système de classification ANZSIC (Australian and New Zealand Standard Industrial Classification).

### Répartition des exploitations par taille de SAU

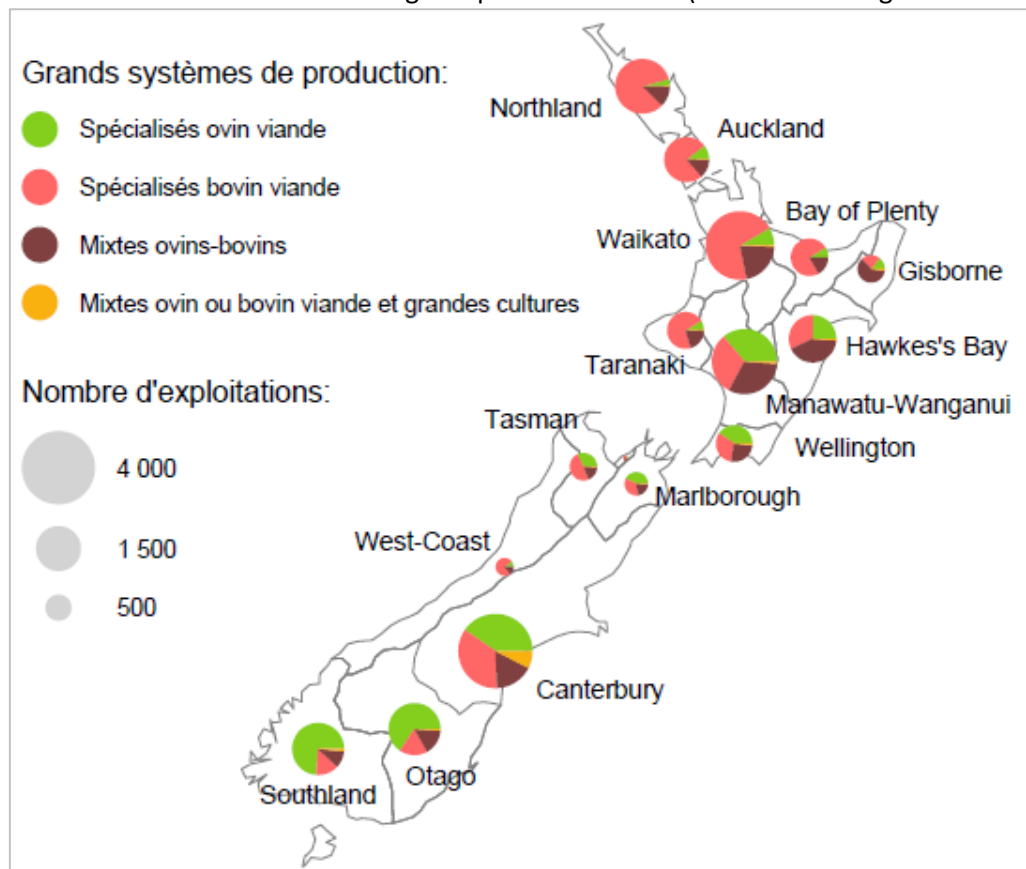
Source: GEB - Institut de l'Élevage d'après NZ Statistics (Recensement agricole de 2012)

#### Nombre d'exploitations



### Répartition géographique des grands systèmes de production

Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après NZ Statistics (Recensement agricole 2012)



## 2. Mise en marché des animaux

Traditionnellement, le paiement des animaux destinés à l'abattage en Nouvelle-Zélande était basé sur la négociation par lots entre l'éleveur et le *drafter*, salarié de l'abattoir, ou le *stock agent*, intermédiaire (du type de PGG Wrightson<sup>14</sup>), se rendant dans les exploitations ou les marchés en vif (parfois ventes aux enchères). Ce mode de fonctionnement est aujourd'hui en perte de vitesse.

Bien que travaillant toujours avec des *drafters* ou *stock agent*, la plupart des abattoirs paient désormais les éleveurs sur la base de grilles de paiement reposant sur la classification des carcasses. Le système de classification, qui reste aujourd'hui volontaire, a été mis au point par le *New Zealand Meat Board*<sup>15</sup> en concertation avec la *Meat Industry Association of New Zealand* ou *MIA* (voir p 9). Les carcasses ovines et bovines (hors « *bobby calves* ») sont classées selon 4 critères par les classificateurs des abattoirs : sexe de l'animal, maturité (âge de l'animal), état d'engraissement et conformation (pour les bovins et certaines catégories d'ovins seulement). La *Meat Classification Authority* (Autorité de Classification de la Viande), organe commun du *New Zealand Meat Board* et de *MIA*, se charge ensuite d'auditer les abattoirs pour s'assurer que le classement des carcasses est bien uniforme dans toute la Nouvelle-Zélande. Le système, disponible uniquement pour les utilisateurs agréés, est protégé par une marque déposée :



Les grilles de paiement sont révisées toutes les semaines en fonction de l'évolution du marché et les éleveurs sont payés selon le poids « à chaud » des carcasses, après abattage et émoussage.

Certains opérateurs mettent en outre en place des contrats pour sécuriser leurs approvisionnements et assurer un certain niveau de rémunération aux éleveurs. D'après *ANZCO* (2<sup>ème</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage de bovins, 4<sup>ème</sup> pour l'abattage d'ovins) moins de 25% des éleveurs néozélandais fourniraient leurs animaux aux entreprises d'abattage dans le cadre de contrats. Ce pourcentage est toutefois variable d'un opérateur à l'autre.

Ces contrats sont de différents types :

- Contrats à prix fixes
- Contrats au prix de marché + prime
- Contrats avec prix fixés 3 à 6 mois à l'avance en agneau et jusqu'à un an en gros bovins
- Contrats spécifiques pour satisfaire la demande de certains clients, avec des cahiers des charges précis (Ex : partenariat entre *ANZCO* et *Waitrose* au Royaume-Uni).

Ces contrats n'impliquent pas nécessairement un approvisionnement exclusif de la part des éleveurs, mais comportent néanmoins des engagements en volumes pour des périodes données, qui doivent être respectés.

<sup>14</sup> Principale société néozélandaise de fourniture d'intrants et de services à l'agriculture ([www.pggwrightson.co.nz/](http://www.pggwrightson.co.nz/))

<sup>15</sup> [www.nzmeatboard.org/](http://www.nzmeatboard.org/)

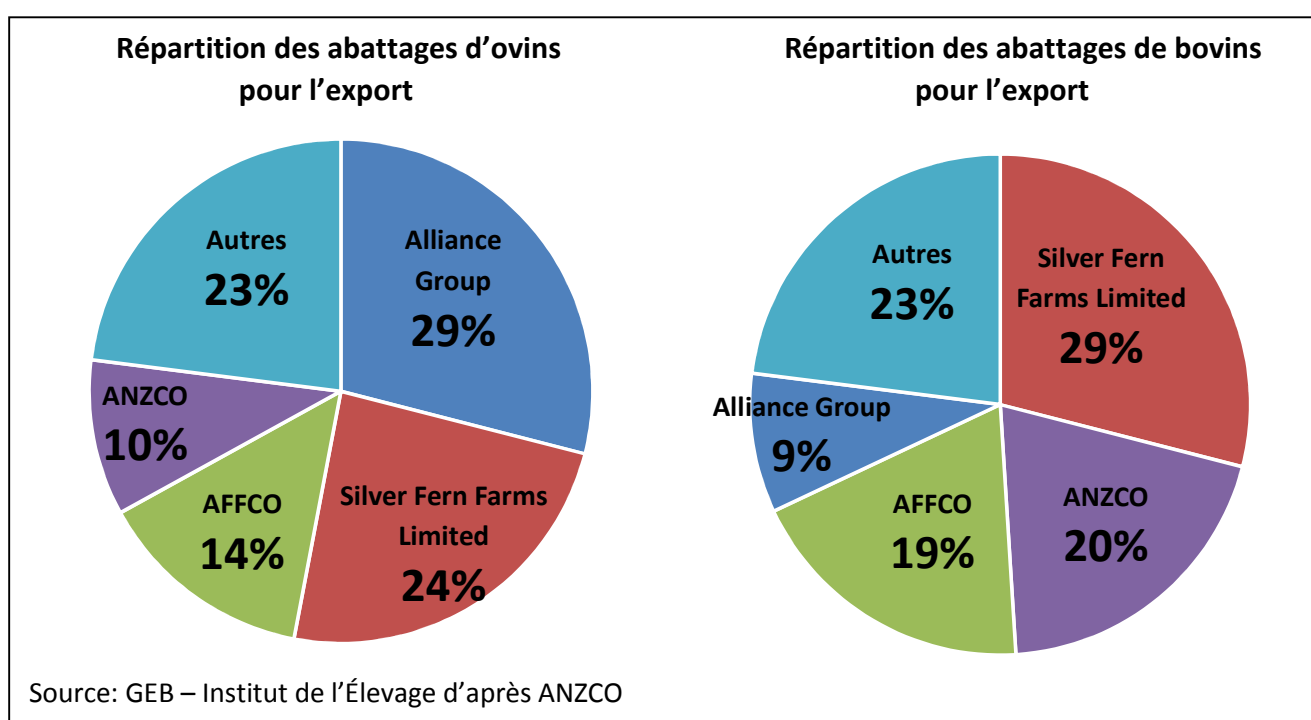


### 3. Quatre opérateurs se partagent plus de 75% des abattages d'ovins et de bovins

Début 2017, la Nouvelle-Zélande comptait au total 54 abattoirs agréés à l'export traitant des ovins et/ou des bovins, répartis sur l'ensemble du territoire néozélandais (32 dans l'île du Nord et 21 dans l'île du Sud). La moitié de ces abattoirs étaient mixtes ovins-bovins (en outre souvent aussi pour les cervidés), 8 étaient spécialisés ovins et 19 spécialisés bovins.

Si une vingtaine d'entreprises de l'abattage - transformation de viandes ovines et bovines se partagent l'ensemble de ces sites, plus des ¾ des abattages d'ovins et de bovins sont réalisés par seulement 4 opérateurs multi-sites et multi-espèces :

- **Silver Fern Farms** (groupe coopératif, détenu pour moitié depuis 2016 par le groupe *Shanghai Maling*, filiale du n°2 chinois de l'agroalimentaire *Bright Food*)
- **Alliance Group** (groupe 100% coopératif)
- **AFFCO** (privé)
- **ANZCO** (privé)

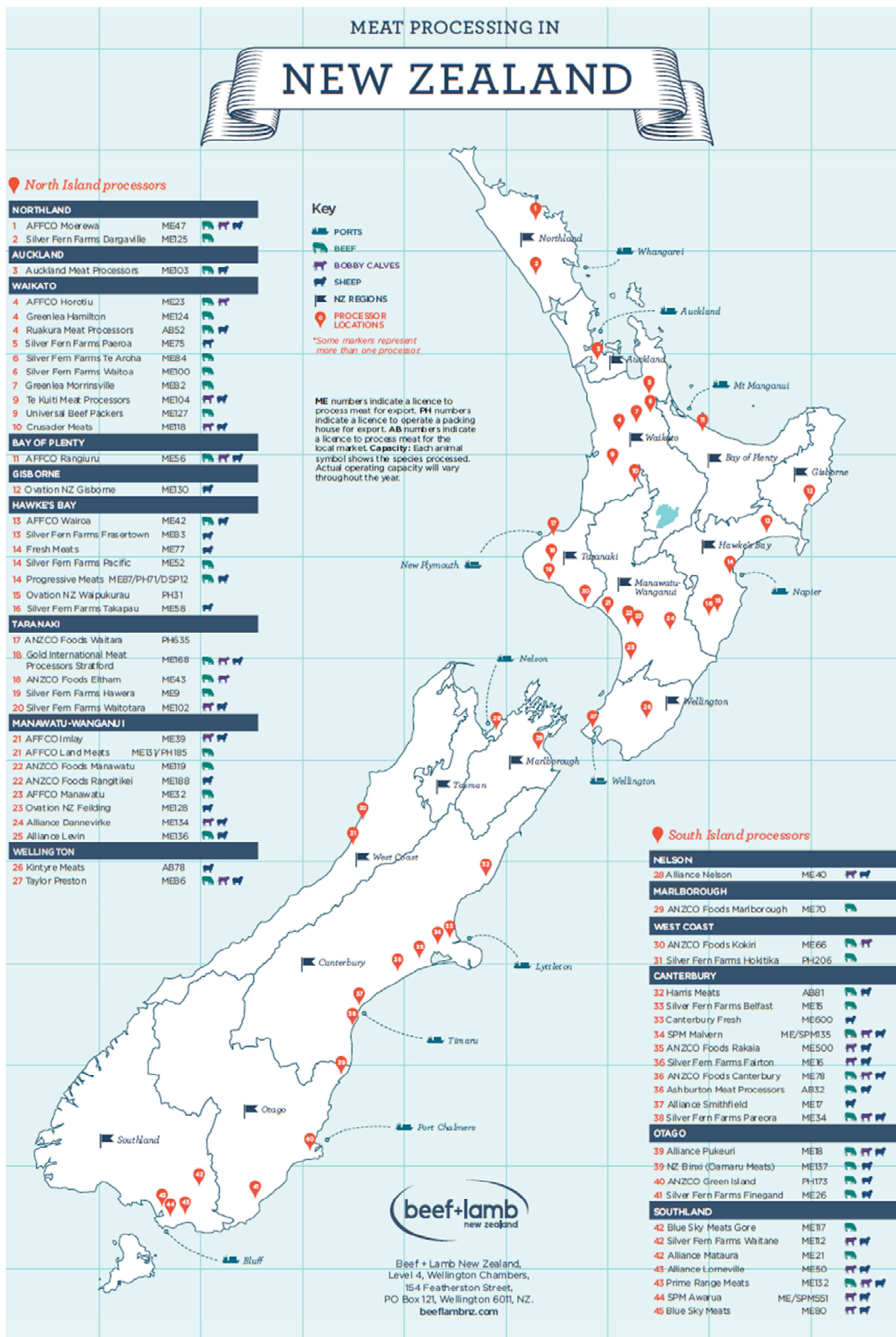


Deux opérateurs mono-espèce, de taille moyenne, sont également à signaler :

- **Ovation**, entreprise privée spécialisée dans l'abattage d'ovins.
- **Greenlea Premier Meats Ltd**, entreprise privée spécialisée dans l'abattage de bovins.

D'autres opérateurs, plus petits, souvent mono-site et mono-espèce, assurent le reste des abattages destinés à l'export (*Auckland Meat Processors, Crusader Meats, Taylor Preston, Blue Sky Meats, Prime Range Meats, Universal Beef Packers, Fresh Meats, Progressive Meats, Gold International Meat Processors Stratford, Canterbury Fresh, NZ Binxi*). Certains sont indépendants, d'autres prestataires.

La restructuration de l'ensemble de ces outils paraît loin d'être terminée, notamment dans le secteur ovin où la baisse du cheptel pèse sur le secteur et accentue la concurrence entre opérateurs. Cela est moins vrai dans le secteur bovin où la baisse du cheptel allaitant a été largement compensée par la hausse des abattages de bovins laitiers. Des fermetures de sites sont ainsi encore prévues en 2017 pour augmenter le taux d'utilisation des outils toujours en activité.



Source : Beef + Lamb New Zealand (Dernière mise à jour: Avril 2016)

Du fait de la forte saisonnalité des abattages dans le pays (pic d'abattage d'ovins et de vaches au 1<sup>er</sup> semestre, durant l'automne austral), les outils d'abattage sont généralement surdimensionnés pour pouvoir absorber l'afflux d'animaux en début d'année. Pendant le creux saisonnier d'hiver austral, certains sites ferment quand d'autres tournent au ralenti (diminution du nombre de jours travaillés dans la semaine).

**Estimations de la capacité d'abattage hebdomadaire au pic :**

	Agneaux (/semaine)	Gros bovins (/semaine)
<b>Silver Fern Farms</b>	246 000	27 000
<b>Alliance Group</b>	290 000	8 000
<b>AFFCO</b>	158 000	16 000
<b>ANZCO</b>	75 000	13 000
<b>Ovation</b>	78 000	-
<b>Greenlea</b>	-	5 000

Source : Rapport MIE (Meat Industry Excellence) 2015

**Silver Fern Farms Limited** (<http://www.silverfernfarms.com/>)

- Plus grande coopérative d'abattage de Nouvelle Zélande regroupant 16 000 éleveurs actionnaires
- Chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards de NZD
- 7 000 employés en pleine saison
- 1<sup>er</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage de bovins
- 2<sup>ème</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage d'ovins
- 16 sites de production, dont certains multi-espèces :
  - 8 sites d'abattage/découpe de gros bovins (dont 4 dans l'île du Sud)
  - 6 sites d'abattage/découpe d'ovins (dont 4 dans l'île du Sud)
  - 6 sites d'abattage/découpe de « *bobby calves* » (dont 3 dans l'île du Sud)
  - 3 sites d'abattage/découpe de cervidés (dont 2 dans l'île du Sud)

Début 2017, il était question de fermer un site d'abattage de « *bobby calves* » dans l'île du Nord et un site d'abattage d'ovins et de « *bobby calves* » dans l'île du Sud. Deux sites secondaires avaient déjà été fermés fin 2016 (1 site d'abattage d'ovins dans l'île du Nord et 1 site d'abattage de cervidés dans l'île du Sud).

Le 6 décembre 2016, un partenariat a été signé avec la société chinoise Shanghai Maling (filiale du n°2 chinois de l'agroalimentaire *Bright Food*). Cette dernière a investi 267 millions de NZD dans *Silver Fern Farms* (SFF) et détient maintenant 50% de la coopérative. Outre l'apport de capitaux ouvrant la porte à de nouveaux investissements, ce partenariat devrait permettre à SFF d'accéder plus facilement au marché chinois et d'y développer les exportations de produits à plus haute valeur ajoutée. Cette joint-venture met ainsi définitivement fin à l'idée, soutenue par certains éleveurs, de fusionner *Silver Fern Farms* et *Alliance* pour créer une « super coopérative » dans le secteur bétail & viandes, à l'image de Fonterra dans le secteur laitier.

**Alliance Group** (<http://www.alliance.co.nz/>)

- Coopérative d'abattage regroupant 5 000 éleveurs actionnaires
- Chiffre d'affaires de 1,4 milliard de NZD
- 4 700 employés
- 1<sup>er</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage d'ovins
- 4<sup>ème</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage de bovins
- 8 sites de production, dont certains multi-espèces :
  - 6 sites d'abattage/découpe d'ovins (dont 4 dans l'Île du Sud)
  - 3 sites d'abattage/découpe de gros bovins (dont 2 dans l'Île du Sud)
  - 4 sites d'abattage/découpe de « *bobby calves* » (dont 3 dans l'Île du Sud)
  - 2 sites d'abattage/découpe de cervidés dans l'Île du Sud

**AFFCO / South Pacific Meats** (<http://www.affco.co.nz/>)

- Filiale du groupe privé *Talley's Group Limited* (un des premiers groupes d'IAA en Nouvelle-Zélande, très actif dans les pêcheries et les fruits et légumes, et qui détient désormais le n°2 de l'industrie laitière du pays avec *Open Country Dairy*)
- Chiffre d'affaires estimé à 1,2 milliard de NZD
- 2 800 employés
- 3<sup>ème</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage d'ovins
- 3<sup>ème</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage de bovins
- 9 sites de production, dans la plupart des cas multi-espèces :
  - 6 sites d'abattage/découpe d'ovins (dont 2 dans l'Île du Sud)

**ANZCO Foods** (<http://www.anzcofoods.com/>)

- Entreprise privée appartenant majoritairement à deux actionnaires japonais :
  - *Itoham Foods Inc.*
  - *Nippon Suisan Kaisha Ltd.*
- Chiffre d'affaires de 1,3 milliard de NZD
- 3 000 employés
- 4<sup>ème</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage d'ovins
- 2<sup>ème</sup> opérateur néozélandais pour l'abattage de bovins
- 7 sites de production :
  - 5 sites d'abattage/découpe de bovins (dont 3 dans l'Île du Sud)
  - 3 sites d'abattage/découpe d'ovins (dont 2 dans l'Île du Sud)
  - 4 sites d'abattages/découpe de « *bobby calves* » (dont 3 dans l'Île du Sud)

**Ovation** (<http://www.ovation.co.nz/>)

- Entreprise privée spécialisée dans l'abattage d'ovins
- 3 sites de production dans l'Île du Nord
- 1 filiale dans l'Île du Nord : *Te Kuiti Meat Processors Limited*

**Greenlea Premier Meats Ltd** (<https://www.greenlea.co.nz/>)

- Entreprise privée familiale spécialisée dans l'abattage de bovins
- 2 sites de production dans l'Île du Nord

#### 4. Organisations professionnelles

---

Le nombre d'organisations professionnelles intervenant dans le secteur de la viande en Nouvelle-Zélande est relativement réduit. Le secteur étant ainsi très concentré, on observe un bon niveau de collaboration au sein de la filière.

**Federated Farmers** (<http://www.fedfarm.org.nz/>)

Organisation professionnelle dont l'objectif est de défendre les intérêts des agriculteurs néozélandais aux niveaux régional et national, quelle que soit leur orientation. Son rôle consiste principalement à faire du lobby auprès des autorités néozélandaises. Son Conseil d'Administration est constitué d'agriculteurs élus.

**Beef + Lamb New Zealand** (<http://www.beeflambnz.com/>)

Organisation professionnelle représentant les producteurs de viandes bovine et ovine en Nouvelle-Zélande. Ses fonds, issus d'une cotisation volontaire (4,40 NZD /tête de bovin abattu hors « *bobby calves* » et 0,60 NZD / tête d'ovin abattu), sont investis au nom des éleveurs dans des programmes, visant à développer le secteur et améliorer la rentabilité des élevages :

- Programmes de Recherche et Développement pour améliorer les systèmes de production,
- Formations, vulgarisation agricole et outils d'aide à la décision,
- Promotion de la viande néozélandaise à l'export, ouverture de nouveaux marchés et développement de nouveaux produits.

Le Conseil d'Administration est constitué de 6 éleveurs élus et 2 administrateurs recommandés par la *Meat Industry Association* pour représenter les transformateurs et exportateurs de viande.

Tous les 6 ans, un référendum est organisé auprès des membres de l'organisation pour valider le montant des cotisations et les orientations prises pour l'utilisation de ce budget.

**Meat Industry Association** (<http://www.mia.co.nz/>)

Association professionnelle (ou syndicat de branche) représentant les transformateurs et exportateurs néozélandais de viandes bovine et ovine. Elle est constituée de 28 membres (adhésion volontaire avec cotisation) répartis sur tout le territoire et représentant 60 sites d'abattages et 99% des exportations de viandes néozélandaises. Son rôle est de défendre les intérêts du secteur à un niveau « pré-compétitif » (projets communs ne mettant pas les entreprises en compétition les unes avec les autres) en faisant le lien avec les autorités néozélandaises. MIA appuie ainsi l'industrie dans différents domaines : biosécurité, santé et sécurité, accès aux marchés, sécurité alimentaire, traçabilité, réglementations...

#### BIBLIOGRAPHIE

---

- DEE "Les filières viande bovine et ovine en Nouvelle-Zélande" N° 405, Septembre 2010.
- *Meat Industry Excellence, Red Meat Industry – Pathways to long-term sustainability*, 2015.
- *New Zealand Meat – Guide to Lamb and Mutton carcass Classification / Guide to Beef Carcass Classification*

## Organisation de la filière lait de vache en Nouvelle-Zélande

**La filière laitière néo-zélandaise bénéficie à la fois d'exploitations laitières performantes et entrepreneuruses et d'une industrie solide très concentrée, menée par une coopérative faisant partie des leaders laitiers internationaux. Le poids du secteur laitier dans l'économie du pays et sa forte dépendance à l'export lui valent d'avoir l'oreille du gouvernement qui œuvre notamment au niveau international pour améliorer l'accès des produits laitiers néo-zélandais aux marchés.**

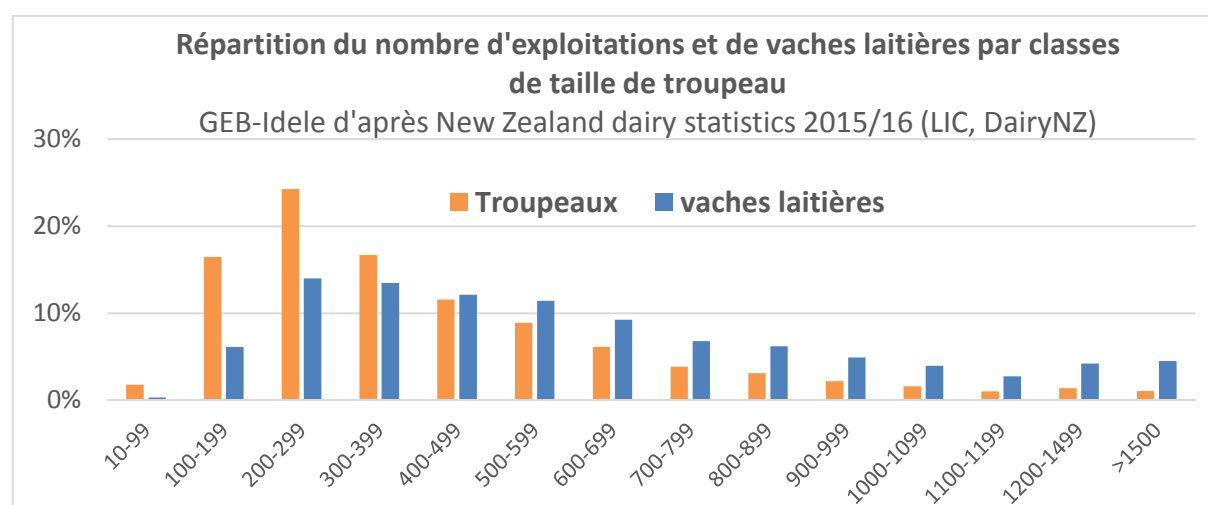
### 1. 12 000 exploitations laitières réparties sur l'ensemble du territoire

La Nouvelle-Zélande comptait un peu moins de 12 000 exploitations laitières pour la campagne 2015/16<sup>16</sup>. Le nombre de troupeaux s'est stabilisé depuis le milieu des années 2000, la baisse du nombre d'exploitations, encore nombreuses, dans l'île du Nord (8 700) étant compensée par les créations d'exploitations dans l'île du Sud qui compte aujourd'hui 3 200 troupeaux. Les ¾ de la hausse de production laitière sur les 10 dernières années ont en effet été faits dans l'île du Sud qui compte aujourd'hui 40% des vaches.

#### Deux tiers des vaches dans des troupeaux de plus de 400 vaches

La taille moyenne des exploitations a considérablement augmenté pour atteindre 419 vaches pour 147 ha de *milking platform* (= surfaces dédiées aux vaches en lactation) en 2015/16. La taille moyenne des troupeaux est nettement plus élevée dans l'île du Sud (624 vaches/exploitation) que dans l'île du Nord (343 vaches). Les rendements laitiers y sont aussi plus élevés et en moyenne les exploitations du sud ont une production laitière deux fois plus importante (2,754 millions de litres pour 246 600 kg MS<sup>17</sup>) que celles du Nord (1,385 millions de litres pour 122 700 kg MS).

A l'échelle nationale, 1/3 des vaches se trouvent des troupeaux de moins de 400 vaches, 1/3 dans des troupeaux de 400 à 700 vaches et 1/3 dans des troupeaux de plus de 700 vaches.



<sup>16</sup> New Zealand dairy statistics 2015/16 (LIC, DairyNZ), p11/52

<sup>17</sup> MS = matières solides ou matières utiles du lait, c'est l'unité de volume privilégiée en Nouvelle-Zélande.



## Des exploitations toutes basées sur le pâturage mais avec de plus en plus de complémentation et d'investissements

Il n'existe pas de typologie fine des systèmes de production laitiers néo-zélandais. Il s'agit avant tout d'exploitations laitières spécialisées (83% des vaches d'après le recensement de 2012) et secondairement d'exploitations mixant élevage allaitant (bovin et/ou ovin) et élevage laitier (13% des vaches).

Toutes recourent au pâturage de prairies pour une large part de l'alimentation. Le parcellaire des exploitations est organisé en conséquence : l'essentiel du foncier est d'un seul tenant divisé en parcelles (*paddock*), souvent de taille modulable, qui constituent la *milking platform* (la surface pâturée par les vaches laitières) au milieu de laquelle se trouve la salle de traite avec des bâtiments souvent sommaires et des fosses de collecte des eaux de lavage et effluents. Le système est organisé de façon à faire coller au maximum les besoins du troupeau avec le cycle de pousse de l'herbe. Les vêlages sont groupés en fin d'hiver (juillet-août) de sorte que le pic de lactation corresponde au pic de pousse de l'herbe au printemps. Les vaches sont tarées en fin d'automne lorsque la pousse de l'herbe est minimale et éventuellement écartées de la *milking platform* pour éviter de dégrader les pâtures lors de la période la plus humide. Les génisses sont généralement élevées sur une autre exploitation, souvent spécialisée.

Quelques rares exploitations ont un système de production qui n'est pas entièrement calé sur le cycle de pousse de l'herbe de façon à pouvoir livrer du lait y compris durant l'hiver austral pour fournir le marché domestique en lait liquide.

La **typologie** actuellement utilisée par l'Institut technique DairyNZ repose sur le niveau d'intensification mesuré par l'importance, l'objectif et la période de complémentation du troupeau. La complémentation est comprise au sens large : il s'agit de l'apport d'alimentation aux vaches laitières ne provenant pas de la *milking platform*. Cela inclut l'alimentation achetée mais aussi le pâturage des vaches tarées sur d'autres surfaces ou encore les apports issus de cultures récoltées hors de la *milking platform*. Le système traditionnel reposant exclusivement sur la *milking platform* (pâturage d'herbe éventuellement complété par du pâturage de brassicacées en hiver et quelques fauches ensilées pour lisser les disponibilités en fourrage) avec dans certains cas une externalisation du pâturage des vaches tarées pendant l'hiver n'est plus dominant. Les systèmes avec davantage de complémentation destinée à renforcer la lactation se sont développés, y compris des systèmes, notamment dans l'île du Sud et dans les zones les plus humides de l'île du Nord, où les vaches hivernent (au moins une partie de la journée) sur une parcelle stabilisée voire en bâtiment et/ou impliquant davantage de stockage et d'équipement pour la distribution d'aliment.

Système	Caractéristiques	Part des exploitations	
		2007/08	2015/16
<b>Système 1 – peu intensif</b>	<b>Alimentation 100% herbe</b> , pas d'achat d'aliment et pas de pâturage des vaches tarées hors de la <i>milking platform</i>	10-15%	5-10%
<b>Système 2 – peu intensif</b>	<b>Achat d'aliment pour les vaches tarées</b> : 4 à 14% de l'alimentation est apportée pour les vaches tarées (ou les vaches tarées sont envoyées sur des pâturages hors de la <i>milking platform</i> )	30-35%	20-30%
<b>Système 3 – moyennement intensif</b>	<b>Achats d'aliment pour les vaches tarées et pour prolonger la lactation</b> : 10-20 % de l'alimentation est apportée sur la <i>milking platform</i> pour allonger la	35-40%	35-45%

	lactation (généralement en automne) et pour les vaches tarées.		
<b>Système 4 - Intensif</b>	<b>Achats d'aliments pour les vaches tarées et pour prolonger la lactation aux deux extrémités :</b> 20-30% de l'alimentation est apportée sur la <i>milking platform</i> en début en en fin de lactation et pour les vaches tarées.	15-20%	20-25%
<b>Système 5 - Intensif</b>	<b>Achats d'aliment pour distribution toute l'année :</b> ≥30% de l'alimentation est apportée en sus de la <i>milking platform</i> tout au long de l'année y compris pour les vaches tarées.	<5%	5-10%

A partir de 2007, l'apport d'aliment s'est fortement développé pour produire davantage dans un contexte porteur et faciliter la gestion des aléas climatiques.

### Des statuts juridiques facilitant la croissance et l'accession à la propriété

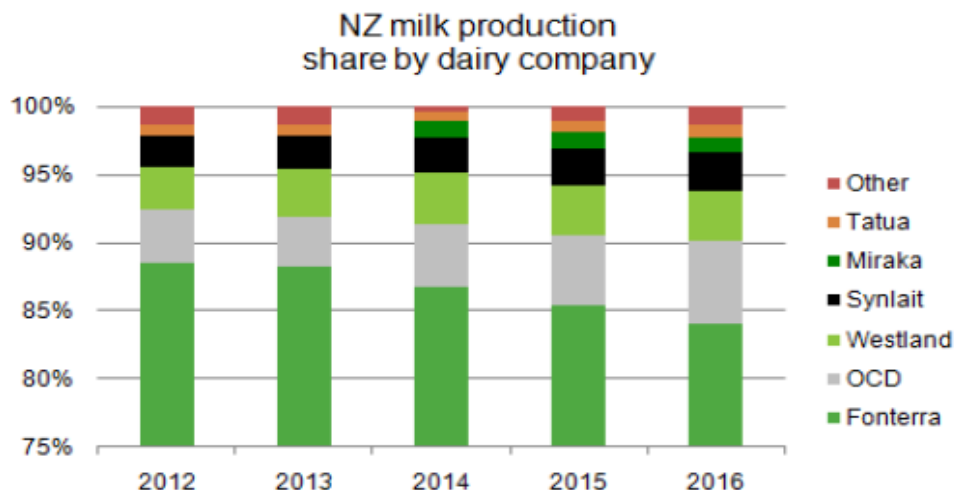
Les exploitations néo-zélandaises sont pour l'essentiel des exploitations familiales. 70% sont gérées par les propriétaires ou un gérant salarié. Les 30% restantes sont gérées (pour la partie troupeau et traite au moins) par des *sharemilkers* rémunérés par un pourcentage du résultat de l'exploitation. Le **sharemilking** est un système d'accession progressive à la propriété d'une ferme laitière correspondant à un statut juridique spécifique différent du salariat, entre fermage et métayage. Le *sharemilker* commence par prendre en charge la gestion du troupeau et du personnel en échange d'une rémunération à hauteur de 20-30% du résultat. Dès qu'il le peut, il achète un troupeau voire une partie des équipements et obtient alors une rémunération de 50% ou plus du résultat, jusqu'à ce qu'il mette suffisamment d'argent de côté pour pouvoir acheter une ferme ou des parts dans un Equity partnership.

Les **Equity partnerships** sont des exploitations détenues par plusieurs actionnaires ayant mis en commun leur capital. Ils existent depuis les années 70 mais ont connu un regain d'intérêt dans le secteur laitier depuis les années 2000, permettant à la fois l'investissement de personnes extérieures au monde agricole, le développement de l'activité pour des éleveurs en place et l'accès à la propriété pour de jeunes éleveurs. Nombreuses des grosses exploitations laitières créées dans l'île de sud sont des *Equity partnership* et il est fréquent qu'un éleveur ait des parts dans plusieurs exploitations.

## 2. Une industrie laitière très concentrée et largement coopérative

L'industrie laitière néo-zélandaise s'est fortement développée et consolidée sur les dernières décennies. Aujourd'hui, 84% de la collecte est transformée par la coopérative Fonterra. Suivent ensuite 3 entreprises, 2 privées et 1 coopérative, qui transforment entre 3 et 7% de la collecte. Les 4 leaders transforment ainsi à eux seuls 96% du lait néo-zélandais.





Source: AgriHQ

Le secteur coopératif, imposant aux éleveurs de détenir des parts sociales pour chaque litre de lait collecté et assurant un pilotage concerté avec l'amont (une certaine forme d'intégration verticale), traite 88% des volumes. Le secteur privé traite les 12% restant.

#### [Un secteur laitier restructuré en 2001 et encadré par le gouvernement](#)

A partir de 1984, la suppression des subventions aux exploitations et l'engagement dans une stratégie tout export ont fortement accéléré les fusions de coopératives qui d'une centaine au début des années 80 ont été réduites à seulement 4 en 2001. Parallèlement, l'ensemble des exportations étaient assurées par le *New Zealand Dairy Board* (NZDB) en situation de monopole, géré d'abord par l'Etat, puis à partir de 1996 par les coopératives laitières.

Désireuse de se saisir des nouveaux outils offerts par l'OMC pour s'assurer un meilleur accès aux marchés export et de créer un leader laitier mondial à la fois compétitif et dont le statut ne pourrait pas être attaqué à l'OMC, le gouvernement néo-zélandais a imposé une restructuration de son secteur laitier. En 2001, le *Dairy Industry restructuring Act (DIRA)* a ainsi permis la création de Fonterra par la fusion du NZDB et des 2 plus grosses coopératives (*New Zealand Dairy Group* et *Kiwi Cooperative Dairies*) et il a institué un cadre législatif pour limiter les effets pervers potentiels de sa situation monopolistique et organiser progressivement la concurrence de façon à stimuler l'efficacité de Fonterra et de l'ensemble du secteur.

Ce cadre législatif oblige Fonterra à laisser partir ou au contraire accueillir tous les éleveurs qui le souhaitent (« *open entry and exit* ») et de les laisser livrer jusqu'à 20% de leur production hebdomadaire à un autre collecteur. Il lui impose également via la « *raw milk regulation* » de fournir à ses concurrents une partie du lait qu'elle collecte à « prix régulé » (prix payé à l'éleveur + ~10% pour le transport = *DIRA milk*) ou à prix négocié aussi longtemps que la concurrence ne sera pas jugée suffisante. Il exige enfin la transparence du calcul du prix du lait à partir des résultats : Fonterra est tenu de publier sa méthodologie de calcul au début de chaque campagne. Celle-ci ainsi que le calcul final du prix du lait pour la campagne sont contrôlés chaque année par la Commission commerce du gouvernement, elle doit notamment :

- aboutir à un prix du lait de base qui incite le leader à fonctionner de façon efficiente tout en ne constituant pas une barrière à l'entrée pour des concurrents (« contestabilité »)
- respecter certains principes, en particulier reposer sur les prix, au moment où les contrats de vente sont établis, d'un panier de commodités.

## Des ventes de lait départ ferme et un marché régulé entre entreprises

---

La collecte du lait est assurée par le transformateur en direct ou via des contrats de prestation. De par son statut coopératif et en respect du DIRA, Fonterra est tenue de collecter tous ses membres et d'accepter tous ceux qui souhaitent devenir membre. Elle ne peut donc pas rationaliser totalement sa collecte (volume et distance) contrairement aux entreprises privées qui peuvent choisir d'accepter ou non de nouveaux fournisseurs voire mettre en place des incitations pour attirer les fournisseurs qui les intéressent.

Au-delà du marché départ ferme, il existe un marché, essentiellement régulé, de vente de lait entre entreprises. Le DIRA impose en effet à Fonterra de rendre disponible chaque campagne aux transformateurs indépendants jusqu'à 795 millions de litres de lait qu'elle collecte. Goodman Fielder, entreprise de l'Agroalimentaire qui fournit le marché domestique et n'a pas du tout développé de collecte en propre, peut obtenir jusqu'à 250 millions de litres par campagne et les autres transformateurs jusqu'à 50 millions de litres chacun. En 2015/16, Fonterra a ainsi fourni 390 millions de litres. Les transformateurs qui collectent plus de 30 millions de litres pendant au moins 3 saisons consécutives perdent leur accès à ces volumes régulés : 6 des 7 principaux challengers de Fonterra ont ainsi perdu leurs droits lors de ces deux dernières campagnes.

Compte tenu de l'existence de ce marché régulé offrant un prix bas, le marché libre entre entreprises est peu développé. Les entreprises peuvent toutefois s'échanger des volumes de lait, notamment pour gérer les périodes de fermeture pour maintenance en hiver.

En outre, il existe un marché national des ingrédients laitiers, certaines entreprises complétant leur approvisionnement en lait par certains ingrédients (poudres de lait, matières grasses laitières...) et d'autres s'approvisionnant exclusivement en ingrédients (Yashili, par exemple, n'achète pas de lait frais).

## Une surcapacité de transformation en lien avec la saisonnalité

---

La flotte pour le transport et les outils de transformation doivent être en mesure de traiter l'ensemble du lait lors du fort pic de collecte de fin d'année. Cela a deux conséquences : d'une part la transformation en poudre grasse et autres ingrédients très standard est alors privilégiée car elle permet de traiter rapidement de gros volumes de lait, d'autre part, les capacités de transformation sont surdimensionnées le restant de l'année. Elles ne seraient utilisées qu'à 55% sur une base annuelle, c'est-à-dire que pour maximiser l'efficacité de sa production laitière, la Nouvelle-Zélande a quelque peu sacrifié l'efficacité de sa transformation. (Woodford, 2015)

Cela induit des coûts de structure élevés au niveau de l'industrie mais permet aussi d'optimiser le mix produit en dehors du pic saisonnier en orientant le lait vers les produits assurant le meilleur retour à un instant t, d'autant plus que 85% du lait est transformé par une seule entreprise. Une partie des usines ferme complètement durant le creux saisonnier entre mai et juillet, les employés étant alors en congé ou en service réduit.

Ces dernières années ont encore vu de nombreux investissements se concrétiser dans le secteur laitier, notamment dans de nouvelles capacités de transformation. Outre les investissements des 3 coopératives, le secteur laitier privé attire de plus en plus d'investissements étrangers. Il a concentré en 2015 plus de la moitié des investissements directs étrangers dans l'agriculture et l'agroalimentaire<sup>18</sup>: 31% dans l'industrie de transformation laitière et 20% dans la production laitière. La Chine (y compris Hong Kong) est très nettement le plus gros pourvoyeur de fonds étrangers dans le

---

<sup>18</sup> Foreign direct investments in New Zealand, Trends and insights – KPMG, 2015

secteur laitier sur lequel elle concentre l'essentiel de ses investissements en Nouvelle-Zélande, notamment dans des capacités supplémentaires de transformation.

### Fonterra, leader coopératif dispose d'une grande force de frappe à l'export

Fonterra, coopérative de 10 500 livreurs, est le leader incontesté du secteur laitier néo-zélandais et fait partie du top 5 des entreprises laitières à l'échelle mondiale. Si elle ne réalise plus aujourd'hui que 84% de la collecte nationale contre plus de 96% à sa création, elle a tout de même accru ses volumes de 40% en 12 ans (+2,9%/an en moyenne). Elle est aussi fournisseur d'intrants et de services à ses membres et constitue un élément clef de l'organisation de la filière néo-zélandaise, quasiment une interprofession à elle toute seule. Elle perd cependant des membres au profit de ses concurrents, notamment privés qui n'exigent pas l'achat de parts sociales en contrepartie des volumes collectés, et a moins profité que les autres de la croissance de la production dans l'île du sud. Elle collecte environ 90% du lait de l'île du nord et 77% du lait de l'île du Sud.

Fonterra est organisés en 3 grandes unités :

- l'unité **Ingrédients** qui concerne les commodités et les ingrédients plus spécialisés
- l'unité **Consumer and Food service** qui concerne les produits de grande consommation et les produits à destination de la restauration RHD
- l'unité **Exploitations laitières** qui concerne uniquement la Chine

Depuis quelques années, la coopérative développe une stratégie d'augmentation de sa valeur ajoutée consistant à orienter davantage de lait vers des ingrédients de spécialités, les PGC et les produits pour la restauration mais les commodités représentent encore quelques 60% des volumes de lait transformés.

Disposant de 18 milliards de litres de lait en Nouvelle-Zélande (+2 milliards à l'étranger), elle a pu développer de très grosses usines permettant d'importantes économies d'échelle et elle a une forte puissance de frappe à l'international, d'autant qu'elle exporte plus de 95% de sa production.

Elle dispose par exemple d'un représentant permanent en Europe chargé de protéger et d'accroître l'accès de ses produits aux marchés d'Europe, d'Afrique et du Moyen orient, et de conseiller les départements d'affaires sur les politiques commerciales.

Fonterra est aussi présente dans les instances régionales ou internationales (FIL, Codex alimentarius...) pour promouvoir son image et défendre des mesures favorables au développement de ses ventes. Elle promeut la libéralisation des échanges aux côtés du gouvernement néo-zélandais.

Outre sa présence écrasante en Nouvelle-Zélande (seule pays comptant des coopérateurs), Fonterra a développé des implantations à l'étranger et notamment en Australie où elle collecte 1,5 milliard de litres de lait, en premier lieu pour fournir le marché australien. Elle y a récemment recentré ses activités sur son cœur de métier : les fromages, le beurre (et tartinables) et les poudres de lait. Nul doute compte tenu du mix produit de ses opérations australiennes que Fonterra saurait profiter d'une ouverture de l'UE accordée à l'Australie pour exporter depuis ses usines australiennes quitte à fournir le marché australien avec des produits transformés en Nouvelle-Zélande.

Fonterra (<https://www.fonterra.com/nz/en.html>)



- **Coopérative détenue par 10 500 éleveurs livreurs**
- 1<sup>ère</sup> entreprise laitière de Nouvelle-Zélande et leader mondial en matière de volume transformé
- Collecte 2015/16 (NZ) : 17 585 millions de litres de lait (1 566 000 t MS)
- Chiffre d'affaires 2015/16 : 17,2 milliards NZD
- 22 000 employés dont plus de 10 000 hors Nouvelle-Zélande
- **27 sites de transformation en Nouvelle-Zélande :**
  - 7 dans l'île du Sud
  - 20 dans l'île du Nord
- **11 sites de transformation à l'étranger (+ joint ventures) :**
  - 8 en Australie
  - 1 au Chili (Soprole)
  - 1 aux Pays-Bas



### Des challengers de plus en plus structurés

Lors de la création de Fonterra, deux coopératives, Tatua et Westland, ont choisi de ne pas en faire partie et ont donc dû développer leurs propres circuits d'exportation. Par ailleurs, les mesures du DIRA ont permis la création de nouveaux challengers privés qui se sont progressivement structurés et consolidés en appuyant en partie leur développement sur les volumes de lait que Fonterra était tenue de leur rétrocéder (DIRA milk). De 600 millions de litres en 2002, ils transforment à présent 2,9 milliards de litres. La plupart ont développé leur collecte et n'ont aujourd'hui plus accès aux volumes rétrocédés. Sur les 5 dernières années, à l'exception de Tatua et des très petits opérateurs, leur collecte a progressé nettement plus vite que la collecte nationale.

Compte tenu de la position écrasante de Fonterra, les challengers sont tenus d'être particulièrement performants. Notons que contrairement à Fonterra, la plupart bénéficient d'une zone de collecte bien définie, rationalisée autour de leur outil de transformation qui tend à limiter leurs coûts de collecte. Certains se sont positionnés sur les produits à plus forte valeur ajoutée (marchés de niche à haute valeur ajoutée pour Tatua, marché alimentation infantile et nutrition pour Synlait et Danone Nutricia...), d'autres jouent la carte du *low cost* avec de très bonnes performances de transformation et des investissements maîtrisés (Open Country dairy) et/ou sont en lien avec des investisseurs, partenaires et clients spécifiques (Oceania dairy, Yashili NZ dairy).

## Open Country dairy (<http://www.opencountry.co.nz/>)



- 2<sup>ème</sup> plus gros transformateur laitier néo-zélandais et 2<sup>ème</sup> exportateur mondial de poudres grasses derrière Fonterra
- Entreprise privée, filiale du groupe alimentaire diversifié néo-zélandais Talley's Group Limited (76% des parts). Olam international (négoce) détient 15% du capital.
- Collecte 2015/16 : 1,3 milliard de litres de lait (120 000 t MS) de 850 exploitations
- Chiffre d'affaires 2015/16 : 818 millions NZD (515 millions €)
- Chiffre d'affaires/ kg MS : 7,26 NZD
- 3 sites de transformation (capacité 1,3 milliard de litres/an) + 1 en construction (+250 millions de litres)
  - Waharoa (Waikato) : Fromages (Cheddar de table, Colby, Kahui, Edam, Gouda et fromage pour la transformation), Poudres de lait, Beurres anhydre et protéines lactières
  - Wanganui (Manawatu-Wanganui) : Poudres grasses (Halal et Kasher)
  - Awarua (Southland) : Poudres grasses (Halal)
  - Horotiu (Waikato) : en construction, entrée en production prévue fin 2018

Open Country Dairy (OCD) a été créée en 2001. Elle est en forte croissance depuis lors et c'est la seule entreprise hors Fonterra à être présente dans plusieurs régions laitières néo-zélandaises.

OCD est positionnée sur le B to B. C'est le transformateur *low cost* de Nouvelle-Zélande (faibles coûts opérationnels et du capital). OCD est jusqu'alors parvenu à saturer ses usines 3 ans maximum après leur mise en service. Elle est actuellement dans une stratégie d'augmentation de la valeur ajoutée via la production d'ingrédients laitiers plus spécifiques et qualitatifs. Elle fonctionne avec un prix unique du lait auquel s'ajoutent des primes de volumes et un prélèvement de 2% pour les éleveurs les plus éloignés des usines. Le prix est fixé pour une période plus courte que celle des autres transformateurs.



### Synlait Milk Limited (<http://www.synlait.com/>)



- 4<sup>ème</sup> transformateur laitier néozélandais
- Entreprise privée cotée depuis 2013 (NZX puis ASX en 2016). L'actionnaire majoritaire est le Chinois Bright Dairy (39%) mais l'actionnariat compte également A2 Milk (8%) et le japonais Mitsui (5%) ainsi que de nombreux petits porteurs.
- Collecte 2015/16 : 658 millions de litres de lait (57 700 t MS) issus de 200 exploitations dans un rayon de 80km autour de l'usine + rachat à Fonterra (3 600 t MS)
- Chiffre d'Affaires 2015/16 : 547 millions NZD (344 millions €)
- Chiffre d'affaires / kg MS : 9,47 NZD
- 330 employés
- 1 site de transformation dans l'île du Sud à Dunsandel (Canterbury) d'une capacité d'environ 660 millions de litres/an, comptant 3 tours de séchage, une unité de production de lactoferrine, une unité de conditionnement en Unité consommateur (+ une 4<sup>ème</sup> tour de séchage en construction)

L'entreprise travaille en B to B. Depuis 2010, elle connaît une croissance très rapide (+7% de lait/an en moyenne sur 5 ans). D'abord positionnée sur des commodités (poudres de lait et beurre anhydre), elle a développé depuis 2013 une gamme d'ingrédients nutritionnels et spécialisés dont des poudres de lait infantile. Elle paye un prix du lait sur des bases équivalentes à Fonterra mais accorde un prix plus élevé pour les éleveurs fournissant le lait A2 et le « *grass-fed milk* » ainsi que pour ceux recevant l'agrément « *Superior farming practices* ».

### Westland Cooperative Dairy Company

(<http://www.westland.co.nz/>)



- Coopérative fondée en 1937, détenue par 429 éleveurs livreurs
- Collecte 2015/16 : 743 Millions de litres de lait (68 000 t MS)
- Chiffre d'affaire 2015/16 : 588 millions NZD (370 millions €)
- Chiffre d'affaires/ kg MS : 9,31 NZD (source : TDB advisory Ltd)
- 600 employés
- 2 sites de transformation dans l'île du Sud :
  - Hokitika (West coast)
  - Rolleston (Canterbury)

La coopérative bénéficie d'un monopole de collecte dans la région West Coast et s'est étendue très récemment dans le Canterbury. Elle a connu une croissance de collecte de 6%/an sur les 5 dernières années. Elle a investi significativement depuis 2012 pour améliorer son mix produit (moins de commodités). Elle a développé ses propres circuits export (ouverture d'un bureau en Chine) et mis en place un partenariat récent avec Ausnutria pour la fourniture de mélanges nutritionnels.



**Tatua Cooperative Dairy Company** (<http://www.tatua.com/>)



- Coopérative opérant depuis 1914, détenue par 113 éleveurs livreurs.
- Chiffres d'affaires 2015/16 : 289 millions NZD (182 Millions €)
- Chiffre d'affaires/ kg MS : 18,58 NZD
- Collecte 2015/16 = 173 millions de litres (15 500 t MS)
- 1 site de transformation dans l'île du Nord à Morrinsville (Waikato)

La coopérative a choisi en 2001 de ne pas fusionner avec Fonterra et développe depuis son activité sur la production et la vente d'ingrédients spécialisés à haute valeur (dont beurre anhydre, caséinates et concentrés de protéines sériques) et quelques produits pour la vente de détail, ce qui passe par un niveau élevé d'investissement. Avec la disparition de NZ Dairy Board, elle a dû mettre en place ses propres circuits d'exportation et a ouvert des bureaux en Chine, au Japon et aux Etats-Unis. Elle présente le revenu le plus élevé de Nouvelle-Zélande par litre de lait (>16 NZ\$/kg MS) et paye le prix du lait le plus élevé aux producteurs.

**Oceania dairy** (<http://oceaniadairy.co.nz/>)


- Filiale à 100% du groupe chinois Yili Industrial
- ~100 employés
- 1 site de transformation à Glenavy (Canterbury) : poudre de lait pour la production de formule infantile en Chine. Capacité 235 millions de litres/an
- Projet de développement du site en cours : production de lait UHT, conditionnement de poudre et agrandissement du stockage. Une phase ultérieure doit augmenter la capacité jusqu'à pouvoir transformer 630 millions de litres/an.

**Yashili New Zealand Dairy Co** (<https://www.miraka.co.nz/>)


- Filiale de l'entreprise chinoise Yashili international holdings (dont Danone détient 25%), un des leaders de la poudre infantile sur le marché chinois
- 1 site de transformation à Pokeno qui ne travaille pas à partir de lait frais mais d'ingrédients achetés à d'autres laiteries : formule infantile (capacité 52 000 t)

**Miraka dairy** (<https://www.miraka.co.nz/>)


- Entreprise privée détenue par un consortium Maori avec des investissements de Awahohonu Forest Trust Limited, Vinamilk (entreprise laitière vietnamienne) et Global Dairy Network.
- 250 millions de litres de lait de 100 exploitations dans un rayon de 85km autour de l'usine
- 1 site de transformation à Mokai (Taupo) d'une capacité de 250 millions de litres/an : poudres grasses (vrac et conditionnée) et lait UHT (depuis 2013)

**Danone Nutricia** (<http://www.danonenutricia.co.nz/>)

- Filiale de Danone
- 100 employés
- 2 sites de transformation :
  - Clydevale (South Otago) : spray dryer poudres nutritionnelles
  - Airport oaks (Auckland) : spray dryer poudres nutritionnelles

Fournissent des poudres à d'autres usines Danone Nutricia (Asie Pacifique) et des produits finis pour le marché néo-zélandais et l'export dans la zone Asie-Pacifique. Ils sont importateurs d'ingrédients laitiers européens.

### Le Global Dairy Trade : une plateforme numérique de vente aux enchères

La plateforme d'enchères Global Dairy trade a été mise en place fin 2008 par Fonterra pour faciliter et rendre transparente la formation des prix notamment dans le but de disposer de références de prix internationaux pour les commodités laitières. Les ventes concernent une dizaine de produits mais poudre grasse, poudre maigre, beurre, beurre anhydre représentent 90% des volumes échangés, les poudres de lait faisant à elles seules entre 75 et 80%. (Depeyrot, Duval, 2016)

Les enchères ont lieu tous les 15 jours. Les vendeurs indiquent le volume qu'ils souhaitent vendre et un prix minimum. Le commissaire-priseur annonce ce prix minimum et les acheteurs (plus de 600 inscrits et environ 150 par enchère) annoncent la quantité qu'ils souhaitent acquérir à ce prix. Si la somme de ces quantités est inférieure aux quantités mises en marché, l'enchère est terminée et une partie des volumes restent invendus (cela arrive dans 1/3 des cas). Si la somme des quantités demandées par les acheteurs est supérieure aux quantités mises en marchés, un deuxième tour d'enchère est lancé avec un prix plus élevé, et ainsi de suite jusqu'à ce que la demande et l'offre correspondent.

Malgré une ouverture à d'autres vendeurs, Fonterra demeure largement majoritaire en termes de volume commercialisé : 99% de la poudre grasse, 60% de la poudre maigre, 92% du beurre et 88% de beurre anhydre. Il y a 6 autres vendeurs inscrits mais depuis 2014, le seul à être régulièrement actif est la coopérative Arla.

Fonterra commercialise une partie de ses commodités par le biais de cette plateforme mais le poids de ce circuit tend à diminuer depuis 2014 : il est passé d'environ 30% des volumes à environ 20%. La coopérative considère que cette proportion suffit à permettre de déterminer un prix représentatif et privilégie les ventes via d'autres circuits, notamment via des contrats de moyen et long terme.

### 3. Organisations professionnelles

#### Federated Farmers (<http://www.fedfarm.org.nz/>)

Organisation professionnelle dont l'objectif est de défendre les intérêts des agriculteurs néozélandais aux niveaux régional et national. Son rôle consiste principalement à faire du lobby auprès des autorités néozélandaises. Son Conseil d'Administration est constitué d'agriculteurs élus.

#### Dairy NZ (<https://www.dairynz.co.nz/>)



Organisation professionnelle représentant les producteurs laitiers de Nouvelle-Zélande fondée en 2007 par la fusion de Dairy Insight et Dexcel. Ses fonds, issus d'une cotisation volontaire (0,036 NZD /kg MS collecté soit 67 M° NZD), sont investis au nom des éleveurs dans des programmes, visant à développer le secteur laitier et améliorer la rentabilité des élevages :

- Programmes de Recherche et Développement pour améliorer les systèmes de production,
- Formations, vulgarisation agricole et outils d'aide à la décision,
- Conseils et plaidoyer auprès des gouvernements régionaux et central et promotion du secteur.

Le Conseil d'Administration est constitué de 5 éleveurs élus et 3 administrateurs choisis pour leur expertise du secteur.

Tous les 6 ans, un référendum est organisé auprès des membres de l'organisation pour valider le montant des cotisations et les orientations prises pour l'utilisation de ce budget.

#### **Dairy Companies association of New Zealand** (<https://www.dcanz.com/>)

Association professionnelle (ou syndicat de branche) représentant les transformateurs et exportateurs laitiers néo-zélandais et assurant leur prise en compte et la défense de leur intérêts dans les politiques nationales et internationales. L'adhésion y est volontaire et elle compte 11 membres représentant 98% de la transformation laitière du pays.

## **BIBLIOGRAPHIE**

---

- DEE "La filière laitière en Nouvelle-Zélande, une furieuse volonté de croissance contrariée par l'environnement" N° 404, Juillet 2010
- <https://www.dcanz.com/>
- New Zealand dairy companies review – TDB Advisory, April 2017 (tdb.co.nz)
- Dairy trade's economic contribution to New Zealand – NZIER report to DCANZ, February 2017
- Global Dairy Trade, plateforme électronique néo-zélandaise de commercialisation : quelles opportunités pour les marchés mondiaux de produits laitiers ? – Document de travail du CEP N°12- J.N. Depeyrot, M. Duval, décembre 2016
- Site internet de Fonterra : <https://www.fonterra.com/nz/en.html>

## Les soutiens à la production et à l'exportation en Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a libéralisé son secteur agricole dans les années 80 et 90 et il est aujourd'hui le moins aidé de tous les pays développés. Un appui au secteur et filières agricoles existe néanmoins au travers du cofinancement de programmes de recherche, assez nettement focalisés sur les viandes et le lait, mais avec des budgets qui restent limités. Le principal soutien public réside probablement dans les efforts pour faciliter l'accès des entreprises néo-zélandaises aux marchés et assurer un environnement économique favorable à leurs exportations.

### 1. Quasiment aucun soutien aux exploitations agricoles

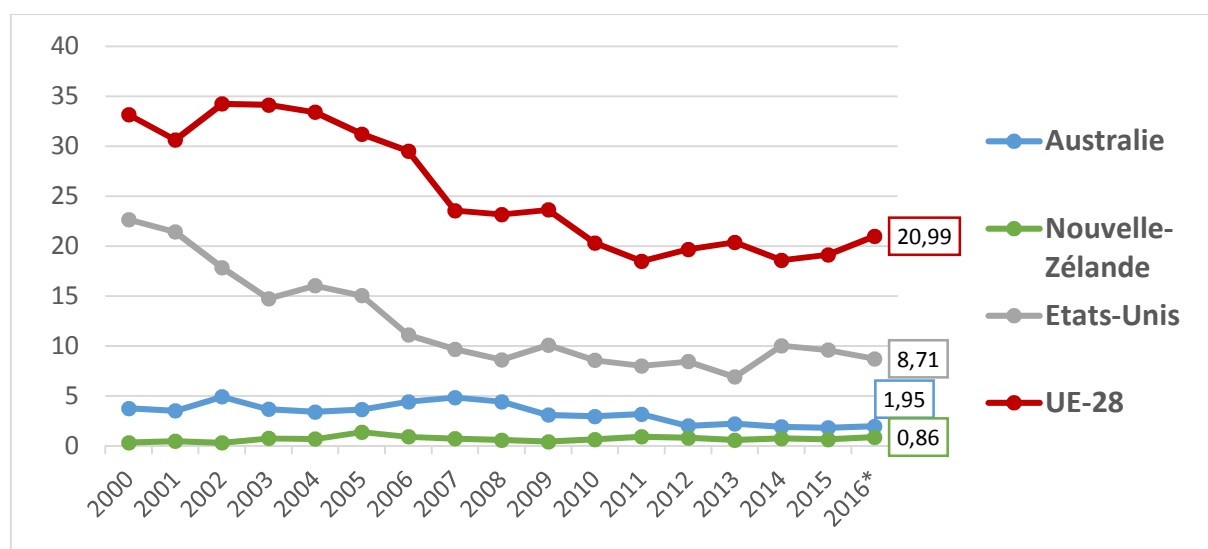
Suite notamment à d'importantes difficultés budgétaires, les soutiens à l'agriculture ont été supprimés par le gouvernement en 1984. A l'époque, ils représentaient 30% de la valeur de la production agricole et consistaient en 30 mesures différentes d'aides à la production et d'incitations à l'export (*IUF Dairy industry research*). Le secteur ovin, considéré comme le plus porteur pour l'économie néo-zélandaise, était le plus aidé.

L'élimination des soutiens a été rapide et sans détour, le gouvernement ayant simplement mis à disposition une aide à la cessation pour les producteurs désirant stopper leur activité (utilisée par environ 800 producteurs soit 1% du total).

Selon les estimations de l'OCDE, le secteur agricole néo-zélandais est le moins aidé de tous les pays développés. **Les soutiens directs aux producteurs (ESP) n'ont pas excédé 92 millions d'euros en 2015 soit moins de 1% de la valeur de la production agricole.** Les soutiens non direct mais au bénéfice collectif des agriculteurs (ESSG) sont plus élevés mais restent très modestes : 346 millions d'euros en 2015 soit 2,5% de la valeur de la production agricole (contre 3,3% en UE-28) dont 172 pour la recherche, 114 pour les contrôles et 59 pour les infrastructures.

#### Soutien aux agriculteurs en % des recettes agricoles brutes (2000-2016)

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après OCDE, Estimations du soutien agricole (Edition 2016)



## 2. Des programmes de recherche-développement cofinancés par le gouvernement

### Le Sustainable farming fund (Fonds pour une agriculture durable)

Ce fonds finance des “groupe d’intérêts” pour faire de la recherche appliquée et des projets de développement au niveau agricole en lien avec un problème collectif ou le développement de nouvelles opportunités. Les financements vont jusqu’à 200 000 NZD/an (125 600 €<sup>19</sup>) sur 3 ans avec une contrepartie non gouvernementale minimum de 20%. Plus de 1000 projets ont été financés sur 2000-2017 pour un financement gouvernemental total de 150 millions NZD (94,2 millions €) soit en moyenne **9 millions NZD (5,7 millions €) par an**.

### Le Primary Growth Partnership (PGP, partenariat pour la croissance des secteurs primaires)

Le Primary Growth Partnership (PGP) est une coentreprise entre le gouvernement et l’industrie qui investit dans des programmes d’innovation à long terme pour accroître le succès commercial des industries primaires. Environ 759 millions NZD (477 millions €) ont été engagés depuis 2011 dans 22 programmes soit **en moyenne 117 millions NZD (73 millions €) par an dont 37 millions NZD (23 millions €) du gouvernement** (cofinancement jusqu’à 50%). 6 programmes concernent le secteur de la viande qui concentre 46% des fonds, 3 concernent le secteur laitier (28% des fonds) et 3 la production des prairies (6% des fonds). Les programmes s’adressent à l’amont comme à l’aval du secteur. Certains programmes peuvent ne concerner qu’une entreprise, d’autres un groupe de plusieurs entreprises ou institutions.

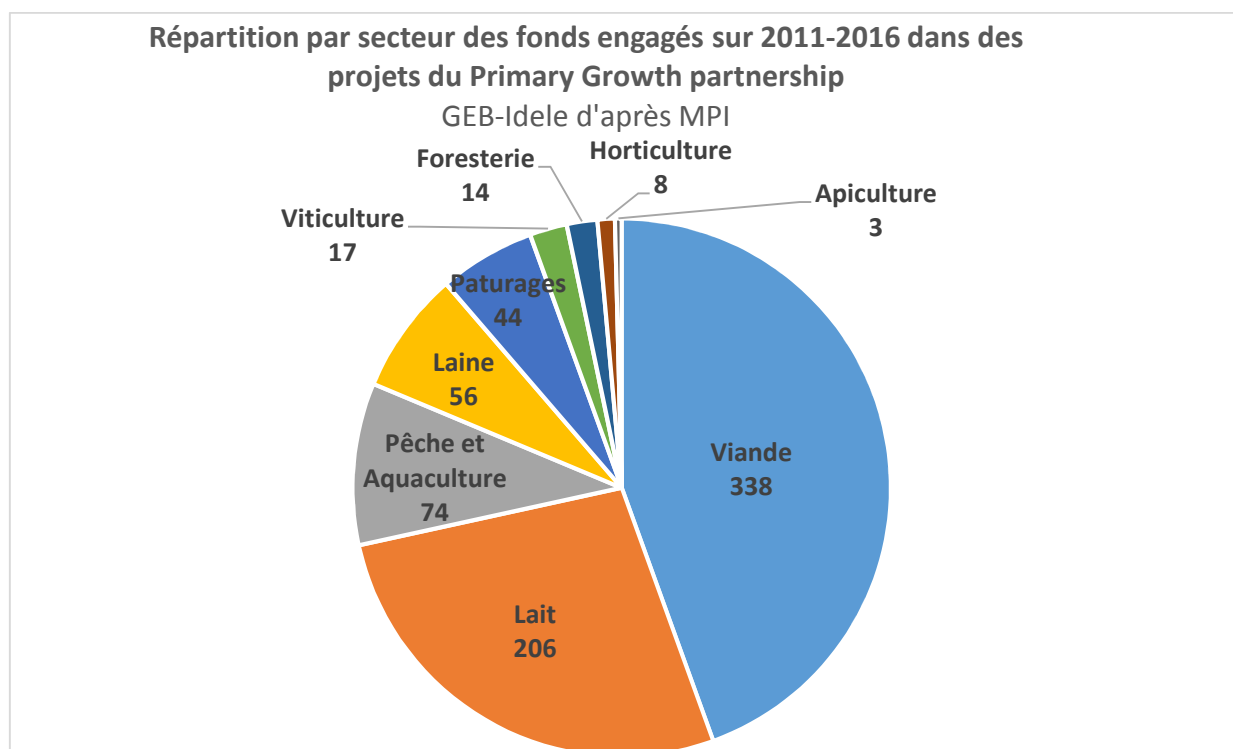
#### Dans le secteur de la viande :

- **Red meat profit Partnership** (64 M° NZD dont 32 du gouvernement), visant à favoriser les améliorations durables de la productivité dans le secteur de l’élevage ovin et bovin afin d’accroître la rentabilité des exploitations notamment en armant les éleveurs de technologies et informations permettant d’éclairer les décisions commerciales ;
- **Farm IQ** (124 M° NZD) : développement d’un logiciel permettant l’analyse et la gestion d’information tout au long de la chaîne de production afin de faciliter le pilotage des systèmes de production en fonction des attentes des clients ;
- **Food Plus** (58 M° NZD) visant à augmenter la valeur ajoutée tirée des carcasses à travers le développement de nouveaux produits et de nouvelles valorisations ;
- **Marbled Grass-fed beef** (23 M° NZD) visant à développer une filière de viande de qualité basée sur le croisement vache laitière x taureau Wagyu ;
- **Omega lamb** (25 M° NZD) visant à développer des agneaux avec des profils d’acides gras meilleurs pour la santé ;
- **Passion2profit** (15 M° NZD) portant sur l’élevage de cervidés.

#### Dans le secteur du lait :

- **Transforming the dairy value chain** (171 M° NZD dont 85 du gouvernement) composé de deux sous programmes, l’un concernant l’amont (géré par DairyNZ) et l’autre l’aval (géré par Fonterra) ;
- **Sheep – Horizon three** (31 M° NZD) visant à développer la filière lait de brebis ;
- **Whai – Hua** (4 M° NZD) visant à développer des produits laitiers stimulant l’immunité, via développement de troupeaux produisant un lait aux qualités spécifiques, le développement de produits et de tests spécifiques et la réalisation d’études de marché.

<sup>19</sup> Dans ce document, la parité €/NZD utilisée est la parité moyenne sur la période janvier 2013 – août 2017 soit 1,5921 NZD pour 1 €.



### 3. Un appui gouvernemental et des ambitions claires pour l'exportation

#### Un focus gouvernemental fort sur l'ouverture de marchés et l'exportation

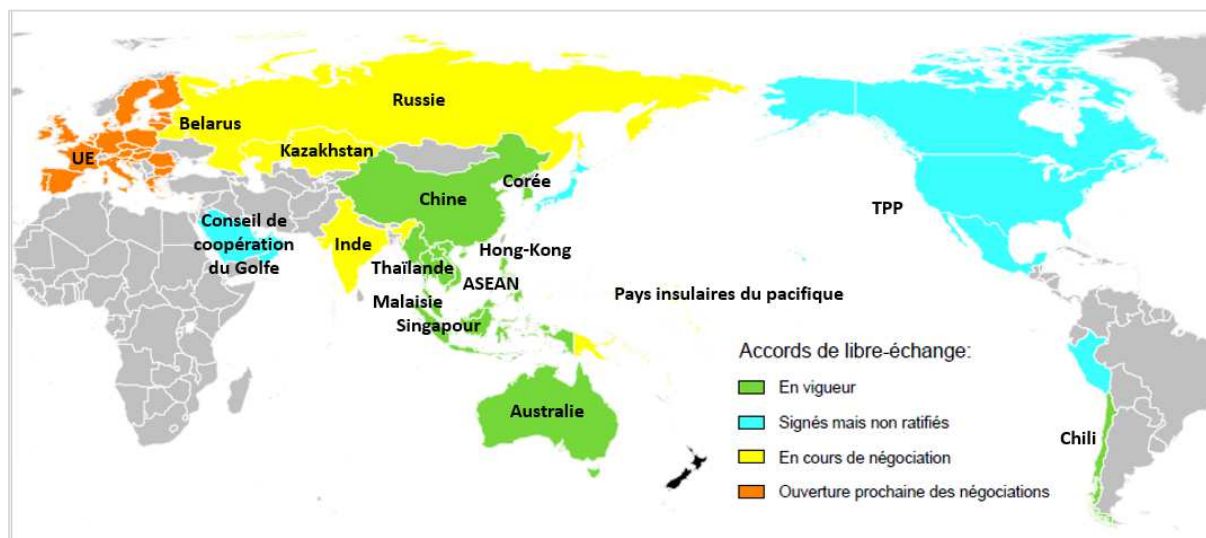
En tant qu'économie dépendante de l'export et géographiquement éloignée des marchés d'export, la Nouvelle-Zélande est une ferme défenseuse d'un marché libre et ouvert. Elle dispose ainsi d'un « **Ministère des Affaires étrangères et du commerce** » (*Ministry of Foreign Affairs and Trade, MFAT*) dont l'objectif en matière commerciale est clairement d'ouvrir un maximum les marchés aux entreprises néo-zélandaises via la négociation d'Accords de libre-échange (ALE) et la mise en place de réglementations nationales et internationales favorables aux exportations néo-zélandaises.



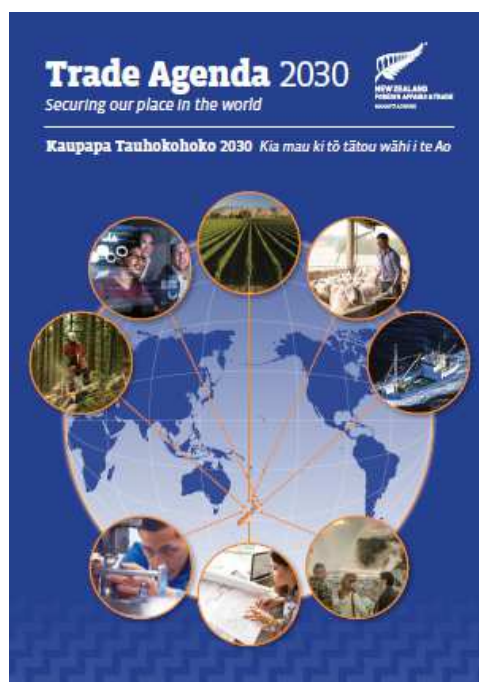
A ce jour, le pays est signataire des différents accords OMC. Il dispose d'ALE en vigueur avec 16 pays, il est signataire de 2 autres accords non encore en vigueur (*Trans Pacific Partnership* et *Gulf Cooperation Council FTA*) et a démarré les négociations de 4 autres accords concernant 7 pays + l'UE et de 2 accords visant à renforcer des accords économiques existants (ASEAN et Chine). L'accord de libre-échange avec la Chine (2008) notamment, 1<sup>er</sup> du genre pour un grand exportateur laitier, lui a conféré un avantage compétitif certain via un accès préférentiel (droits de douanes réduits par rapport aux autres exportateurs laitiers) et une visibilité qui ont permis à la filière d'investir et de développer fortement ses exportations vers ce pays.

### Pays avec lesquels la Nouvelle-Zélande négocie des accords commerciaux

Source: GEB – Institut de l'Élevage d'après NZ Foreign Affairs and Trade



La stratégie de développement économique du pays (*Business Growth Agenda*), mise en place en 2012 et réactualisée régulièrement depuis, prévoit d'augmenter la valeur des exportations et de faire passer leur contribution au PIB de 30% à 40% d'ici 2025.



La nouvelle stratégie en matière de politique commerciale dite **Trade Agenda 2030**, adoptée en 2016, fixe un objectif de 90% des exportations de marchandises dans le cadre d'ALE, contre 50% aujourd'hui, avec l'ambition de maximiser les bénéfices tirés des ALE existant. Elle inclut la conclusion d'un ALE avec l'UE et d'un autre avec le Royaume-Uni.

Elle prévoit également :

- de travailler davantage sur le démantèlement des barrières non tarifaires via la création d'une cellule interministérielle spécifique dite « *NTB cleaning house* ». L'ambition est de progresser significativement via les ALE, des coopérations avec ses clients sur les aspects réglementaires et une participation active à différentes instances internationales : OMC<sup>20</sup>, Coopération économique pour l'Asie pacifique (APEC), OCDE, Codex, Organisation mondiale des douanes...

commercial pour les services, les investissements et l'économie digitale vus comme des relais de croissance économique.

- De renforcer l'appui et les collaborations avec les entreprises néo-zélandaises pour maximiser les succès commerciaux.

<sup>20</sup> La Nouvelle-Zélande est une fervente défenseuse de l'OMC

Le gouvernement prévoit d'investir 91 millions NZD (57 millions €) sur 4 ans pour mettre en place de nouveaux bureaux au Sri Lanka et en Irlande et augmenter le budget du MFAT et du Ministère des industries primaires pour tirer davantage de profit pour le pays de l'exportation et booster la valeur des exportations de produits primaires et alimentaires.

### Un appui aux entreprises exportatrices

Le Rapport de l'OMC sur la Nouvelle Zélande datant de 2015 mentionne que le pays entretient plusieurs programmes d'appui commercial et de promotion des exportations.

Ils reposent notamment sur l'agence publique d'appui des entreprises à l'international (conseil stratégique, facilitation de l'accès aux réseaux, à la recherche, à la connaissance des marchés...): **NZTE (New Zealand Trade and Enterprise)** qui emploie 585 personnes dont 40% sont basés dans près de 50 bureaux à travers le monde<sup>21</sup>. Son budget annuel atteint 200 millions NZD (126 millions €) dont 30 millions NZD (19 millions €) du **Fond pour la croissance internationale (International Growth Fund)** qui subventionne les activités export ayant un fort potentiel de croissance.



Une autre institution a été mise en place pour promouvoir l'image néo-zélandaise, en partie pour faciliter l'exportation de biens néo-zélandais (mais aussi pour favoriser l'investissement étranger et le tourisme): **The New Zealand Story group** chargé de « construire, pour le gouvernement et les entreprises, un récit complet et convaincant pour un marketing unifié et authentique de la Nouvelle-Zélande auprès des décideurs et des acheteurs internationaux ». Elle fournit des outils, des savoirs faire et des ressources pour utiliser cette image.



Enfin, le **New Zealand Export Credit Office (NZECO)** fournit, en parallèle du secteur bancaire privé, différents types de garanties financières pour faciliter l'exportation par les entreprises néo-zélandaises (assurance-crédit pour l'exportation et garanties financières). Sur l'année fiscale NZECO a apporté sa caution pour des transactions export à hauteur de 306 millions NZD (192 millions €) en soutien à 36 entreprises (dont les 3/4 ont un chiffre d'affaires annuel < 50 millions NZD).



Difficile de donner un montant sur ce que l'on pourrait appeler des soutiens à l'exportation pour les entreprises des filières animales mais il est évident qu'au-delà de soutiens directs aux exportations, le gouvernement mobilise des ressources significatives pour créer un environnement économique favorable aux exportations néo-zélandaises en général, et aux exportations agricoles et agro-alimentaires en particulier compte tenu de leur poids dans l'économie du pays.

<sup>21</sup> L'équivalent français Business France compte 1 500 collaborateurs dans 70 pays pour un budget de 100 millions € auquel il faut ajouter 400 conseillers développement international du réseau français de chambres de commerce et d'industrie.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- DEE “Les filières viande bovine et ovine en Nouvelle-Zélande” N° 405, Septembre 2010.
- Estimations du soutien agricole (Édition 2016) – OCDE, 2016 ([http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/data/statistiques-agricoles-de-l-ocde/estimations-du-soutien-agricole-edition-2016\\_0b810449-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/data/statistiques-agricoles-de-l-ocde/estimations-du-soutien-agricole-edition-2016_0b810449-fr))
- Site du Ministère néo-zélandais des industries primaires, <https://www.mpi.govt.nz/funding-and-programmes/primary-growth-partnership/>
- Site du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, <https://www.mfat.govt.nz/en/trade/>
- Site de New Zealand Trade and enterprise, <https://www.nzte.govt.nz>
- Site du New Zealand story group, <http://www.nzstory.govt.nz>
- Trade Policy Review: New Zealand, WTO Secretariat, 2015



## La réglementation environnementale en Nouvelle-Zélande

La protection de l'environnement est un enjeu économique et sociétal majeur en Nouvelle-Zélande. Le secteur du tourisme, largement basé sur la nature, et ses 3 millions de visiteurs internationaux annuels rapportent en effet au pays autant que les exportations laitières, soit près de 13 milliards de dollars néozélandais chaque année. L'image « *clean & green* » (propre et verte) du pays est en outre un atout de poids sur les marchés export et un argument clairement affiché lors de la négociation de nouveaux accords internationaux. À cela s'ajoutent les attentes sociétales fortes des citoyens néozélandais et notamment des communautés maories (les habitants premiers des îles).

La réglementation environnementale néozélandaise met ainsi l'accent sur la gestion des ressources naturelles, et notamment sur la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau. Si la législation nationale fixe un cadre global à la réglementation, les régions sont les acteurs centraux du dispositif car ce sont sur elles que reposent la mise en œuvre et la déclinaison territoriale de la politique. Si certaines régions ont déjà pris les devants, la mise en place de la nouvelle version de la réglementation sur l'eau (2014) s'avère toutefois être un processus assez lent et très disparate selon les régions.

Plus surprenant, la Nouvelle-Zélande ne dispose pas à ce jour de réglementation sur la biodiversité ni sur les émissions de gaz liées à l'agriculture.

### 1. Cadre législatif et réglementaire

L'acte législatif principal portant sur la gestion de l'environnement en Nouvelle-Zélande est le « **Resource Management Act – RMA** » (Loi sur la gestion des ressources ». Adopté en octobre 1991, il a remplacé plus de 50 lois existantes, relatives à l'urbanisme et à la gestion des ressources, pour parvenir à une approche plus coordonnée, rationalisée et globale de la gestion de l'environnement dans le pays.

Cette loi repose sur le principe de gestion durable, qui consiste à prendre en compte l'ensemble des activités humaines impactant l'environnement lors de la prise de décisions en matière de gestion des ressources. Outre la gestion de l'air (encore peu prise en compte), du sol, de l'eau douce et des zones maritimes côtières, le RMA réglemente ainsi l'utilisation des terres et la mise en place d'infrastructures.

Ce texte est actuellement en cours de réforme. Ainsi, la « *Resource Legislation Amendment Act 2017 – RLAA* » ou Loi modificative sur les ressources, signée le 18 avril 2017, représente la deuxième phase de réforme du RMA. Cette loi contient près de 40 amendements et apporte des modifications importantes visant à apporter des améliorations au système de gestion des ressources, pour soutenir une gestion environnementale plus efficace et renforcer la capacité de développement et de croissance économique des territoires.

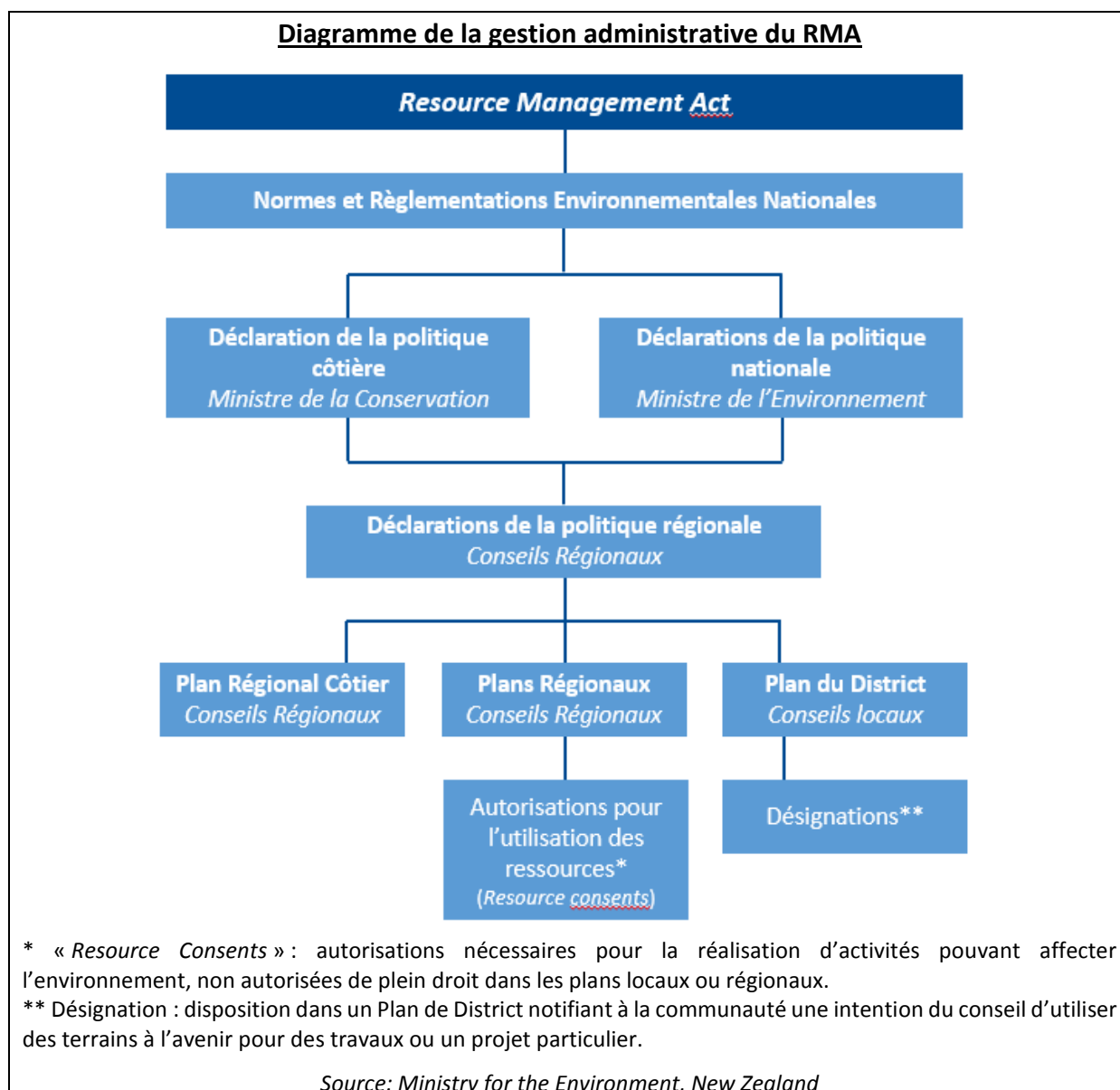


Différents acteurs interviennent dans le cadre du RMA :

- **Le Gouvernement central** et le **Ministère de l'Environnement** ont la responsabilité d'administrer la loi et de fournir les orientations et priorités nationales liées à la gestion des problématiques environnementales, via :
  - l'établissement de **Normes environnementales nationales** (*National environmental standards*) → Prescription de normes techniques (standards nationaux ou planchers), de méthodes ou de conditions applicables à tout le territoire néozélandais pour l'utilisation et la subdivision des terres, le prélèvement et l'utilisation de l'eau, l'utilisation de la zone marine côtière, les rejets et le bruit. Ces normes doivent obligatoirement être mises en œuvre par les différents Conseils (voir infra), qui peuvent aussi faire le choix d'aller encore plus loin dans la réglementation.
  - des **Déclarations de la Politique Nationale** (*National Policy Statements*) → Description des objectifs et des politiques pour les questions d'importance nationale.
  - Des **Arrêtés de Conservation de l'Eau** (*Water Conservation Orders*) → Reconnaissance de l'agrément exceptionnel et des valeurs intrinsèques fournis par une étendue d'eau (lac, rivière, étang, zone humide, etc.) afin d'en préserver l'état ou d'en protéger certaines caractéristiques (interdiction ou restrictions des permis de prélèvement d'eau et de rejets).
- Les **gouvernements locaux** mettent en pratique la loi et se chargent de la déclinaison régionale concrète de la réglementation via l'élaboration de **plans régionaux et de districts**.
  - 11 **Conseils Régionaux** ont la responsabilité de la gestion intégrée des ressources naturelles et physiques d'une région (cours d'eau, sols, air, côtes...).
  - 67 **Autorités Territoriales** ont la responsabilité de gérer la subdivision des terres et des aménagements fonciers sur leur territoire.
  - 6 **Autorités Unitaires** ont la double responsabilité des Conseils Régionaux et des Autorités Territoriales.

Les réglementations nationales sur les principales thématiques environnementales (gestion de la qualité et de la ressource en eau, sols...) sont ainsi cadrées par le RMA et mises en place par chacun des Conseils Régionaux en lien avec les administrations locales (communes, districts). Dans la pratique, le RMA fait ainsi plutôt figure de guide laissant d'importantes marges de manœuvres aux administrations locales et régionales sur la façon de gérer les problématiques environnementales sur leur territoire. Ces dernières doivent ainsi établir, mettre en place et réviser les objectifs, les orientations et les méthodes pour aboutir à une gestion intégrée des ressources naturelles et physiques de chacune des régions, notamment en ce qui concerne :

- La préservation du caractère naturel de l'environnement côtier, des zones humides, des lacs et des rivières, ainsi que leur protection ;
- La protection des éléments naturels et des paysages ;
- La protection des zones de végétation et des habitats importants de la faune indigène ;
- Le maintien et le renforcement de l'accès public aux zones côtières, lacs et rivières.



## 2. Gestion de la ressource et de la qualité de l'eau

Depuis plus d'une dizaine d'années, la qualité des eaux de surface néozélandaises a tendance à se dégrader en lien avec l'augmentation des effectifs laitiers (au détriment des bovins et ovins viande) et l'intensification des systèmes (hausse des apports d'azote via la fertilisation et l'alimentation importée supérieure à la progression des exportations via le lait et la viande). Si les teneurs en nitrates liées au lessivage restent encore faibles par rapport à la situation française, elles ont progressé de 0,4% par an entre 1989 et 2013 dans les rivières.

La proximité des troupeaux (ovins et bovins) par rapport aux cours d'eau pose également des problèmes de contamination bactérienne (E. Coli) et d'eutrophisation (liée aux émissions d'azote et de phosphore) et favorise en outre l'érosion des sols dans les zones les plus pentues.

Face à ces menaces, une gestion plus stricte des ressources s'avère indispensable pour maintenir la qualité des eaux néozélandaises.

Pour ce faire, le RMA délègue son autorité sur le volet « eau » via la « *National Policy Statement for Freshwater Management* » (Déclaration de la politique nationale pour la gestion de l'eau douce). La nouvelle version de cette déclaration, signée en 2014, plante le cadre national de la nouvelle réglementation : elle définit les grands objectifs de la politique ainsi que certains seuils minimum à atteindre en termes de qualité de l'eau. Elle explique également comment la politique doit être mise en œuvre au niveau régional.

Comme pour le reste du RMA, la mise en œuvre concrète de la réglementation est en effet confiée au Conseils Régionaux (cf. partie 1.), en lien direct avec la société civile, les communautés locales, les structures de recherche et de R&D (*AgResearch, Dairy NZ, Beef+Lamb New Zealand*) et toutes les parties prenantes concernées par l'utilisation de la ressource (consultation publique). Chaque Conseil Régional doit ainsi élaborer un Plan Régional pour la gestion de la ressource en eau d'ici le 31 décembre 2025 (mais possibilité de prolongation jusqu'en 2030) incluant :

- Une évaluation de la situation locale actuelle sur son territoire (qualité et disponibilités en eau) ;
- La définition des objectifs à maintenir ou atteindre par rapport à cette situation ;
- Le choix des méthodes / règles à mettre en place pour y parvenir (obligations de moyen ou de résultat) et de l'échelle spatiale retenue pour cette mise en œuvre (possibilité de déclinaison à l'échelle des bassins versants) ;
- Le choix des délais pour atteindre ces objectifs (aucune échéance n'étant fixée par la loi).

À l'échelle des exploitations agricoles, le texte n'apporte aucune précision concernant leurs modalités de gestion, les obligations, ni ce qui est interdit ou non... Ce sont les Conseils régionaux et locaux qui interprètent et administrent la législation. Chacun est libre de fixer ses propres limites, contraintes et échéances. Face à ces marges de manœuvres très importantes, la mise en place de la nouvelle réglementation aboutira vraisemblablement à des contraintes différentes pour les éleveurs selon les régions.

Si certaines régions ont déjà pris les devants (*Canterbury, Waikato, Southland*), l'élaboration de ces plans (sans même parler de mise en œuvre) est aujourd'hui en cours en Nouvelle-Zélande. Alors que l'un des contaminants principaux en ce qui concerne la potabilité de l'eau est l'azote sous sa forme nitrique (nitrates), la plupart des régions travaillent notamment aujourd'hui sur la définition d'objectifs de limitation du lessivage de l'azote à l'échelle des bassins versants. Ces limitations impacteront à terme les élevages, et notamment les élevages laitiers, particulièrement émetteurs. Dans certains cas, ces limitations pourront limiter les conversions de terres ovines en terres laitières (si le seuil d'émission d'azote est fixé à l'hectare selon l'historique de l'exploitation).

L'exclusion des animaux de la proximité de cours d'eau via des barrières (déjà fait dans le secteur bovin lait mais encore balbutiant dans le secteur viande) pourrait en outre peser sur les secteurs bovin et ovin viande.

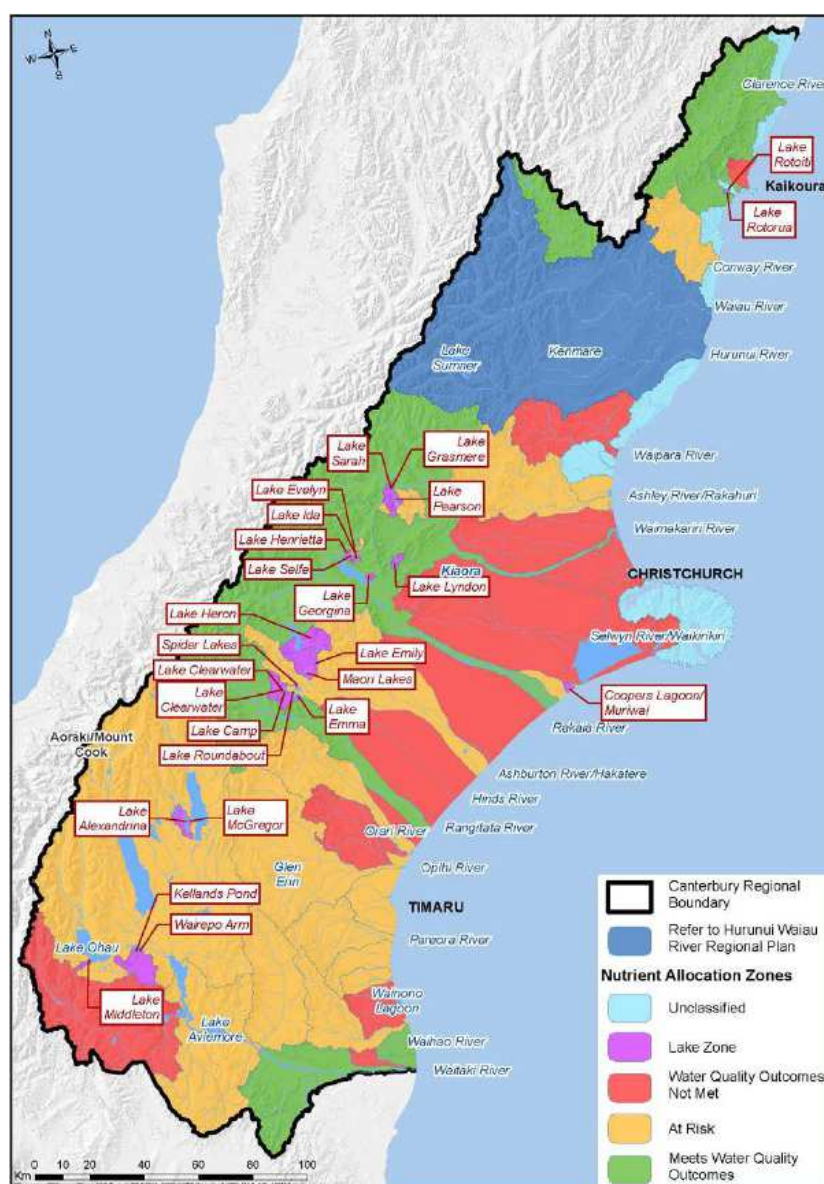
**Bien que le calendrier de mise en œuvre concrète de la nouvelle réglementation sur l'ensemble du territoire néozélandais reste encore très flou et plutôt basé sur du long terme, les exploitations d'élevage pourraient ainsi être fortement impactées et freinées dans leur développement à l'avenir (nécessité d'investissements supplémentaires pour respecter à la nouvelle réglementation).**

### Exemple du plan régional de la région du Canterbury

Le Plan Régional pour la gestion du sol et de l'eau « *Canterbury Land and Water Regional Plan* » a été signé le 23 février 2017. Cette région de l'Île du Sud, autour de Christchurch, est particulièrement emblématique car c'est l'une des principales zones d'expansion de la production laitière en Nouvelle Zélande (avec le *Southland*) depuis une quinzaine d'années, utilisant énormément l'irrigation.

Ce plan intègre notamment un volet concernant la gestion de l'azote sur l'ensemble des exploitations agricoles, aussi bien pour les fermes laitières que pour les exploitations de bovins et d'ovins viande. Chaque exploitation doit ainsi minimiser ses pertes (réalisation de bilans de l'azote à l'échelle des exploitations – utilisation de l'outil *Overseer®*) par la mise en place de bonnes pratiques afin de respecter des « limites de pollution », définies à l'échelle de l'exploitation selon leur localisation. Pour ce faire, la région du Canterbury a été découpée en plusieurs zones (bassins hydrographiques) selon notamment leur sensibilité au lessivage de l'azote et d'après la qualité de l'eau. Selon cette localisation, les règles et limites à adopter sont plus ou moins restrictives.

### Délimitation des bassins du Canterbury selon leur sensibilité au lessivage de l'azote et la qualité de l'eau (en rouge, les zones très sensibles)



Source: *Canterbury Land and Water Regional Plan - Environment Canterbury Regional Council, 2017*

En tout état de cause, chaque exploitation doit réaliser un plan environnemental pour identifier et mettre en place les bonnes pratiques environnementales, intégrant la gestion des fuites d'azote vers le milieu, mais également pour une bonne gestion de l'irrigation (notamment pour les élevages laitiers), la gestion de la ripisylve (végétation riveraine des cours d'eau), le stockage et la valorisation des déjections, la fertilisation minérale...

Il y a encore quelques mois, les élevages ovins et de bovins viande, gérés de manière extensive, étaient très peu concernés par les réglementations dans cette région (comme dans la plupart des régions néozélandaises), alors que les élevages laitiers ont vu une évolution significative des règles environnementales les affectant depuis plusieurs années. Ces règles sont pour la plupart à appliquer aujourd'hui sur les élevages de viande : protection des cours d'eau pour éviter la contamination bactérienne de l'eau due à E. Coli et limiter l'érosion, bilan de l'azote et calcul des pertes par lessivage, mise en place d'un plan environnemental...

Afin de satisfaire à ces nouvelles exigences, *Beef+Lamb New Zealand* a développé un outil spécifique<sup>22</sup> permettant aux éleveurs de se positionner par rapport à la réglementation et de définir les actions et pratiques à mettre en place pour réduire les risques et impacts environnementaux et améliorer leur efficacité économique.

### Focus sur la conversion des terres dans le *Southland*

Au cours des dernières décennies, la conversion des élevages ovins et bovins viande et élevages laitiers a été la principale responsable de la dégradation de la qualité des eaux, notamment dans la région du *Canterbury* et du *Southland*.

Afin de limiter ces conversions, le futur plan régional sur la gestion de l'eau du *Southland*, prévu pour 2020, intégrera des mesures réglementaires spécifiques, voire interdira cette pratique, notamment dans la zone Alpine. Un « budget azote » pourrait être également alloué selon la localisation de l'exploitation, limitant le potentiel de production laitière et les possibilités de conversion. L'une des interrogations portées par *Beef+Lamb New Zealand* repose sur la valeur économique que pourrait avoir ces terres dans le futur.

Le risque pourrait être de voir une conversion très rapide de ces exploitations dans un avenir très proche (avant mise en place du programme régional).

## 3. Biodiversité

Le dernier rapport de l'OCDE concernant les performances environnementales de la Nouvelle-Zélande (2017) souligne que la part de surfaces protégées est l'une des plus importantes des pays membres de l'OCDE et bien au-delà des objectifs internationaux.

Toutefois, de nombreuses espèces endémiques disparaissent, plaçant le pays dans les mauvais élèves quant au niveau des taux d'extinction observé. Ce phénomène est en partie dû aux espèces invasives, aux prédateurs, mais également à la fragmentation et la dégradation des habitats.

À l'image de la politique nationale sur l'eau de 2014, le gouvernement a proposé en 2011 une orientation politique pour la biodiversité. Cependant, elle n'a pu découler sur aucune loi, notamment sous la pression de propriétaires terriens privés.

<sup>22</sup> <http://beeflambnz.com/lep/>  
<http://beeflambnz.com/farm/environment/farm-environment-plans/>

#### 4. Comparaison des préoccupations environnementales dans l'Union européenne et en Nouvelle-Zélande

Préoccupations environnementales	Europe	Nouvelle-Zélande
Qualité de l'eau (Nitrates)	+++	++
Produits phytosanitaires (pollution, santé publique)	+++	+
Irrigation	++	+++
Érosion des sols	++	+++
Émissions d'ammoniac	+++	-
Biodiversité	+++	++

- Aucune préoccupation

+ Préoccupation mineure

++ Préoccupation importante

+++ Préoccupation très importante et prioritaire en matière de réglementation ou de politique environnementale

#### BIBLIOGRAPHIE

- *Ministry for the Environment* [www.mfe.govt.nz/rma](http://www.mfe.govt.nz/rma)
- *Ministry for the Environment, 2015. A guide to the National Policy Statement for Freshwater Management 2014. Wellington: Ministry for Environment.*
- *Environment Canterbury Regional Council, 2017 – Canterbury Land and Water Regional Plan, volume 1*
- *Beef+Lamb New Zealand, 2015 – Canterbury Farm Environment Plan Guidelines*
- *Beef+Lamb New Zealand, 2016 – Environment Southland Water and Land Plan, Policy briefing for sheep and beef farmers*
- *OECD, 2017 – OECD Environmental Performance reviews, New Zealand 2017*
- *Valentine B., thesis for the degree of Master in Agribusiness at Massey University, Palmerston North, New Zealand, 2015 – New Zealand Farmers and Environmental Legislation*
- *Foray S. et Richard M., Institut de l'Élevage, La Nouvelle-Zélande: coup d'arrêt à la croissance laitière? – Conférence Grand Angle Lait 2017*



## La réglementation « bien-être animal » en Nouvelle-Zélande

Placée en novembre 2014 en tête<sup>23</sup> du classement de la *World Animal Protection* (Société Mondiale de Protection des Animaux), notant les pays en fonction de leurs engagements à protéger les animaux et à améliorer la prise en compte du bien-être animal dans leurs politiques et législation, la Nouvelle-Zélande fait aujourd'hui partie des leaders mondiaux dans ce domaine. Alors que le pays dépend des animaux d'élevage (et du tourisme, pour ce qui concerne les animaux sauvages) pour une part importante de son économie, le respect de bonnes pratiques en termes de bien-être animal participe à sa réputation d'intégrité pour accéder aux marchés internationaux. Les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) sont ainsi incluses, voire dans de nombreux cas dépassées, dans les textes législatifs néozélandais. Le pays se place en outre dans une démarche d'amélioration continue dans ce domaine.

Dans ce cadre, le respect du bien-être animal est porté par différents acteurs : le Gouvernement, les professionnels et les filières travaillant avec des animaux, les ONG de protection animale et la sphère scientifique. En mai 2013, le pays s'est d'ailleurs doté d'une « stratégie de protection des animaux », impliquant tous ces acteurs, et établissant un cadre de haut niveau sur la façon dont doivent être traités les animaux dans le pays. Cette stratégie constitue une base formelle pour la législation et la politique de protection des animaux en Nouvelle-Zélande. Gouvernement et filières travaillent ainsi aujourd'hui main dans la main pour fixer des standards et promouvoir les bonnes pratiques.

Toutefois, la réglementation néozélandaise, plutôt construite autour de l'obligation de résultat, apparaît moins contraignante que celle de l'Union européenne en termes d'obligations de moyens.

### 1. Cadre législatif et réglementaire

L'élaboration et la gestion de la politique relative au bien-être animal sont du ressort du **Ministère des Industries Primaires**<sup>24</sup> en Nouvelle-Zélande. Deux comités consultatifs ministériels indépendants, constitués d'experts, jouent également un rôle important dans la définition de cette politique, tout en représentant les opinions de la société sur le bien-être animal :

- Le **Comité Consultatif National pour le Bien-être Animal** (*National Animal Welfare Advisory Committee* ou NAWAC) fournit des conseils indépendants au Ministre des Industries Primaires, relatifs à la gestion du bien-être animal en Nouvelle-Zélande, aux besoins en recherche, aux propositions législatives, Codes de bien-être et Règlements.
- Le **Comité Consultatif National d'Éthique Animale** (*National Animal Ethics Advisory Committee* ou NAEAC) fournit des conseils indépendants au Ministre des Industries Primaires sur les problématiques d'éthique et de bien-être animal, notamment en lien avec l'utilisation des animaux dans la recherche.

<sup>23</sup> Avec le Royaume-Uni, l'Autriche et la Suisse.

<sup>24</sup> *Ministry for Primary Industries* ou MPI : Ministère néozélandais chargé en particulier des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation, du bien-être animal, de la biosécurité et de la forêt.

La réglementation relative au bien-être animal se décompose en plusieurs documents :

- **Loi sur le bien-être animal de 1999** (*Animal Welfare Act 1999*), amendée en mai 2015

Cette loi établit les grands principes de respect du bien-être animal en Nouvelle-Zélande et énonce les obligations des propriétaires ou personnes en charges des animaux :

- S'assurer que les besoins physiques, sanitaires et comportementaux des animaux sont satisfaits (eau et alimentation en quantité suffisante, logement adéquat, possibilité d'afficher des comportements normaux, manipulations physiques adaptées, protection et diagnostic rapide des blessures et maladies).
- Soulager la douleur ou la souffrance des animaux malades ou blessés.

Les mauvais traitements ou négligences envers les animaux sont considérés comme un crime. Des mesures punitives (amendes et/ou prison) sont prévues pour ceux qui ne respecteraient pas la loi (avec d'ailleurs des pénalités plus importantes pour les entreprises que pour les particuliers).

La loi ne prévoit toutefois pas d'exigences détaillées. Celles-ci sont développées dans les Règlements et Codes de bien-être.

- **Règlements relatifs au bien-être animal**

Ces Règlements établissent les standards à respecter obligatoirement en matière de bien-être animal. Issus de l'amendement de la loi de 2015, ces derniers sont encore en cours d'élaboration. À ce jour ont été finalisés :

- **Les Règlements sur le bien-être des veaux** (*Animal Welfare (Calves) Regulations 2016*)
- **Les Règlements sur le bien-être des animaux exportés vivants pour l'abattage** (*Animal Welfare (Export of Livestock for Slaughter) Regulations 2016*)

- **Codes de bien-être**

Ces codes établissent les standards minimaux à respecter et listent par ailleurs un certain nombre de bonnes pratiques recommandées pour le respect du bien-être animal. Ces dernières ne rentrent pas dans le cadre législatif et font office uniquement de suggestions pour aller plus loin que les simples standards.

5 Codes concernent les filières de ruminants :

- **Code de bien-être pour le cheptel laitier** (*Code of Welfare for Dairy Cattle 2016*) couvrant les vaches laitières, les veaux nés de vaches laitières jusqu'au sevrage, les génisses laitières, les veaux laitiers envoyés à l'abattage et les taureaux laitiers de reproduction. Ce code ne couvre pas en revanche les bovins laitiers sevrés, élevés pour la production de viande.
- **Code de bien être pour les ovins et les bovins viande** (*Code of welfare for sheep and beef cattle 2016*)
- **Code de bien-être pour les procédures d'élevage douloureuses** (*Code of welfare for painful husbandry procedures 2016*)
- **Code de bien-être pour le transport des animaux en Nouvelle-Zélande** (*Code of welfare for transport of animals in New Zealand 2016*)
- **Code de bien-être pour l'abattage commercial des animaux** (*Code of welfare for commercial slaughter of animals 2016*)



## 2. Des démarches opérateurs privées pour soutenir le respect la législation

Afin de répondre au mieux à ces aspects règlementaires, promouvoir les bonnes pratiques, et répondre aux attentes et demandes des consommateurs et clients internationaux, les opérateurs néozélandais de l'aval ont mis en place des démarches commerciales (*Assurance Programmes*), plus ou moins volontaires selon les opérateurs, se traduisant par des guides de bonnes pratiques, largement inspirées de celles mises en avant dans les Codes de bien-être. Le respect de ces bonnes pratiques est audité par des organismes indépendants.

Certaines de ces démarches concernent les pratiques d'élevage (*Farm Assurance Programmes*) et permettent aux opérateurs de garantir la santé des animaux, le respect du bien-être animal, la traçabilité, la biosécurité et la durabilité environnementale dans les exploitations auprès desquelles ils s'approvisionnent. Les éleveurs ont généralement le choix de rentrer ou non dans ces programmes et de certifier tout ou partie de leurs animaux dans ce cadre, mais certains opérateurs les rendent obligatoires (*ANZCO*, une des compagnies majeures du secteur viande néo-zélandais).

Dans le cadre du *Red Meat Profit Partnership*<sup>25</sup>, un projet est actuellement en cours pour uniformiser les standards de base entre les différentes entreprises néozélandaises de la viande, auxquels pourront s'ajouter ensuite les exigences spécifiques des différentes entreprises. Une démarche commune à toutes les entreprises devrait ainsi voir le jour dans les années à venir.

Il existe également des démarches s'appliquant aux entreprises de transport des animaux (liste non exhaustive):

- ***New Zealand Livestock Transport Assurance Programme***: Mise en place à l'instigation des principales entreprises de transformation de la viande en Nouvelle-Zélande (*Silver Fern Farms, AFFCO, ANZCO, South Pacific Meats Ltd, Riverland Meats et Ovation*) cette démarche a pour but de s'assurer que tous les animaux acheminés vers les abattoirs de ces entreprises sont traités de façon humaine et respectueuse de leur bien-être. Elle couvre le transport des bovins, ovins, chèvres et veaux. Depuis le 31 décembre 2013, tous les transporteurs de bétail vers les sites de ces entreprises doivent être membres du programme. Les conducteurs de camions doivent être formés et des audits sont réalisés tous les 18 mois.
- ***Stock Crate Code - For transportation of Livestock - Quality Assurance programme***: programme volontaire visant à garantir que les véhicules utilisés pour le transport du bétail respectent bien les normes en vigueur (*New Zealand Standard 5413*).

<sup>25</sup> Programme courant sur 7 ans (démarrage en novembre 2013) financé à 50% par le gouvernement et 50% par la filière viande (67 millions de NZD au total), impliquant des transformateurs (*Alliance, ANZCO, Blue Sky Meats, Greenlea, Progressive Meats, Silver Fern Farms*), le gouvernement (MPI), *Beef + Lamb New Zealand* et 2 banques (ANZ et Rabobank) sur des projets ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations.

### 3. Exemple de législation et de bonnes pratiques recommandées: Densité maximale d'animaux lors du transport et durée du voyage

---

#### **Que dit la loi (*Animal Welfare Act 1999*) concernant le transport des animaux en Nouvelle-Zélande ?**

Toute personne responsable d'un véhicule (ou d'un aéronef ou d'un bateau) transportant un animal doit s'assurer que le bien-être de cet animal est bien pris en charge, et notamment qu'il dispose d'un logement raisonnablement confortable et sécurisé et d'eau et d'aliments appropriés en quantité suffisante. Le confinement ou le transport d'un animal d'une manière ou dans une position qui cause à l'animal de la douleur ou de la souffrance inutile et déraisonnable est considéré comme une infraction. Une personne, propriétaire ou responsable d'un animal commet une infraction si, sans excuse raisonnable, elle permet que l'animal soit transporté, monté ou conduit sur une route alors que son état ou sa santé le rend inapte à cela.

#### **Que dit le Code de bien-être pour le transport des animaux concernant les équipements de transport ?**

La conception et l'entretien appropriés des moyens et équipements de transport des animaux sont essentiels pour garantir la protection et la bonne ventilation des animaux pendant le transport, et la minimisation du risque de blessure ou de souffrance.

#### Standards minimum à respecter :

- Les moyens et équipements de transport utilisés pour le transport des animaux doivent être conçus et entretenus de manière à ce qu'ils soient adaptés à l'espèce, à la taille et au poids de ces animaux, et dans des conditions dans lesquelles ils sont supposés bien se porter.
- Ils doivent être conçus de telle sorte que les excréments et urine des animaux des niveaux supérieurs ne souillent pas les animaux, l'eau ou la nourriture situés aux niveaux inférieurs.
- Les équipements doivent être construits et entretenus de façon à assurer qu'ils ne présentent aucun danger et ne sont pas susceptible de causer des blessures aux animaux.
- Ils doivent être conçus de façon à assurer suffisamment de place aux animaux pour leur permettre de voyager dans une position naturelle.
- Ils doivent être conçus pour assurer une ventilation suffisante permettant la libre circulation de l'air pour tous les animaux, même lorsqu'ils sont stationnaires, pour éviter l'accumulation de concentrations nocives de gaz ou d'impuretés, de vapeur d'eau ou de température.
- Ils doivent être conçus pour protéger les animaux contre les intempéries pouvant constituer un risque pour la santé et le bien-être des animaux.
- Les équipements doivent être sécurisés afin qu'ils ne se déplacent pas à l'intérieur du véhicule pendant le transport.

Exemples d'indicateurs pour respecter ces standards :

- Les animaux peuvent maintenir la position naturelle de leur tête et de leur corps lorsqu'ils sont dans leur position préférée (allongés, assis ou debout).
- Les animaux peuvent se remettre debout lorsqu'ils sont couchés.
- Aucune blessure n'est causée par les équipements, y compris sur le dos des animaux.
- Les animaux peuvent se maintenir debout alors que le véhicule est en mouvement.
- Les têtes et pattes des animaux ne sortent pas par des ouvertures des équipements.
- Aucune blessure n'est causée par des chutes sur des sols glissants.
- Aucun signe de souffrance n'est causé par la chaleur, le froid, des fumées toxiques ou de l'air ou de l'eau viciés.
- Les animaux ne sont pas souillés par les excréments ou l'urine des animaux situés aux niveaux supérieurs.
- Il n'y a pas d'espaces ou interstices dans la structure pouvant causer des blessures ou entraînant un risque que les animaux ne se coincent.
- Les sols sont appropriés au type d'animaux transportés.
- Les enquêtes et opérations de maintenance réalisées suite à la blessure d'un animal sont documentées et archivées.
- Les objets tranchants, protubérances, bords, trous (incluant les sols endommagés) susceptibles de causer des blessures, des bleus ou des fractures, ont été enlevés, réparés ou recouverts.
- Les équipements sont suffisamment résistants pour résister à l'usure, et aux dommages causés par les animaux.
- Les équipements sont fixés au véhicule et sécurisés afin qu'ils ne bougent pas pendant le voyage.

Bonnes pratiques recommandées :

- ✓ Les animaux devraient être transportés dans des moyens et équipements de transport conçus spécialement pour leur type ou espèce.
- ✓ Les équipements devraient comporter des systèmes de ventilation mécanique capables de fournir une ventilation active pour compenser les déficiences de ventilation passive, même lorsque les véhicules sont stationnaires.
- ✓ Les pots d'échappement des véhicules devraient être positionnés de façon à ne rien dégager vers les animaux.
- ✓ Les équipements devraient permettre l'alimentation et fourniture d'eau aux animaux au cours du voyage, si cela s'avère nécessaire.
- ✓ Les équipements devraient permettre aux animaux de pouvoir se retourner.

Informations générales :

Il existe des normes nationales en Nouvelle-Zélande pour la conception, la fabrication et l'utilisation des équipements de transports d'animaux situés sur les véhicules lourds. Ces normes sont des références utiles pour tous les types d'équipements de transport des animaux.

Une litière appropriée peut aider à absorber urine et excréments et protéger les animaux (en particulier les jeunes animaux) des surfaces de sols durs et des intempéries.

### Que dit le Code de bien-être pour le transport des animaux concernant la durée du voyage ?

Pas de standard minimum pour ce point.

La durée maximale appropriée d'un voyage dépend de :

- La capacité des animaux à faire face au stress lors du transport (directement affectée par leur état physiologique, incluant leur âge et s'ils sont en gestation ou non),
- La nécessité d'une attention particulière liée à leur âge, leur état de santé ou stade de reproduction,
- L'expérience de transport antérieure de ces animaux,
- Le besoin de nourriture et d'eau,
- La susceptibilité accrue aux blessures et aux maladies,
- La densité de chargement,
- La conception du moyen de transport,
- Les conditions routières, maritimes ou météorologiques rencontrées pendant le voyage,
- La qualité de la conduite.

*Bonnes pratiques recommandées :*

- ✓ Tous les animaux devraient être transportés dans un délai le plus court possible, et en particulier les animaux jeunes, en gestation, en pic de lactation ou en fin de cycle de production.
- ✓ La durée du voyage pour les jeunes animaux ne devrait pas dépasser 12 heures.
- ✓ Le transport inutile des animaux est à éviter : s'ils doivent être abattus, privilégier si possible les installations les plus proches.

Dans le cas des « *bobby calves* » (veaux de 4 à 14 jours ayant été séparés de leur mère), les Règlements sur le bien-être des veaux précisent qu'une personne en charge d'un jeune veau ne peut le transporter qu'à condition que la durée du voyage du point de chargement ou point de déchargement ne dépasse pas 12 heures.

### Que dit le *New Zealand Livestock Transport Assurance Programme* concernant la densité d'animaux lors du transport ?

Les densités de chargement doivent être déterminées par la nécessité de minimiser le stress / les blessures et doivent tenir compte de la taille et du poids des animaux, des conditions climatiques et de la distance parcourue.

Exigences du programme :

- Les densités de chargement doivent respecter le Code de bien-être pour le transport des animaux en Nouvelle-Zélande. Les détails de chargement spécifiques doivent être conservés dans les véhicules.
- Les animaux de classes et d'âge différents ne doivent pas être mélangés.
- Les animaux élevés en agriculture biologique doivent être séparés des autres.
- Les animaux ayant des cornes doivent être séparés des autres.
- La catégorie d'animaux transportés doit être adaptée à la hauteur des équipements de transport. Les animaux doivent pouvoir se maintenir en position naturelle. L'état général des animaux doit être pris en compte pour correspondre aux dimensions des équipements.

Recommandations :

Les animaux de la même espèce mais de sexe différents devraient être transportés de manière séparée.

**Guide de densité de chargement**

*Pour les ovins (chiffres basés sur des animaux ayant 25 mm de laine)*

Poids vif moyen (kg)	Allocation d'espace minimum (m <sup>2</sup> /tête)	Densité de chargement maximale (têtes/m <sup>2</sup> )
20	0,14	7,14
30	0,17	5,88
40	0,21	4,76
50	0,26	3,85
60	0,31	3,23

*Pour les bovins*

Classe	Poids vif moyen (kg)	Allocation d'espace minimum (m <sup>2</sup> /tête)	Densité de chargement maximale (têtes/m <sup>2</sup> )
« Bobby calves »	30	0,16	6,25
	50	0,21	4,76
	70	0,26	3,85
	90	0,30	3,33
Jeunes bovins (âgés de moins de 2 ans)	100	0,36	2,78
	150	0,50	2,00
	200	0,62	1,61
Bovins adultes	300	0,86	1,16
	400	1,06	0,94
	500	1,27	0,79
	>600	1,50	0,67

**Que dit le New Zealand Livestock Transport Assurance Programme concernant la durée du voyage ?**Exigences du programme :

- Les heures de chargement et déchargement de tous les animaux transportés vers une entreprise membre du programme doivent être enregistrées.
- Tous les animaux doivent correspondre aux exigences du Code de bien-être pour le transport des animaux en Nouvelle-Zélande.
- Les entreprises peuvent exiger des temps de transport réduits pour répondre aux exigences spécifiques de certains marchés / clients. Lorsque cela doit se faire, il doit y avoir une communication claire entre l'entreprise et les opérateurs de transport impliqués.
- Le transport des veaux ne doit pas être entrepris si le premier veau chargé prend plus de 12 heures à atteindre le point de déchargement.

## BILAN : comparaison des réglementations néozélandaise et européennes

	Nouvelle-Zélande	Union européenne
Durée du transport	En dehors des « <i>bobby calves</i> », aucune durée maximale de transport (totale ou avant pause) n'est précisée dans la législation.	Les voyages de plus de 8 h ne sont permis que pour les véhicules offrant des conditions de voyage spécifiques, sous autorisation. Les durées maximales de transport avant pause varient en fonction des animaux (14 h pour les bovins, 9 h pour les veaux non sevrés). <sup>26</sup>
Densité de chargement	La législation ne prévoit pas de densités maximales de chargement. Des recommandations sont néanmoins faites dans le cadre des démarches opérateurs.	Des densités maximales sont précisées pour chaque type d'animaux.

Bien que basée sur des standards similaires, la réglementation néozélandaise apparaît ainsi moins contraignante que celle de l'Union européenne en termes d'obligations de moyens.

### 4. Focus sur la législation concernant le mode d'abattage des animaux

En Nouvelle-Zélande, l'étourdissement des animaux avant abattage est obligatoire (perte de conscience immédiate pour les empêcher de ressentir de la douleur pendant le processus d'abattage). Cette obligation est précisée dans le Code de bien-être pour l'abattage commercial des animaux. Contrairement à d'autres pays (dont la France), il n'y a pas d'exemption concernant l'abattage halal, et **l'étourdissement électrique réversible est systématiquement utilisé avant l'égorgeage des animaux.**

Bien qu'il n'y ait pas de statistiques officielles sur le sujet, **la quasi-totalité des sites d'abattages néozélandais sont équipés et certifiés pour pratiquer l'abattage selon le rituel halal.** L'essentiel des bovins et ovins abattus en Nouvelle-Zélande sont ainsi abattus selon ce procédé d'abattage (étourdissement réversible puis saignée). Toute la viande produite n'est cependant pas certifiée et étiquetée « halal », les opérateurs et les détaillants s'adaptant aux marchés visés.

Il n'y a en revanche pas d'abattage selon le rituel « casher » en Nouvelle-Zélande.

<sup>26</sup> Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil, du 22 décembre 2004, relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n° 1255/97. ([http://europa.eu/legislation\\_summaries/food\\_safety/animal\\_welfare/f83007\\_fr.htm#](http://europa.eu/legislation_summaries/food_safety/animal_welfare/f83007_fr.htm#))

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Ministry for Primary Industries : <https://www.mpi.govt.nz/protection-and-response/animal-welfare/>
- Ministry for Primary Industries, Animal welfare matters - New Zealand Animal Welfare Strategy. Mai 2013.
- *Animal Welfare Act 1999* actualisé au 1<sup>er</sup> mars 2017
- *Animal Welfare (Calves) Regulations 2016*
- *Animal Welfare (Export of Livestock for Slaughter) Regulations 2016*
- *Code of Welfare for Dairy Cattle 2016*
- *Code of welfare for sheep and beef cattle 2016*
- *Code of welfare for painful husbandry procedures 2016*
- *Code of welfare for transport of animals in New Zealand 2016*
- *Code of welfare for commercial slaughter of animals 2016*
- World Animal Protection, New Zealand Report, Novembre 2014
- New Zealand Livestock Transport Assurance Programme, 2013

## Lait, viandes bovine et ovine : les réglementations sanitaire et traçabilité en Nouvelle-Zélande

Si le statut sanitaire de la Nouvelle-Zélande est jugé satisfaisant pour de nombreuses maladies des bovines et ovines soumises à déclaration obligatoire d'après les standards de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale), la Nouvelle-Zélande connaît des problèmes de tuberculose bovine. Un programme d'éradication est en cours.

En lait comme en viandes, la politique de gestion sanitaire des produits est globalement co-construite entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, principalement via la Food Standards Australia & New Zealand (FSANZ).

L'organisation et les politiques de gestion sanitaire peuvent être jugés globalement satisfaisantes et équivalentes. Quelques différences existent néanmoins (hormones...).

En viande bovine, la traçabilité individuelle des bovins est plus souple qu'au sein de l'Union européenne. Les animaux sont bouclés au plus tard dans les six mois après leur naissance ou avant leur départ de l'exploitation si celui-ci se fait avant les six mois. En viande ovine, la traçabilité demeure limitée alors que pour les produits laitiers quelques lacunes ont été identifiées par la Commission européenne.

### 1. Cadre législatif et réglementaire

#### Statut sanitaire de la Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande est internationalement reconnue par l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) comme étant exempte des maladies des bovins et ovins soumises à déclaration obligatoire tels que la fièvre aphteuse, la peste bovine, la péripneumonie contagieuse et la brucellose. La Nouvelle-Zélande a connu des problèmes de tuberculose bovine. D'importantes poches d'infection persistent chez les animaux sauvages. Un programme (*TBFree program*) d'éradication de la tuberculose bovine est en cours en Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande est reconnue comme présentant un risque négligeable à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), conformément au Chapitre 11.4 du Code terrestre.

#### Gestion de la sécurité sanitaire

Les normes visant à la gestion de la sécurité sanitaire sont établies en commun avec l'Australie (cf. fiche Australie). Le *Food Standards Australia New Zealand* (FSANZ) joue un rôle central dans cette organisation. Son fonctionnement est décrit la fiche concernant l'Australie.

#### Gestion des produits vétérinaires et chimiques

La validation et l'enregistrement des produits chimiques et vétérinaires utilisables sont contrôlés par le Ministère des industries primaires (*Ministry of Primary Industries - MPI*). Tous les composés agricoles importés, fabriqués, vendus ou utilisés en Nouvelle-Zélande doivent être autorisés en vertu de la Loi de 1997 et des règlements sur les composés agricoles et les médicaments vétérinaires (*the Agricultural Compounds and Veterinary Medicines Act - ACVM*).



Le contrôle des produits chimiques et vétérinaires est organisé au sein de deux programmes pilotés par le Ministère des industries primaires :

- Le *National Chemical Residues Programme* (NCRP) ;
- Le *National Chemical Contaminants Programme* (NCCP).

Le **NCRP** collecte et teste des échantillons provenant d'animaux ou de produits d'origine animale choisis au hasard ou ciblés. Il surveille notamment l'état des résidus chimiques des animaux vivants et des animaux envoyés pour l'abattage et la transformation. Sont ainsi contrôlés :

- Les médicaments vétérinaires et composés agricoles enregistrés ;
- Les produits chimiques agricoles supprimés des registres qui sont des contaminants environnementaux persistants ;
- Les substances interdites ou restreintes et les agents toxiques.

Le programme comporte 5 phases distinctes : suivi, surveillance, vérification des espèces, recherche et développement et programmes spéciaux. Il fonctionne depuis le milieu des années 1960 et permet notamment au MPI de fournir aux autorités de l'étranger des garanties quant au statut des résidus et des contaminants des viandes exportées depuis la Nouvelle-Zélande (cf. gestion sanitaire à l'abattage et à la distribution).

Le **NCCP** est l'équivalent du NCRP pour le lait et les produits laitiers. Il surveille les niveaux de résidus ou de contaminants. C'est notamment un programme statistique qui vise à confirmer le respect des seuils de résidus chimiques dans le lait et les produits laitiers. Il contrôle également la sécurité, la salubrité et la validité de l'étiquetage du lait et des produits laitiers pour les marchés domestiques et export. Le programme a été construit en vertu des règlements de 2002 sur l'industrie laitière (*National Residue Monitoring Program*).

Le NCCP n'est pas un programme de contrôle primaire, mais plutôt un outil de vérification des systèmes de contrôle existant des contaminants. Il permet au MPI de :

- Évaluer l'efficacité de la réglementation néo-zélandaise pour prévenir le risque de contamination pour la production laitière comme pour le produit laitier final ;
- Générer des informations sur les contaminants chimiques dans la production des produits laitiers afin de fournir des informations sur l'état sanitaire des produits à l'industrie et au MPI. Ces informations doivent permettre de négocier l'accès aux marchés d'exportation ou d'atténuer les risques liés au commerce en cas de problème;
- Mettre en place, le cas échéant, des tests de surveillance de certains produits laitiers ou laiteries qui présentent un risque plus élevé que la normale ;
- Fournir des assurances aux pays où les produits laitiers néo-zélandais sont exportés.

La conclusion du dernier audit de l'UE (Audit 2012/6533 du 10 au 20 septembre 2012) montre que le plan national concernant les résidus chimiques (NCRP) et le plan national concernant les contaminants (NCCP) offrent des garanties qui sont équivalentes à celles prévues par la directive 96/23/CE du Conseil Européen. La mise en œuvre de ces deux plans et leur supervision sont ainsi jugés efficaces, étayés par un vaste programme de formation du personnel ainsi que par un système de vérification. Les programmes complémentaires d'analyse des résidus offrent des garanties supplémentaires sur l'état des denrées alimentaires exportées vers l'UE, et les enquêtes rapides et approfondies menées en cas de résultats non conformes ainsi que les mesures vérifiables qui sont alors préconisées renforcent l'efficacité du système de contrôle des résidus.

Pour ce qui est du réseau de laboratoires, les deux laboratoires sont accrédités selon la norme ISO 17025 et « *presque toutes* » les méthodes accréditées devraient, théoriquement, permettre à l'autorité compétente de se fier à leurs résultats. Pour tous les échantillons analysés dans le cadre du NCRP, les performances des laboratoires correspondent à celles attendues de laboratoires accrédités.

Toutefois, nonobstant leurs résultats satisfaisants aux tests de compétence pour les bêtalactamines et les aflatoxines dans le lait, « *l'absence - dans une large mesure - de données de validation et de protocole de vérification de la cohérence des résultats des analyses des échantillons effectuées par les laboratoires dans le cadre du NCCP signifie que l'autorité compétente ne peut pas garantir que les limites de détection communiquées par ces laboratoires et mentionnées dans le NCCP pour de nombreuses substances antimicrobiennes puissent être respectées, ce qui peut nuire à l'efficacité de ce programme* ». En ce qui concerne les médicaments vétérinaires, même si la tenue de dossiers médicaux n'est pas obligatoire pour toutes les espèces et produits (comme c'est le cas au sein de l'UE), les éléments de preuve présentés et la qualité de l'archivage observée sur place permettent d'établir que les systèmes en place régissant l'autorisation, la distribution et l'utilisation des médicaments vétérinaires offrent des garanties équivalentes à celles exigées dans la législation de l'UE.

En dépit de quelques problèmes relevés sur place concernant la tenue des dossiers médicaux et la vérification de ceux-ci dans l'exploitation, en général, les contrôles de la distribution et de l'utilisation des médicaments vétérinaires offrent des garanties à peu près équivalentes à celles décrites dans la directive 2001/82/CE du Conseil, ce que confirme la très faible fréquence de non-conformité de résidus de médicaments vétérinaires autorisés dans les denrées alimentaires.

### **Gestion des activateurs de croissance**

Les hormones autorisées et utilisées comme activateurs de croissance via implants en Nouvelle-Zélande sont, comme en Australie :

- Les œstrogènes (oestradiol-17 $\beta$ , oestradiol benzoate) ;
- Le zéranol (un stéroïde xénobiotique appartenant à une classe de composés connus sous le nom de lactones  $\beta$  -résorcycliques) ;
- La testostérone (testostérone propionate) ;
- L'acétate de trenbolone (un androgène synthétique) ;
- La progestérone.

L'ensemble des vaches en lactation, notamment celles productrices de lait à destination de la consommation humaine ainsi que les jeunes veaux ne peuvent pas recevoir d'implant.

Un animal ayant un implant avec des activateurs de croissance (*Hormonal Growth Promotant – HGP*) doit être identifié via le système NAIT (*New Zealand's National Animal Identification and Tracing*, cf. partie traçabilité) et être bouclé avec une identification spécifique à l'utilisation d'HPG.

Le suivi des résidus d'hormones se fait dans le cadre du *National Chemical Residues Programme* (NCRP). Un programme spécifique de contrôle de l'usage des activateurs de croissance (*Hormonal Growth Promotant (HGP) Control Programme*) est réalisé. Ce programme de contrôle HGP est une exigence d'accès au marché communautaire notamment et est donc lié à un système de contrôle réglementé. Le programme identifie les animaux qui ont reçu un implant avec des HGP. Les informations associées sont stockées dans une base de données. Le MPI fournit cette information aux transformateurs afin que ces animaux puissent être identifiés lors de l'abattage et que les produits animaux associés soient exclus des marchés d'exportation spécifiés.

Le dernier audit de la Commission européenne (Audit 2014/7233 du 16 octobre au 3 novembre 2014) montre que la mise en œuvre du système de contrôle de l'usage des hormones de croissance était conforme aux exigences, à l'exception de certains aspects qui n'étaient pas examinés lors des contrôles effectués par le service de vérification. Le nombre de contrôles effectués dans les exploitations a augmenté. Toutefois, la nature de ces visites restait pédagogique et certains aspects n'étaient pas contrôlés.

### Gestion de la tuberculose bovine

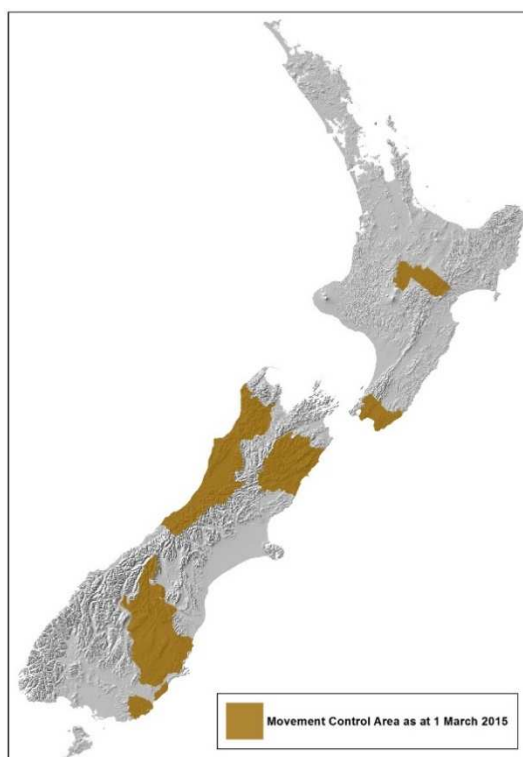
L'OSPRI est l'organisation composée des entités *TB Free New Zealand Ltd*, qui met en œuvre le Plan national de lutte contre la tuberculose bovine, et NAIT Ltd, qui met en œuvre le système de traçabilité (NAIT, cf. infra). L'OSPRI fournit des solutions opérationnelles pour les industries primaires (agricultures et mines) de la Nouvelle-Zélande.

Le programme *TB Free* est un partenariat gouvernement-industrie. Quiconque possède ou est en charge du bétail et/ou de cervidés (même s'il ne s'agit que d'un seul animal) doit s'inscrire au programme NAIT (*National Animal Identification and Tracing*) et *TB Free*. La stratégie de lutte contre la tuberculose est financée par les autorités centrales et locales et des taxes sur les agriculteurs laitiers, les producteurs de bovins viande et de cervidés.

La première stratégie nationale de lutte contre la tuberculose bovine a été approuvée par le gouvernement en 1998. Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, une stratégie révisée est entrée en vigueur. Le nouveau plan prévoit des mesures pour lutter contre la tuberculose allant jusqu'à l'abattage. Pour les mouvements entre fermes, des tests de tuberculose préalables sont requis dans les zones contrôlées (*movement control area (MCA)*).

#### Zones contrôlées pour la TB (*movement control area (MCA)*)

Source : ABCIS-Institut de l'Élevage d'après *TB Free Program*



## Gestion sanitaire des produits laitiers

En général, les opérations sur produits laitiers répondent aux exigences de la Loi sur les produits animaux de 1999 (*Animal Products Act - APA*). A partir de cette Loi, divers règlements, avis et spécifications précisent les exigences à respecter, en lien avec les recommandations produites par le FSANZ. Les exigences divergent suivant les maillons de la filière :

- Elevages - les éleveurs agissent dans le cadre d'un programme de gestion des risques (*Risk Management Programme - RMP*), qui comprend des procédures pour l'exploitation de l'installation, y compris l'utilisation de produits chimiques. Dans certains cas, l'éleveur peut être couvert par un RMP du fabricant.
- Fabrication – les transformateurs laitiers doivent opérer sous un RMP si ses produits sont destinés à être exportés. S'ils ne sont que pour le marché intérieur, le transformateur peut opérer dans le cadre d'un plan de contrôle des aliments (FCP).
- Stockage et transport - les exigences à respecter pour le stockage et le transport des produits laitiers dépendent du débouché : vente en Australie ou en NZ ou bien « grand export ».

Le *National Chemical Contaminants Programme (NCCP)* se concentre principalement sur le contrôle aléatoire du lait cru et sur la surveillance ciblée, en particulier du colostrum. Pour faciliter les exportations de produits laitiers, la Nouvelle-Zélande teste un large éventail de substances d'intérêt domestique ou international, ainsi que des paramètres de grande importance pour les pays de destination spécifiques.

Les données analysées dans le cadre du NCCP sont recueillies de trois façons :

- Suivi aléatoire ;
- Surveillance dirigée, qui cible les substances et les pratiques qui présentent un risque plus élevé ;
- Enquêtes, qui mettent l'accent sur des matériaux ou des composés pour lesquels il existe peu ou pas de données historiques.

Le MPI collecte les données pour définir ou réviser les limites acceptables de chacun des résidus. Au-delà des limites maximales fixées par la Nouvelle-Zélande et l'Australie (FSANZ) et par le *Codex alimentarius*, des limites maximales plus strictes peuvent être fixées par chaque marché de destination.

Le dernier audit de la Commission européenne (Audit 2016-8840 du 14 au 16 avril 2016) visait à évaluer la mise en œuvre, le contrôle et l'application des mesures sanitaires en place visant à garantir le respect des exigences applicables aux exportations de lait et de produits laitiers destinés à la consommation humaine en provenance de la Nouvelle-Zélande vers l'UE.

D'une manière générale, le rapport conclut que le système en place pour le lait et les produits laitiers a été clairement conçu et qu'il est dans l'ensemble robuste et adapté à sa finalité. « *Les opérateurs du secteur alimentaire sont pleinement conscients de leurs responsabilités et ont mis en place des plans de gestion des risques comme l'exige la législation nationale. Les agents responsables du système disposent de connaissances solides. Des évaluations, des inspections et des audits sont réalisés conformément aux procédures établies et sont bien documentés. En conséquence, le système est capable de fournir des garanties satisfaisantes concernant la mise en œuvre effective des dispositions de l'accord entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande relatif aux mesures sanitaires applicables au commerce d'animaux vivants et de produits d'origine animale. Néanmoins, certaines faiblesses ont*

été relevées au niveau des exploitations, ce qui requiert une attention particulière de la part des autorités compétentes ».

Parmi ces faiblesses, le rapport d'audit souligne :

- Des lacunes concernant les contrôles à la ferme des règles et prescriptions en termes de stockage des médicaments vétérinaires, limitant la capacité du système à réellement identifier les non-conformités ;
- Le manque de respect des exigences européennes de traçabilité des produits laitiers (EU-OMAR pour *Overseas Market Access Requirement*) par certains opérateurs néo-zélandais ;

### Gestion sanitaire de l'abattage à la distribution

La Loi sur les produits animaux de 1999 (*Animal Products Act - APA*) constitue la législation cadre pour les produits animaux, la transformation et les certifications officielles pour les exportations. Le code de pratiques sur la viande (*Meat Code of Practices*) est obligatoire pour les établissements d'exportation vers l'UE et fournit des préconisations supplémentaires.

Au niveau de l'industrie, les exigences sont équivalentes à celles de l'Union européenne. Les spécifications sanitaires sont définies en commun avec l'Australie (via le FSANZ, cf. fiche Australie). Le traitement des carcasses est permis mais reste optionnel. Trois méthodes sont autorisées :

- Douchage ;
- Nettoyage à la vapeur ;
- Traitement aux acides organiques.

Pour l'export vers l'UE, les pratiques interdites au sein de l'UE ne sont bien évidemment pas autorisées.

Dans le cadre du *National Chemical Residues Programme (NCRP)*, il existe un programme spécifique de surveillance des animaux présentés à l'abattage. Le programme surveille la prévalence des résidus et des contaminants dans la population nationale d'animaux abattus. Les types et le nombre d'animaux à échantillonner et les résidus et contaminants à analyser dépendent du profil de risque des composés recherchés. L'échantillonnage annuel est défini via une notice de la Loi sur les produits animaux de 1999 (*Animal Products Act - APA*). Les plans d'échantillonnage sont confidentiels et émis par le MPI. Ils sont créés à partir de taux d'échantillonnage reconnus au niveau international ou convenus avec le pays importateur en cas de besoins particuliers d'accès au marché.

Les échantillons peuvent inclure des tissus comestibles tels que le rein, le foie ou la graisse suivant le composant (on cible les tissus marqueurs où les résidus se concentrent). Pour certains composés, ce sont le sang et l'urine qui sont utilisés (animaux vivants), ou l'urine et la bile (animaux abattus).

Un programme de surveillance pour les animaux « à risque » vise spécifiquement les animaux pour supposés présenter un risque plus élevé que la population moyenne : animaux provenant de fournisseurs / propriétés où des résidus ou des contaminants non conformes ont déjà été identifiés précédemment ; animaux qui présentent des lésions liées à des injections animales élevés sur des terres contaminées...

Des programmes spéciaux sont également conçus pour contrôler des produits qui échappent au suivi des autres programmes. C'est le cas du programme de contrôle de l'utilisation des hormones de croissance (*Hormonal Growth Promotant (HGP) Control Programme*, cf. partie gestion des activateurs de croissance).

Le dernier audit de la Commission (Audit 2014/7233 du 16 octobre au 3 novembre 2014) montre que les contrôles de l'autorité compétente (AC) relatifs aux établissements de production de viande rouge

étaient, d'une manière générale, satisfaisants. Certaines défaillances ont cependant été constatées, notamment en ce qui concerne les contrôles des critères microbiologiques applicables à la viande séparée mécaniquement et les contrôles relatifs à la production de viande de cheval. Les contrôles officiels et l'audit de l'OAV ont détecté certaines défaillances dans la mise en œuvre des procédures par les exploitants du secteur alimentaire en matière de traçabilité de la viande éligible à l'exportation vers l'UE. Certaines défaillances ont été constatées en matière d'étiquetage.

## Traçabilité et identification animale

---

### Traçabilité en élevage

Le programme *New Zealand's National Animal Identification and Tracing* (NAIT) a été créé en 2006 et est devenu obligatoire en 2011. Sa création est due en partie à la nécessité de gérer la tuberculose bovine (cf. supra), mais elle vise également à assurer l'accès au marché international. Il est piloté par l'OSPRI et concerne les bovins et les cervidés. **Ce système ne concerne pas les ovins.** Le dernier audit de la DG SANCO datant de mai 2011 relevait d'ailleurs « *que pour les ovins, il n'y [avait] pas de système de traçabilité en place* ». « *Il n'y [avait] pas d'obligations légales pour l'identification des ovins et des caprins* ». Quand les ovins et caprins se déplacent, ils doivent être accompagné par un document : l'Animal Status Declaration (ASD, cf. infra). Ainsi, « *les ovins sont envoyés vers un marché accompagnés d'un ASD. Quand ils sont vendus, les ovins de différentes fermes sont regroupés [...] et un nouvel ASD est émis [...]. Comme les ovins ne sont pas identifiés individuellement ; le système ne garantit pas la traçabilité de l'animal jusqu'à son exploitation d'origine* ».

**Extrait de l' Animal Status Declaration (ASD)**



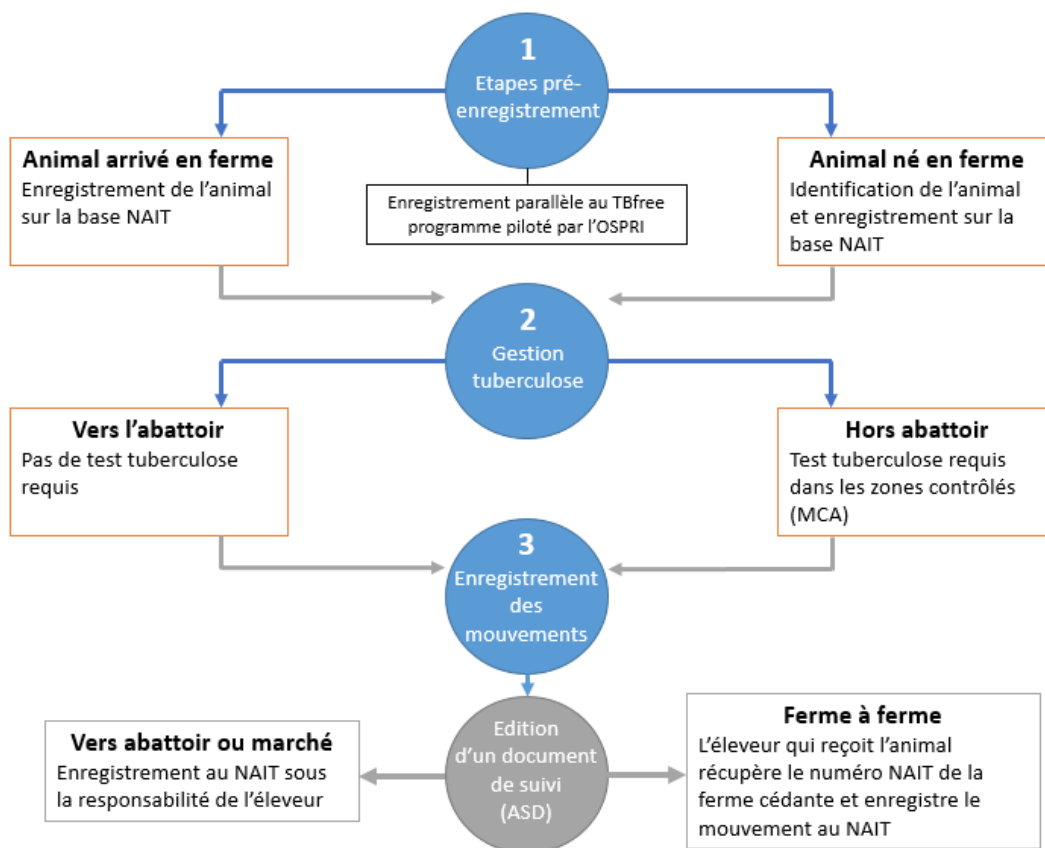
Animal Status Declaration										
Declaration: I am the person in charge of these animals and I declare that I have read and understand the requirements for this ASD and that the information that follows is true and accurate.										
Signature (person in charge)					Address animals moved from (Rapid number, road and town/district)					AHB herd no. or LIC MINDA code (cattle and deer only)
Name (person in charge)					Owner's postal address (if different from above)					NAIT no.
Owner/Trade name (if different from person in charge)										Phone
										Fax
										Email
										Date / /
Stock type	Steer	Heifer	Cow	Bull	Lamb	Sheep	Deer	Other		
Talles										
Description (e.g. breed, age, ID, etc)										
Destination (e.g. name and location of processor, saleyard or farm destination)										
<b>1.0 Withholding periods – all animals</b> (see note 1 of the requirements)										
1.1 Are any of these animals within the withholding period of any treatment?										
<input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> no										
1.2 If Yes, state the product name, method of treatment and dates applied										
(NB: these animals are NOT eligible for slaughter for human consumption until outside the withholding periods)										
Product name			Method of treatment				Date used			
							/ /			
							/ /			
<b>2.0 Animal history – all animals</b> (see note 2 of the requirements)										
2.1 Were all of these animals born on your property?										
<input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> no										
2.2 Were any of these animals imported into New Zealand?										
<input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> no										
2.3 Are any of these animals from either an MPI surveillance listed property or under MPI movement control for residues or any purpose other than TB?										
<input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> no										

Source : ABCIS-Institut de l'Élevage d'après *Ministry for Primary Industries*

Pour les bovins, la traçabilité est régie par le *National Animal Identification and Tracing Act* de 2012 qui a donné les bases réglementaires de l'actuel système NAIT. Il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se rapproche des systèmes de traçabilité communautaires. Les animaux sont bouclés au plus tard dans les six mois après leur naissance ou avant leur départ de l'exploitation si celui-ci se fait avant les six mois. Pour les mouvements d'animaux, un document (*Animal Status Declaration (ASD)*) doit être rempli et suit l'animal (il comporte le numéro de l'animal pour les bovins et le numéro du cheptel). En effet, tous les bovins (à l'exception des jeunes veaux à destination de l'abattoir) et les cerfs qui sont déplacés doivent être accompagnés de cet ASD. Ce formulaire retrace la vie de l'animal par rapport à la tuberculose bovine (TB) (dépistages...).

Lors de tout mouvement, l'éleveur doit conserver les ASD concernés pendant un an après la date de déplacement. En cas de réception d'animaux, l'éleveur doit conserver le formulaire jusqu'à une année après leur départ. Les abatteurs doivent conserver les ASD complétés pendant quatre ans.

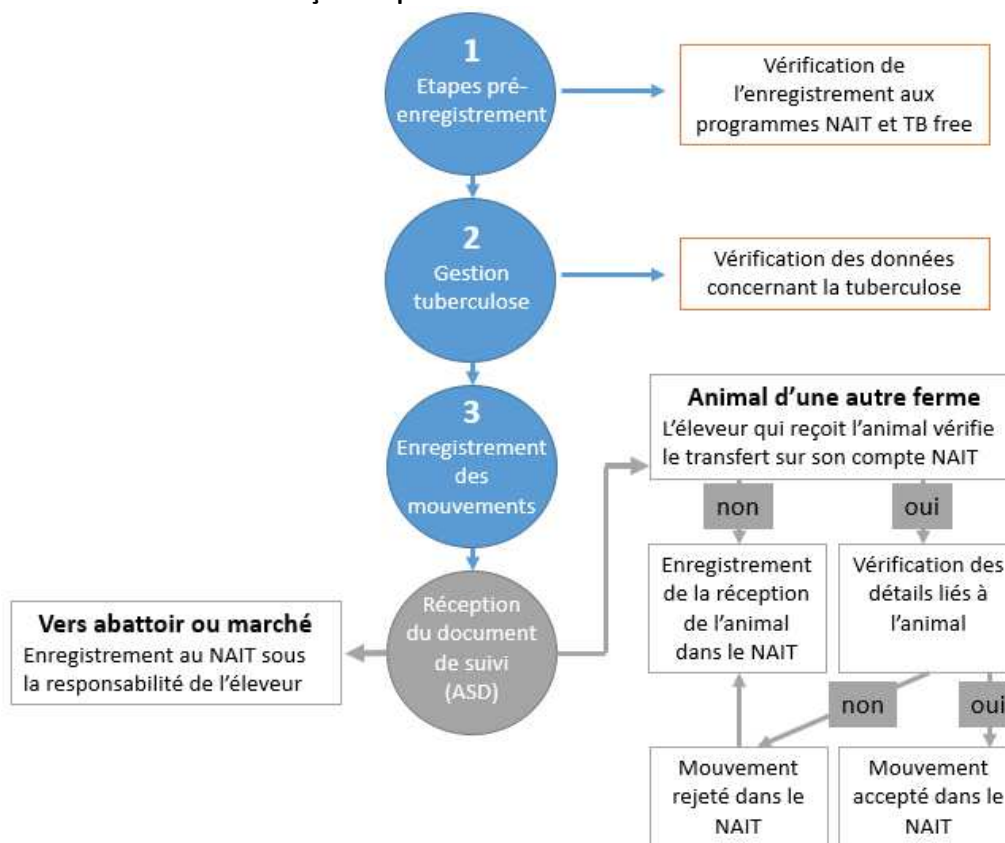
#### Traçabilité pour un bovin partant de la ferme



Source : ABCIS-Institut de l'élevage d'après OSPRI



### Traçabilité pour un bovin arrivant en ferme



Source : ABCIS-Institut de l'élevage d'après OSPRI

Le dernier audit de la Commission (Audit 2014/7233 du 16 octobre au 3 novembre 2014) sur ces questions confirme que l'enregistrement est obligatoire pour les exploitations de bovins et de cerfs d'élevage, mais pas pour les exploitations où sont élevés uniquement des chevaux, des ovins ou des caprins, et le système officiel d'identification couvre les bovins (à l'exception des jeunes veaux mâles issus de vaches laitières (petits veaux)) et les cerfs d'élevage, mais ne couvre pas les ovins, les caprins et les équidés. Le système de contrôle des mouvements était mis en œuvre comme requis pour la plupart des aspects. Cependant, certaines défaillances systématiques ont été constatées, notamment en ce qui concerne les petits veaux.

### Traçabilité à l'aval

En viande bovine, les industriels doivent également conserver les ASD au moins 4 ans après l'arrivée des animaux sur le site. L'identification suit l'animal tout au long de la chaîne. La viande et les abats sont emballés dans des cartons et sont étiquetés avec une étiquette unique qui utilise le même code barre issu du système GS1<sup>27</sup> et qui donne l'heure et la date d'emballage ainsi que le contenu du carton. L'utilisation du code à barres GS1 assure que la traçabilité est maintenue après l'abattage de l'animal jusqu'au point de distribution.

En production laitière, le système GS1 est également utilisé.

<sup>27</sup> <https://www.gs1.org/barcodes>

## 2. La réglementation néo-zélandaise source de barrières non tarifaires pour l'Union européenne

---

### Un processus d'approbation lent et mise en place de conditions génériques d'importation (ID 10707)

---

Les procédures législatives définies en Nouvelle-Zélande prévoient une période pendant laquelle les autorités doivent établir des évaluations des risques à l'importation (et par conséquent autoriser les importations en Nouvelle-Zélande). Or, cette période est très longue (plusieurs années). De plus, la Nouvelle-Zélande ne fixe les normes sanitaires d'importation qu'à la demande spécifique d'un pays tiers demandeur.

**Les exportateurs de produits végétaux d'UE ne sont pas encouragés à exporter sur le marché néo-zélandais en raison des longues périodes d'approbation mentionnées.**

En comparaison, les exportateurs néo-zélandais bénéficient d'une procédure d'approbation plus transparente et moins restrictive vers l'UE. D'après les services de la Commission européenne, il faut tenir compte du fait que :

- a) le marché néo-zélandais est faible, de sorte que le rapport coût-bénéfice est, dans tous les cas, défavorable ;
- b) la mise en place de conditions phytosanitaires d'importation pour les produits d'origine végétale est techniquement plus complexe que la mise en place des conditions sanitaires d'importation pour les produits d'origine animale.

Plus spécifiquement pour les produits d'origine animale, la Nouvelle-Zélande est en train de mettre en place un système de prescriptions d'importation harmonisées (certificats sanitaires). Les certificats individuels sont disponibles sur le site Web du Ministère des industries primaires (*Ministry of Primary Industries* ou MPI). Un moteur de recherche y est dédié (*Import health standards – IHS*) : <https://www.mpi.govt.nz/law-and-policy/requirements/import-health-standards>

Depuis 2010, la Nouvelle-Zélande a commencé une transition vers un processus d'évaluation des importations plus générique, au moins pour les produits d'origine animale. Des conditions génériques d'importation pouvant s'appliquer à plusieurs produits ou à un ensemble de pays ont été établies.

La question a été discutée au cours des négociations commerciales annuelles UE / Nouvelle-Zélande le 3 mars 2016 à Wellington. La Nouvelle-Zélande s'est engagée à revoir ses pratiques dans le but d'introduire des conditions d'importation harmonisées pour les produits d'origine animale. L'UE s'est renseignée sur l'ampleur des progrès réalisés par la Nouvelle-Zélande sur les produits animaux et si elle entendait créer des conditions d'importation harmonisées pour les produits d'origine végétale. En novembre 2015, la Nouvelle-Zélande avait terminé 19 normes génériques d'hygiène (*Import health standards – IHS*) et travaillait sur 20 autres. Ce dossier a été à nouveau soulevé lors des négociations commerciales entre l'UE et la Nouvelle-Zélande du printemps 2017, sans réelles avancées concrètes pour le moment.

#### **Produits concernés :**

Tous les produits exportables.

## LEXIQUE

---

ACVM : Agricultural Compounds and Veterinary Medicines Act  
 APA : Animal Products Act  
 EUCAS : European Union Cattle Accreditation Scheme  
 EUDEL : European Union Delegation  
 FSANZ : Food Standards Australia and New-Zealand  
 HGP : Hormonal Growth Promotant  
 MCA : movement control area  
 MPI : Ministry of Primary Industries  
 NAIT : New Zealand's National Animal Identification and Tracing  
 NCRP : National Chemical Residues Programme  
 NCCP : National Chemical Contaminants Programme  
 OIE : Organisation mondiale de la santé animale  
 OMC : Organisation mondiale du commerce  
 OMD : Organisation mondiale des douanes  
 RMP : Risk Management Programme  
 TB : Tuberculose Bovine

## BIBLIOGRAPHIE

---

- <http://www.foodsafety.govt.nz/>
- <http://www.foodstandards.gov.au/Pages/default.aspx>
- <https://www.mcnz.org.nz/>
- [www.nait.co.nz](http://www.nait.co.nz)
- FSANZ Governance Framework, FSANZ, 2014
- Quantitative Risk Assessment (QRA) of Salmonella in Sheep Meat Produced in New Zealand, MPI, 2000-2003
- Regulated Control Scheme for Hormonal Growth Promotants, Ministry for Primary Industries, 2017
- Rapport d'audit 2012-6533 effectué afin d'évaluer la surveillance des résidus et des contaminants dans les animaux vivants et les produits animaux, y compris les contrôles portant sur les médicaments vétérinaires, DG SANCO, 2012
- Rapport d'audit 2014-7233 effectué afin d'évaluer le système de contrôle de la santé publique et les procédures de certification concernant les viandes fraîches bovines, ovines et chevalines, ainsi que les boyaux, destinés à l'exportation vers l'Union européenne dans le cadre de l'accord entre la communauté européenne et la Nouvelle-Zélande relatif aux mesures sanitaires applicables au commerce d'animaux vivants et de produits animaux, DG SANCO, 2014
- Rapport d'audit 2016-8814 effectué afin d'évaluer les contrôles officiels dans le secteur du lait et des produits laitiers applicables aux exportations vers l'Union européenne dans le cadre de l'accord entre la communauté européenne et la Nouvelle-Zélande relatif aux mesures sanitaires applicables au commerce d'animaux vivants et de produits animaux, DG SANCO, 2016.

## Compétitivité-prix de la viande ovine néozélandaise sur le marché européen

La viande ovine néozélandaise est très compétitive par rapport à la viande ovine française. Cela s'explique notamment par des coûts et des prix à la production très inférieurs en Nouvelle-Zélande, en lien avec un contexte climatique favorable et des systèmes de production ovins basés sur l'herbe, peu gourmands en intrants et permettant d'importantes économies d'échelle et une plus grande productivité du travail. Ce différentiel se retrouve bien évidemment dans les prix d'agneau rendus en UE et en France, bien inférieurs pour cette viande prête à être commercialisée au prix au kg de carcasse payé aux éleveurs français, avant découpe et conditionnement.

### 1. Des coûts de production 3 à 4 fois inférieurs aux coûts français

La comparaison des coûts de production, basée sur les résultats *d'agri benchmark* (voir encadré), font clairement apparaître un avantage aux systèmes ovins néozélandais par rapport aux systèmes français. On considère ici les cas-types suivants (nom des cas-types = pays - nombre de brebis dans le cas type) :

**France - 500** : Système de bergerie des Grands Causses (Lot)

- Troupeau de 500 brebis
- Alimentation = 38% pâturage + 41% foin et ensilage d'herbe + 21% concentrés

**France - 750** : Système de bergerie en montagne granitique (Auvergne)

- Troupeau de 750 brebis
- Alimentation = 49% pâturage + 37% foin et ensilage d'herbe + 15% concentrés

**France - 860** : Système extensif du Montmorillonnais (Centre-Ouest)

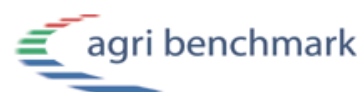
- Troupeau de 860 brebis
- Alimentation = 71% pâturage + 16% foin et ensilage d'herbe + 13% concentrés

**Nouvelle-Zélande – 3 200<sup>28</sup>** : Système de la côte Est dans l'île du Nord

- Troupeau de 3 200 brebis
- Alimentation = 100% pâturage (prairies + cultures d'hiver : seigle et colza fourrager)

#### Le réseau agri benchmark

*Agri benchmark* est un observatoire international des coûts de production fondé en 2006 par deux organismes allemands : l'Institut d'Économie Agricole, devenu depuis le *vT Institute* (vTI) et la *DLG* (Société d'Agriculture Allemande).



Cet observatoire est alimenté par un réseau d'économistes agricoles et basé sur un panel de « *typical farms* » (cas-types) et des méthodes d'analyse standardisées au niveau international. Les références obtenues, en termes de coûts comme de produits, sont comparées et analysées, replacées dans le contexte de la performance des systèmes, de la conjoncture, des politiques agricoles, etc. Initialement porté uniquement sur la production de viande bovine et de cultures de vente, le réseau s'est intéressé plus récemment à la viande ovine. Le réseau ovin *d'Agri benchmark* a ainsi démarré en 2010 et compte aujourd'hui 39 cas-types répartis dans 18 pays (France, Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Allemagne, Nouvelle-Zélande, Australie, Chine, Mexique, Colombie, Brésil, Uruguay, Maroc, Algérie, Tunisie, Jordanie, Afrique du Sud, Namibie). Pour la France, ce sont les experts de l'Institut de l'Élevage qui sont impliqués dans les comparaisons de coûts des élevages bovins et ovins viande.

<sup>28</sup> Un seul cas-type ovin pour la Nouvelle-Zélande dans le réseau *agri benchmark*.

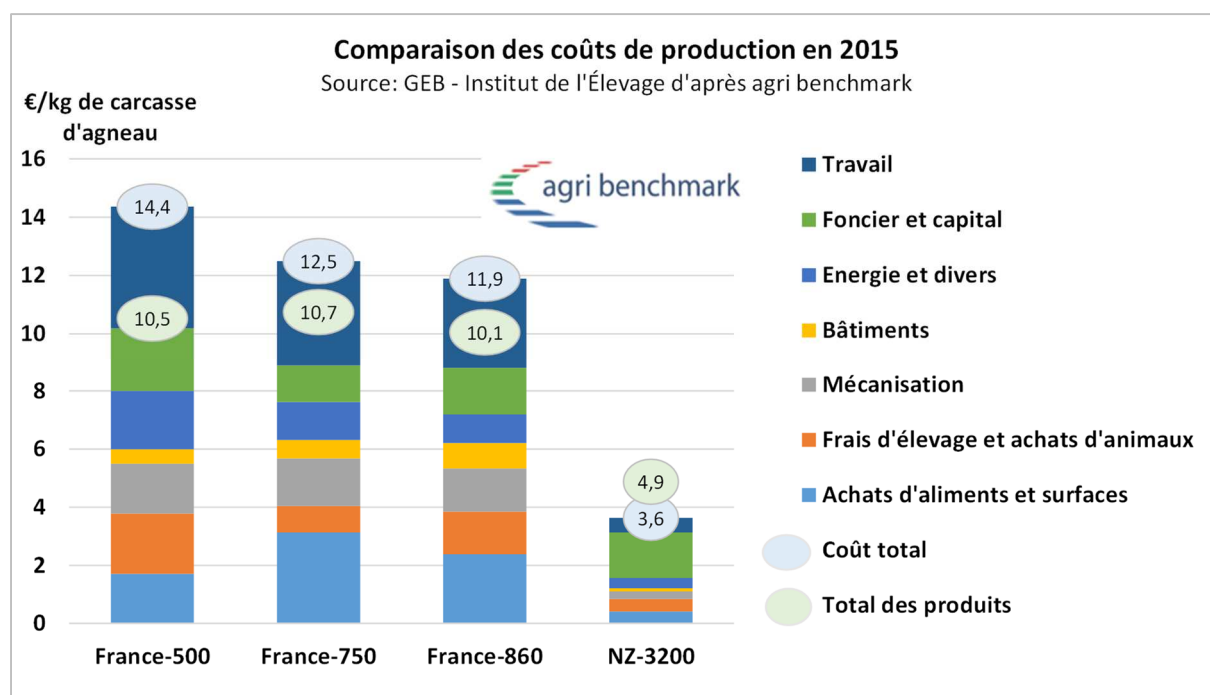
## Les coûts de production en élevage ovin viande en Nouvelle-Zélande sont ainsi 3 à 4 fois inférieurs à ceux des systèmes français considérés.

Ces résultats illustrent les effets conjoints :

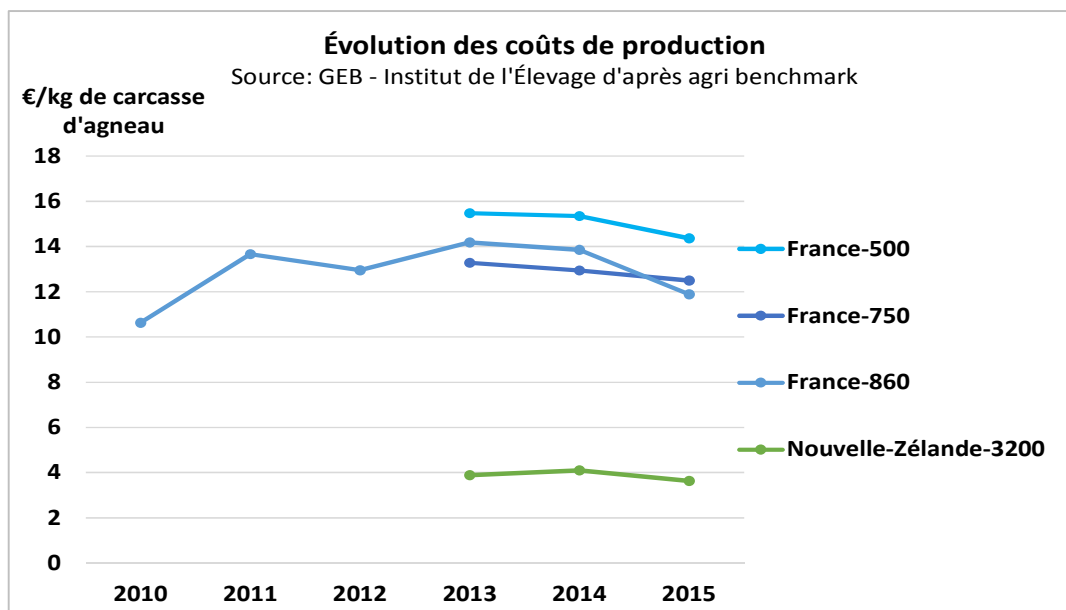
- Du contexte pédoclimatique très favorable en Nouvelle-Zélande: pluviométrie abondante bien répartie sur l'année et températures relativement douces permettant une pousse de l'herbe continue,
- Des systèmes NZ très fortement, voire exclusivement, orientés vers le pâturage, limitant donc les coûts de concentrés mais aussi de mécanisation et de bâtiments,
- De la taille relativement importante des structures NZ comparées aux Françaises, permettant des économies d'échelles non négligeables, et surtout une plus grande productivité du travail,
- De la quasi absence de bâtiments dans les systèmes néozélandais (uniquement cabane de tonte et parc de tri),
- De la philosophie des éleveurs anglo-saxons très orientée vers la maîtrise des coûts.

En revanche, les élevages ovins néo-zélandais sont défavorisés par un prix du foncier très élevé (largement lié à la pression de l'élevage laitier et renforcé par les règles environnementales), beaucoup plus qu'en France, ce qui renforce encore la nécessité d'économies d'échelle par rapport aux facteurs mis en œuvre.

Les graphes ci-dessous comparent les coûts de production de ces différents cas-types, calculés selon la méthodologie *agri benchmark*<sup>29</sup>, et leur évolution (depuis leur entrée dans le réseau).



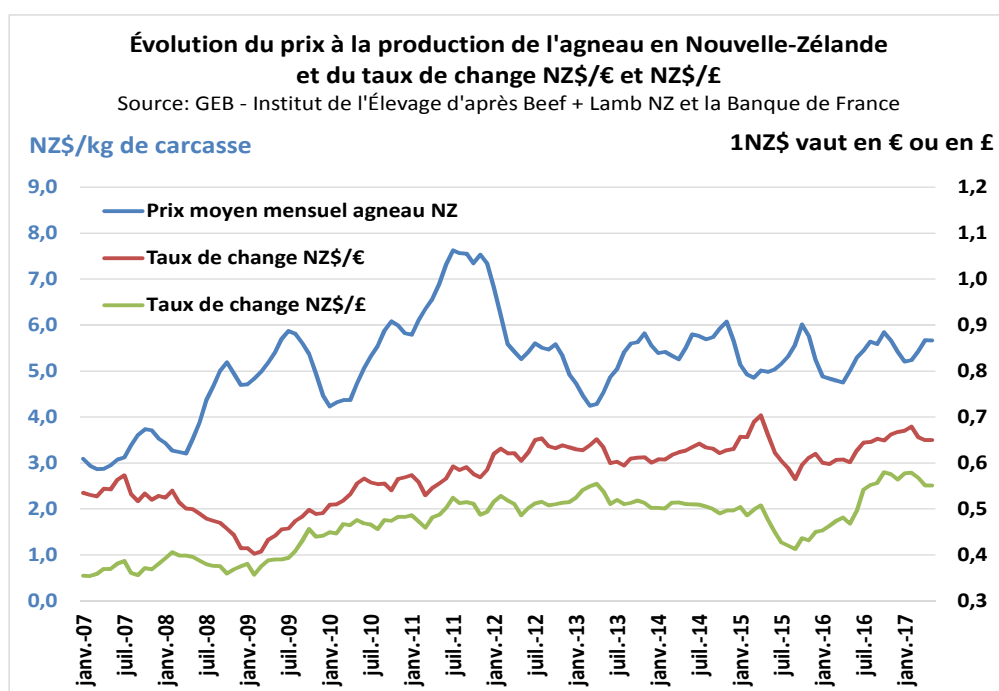
<sup>29</sup> Les résultats d'*agri benchmark* sont normalement exprimés en €/kg vifs mais ont été convertis ici en €/kg de carcasse, sur la base d'un rendement standard de 46% de carcasse/poids vif.



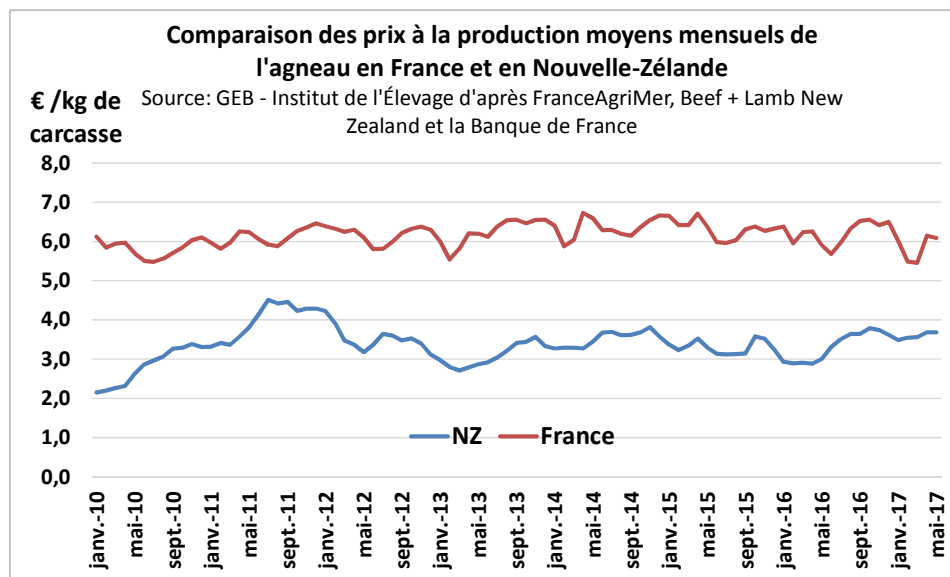
## 2. Un prix à la production 1,5 à 2 fois sous le prix français

Avec près de 85% de la production exportée, le prix à la production de l'agneau en Nouvelle-Zélande est très dépendant de l'évolution du marché mondial et des variations de taux de change. Depuis 2012-2013 et l'appel d'air créé par l'arrivée de la Chine sur le marché mondial, il demeure ainsi supérieur à ses niveaux d'avant 2010.

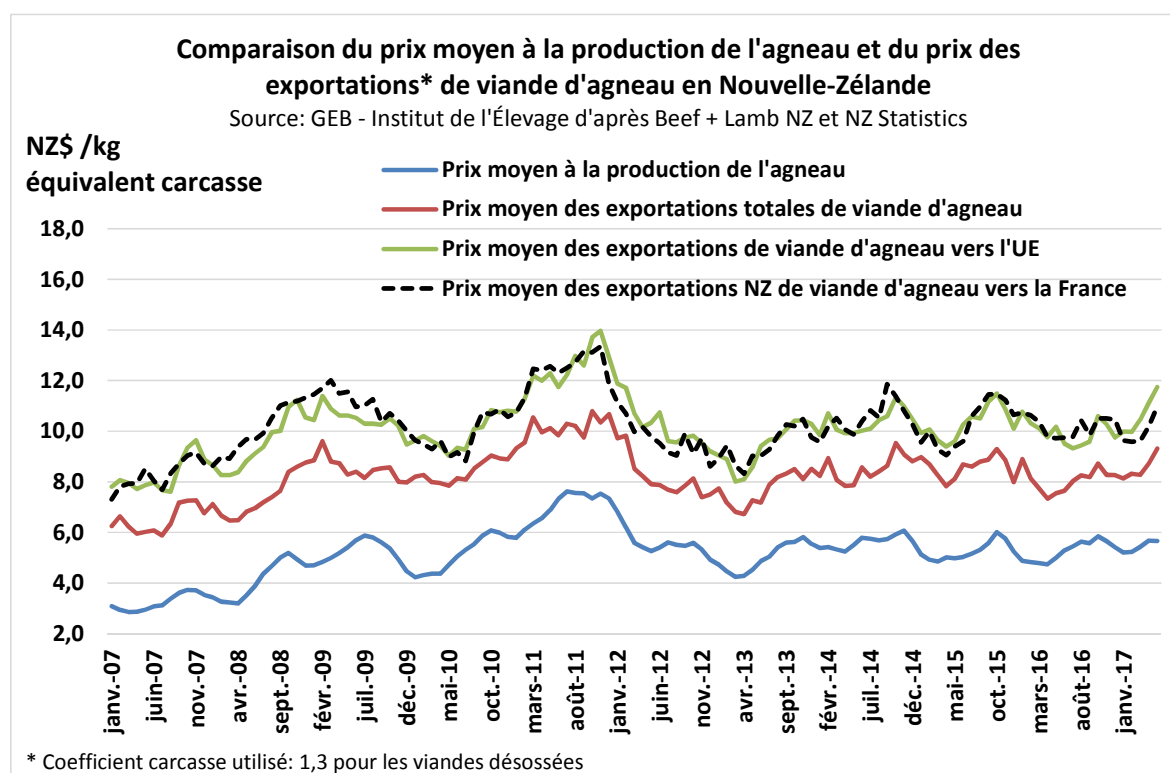
Les niveaux d'abattages néozélandais impactent également ce prix. La baisse des abattages en 2010 et 2011, suite à une importante décapitalisation en 2008-2009 pour cause de sécheresse, alors même que la demande mondiale était forte, a ainsi été à l'origine de l'envolée du prix de l'agneau dans le pays. L'afflux d'agneaux dans les abattoirs début 2013 face à une nouvelle sécheresse a, à l'inverse, entraîné la chute des prix.



Converti en monnaie européenne, le prix moyen à la production de l'agneau néozélandais oscille entre 3 et 4 €/kg de carcasse, prix bas rendu possible par les faibles coûts de production des systèmes néozélandais (cf. partie 1). Il y a ainsi en moyenne un écart de 3 €/kg de carcasse entre le prix néozélandais (3,3 €/kg de carcasse en moyenne en 2016) et le prix français (6,2 €/kg de carcasse en moyenne en 2016). Autrement dit, **le prix à la production français est en moyenne 1,5 à 2 fois supérieur au prix néozélandais.**

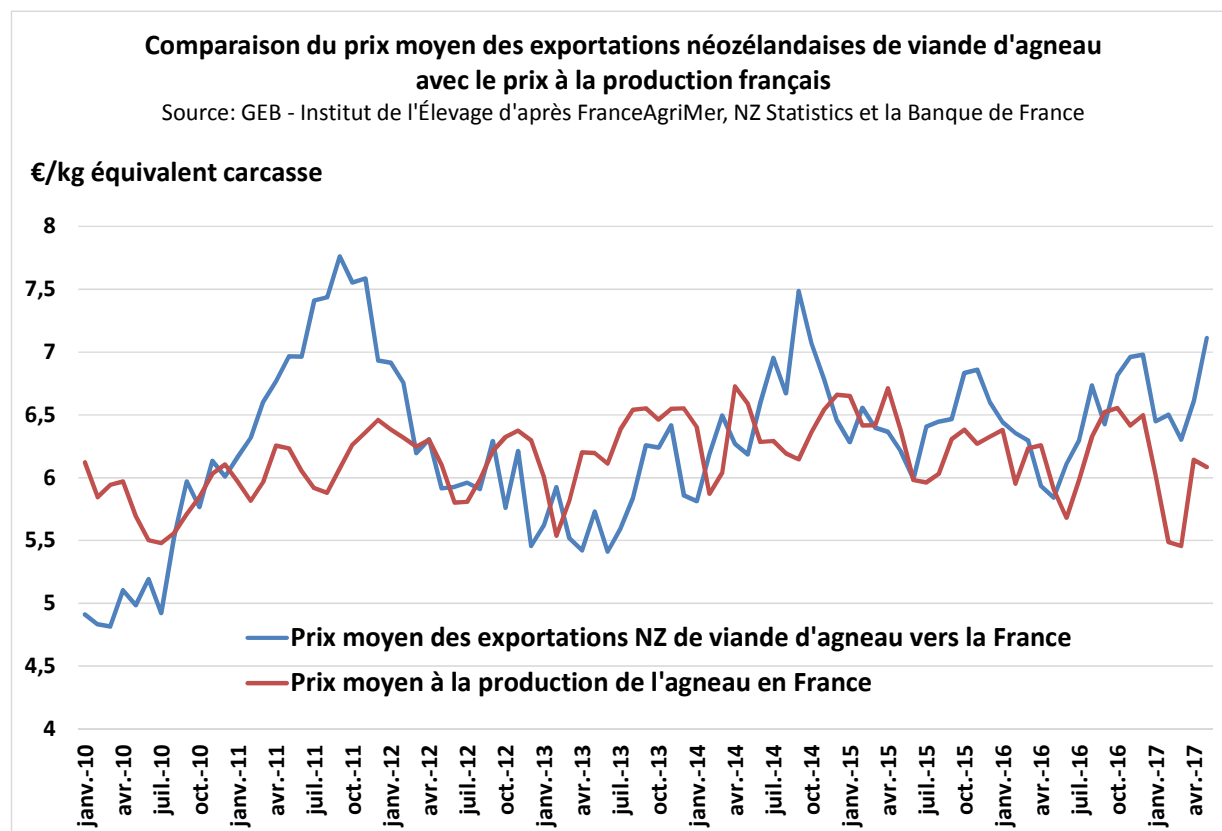


Assez logiquement, le prix à la production de l'agneau néozélandais est très corrélé au prix des exportations néozélandaises de viande d'agneau (en grande partie découpées et conditionnées). On observe en moyenne un écart de 3 NZ\$/kg équivalent carcasse ( $\approx 1,9$  €) entre le prix à la production et ce prix moyen export. Le prix moyen de la viande d'agneau néozélandaise exportée vers l'Union européenne (et la France) est en outre 2 NZ\$/kg éc ( $\approx 1,1$  €) plus cher que ce prix moyen tout export (envois et mix-produits plus qualitatifs vers l'UE qu'en global).





Les envois néo-zélandais de viande d'agneau vers l'UE et la France (au départ Nouvelle-Zélande) s'effectuent ainsi à un prix FOB environ égal au double du prix à la production des carcasses d'agneau néo-zélandais. Le prix de ces envois (après découpe et conditionnement) est donc de fait très proche du prix à la production français (avant abattage et découpe), ce qui témoigne de la forte compétitivité de la viande d'agneau néo-zélandaise par rapport à l'agneau français.



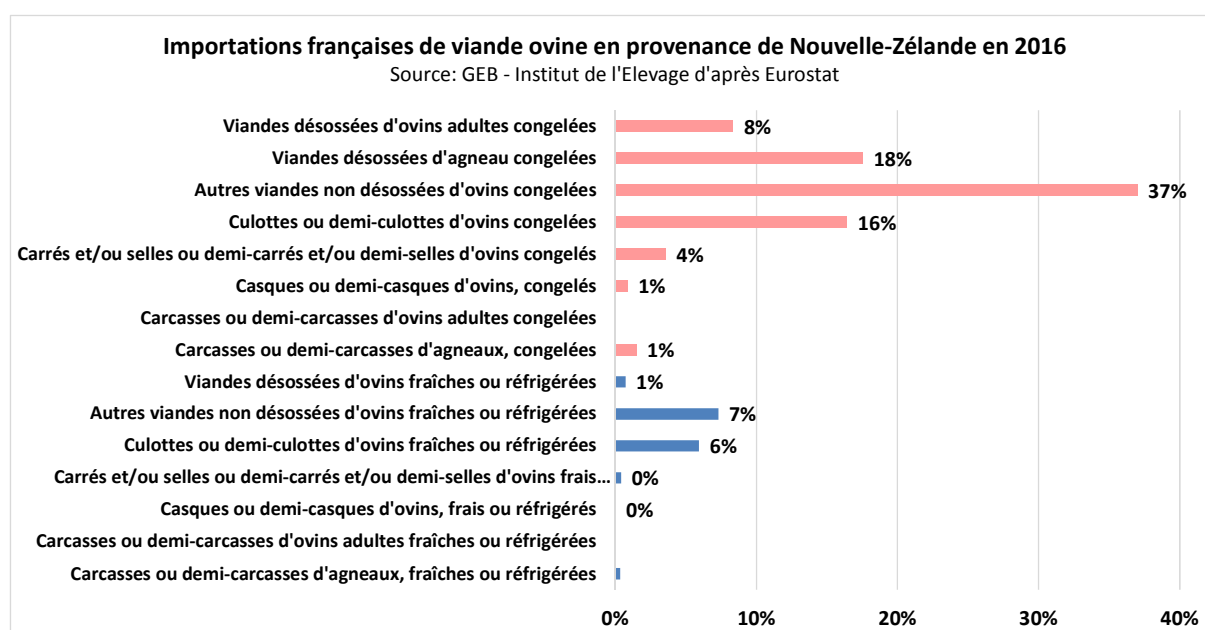
### 3. Des prix à l'import très compétitifs en France

La viande ovine néo-zélandaise arrive donc en France à un prix CAF très compétitif. La comparaison avec les prix français s'avère toutefois difficile car :

- Les codes SH8 des douanes françaises ne permettent pas d'avoir un grand niveau de détail par types de produits. 37% des importations françaises en provenance de Nouvelle-Zélande en 2016 étaient ainsi des « viandes non désossées d'ovins congelées », groupe relativement large pouvant cacher d'importantes disparités de prix selon les produits rentrant dans la catégorie.
- Il n'existe pas, ni en France, ni en Nouvelle-Zélande de prix de gros des différents morceaux permettant d'établir une comparaison.

À titre indicatif, les prix moyens des importations au sein des différentes lignes tarifaires disponibles se situent dans une gamme allant de 2,0 à 7,5 €/kg équivalent carcasse (moyenne 2016 = 5,1 €/kgéc). Bien que pouvant cacher d'importantes disparités, ces prix apparaissent toutefois très bas au regard du cours français. La viande ovine néo-zélandaise est ainsi souvent mise en avant lors de promotions dans la distribution française, notamment autour de Pâques (prix au kilo inférieur à 6 € ou encore opérations du type « un gigot offert pour un gigot acheté »).



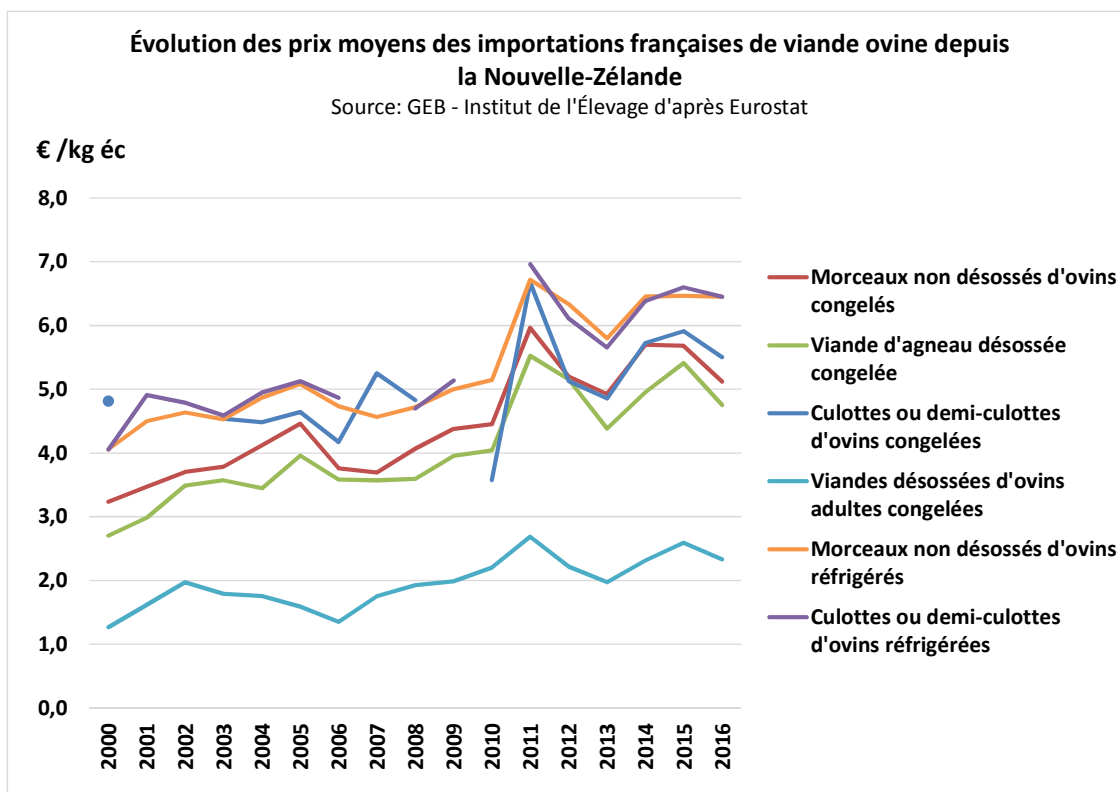


À dire d'opérateurs français, la principale découpe importée de Nouvelle-Zélande serait le gigot d'agneau (sous toutes ses formes), avec environ 70% des volumes. Viendraient ensuite les carrés d'agneau ( $\approx 20\%$  des volumes) et les épaules d'agneau ( $\approx 10\%$  des volumes).

**Importations françaises de viande ovine en provenance de Nouvelle-Zélande** Source : Eurostat

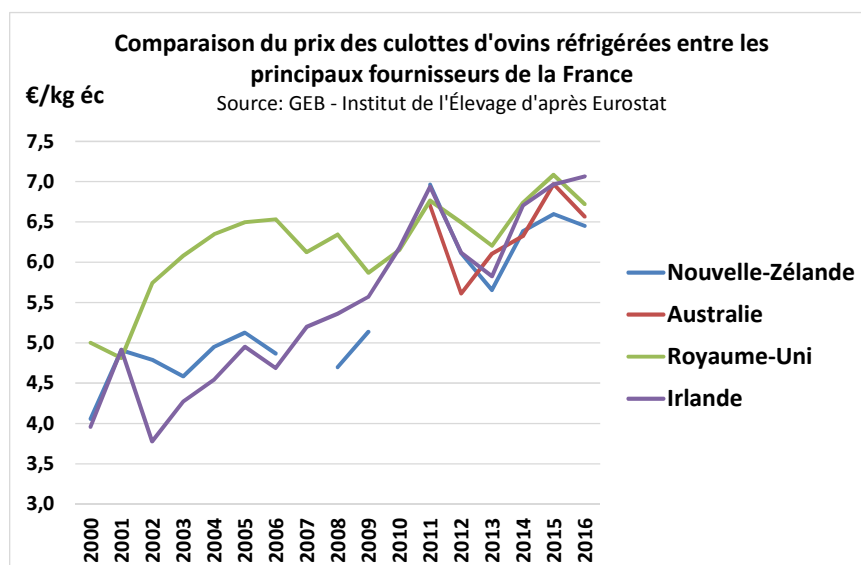
Code SH8	Libellé de la ligne tarifaire	Volume importé en France en 2016 (en tonnes)	Valeur unitaire moyenne de la catégorie en 2016 (CAF, €/kg équivalent carcasse)	Droits de douane hors contingent tarifaire
02041000	Carcasses ou demi-carcasses d'agneaux fraîches ou réfrigérées	28	4,0	12,8% + 171,3 €/100 kg net
02042100	Carcasses ou demi-carcasses d'ovins fraîches ou réfrigérées (hors carcasses et demi-carcasses d'agneaux)	0	-	12,8% + 171,3 €/100 kg net
02042210	Casques ou demi-casques d'ovins frais ou réfrigérés	1	4,6	12,8% + 119,9 €/100 kg net
02042230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles d'ovins, frais ou réfrigéré	34	7,1	12,8% + 188,5 €/100 kg net
02042250	Culottes ou demi-culottes d'ovins fraîches ou réfrigérées	495	6,5	12,8% + 222,7 €/100 kg net
02042290	Autres viandes non désossées d'ovins fraîches ou réfrigérées	610	6,5	12,8% + 222,7 €/100 kg net
02042300	Viandes désossées d'ovins, fraîches ou réfrigérées	46	5,7	12,8% + 311,8 €/100 kg net
02043000	Carcasses ou demi-carcasses d'agneaux congelées	125	4,7	12,8% + 128,8 €/100 kg net
02044100	Carcasses ou demi-carcasses d'ovins congelées (hors carcasses et demi-carcasses d'agneaux)	2	4,4	12,8% + 128,8 €/100 kg net
02044210	Casques ou demi-casques d'ovins congelés	73	4,6	12,8% + 90,2 €/100 kg net
02044230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et ou demi-selles d'ovins congelés	299	7,4	12,8% + 141,7 €/100 kg net
02044250	Culottes ou demi-culottes d'ovins congelées	1 372	5,5	12,8% + 167,5 €/100 kg net
02044290	Autres morceaux non désossés d'ovins congelés	3 092	5,1	12,8% + 167,5 €/100 kg net
02044310	Viandes désossées d'agneaux congelées	1 128	4,8	12,8% + 234,5 €/100 kg net
02044390	Viandes désossées d'ovins congelées (hors agneaux)	537	2,3	12,8% + 234,5 €/100 kg net

Ces prix moyens par ligne tarifaire sont en croissance sur le long terme, en lien direct avec la hausse des prix à la production en Nouvelle-Zélande et l'augmentation de la demande mondiale.

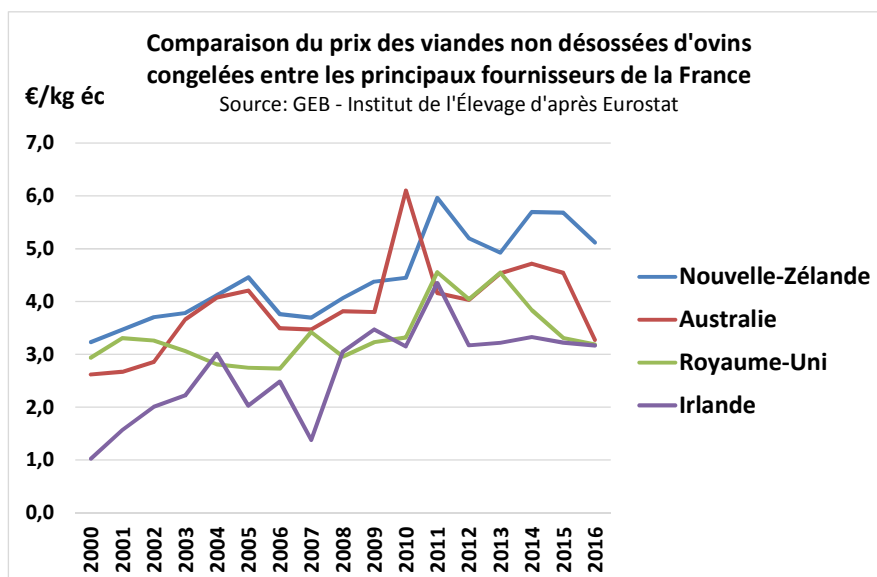


La comparaison du prix des importations françaises de viande ovine en provenance de Nouvelle-Zélande avec les prix des autres fournisseurs s'avère également compliquée car outre le manque de détail de certaines lignes tarifaires, les mix-produits varient fortement entre les provenances, ce qui fausse l'analyse (importations depuis le Royaume-Uni constituées à 85% de carcasses, celles en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Australie étant uniquement des découpes).

La comparaison des prix des culottes d'ovins réfrigérées en provenance de Nouvelle-Zélande, d'Australie, du Royaume-Uni et d'Irlande fait ainsi apparaître des prix relativement proches entre les différentes provenances, notamment depuis 2010.



Il est en revanche difficile de conclure sur la comparaison des prix des viandes non désossées d'ovins congelées car cette catégorie regroupe une grande diversité de produits, aux niveaux de prix différents (on ne compare pas la même chose d'une provenance à l'autre).



## BIBLIOGRAPHIE

- Résultats du réseau ovin viande d'agri benchmark  
[www.agribenchmark.org/home.html](http://www.agribenchmark.org/home.html)  
Deblitz (ed.) et al.: *agri benchmark* Beef and Sheep Season 2016 – a summary of main findings

## Compétitivité-prix de la viande bovine néozélandaise sur le marché européen

La compétitivité prix de la viande bovine néozélandaise repose sur un élevage *low cost* au pâturage, très faiblement mécanisé.

Dans cette fiche, les prix néozélandais et français (ou européens) ont été comparés à différents stades : le coût de production en élevage (permettant d'approcher l'ensemble des charges y compris la rémunération des facteurs de production), le prix de vente des animaux d'abattages, le prix en douane de la viande bovine désossée congelée exportée par la Nouvelle-Zélande et les prix en douane à l'arrivée dans les Etats-membre de l'UE.

### 1. Des coûts de production très inférieurs aux coûts français

La comparaison des coûts de production, basée sur les résultats d'agri benchmark (voir encadré), font apparaître un très net avantage aux systèmes néozélandais par rapport aux systèmes français.

On considère ici uniquement les cas-types correspondant à l'atelier d'engraissement de l'exploitation, Ces cas-types sont les suivants<sup>30</sup> :

**FR - 60** : Polyculteur-naisseur-engraisseur des Pays de la Loire en race charolaise sur 124 ha

- Troupeau de 80 vaches, 60 bovins finis et vendus par an
- Alimentation pour l'engraissement = ensilage de maïs, ensilage d'herbe, céréales, tourteaux, foin.

**FR - 70** : Naisseur-engraisseur du Limousin en race limousine sur 153 ha

- Troupeau de 80 vaches, 70 bovins finis et vendus par an
- Alimentation pour l'engraissement = ensilage de maïs et céréales pour les mâles. Pâturage, ensilage et céréales pour les femelles.

**FR - 200** : Engraisseur spécialisé des Pays-de-la-Loire en race charolaise sur 41 ha

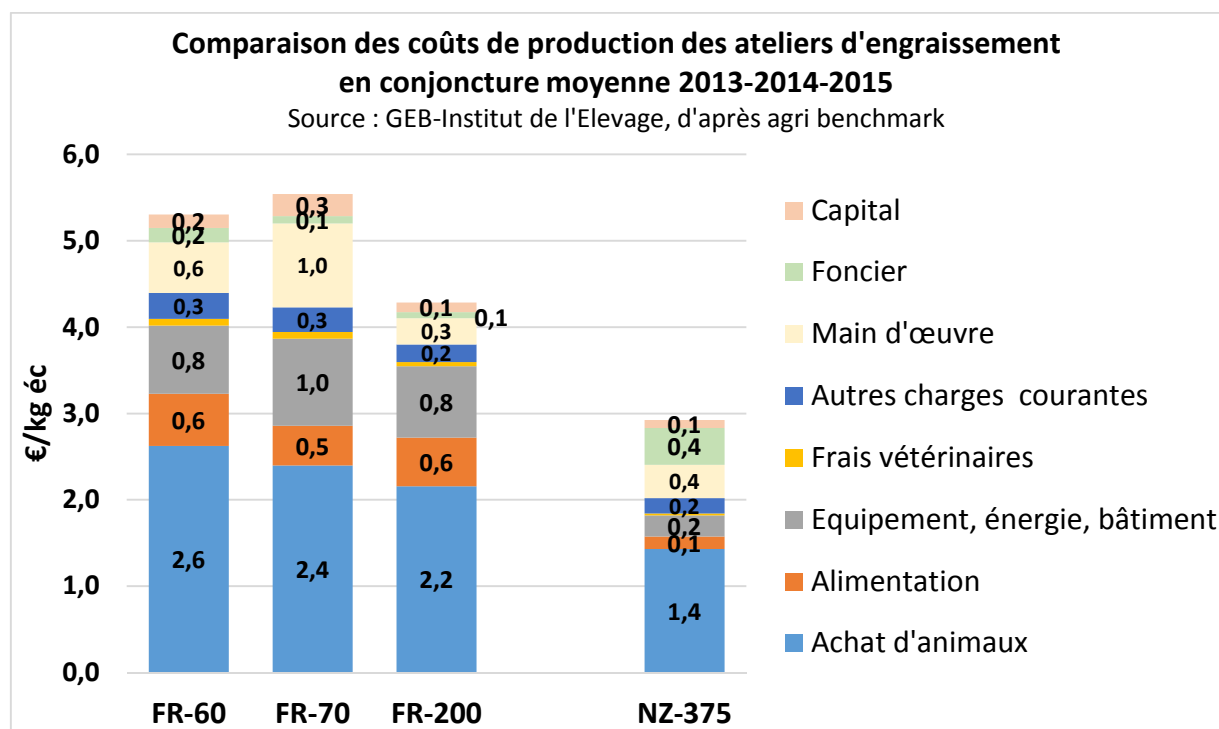
- 200 bovins finis vendus par an
- Alimentation = ensilage de maïs, foin et concentrés
- Engraissement sur 300 jours

**NZ - 375** : Engraisseur spécialisés de bœufs laitiers, sur la côte Est de l'île du Nord sur 304 ha

- 375 bovins finis vendus par an
- Alimentation pour l'engraissement = pâturage et ensilage
- Engraissement sur 480 à 720 jours en fonction des animaux et des saisons

Le graphique ci-dessous compare les coûts de production de ces différents cas-types, calculés selon la méthodologie agri benchmark. Le coût de production est ramené au kg de carcasse produit. A ce jour, le réseau agri benchmark ne propose qu'un seul cas-type pour la Nouvelle-Zélande.

<sup>30</sup> Nom des cas-types = pays - nombre de bovins finis vendus dans l'année.



**Le coût de production du cas type néozélandais est inférieur de 42% à la moyenne des 3 systèmes français et de 32% au cas type français d'engraisseur spécialisé, dont les coûts sont les plus faibles parmi les cas-type français. Sur tous les postes de charges opérationnelles ou de structure, l'élevage néozélandais se caractérise par sa gestion *low cost*.**

Le poste « Achat d'animaux » compte pour 88% du différentiel. Il est lié au fait que ce cas-type néozélandais est basé sur l'engraissement de veaux laitiers qui sont très bon marché en Nouvelle-Zélande, une partie des veaux étant abattus à la naissance en *bobby calves*.

Le poste « Alimentation » est également très inférieur en Nouvelle-Zélande, alors même que la phase d'engraissement est beaucoup plus longue que dans les cas-types français (+60% à +140% selon la saison). Ce poste, qui regroupe toutes les charges liées à la production de fourrage pâturé ou conservé et à la production ou l'achat de céréales et d'aliments concentrés, est inférieur en Nouvelle-Zélande du fait de la place prépondérante du pâturage.

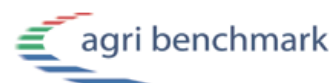
Le poste « Equipement, énergie, bâtiment » est également inférieur en Nouvelle-Zélande en raison de la très faible mécanisation, de la dilution de ces charges de mécanisation compte tenu de la plus grande taille des structures, de l'absence de bâtiment d'élevage et de la faible consommation de fuel.

Seule la rémunération du foncier constitue un poste de coût significativement supérieur en Nouvelle-Zélande. Ceci est lié d'une part à un prix de la terre agricole plus élevé qu'en France et d'autre part au faible chargement animal par ha dans les systèmes néozélandais.

Si l'on enlève les charges supplétives (rémunération de la main d'œuvre, du foncier et du capital) et qu'on ne considère que les charges opérationnelles et les charges de structure, les coûts de production néozélandais sont très nettement inférieurs aux coûts français. La somme des charges opérationnelles et de structure dans le cas-type néozélandais est inférieure de 49% à cette même somme sur la moyenne des systèmes français et de 47% si l'on ne considère que le cas-type FR-200 (engraisseur spécialisé). Ceci confère au cas-type néozélandais une grande résilience face aux aléas économiques.

## Le réseau agri benchmark

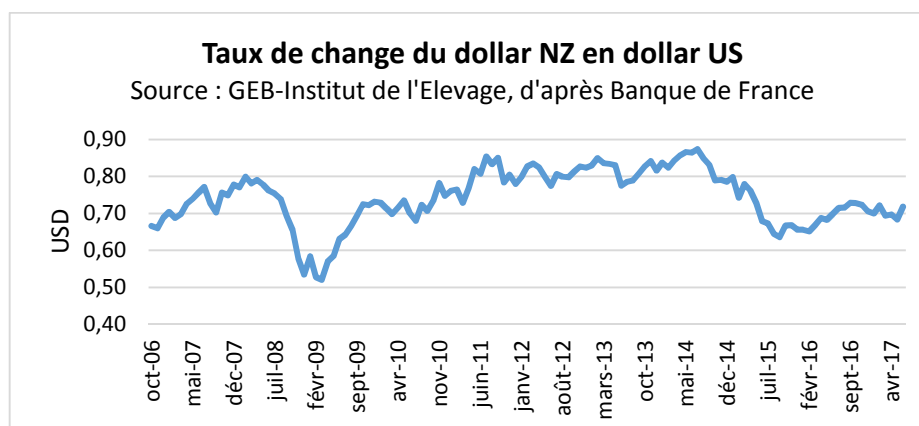
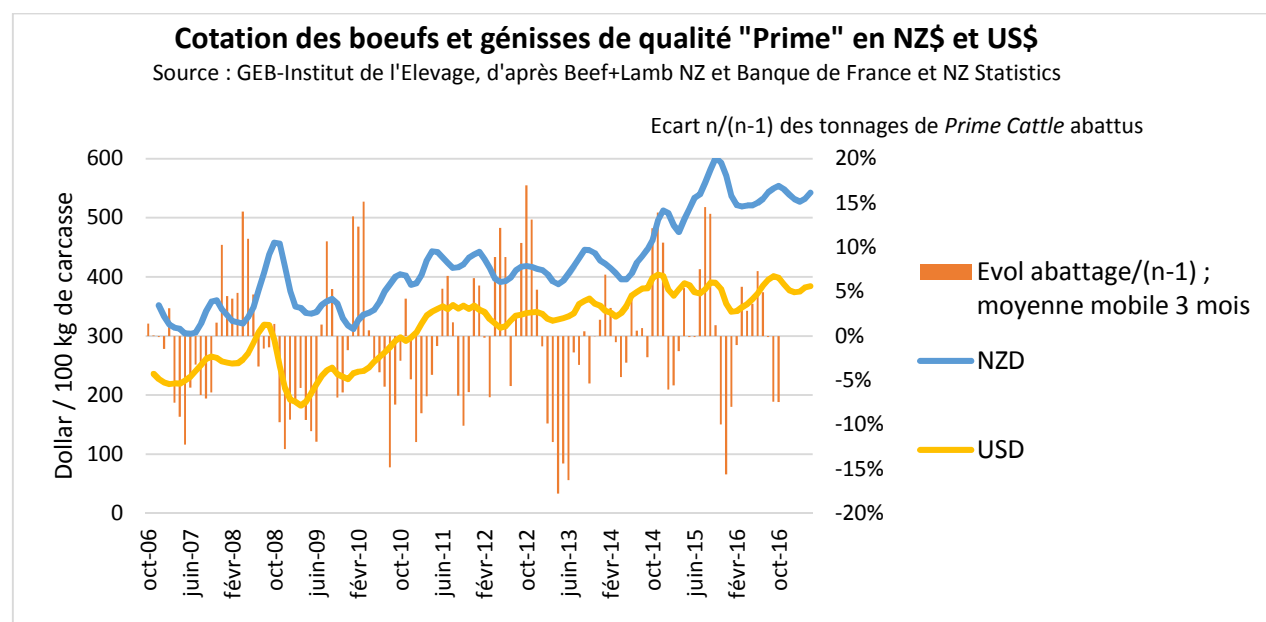
Agri benchmark est un observatoire international des coûts de production fondé en 2006 entre deux organismes allemands : l'Institut d'Économie Agricole, devenu depuis le VT Institute (VTI) et la DLG (Société d'Agriculture Allemande).



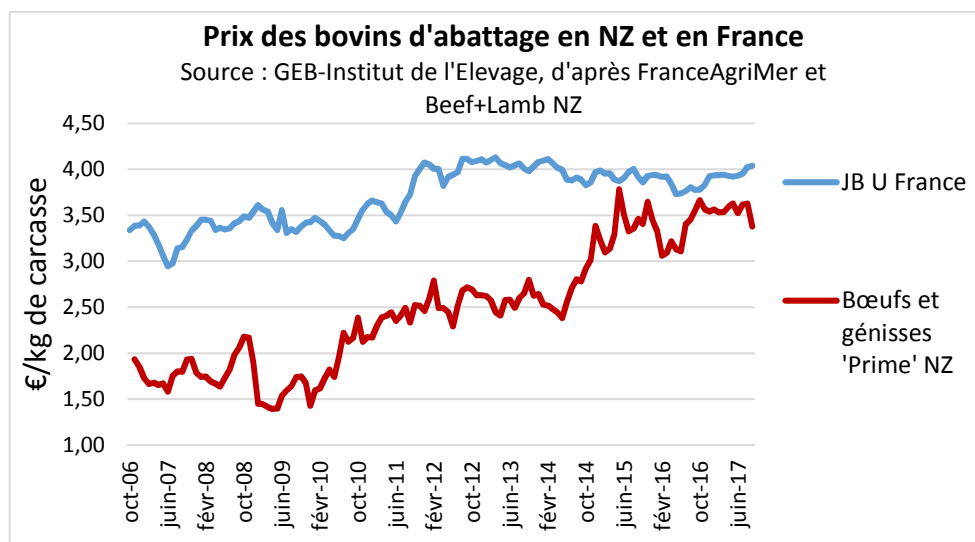
Cet observatoire est alimenté par un réseau d'économistes agricoles et basé sur un panel de « *typical farms* » (cas-types) et des méthodes d'analyse standardisées au niveau international. Les références obtenues, en termes de coûts comme de produits, sont comparées et analysées, replacées dans le contexte de la performance des systèmes, de la conjoncture, des politiques agricoles, etc. Le réseau bovin agri benchmark compte aujourd'hui 61 cas-types naisseurs répartis dans 25 pays ainsi que 76 cas-types engraisseurs répartis dans 30 pays.

## 2. Un prix à la production fortement impacté par le taux de change NZD/USD

Les prix à la production néozélandais sont branchés sur ceux du marché mondial de la viande bovine. Ils sont donc largement dépendants du taux de change entre le dollar NZ et le dollar US. Ils ont ainsi largement bénéficié de l'appréciation du dollar US depuis septembre 2014. Ils peuvent être également ponctuellement dépendants des à-coups dans la production néozélandaise mais celle-ci ne semble pas être un facteur déterminant du prix comme on peut le voir en France.

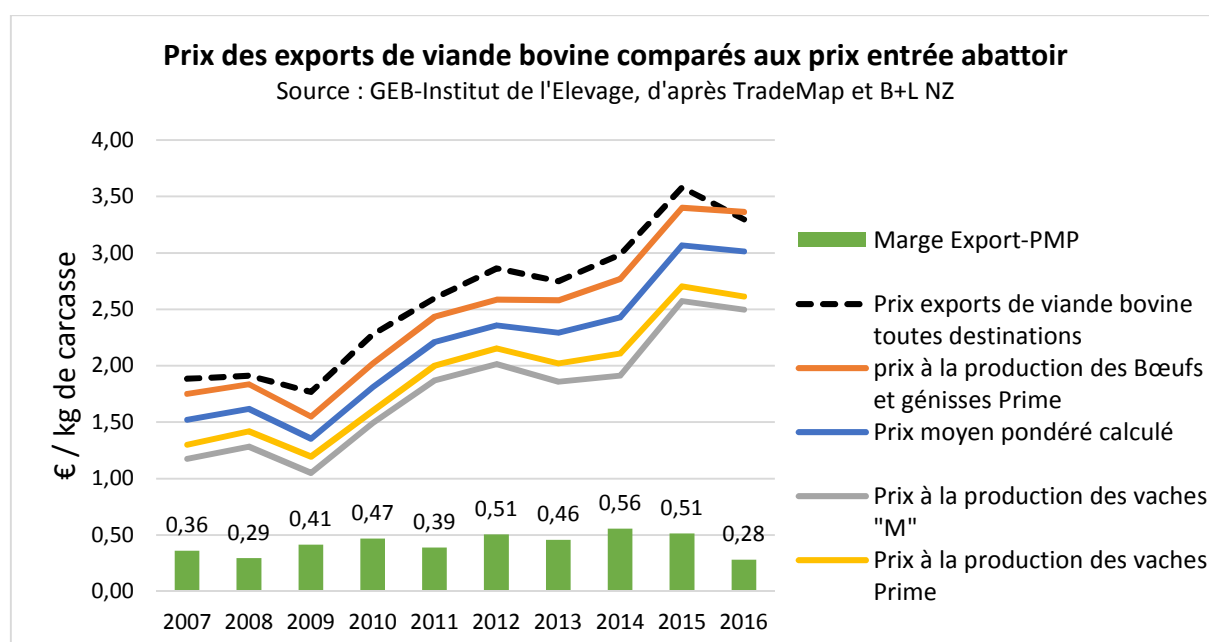


Historiquement beaucoup plus bas que les prix français, les prix néozélandais ont bénéficié depuis 2014 de la forte hausse de la demande asiatique, en particulier chinoise, de la flambée des cours aux Etats-Unis, ainsi que de l'appréciation du dollar étasunien. La cotation des bœufs et génisses « Prime » de 270 à 295 kg, représentant les animaux de qualité, reste toutefois inférieure aux cotations des JB français de race à viande, à 3,36 €/kg de carcasse en moyenne en 2016, soit -12% par rapport au JB U français et -8% par rapport au JB R français. L'écart avec le JB U français était de 47% en moyenne sur la période 2007-2010 et de 34% sur la période 2011-2014.



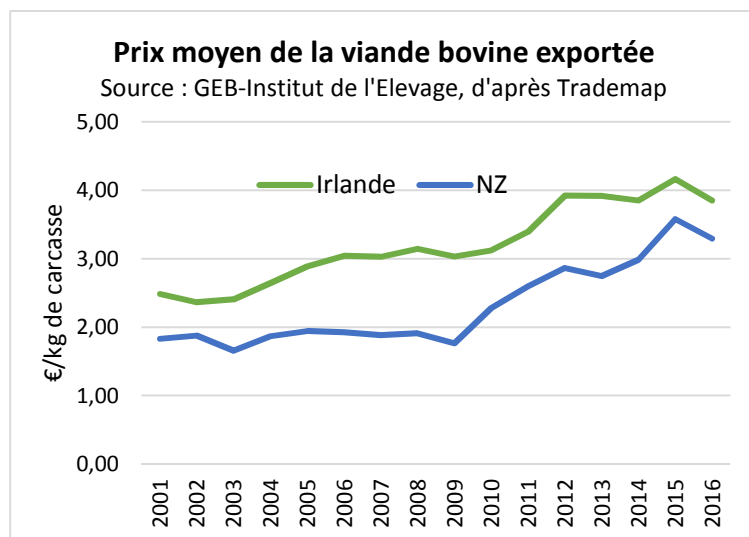
La Nouvelle-Zélande ne dispose pas de prix de gros de la viande, l'essentiel des volumes (80 à 87% des tonnages selon les années) étant destinés aux marchés export. Afin d'estimer une « marge brute transformation », nous avons tenté de comparer les prix à la production avec le prix moyen de l'ensemble de la viande bovine exportée. Nous avons pour cela calculé un prix moyen pondéré des bovins d'abattage dans lequel nous n'avons pu inclure que les données à notre disposition : Bœuf et génisses « Prime », vaches « Prime » et vaches « M » (vaches laitières).

La marge brute ainsi calculée varie entre 0,28 €/kg et 0,56 €/kg selon les années (voir graphique ci-dessous).



### 3. Comparaison du prix d'export néo-zélandais et irlandais

Comme la Nouvelle-Zélande, l'Irlande exporte plus de 80% de sa production, et à 86% désossée. Le prix global des exportations donne donc une idée du prix moyen d'une carcasse découpée et permet donc de comparer la compétitivité à ce stade entre la Nouvelle-Zélande et l'Irlande.



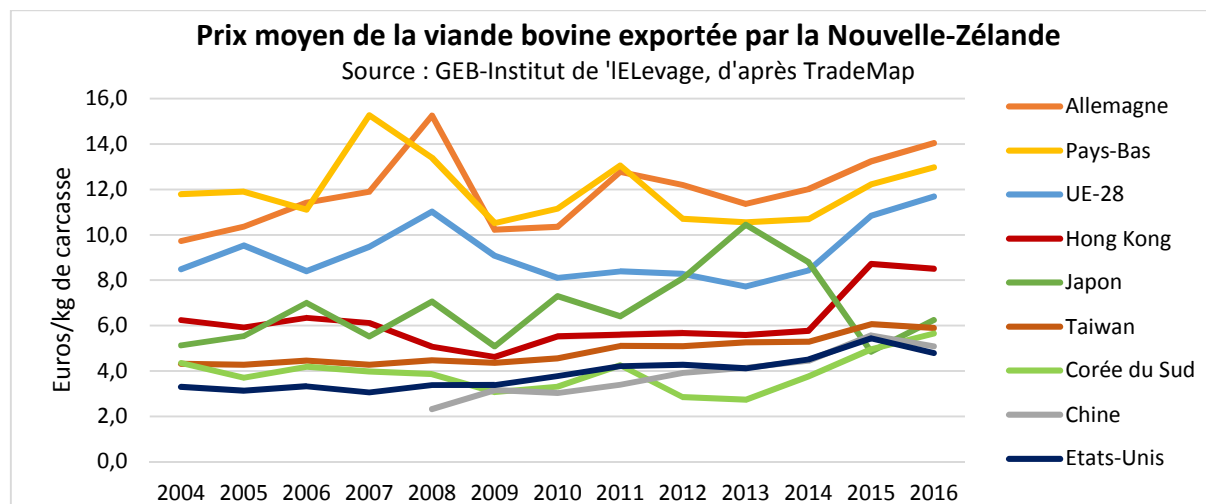
Ce prix était en moyenne de 3,10 €/kg équivalent carcasse pour la Nouvelle-Zélande sur les 5 dernières années et de 3,94 €/kg pour l'Irlande. Le différentiel de prix était donc en moyenne de 85 centimes, le prix néo-zélandais étant inférieur au prix irlandais de 21,5%. Ce différentiel de prix est dû d'une part à un vrai différentiel de compétitivité au niveau de l'élevage, mais également au fait qu'une part importante des envois néo-zélandais se fait en viande congelée (ce qui ne

permet pas la même valorisation qu'en frais), alors que les envois irlandais se font majoritairement en viande réfrigérée.

Il aurait été intéressant de faire cette comparaison avec la Pologne, fournisseur « *low cost* » européen qui exporte également une grande partie de sa viande. Mais la comparaison n'est pas possible car la Pologne exporte majoritairement avec os (carcasses et quartiers), donc le coût de l'activité de désossage-découpe n'est pas inclus dans ce prix FOB.

### 4. Le prix de la viande exportée diffère selon les destinations

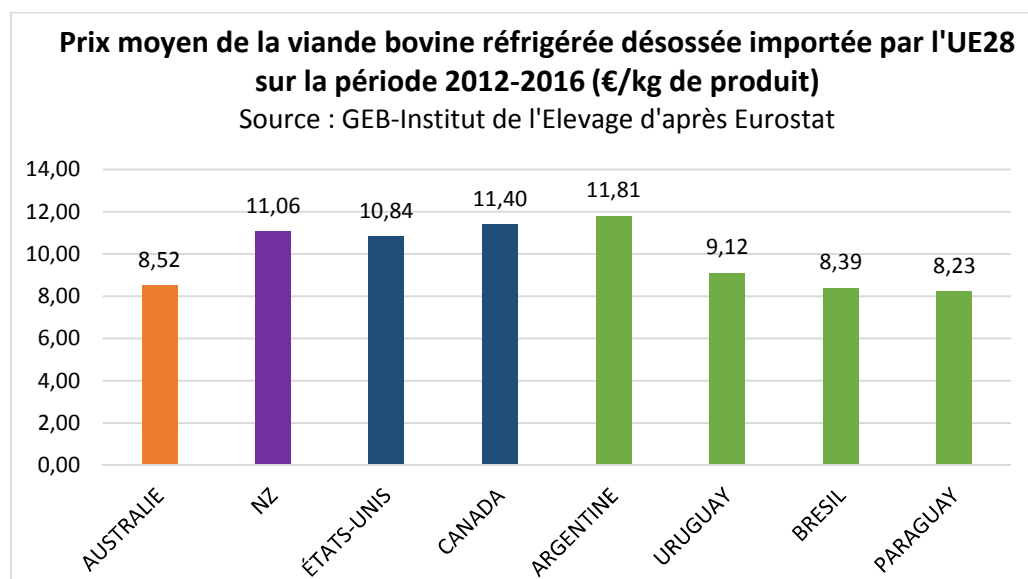
**Les prix sont différents selon les destinations.** Ainsi, les prix pratiqués vers les Etats-Unis et les pays d'Asie (4,80 à 5,90 €/kg de carcasse en 2016, hors Hong Kong) sont inférieurs aux prix pratiqués vers l'UE (11,70 €/kg équivalent carcasse en 2016 pour 10 700 téc exportés). En effet, vers l'UE sont exportées presque exclusivement des pièces nobles de bœufs et génisses de races à viande, au travers de contingents destinés à la viande haute qualité. A l'inverse, les volumes expédiés vers les Etats-Unis sont constitués essentiellement de viande à hamburger, issue de vaches laitières.



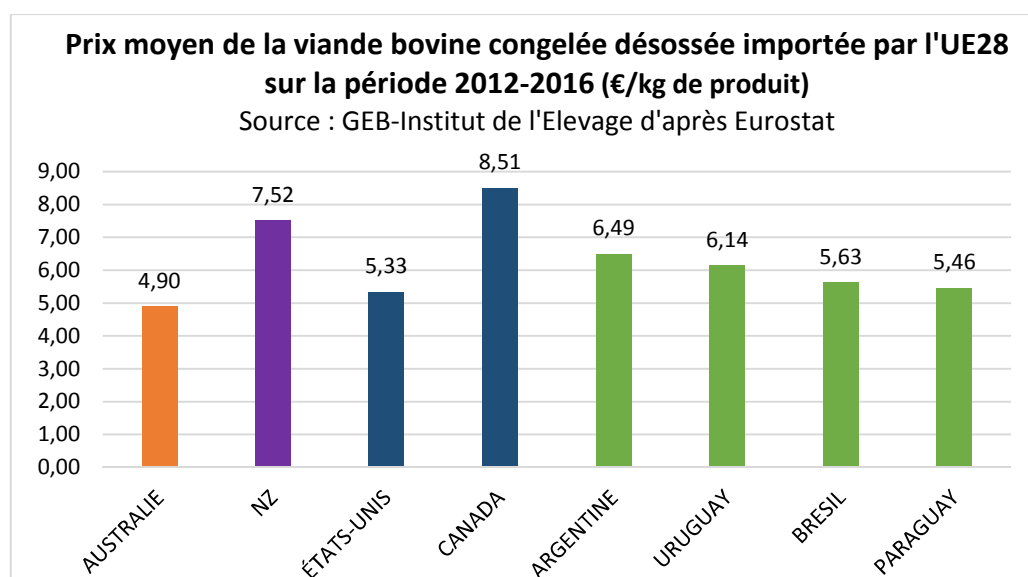


## 5. Prix imports UE : la viande néozélandaise plus chère que les autres origines

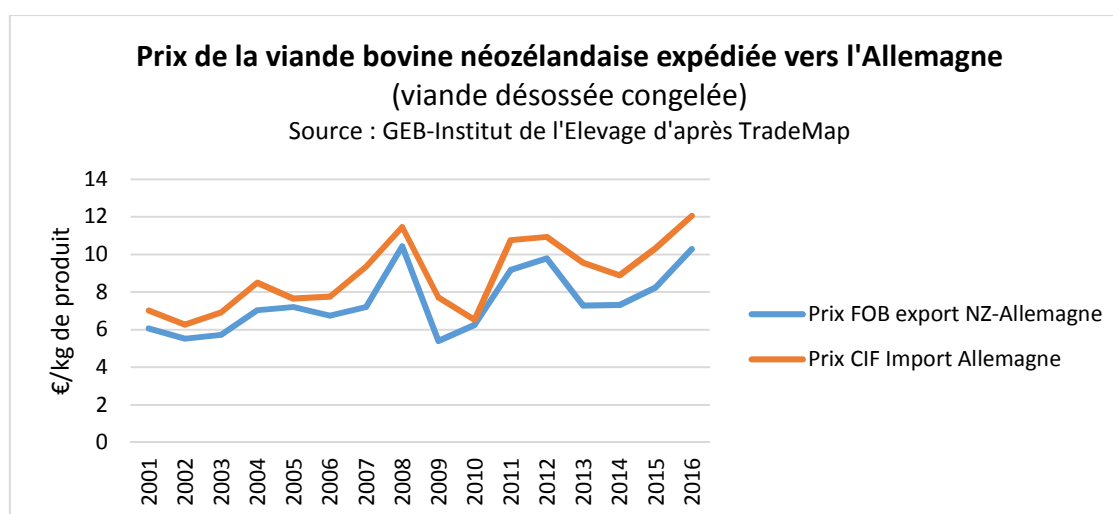
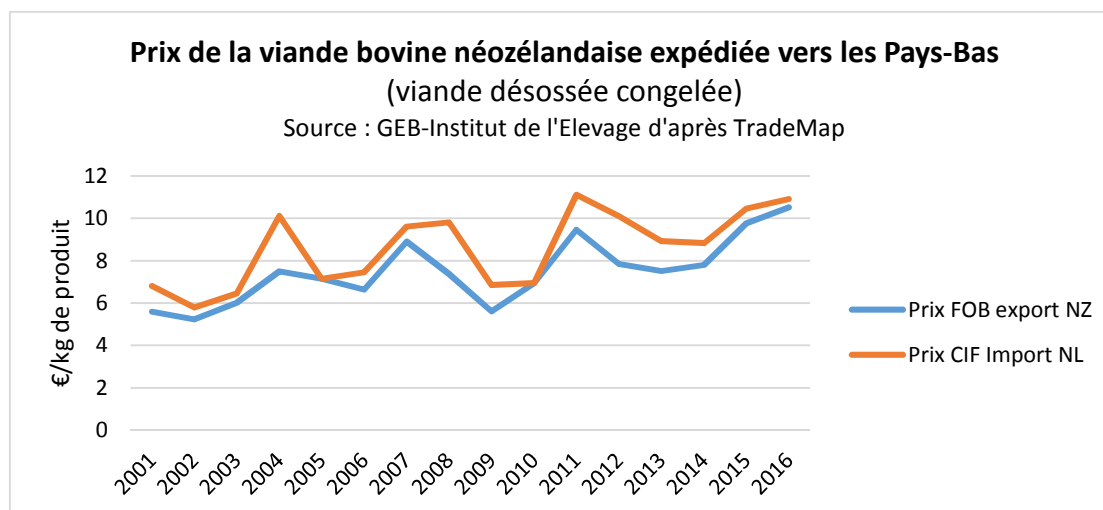
La comparaison des prix des différentes origines à l'arrivée sur le marché de l'UE28, via les statistiques douanières, montre que la viande bovine néozélandaise est parmi les plus chères. A 11,06 €/kg de produit en moyenne sur la période 2012-2016, la viande désossée réfrigérée en provenance de Nouvelle-Zélande était plus chère que la viande en provenance d'Australie (à 8,52 €/kg) et que celle en provenance d'Uruguay (9,12 €/kg). Elle était toutefois moins chère que celle en provenance du Canada (11,40 €/kg) ou d'Argentine (11,81 €/kg). La dimension réduite des contingents pousse probablement les opérateurs néozélandais à sélectionner minutieusement les pièces destinées au marché européen. Ceci peut expliquer le prix élevé de la viande envoyée.



Les découpes congelées en provenance de Nouvelle-Zélande sont elles aussi parmi les plus chères, à 7,52 €/kg en moyenne sur 5 ans.



C'est aux Pays-Bas et en Allemagne qu'arrive près de la moitié des tonnages de viande bovine désossée congelée expédiés par la Nouvelle-Zélande. En moyenne sur 2012-2016, le prix FOB moyen de la viande expédiée par les exportateurs néozélandais étaient de 8,69 €/kg de produit vers les Pays-Bas et de 8,59 €/kg vers l'Allemagne. Sur la même période, le prix CIF<sup>31</sup> moyen à l'arrivée était de 9,85 €/kg vers les Pays-Bas et de 10,37 €/kg vers l'Allemagne. La différence entre les prix FOB<sup>32</sup> et CIF (1,16 €/kg vers les Pays-Bas et 1,78 vers l'Allemagne en moyenne sur les 5 dernières années) donne une idée du prix du fret entre la Nouvelle-Zélande et l'Europe.



## BIBLIOGRAPHIE

- Résultats du réseau bovin viande d'agri benchmark  
<http://www.agribenchmark.org/home.html>  
Deblitz et al. : *agri benchmark* Beef and Sheep Season 2016 – a summary of main findings

<sup>31</sup> Prix CIF : « *Cost, Insurance and Freight* », ce prix d'importation inclut l'assurance et le fret

<sup>32</sup> Prix FOB : « *Free on board* », franco de port, soit sans frais de port.

## Compétitivité prix des produits laitiers néozélandais sur le marché européen

Les commodités laitières néo-zélandaises sont globalement compétitives en termes de prix par rapport aux produits français et européens. Une partie évidente de leur compétitivité provient de la possibilité pour les transformateurs de payer un prix du lait environ 20% inférieur au prix français grâce à la plus grande compétitivité coût des exploitations laitières néo-zélandaises. Par ailleurs, dépendant à plus de 95% de l'exportation et disposant de capacités de stockage limitées, les transformateurs néo-zélandais sont en mesure de faire baisser conjonctuellement le prix de leurs produits jusqu'à retrouver de la compétitivité (position de « faiseur de prix »), d'autant plus qu'ils le répercutent assez directement sur le prix du lait. Enfin, le poids du secteur laitier dans l'économie néo-zélandaise est tel, qu'une perte de compétitivité instantanée peut avoir un impact sur la politique de la Banque Centrale néo-zélandaise et le taux de change du dollar NZ.

### 1. Des coûts de production significativement inférieurs aux coûts européens

La comparaison des coûts de production du lait européen et néo-zélandais est ici basée sur les résultats de l'*International Farm Comparison Network (IFCN)*. L'analyse porte dans un premier temps sur la comparaison du niveau et de la structure des coûts 2015 pour des cas-types français et néo-zélandais puis dans un second temps sur le niveau et l'évolution du prix de revient du lait pour des ateliers néo-zélandais et européens entre 2000 et 2015 avec une estimation pour 2016.

#### Le réseau et la méthodologie IFCN :

- L'IFCN est un réseau international d'experts de plus de 100 pays, animé par une équipe du Centre de recherche de Kiel en vue à analyser les systèmes laitiers typiques des notamment sur les aspects coûts de production, méthodologie standardisée. L'Institut de l'Élevage (via le Dpt Economie) est le membre français du réseau IFCN.
- L'IFCN utilise une approche par cas-type, c'est-à-dire que les calculs se font à l'échelle d'une exploitation type (taille donnée, système de production et performances données), choisie pour être représentative d'un pays ou d'une région. Chaque pays doit fournir au moins deux fermes types : une représentant les exploitations moyennes et une les grandes exploitations.
- Pour standardiser les résultats et faciliter les comparaisons, tous les volumes de lait sont ramenés à des kg ECM (*Energy corrected milk*) = lait à 4% de matières grasses et 3,3% de matières protéiques.
- Les charges supplétives (capital, foncier et main d'œuvre familiale) sont évaluées au coût d'opportunité.
- Le **prix de revient** est le coût de production de l'atelier lait y compris les charges supplétives duquel on déduit les recettes tirées des coproduits (vente d'animaux) et des aides couplées

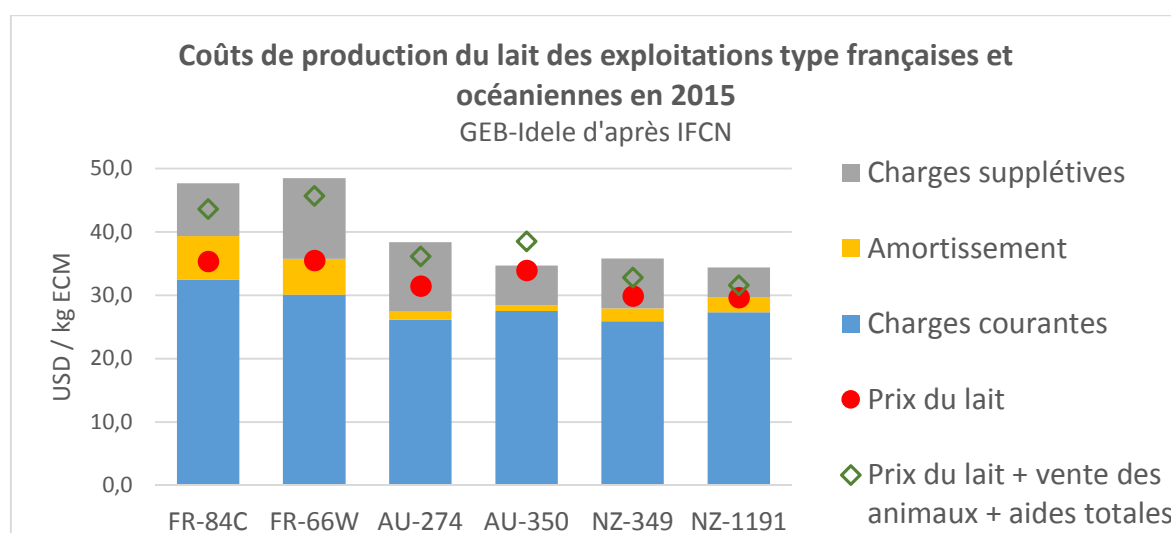


Les cas types traités sont les suivant :

- **FR-84C** : Une exploitation française (Centre) de 84 vaches Holstein en stabulation libre fonctionnant avec 2,76 UTH dont 0,7 salariée sur 145 ha (dont 59% dédiés à l'activité laitière, le reste aux cultures de vente). L'exploitation produit 716 t/an de lait (8 658 kg/vache)
- **FR-66W** (pour l'analyse 2015 uniquement) : Une exploitation française (Ouest) de 66 vaches Holstein en stabulation libre, fonctionnant avec 2,00 UTH familiales sur 76 ha (dont 91% dédiés au lait, le reste aux cultures de ventes). L'exploitation produit 517 t/an de lait (7 972 kg/vache)

- **NZ-349** : Une exploitation néo-zélandaise (*Waikato*) de 349 vaches croisées Holstein x Jersiaise au pâturage, fonctionnant avec 2,50 UTH dont 60% salariées sur 125 ha (dont 92% dédiés à l'activité laitière). L'exploitation produit 1 873 t/an de lait (5 367 kg/vache)
- **NZ-1191** : Une exploitation néo-zélandaise (*Canterbury*) de 1191 vaches croisées Holstein x Jersiaise au pâturage, fonctionnant avec 6,90 UTH dont 88% salariées sur 341 ha (dont 91% dédiés à l'activité laitière). L'exploitation produit 7 213 t/an de lait (6 057 kg/vache)
- **DE-131N** (pour l'analyse historique uniquement) : Une exploitation du Nord de l'Allemagne de 131 vaches Holstein en stabulation libre fonctionnant avec 3,01 UTH dont 45% salariées sur 105 ha (dont 87% dédiés à l'activité laitière, le reste aux cultures de vente). L'exploitation produit 1073 t/an de lait (8 531 kg/vache)
- **IE-77** (pour l'analyse historique uniquement) : Une exploitation irlandaise de 77 vaches Holstein au pâturage, fonctionnant avec 2,05 UTH dont 6% salariées sur 57 ha (dont 68% dédiés à l'activité laitière, le reste aux cultures de vente et à l'engraissement bovin). L'exploitation produit 397 t/an de lait (5 431 kg/vache)

Ces comparaisons font apparaître un avantage à la Nouvelle-Zélande : le coût de production total du lait calculé y était inférieur de 25 à 30% au coût français en 2015. Cet avantage se retrouve au niveau du prix de revient (c'est à dire une fois déduit les recettes des co-produits et des aides couplées) et même s'il s'est légèrement érodé, il perdure dans le temps.

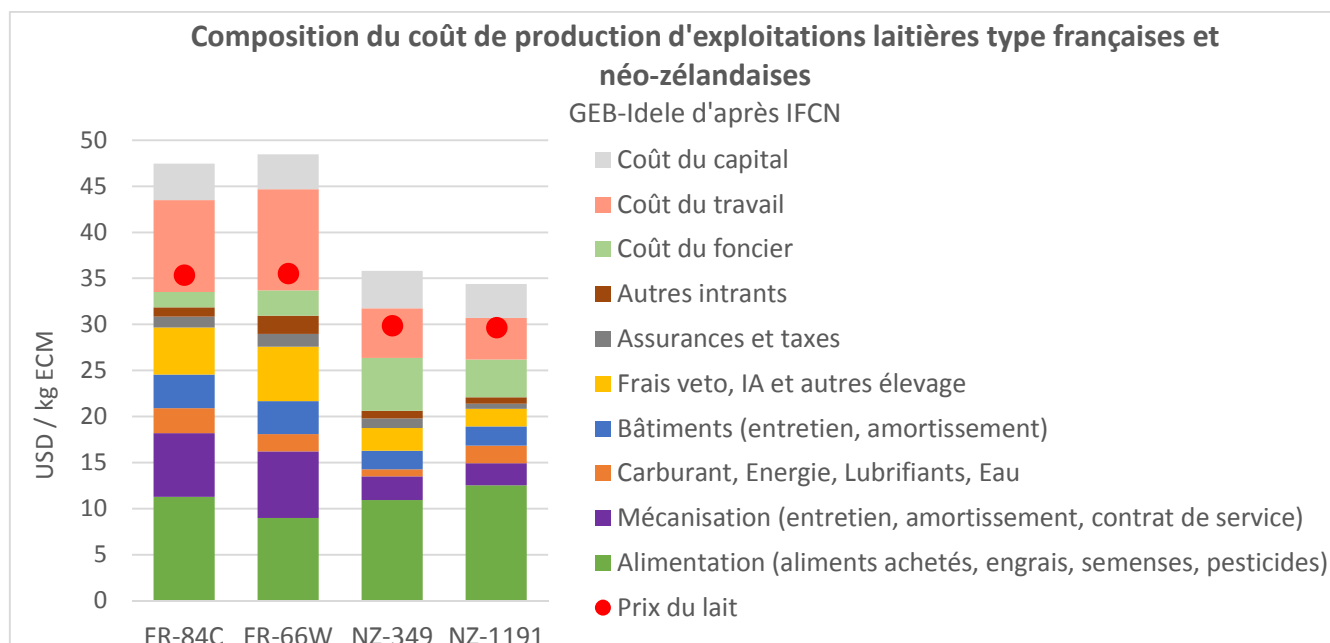


Les charges courantes par kg de lait commercialisé (ECM) des exploitations laitières néo-zélandaises, sont environ 15% inférieures à celles des fermes françaises. L'écart est plus marqué sur les amortissements, quasiment 3 fois moindres. Sur les charges supplétives, la différence est plus ou moins marquée selon les systèmes. **Au total, le coût de production du lait en 2015 était 25 à 30% inférieur pour les exploitations néo-zélandaises**, à 35 USD/kg contre 48 USD/Kg pour les exploitations françaises.

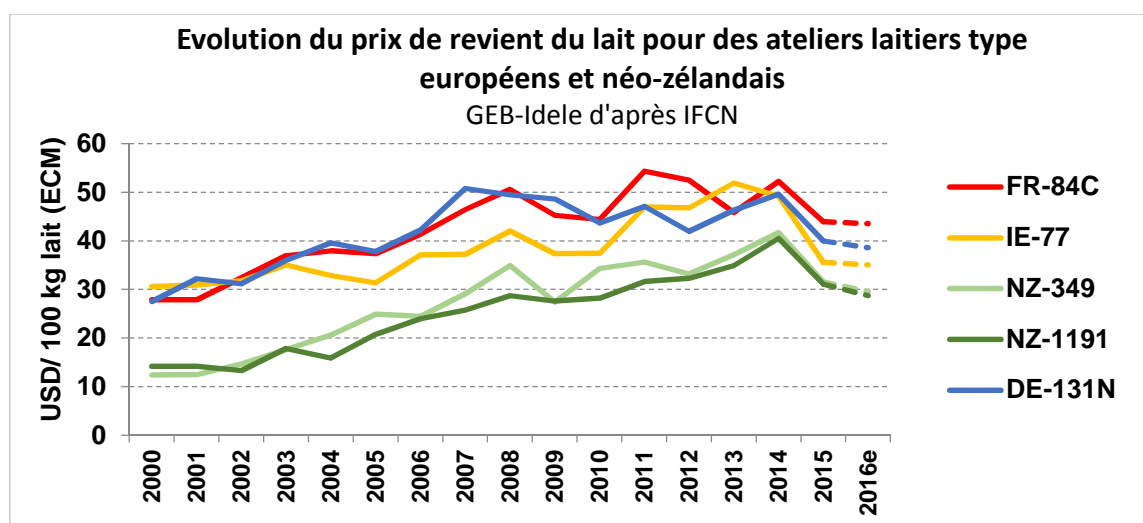
L'avantage néo-zélandais repose sur le large recours au pâturage facilité par les conditions pédoclimatiques et l'accès à du foncier regroupé, sur son corollaire de moindres investissements en bâtiments et mécanisation ainsi que sur une productivité du travail 3 fois supérieure :

- les coûts en **bâtiments et mécanisation** par kg de lait vendu (ECM) sont plus de 2 fois supérieurs pour les exploitations françaises.
- le coût du **travail** est également plus de 2 fois supérieur dans les exploitations françaises en raison de la moindre productivité du travail : 266 000 à 315 000 kg lait/UMO contre 750 000 à 1 045 000 kg/UMO pour les exploitations néo-zélandaises.

- les coûts d'**alimentation** ne comprenant que les achats d'aliments et les intrants pour l'autoproduction de fourrages et concentrés sont proches (le poste alimentation global est toutefois plus coûteux en France car il inclut des coûts supérieurs de mécanisation et de travail qui sont comptés ici dans les postes du même nom).
- les coûts du **foncier** sont en revanche plus de 1,5 à 3,5 fois moindres pour les exploitations françaises qui louent une grande partie de leur surface et bénéficient d'un prix du foncier agricole modéré.



Le **prix de revient du lait** en Nouvelle-Zélande s'est légèrement rapproché des niveaux européens mais dans cette approche à l'échelle de l'atelier laitier type, il demeure sur la période 2013-2016 un écart de plus de 25% entre les cas type néo-zélandais (349 et 1191 vaches) et le cas-type français pour lequel l'historique est disponible (84 vaches dans le Centre de la France). L'écart est un peu moindre mais reste tout de même important, autour de 20%, avec le cas type allemand (131 vaches dans le Nord) et le cas type irlandais (77 vaches). Les recettes liées aux ventes d'animaux, un peu supérieures en Europe, et les aides directes, ne compensent qu'à la marge l'écart sur le coût de production du lait.

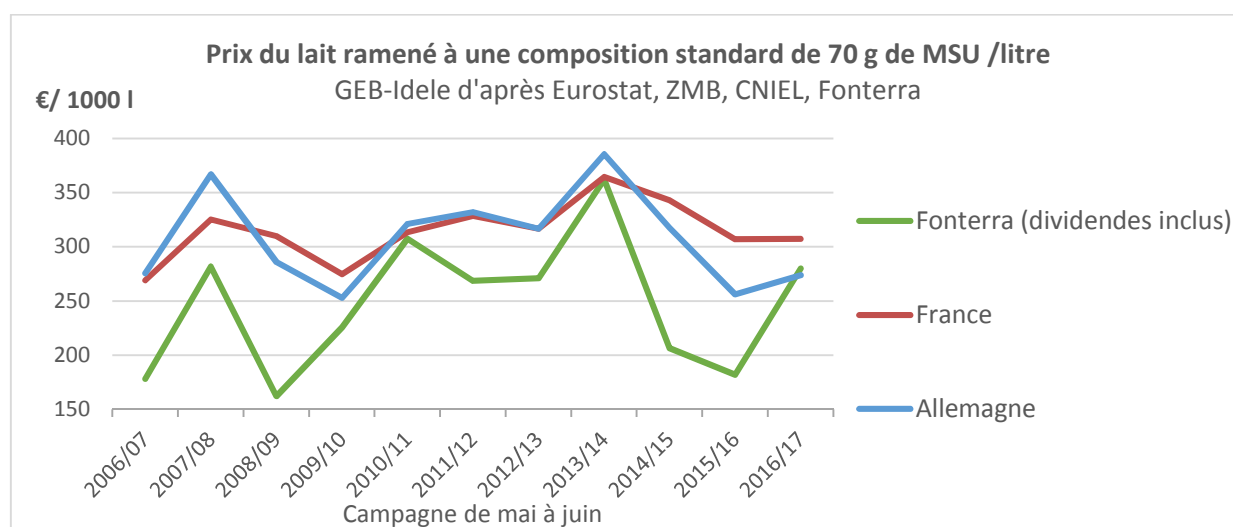


## 2. Des prix à la production plus faibles et plus réactifs au marché mondial

Compte tenu du poids de l'exportation (>95% du lait produit) dans la commercialisation du lait néo-zélandais et de l'importance des commodités dans le mix produit exporté, le prix du lait néo-zélandais est directement influencé par l'évolution des cours mondiaux des commodités laitières et par celle des taux de change du dollar néo-zélandais. Ceci est d'autant plus vrai que conformément au *Dairy Industry Restructuring Act* (DIRA, voir la fiche organisation de la filière lait néo-zélandaise), le prix du lait payé par Fonterra (largement directeur) doit découler des prix payés pour un panier de commodités. Ces prix sont approchés par les prix des enchères sur le *Global Dairy Trade* (voir fiche organisation de la filière laitière néo-zélandaise), un marché étroit où se commercialisent surtout des volumes résiduels et où la volatilité est donc particulièrement forte (Depeyrot & Duval, 2016).

Le prix du lait néo-zélandais est facile à appréhender en moyenne sur la campagne puisque Fonterra, largement directrice sur le prix national, est tenue de faire connaître ses estimations puis son prix moyen de campagne définitif. Mais il est beaucoup plus difficile de connaître le prix payé au mois le mois. Celui-ci résulte en effet d'un mode de calcul assez complexe basé sur le versement d'avances partielles sur le prix prévisionnel pendant la campagne, progressivement complétées jusqu'en septembre de la campagne suivante et de primes de saisonnalités versées hors du pic saisonnier (septembre-décembre). A cela s'ajoutent les intérêts aux parts sociales (dividendes) qui sont versés pour partie en avril de la campagne en cours et pour partie en octobre de la campagne suivante, après l'AG annuelle. Ceux-ci peuvent être importants chez Fonterra (0,30 NZ\$/kg MS en moyenne sur les 12 dernières campagnes, minimum à 0,07 pour 2007/2008 et maximum à 0,59 pour 2006/2007).

Pour comparer le prix auquel les transformateurs payent le lait, l'échelle la plus fiable est donc celle de la campagne laitière néo-zélandaise (juin/mai). Par ailleurs, pour une comparaison plus pertinente, nous avons exprimé tous les prix en €/ 1000 l de lait d'une composition standard de 70 g de MSU/l (38g MG et 32g MP pour la France et l'Allemagne).

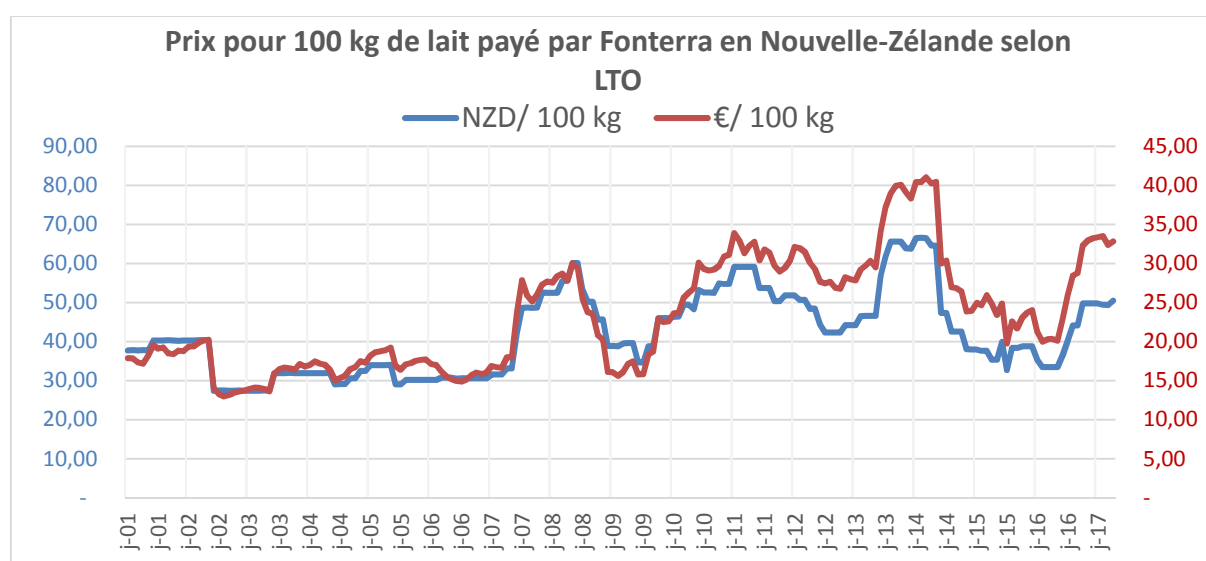
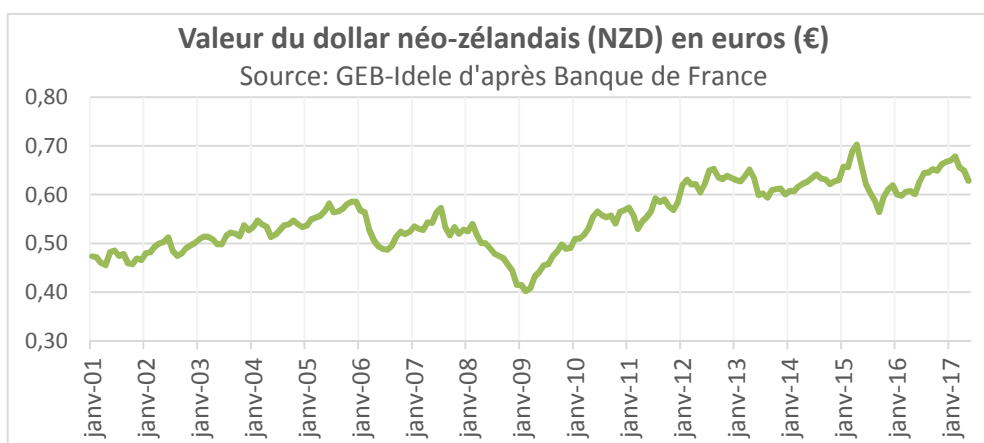


Cette comparaison permet deux grands constats :

- Le prix du lait néo-zélandais est systématiquement moindre que les prix français et allemand (exception faite de l'estimation 2016/17). En moyenne sur la période présentée ici, il est inférieur de 67 €/1000 l au prix français (-21%) et 60 €/1000 l au prix allemand (-19%)
- Le prix néo-zélandais se rapproche des prix européens lorsque le marché mondial est porteur (2007, 2010, 2013) et s'en éloigne dans les périodes où le marché est lourd (2009, 2012, 2015). Autrement dit en période de crise, la Nouvelle-Zélande baisse ses prix plus vite et plus fort de sorte à rester compétitive sur le marché international.

De par l'ajustement direct de son prix du lait aux cours des commodities et le coût de production inférieur dans ses exploitations laitières, la Nouvelle-Zélande bénéficie d'un avantage compétitif en amont qui peut être estimé à environ 20% en moyenne sur les 10 dernières campagnes mais s'exprime en particulier lors des périodes où les cours des commodities sont bas.

L'avantage compétitif en amont de la filière est même potentiellement supérieur mais une partie est consommée depuis 2010/11 par l'appréciation du dollar néo-zélandais : +19% entre la période 2004-2008 et la période 2012-2016 (en fait, une baisse de l'euro). Une réappréciation de l'euro par rapport au dollar néo-zélandais se traduirait par un gain de compétitivité d'autant des produits néo-zélandais.



### 3. Compétitivité prix des produits laitiers néo-zélandais sur le marché UE

L'analyse de la compétitivité produit laitier par produit laitier est complexe, des compensations entre produits pouvant avoir lieu. L'exercice est d'autant plus difficile pour les produits néo-zélandais, que ces compensations ne sont pas nécessairement inscrites dans le temps : elles ne découlent pas d'une rémunération spécifique permise par la valorisation de certains produits sur le marché domestique mais de l'évolution relative des cours des différents produits à l'exportation. Notons que les accès de plus en plus privilégiés de la Nouvelle-Zélande à plusieurs marchés asiatiques, dont la Chine, via la mise en œuvre d'accords de libre-échange toujours plus ambitieux, participe à accroître structurellement la valorisation des produits laitiers sur ces différents marchés.



L'analyse est également compliquée du fait que les possibilités limitées de stockage durant le pic de production peuvent pousser les transformateurs laitiers néo-zélandais à vendre certains produits, en particuliers les poudres de lait, « quel que soit le prix » et notamment en deçà de son coût de production. **En cela, Fonterra agit comme « faiseur de prix », notamment sur le marché mondial des poudres grasses, et non pas comme « preneur de prix » selon les canons de la théorie néo-classique.**

Il n'existe pas de données générales mobilisables sur les coûts de production des produits laitiers néo-zélandais (coûts de collecte/transport et de transformation) ou sur les prix sortie usine. Afin d'approcher leur niveau de compétitivité sur le marché européen et français et sa variabilité dans le temps, nous proposons de comparer leur prix FOB départ Nouvelle-Zélande (et quand il est disponible le prix CIF entrée UE) aux cotations du marché européen, sur une base trimestrielle.

Les prix moyens des échanges intra-européen, un temps envisagés comme référence de prix pour le marché européen n'ont pu être utilisés car il y a des écarts de données (volume et/ou valeur) considérables pour un même flux selon que l'on prenne les données export ou les données imports. Les prix moyens calculés qui en découlent sont également très dissonants.

Cette méthode permet d'approcher l'intérêt pour les opérateurs néo-zélandais à exporter vers l'Union européenne mais la comparaison des prix présente plusieurs limites :

- on constate un écart entre les données (valeurs/volumes) issues des douanes océaniques et celles des douanes européennes...
- on ne peut mesurer si les cotations traduisent la réalité des prix pratiqués sur le marché UE
- la nature des produits au sein d'une catégorie peut différer (ex des caséines : toutes ne sont pas issues des mêmes technologies et n'ont pas les mêmes propriétés).
- le poids des exportateurs néo-zélandais sur les commodités laitières leur donne une position de faiseurs de prix (cf supra)

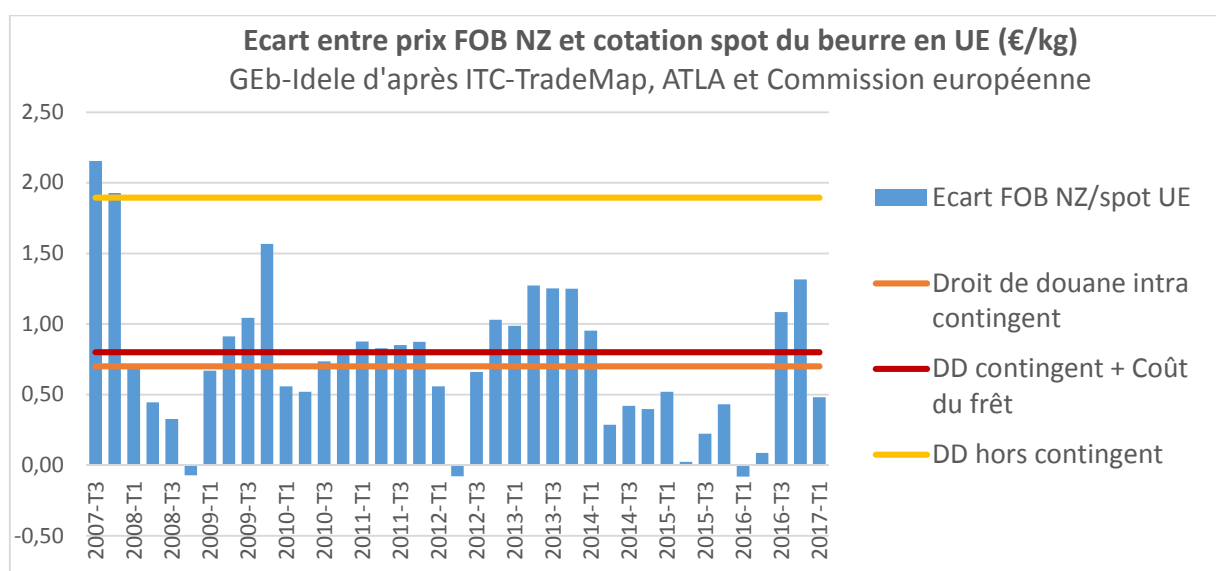
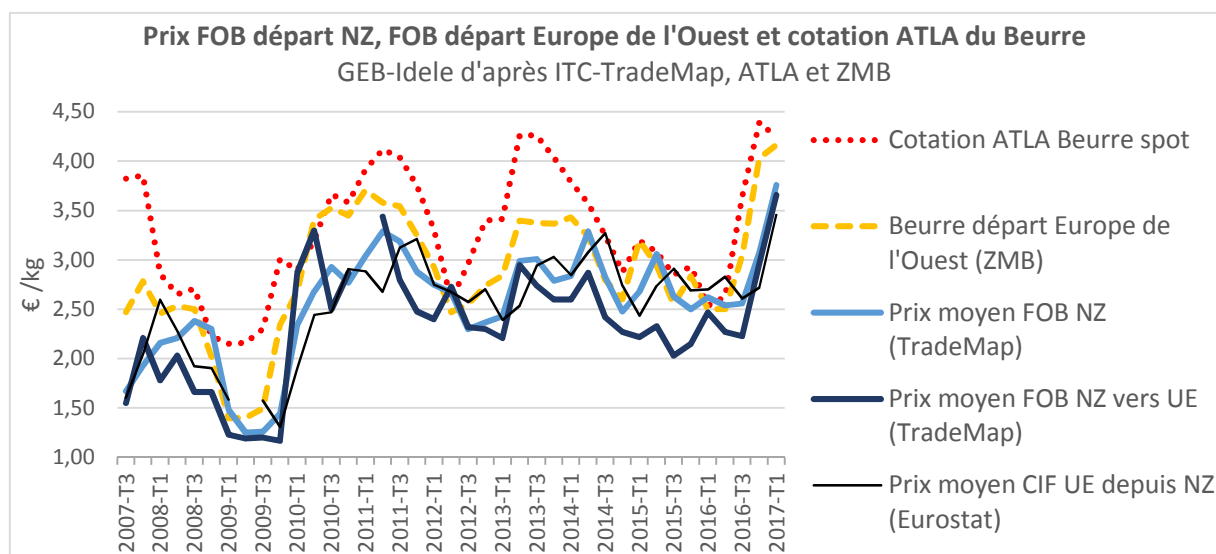
#### Le beurre néo-zélandais est structurellement compétitif en terme de prix

Le beurre néo-zélandais est structurellement plus compétitif en termes de prix que le beurre européen : le prix FOB Nouvelle-Zélande est presque systématiquement inférieur aux cotations sur le marché européen. Sur une base trimestrielle, l'écart moyen sur la période 2012-2016 est de 630 €/t par rapport à la cotation ATLA du beurre spot<sup>33</sup> (de -80 à 1320) et de 520 €/t avec la cotation ATLA du beurre sur facturation<sup>34</sup> (de -40 à 1260). Il est aussi inférieur au prix du beurre européen exporté sur le marché mondial (FOB départ Europe de l'Ouest).

<sup>33</sup> Cotation du beurre vrac français (beurre cube 82 % MG et beurre concentré) en équivalent beurre 82 % en cube de 25 kg échangé sur le marché spot (nouveaux contrats), élaborée par ATLA

<sup>34</sup> Cotation des prix de facturation du beurre vrac français (beurre cube 82 % MG et beurre concentré) en équivalent beurre 82 % en cube de 25 kg, élaborée par ATLA



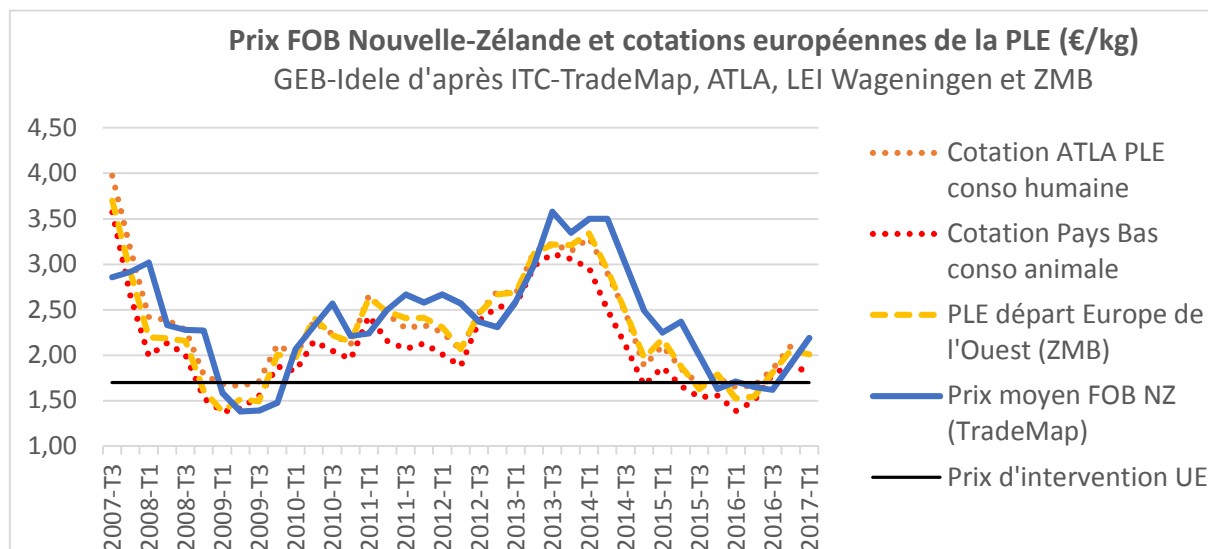


Aujourd'hui, compte tenu du droit de douanes intra-contingentaire pour le beurre : 700 €/t auquel s'ajoutent des frais de fret maritime autour de 100 €/t (estimation basse) et des frais administratifs liés à l'accès au contingent, il faut un différentiel de prix de plus de 800 €/t entre le prix UE et le prix départ NZ pour que l'envoi vers l'UE soit intéressant (plus que la moyenne des marchés pour le beurre NZ).

Et étant donné le mode d'attribution des volumes contingentaires<sup>35</sup>, ce différentiel doit être assuré pour les mois qui suivent car il y a un délai de 1 à 3 mois entre la demande et l'envoi effectif. Ceci explique le remplissage à la fois partiel et irrégulier des contingents européens de beurre dédiés à la Nouvelle-Zélande, d'autant plus que depuis les années 2010, la demande mondiale de beurre s'est développée et que la Nouvelle-Zélande dispose donc de marchés alternatifs capables d'absorber des volumes de plus en plus importants (Chine, Égypte, Arabie, Saoudite, Maroc, Azerbaïdjan, Turquie...).

#### Pas de compétitivité prix structurelle de la poudre maigre néo-zélandaise

<sup>35</sup> Les demandes ne peuvent être effectués que sur 3 périodes : entre le 20 et le 30 novembre pour des envois au 1<sup>er</sup> semestre suivant, entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juin pour des envois au 2<sup>nd</sup> semestre, entre le 1<sup>er</sup> et le 10 septembre pour des envois au dernier trimestre.



La poudre maigre néo-zélandaise n'est pas structurellement compétitive en termes de prix sur le marché européen. Ou en tout cas, la Nouvelle-Zélande arrive à mieux valoriser sa poudre maigre à l'export que ce que ne le fait le marché européen. En moyenne sur 2012-2016, l'écart avec la cotation ATLA de la poudre maigre destinée à la consommation humaine est en défaveur de la poudre maigre néo-zélandaise, plus chère de 150 €/t (de -390 à +610 sur une base trimestrielle).

Trois nuances toutefois :

- le prix FOB néo-zélandais est ponctuellement plus faible que les cotations européennes ;
- le prix FOB néo-zélandais moyen sur 2012-2016 vers certaines destinations est légèrement inférieur à la cotation européenne (ex : Singapour qui a reçu 21 à 35 000 t/an sur 2012-2016) ce qui signifie que sans droits de douane, des envois conséquents vers l'UE sont tout à fait envisageables ;
- Si le prix FOB pour le beurre néo-zélandais augmente structurellement grâce à une demande mondiale durablement dynamique, le prix néo-zélandais de la poudre maigre pourra d'autant plus facilement être ajusté à la baisse s'il y a besoin d'écouler des volumes.

### Les fromages ingrédients néo-zélandais sont compétitifs en terme de prix

De même que pour le beurre, le prix FOB du **cheddar**<sup>36</sup> néo-zélandais est structurellement inférieur à la cotation européenne du cheddar. Sur 2010-2016, l'écart moyen était de 310 €/t (de -770 à +30 sur une base trimestrielle). L'avantage est cependant moins net depuis 2015 : l'écart moyen est depuis lors réduit à 120 €/t (de -280 à +30).

Malgré cela, depuis 2010, compte tenu du développement de la demande pour les fromages ingrédients sur de nouveaux marchés dont une partie pour lesquels des accords commerciaux assurent un accès plus avantageux que vers l'UE, les envois de cheddar vers l'UE se font quasi systématiquement à un prix inférieur au prix export moyen du cheddar NZ toutes destinations (en moyenne -550 €/t sur 2010-2016). Cet écart s'explique par :

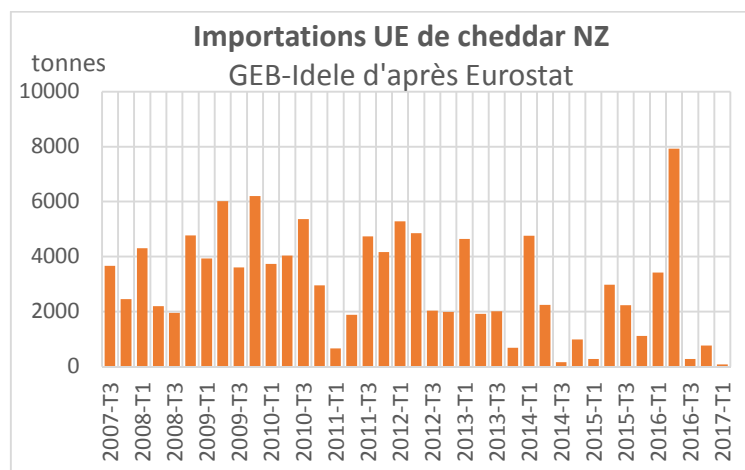
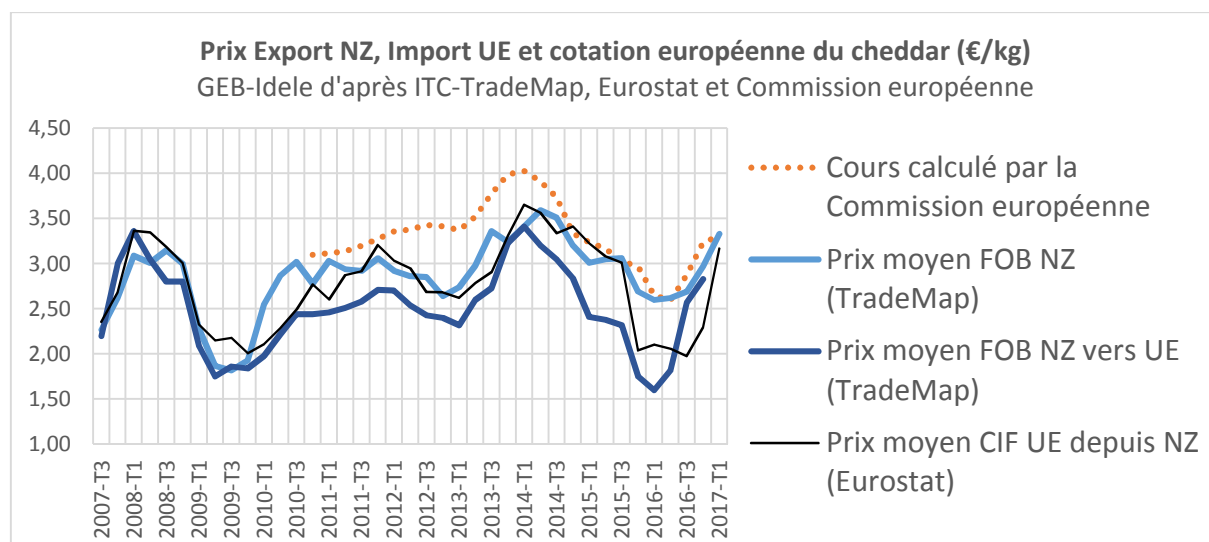
- les droits de douanes européens intra-contingentaires de 170,6 €/t pour le contingent spécifique NZ et 210 €/t pour le contingent *erga omnes*,
- le coût du fret d'au moins 100 €/t en réfrigéré et des autres coûts liés à l'envoi vers l'UE notamment les coûts administratifs liés à l'accès au contingent.

<sup>36</sup> 0406900011 (hors cheddar râpé, en poudre, en boîte ou fondus)

- Cela s'explique peut-être aussi en partie par des effets produits : de plus en plus d'envoi de fromages tranchés vers certaines destinations et plutôt des blocs vers l'UE.

On note d'ailleurs qu'en période de marché lourd comme en 2009 ou fin 2015-début 2016, les exportateurs néo-zélandais ont concédé des prix très bas aux européens, inférieurs à 2 000 €/t même lorsqu'ils conservaient des marchés plus rémunérateurs à côté (2015-2016). Autrement dit le marché européen n'est pas du tout, et de moins en moins, le plus rémunérateur pour le cheddar néo-zélandais mais il constitue un débouché intéressant pour dégager des volumes quand le marché est lourd.

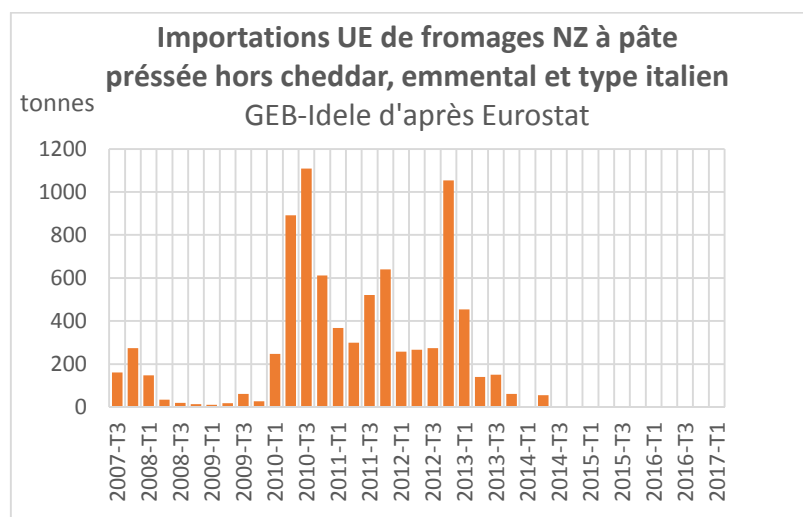
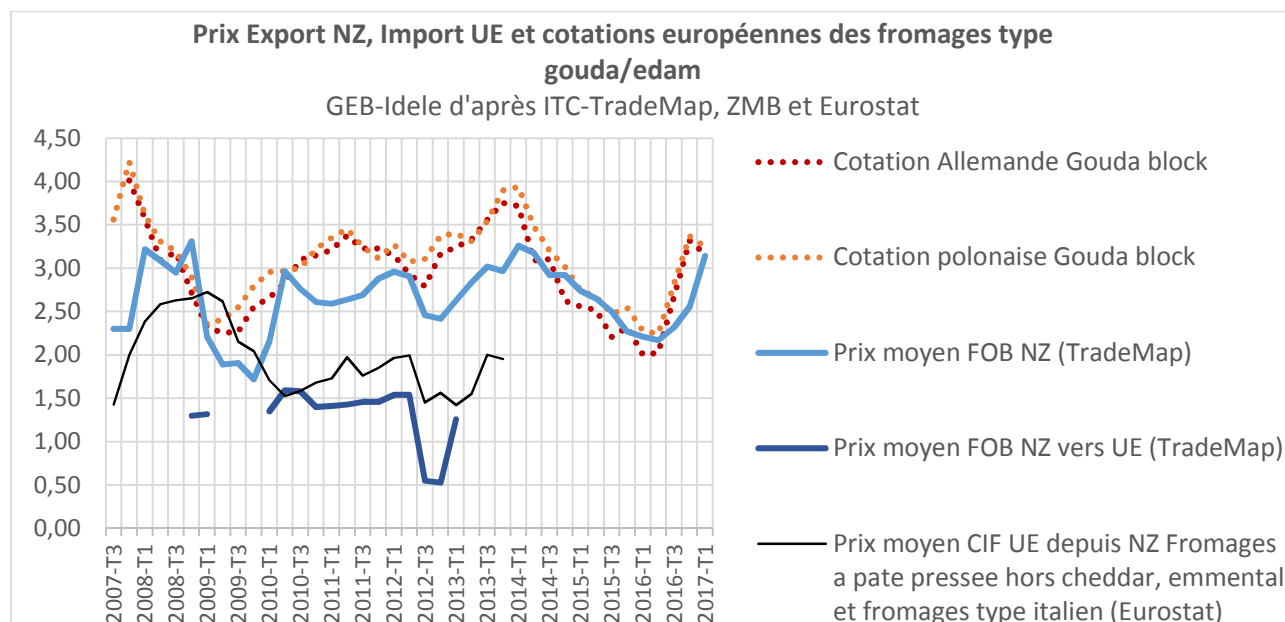
Notons également que le prix CIF entrée UE du cheddar néo-zélandais était en moyenne 200 €/t inférieur au prix CIF moyen toute provenance sur 2010-2016 (de -700 à +210 sur un pas de temps trimestriel, les autres fournisseurs étant surtout les États-Unis et l'Australie). Du point de vue des importateurs européens, le cheddar néo-zélandais n'est une option économiquement intéressante par rapport au cheddar européen que si son prix départ Nouvelle-Zélande est inférieur d'au moins 400 € à la cotation européenne, mais, dans l'univers des fournisseurs internationaux, la Nouvelle-Zélande reste un fournisseur bon marché.



La situation est proche pour les fromages de type **gouda/edam** : sur 2010-2016, le prix FOB néo-zélandais était en moyenne inférieur de 270 €/t à la cotation allemande du gouda<sup>37</sup> (-780 à +210 €/t sur une base trimestrielle). Cet écart ne suffit toutefois pas à couvrir le droit de douane élevé de 1 510

<sup>37</sup> Prix de gros allemand du gouda 45/48% de matière grasse et de l'edam 40% de matière grasse en blocs

€/t hors contingent et 755 €/t dans le cadre du contingent *erga omnes* (19 525 t). Les envois vers l'UE sont ainsi limités et faits à des prix nettement en deçà du prix FOB moyen néo-zélandais (en moyenne -1 350 €/t sur 2010-2013).



Depuis 2010, le prix moyen FOB est tiré à la hausse par les envois vers la Chine qui ont été multipliés par 4 depuis (38% des envois en 2016 contre 16% en 2010) et se font à un prix sensiblement plus élevé que vers les autres marchés.

Hormis sur la période récente (2015/T1-2017), le prix moyen FOB Nouvelle-Zélande du **fromage type mozzarella**<sup>38</sup> était compétitif sur le marché européen. En moyenne sur 2010-2014, il était inférieur de 740 €/t à la cotation polonaise de la mozzarella<sup>39</sup> relayée par AMI-ZMB<sup>40</sup> (de -320 à -1170 €/t sur une base trimestrielle). Cet écart important ne couvre pas le droit de douane particulièrement élevé sur

<sup>38</sup> Code 0406100001 : fromage frais (fromage de lactosérum inclus), non fermenté, a priori essentiellement type mozzarella pour pizza et plats préparés. Pour la nomenclature combinée UE, nous avons considéré la ligne 04061030 (MOZZARELLA FRAIS, MEME DANS UN LIQUIDE, D'UNE TENUEUR EN POIDS DE MATIERES GRASSES <= 40%) créée en 2015 et la ligne 04061020 pour les périodes antérieures.

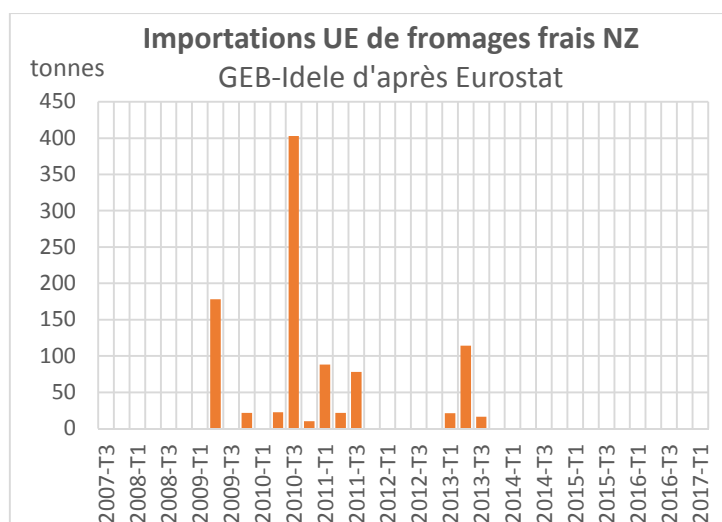
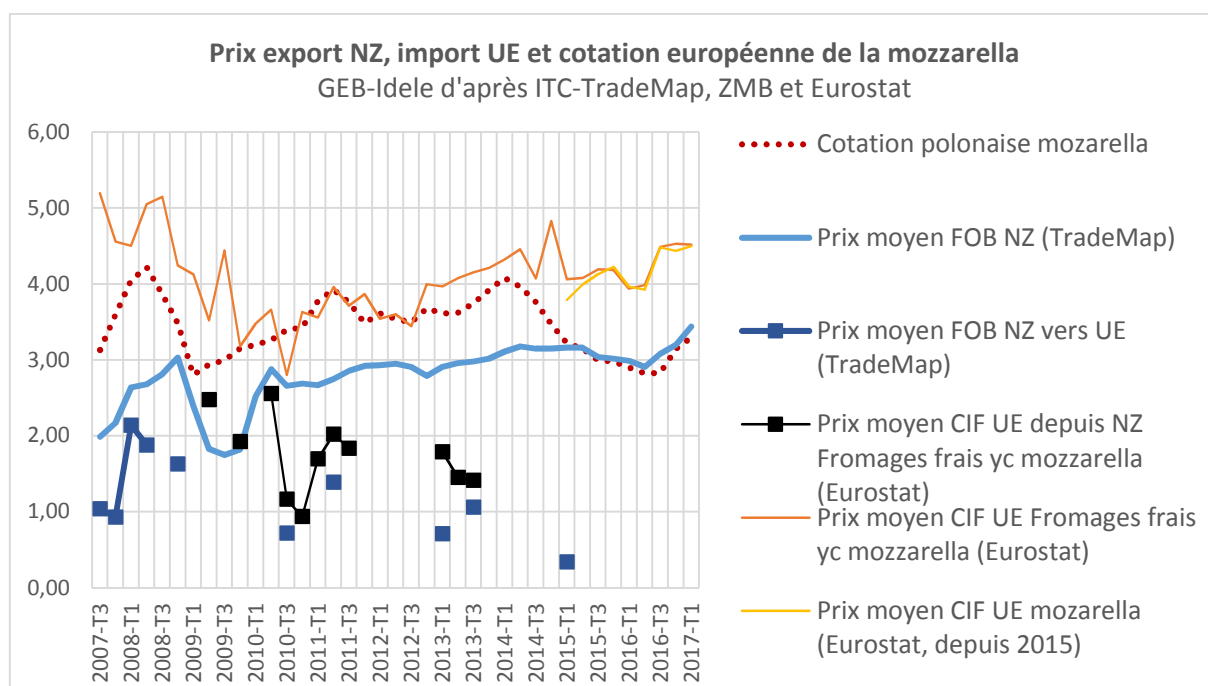
<sup>39</sup> Seule cotation européenne publiée à notre connaissance

<sup>40</sup> Organisme allemand de suivi des marchés agricoles, référent sur l'analyse des marchés laitiers

ces produits : 1 852 €/t ou 2 212 €/t selon la teneur en matière grasse. Les volumes envoyés vers l'UE sont ainsi très limités (et à des prix très en deçà du prix moyen export néo-zélandais), d'autant que la demande pour ce type de fromage utilisé notamment dans les pizzas s'est beaucoup développée en Asie et en Australie. Notons que sur 2012/T1-2017, le prix FOB toute destination Nouvelle-Zélande était inférieur de 1 100 €/t en moyenne au prix moyen CIF moyen entrée UE de la mozzarella (de -540 à -1 680 €/t) ce qui signifie que sans les droits de douanes prohibitif, la mozzarella néo-zélandaise serait très compétitive pour les importateurs européens.

Par ailleurs, Fonterra vise clairement à gagner des parts de marché sur la mozzarella. La coop a investi récemment pour doubler ses capacités de production de mozzarella IQF (*Individually Quick Frozen*) sur le site de *Clandeboyle* permettant d'importantes économies d'échelles et utilisant un procédé breveté nouveau qui réduit considérablement le temps de fabrication (1 jour au lieu de 2 mois !). Les marchés ciblés sont toutefois avant tout asiatiques.

Notons enfin que la Nouvelle-Zélande pèse au niveau du *Codex alimentarius* pour faire autoriser les agents conservateurs de surface sur la mozzarella humide (PGC) ce qui permettrait une conservation plus longue et pourraient rendre possible les envois sur l'Union européenne.

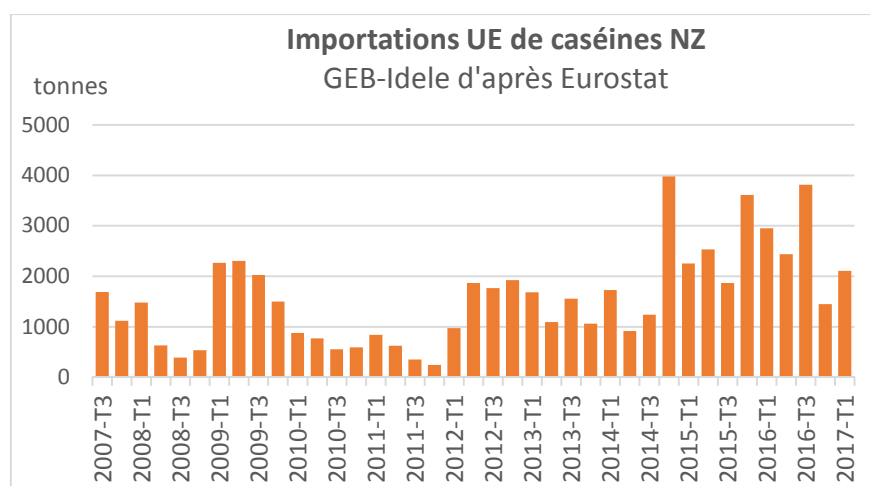
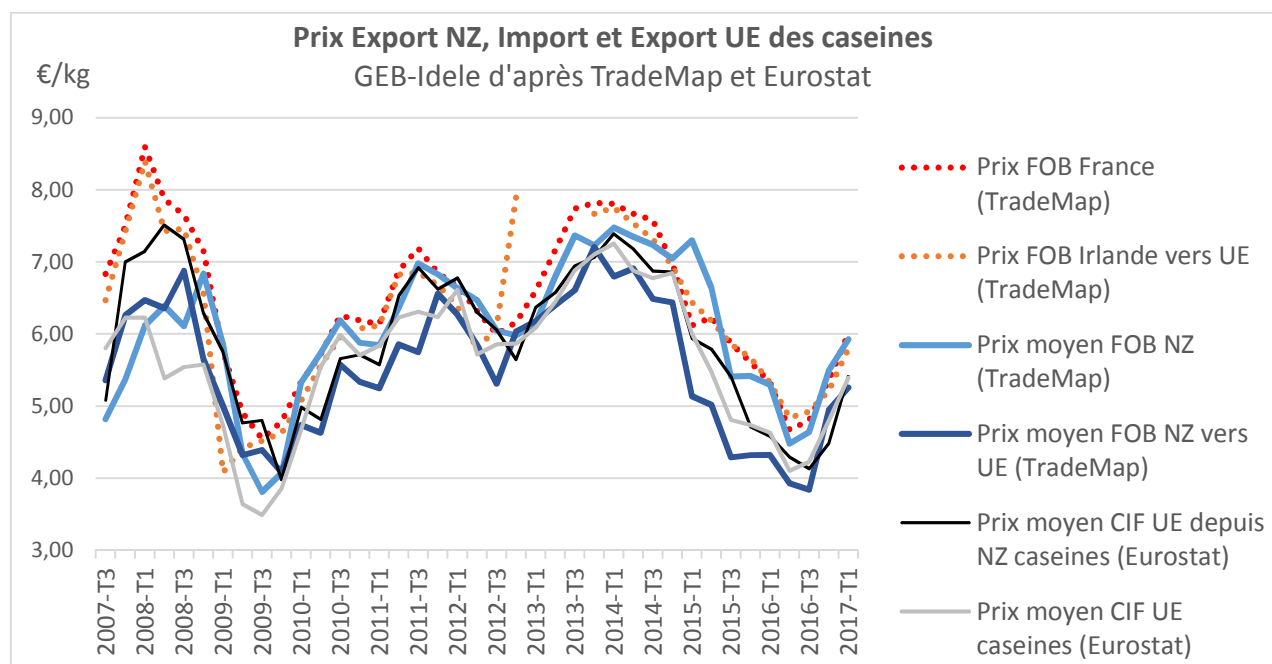


## Les caséines néo-zélandaises sont plutôt compétitives

En l'absence de cotations européenne des caséines, nous proposons de prendre comme référence de prix européen le prix FOB moyen départ France (2<sup>ème</sup> exportateur européen de caséines) et le prix FOB à destination de l'UE départ Irlande (1<sup>er</sup> exportateur européen de caséines).

Le prix FOB moyen départ Nouvelle-Zélande est proche de ces prix de référence européens, parfois en deçà, parfois au-dessus. En moyenne sur 2010-2016, il était 120 €/t inférieur au prix FOB France (de -590 à +1 180 €/t sur une base trimestrielle) et 70€/t inférieur au prix FOB Irlande à destination de l'UE (de -470 à +860 €/t). Les envois vers l'UE se font quasi-systématiquement à un prix inférieur au prix moyen export ce qui n'en fait pas la destination la plus intéressante pour les exportateurs néo-zélandais.

Par ailleurs à l'entrée dans l'UE, le prix CIF des caséines néo-zélandaises est proche mais généralement légèrement supérieur au prix CIF moyen toute provenance (+ 90 €/t en moyenne sur 2010-2016, de -730 à +600 €/t sur une base trimestrielle). La Nouvelle-Zélande n'est donc pas le fournisseur le plus compétitif de caséines mais elle reste intéressante en raison de ses disponibilités : elle a fourni 50% des volumes importés par l'UE sur T1-2014/T1-2017.



## BIBLIOGRAPHIE

---

- *Dairy Report 2016*, IFCN, 2016
- *Global Dairy Trade*, plateforme électronique néo-zélandaise de commercialisation : quelles opportunités pour les marchés mondiaux de produits laitiers, Document de travail du CEP, J.N. Depeyrot & M. Duval, décembre 2016

## FICHE MARCHÉ

### Australie – Viande de volaille

Avec une production de 1,2 million de tonnes équivalent carcasse en 2016, l'Australie se positionne au 24<sup>ème</sup> rang de la production mondiale de poulet et représente environ 1 % de la production mondiale (FAO, 2014)

#### 1. Une production dynamique, concentrée dans l'est du pays

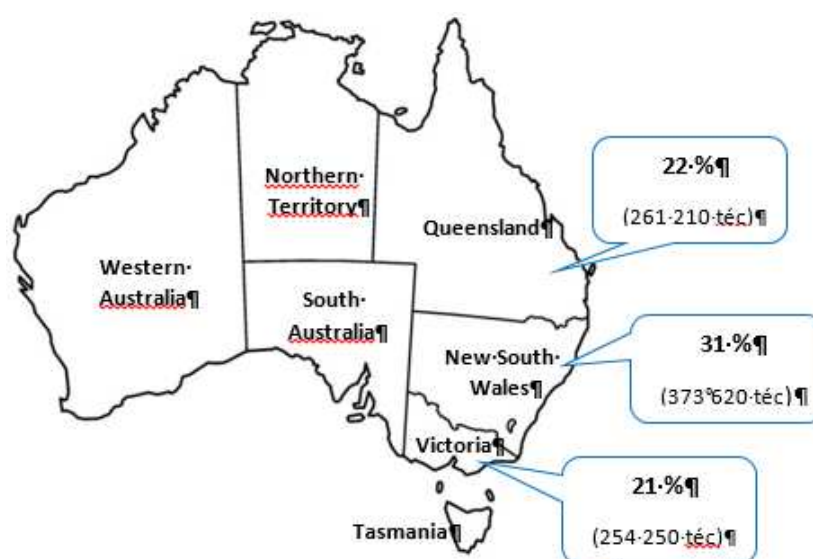
##### Localisation de la production et indicateurs de performance technico-économique

En Australie, la production de volaille est essentiellement constituée de poulet. La production de dinde est peu développée, avec une consommation très concentrée sur la période de Noël. Aujourd'hui, l'Australie produit environ 5 millions de dindes par an contre près de 163 millions de poulets en 2016. Ainsi le secteur de la dinde représenterait seulement 3 % de la production australienne de volailles en nombre de têtes et près de 7 % en tonnage. L'essentiel du secteur avicole est donc constitué de poulet, c'est pourquoi cette fiche concernera le secteur du poulet de chair.

L'*Australian Bureau of Statistics* fournit la production de poulet pour les trois principaux Etats producteurs : New South Wales (NSW), Queensland (QLD) et Victoria (VIC), ainsi que le total national. L'essentiel de la production se situe sur la côte est de l'île. Nous pouvons ainsi déduire que 26 % de la production restante se répartit dans les quatre autres Etats : Western Australia (WA), South Australia (SA), Tasmania (TAS) et Northern Territory (NT) qui est le seul n'étant pas complètement indépendant. En outre, les statistiques concernant cette dernière région sont très peu disponibles et sont même parfois non comprises dans certaines statistiques à l'échelle nationale. D'après la publication *NSW poultry meat industry overview 2015* du Department of Primary Industry de la région NSW, la région WA représenterait 8 % de la production nationale de poulet, la région SA 12 % et la Tasmanie 1 % en 2012-2013. Dans cette publication, la production totale n'inclut pas le Northern Territory. Il n'existe pas de statistiques plus récentes concernant la répartition de la production entre Western Australia et South Australia. En effet, dans ces deux régions, il n'y a que deux gros opérateurs et pour des raisons de confidentialité, les données de production ne sont pas diffusées. Il est néanmoins connu que la production de la région South Australia est plus importante qu'en Western Australia.

#### Répartition géographique de la production de viande de poulet (en tonnes équivalent carcasse)

Sources : *Australian Bureau of Statistics* (2016) et *NSW Poultry Meat Industry Overview 2015*

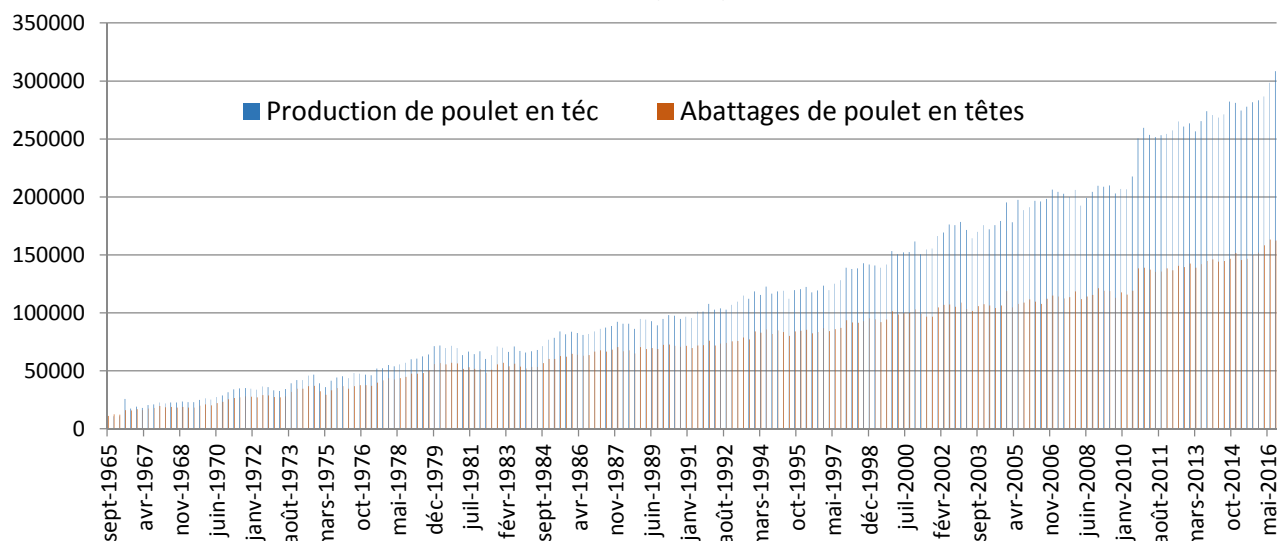




La production de viande de poulet en Australie n'a cessé d'augmenter, plus rapidement en tég qu'en nombre de poulets abattus compte tenu de la hausse du poids carcasse permise par l'amélioration des performances techniques. Ainsi, en 1995, un poulet pesait en moyenne 1,42 kgéc, tandis qu'en 2016, il pesait entre 1,9 et 2,0 kgéc soit un gain d'environ 500 g en 20 ans.

### Production trimestrielle de poulet en Australie de 1965 à 2016

Source : ABS (2016)

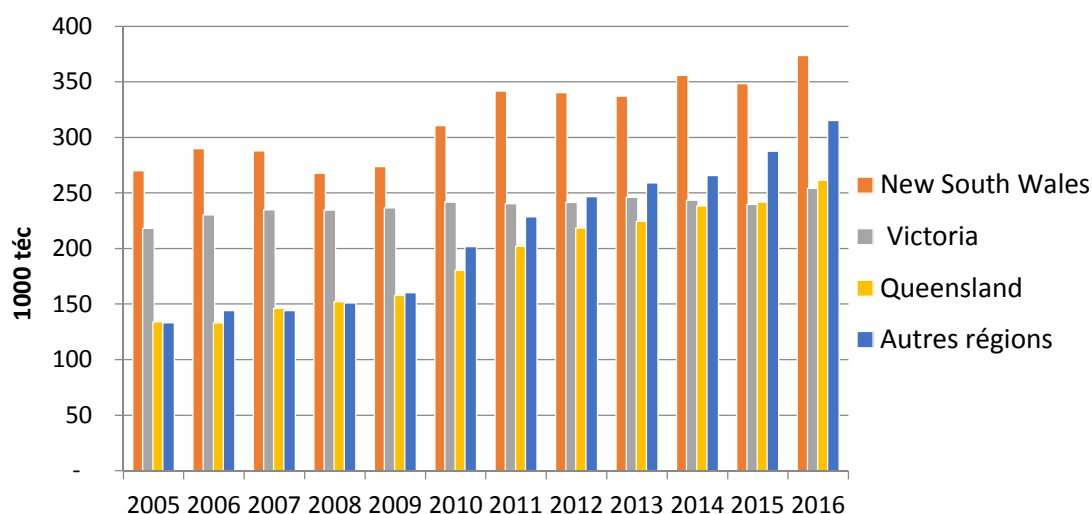


En 2016, la production australienne de poulet a atteint 1,2 million de tég, soit une hausse de 7,8 % par rapport à 2015 et de 51 % par rapport à 2006. La production australienne de poulet est ainsi équivalente à celle de la France.

Si New South Wales a toujours été le premier Etat producteur de poulet en Australie avec une dynamique positive, l'Etat de Victoria qui, en 2005, était le deuxième Etat producteur a été dépassé par le Queensland. Le Queensland a en effet affiché un taux de croissance de 6,4 % par an depuis 2010 tandis que la production du Victoria restait stable.

### Evolution de la production de poulet (en tég) selon les principales régions productrices

Source : ABS



Les poulets élevés en Australie sont plus lourds qu'en France avec un poids vif d'environ 2,6 kg contre 1,9 kg en France. La demande australienne s'orientant vers davantage de découpes et de filets, les poulets sont élevés plus longtemps afin d'obtenir des animaux plus lourds.

### Comparaison des performances techniques en poulet en Australie et en France (2015)

Source : ACMF, Réseau de fermes de références (Chambres d'agriculture de l'Ouest).

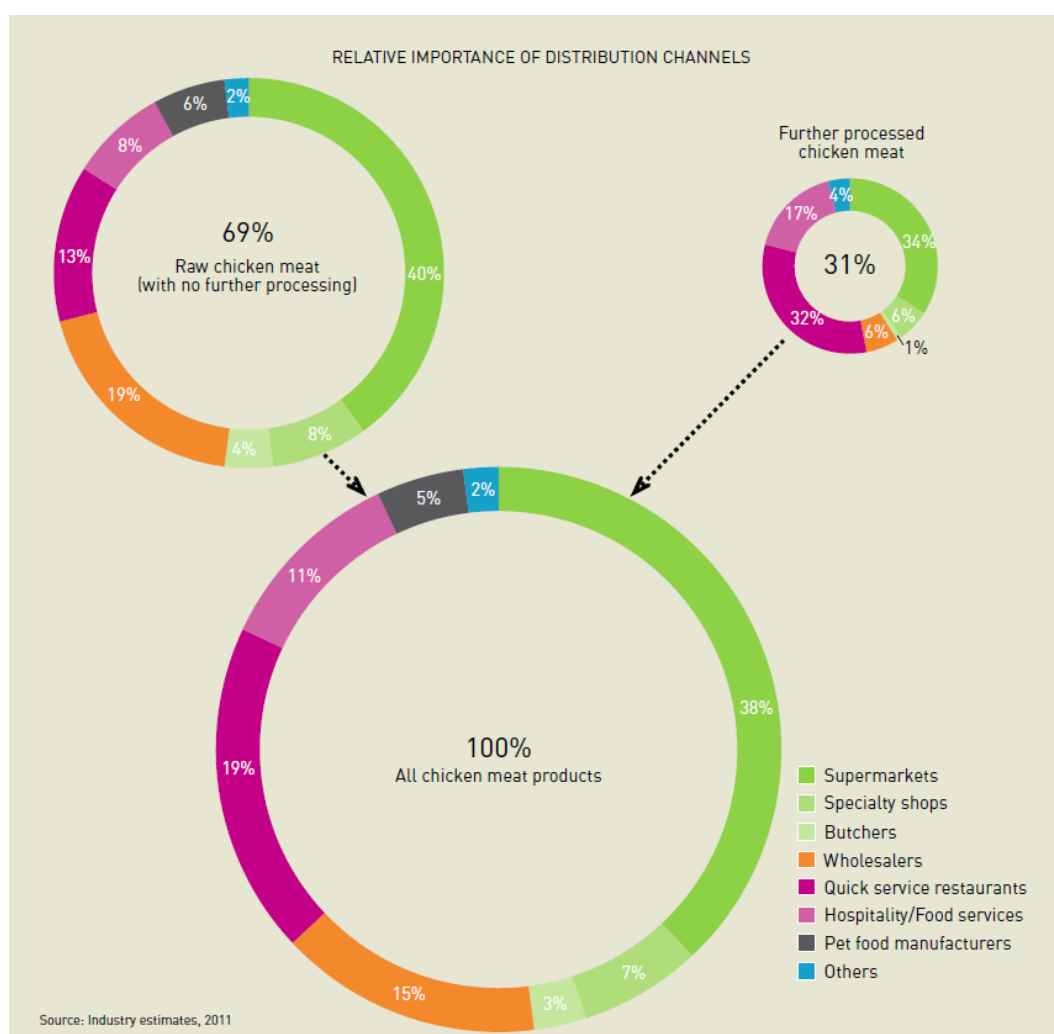
	Poids vif (kg)	Rendement carcasse	Poids carcasse (kgéc)	IC	Durée d'élevage
<b>Australie</b>	2,6	75 %	1,95	1,8	40-55 jours
<b>France</b>	1,9	70 %	1,33	1,7	30-35 jours

### Une production essentiellement non transformée, commercialisée d'abord en supermarchés

69 % de la production de poulet est commercialisée sous forme d'entier ou découpes, sans passer par une étape de seconde transformation. Les supermarchés sont le canal de distribution le plus important pour le poulet frais et congelé : ils commercialisent 40% de la production « brute » (issue des abattoirs, non transformée). 19% de cette production est vendue aux grossistes et les 39% restants se partagent entre les différents types de restauration. Enfin 31% de la production de poulet part en seconde transformation où le débouché final est essentiellement la restauration hors domicile.

### Débouchés de la production de poulet en Australie

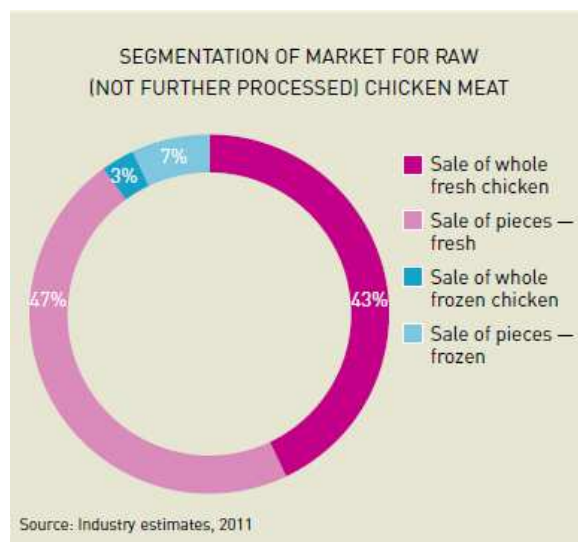
Source : *The Australian Chicken Meat : an industry in profile*



Sur ces 69 % de produits « bruts », 90 % est vendue en frais (entier et découpes). Seuls 10 % sont commercialisés sous forme congelée.

### Segmentation de la production brute de poulet, non transformée

Source : *The Australian Chicken Meat : an industry in profile*



## 2. Très peu d'importations

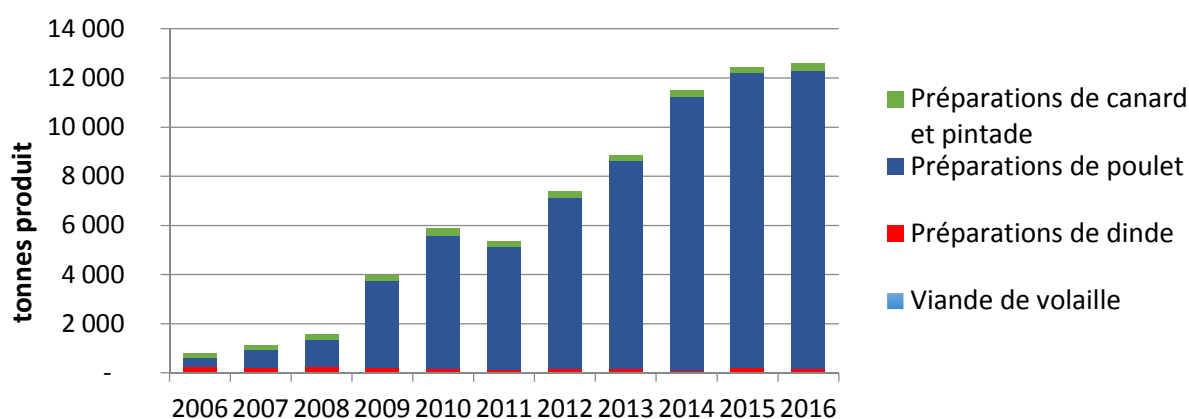
Pour des raisons réglementaires qui seront précisées ultérieurement dans la fiche ad hoc, l'Australie n'importe quasiment pas de viande fraîche de poulet et très peu de produits transformés qui doivent par ailleurs être soumis à un traitement thermique. Il peut y avoir également quelques importations de produits élaborés de poulet congelés venant de Nouvelle-Zélande.

Ainsi, en 2016, l'Australie n'a importé que 10 tonnes de viandes de volaille et 12 583 tonnes de produits élaborés dont 96 % de préparations à base de poulet venant de Nouvelle-Zélande (pour 84 %) et de Thaïlande (13 %). Le reste provient des Etats-Unis ou bien d'Europe. A noter que les préparations à base de viande de dinde viennent essentiellement des Etats-Unis.

En 2016, au total, à peine 1 % de la consommation de volailles a été importée.

### Evolution des importations australiennes de viandes et préparations de volailles

Source : ITC-Trademap



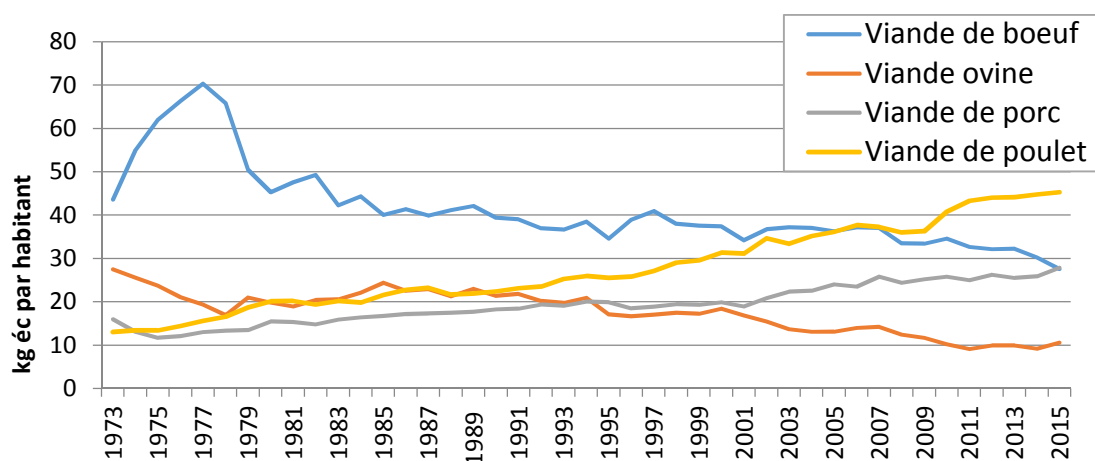
Pour ces raisons de quarantaine, il n'y a pas non plus d'importation d'animaux vifs et les importations d'œufs à couver sont soumises à des contrôles très stricts.

### 3. Une consommation de poulet en hausse, satisfaite par la production locale

La viande de poulet est devenue un aliment du quotidien en Australie. Il s'agit aujourd'hui de la première viande consommée devant la viande bovine, porcine et ovine.

#### Evolution de la consommation par habitant de viande en Australie (kg éc par personne)

Source : ITAVI d'après ABARES (Ministère de l'Agriculture)



Selon un sondage ACMF publié dans *The Australian Chicken Meat Industry*, près de 90 % des Australiens consomment du poulet en tant que composante principale de leur repas au moins une fois par semaine et un tiers en consomme trois fois par semaine.

D'après le Ministère de l'Agriculture, la consommation de poulet en Australie est de 45,3 kgéc par personne en 2015 soit une légère hausse de 1,1 % par rapport à 2014. Les projections du Ministère tablaient sur une consommation de 47 kg par habitant en 2016.

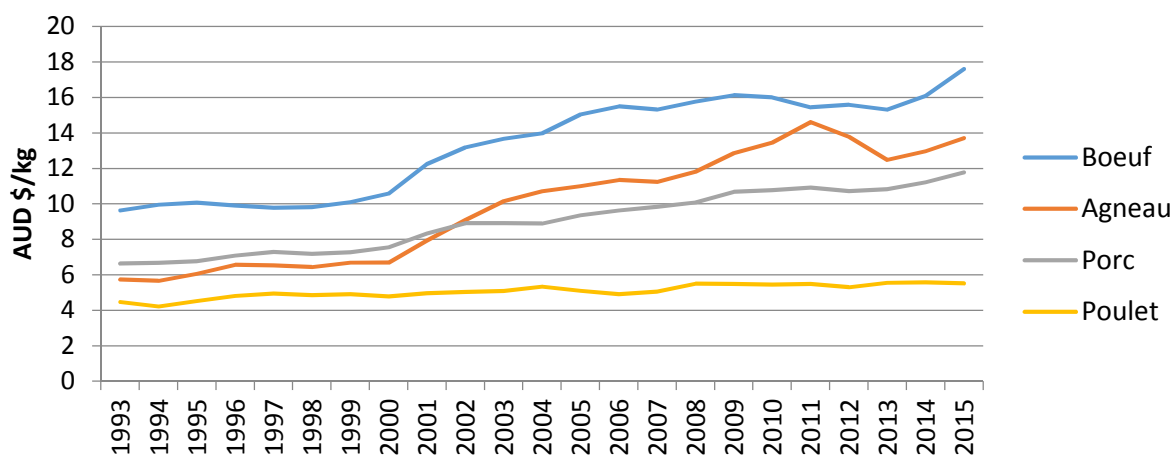
Le succès de la viande de poulet tient du fait qu'il s'agit tout d'abord de la protéine la moins chère en Australie (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La tendance historiquement stable des prix du poulet (relativement aux autres viandes) est liée à plusieurs facteurs ayant accru la productivité et réduit les coûts de production :

- La sélection : les progrès génétiques ont permis de sélectionner les poulets sur leur capacité à produire du muscle rapidement et sur leur indice de consommation.
- L'alimentation et l'élevage : la recherche a permis d'identifier l'aliment optimal pour une bonne croissance des animaux. Les techniques d'élevage ont été largement améliorées au niveau de la santé des poulets et de leur productivité.
- L'automatisation de l'abattage-transformation : l'innovation technologique a rapidement conduit à l'automatisation de l'abattage, la découpe et l'emballage, contribuant à la baisse des prix.

### Prix au détail des différentes viandes

(prix du poulet entier frais pour la catégorie poulet et de différentes découpes selon leur poids dans les dépenses des ménages pour les autres espèces)

Source : ITAVI d'après ABARES



#### 4. Des exportations très limitées, principalement à destination des pays voisins

L'Australie exporte peu de viande de poulet d'une part en raison de la demande locale forte et d'autre part de la faible compétitivité prix sur le marché mondial. La demande internationale est largement satisfaite par les exportations d'autres pays qui bénéficient de coûts de production plus faibles que les éleveurs australiens.

Aujourd'hui, à peine 5% de la production australienne de volailles est exportée. Les principaux pays clients sont les Iles du Pacifique Sud (Papouasie-Nouvelle Guinée, Iles Salomon, Vanuatu, ...), Hong-Kong, le Japon, les Philippines, la Corée, Singapour...

Depuis dix ans, les exportations australiennes de volailles ont progressé de 53 % à 35 400 tonnes en 2016. Elles restent néanmoins modestes, comparées par exemple aux exportations françaises de volailles (545 000 tonnes en 2016).

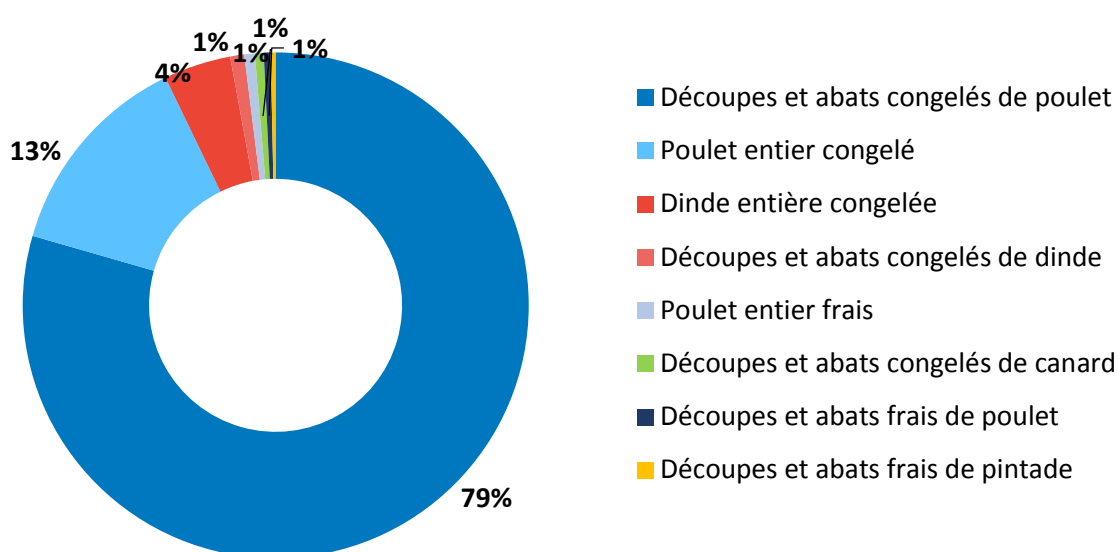
92 % des viandes exportées en 2016 sont du poulet, 5 % de la dinde et 3 % du canard. La viande de dinde qui représentait encore 26% des exportations de volailles en 2006 s'est fortement rétractée à partir de 2013.

L'Australie exporte très peu de viandes transformées : 97% des volumes sont des volailles entières ou des découpes et abats. Sur ces 97 %, on retrouve en première place les découpes et abats congelés de poulet puis le poulet entier congelé.

Les 1 062 tonnes de préparations à base de viande de volailles exportées sont pour 31 % à base de poulet et 69 % à base de canard et pintade. L'Australie n'exporte plus de préparations à base de dinde depuis 2013 alors qu'en 2006, celles-ci représentaient 96 % des exportations de viandes préparées de volailles. La dinde a été progressivement remplacée par les préparations de poulet puis de canard et pintade.

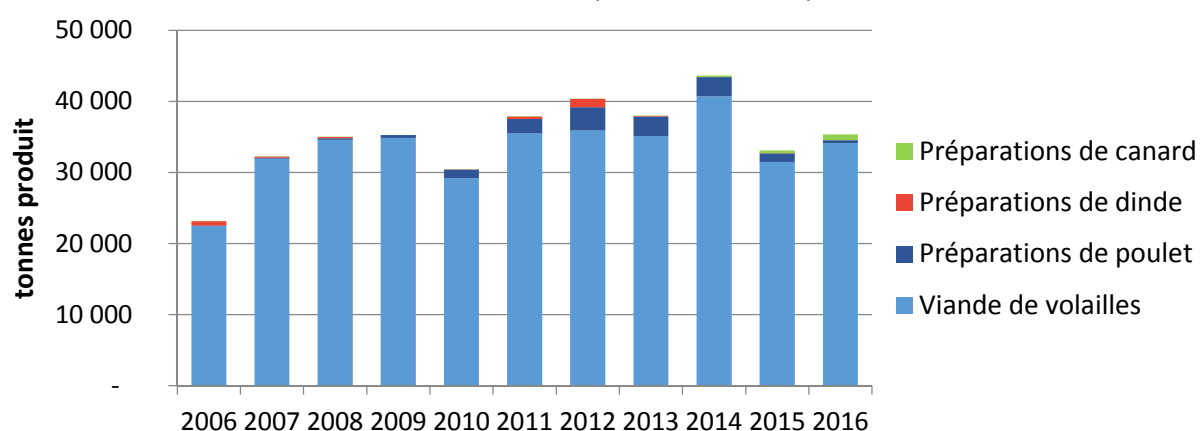
## Répartition des exportations de viandes de volailles en 2016 (en volume) hors produits transformés

Source : ITC-Trademap



## Evolution des exportations australiennes de viande et préparations de volailles selon l'espèce, en tonnes produit;

Source : ITAVI d'après ITC-Trademap



### 5. Bilan de la filière poulet

Les données de production étant disponibles seulement pour l'élevage de poulet et cette production étant largement prédominante dans la production de volailles, nous ne dresserons que le bilan de la filière poulet de chair.

## Bilan d'approvisionnement de la production de poulet (1000 t c)

Source : Trademap et ABS.

Estimations des  changes en tonnes  quivalent carcasse selon les coefficients suivants : entier : 1 ;  
D coupes : 1,1 ; Pr parations : 0,75

	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production	616,7	934,4	1 012,5	1 046,7	1 066,5	1 103,1	1 117,2	1 204,1
Importations	0,1	4,1	3,7	5,2	6,3	8,4	9,0	9,1
Exportations	16,4	28,9	36,1	37,6	38,8	44,7	33,2	35,0
Consommation apparente	600,4	909,6	980,1	1 014,3	1 034,0	1 066,8	1 091,0	1 178,2

## 6. Perspectives

La fili re volaille de chair australienne, particuli rement la production de poulet, semble dynamique et jouit actuellement d'un relatif isolement face   la lib ralisation progressive des  changes. La consommation de viande de volaille est ax e sur celle de poulet qui fait partie des aliments incontournables des repas des australiens en raison de son prix et de ses qualit s gustatives et nutritionnelles. Les exportations limit es de viande et les importations quasi-inexistantes permettent   ce pays de d velopper et structurer une consommation locale tourn e de plus en plus vers des attentes en mati re de bien- tre animal et de respect de l'environnement.

L'Union europ enne commerce tr s peu avec l'Australie, dans un sens comme dans l'autre. Le march  europ en est d j  largement occup  par le Br sil et la Tha lande qui,   eux deux, comptent pour 90 % des importations extra-communautaires. D'autre part, l'Australie exporte essentiellement des d coupes congel es de poulet. Or, l'UE importe en premier lieu des viandes sal es et saumur es, puis des pr parations   base de viande et enfin des d coupes congel es. Le march  potentiel que pourrait repr senter l'UE pour l'Australie est donc finalement assez restreint et d j  approvisionn  par le Br sil et la Tha lande notamment qui b n ficient de co ts de production plus faibles.

A l'inverse, l'Australie importe tr s peu de produits de volailles   part quelques pr parations   base de poulet. L  encore, cette demande ne correspond pas   l'offre export de l'UE qui exporte surtout des d coupes et des carcasses congel es mais peu de pr parations.

Finalement, en aviculture, ces deux r gions du monde sont relativement isol es et n'ont pas d'int r t particulier   une lib ralisation plus pouss e des  changes.

## BIBLIOGRAPHIE

- The Australian Chicken Meat Industry : an industry in profile. Australian Chicken meat Federation Inc (2011), pp1-48.
- Department of Primary Industries (2015), NSW poultry meat industry overview 2015, pp 1-38.
- ACMF (derni re consultation le 22/03/2017)
- abs.gov.au (derni re consultation le 22/03/2017)
- chicken.org.au (derni re consultation le 29/03/2017)
- fao.org (derni re consultation au 30/03/2017)

## FICHE MARCHÉ

### Australie – Foie gras

#### 1. Une consommation de foie gras entièrement importée du fait de l'interdiction de produire en Australie

La production de foie gras est interdite en Australie mais il est autorisé d'en importer.

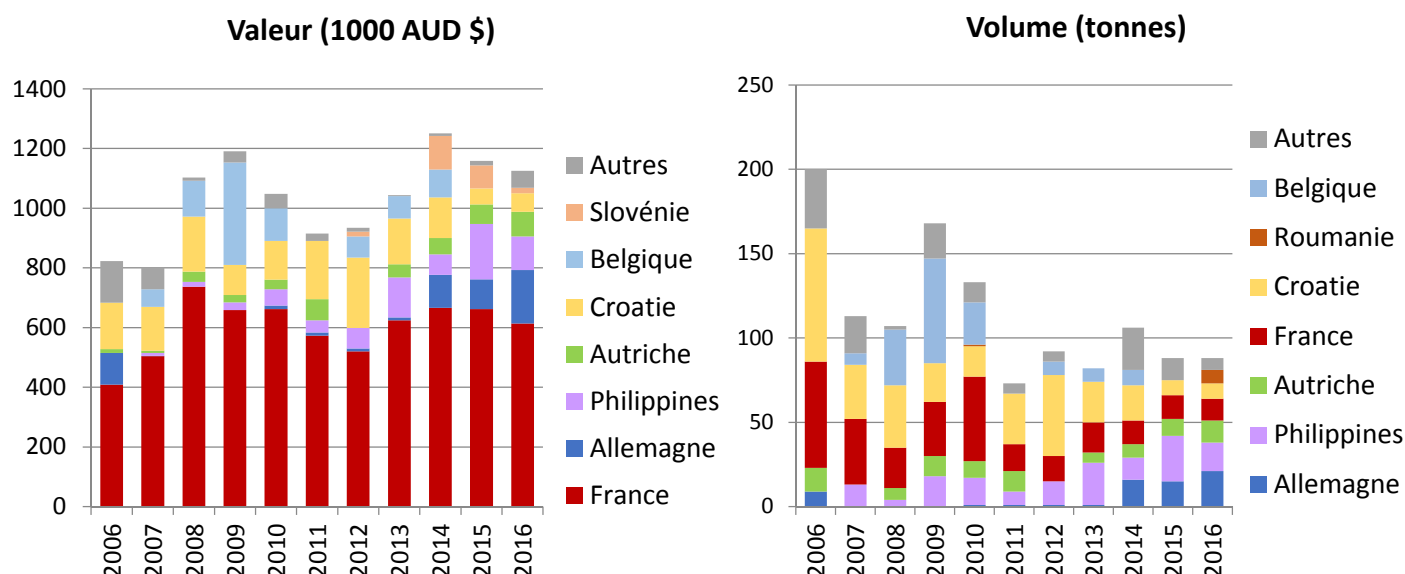
L'importation de foie gras est quasiment exclusivement constituée de préparations de foie gras : très peu de foie gras cru pénètre le marché australien. Cependant, ces importations restent limitées et évoluent entre 70 tonnes (en 2011) et 200 t (en 2006). En 2016, l'Australie a importé 88 t de préparations de foie gras et 0 t de foie gras cru. Cela correspond à une valeur d'un peu plus d'un million de dollars australiens.

Le premier pays fournisseur des importations australiennes de foie gras est la France, qui représente entre 50 et 65 % du volume importé selon les années. On peut rappeler ici que la France est le premier producteur européen et mondial de foie gras, il est donc assez logique de la retrouver en première position dans les importations australiennes. La Belgique et la Croatie représentaient également une part significative des importations de l'Australie mais sur ces dernières années, il semblerait que les provenances Allemagne, Philippines et Slovénie se développent.

Entre 2006 et 2016, les importations ont progressé de 37 % en valeur mais ont diminué de 56 % en volume. Le prix à l'importation est ainsi passé de 4,1 AU\$/kg en 2006 (2,4 €/kg) à 12,8 AU\$/kg en 2016 (8,6 €/kg).

#### Importations australiennes de préparations de foie gras selon l'origine

Source : ITAVI d'après ITC-Trademap



On observe un repli de l'origine France, Belgique et Croatie qui n'a pas été compensé par le développement des importations venant d'Allemagne, des Philippines et de Roumanie. Les prix des produits importés sont également très variables selon la provenance : en 2016, le prix du kilo de



préparations de foie gras importé s'échelonne de 3,9 \$AUD/kg pour le foie gras importé de Roumanie à 47,2 \$AUD/kg pour le foie gras venant de France.

## 2. La consommation de foie gras en Australie reste limitée et stable depuis 2011

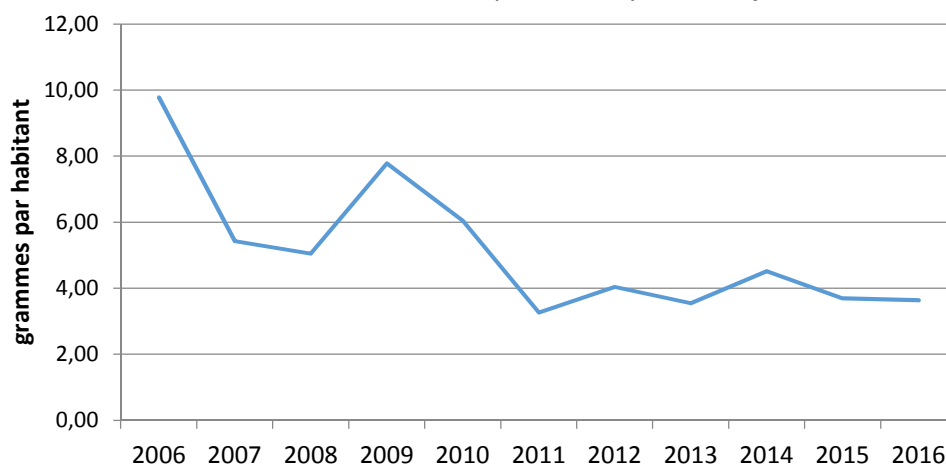
Au vu de l'évolution des importations, la consommation de foie gras a baissé puis s'est stabilisée depuis 2011 à moins de 4 g en moyenne par Australien depuis 2011. À titre de comparaison, la consommation française moyenne de foie gras atteint 650 g par habitant.

Il y a par ailleurs de nombreuses associations de défense animale qui se battent pour l'interdiction totale de la commercialisation du foie gras en Australie c'est-à-dire y compris les importations.

En termes d'opportunités, le marché australien semble donc stagner autour d'à peine 100 tonnes depuis 5-6 ans. Même si ces importations sont plutôt mieux valorisées que par le passé, la consommation ne semble pas se développer en lien avec une pression forte des ONG qui dénoncent les méthodes de gavage des animaux.

### Consommation individuelle de foie gras en Australie

Source : ITAVI d'après *countrymeters.info*



## FICHE MARCHE

### Australie – Viande de porc

Avec 385 000 téc, soit presque 6 fois moins que la France, l'Australie est le 14<sup>ème</sup> rang plus grand producteur mondial de porcs. L'Union européenne, considérée ici comme une seule entité géographique, représente 21% de la production mondiale avec 23,6 millions de tonnes équivalent carcasse (tec).

**Production porcine dans le monde**, en milliers de tonnes équivalent carcasse

	Production mondiale			Parts %
	2015 1000 tonnes éq.c	2016	évol. %/15	
Chine	54 870	51 850	-6	46
UE à 28	23 533	23 629	0	21
Etats-Unis	11 035	11 233	2	10
Brésil	3 519	3 710	5	3
Russie	2 615	2 770	6	2
Vietnam	2 475	2 525	2	2
Canada	2 081	2 159	4	2
Philippines	1 370	1 440	5	1
Japon	1 254	1 275	2	1
Corée du Sud	1 217	1 232	1	1
Taiwan	825	815	-1	1
Ukraine	781	820	5	1
Chili	524	530	1	0
Australie	374	385	3	0
<b>Total monde</b>	<b>114 353</b>	<b>112 800</b>	<b>-1</b>	<b>100</b>

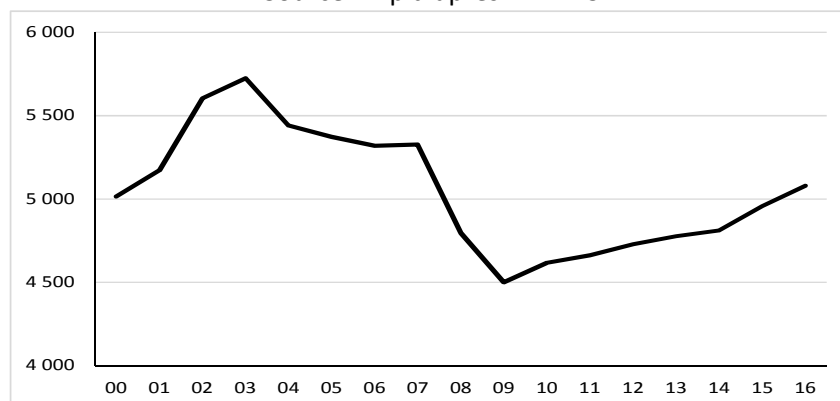
Source : Ifip d'après sources nationales, USDA

### 1. Reprise de la production depuis 2010 après une chute dans les années 2000

Jusqu'en 2003, la production porcine australienne répondait à la croissance de la consommation. Entre 2003 et 2009, la production porcine a reculé. Les années de sécheresse consécutives au début des années 2000, ont forcé à plus d'importations de céréales. Le prix du porc, trop faible, a conduit à de fortes pertes des élevages. Depuis 2010, la production se redresse. Elle est remontée 385 000 tonnes en 2016, mais demeure inférieure à celle de 2003.

**Evolution des abattages de porcs, 2000 à 2016**, en milliers de têtes

Source : Ifip d'après ABARES



## Des carcasses légères

Les abattages annuels oscillent autour de 5 millions de porcs par an. Certes légèrement en hausse, le poids d'abattage reste très bas, passant de 72 à 75 kg par carcasse au cours de ces dernières années. Ce faible poids est expliqué par la part élevée des mâles non-castrés dans le pays. Le risque d'odeur de porc mâle est en effet alors moindre pour les carcasses légères, issues d'animaux plus jeunes. De plus, traditionnellement, les habitudes de consommation sont assez proches de celles du Royaume-Uni. A titre de comparaison, en France, le poids d'abattage de porcs dépasse 91 kg. En Allemagne, le poids des carcasses est proche de 94 kg.

Selon l'*Australian Bureau of Statistics (ABS)*, le cheptel porcin recule lentement. En 2016, le pays compte 2,26 millions de porcs, dont 270 000 reproducteurs. Les animaux sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais la production se concentre de plus en plus dans les Etats du Sud.

### Evolution du cheptel total et cheptel de truies, en milliers de têtes

Source : Ifip d'après ABS

	1990	2000	2010	2015	2016	évolution			
	en milliers de têtes					%16/15	%16/10	%16/00	%16/90
Cheptel total	2 530	2 748	2 289	2 272	2 260	-0,5	-1,3	-17,8	-10,7
Cheptel truies	296	293	232	271	270	-0,4	+16,4	-7,8	-8,8

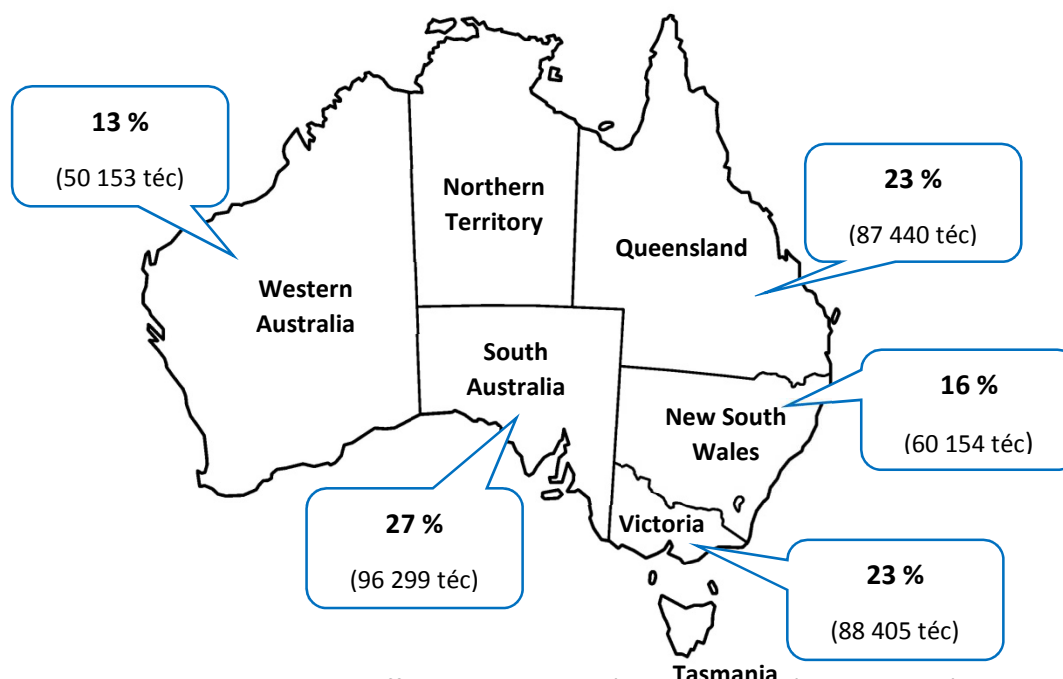
## Trois Etats font les ¾ de la production

Les principaux états fédéraux détenteurs de porcs sont les Etats du South Australia (SA), du Victoria (VIC) et du Queensland (QLD). Les élevages sont situés plutôt dans les régions côtières.

### Répartition de la production porcine en Australie entre les Etat en 2016,

en milliers de tonnes équivalent carcasse

Source : Ifip d'après ABARES



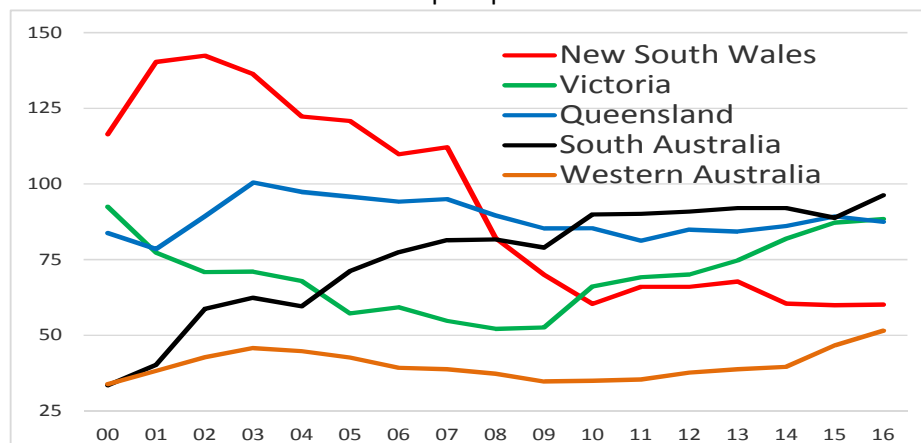
C'est l'Etat de New South Wales qui a souffert le plus de la sécheresse du début des années 2000. La production y a chuté de plus de 125 000 tonnes à environ 60 000 tonnes en 2015, soit une baisse de

58%. Le développement de South Australia s'est arrêté en 2010, la production s'étant depuis stabilisée. Le flambeau a été repris par Victoria, dont la production s'accroît depuis 2010.

Après une longue période de stabilité, la production du Western Australia affiche une hausse ces deux dernières années. Sa part dans la production nationale reste cependant assez faible (13% du total).

### Evolution de la production porcine australienne selon les Etats, 2000 à 2016, en milliers de tonnes équivalent carcasse

Source : Ifip d'après ABARES



La répartition régionale des abattages est proche de celle de la production. Compte tenu des distances dans le pays, les producteurs sont contraints de livrer leurs porcs aux abattoirs les plus proches. Plus de 90% des porcs sont vendus directement aux abattoirs, sans intermédiaires. Les abattoirs sont encore de taille limitée avec des ventes à la fois nationale et une activité à l'exportation. Le pays compte au total 20 outils agréés d'abattage de porcs. Ils ont des liens très étroits avec les producteurs, les coopératives et les intégrateurs en amont, les découpeurs/grossistes et les salaisonniers en aval.

## 2. Un déficit de plus d'un tiers et des importations croissantes

### Une consommation en hausse

Alors que la production australienne de porc chutait dans les années 2000, la consommation nationale a poursuivi sa croissance, faisant appel à des importations, moins chères, de plus en plus importantes.

Contrairement à la tendance lourde à la baisse de la consommation dans les pays de l'Union-européenne, en Australie la consommation nationale continue à augmenter sous l'effet conjoint de l'augmentation de la population (23,8 millions de personnes en 2015 contre 20,4 millions en 2005, soit + 17% en 10 ans) et de la hausse de la consommation par habitant (24 kg en 2005 à 28 kg/habitant en 2015).

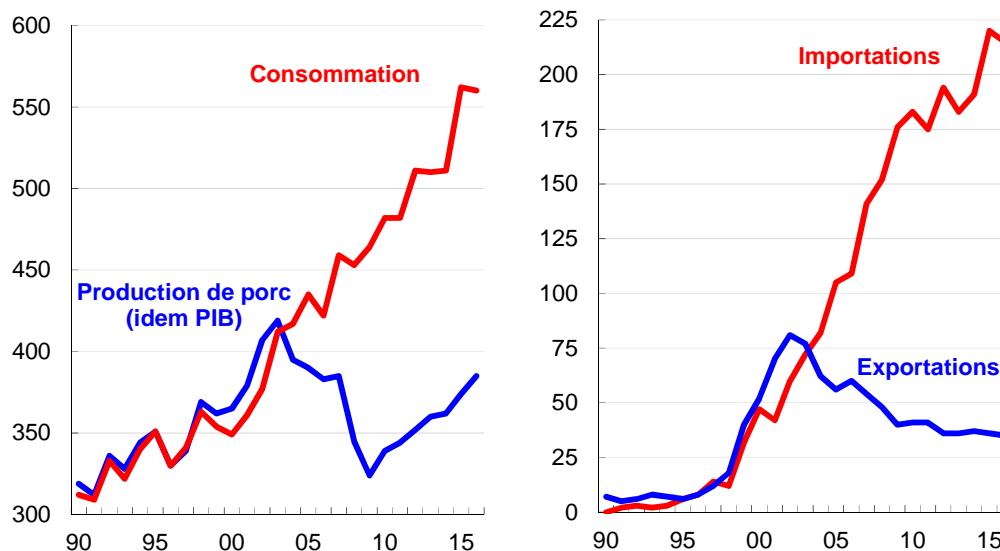
### Des importations croissantes pour répondre à la demande

Malgré la reprise de la production, les importations continuent de progresser. En 2015 et 2016, les volumes importés étaient proches de 225 000 tonnes équivalent carcasse, en hausse de 400% par rapport à 1990.

Progressivement, le taux d'auto-provisionnement s'est dégradé pour atteindre un déficit de près d'un tiers des besoins. A partir de 2009, la production est repartie à la hausse, suivant l'évolution de la croissance de la consommation.

### Bilan d'approvisionnement porc, en milliers de tonnes équivalent carcasse

Source : Ifip d'après sources nationales, USDA



### Bilan d'approvisionnement porc, en milliers de tonnes équivalent carcasse

Source : Ifip d'après ABARES, USDA

	1990	2000	2010	2015	2016	évolution			
	en milliers de tonnes					%16/15	%16/10	%16/00	%16/90
Production	319	365	339	374	385	+2,9	+13,6	+5,5	+20,7
Importations	0	47	183	220	215	-2,3	+17,5	+357,4	nd
Exportations	7	52	41	36	35	-2,8	-14,6	-32,7	+400,0
Consommation	312	349	482	562	560	-0,4	+16,2	+60,5	+79,5
Taux d'auto-provisionnement (%)	102	105	70	67	69				

#### Des importations centrées sur les pièces congelées

En 2016 l'Australie a importé 168 000 tonnes de viande de porc, pour une valeur de 446 millions d'euros. L'essentiel des volumes est sous forme de pièces congelées destinées à l'industrie de salaison-charcuterie. Les importations de viande réfrigérée, proposées à la consommation, sont en effet interdites en Australie. Seuls 6% des volumes importés sont des produits transformés.

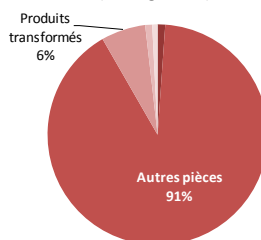
## Australie : Synthèse des importations de viandes, produits et sous-produits de porcs

Source : Ifip d'après Eurostat et GTIS

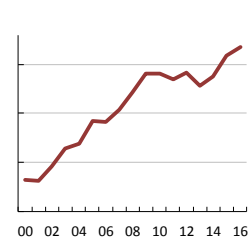
### Importations de l'Australie, selon groupes de produits et fournisseurs

Toutes destinations	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Produits</b>						
<b>Viandes</b>	143,8	154,0	+7,1	377,6	393,5	+4,2
Carcasses	0,0	0,0	-99,6	0,0	0,0	-96,9
Jambons et épaulettes	2,0	1,8	-7,7	4,2	4,5	+7,4
Autres pièces	141,8	152,1	+7,3	373,4	389,0	+4,2
<b>Produits transformés</b>	12,1	10,9	-9,8	53,8	48,6	-9,6
Saucisses/Saucissons	2,2	1,6	-25,3	9,1	6,5	-28,3
VSSF	2,6	4,8	+83,3	22,3	26,1	+16,8
Préparations	7,4	4,5	-38,5	22,3	16,0	-28,2
Lards et graisses	1,4	1,7	+23,7	1,0	1,6	+52,5
Abats	1,6	1,3	-15,6	2,6	2,7	+1,4
<b>Total</b>	<b>158,9</b>	<b>168,0</b>	<b>+5,7</b>	<b>435,1</b>	<b>446,3</b>	<b>+2,6</b>

Produits importés, année 2016 (tonnage en %)

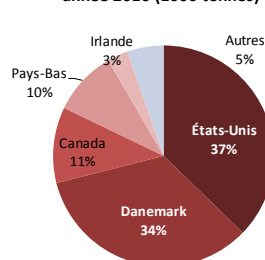


Importations totales en milliers de tonnes

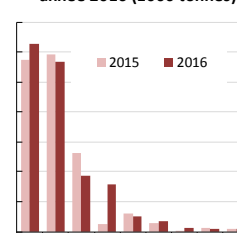


Tous produits Destinations	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
États-Unis	57,3	62,6	+9,1	148,1	151,6	+2,4
Danemark	59,1	56,7	-4,1	162,9	148,9	-8,6
Canada	26,3	18,7	-29,0	64,0	46,4	-27,6
Pays-Bas	2,5	15,9	+547,5	6,3	43,5	+588,9
Irlande	6,1	5,1	-15,6	14,9	12,4	-17,2
Belgique	2,9	3,5	+20,8	7,6	8,4	+10,7
Royaume-Uni	0,4	1,3	+227,3	1,5	4,4	+191,4
Nouvelle-Zélande	1,3	1,1	-18,0	5,9	5,5	-7,7
Italie	0,9	1,0	+3,0	12,6	13,6	+7,8
Espagne	0,8	1,0	+19,9	6,6	7,6	+14,2
Chine	0,4	0,4	+0,6	1,3	1,3	+2,5
<b>UE</b>	<b>73,4</b>	<b>85,1</b>	<b>+15,9</b>	<b>214,8</b>	<b>240,7</b>	<b>+12,0</b>
Autres pays	85,5	82,9	-3,1	220,2	205,6	-6,6
<b>Total</b>	<b>158,9</b>	<b>168,0</b>	<b>+5,7</b>	<b>435,1</b>	<b>446,3</b>	<b>+2,6</b>

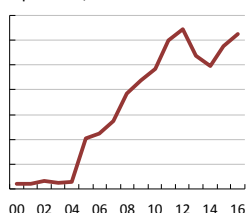
Principales fournisseurs : année 2016 (1000 tonnes)



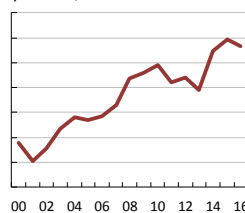
Principales fournisseurs : année 2016 (1000 tonnes)



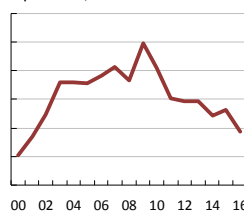
Importations provenant États-Unis tous produits, en milliers de tonnes



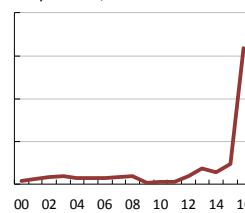
Importations provenant Danemark tous produits, en milliers de tonnes



Importations provenant Canada tous produits, en milliers de tonnes



Importations provenant Pays Bas tous produits, en milliers de tonnes



Les entreprises américaines sont devenues les principaux fournisseurs des salaisonniers australiens en 2016. Elles ont fourni plus du tiers des volumes importés détrônant ainsi le Danemark. Le Canada, troisième principal fournisseur, perd de l'importance ces dernières années. Les Pays-Bas envoient encore de faibles volumes mais ont réalisé une belle conquête sur le marché australien en 2016. La France est encore absente sur le marché australien, car pour le moment aucun abattoir ne dispose d'un agrément sanitaire d'accès au marché. La demande d'agrément est en cours...depuis plus de 5 ans.

En plus du Danemark et des Pays-Bas, d'autres pays européens, notamment l'Irlande, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Italie, disposent des agréments sanitaires pour exporter. L'ensemble des pays de l'UE ont expédié 85 000 tonnes en 2016 (en hausse de 16% par rapport à 2015), pour une valeur de 240 millions d'euros. Ils ont fourni 84% des pièces désossées importées.

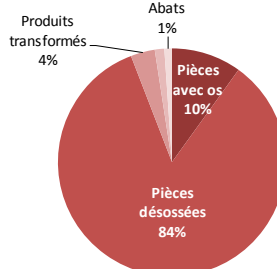
## Australie : Synthèse des importations de viandes, produits et sous-produits de porcs

Source : Ifip d'après Eurostat

### Importations provenant des pays de l'UE, selon groupes de produits et fournisseurs

Tous fournisseurs	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Produits</b>						
Viandes	69,0	80,1	+16,0	188,5	212,5	+12,7
Carcasses	0,0	0,0	-99,6	0,0	0,0	-96,9
Pièces avec os	11,4	8,4	-26,1	32,2	24,5	-23,9
Pièces désossées	57,6	71,6	+24,4	156,3	188,0	+20,3
Produits transformés	2,8	2,9	+3,8	24,2	25,1	+3,7
Saucisses/Saucisson	0,5	0,5	+7,5	1,8	1,9	+8,0
VSSF	1,8	2,0	+11,0	20,0	21,3	+6,2
Préparations	0,5	0,4	-25,3	2,4	1,9	-20,3
Lards et graisses	0,6	1,1	+89,1	0,4	1,0	+156,2
Abats	0,9	0,9	-3,4	1,8	2,2	+21,8
<b>Total</b>	<b>73,4</b>	<b>85,1</b>	<b>+15,9</b>	<b>214,8</b>	<b>240,7</b>	<b>+12,0</b>

Principaux produits : année 2016 (tonnages en %)

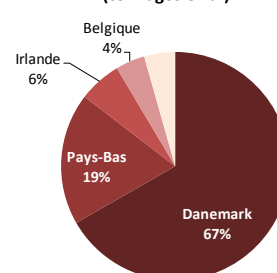


Importations provenant de l'UE en milliers de tonnes

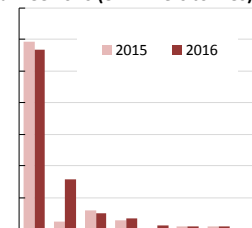


Tous produits	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
<b>Provenance</b>						
Danemark	59,1	56,7	-4,1	162,9	148,9	-8,6
Pays-Bas	2,5	15,9	+547,5	6,3	43,5	+588,9
Irlande	6,1	5,1	-15,6	14,9	12,4	-17,2
Belgique	2,9	3,5	+20,8	7,6	8,4	+10,7
Royaume-Uni	0,4	1,3	+227,3	1,5	4,4	+191,4
Italie	0,9	1,0	+3,0	12,6	13,6	+7,8
Espagne	0,8	1,0	+19,9	6,6	7,6	+14,2
Allemagne	0,2	0,3	+54,3	0,7	1,4	+90,5
<b>UE</b>	<b>73,4</b>	<b>85,1</b>	<b>+15,9</b>	<b>214,8</b>	<b>240,7</b>	<b>+12,0</b>

Produits importés : cumul 2016 (tonnages en %)



Principaux fournisseurs : année 2016 (en milliers de tonnes)



### 3. Des exportations limitées, concentrées sur l'Asie et l'Océanie

L'Australie a exporté 38 000 tonnes en 2016, volume en baisse ces dernières années malgré la reprise de la production. La valeur des exportations avoisine 100 millions d'euros. Les disponibilités à l'exportation sont limitées par la demande du marché national en viande fraîche, qui entretient une bonne valorisation des produits, dans un contexte de marché protégé. A titre d'illustration, la France exporte chaque année environ 700 000 tonnes de viandes, produits et sous-produits de porc.

Les exportations sont « régionales ». Les entreprises australiennes vendent uniquement en Océanie et en Asie de l'Est. Dans certaines situations, les entreprises choisissent de vendre des produits frais, selon la valorisation nationale, quitte à importer des produits congelés. La première destination est Singapour (14 700 tonnes). Suivent ensuite plusieurs pays avec des volumes inférieurs à 5 000 tonnes. Les produits exportés sont surtout des pièces (45% du volume total) et des carcasses (25%). La part des produits transformés est assez faible.

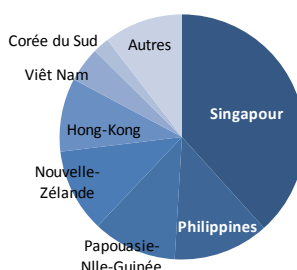
## Australie : Synthèse des exportations de viandes, produits et sous-produits de porcs

Source : Ifip d'après Eurostat et GTIS

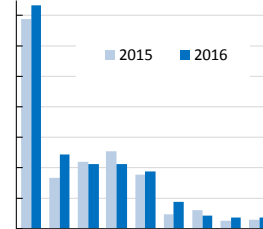
### Exportations de l'Australie, selon les destinations

Destinations	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/15	2015	2016	%/15
Singapour	13,8	14,7	+6,9	45,1	52,3	+16,0
Philippines	3,3	4,9	+47,0	2,8	4,1	+46,2
Papouasie-Nlle-Guiné	4,4	4,2	-2,8	10,6	7,8	-25,9
Nouvelle-Zélande	5,1	4,2	-16,1	14,8	11,3	-23,5
Hong-Kong	3,5	3,7	+5,6	7,3	9,2	+25,8
Viêt Nam	0,9	1,8	+91,1	0,9	1,9	+102,3
Corée du Sud	1,2	0,8	-29,4	2,9	2,5	-14,5
Malaisie	0,5	0,7	+39,1	0,7	1,1	+50,8
Chine	0,6	0,7	+26,7	0,5	0,6	+26,9
<b>Total</b>	<b>36,8</b>	<b>38,4</b>	<b>+4,3</b>	<b>99,2</b>	<b>104,3</b>	<b>+5,2</b>

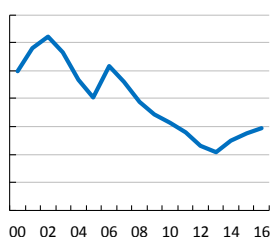
Principales destinations : année 2016 (tonnages en %)



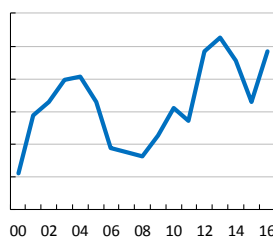
Principales destinations : cumul 2016 (1000 tonnes)



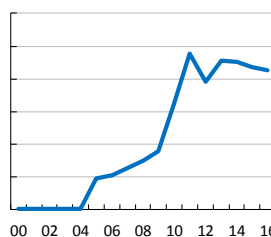
Exportations vers Singapour tous produits, en milliers de tonnes



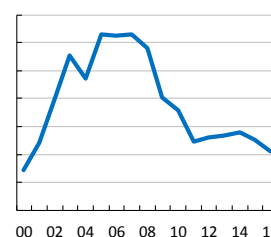
Exportations vers les Philippines tous produits, en milliers de tonnes



Exportations vers Papouasie NG tous produits, en milliers de tonnes



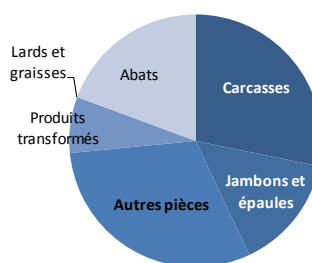
Exportations vers Nlle Zélande tous produits, en milliers de tonnes



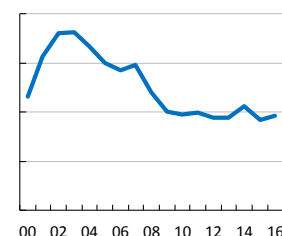
### Exportations de l'Australie, selon les produits

Toutes destinations	En milliers de tonnes			En millions d'euros		
	2015	2016	%/16	2015	2016	%/16
Viandes	27,2	28,2	+3,6	74,9	79,6	+6,3
Carcasses	9,8	10,8	+10,1	33,9	40,8	+20,2
Jambons et épaules	4,8	5,7	+17,7	11,2	13,0	+16,0
Autres pièces	12,5	11,7	-6,8	29,7	25,8	-13,2
Produits transformés	2,9	2,8	-5,8	16,9	16,2	-4,2
Saucisses/Saucisson	1,7	1,4	-17,9	10,0	8,7	-12,9
VSSF	0,1	0,1	+116,2	0,5	0,6	+16,8
Préparations	1,2	1,2	+5,6	6,4	6,9	+7,8
Lards et graisses	0,0	0,0	-87,2	0,0	0,0	-58,2
Abats	6,7	7,4	+11,5	7,4	8,5	+14,8
<b>Total</b>	<b>36,8</b>	<b>38,4</b>	<b>+4,3</b>	<b>99,2</b>	<b>104,3</b>	<b>+5,2</b>

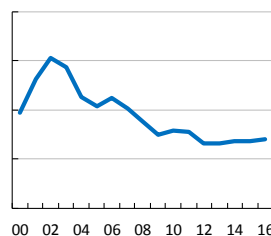
Produits exportés : année 2016 (tonnages en %)



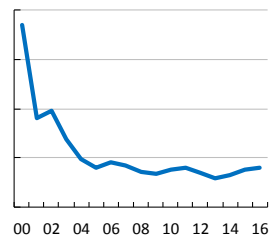
Exportations totales en milliers de tonnes



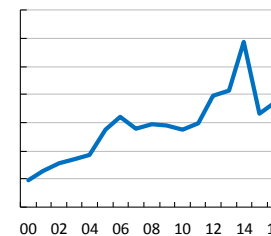
Exportations de viandes FRC en milliers de tonnes



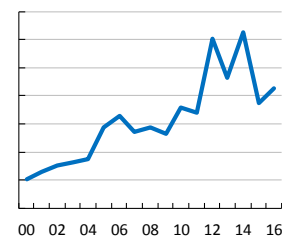
Exportations de viandes FRC en millions d'euros



Exportations d'abats en milliers de tonnes



Exportations d'abats en millions d'euros





#### 4. Enseignements et perspectives

---

La production porcine australienne est déficitaire et les importations progressent pour satisfaire une demande nationale croissante. Les exportations sont faibles et destinées à quelques pays en Océanie et en Asie du Sud.

Grâce à la bonne valorisation de la viande fraîche, le prix du porc australien est suffisant pour générer des marges. La production porcine connaît un retard technique, nécessitant d'importants investissements et souffre d'un manque de compétitivité sur son approvisionnement en matières premières nécessaires à l'alimentation du bétail, ce qui est paradoxal car le pays en est un exportateur net.

L'Australie est le dernier pays au monde qui interdit l'importation de viandes fraîches pour des raisons strictes de biosécurité. En effet, depuis février 2014, la Nouvelle-Zélande accepte des importations de viande fraîche de porc, provenant l'UE et des Etats-Unis. La filière australienne est consciente que cette interdiction sera un point de discussion lors d'éventuelles négociations de libre-échanges.

Les entreprises qui souhaitent exporter vers l'Australie doivent disposer d'un agrément sanitaire. Les producteurs revendiquent une concurrence déloyale car les produits importés ne sont pas soumis aux mêmes conditions environnementales ou exigences de sécurité alimentaire que des produits australiens. Cependant, les gains des parts des marchés des entreprises européennes en Australie s'expliquent, au-delà de la compétitivité par les prix, par la bonne perception des distributeurs australiens en matière de bien-être animal dans l'UE.

##### **De bonnes opportunités et peu de risques pour l'UE**

La croissance de la production en cours ne semble pas en mesure de suivre la progression de la consommation. Le grand défi de la filière australienne est d'améliorer sa compétitivité. Ainsi, les importations devraient se maintenir, voire s'accroître dans les années à venir, selon les fluctuations des prix et des monnaies. Cette situation ouvre de bonnes opportunités aux entreprises européennes agréées pour augmenter/initier les exportations vers l'Australie. Compte tenu la distance, les produits exportés concernent essentiellement des pièces congelées.

Certaines entreprises australiennes vont tenter d'augmenter l'exportation de quelques produits, dont la demande nationale est faible, ou pour lesquelles la valorisation est meilleure sur le marché international. Les débouchés en Océanie et Asie sont visés. Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble qu'il y ait peu de risques d'importation des produits australiens en Europe.

#### BIBLIOGRAPHIE

---

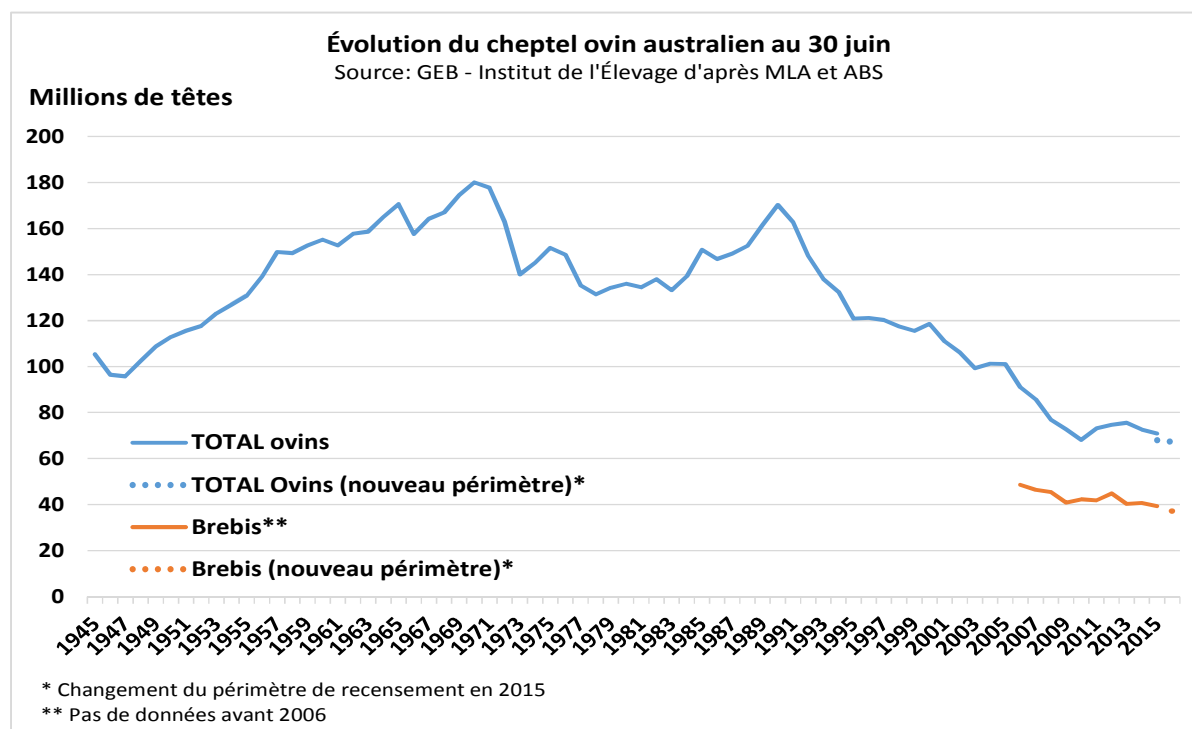
- APL, Annual Report 2015/16
- Department of primary Industries (2015), NSW pork industry overview 2015, pp1-29.
- NSW-DPI (2006), prime facts, pp1-9.
- abs.gov.au (dernière consultation le 06/04/2017)
- USDA Foreign Agricultural Service, Gain report, Livestock and Products Semi-annual, Mars 2017, pp14-19
- Eurostat: base de données Commerce international

## FICHE MARCHÉ

### Australie – Viande ovine

#### 1. Une production cyclique, dépendante des conditions climatiques

Un cheptel fortement impacté par la crise lainière et les sécheresses successives



Initialement orienté vers la production de laine de moutons Mérinos, le secteur ovien australien a connu son âge d'or entre la Seconde Guerre Mondiale et le début des années 1970. Soutenu par des cours de la laine élevés, le cheptel est alors en pleine expansion et atteint son niveau le plus haut en 1970, à 180 millions de têtes. Mais le développement des fibres synthétiques, initié après-guerre connaît un véritable boom à la fin des années 1960 et provoque la chute de la demande mondiale et des prix de la laine. S'ensuit une importante décapitalisation en Australie : en 3 ans, le cheptel ovien perd 40 millions de têtes pour tomber à 140 millions de têtes en 1973. Afin de contrer cette baisse de rentabilité de la production lainière et soutenir le secteur, le gouvernement fédéral australien met en place en 1974-75 un régime de soutien avec fixation de prix plancher pour la laine et achat par la Corporation Lainière Australienne (*Australian Wool Corporation ou AWC*) des volumes n'atteignant pas ce prix. Le cheptel se stabilise alors et tend même à repartir à la hausse au milieu des années 1980.

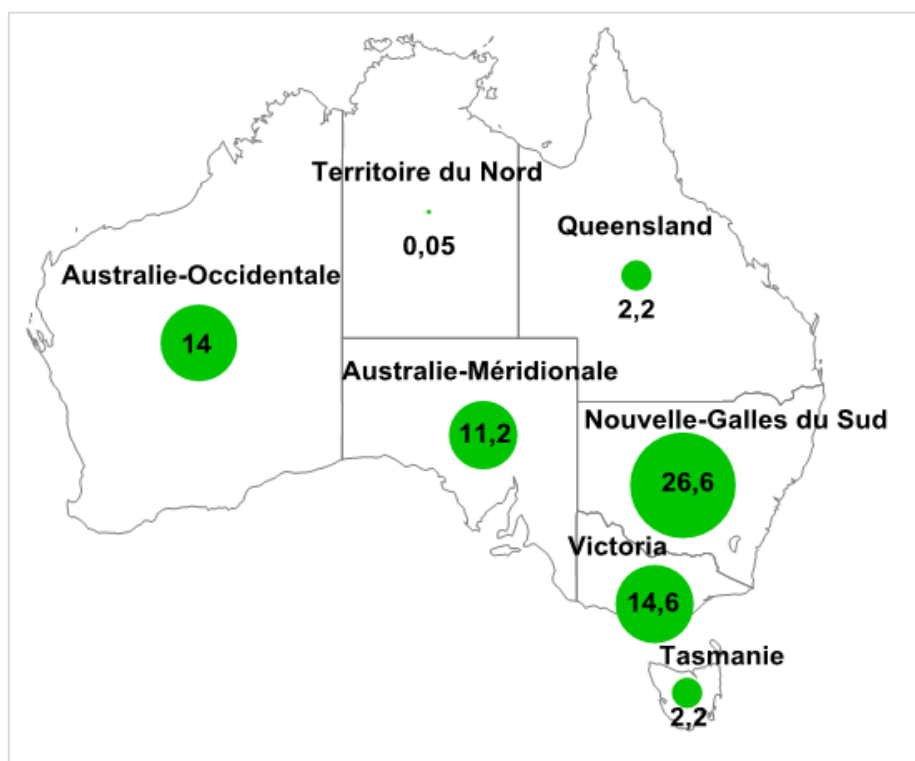
Mais le transfert du contrôle du régime aux producteurs en 1987 et le maintien de prix plancher trop élevés par rapport aux cours internationaux, alors que la demande mondiale est en chute libre, entraînent l'accumulation des stocks de laine de l'AWC et la faillite du système, qui est arrêté en 1991. Face à cette crise lainière, couplée à l'expansion des grandes cultures dans le pays, de nombreux producteurs se tournent vers d'autres productions et le cheptel connaît un important recul. Bien que la laine reste une production importante, la production de viande se développe avec l'augmentation des croisements (la race Mérinos australienne étant peu adaptée à la production de viande).

Alors que l'élevage ovin australien est basé sur le pâturage, et donc dépendant des conditions climatiques et de la pluviométrie, les sécheresses cycliques qui affectent le pays ont également un impact important sur le cheptel. La « plus importante sécheresse du siècle », entre 2000 et 2010, puis à nouveau entre 2013 et 2015, ont ainsi fortement dégradé les conditions de production et entraîné d'importantes décapitalisations ovines.

Au total, bien que relativement stable ces dernières années, le cheptel ovin australien a chuté de plus de 60% depuis son pic de 1970, pour tomber à 67 millions d'ovins en 2016, dont 37 millions de brebis.

Ces ovins sont présents sur quasi tout le territoire mais se concentrent principalement dans les états de Nouvelle-Galles du Sud (38% des effectifs), Victoria (21%), Australie-Occidentale (20%) et Australie-Méridionale 16%).

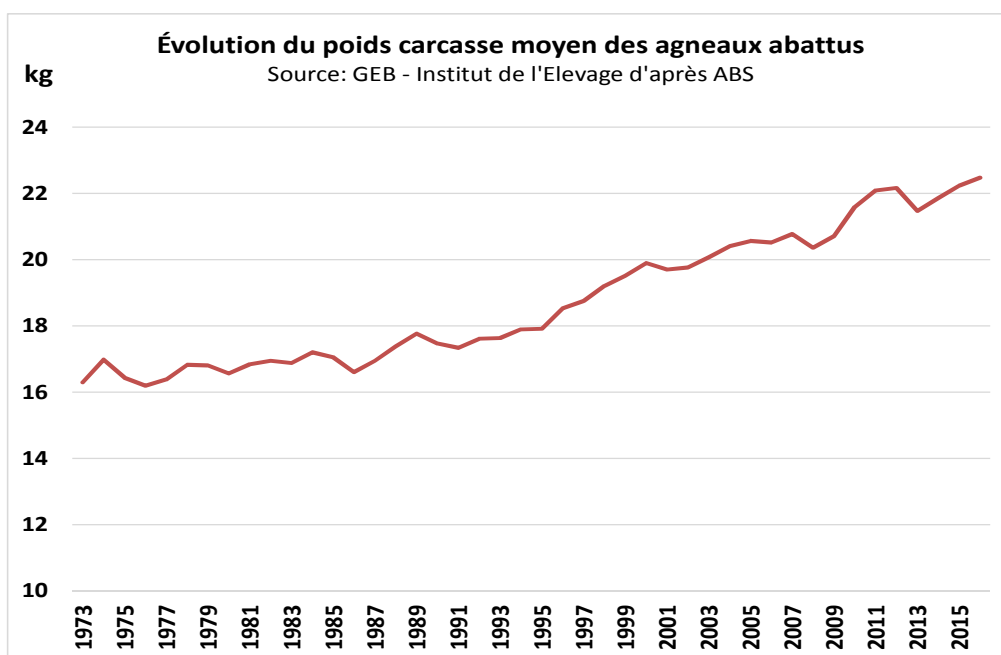
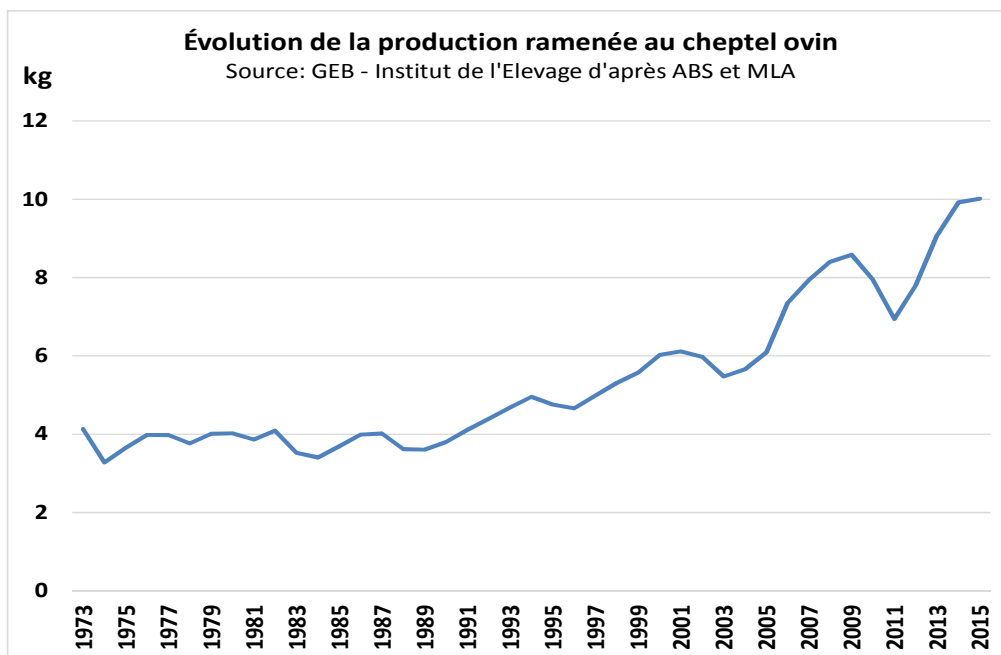
#### **Répartition des ovins en Australie (chiffres 2015, en millions de têtes)**



Source: GEB – Institut de l'Élevage d'après MLA

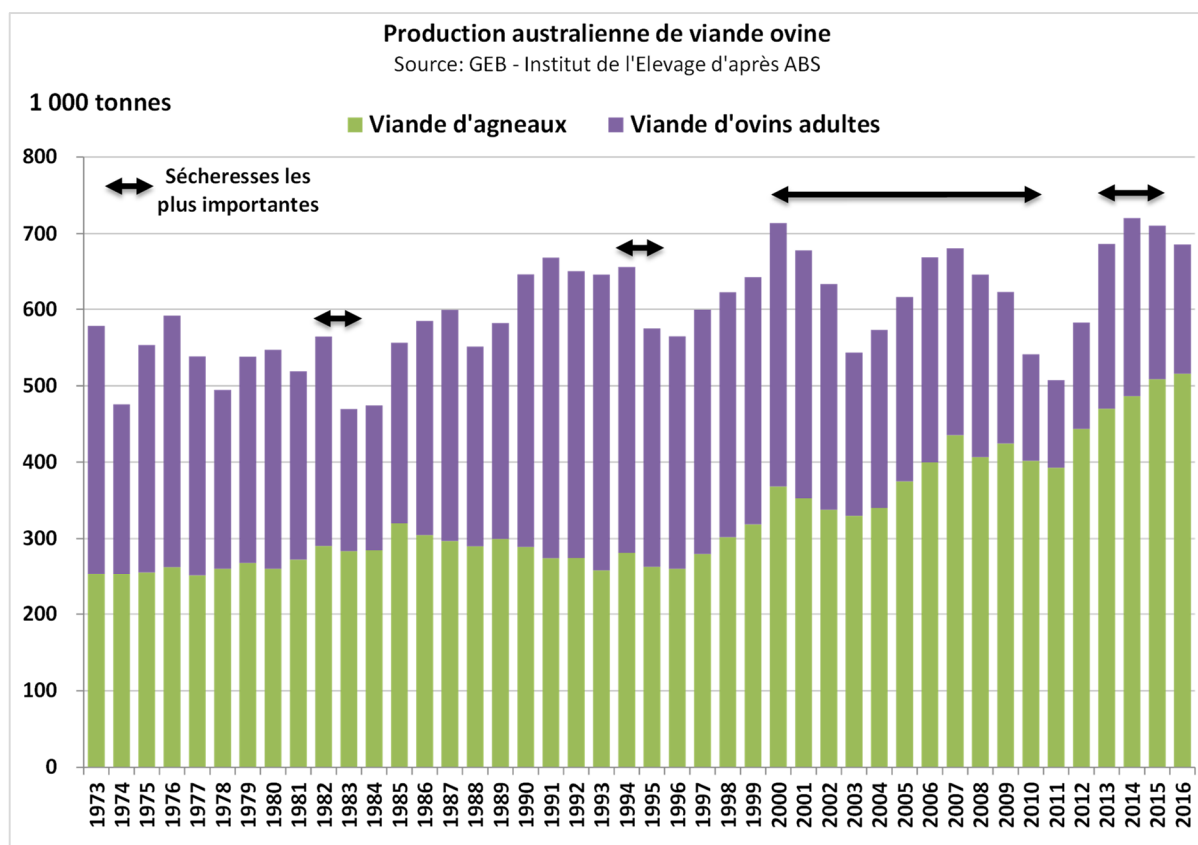
#### La baisse du cheptel a été compensée par des gains de productivité

Malgré l'importante baisse du cheptel national, la production de viande ovine australienne s'est relativement bien maintenue depuis le début des années 1970, et a même progressé en tendance depuis le début des années 1980, grâce à des gains de productivité liés notamment à la réorientation progressive du secteur vers la viande via des croisements. L'augmentation des poids de carcasse (+38% entre 1973 et 2016 pour les agneaux ; +26% pour les ovins adultes) a également soutenu les volumes abattus.



### Une évolution cyclique des abattages liée aux sécheresses

Si la baisse du cheptel a finalement peu impacté la production sur le long terme, grâce à ces gains de productivité, l'évolution des conditions climatiques a en revanche des répercussions très importantes sur le niveau des abattages australiens. Les épisodes de sécheresse affectant le pays entraînent en effet périodiquement des mouvements de décapitalisation / recapitalisation à l'origine d'une variation cyclique des abattages.



### La part de viande d'agneau progresse dans les abattages

Alors que jusqu'au milieu des années 1990, la viande d'ovins adultes représentait plus de 50% des volumes dans les abattages australiens (56% en 1973 ; 60% en 1993), en lien avec l'orientation lainière de la production (moutons élevés pour leur laine puis abattus après 5-7 ans de tonte), cette part a fortement régressé avec le développement des croisements pour la production de viande. La viande d'agneau constitue ainsi aujourd'hui près de 75% des volumes abattus.

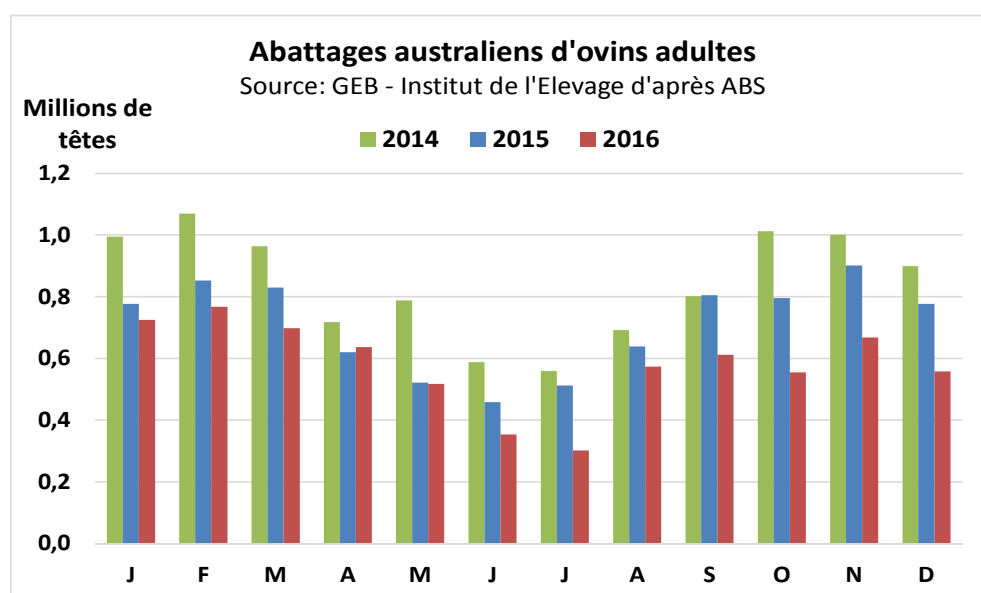
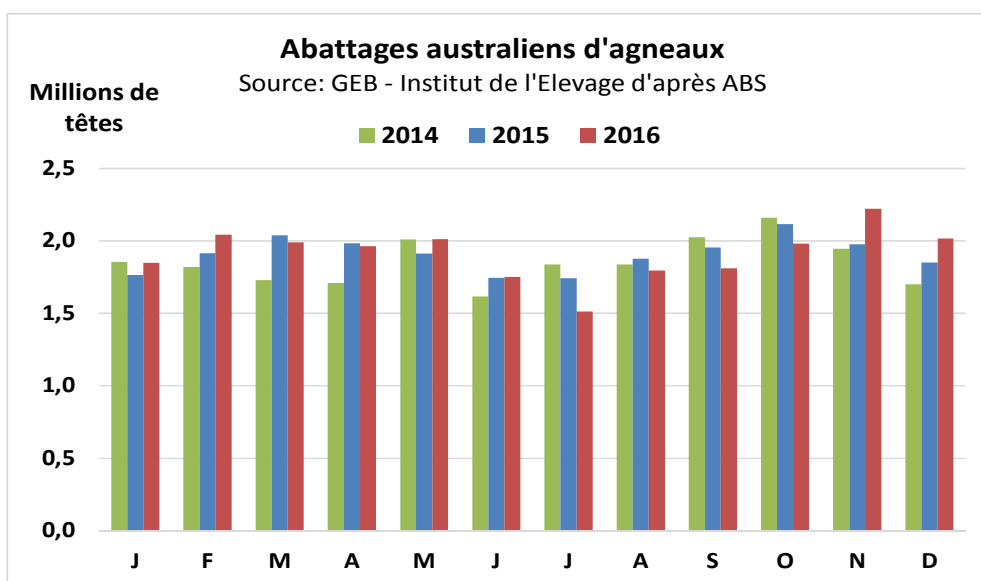
À 686 000 téc en 2016 (-3,5% /2015), la production australienne de viande ovine était constituée de :

- 516 000 téc de viande d'agneau, en hausse de 1,5% par rapport à 2015 (23 millions d'agneaux abattus soit +0,4% /2015 avec un poids carcasse moyen de 22,5 kg),
- 170 000 téc de viande d'ovins adultes (brebis et moutons), en baisse de 16% par rapport à 2015 (7 millions de têtes soit -18% /2015 avec un poids carcasse moyen de 24,4 kg).

L'Australie se place ainsi au rang de 3<sup>ème</sup> producteur mondial de viande ovine, derrière la Chine et l'Union européenne.

### Une saisonnalité des abattages moins marquée qu'en Nouvelle-Zélande

Bien qu'également calée sur la pousse de l'herbe, la production australienne de viande ovine est moins saisonnière qu'en Nouvelle-Zélande. La diversité climatique des zones de production en Australie tend en effet à atténuer cette saisonnalité. Le creux des abattages a lieu entre juin et juillet.

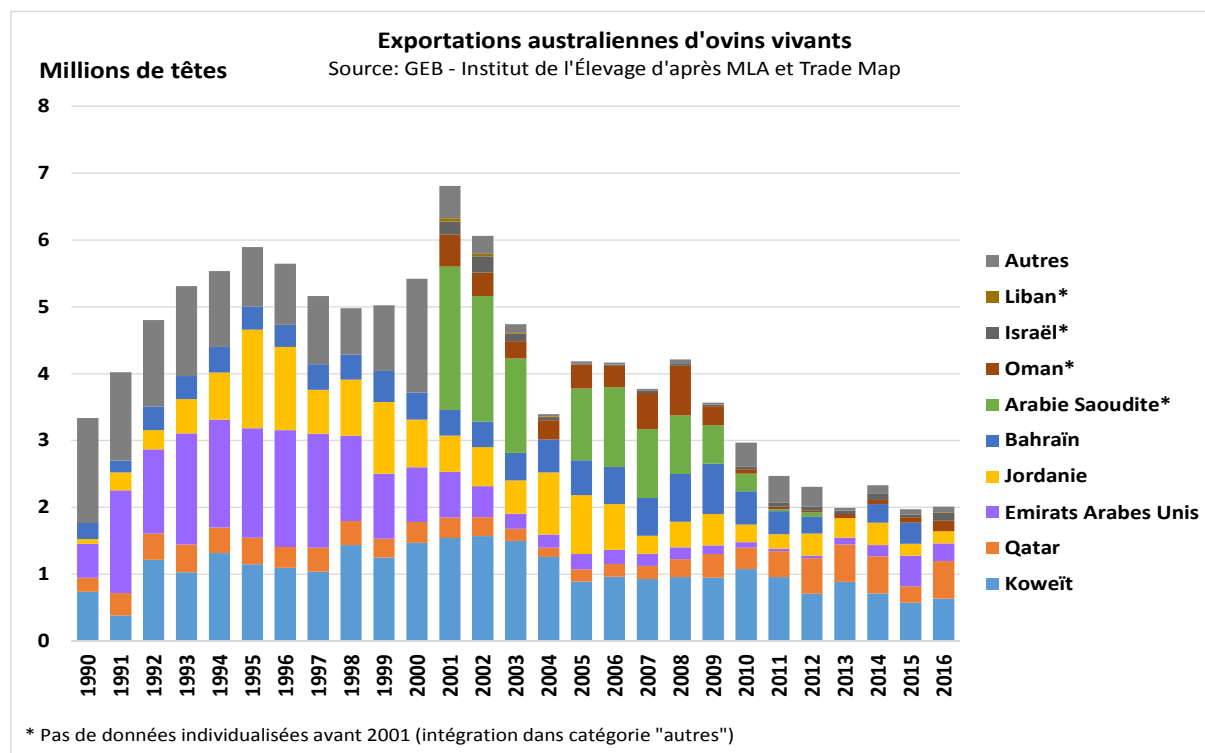


### [Une partie de la production australienne est exportée en vif vers le Moyen-Orient](#)

Amorcées dans les années 1960, les exportations australiennes d'ovins vivants ont connu une progression rapide à partir des années 1970. Constituées essentiellement de moutons Mérinos envoyés au Moyen-Orient après avoir été élevés en Australie pour leur laine, elles répondent à la préférence des consommateurs de ces pays pour de la viande fraîchement abattue, selon les croyances religieuses islamiques.

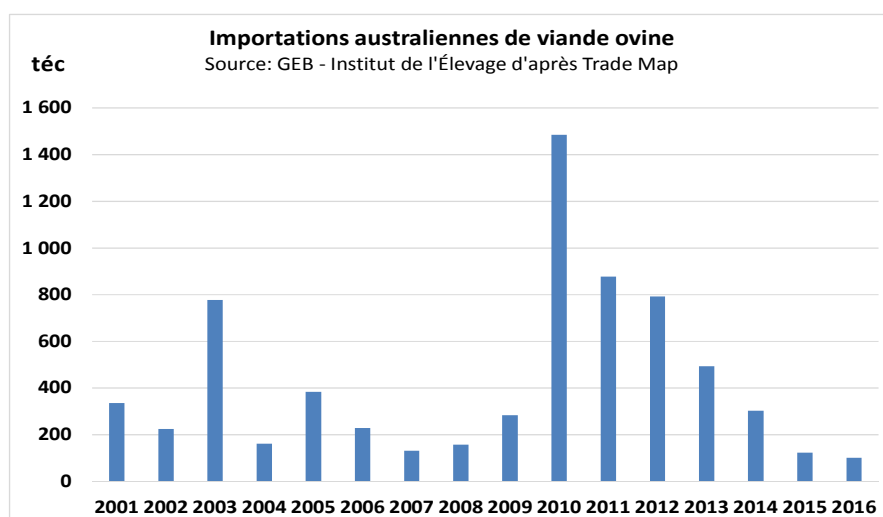
Le rejet par l'Arabie Saoudite des moutons transportés sur le *Cormo Express* en 2003 ainsi que plusieurs scandales révélés par la presse ont entraîné une préoccupation croissante des citoyens australiens pour les problématiques de bien-être animal et amené le gouvernement à introduire en juillet 2011 un Système d'Assurance de la Chaîne d'Approvisionnement par les Exportateurs (*ESCAS : Exporter Supply Chain Assurance System*). Dans le cadre de ce nouveau système, les exportateurs australiens d'animaux vivants sont aujourd'hui responsables du respect des règles de bien-être animal de l'exploitation agricole à l'abattage des animaux dans le pays importateur. Au motif que ce système compromettrait sa souveraineté, l'Arabie Saoudite a fait le choix de ne pas participer à l'ESCAS et ses importations en provenance d'Australie se sont arrêtées en août 2012.

En baisse depuis le début des années 1990 face à la réorientation des pays du Moyen-Orient vers d'autres fournisseurs, les exportations australiennes d'ovins vivants ont encore atteint 2 millions de têtes en 2016 (+2% /2015), soit 6% des sorties annuelles d'ovins des exploitations australiennes. Les principales destinations étaient le Koweït (+10% /2015 à 635 000 têtes), le Qatar (+13% à 561 000 têtes), les Émirats Arabes Unis (-43% à 263 000 têtes), la Jordanie (+4% à 183 000 têtes) et Oman (+93% à 155 000 têtes). Les envois vers le Bahreïn se sont en revanche arrêtés en mai 2015, face à la décision du gouvernement local de supprimer les subventions sur les importations de viande et d'ovins vivants en provenance d'Australie.



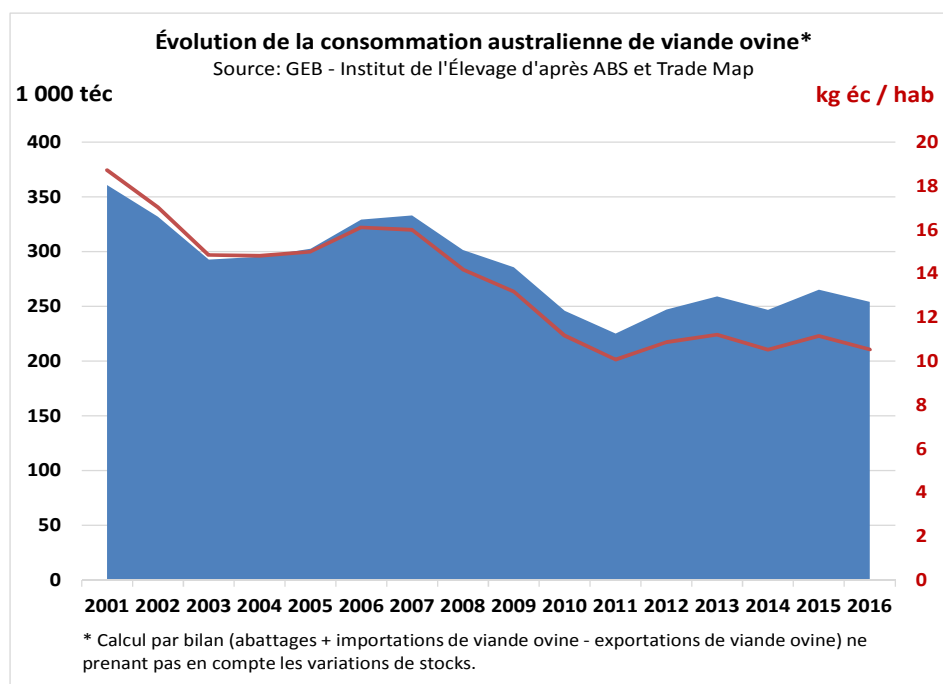
## 2. Les importations de viande ovine sont négligeables

Du fait de l'importance de la production ovine dans le pays, les importations australiennes de viande ovine sont négligeables. À 100 téc en 2016, provenant essentiellement de Nouvelle-Zélande, elles étaient inférieures à 0,1% de la consommation nationale.



### 3. La consommation intérieure pèse pour près de 40% des abattages

Contrairement à la Nouvelle-Zélande, le marché intérieur australien est relativement important (environ 24 millions d'habitants en 2016) et absorbe aujourd'hui près de 40% de la production de viande ovine du pays. La consommation par habitant y est élevée (10,5 kg équivalent carcasse par habitant en moyenne en 2016), mais tend à baisser face au changement des habitudes de consommation des australiens et au développement des exports.



### 4. L'Australie est le 1er exportateur mondial de viande ovine

#### L'Australie exporte aujourd'hui près de 60% de sa production

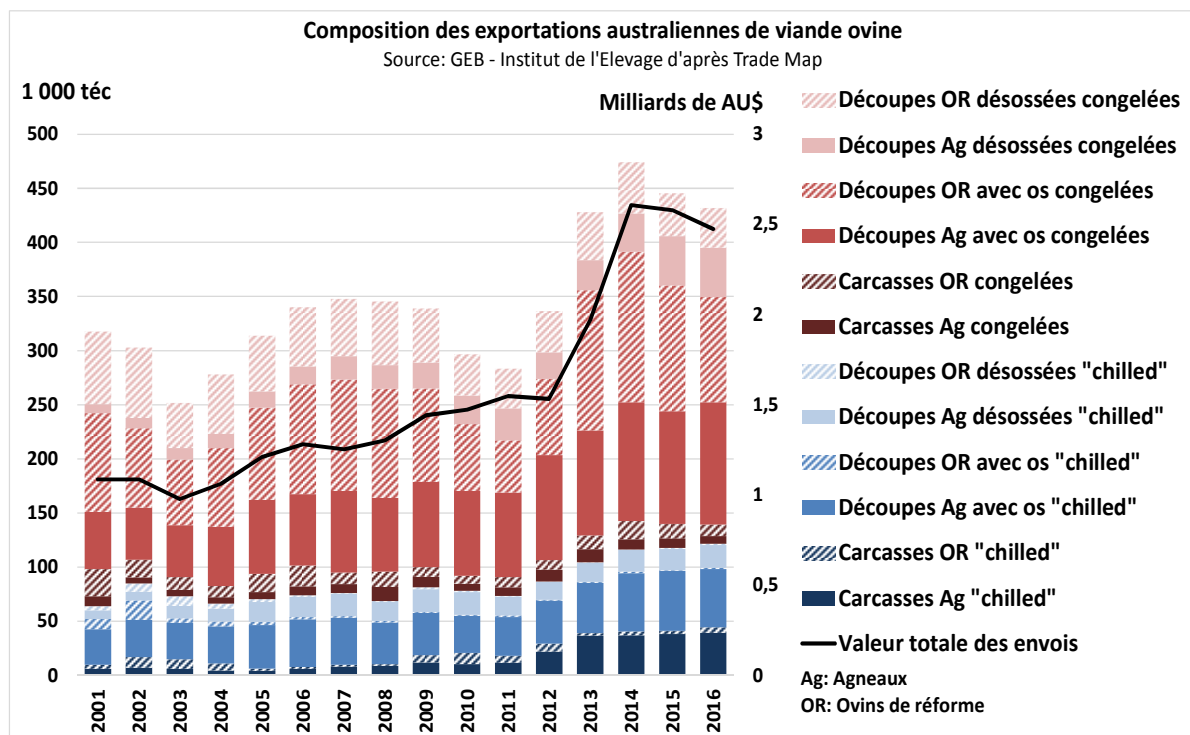
Si le marché intérieur consomme une part importante de la production australienne, le débouché export en absorbe néanmoins la majorité : à 432 000 téc en 2016 (-3% /2015), les exportations australiennes de viande ovine représentaient 63% des abattages du pays. L'Australie se positionne ainsi comme le 1<sup>er</sup> exportateur mondial de viande ovine, devant la Nouvelle-Zélande.

L'évolution de ces exportations suit le cycle de la production australienne. La part de la production exportée a toutefois tendance à augmenter au cours du temps (seulement 47% de la production exportée en 2001).

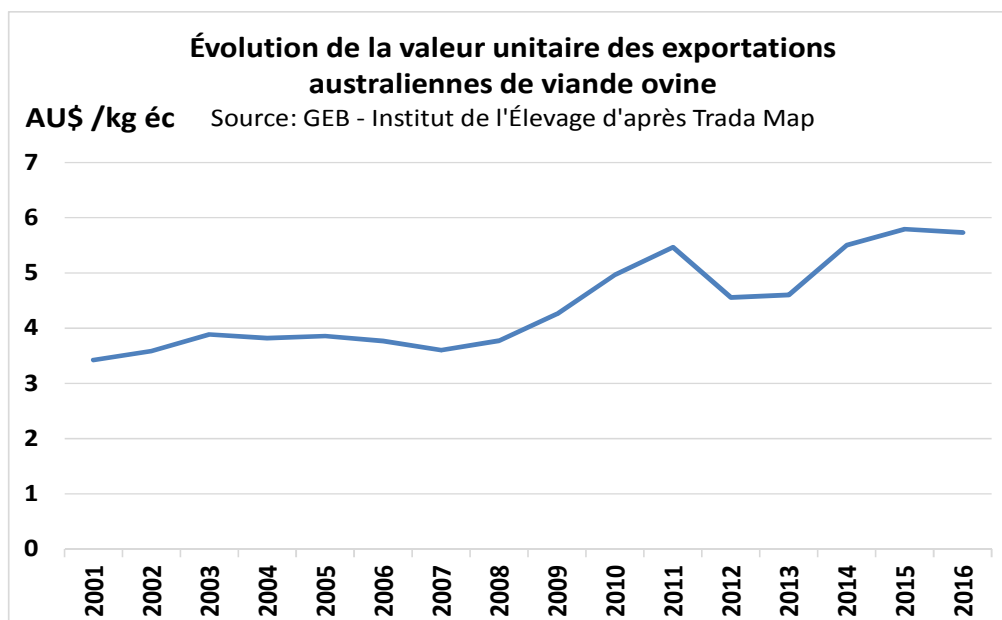
La part de viande d'agneau progresse dans les envois : de 37% des volumes en 2001 à 65% en 2016. Les expéditions sont en outre aujourd'hui constituées essentiellement de découpes : 61% avec os et 24% désossées en 2016. La filière ovine australienne a en effet pris le parti, comme la filière néozélandaise, de limiter les exportations de carcasses au profit des envois de découpes, afin de mieux valoriser chaque morceau de la carcasse de l'animal en l'exportant vers le marché le plus rémunérateur. Les exportations de pièces sous forme « *chilled*<sup>41</sup> » se sont développées en parallèle.

<sup>41</sup> Viande conditionnée dans un emballage plastique étanche, sous vide ou sous atmosphère modifiée (oxygène remplacé par du dioxyde de carbone) et maintenue à une température entre -1°C et 0°C. Cette technique permet d'augmenter la durée de stockage de la viande d'agneau, sans la congeler, jusqu'à 12-16 semaines.



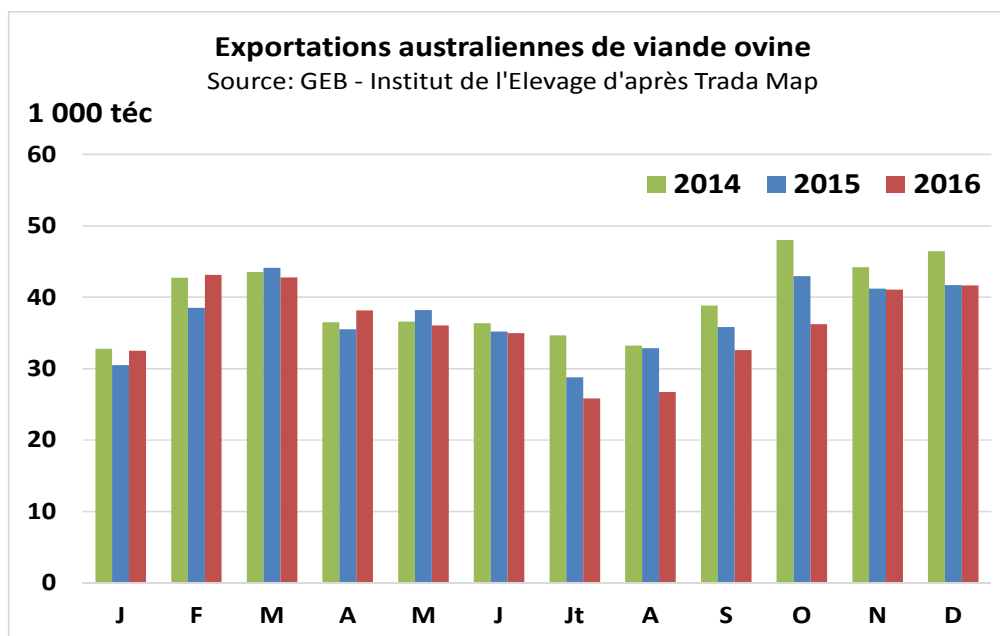


Cette stratégie a permis l'augmentation de la valeur unitaire des envois (+67% depuis 2001, à 5,7 AU\$ /kg éc en 2016, soit environ 4 €), et donc une hausse de la valeur totale exportée ( $\times 2,3$  depuis 2001, à 2,5 milliards de AU\$ en 2016) plus importante que la progression des volumes (+36% entre 2001 et 2016).



### La saisonnalité globale des envois est peu marquée

Comme la production, la saisonnalité des exportations australiennes de viande ovine est peu marquée. Les volumes sont toutefois moins importants en janvier, en juillet et en août.



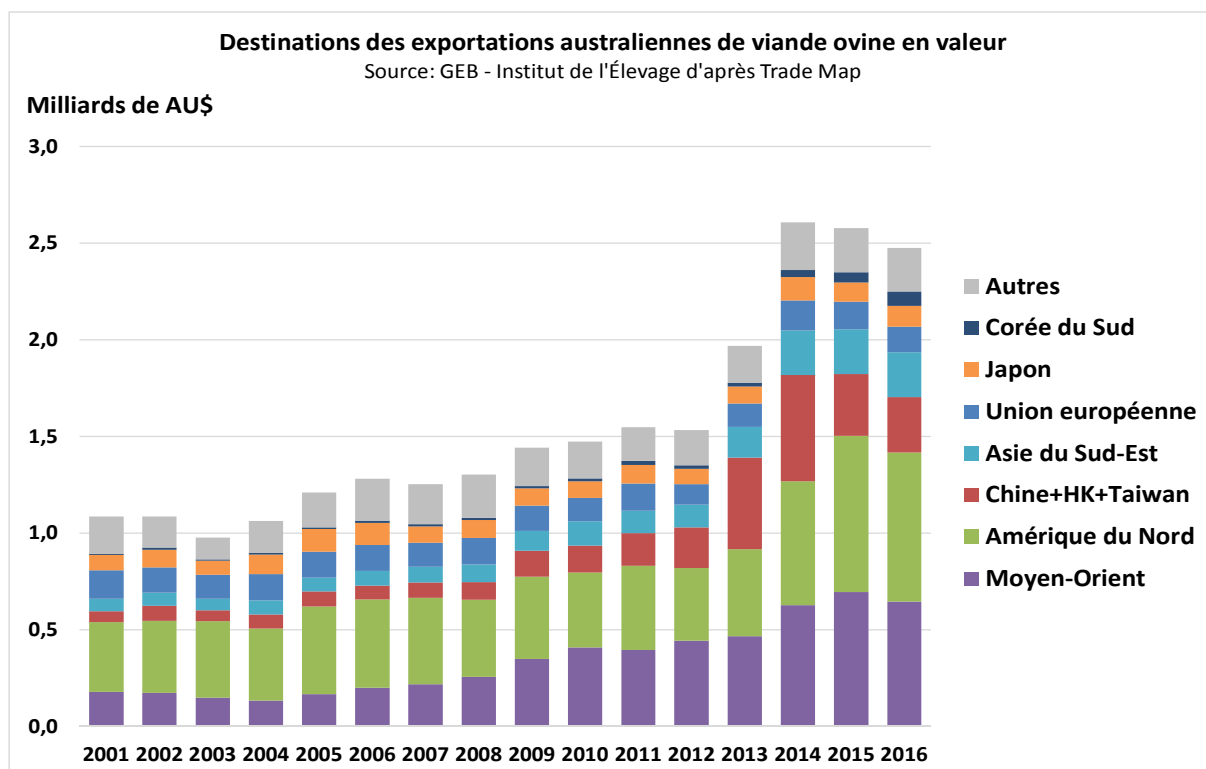
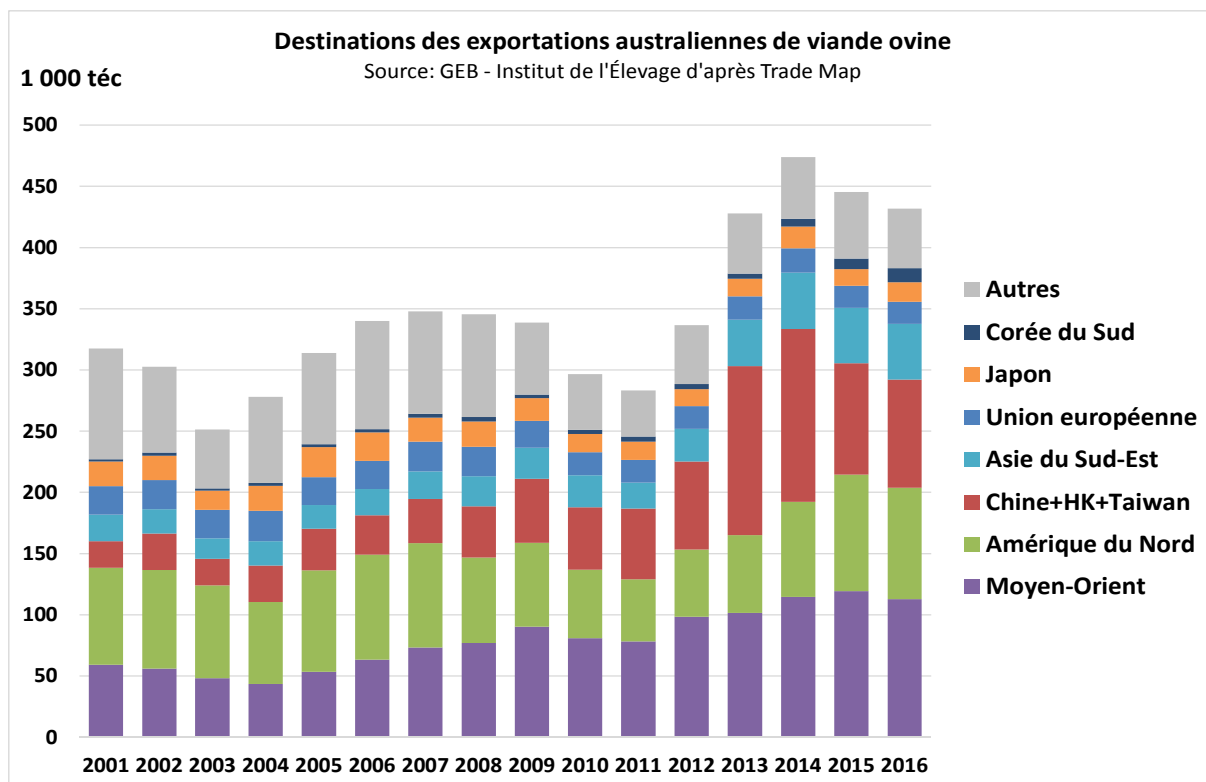
### Le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord et la Chine sont les principales destinations des envois australiens

Les principaux débouchés à l'export de la viande ovine australienne sont le Moyen-Orient (113 000 téc en 2016 ; 646 millions de AU\$), l'Amérique du Nord<sup>42</sup> (91 000 téc en 2016 ; 771 millions de AU\$), et la Chine (88 000 téc en 2016 en comptant Hong-Kong et Taiwan ; 287 millions de AU\$).

Depuis la fin des années 2010, la Chine prend une part croissante des envois australiens (20% des envois en 2016 contre 7% en 2001), en raison de la hausse de sa demande intérieure. Afin d'améliorer les relations d'échanges entre les deux pays, la Chine et l'Australie ont ainsi signé un accord de libre-échange fin 2014 (entré en vigueur le 20 décembre 2015), qui amènera à la suppression totale des droits de douanes sur la viande ovine d'ici janvier 2023. En janvier 2016, ils sont passés à 11,7% pour la viande d'agneau (contre 15% avant l'accord) et à 17,9% pour la viande d'ovin adulte (contre 23% avant l'accord).

Outre la Chine, l'Australie bénéficie aujourd'hui d'autres accords de libre-échange en vigueur, avec la Nouvelle-Zélande, Singapour, les États-Unis, la Thaïlande, le Chili, l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge), la Malaisie, la Corée du Sud et le Japon. Le Partenariat Trans-Pacifique (conclu mais non entré en vigueur pour le moment) pourrait venir s'ajouter prochainement à cette liste, si les États-Unis revenaient sur leur décision de se retirer de l'accord prise par la nouvelle Administration Trump. Des discussions sont en outre en cours avec les pays du Golfe, l'Inde, et l'Indonésie.

<sup>42</sup> États-Unis, Canada et Mexique.



## L'Union européenne est encore un marché très secondaire pour l'Australie

L'Union européenne reste un débouché très limité pour la viande ovine australienne. À 18 100 téc en 2016 (130 millions de AU\$), les exportations australiennes de viande ovine vers l'UE ne représentaient en effet que 4% des envois australiens (5% en valeur).

Ce faible poids s'explique en grande partie par le volume relativement réduit du contingent australien d'importation de viande ovine dans l'UE. Depuis l'Accord Agricole du GATT de 1994 (Accords de Marrakech, entrés en vigueur en 1995), les importations européennes de viande ovine et caprine (tous produits rentrants dans les codes NC 0204, sans distinction de forme ni de type d'animaux ou de conditions d'élevage) en provenance des pays tiers sont limitées par des contingents annuels attribués par pays, bénéficiant d'une exonération totale de droits de douane (droits de douane en dehors de ces contingents = 12,8% + 90,2 € à 311,8 € par 100 kg net, selon le produit). Alors que le contingent global d'importation de viande ovine en UE est aujourd'hui de 286 600 téc, l'Australie bénéficie historiquement d'un quota limité : 19 186 téc soit seulement 7% du contingent global et 12 fois moins que le contingent néozélandais. Ce quota est ainsi limitant pour l'Australie, qui le sature quasiment tous les ans.

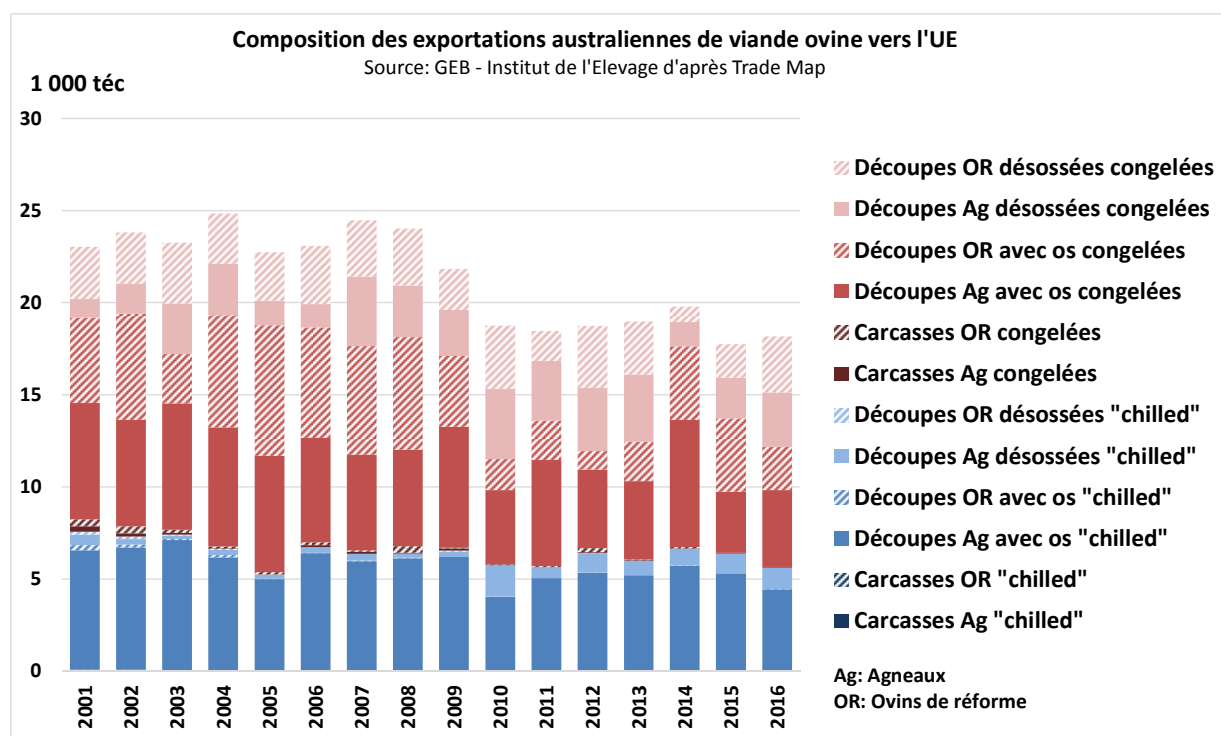
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de remplissage du contingent australien	98%	98%	96%	100%	97%	99%	99%	86%	100%	99%	99%	96%

Source : Commission européenne

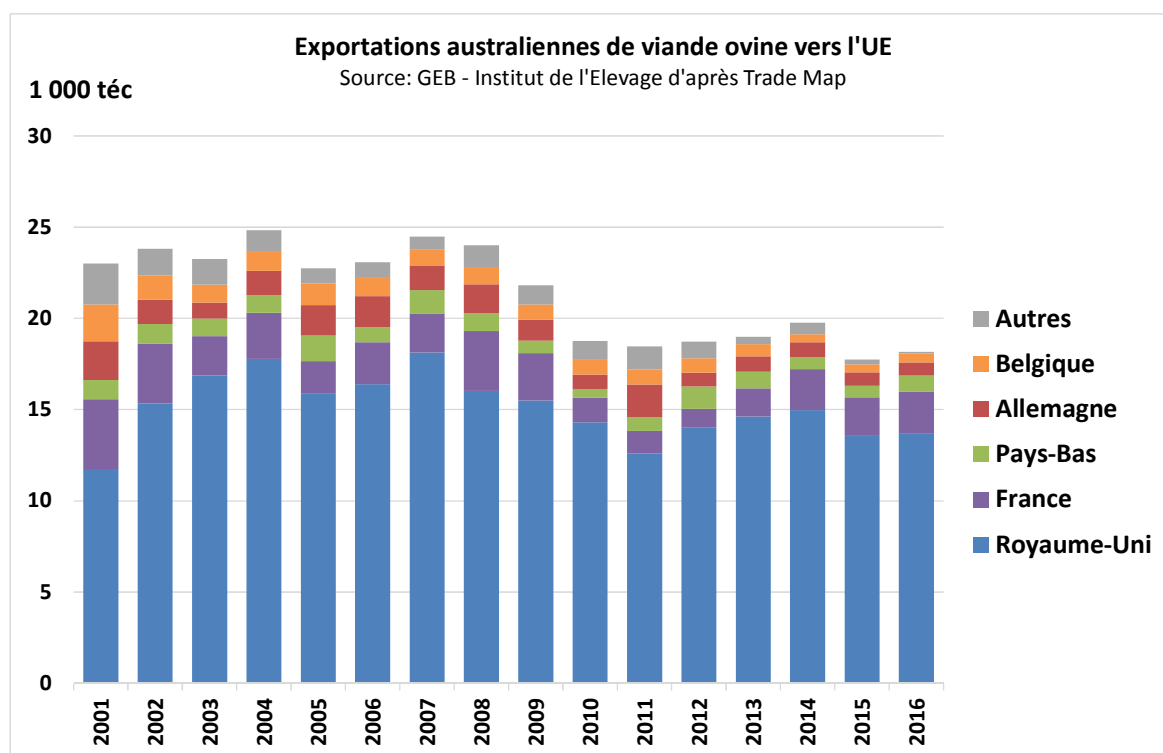
La répartition du quota entre les différentes entreprises australiennes est gérée par le *Department of Agriculture and Water Resources*<sup>43</sup> (Ministère de l'Agriculture et des Ressources en Eau). Les demandes (faites par les entreprises au mois d'octobre de l'année précédente) dépassant généralement le quota disponible, le ministère met en œuvre un processus de répartition annuel entre les entreprises (période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), dépendant de leur poids dans les exportations des années précédentes. Certaines entreprises ne remplissent toutefois pas leur quota attribué, d'où une difficulté à remplir le quota global à 100% tous les ans.

L'Union européenne reste néanmoins un marché rémunérateur pour la viande ovine australienne car destination privilégiée pour les morceaux d'agneaux à haute valeur ajoutée (gigots, épaules et carrés). Les envois vers l'Union européenne sont ainsi constitués à 70% de viande d'agneau. 69% des volumes totaux sont sous forme congelée, le reste sous forme « *chilled* » (contrairement aux exportations néozélandaises, la part du « *chilled* » dans les envois australiens vers l'UE n'a pas progressé ces 15 dernières années). Quasi 100% des volumes sont des découpes : 60% avec os et 39% désossées.

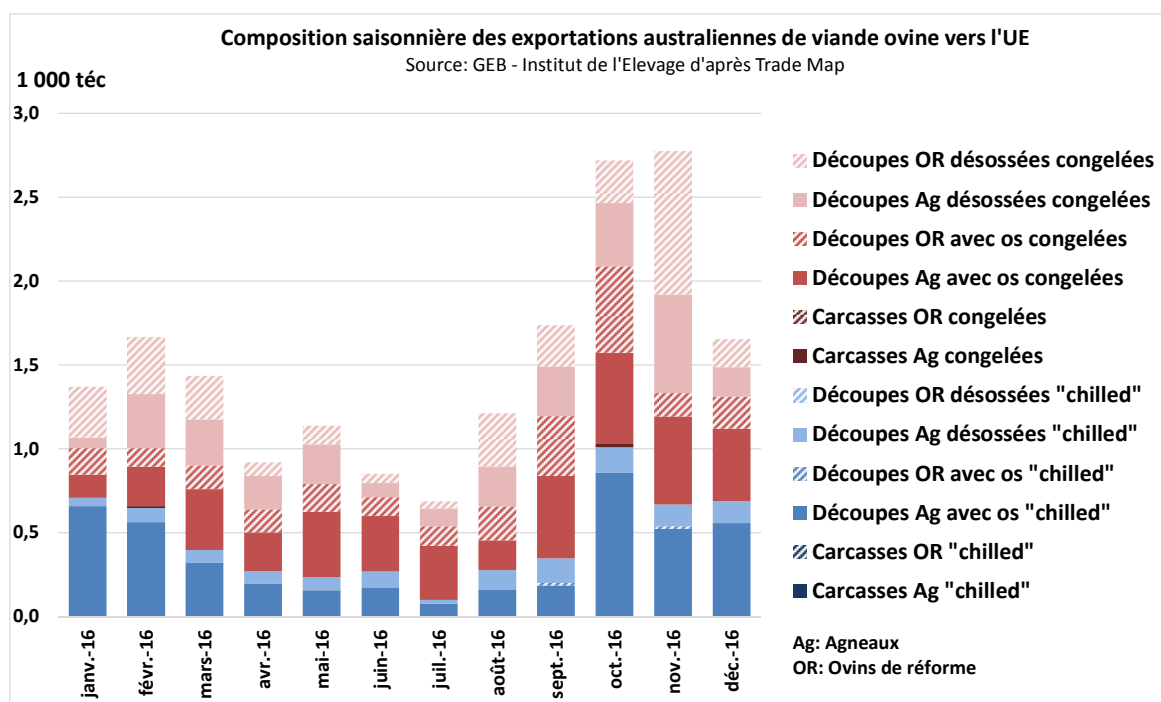
<sup>43</sup> <http://www.agriculture.gov.au/export/from-australia/quota/eu-sheepmeat-quotas>



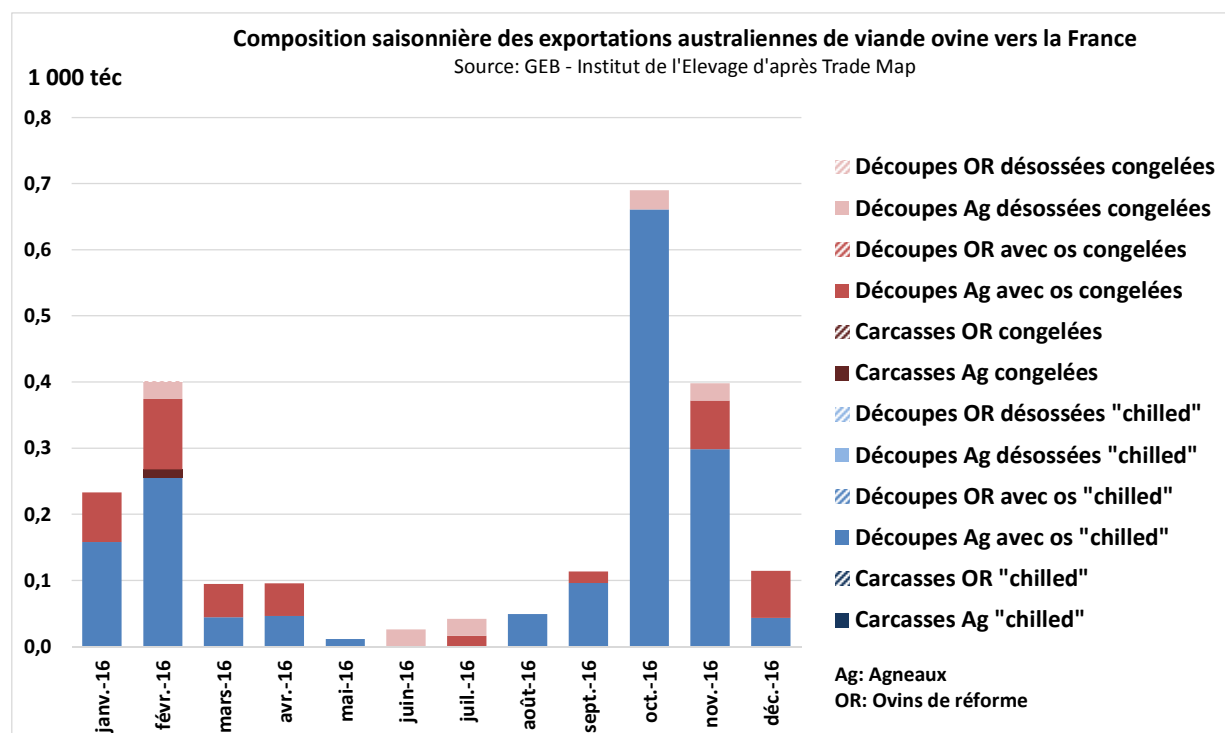
Au sein de l'Union européenne, le Royaume-Uni est le principal débouché (13 700 téc de viande australienne en 2016), suivi par la France (2 300 téc), les Pays-Bas (900 téc), l'Allemagne (700 téc) et la Belgique (500 téc).



Contrairement aux exportations australiennes globales, la saisonnalité de ces envois est très marquée : près des ¾ ont lieu entre septembre et mars, avec un pic important en octobre-novembre (30% des volumes) pour approvisionner le marché européen pour les fêtes de fin d'année (environ 5 semaines de décalage entre le départ Australie et l'arrivée en UE, correspondant à la durée du fret par bateau).



La composition et la saisonnalité des envois vers la France sont un peu différentes. En 2016, les exportations australiennes de viande ovine vers la France étaient constituées à 100% par de la viande d'agneau : 72% de découpes d'agneau avec os « chilled », 20% de découpes d'agneaux avec os congelées, 6% de découpes d'agneaux désossées congelées, 1,5% de découpes d'agneau désossées « chilled » et 0,5% de carcasses d'agneaux congelées. L'essentiel des envois a eu lieu en octobre-novembre (48% des volumes) afin d'approvisionner le marché français pour les fêtes de fin d'année et en janvier-février (27% des volumes) pour fournir de la viande pour Pâques.



## 5. BILAN

### Bilan australien en viande ovine

Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après ABS et Trade Map

1 000 téc	2001	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Abattages</i>	678	616	541	507	583	687	720	710	686
<i>Importations</i>	0,3	0,4	1,5	0,9	0,8	0,5	0,3	0,1	0,1
<i>Exportations</i>	318	314	297	283	337	428	474	445	432
<i>Consommation</i>	361	303	246	225	247	259	247	265	254

## 6. Perspectives d'évolution

- **Pour 2017**

D'après les experts de *Meat & Livestock Australia*<sup>44</sup> (MLA), La baisse des effectifs de brebis mis à la reproduction devrait conduire au recul des abattages australiens d'agneaux en 2017. Dans le même temps, les abattages d'ovins adultes devraient se stabiliser, à leur bas niveau de 2016. La production australienne de viande ovine devrait ainsi enregistrer un repli de l'ordre de 1% par rapport à 2016. Cette baisse de la production se répercutera sur les exportations australiennes de viande ovine qui devraient baisser d'environ 3%, dans l'hypothèse d'une légère reprise de la consommation intérieure. Alors que les demandes chinoise et étatsunienne pourraient rebondir en 2017, la suppression des subventions octroyées par le gouvernement au Bahreïn pour l'importation de viande ovine australienne devrait entraîner une baisse des envois vers la région. La faiblesse de la livre sterling pourrait également pénaliser les envois de viande australienne vers l'UE.

- **À moyen terme**

En faisant l'hypothèse d'un retour à des conditions climatiques moyennes, MLA prévoit en revanche une reprise de l'augmentation des abattages australiens d'agneaux en 2018, qui devraient atteindre le niveau record de 23 millions de têtes d'ici 2020. Les abattages d'ovins adultes ainsi que les poids carcasse moyen étant également attendus en hausse, la production australienne de viande ovine pourrait grimper à 712 000 téc en 2020, soit 4% de plus qu'en 2016.

Les volumes de viande ovine australienne exportés devraient aussi suivre cette tendance et progresser notamment à destination de l'Asie (Chine notamment), des États-Unis et du Moyen-Orient.

Les incertitudes concernant les impacts du « *Brexit* » rendent en revanche difficile la prévision du niveau des envois australiens vers le Royaume-Uni et l'UE à partir de 2019. Les Australiens semblent ainsi beaucoup compter aujourd'hui sur la signature d'accords de libre-échange avec le Royaume-Uni et l'UE, afin d'obtenir un meilleur accès au marché européen à l'avenir. Si les conditions d'accès au marché européen étaient facilitées (suppression ou élargissement du quota), ce marché très rémunérateur pourrait en effet présenter davantage d'intérêt pour l'Australie.

<sup>44</sup> Meat & Livestock Australia : Organisme de marketing et de R&D pour la filière viande rouge en Australie.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Publications de Meat & Livestock Australia : <https://www.mla.com.au/>, et notamment :
  - Sheep Industry Projections 2017
- Ted Henzell, 2007, Australian Agriculture : its History and Challenges, Csiro Publishing
- Sites internet :
  - Australian government → Australian stories – Australian farming and agriculture – grazing and cropping: <http://www.australia.gov.au/about-australia/australian-story/austn-farming-and-agriculture>
  - Australian Livestock Exporter's Council: <http://auslivestockexport.com/trade-history/>
  - Department of Agriculture and Water Resources: <http://www.agriculture.gov.au/>



## FICHE MARCHÉ

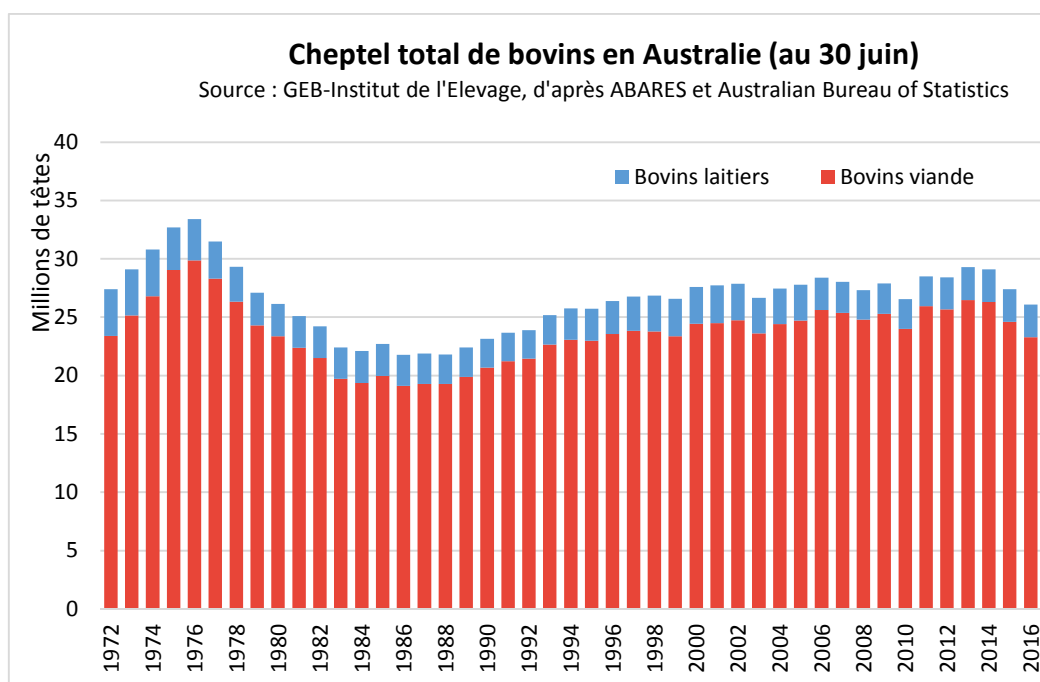
### Australie – Viande bovine

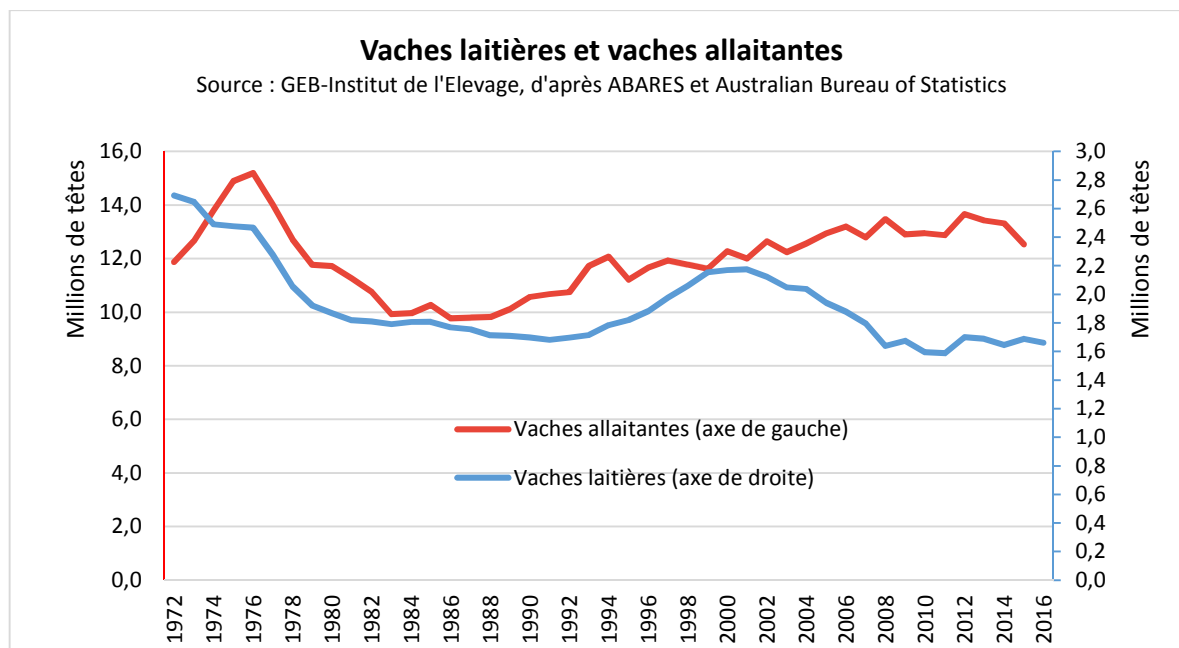
#### 1. Une production dépendante du climat

##### 6.1 Un cheptel bovin très majoritairement orienté vers la production de viande

L'Australie comptait 26 millions de bovins au 30 juin 2016. Le cheptel bovin allaitant s'est développé à partir des années 1950. Il a très fortement progressé entre 1967 et 1976, par le biais de nombreuses reconversions d'éleveurs ovins en raison de l'effondrement des cours de la laine. Par la suite, la mise en place d'un système de soutien au marché de la laine a permis de stopper l'hémorragie du secteur ovin. Sur cette période, le cheptel bovin viande s'est replié, avant d'amorcer une nouvelle phase de progression à nouveau liée aux difficultés du secteur ovin.

Depuis les années 2000, les animaux destinés à la production de viande représentent environ 90% du cheptel bovin. Leur nombre est plus fluctuant que celui des bovins laitiers. Il reste très dépendant des conditions climatiques. Le troupeau laitier a quant à lui eu tendance à se réduire jusqu'en 2010 avant de se stabiliser.



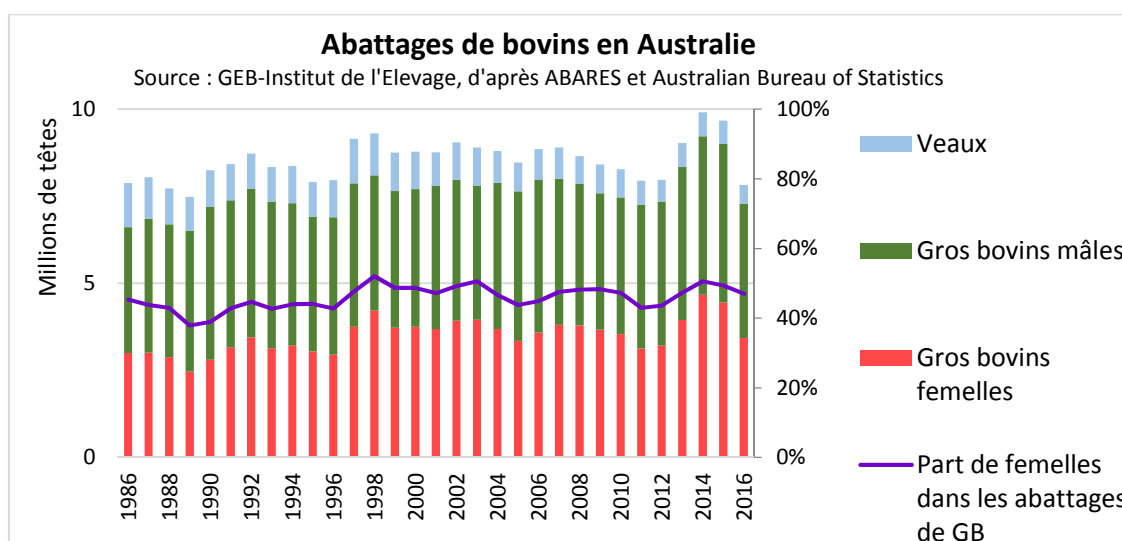
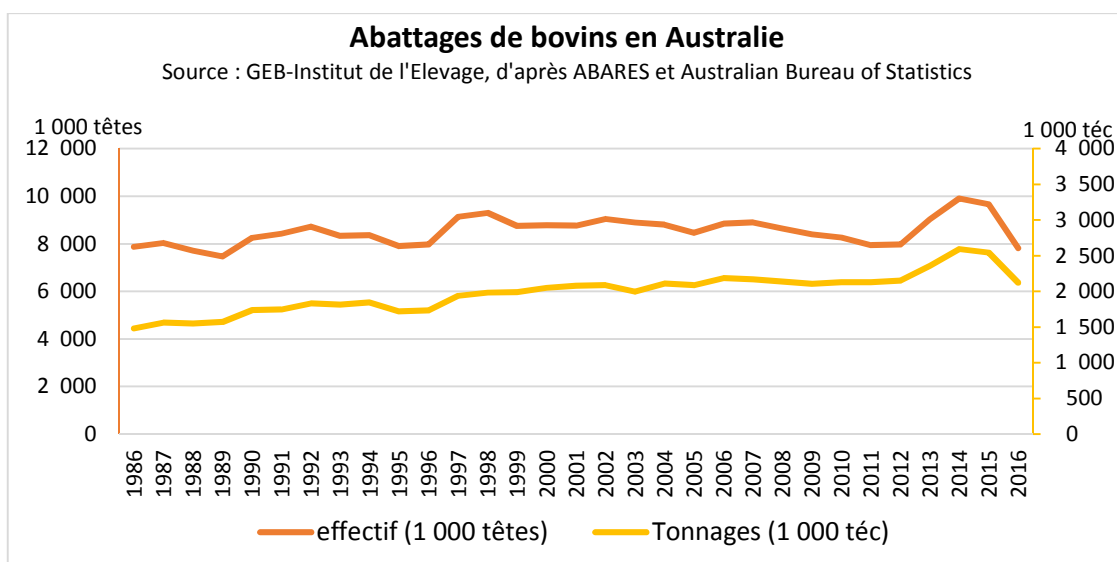


Les cheptels de vaches se sont réduits conjointement jusqu'à la fin des années 80, puis ont progressé ensemble jusqu'en 2000. Le cheptel laitier a alors amorcé une baisse, liée à la suppression en 2001 des soutiens à la production pour le marché intérieur et à la grosse sécheresse de 2002-2003 qui s'est poursuivie presque toute la décennie. Il s'est ensuite plus ou moins stabilisé à partir de 2010.

Le cheptel de vaches allaitantes a profité de la forte baisse du cheptel ovin à partir du début des années 1990 due à l'effondrement du marché de la laine. Il a également profité d'une ouverture croissante des marchés export suite aux accords de Marrakech en 1994. Il reste toutefois soumis aux aléas climatiques et notamment aux sécheresses qui donnent lieu à de brutales décapitalisations. Les épisodes de 1994-1995 (réduction du cheptel allaitant de -900 000 têtes en un an, soit -7%) et de 2002-2003 (-400 000 têtes, ou -3%) en sont l'illustration, tout comme la sécheresse plus récente de 2013-2015 (le cheptel allaitant s'est réduit de 1,1 million de têtes en 3 ans, soit -8%). Le chiffre de juin 2016 n'est pas encore disponible, mais la faible part des femelles dans les abattages de gros bovins en 2016 (47% contre 51% en 2014 et 49% en 2015) suggère l'amorce d'une nouvelle phase de recapitalisation.

#### La production abattue a cessé d'augmenter mais reste relativement volatile

La production australienne de viande bovine est en progression sur le long terme. Elle a augmenté de 75% en 30 ans pour totaliser 2,125 millions de têtes en 2016. La hausse des poids de carcasse (+62% en 30 ans) constitue le principal facteur d'augmentation. Il est dû d'une part à la réduction de la part des veaux dans les effectifs totaux (de 16% en 1986 à 7% en 2016) et d'autre part à l'augmentation du poids moyen des gros bovins abattus (passé de 218 kg à 288 kg en 30 ans).



**Le nombre de veaux abattus est en diminution constante.** Il est passé de 1,27 million de têtes en 1986 à 542 000 têtes en 2016, pour une production ramenée à seulement 24 000 téc. Cette catégorie regroupe deux types de produits que les statistiques ne permettent pas de différencier :

- les « *bobby calves* », veaux laitiers abattus très jeunes autour de 2 ou 3 semaines et 15 à 30 kg de carcasse et produisant une viande blanche. Cette production est très saisonnière, car directement liée à la saisonnalité des naissances laitières. L'essentiel de la production a lieu entre mai et septembre, avec un pic en août;
- les « *Stirk Veal* » élevés avec leurs mères et bénéficiant d'un accès à l'herbe. Ces derniers sont plutôt de race à viande, abattus à l'âge de 6 à 10 mois pour un poids de 70 à 150 kg de carcasse et produisent une viande rosée.

La hausse du poids moyen de carcasse des veaux depuis 2009 permet toutefois de supposer que la part des veaux rosés a augmenté au détriment des *bobby calves*.

**Les abattages de gros bovins** sont plus volatiles que ceux de veaux car plus dépendants des conditions climatiques et des successions de capitalisations/décapitalisations. Sur le long terme, les effectifs abattus ont plutôt eu tendance à progresser jusqu'au début des années 2000. Ils se sont ensuite plus ou moins stabilisés, avant de décroître à partir de 2008, pour finalement rebondir à partir de 2013, en raison de la sécheresse sévère qui a touché le pays 3 années de suite.

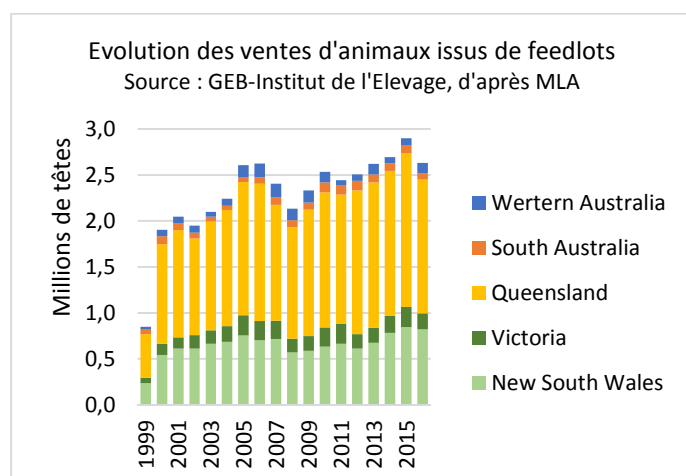
## Production à l'herbe ou production au grain

La production de gros bovins finis en Australie est communément séparée entre production à l'herbe et production au grain, la finition au grain permettant d'obtenir une viande plus persillée, correspondant notamment au goût des consommateurs asiatiques et nord-américains.

Tous les bovins australiens sont d'abord élevés à l'herbe dans les exploitations de naissance. Dans le Sud, où le climat est tempéré, les exploitations sont petites et nombreuses. Les races utilisées sont des races britanniques et européennes (Angus et Hereford notamment) et le nombre de têtes par hectare est plus important que dans le Nord, beaucoup plus aride. Dans le Nord, où les températures sont plus élevées, les exploitations sont en général de très grande taille et le chargement très faible. Les animaux élevés sont le plus souvent des zébus (*Bos Indicus*) ou des croisements incluant du sang *Bos Indicus*, mieux adaptés au climat, valorisant mieux des fourrages très riche en silice (abrasifs pour la dentition et moins riches que ceux des zones tempérées) et plus résistants aux tiques.

Après le sevrage, les animaux sont repoussés à l'herbe durant l'hivernage après sevrage (phase de « *back grounding* »), période où ils peuvent perdre du poids. Puis ils sont orientés soit vers la finition à l'herbe (sur l'exploitation ou sur une exploitation spécialisée dans la finition), soit vers la finition au grain, en *feedlots*. La finition à l'herbe concerne toujours les 2/3 des gros bovins abattus (y compris les vaches de réforme).

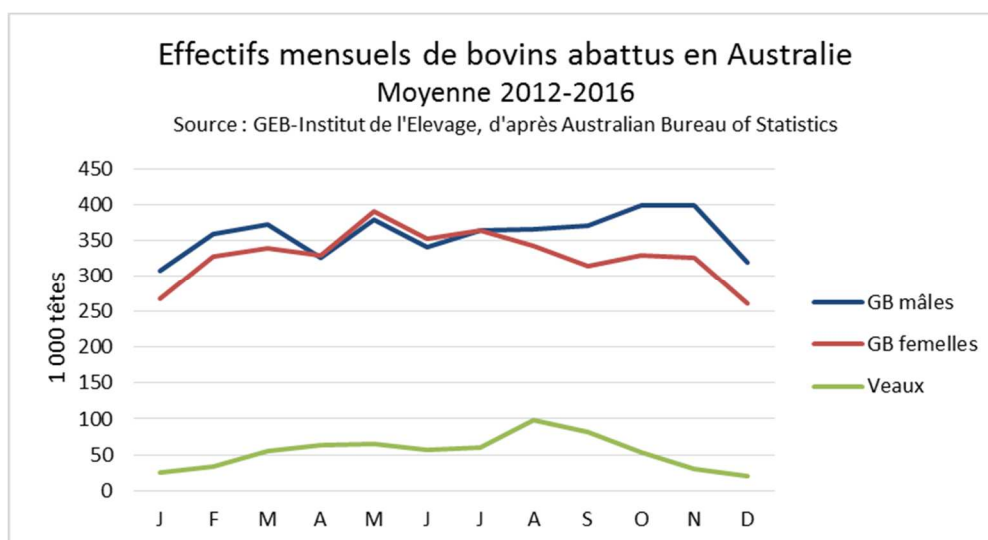
La finition au grain s'est développée en priorité pour servir les marchés japonais et coréen, mais également le marché intérieur depuis les dernières années. Le développement de la finition au grain a en outre permis de s'affranchir en partie des difficultés climatiques récurrentes. Cette finition, réalisée en *feedlots*, n'est pas dépendante de la pousse de l'herbe, mais uniquement du prix des matières premières végétales. D'environ 25% des gros bovins au début des années 2000, la part des bovins finis en *feedlots* est passée à 35% aujourd'hui. Pour avoir droit à l'appellation « *grainfed* », les génisses doivent être finies au grain pendant au moins 60 jours et les bœufs pendant un minimum de 70 jours. En moyenne, les bovins séjournent 95 jours dans les *feedlots* australiens, le marché japonais demandant un temps de finition plus long (130 jours).



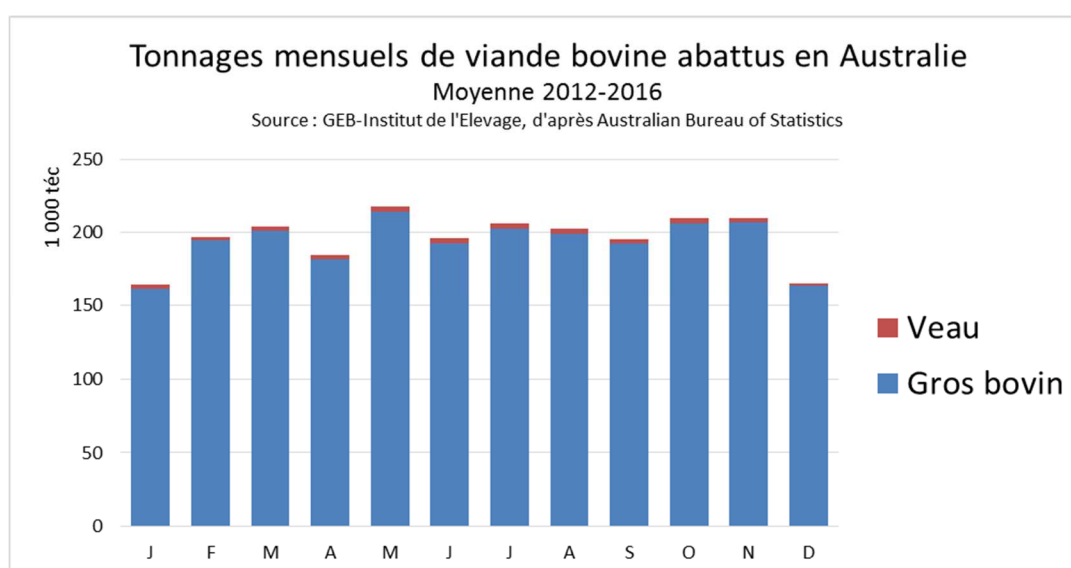
## Décembre et janvier : 2 mois creux de production

La production australienne de viande bovine est relativement saisonnière. Décembre et janvier, pendant l'été austral, sont 2 mois creux pour les abattages de gros bovins comme pour ceux de veaux. Ils n'ont totalisé en moyenne sur les 5 dernières années que 14% des abattages annuels de gros bovins et 7% des abattages de veaux.

A l'inverse, le mois de mai (automne austral) enregistre une forte production, notamment pour les femelles, car ils correspondent à la période de réforme. En octobre et novembre, les mâles sont plus nombreux à sortir.



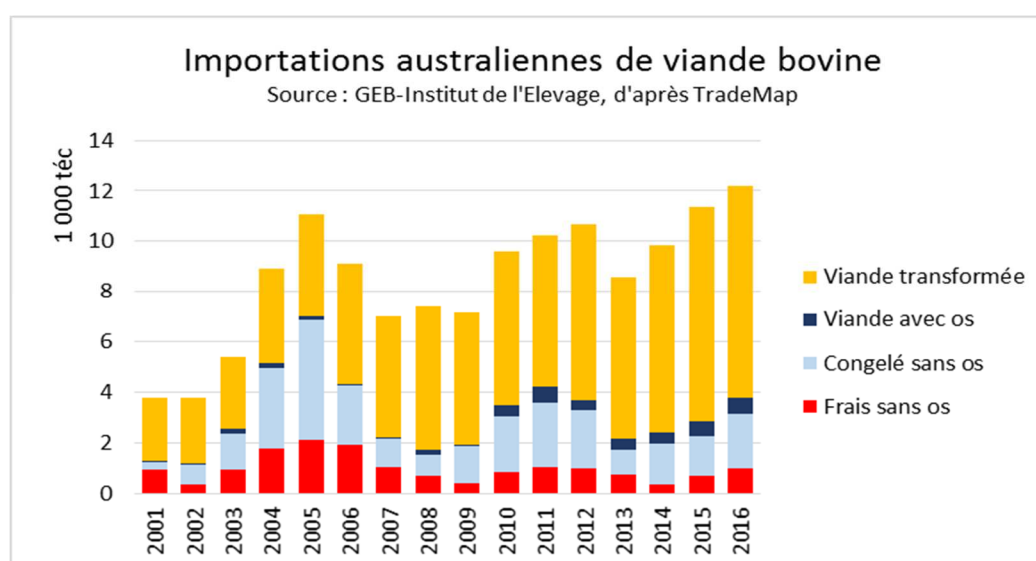
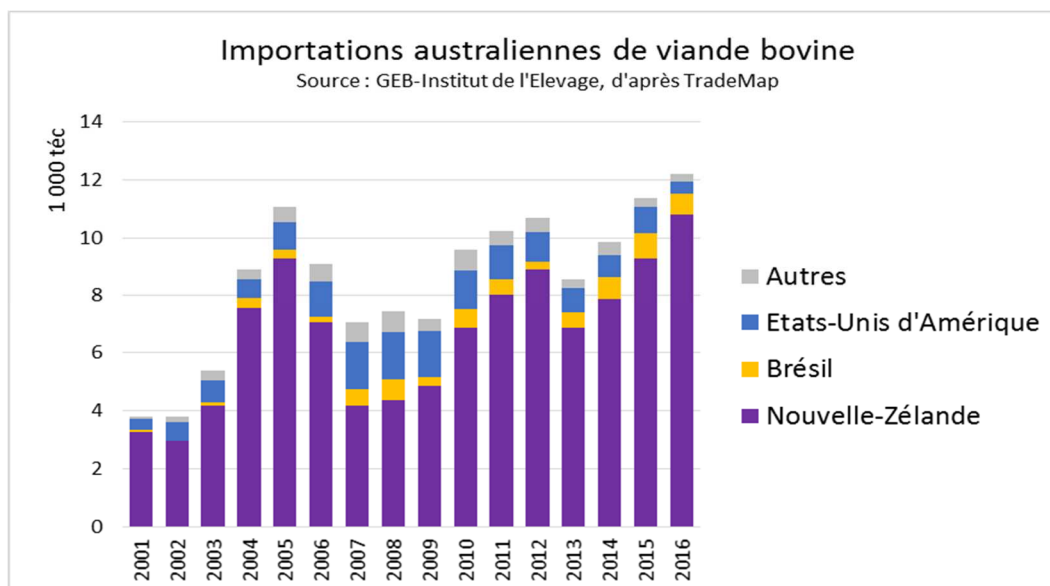
À part le creux de décembre-janvier et un pic de sortie en mai, les tonnages produits sont relativement bien équilibrés sur l'année grâce à la finition en *feedlots* qui permet de sortir des animaux en contresaison. Décembre et janvier enregistrent chacun 7% de la production annuelle de viande bovine. Les autres mois de l'année enregistrent chacun entre 8 et 9%.



## 2. Des importations très limitées, et constituées pour plus des deux tiers de viande en conserve

Malgré l'absence de droits de douane sur la viande bovine, les volumes importés par l'Australie sont négligeables au regard de sa production comme de sa consommation. Moins de 2% des volumes de viande bovine consommés en Australie sont en effet importés. Ce volume a toutefois tendance à progresser sur le long terme. En 2016, l'Australie a importé 12 000 tecs de viande bovine, contre 4 000 tecs en 2001. La Nouvelle-Zélande a fourni 89% des volumes en 2016, le Brésil 6% et les États-Unis 3%.

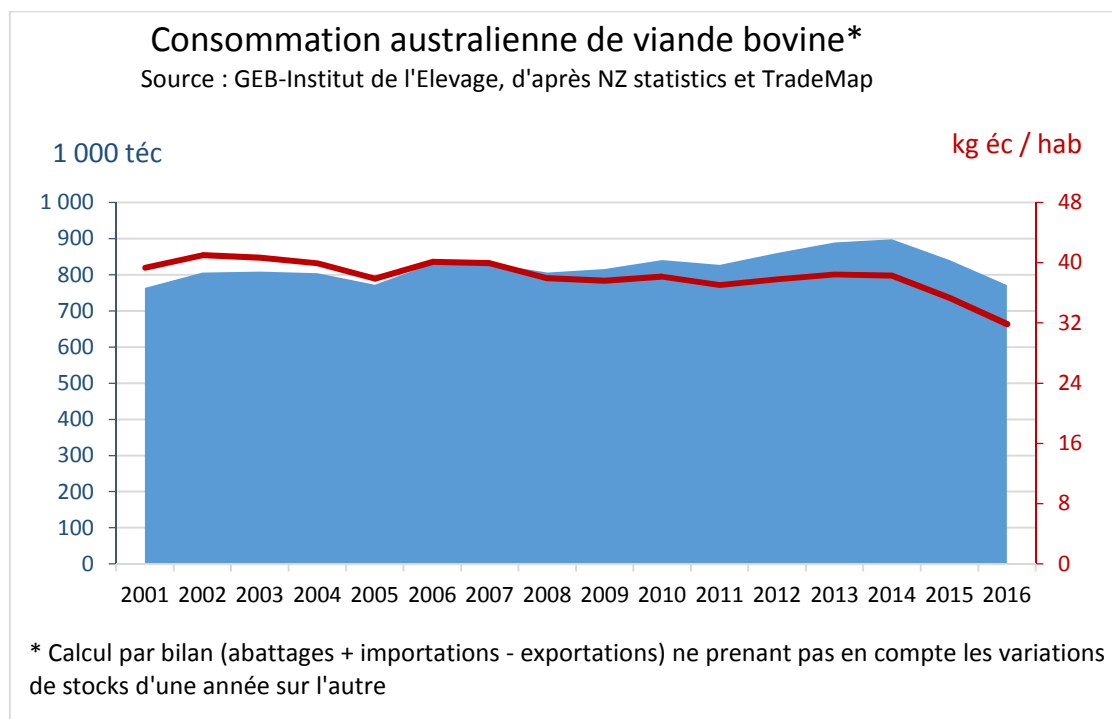
L'Australie importe principalement de la viande transformée (69% du tonnage), la quasi-totalité de ce volume étant constitué de préparations et conserves de viande (ligne SH 160250). C'est sur ce produit que repose l'essentiel de la croissance des volumes importés. Elle importe également de la viande désossée congelée (18% des tonnages en 2016) et très peu de viande désossée réfrigérée (8% des tonnages en 2016).



### 3. La consommation par habitant s'érode

La consommation de viande bovine par habitant en Australie est une des plus élevée au monde (36 kg équivalent carcasse en moyenne sur les 5 dernières années). Toutefois, les volumes consommés s'érodent sur le long terme. Ils atteignaient 40 kg éc en moyenne sur la période 2002-2006. La mise en place du système MSA (*Meat Standard Australia* : système de prédiction de la qualité de la viande sur une base hédonique) dans les années 90' a permis de limiter l'érosion de la consommation par habitant. En 2015 et 2016, la hausse du prix de la viande bovine a en revanche accéléré la baisse de la consommation par habitant.

Le phénomène d'érosion de la consommation est toutefois compensé par la croissance de la démographie, particulièrement dynamique en Australie. Le nombre d'habitants est en effet passé de 20 millions à 24 millions entre 2006 et 2016. La consommation totale de viande bovine était donc plutôt en croissance sur le long terme, avant de chuter brutalement en 2015 et 2016, du fait de la réduction drastique des disponibilités. En moyenne sur les 5 dernières années, 36% des volumes de viande bovine produits en Australie ont été consommés dans le pays.



#### 4. L'exportation : principal débouché pour la viande bovine australienne

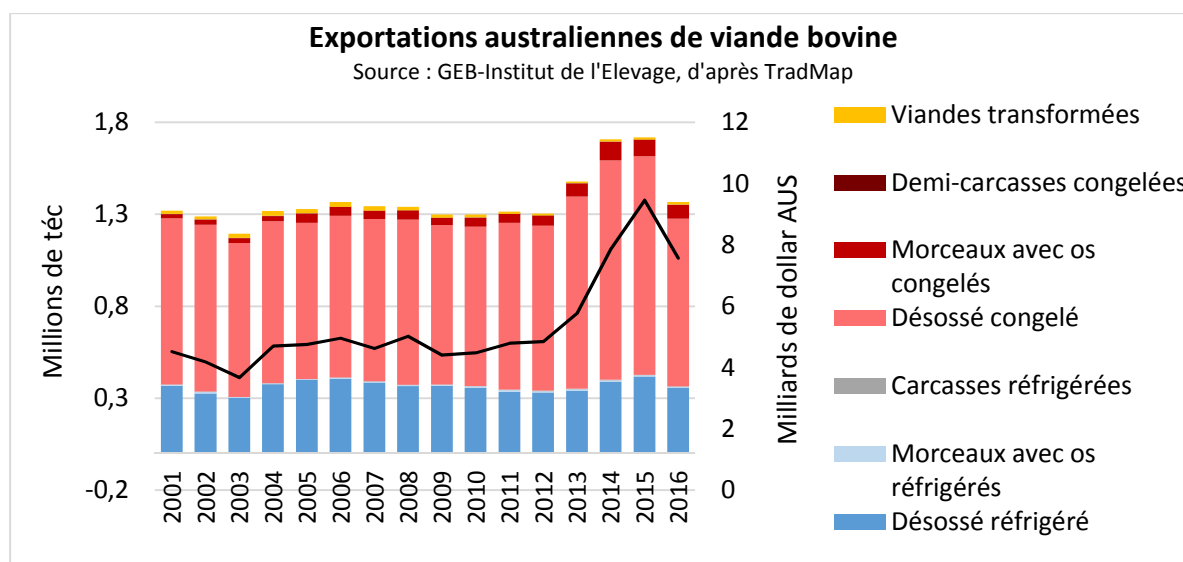
L'exportation représente le principal débouché pour la viande bovine australienne. En moyenne sur les 5 dernières années, 64% des volumes de viande bovine produits en Australie ont été exportés. Les marchés développés d'Asie (Japon et Corée du Sud) absorbent une grande partie des volumes (respectivement 25% et 18% en 2016). Les États-Unis constituent un autre débouché important (23% en 2016, et même 33% en 2015 lorsque le marché américain manquait de viande). Les ventes vers la Chine se développent et pourraient prendre de l'ampleur dans les années à venir.

En 2016, l'Australie a exporté 1,366 million de téc de viande bovine, pour une valeur de 7,569 milliards de dollars australiens, ou 5,088 milliards d'euros. Elle a ainsi repris depuis 2014 la première place en valeur sur le marché mondial des viandes bovines, devant le Brésil.

##### Plus d'1/4 des exportations australiennes en *chilled*

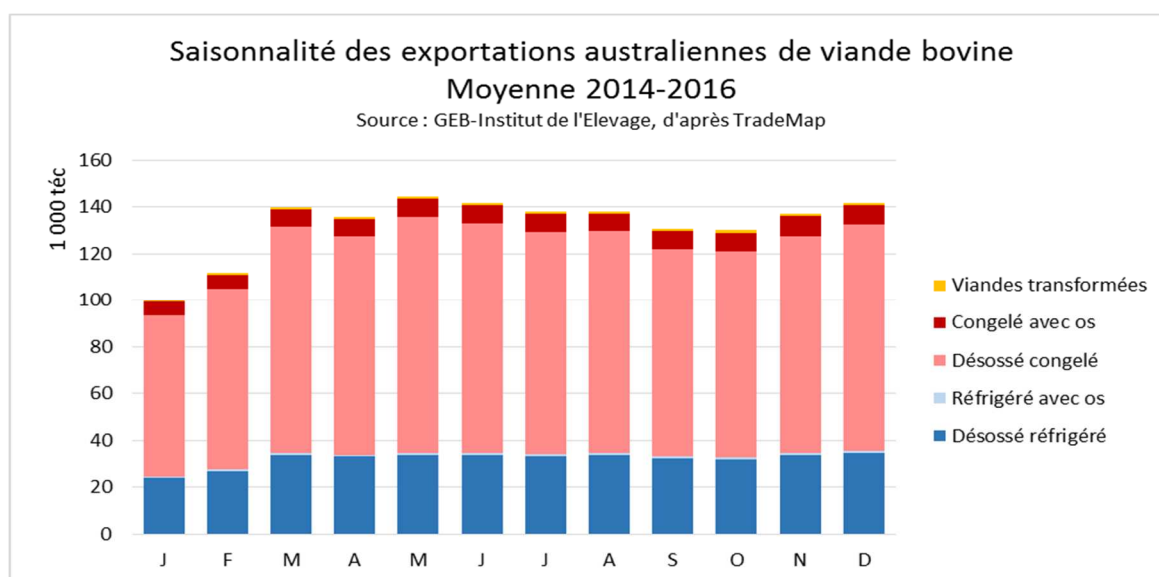
La viande désossée congelée représente 67% de la viande bovine exportée par l'Australie (Les États-Unis étant le premier débouché pour ce produit) et la viande désossée réfrigérée 26% (le Japon absorbant près de la moitié des volumes de ces viandes réfrigérée ou *chilled*<sup>45</sup>). Les morceaux congelés avec os ne comptent que pour 5% des volumes. Les 2 gros marchés pour ces morceaux avec os sont la Corée du Sud et la Chine.

<sup>45</sup> Viande sous vide conservée à température très légèrement négative (entre 0 et -5°C).



### Faible saisonnalité des exportations

Les volumes exportés sont légèrement plus faibles sur les 2 premiers mois de l'année. En moyenne sur les 3 dernières années, 6% du volume annuel ont été expédiés au mois de janvier et 7% au mois de février, contre environ 9% sur les autres mois de l'année. Il y a donc un décalage d'un mois entre la période creuse des abattages et la période creuse des exportations.



### L'Asie et les États-Unis sont les principaux débouchés pour la viande australienne

Le **Japon** est le premier client de l'Australie, sauf en 2014 et 2015 lorsque le marché américain manquait de viande. En moyenne sur les 5 dernières années, le Japon a absorbé 25% des volumes et 24% de la valeur des exportations australiennes de viande bovine. Les volumes expédiés vers le Japon ont atteint un pic en 2005, alors que le Japon avait fermé ses frontières à la viande américaine après la découverte de cas d'ESB aux États-Unis. Le Japon a ensuite progressivement rouvert à la viande américaine, ce qui explique la réduction progressive des expéditions australiennes vers le Japon depuis 2006.

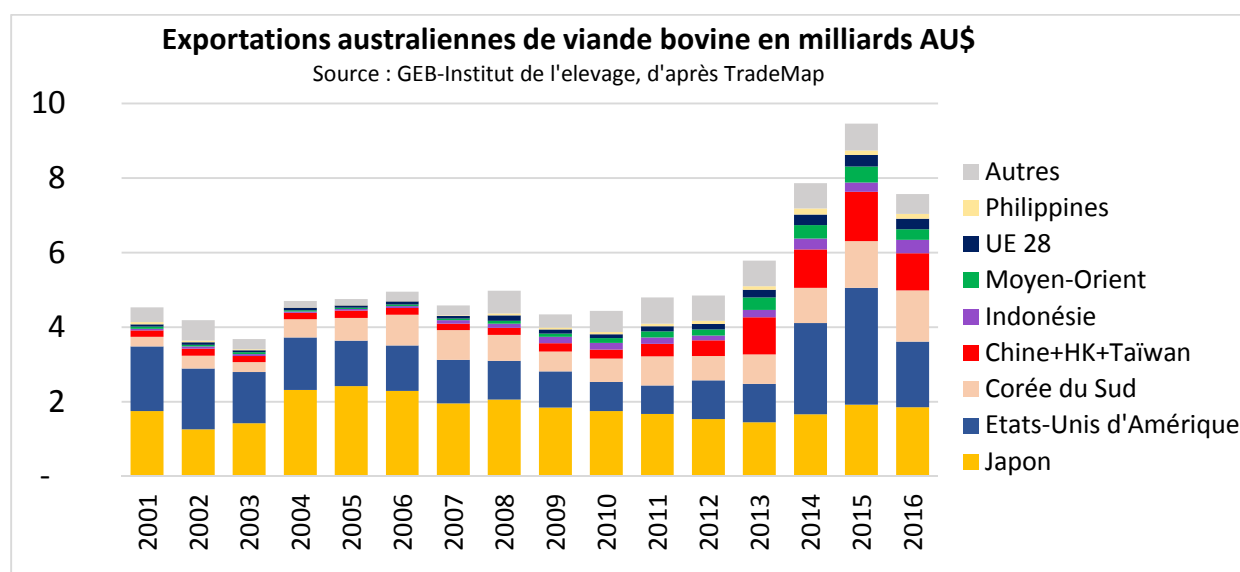
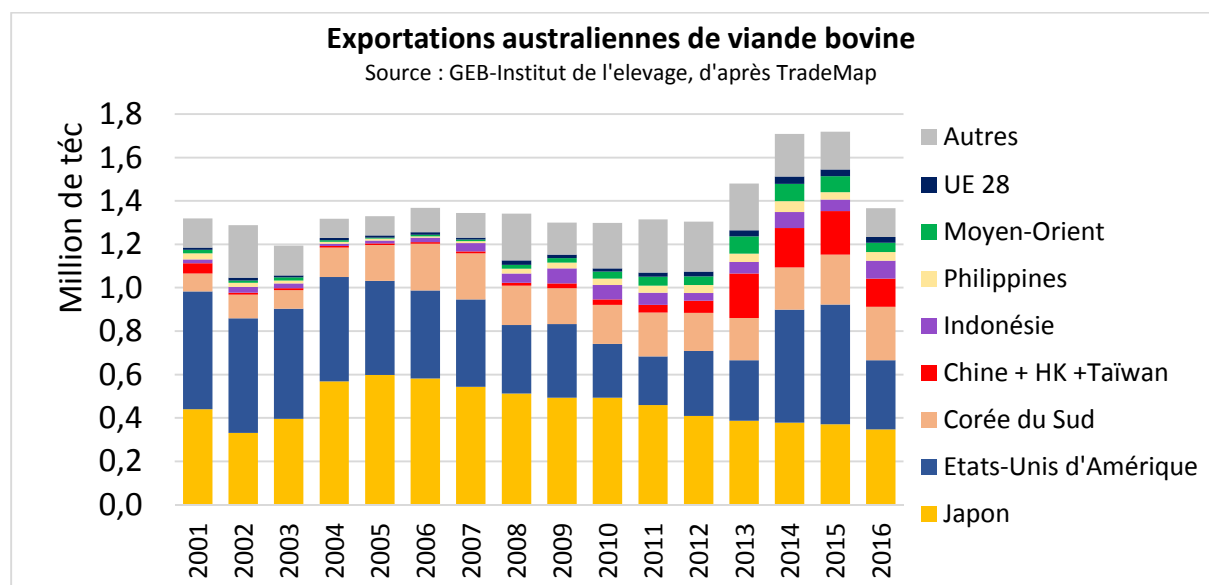
Les **États-Unis** étaient le second débouché en 2016. Sur les 5 dernières années, ils ont toutefois absorbé 26% des volumes et de la valeur des exportations australiennes (soit plus que le Japon).



La **Corée du Sud** est le 3<sup>ème</sup> client de l'Australie, avec 14% des tonnages comme de la valeur cumulés sur les 5 dernières années.

La **Chine** (avec Hong Kong et Taïwan) constitue le 4<sup>ème</sup> client, avec 10% des tonnages et 13% de la valeur sur les 5 dernières années. L'Australie a un accès direct à la Chine continentale et la viande australienne y jouit d'une excellente réputation. Sur le segment haut de gamme, les Australiens sont même parvenus à imposer leurs normes de découpes, de classifications des produits (en fonction du type d'animal et de persillé), leurs recettes de cuisine... Les expéditions vers la Chine devraient ainsi s'intensifier dans les prochaines années d'autant plus qu'accord de libre-échange qui prévoit la réduction progressive des droits de douane est entré en vigueur en décembre 2015.

Outre la Chine, l'Australie bénéficie aujourd'hui d'autres accords de libre-échange, avec la Nouvelle-Zélande, Singapour, les États-Unis, la Thaïlande, le Chili, l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge), la Malaisie, la Corée du Sud et le Japon. Le Partenariat Trans-Pacifique (conclu mais non encore ratifié par les États-Unis) pourrait un jour s'y ajouter, mais sans doute pas sous l'Administration Trump qui a annoncé ne pas ratifier cet accord conclu sous l'Administration précédente. Des discussions bilatérales sont en cours avec les pays du Golfe, l'Inde, et l'Indonésie.



## L'Union européenne, un marché secondaire pour la viande bovine australienne

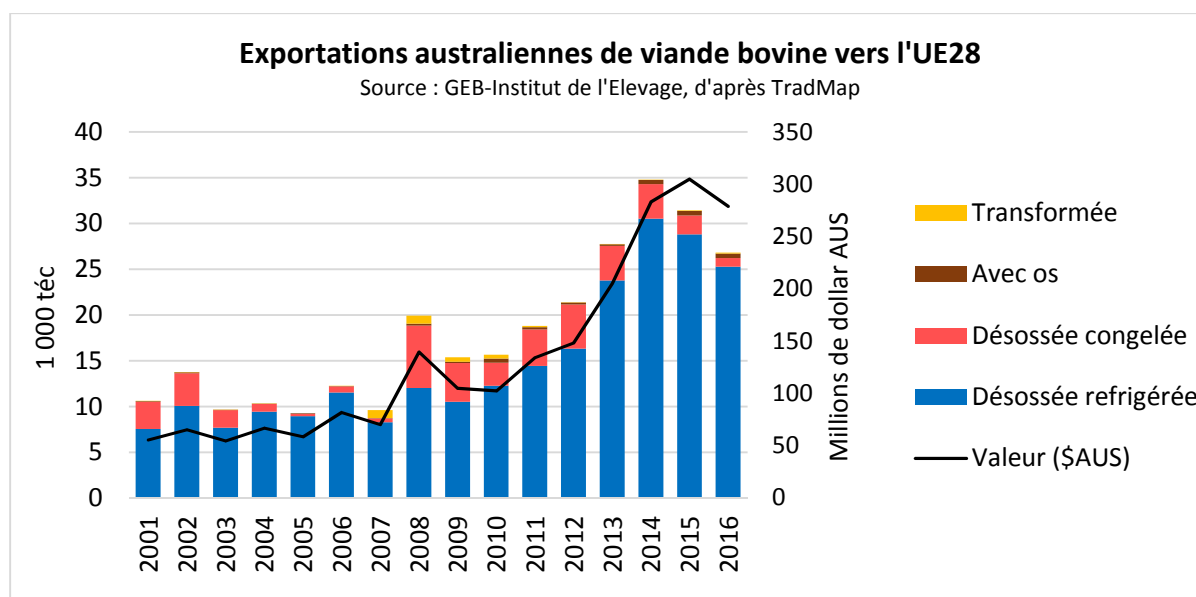
Avec moins de 4% des ventes en valeur en 2016 et à peine 2% des volumes expédiés, l'UE n'est que le 7<sup>ème</sup> débouché pour la viande bovine australienne.

En 2008, les importations européennes en provenance du Brésil (premier fournisseur de l'UE) ont marqué un coup d'arrêt, en raison de l'embargo imposé par la Commission européenne interdisant les viandes crues brésiliennes issues d'exploitations non agréées. Les volumes achetés par l'UE au Brésil, premier fournisseur de l'Europe, ont alors chuté de 65%. Les autres exportateurs mondiaux, dont l'Australie, en ont profité pour accroître leurs ventes. Par la suite, après un reflux en 2009 et 2010, les volumes expédiés vers l'UE sont repartis à la hausse pour culminer en 2014 à 35 000 téc (pour 283 millions de dollars australiens). Les tensions sur le marché mondial à partir de 2011, puis la forte hausse de production australienne à partir de 2013 ainsi que la dépréciation du dollar australien face à l'euro ont stimulé les exportations. Mais surtout l'ouverture du contingent « Panel Hormone », initialement négocié par les États-Unis en règlement du contentieux à l'OMC, à d'autres fournisseurs dont l'Australie a bien évidemment participé à la croissance des volumes.

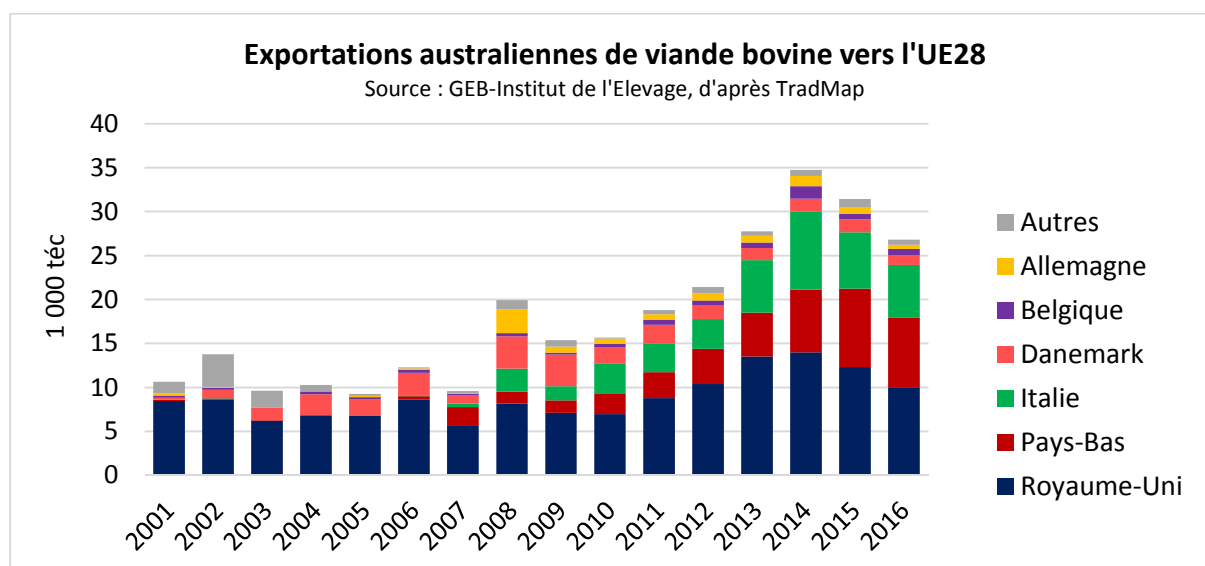
L'Union européenne constitue un marché rémunérateur pour la viande bovine australienne. Le prix moyen de la viande expédiée vers l'UE a atteint 6,57 AUS\$/kg équivalent carcasse en 2016, soit 4,41 €/kg de carcasse.

L'Australie bénéficie de conditions d'accès privilégiées au marché européen pour la viande bovine. Elle a accès à une partie du quota « Hilton », à hauteur de 7 150 tonnes, en poids du produit, contingent qu'elle remplit en général complètement malgré un droit de douane intra-contingentaire de 20%. Les 2 dernières campagnes ont enregistré une légère baisse du remplissage du contingent: il a été rempli à 95,3% en 2014/2015 et à 94,4% en 2015/2016. Ce contingent concerne des découpes sélectionnées provenant de carcasses de bouvillons ou de génisses classées dans l'une des catégories officielles suivantes: "Y", "YS", "YG", "YGS", "YP" et "YPS", conformément à la définition de *AUS-MEAT Australia*. La couleur de la viande bovine doit être conforme aux normes de référence 1 B à 4 de AUS-MEAT, la couleur du gras doit être conforme aux normes de référence 0 à 4 de AUS-MEAT et l'épaisseur du gras (mesurée au point P 8, soit au niveau de la 8<sup>ème</sup> côte) doit être conforme aux classes d'état d'engraissement 2 à 5 de AUS-MEAT». Ce contingent porte le numéro d'ordre 09.4451.

L'Australie a par ailleurs accès à une partie du quota de viande de haute qualité « Panel Hormone », portant le numéro d'ordre 09.2202. Ce contingent, de 48 200 tonnes au total, à droit nul, a été négocié initialement par les États-Unis puis a été élargi à plusieurs exportateurs, sans que les volumes ne soient attribués à l'avance (règle *Erga Omnès* de l'OMC). Argentine, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, USA et Uruguay se partagent ce contingent selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Ce contingent concerne des viandes de bœufs et génisses de moins de 30 mois finis aux grains (au moins 62% de concentrés sur les 100 derniers jours).



Au sein de l'Union européenne en 2016, trois états membres ont été destinataires de 89% du total des expéditions australiennes vers l'UE : le Royaume-Uni (37% à 10 000 téc), les Pays-Bas (30% ; 7 900 téc) et l'Italie (22% ; 6 000 téc)



## 5. BILAN

### Bilan australien en viande bovine

Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après ABS, MLA et TradeMap

1 000 téc	2001	2006	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Abattages	2079	2188	2129	2152	2359	2595	2547	2125
Imports viande	4	9	12	12	9	11	12	13
Exports viande	1319	1368	1314	1304	1479	1708	1719	1366
Consommation	763	830	827	860	889	898	840	771

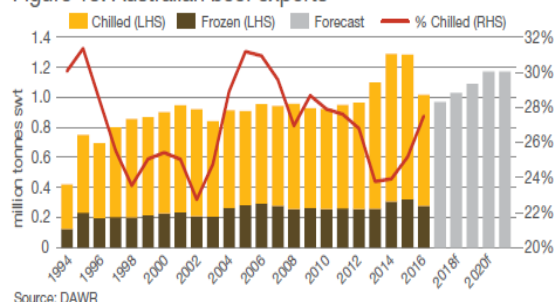
## 6. Perspectives d'évolution à moyen terme

Après 3 années de sécheresse sévère ayant impliqué une brutale décapitalisation en 2013, 2014 et 2015, le cheptel australien a entamé une phase de recapitalisation. Celle-ci devrait commencer à porter ses fruits en termes de production à partir de 2018, après un point bas en 2017 pour les abattages et les exportations.

Figure 8: National beef production (beef and veal)



Figure 13: Australian beef exports



À l'avenir, les aléas climatiques pourraient devenir de plus en plus fréquents. La production australienne de viande bovine restera donc très volatile : aux années de sécheresse et donc de décapitalisations brutales feront suite des années de recapitalisation et donc de pénurie d'offre. Le développement de la production en *feedlots* aux dépens de la finition à l'herbe pourrait compenser en partie ces aléas. L'Australie fait partie des grands exportateurs mondiaux de céréales, elle ne manque donc pas de ressources pour nourrir les animaux « au grain », mais cela suppose de grands transferts d'animaux maigres depuis les zones arides jusqu'aux zones céréalières.

Les volumes de viande bovine exportés vers l'UE augmenteraient à coup sûr si les contingents à droit de douane réduit s'élargissaient. En effet, l'Australie est un des tout premiers exportateurs mondiaux de viande bovine et les flux actuels vers l'UE ne représentent que 2% des volumes expédiés, pour 4% de la valeur. Par ailleurs, la production australienne de viande bovine est essentiellement d'origine allaitante. Les opérateurs australiens seront donc toujours en recherche de débouchés en mesure de pouvoir valoriser leur production. Or, le marché européen reste parmi les plus rémunérateurs sur le marché mondial.

## BIBLIOGRAPHIE

- Australian cattle, Industry projections 2017, MLA 2017
- The Australian Beef Industry, the basics, PricewaterhouseCoopers 2011
- Eurostat: base de données Commerce international

## FICHE MARCHÉ

### Australie – Lait et produits laitiers

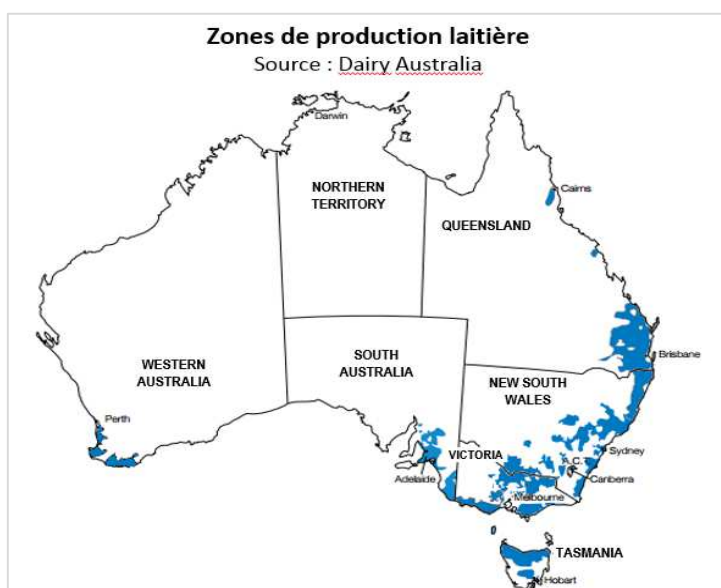
L'Australie est le 13<sup>ème</sup> producteur laitier mondial<sup>46</sup> (1,2% de la production mondiale) mais le 4<sup>ème</sup> exportateur de produits laitiers (6% des échanges mondiaux) derrière la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne et les États-Unis. Elle peine à toutefois à redresser sa production laitière affectée par la dérégulation du secteur, des épisodes répétés de sécheresse, et récemment une chute brutale mal préparée du prix du lait. Parallèlement la consommation progresse et le disponible export tend donc à reculer.

#### 1. La production laitière peine à redécoller

*Une production basée sur le pâturage, concentrée dans les zones tempérées*

La production laitière australienne est très concentrée dans le Sud-Est: 65% sont réalisés par le seul État de Victoria, 12% par la Nouvelle Galles du Sud et 9% par la Tasmanie.

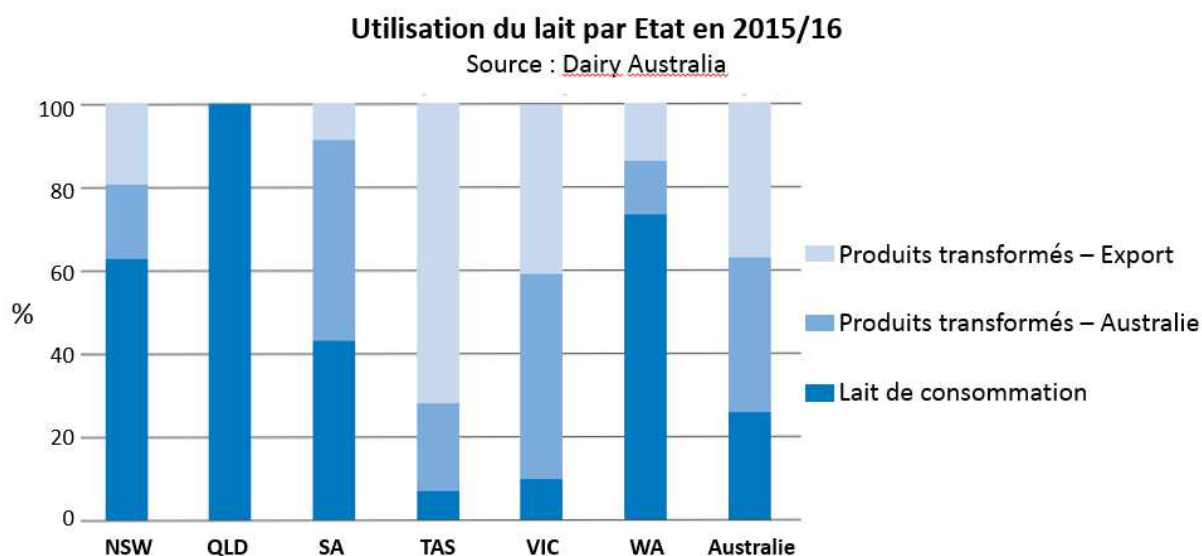
L'utilisation de la complémentation alimentaire (céréales, foin et ensilage), produite localement, s'est développée ces dix dernières années, notamment pour faire face à des conditions de plus en plus sèches dans certaines régions laitières. Toutefois à l'échelle du pays, *Dairy Australia*<sup>47</sup> estime qu'entre 60 et 65% de l'alimentation des vaches proviennent du pâturage et des fourrages auto-produits (pour une année climatique normale). L'essentiel de la production laitière australienne est faite dans les zones côtières où la croissance des prairies repose sur les précipitations. Une partie est néanmoins réalisée à l'intérieur des terres et repose sur des programmes d'irrigation notamment dans le nord du Victoria et le sud de la Nouvelle Galles du Sud. Le prix de l'eau très fluctuant avec les conditions climatiques est devenu une source de volatilité supplémentaire pour les exploitations laitières de ces zones. La production australienne est donc très sensible aux conditions climatiques et notamment au niveau des précipitations.



<sup>46</sup> En considérant l'Union européenne comme une seule entité.

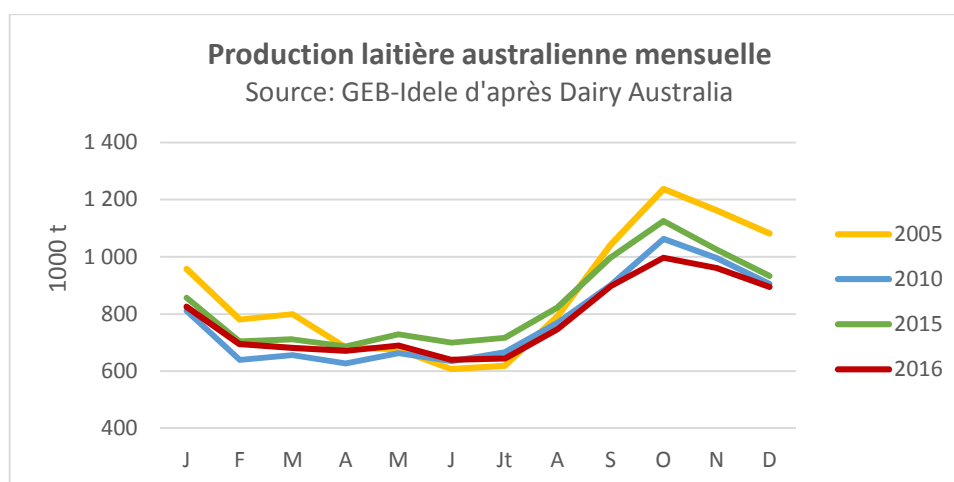
<sup>47</sup> Organisme national de recherche et développement aux mains de la filière laitière

## Une production plus saisonnière dans les zones exportatrices



La destination du lait varie fortement d'une région à l'autre : Victoria et Tasmanie (74% de la production) ont clairement une vocation exportatrice mais les autres régions produisent avant tout du lait pour alimenter le marché domestique, en particulier en produit frais. Les exploitations laitières de ces régions mettent donc en place des systèmes de production (vêlages et alimentation) permettant un approvisionnement tout au long de l'année. Au contraire, un large part des exploitations laitières des régions au Sud-Est, qui produisent pour l'exportation, sont davantage calées sur la pousse des prairies avec un pic de production en octobre et un creux durant l'automne et l'hiver austral (mars-juin). D'où une notion encore très prégnante de campagne laitière, qui démarre en juillet et se termine en juin.

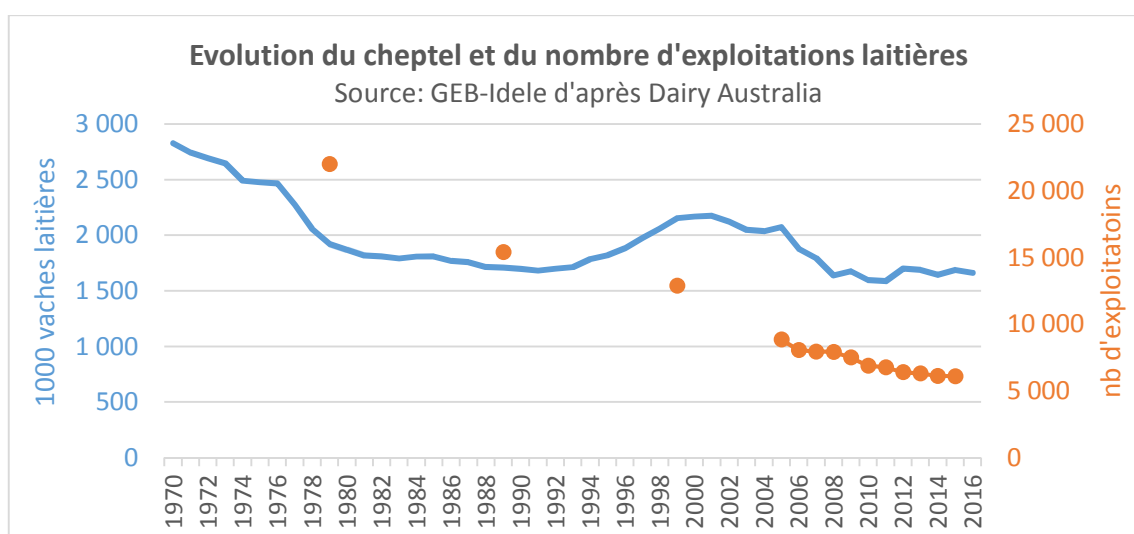
À l'échelle nationale, la saisonnalité tend plutôt à s'atténuer légèrement compte tenu de la proportion croissante de la production destinée aux produits frais pour le marché domestique. Toutefois 42% de la production laitière est encore réalisée sur les quatre mois de septembre à décembre (coefficient de variation moyen de 20% sur les 4 dernières campagnes) et la proportion est plus élevée dans les zones les plus exportatrices.



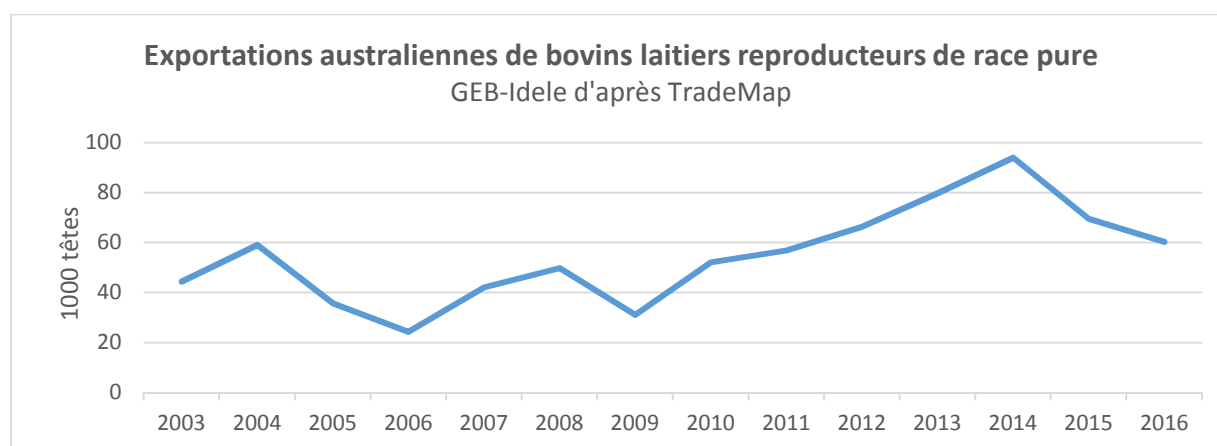
## Cheptel laitier et production se stabilisent après un recul dans les années 2000

Depuis 2000/01, le secteur laitier australien est entièrement dérégulé. À cette date, les Etats australiens ont aboli le système de quota (marchands) sur l'approvisionnement en lait de consommation qui allait de pair avec un prix à la production maintenu élevé, et le gouvernement fédéral a mis fin au soutien des prix à la production des produits laitiers pour le marché australien.

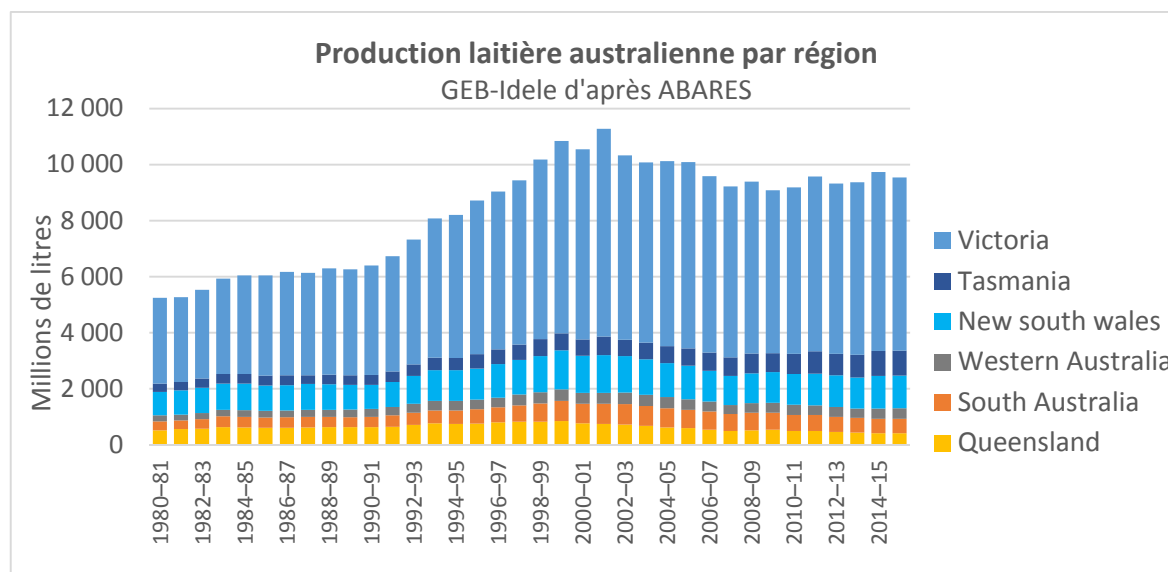
Les aides à l'arrêt de la production laitière, proposées au moment de la dérégulation, les difficultés financières qui ont découlé de la baisse des prix, et une sécheresse historique en 2002/03 ont poussé nombre d'exploitations à arrêter la production laitière au début des années 2000 (-4,9%/an sur la décennie contre -1,8%/an dans les années 1990) d'autant que les conditions sont restées sèches sur l'essentiel de la décennie. Le cheptel a lui aussi reculé après une décennie d'expansion, perdant 540 000 têtes entre 2001 et 2008. Il s'est plus ou moins stabilisé depuis autour de 1,65 million de vaches (à 75% Holstein).



L'accumulation d'années climatiques compliquées et la forte variabilité des revenus laitiers ont entamé la confiance des producteurs et poussé de nombreux éleveurs soit à accroître les réformes, notamment quand le prix des bovins était élevé comme en 2016, soit à exporter des génisses laitières, limitant ainsi les possibilités de croissance du cheptel national. Les exportations australiennes de bovins laitiers reproducteurs dépassent 50 000 têtes/an depuis 2010 avec un pic à 90 000 têtes en 2014. Elles prennent le chemin de la Chine (85%) et dans une moindre mesure du Vietnam, de l'Indonésie, du Pakistan et de la Malaisie.



La production laitière australienne a connu un boom dans les années 90 passant de 6,4 milliards de litres de lait en 1990/91 à 11,2 milliards en 2001/02 (+76%) via l'expansion du cheptel (+28%) et l'augmentation de la productivité animale (+37%). Elle a ensuite reflué au début des années 2000 retombant à 9,4 milliards de litres en 2008/09 sous l'effet du recul du cheptel (-25%) qui n'a été que partiellement compensé par une progression plus ralentie des rendements (+11%). Depuis lors, la production s'est plus ou moins stabilisée : le cheptel a cessé de baisser mais les rendements ne progressent plus. Pourtant, les progrès génétiques se poursuivent, mais les conditions climatiques difficiles des dernières années n'ont pas permis leur expression. Sur la campagne en cours (2016/17), la production a fortement chuté sous le double effet de la chute brutale du prix du lait et d'un printemps austral anormalement arrosé.



### Des fabrications de produits exportables plutôt en baisse, sauf pour la poudre maigre

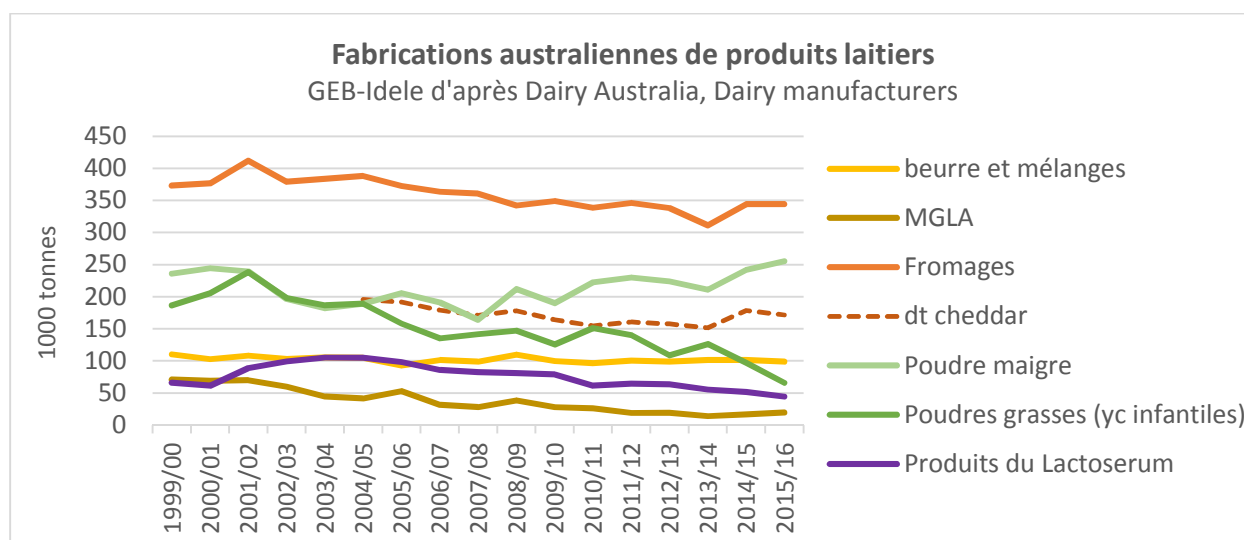
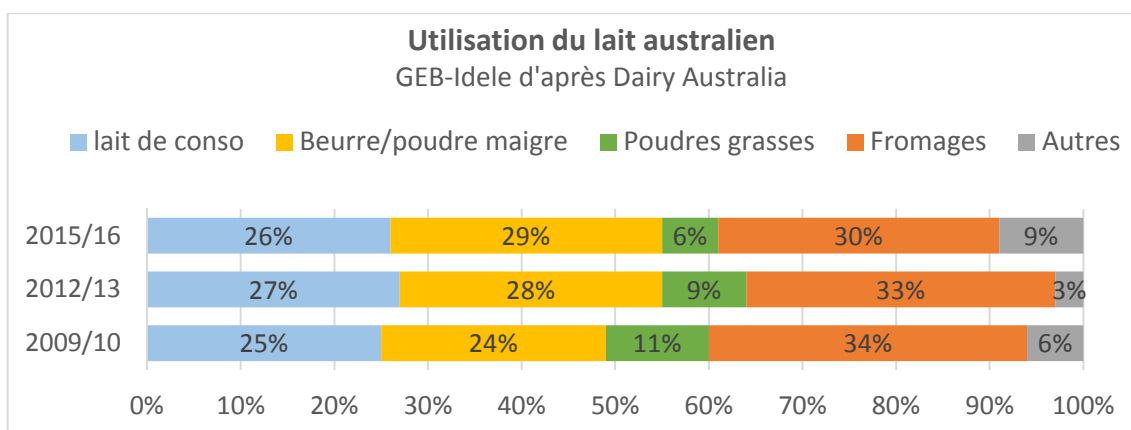
Les fabrications de **fromages** sont la principale destination du lait australien : elles utilisent un peu moins du tiers de la production. La production annuelle a reculé par rapport au pic de 2001/02 mais s'est globalement stabilisée depuis 2008/09 autour de 345 000 tonnes dont la moitié de cheddar (170 000 t). La production de fromages frais progresse (en particulier le *Cream cheese* qui représente 80% de la catégorie) : elle a atteint 110 000 t en 2015/16. Celles de fromages à pâtes dures (type italien) et demi-dures reculent. Elles représentaient respectivement 5 000 t et 50 000 t en 2015/16.

Les fabrications de **beurre/Matière grasse anhydre (MGLA) et poudre maigre** constituent la deuxième orientation avec 29% du lait en 2015/16. Les fabrications annuelles de beurre et mélanges beurriers sont relativement stables autour de 100 000 t. Celles de beurre anhydre ont sensiblement reculé dans les années 2000 avant de se stabiliser un peu en deçà de 20 000 t. Enfin, les fabrications de poudre maigre se redressent depuis la fin des années 2000 et ont atteint 255 000 t en 2015/16.

Les fabrications de **lait liquide** sont la 3<sup>ème</sup> destination avec 2,6 milliards de litres soit 26% du lait produit en 2015/16. Ce volume a régulièrement augmenté depuis la fin des quotas en 2001/01 (1,9 milliard de litres).

Les fabrications de **poudres grasses** n'utilisent que 6% du lait australien. Elles tendent à reculer depuis 2000/01 et ont été divisées par 2 ces deux dernières années à 66 000 t en 2015/16. Toutefois, selon *Dairy Australia* et l'*USDA*, il y a eu des investissements significatifs ces dernières années pour accroître la production de poudres grasses et de poudres infantiles.





## 2. Des importations croissantes de produits laitiers

### L'Australie importe surtout des fromages et des laits infantiles

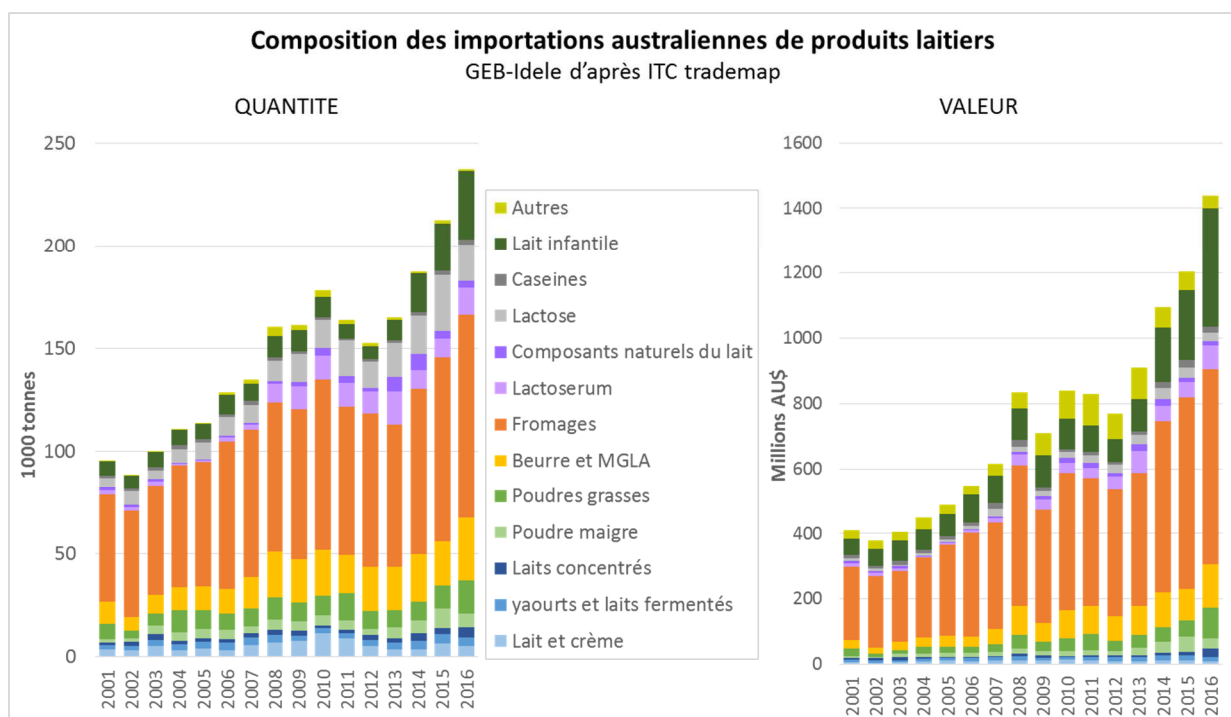
L'Australie est globalement excédentaire en produits laitiers mais elle a malgré tout sensiblement accru ses importations ces 15 dernières années, en volume comme en valeur. Elles ont atteint 1,44 milliard AU\$ (971 millions €) pour 1,2 milliard de litres équivalent lait en 2016.

Elle importe en premier lieu des **fromages**. Ses achats ont progressé de 146% en volume sur la dernière décennie. Avec près de 99 000 t en 2016, elle a importé environ 30% de sa consommation.

Les importations de **beurre** se sont accrues de 37% sur la même période et représentent 25% de la consommation.

L'Australie importe aussi des volumes croissants de **lactose et lactosérum**, notamment en provenance de l'UE-28 et des États-Unis, qui représentent toutefois de faibles volumes et une proportion restreinte de la valeur des importations. Elle est déficitaire sur ces produits et présente un solde commercial négatif.

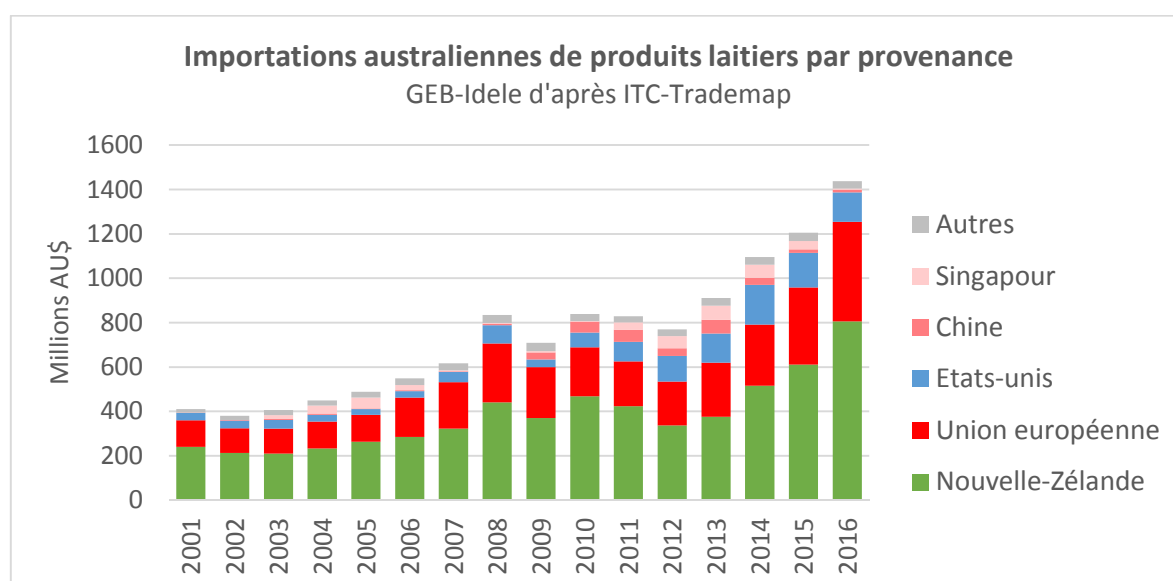
Elle importe enfin des quantités croissantes de **laits infantiles**, essentiellement de Nouvelle-Zélande, qui ont représenté 363 millions AU\$ en 2016 (244 millions €) soit 25% de la valeur totale des importations de produits laitiers.

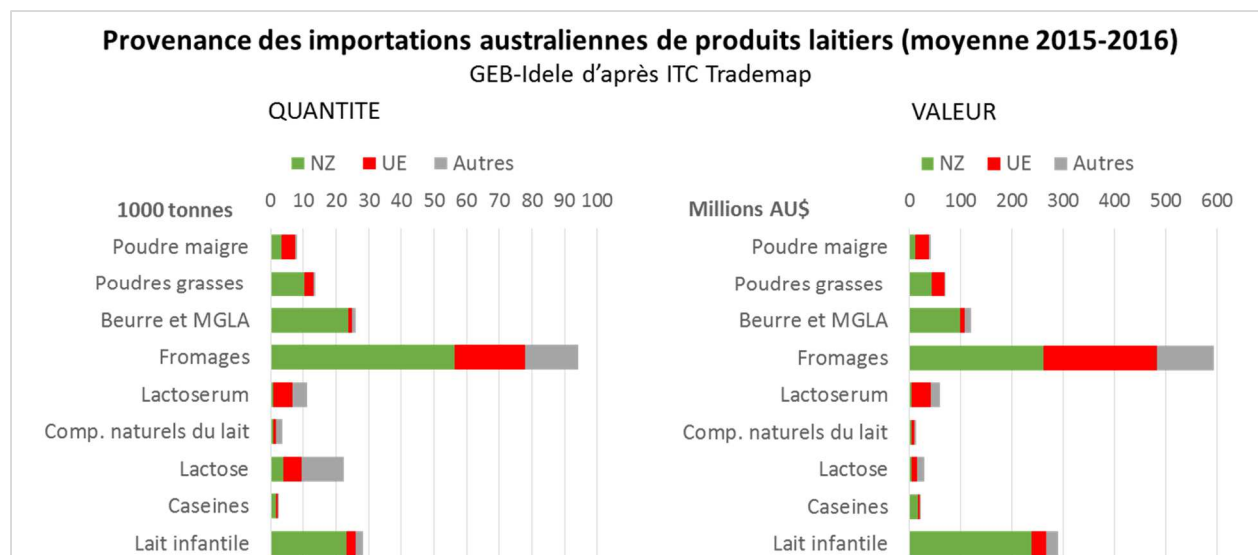


### Plus de 50% des importations proviennent de Nouvelle-Zélande

La **Nouvelle-Zélande** a fourni 53% de la valeur des importations australiennes de produits laitiers sur 2015-2016. Elle a fourni notamment 91% des volumes de beurre et MGLA, 76% des poudres grasses et 82% du lait infantile. Elle a aussi fourni 60% des volumes de fromages représentant seulement 44% de la valeur. Un quart des volumes sont des fromages fondus, 7% râpés ou en poudre et 60% des fromages de spécialités dont 2/3 de cheddar. La valeur moyenne des fromages importés de Nouvelle-Zélande s'élève à 4 600 AU\$/t, soit moins de la moitié de la valeur moyenne des fromages en provenance de l'UE-28.

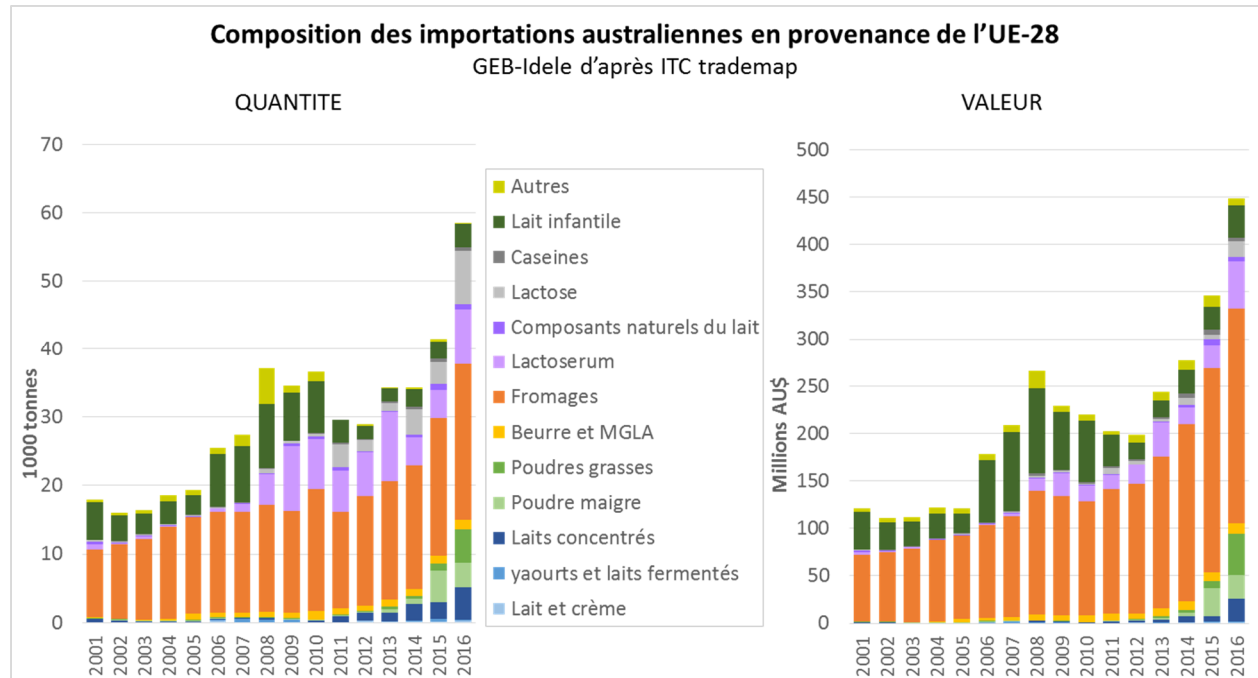
Le deuxième fournisseur est l'**Union européenne** avec 30% de la valeur, puis viennent les **États-Unis** avec 17%, essentiellement sous forme de fromages, lactose et lactosérum.

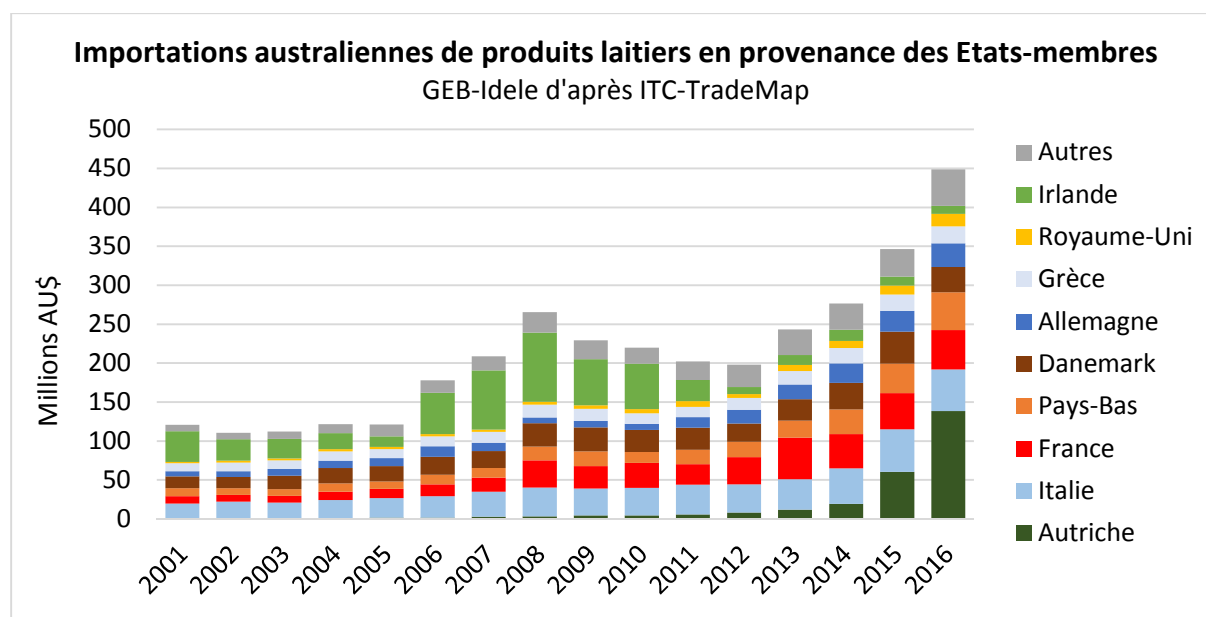




### De plus en plus d'importations en provenance de l'UE-28

Les importations australiennes en provenance de l'UE-28 tendent à progresser depuis le milieu des années 2000 et ont carrément bondi en 2016 à 449 millions AU\$ (302 millions €). Il s'agit en premier lieu de fromages (56% de la valeur totale en moyenne sur 2015-2016), notamment des fromages de spécialités. Viennent ensuite le lactosérum (11%), puis les poudres de lait dont les importations ont nettement augmenté ces deux dernières années : poudres grasses (10%) et poudre maigre (6%). Les importations de poudre de lait infantile représentent 8% de la valeur totale, elles repartent à la hausse mais sont sensiblement moindres qu'à la fin des années 2000.





Les principaux fournisseurs européens de l'Australie sont l'Autriche, dont les envois ont explosé en 2015-2016 (25% des envois de l'UE-28), et les producteurs de fromages : l'Italie (14%), la France (12%), les Pays-Bas (11%), le Danemark (9%), l'Allemagne (7%) et la Grèce (5%).

L'Irlande qui exportait de grandes quantités de poudre de lait infantile jusqu'à la fin des années 2000 n'est plus qu'un fournisseur très marginal.

#### Conditions d'exportations vers l'Australie:

L'Australie pratique des droits de douanes nuls ou faibles sur les produits laitiers à l'exception des fromages. Pour certains fromages (frais, fondus, râpé ou en poudre et pâtes persillées), l'UE a accès (non exclusif) à un contingent à droit réduit de 11 500 t. Au-delà de ce contingent et pour les fromages non concernés, notamment les fromages de spécialité, elle doit s'acquitter du droit de douane à taux plein de 1 220 AU\$/t (817 €/t) hormis pour le Roquefort, le Stilton, le Camembert et le Brie (droit de douane nul). Elle est ainsi désavantagée par rapport aux deux autres grands fournisseurs que sont la Nouvelle-Zélande et les États-Unis qui bénéficient, au titre des accords de libre-échange en vigueur, d'un accès libre de droit de douane.

	Droits intra Contingentaires AU\$/kg	Droits hors Contingents (NPF) AU\$/kg	Droits hors Contingents (NPF) €/t
<b>Lait et crèmes</b>		0%	0
<b>Yaourts et lait fermentés, babeurre</b>		0%	0
<b>Poudres de lait et laits concentrés</b>		0%	0
<b>Beurre et MGLA</b>		0%	0
<b>Spécialités à tartiner</b>		4% valeur FOB	4%
<b>Lactosérum et composants naturels du lait</b>		0%	0
<b>Fromages</b>		1,22	817,40
<b>Fromage frais, râpé ou en poudre, fondus, à pâte persillée (040610000 ; 04062000 ; 04063000 ; 04064090 ; 04069090)</b>	0,096 (11 500 t)		64,32

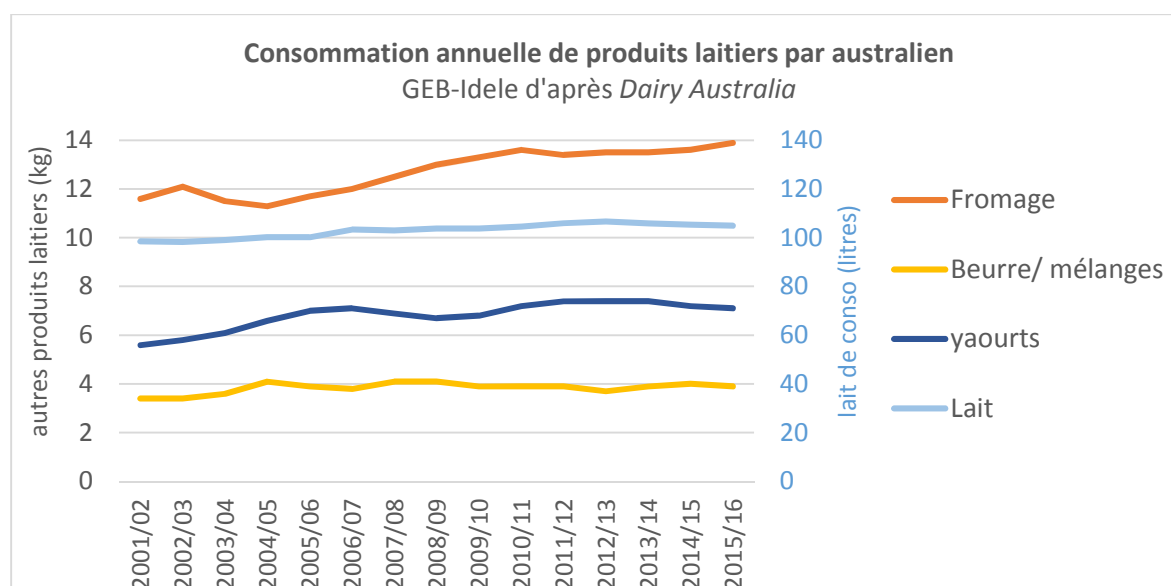
<b>sauf Roquefort, Stilton, Camembert et Brie</b>		0%	0
<b>Lactose</b>		0%	0
<b>Laits infantiles</b>		0%	0
<b>Caséines, peptones, lactalbumines</b>		0%	0

Jusqu'en 2012, le Code des normes alimentaires de l'Australie pour les produits laitiers ne permettait pas l'utilisation de produits au lait cru à moins que ceux-ci ne soient approuvés expressément et nominativement. Il a été modifié depuis pour permettre la production et l'importation de fromages au lait cru mais jusqu'en 2015, seul le Roquefort était autorisé à l'importation en Australie. En mai 2016, l'Australie a notifié les mesures sanitaires nécessaires à l'importation de fromages à base de lait cru<sup>48</sup> et proposé dans la foulée aux exportateurs potentiels un « modèle d'évaluation d'équivalence » devant être rempli par les autorités compétentes du pays demandeur mais des points d'ombre subsistent.

### 3. La consommation nationale progresse et absorbe plus de 60% de la production

L'Australie compte 24,5 millions d'habitants et a enregistré un taux d'accroissement moyen annuel de 1,5% de sa population sur les 10 dernières années, notamment grâce à une nette augmentation du solde migratoire.

Par ailleurs, la consommation de produits laitiers par habitant s'est globalement stabilisée depuis 2010 après avoir nettement progressé sur les deux précédentes décennies. En 2015/16, l'Australien moyen a consommé 105 litres de lait, 13,9 kg de fromages (dont 55% de cheddar), 3,9 kg de beurre et 7,1 kg de yaourt.



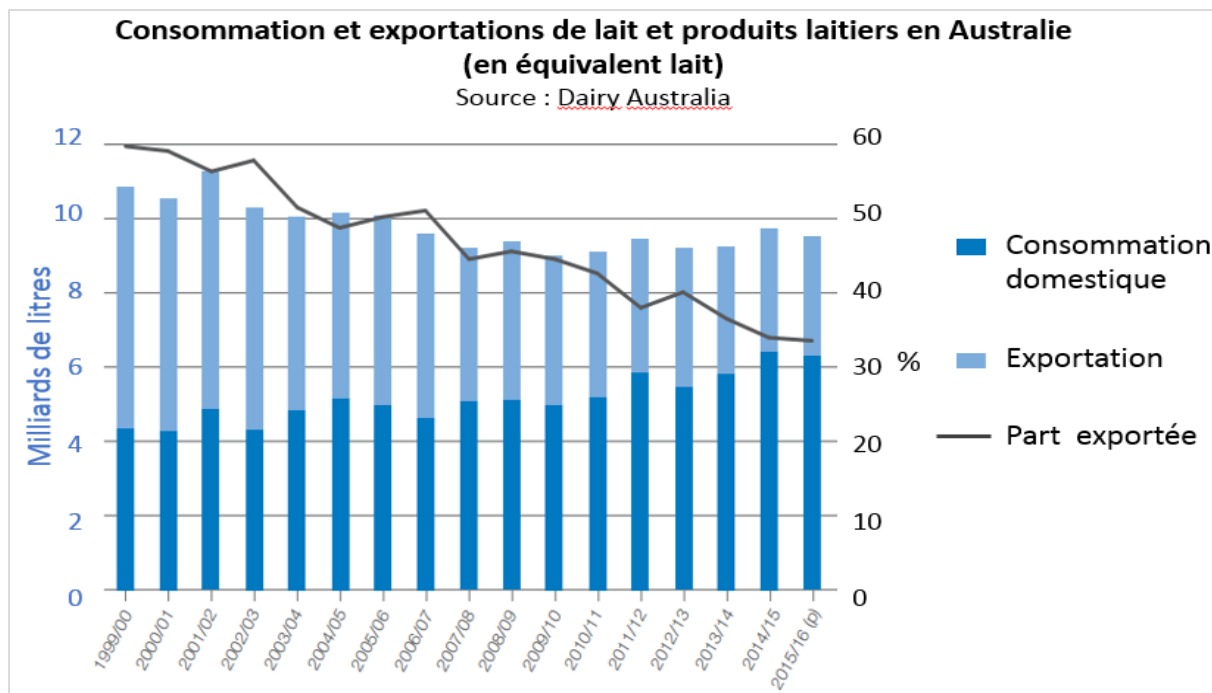
Ainsi, la consommation nationale de produits laitiers progresse et, compte tenu de la stagnation de la production sur la dernière décennie, représente une part croissante de la production nationale. En 2015/16, 25% de la production australienne a été consommée dans le pays sous forme de lait liquide et 41% a été transformée en produits laitiers pour le marché domestique contre respectivement 18% et 26% au début des années 2000.

<sup>48</sup> Notification SPS à l'OMC : référence G/SPS/N/AUS/386

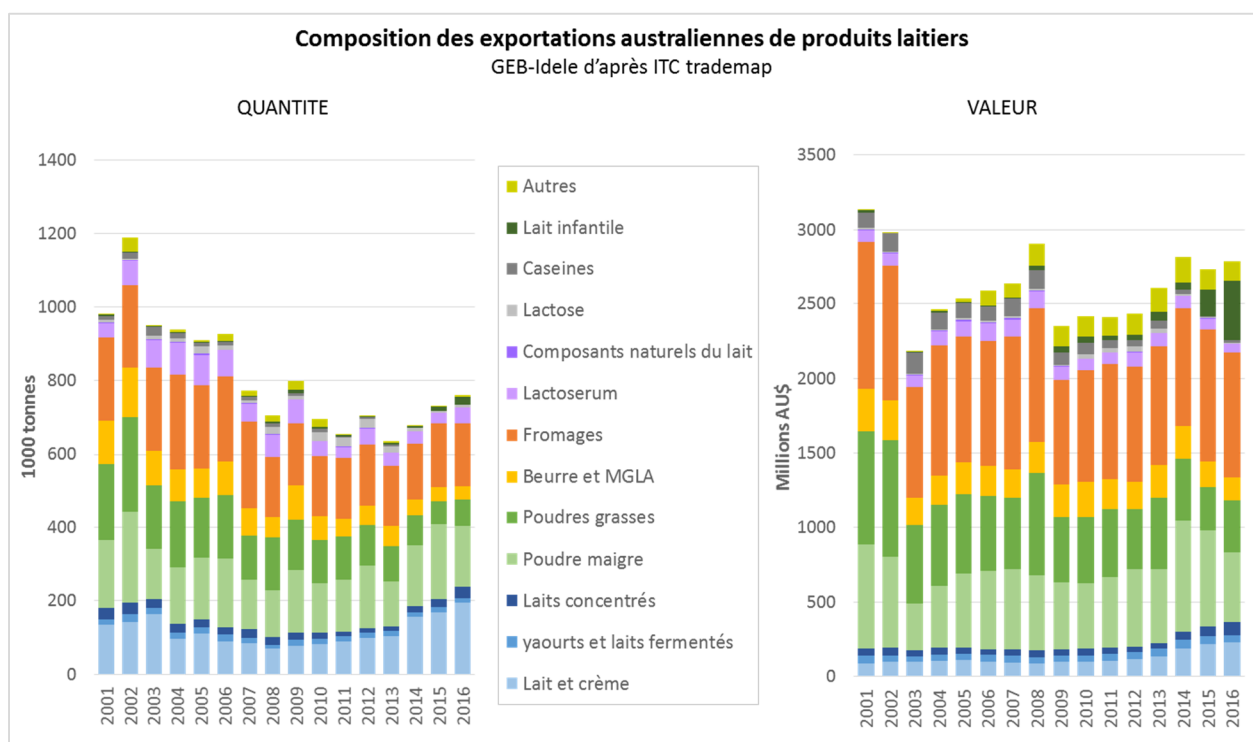
## 4. Les exportations rebondissent légèrement depuis 2013

### La part de la production exportée recule

Compte tenu du dynamisme de la consommation domestique et de la stagnation de la production, la part de lait australien exporté tend à reculer. En 2016, elle a atteint 34% contre 56% au début des années 2000. En terme de volume de lait, elles représentaient quelques 3,2 milliards de litres en 2016 contre 6,6 en 2002.



### L'Australie exporte surtout des poudres et des fromages



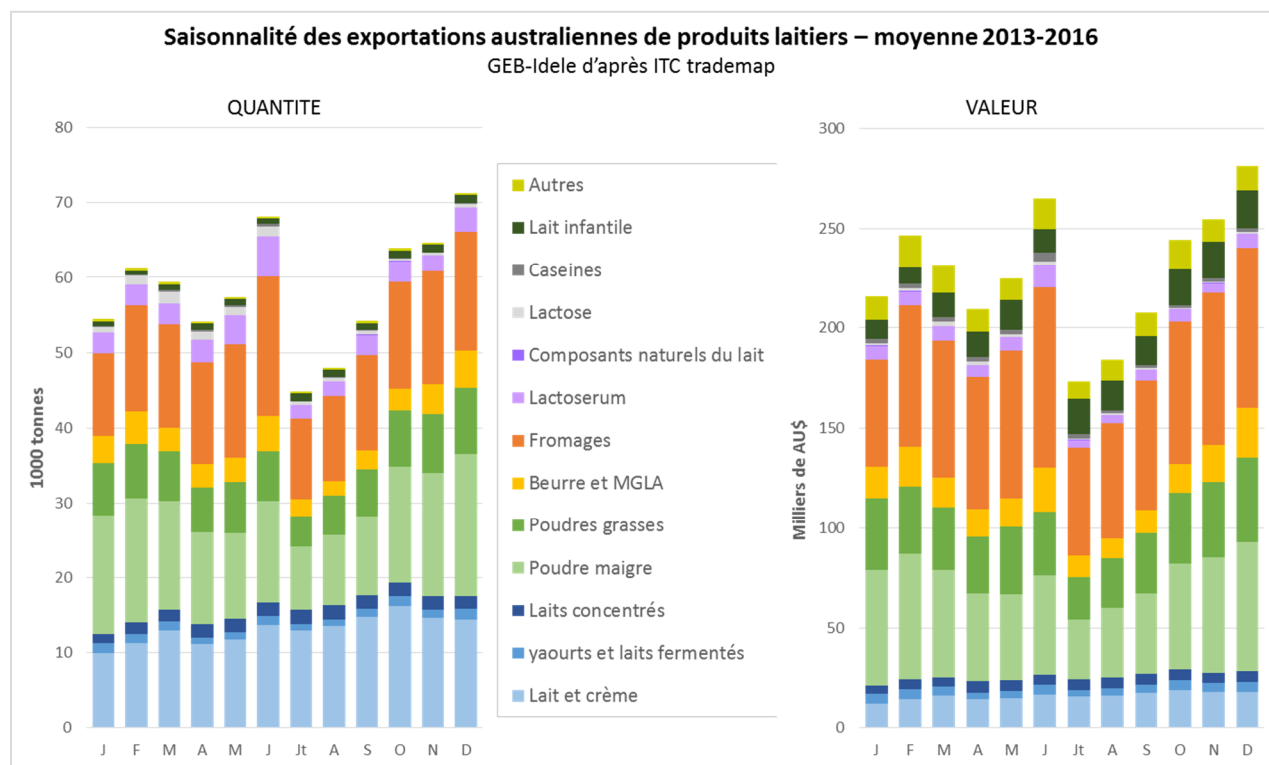
Les exportations australiennes ont reflué par rapport à leur maximum atteint en 2001 et 2002. Elles ont représenté 2,78 milliards AU\$ (1,87 milliard €) en 2016, dont 30% de fromages, 17% de poudre maigre, 13% de poudres grasses et 14% de poudres de lait infantile. La part du cheddar dans les fromages exportés tend à se réduire : elle est passée de 33% en 2001 à 21% en 2016. Cependant, on observe un rebond en volume des exportations depuis 2013, rebond qui concerne tout particulièrement les laits et crèmes et la poudre maigre. Ce rebond ne s'observe pas en valeur, d'abord parce que les prix mondiaux sont bas ces 3 dernières années, mais aussi parce que le lait UHT et la poudre maigre sont de valeur à la tonne moindre que d'autres produits exportés comme les fromages ou le beurre par exemple.

Sur les 10 dernières années, on note ainsi une tendance au repli des exportations de poudres grasses (-58% en volume), de beurre et MGLA (-62%), en partie liée depuis 2014 à l'embargo russe, et dans une moindre mesure de fromages (-26% mais stables depuis 2008). Au contraire, les exportations de laits UHT et de poudres de lait infantile se sont développées ces 3 dernières années vers la Chine et l'Asie du Sud-Est. Les exportations de poudres de lait infantile vers la Chine indiquées ici ne prennent pas en compte le « marché gris » qui s'est développé via l'envoi officieux en Chine de boîtes de lait achetées par des acheteurs privés (appelés *Daigou*) en magasin et qui devient de plus en plus compliqué compte tenu des efforts accrus du gouvernement chinois pour contrôler les flux de lait infantile.

### Une saisonnalité moins marquée qu'en Nouvelle-Zélande

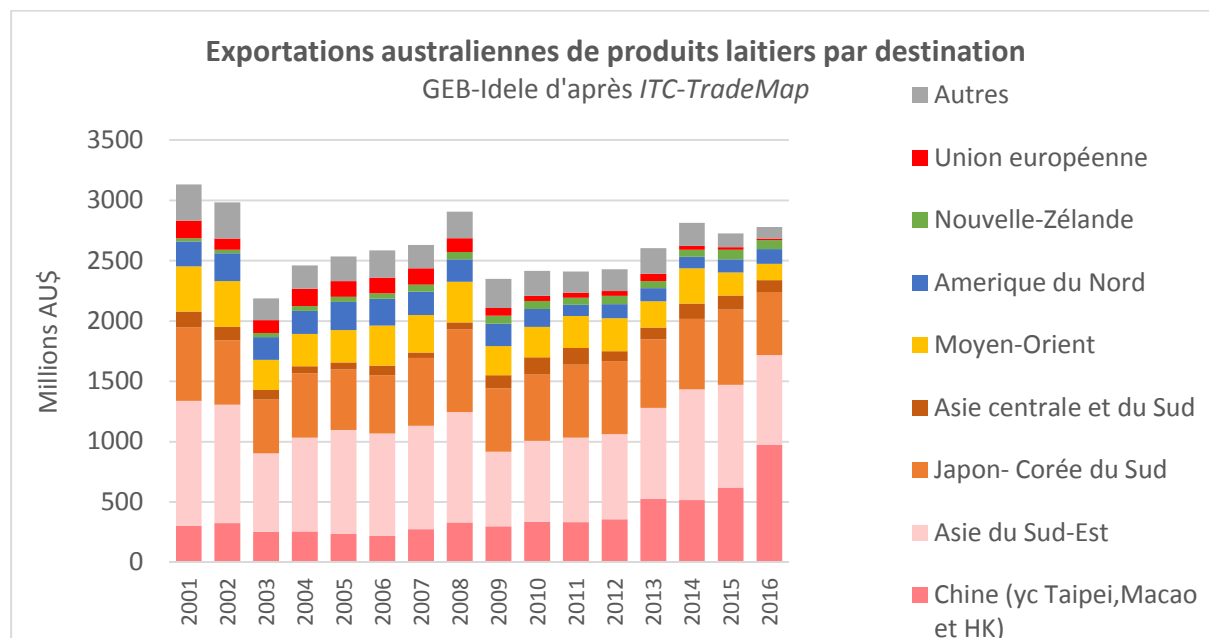
Les exportations sont minimales durant l'hiver austral et maximales au printemps austral avec un pic systématique et surprenant en juin (épurement des stocks avant le démarrage de la nouvelle saison ?).

Les variations concernent surtout les exportations de fromages, de beurre et de poudres de lait. Elles sont plutôt régulières tout au long de l'année pour les autres produits.



## 6.2 Des exportations très concentrées sur l'Asie

Les exportations australiennes de produits laitiers sont très concentrées sur l'Asie qui a représenté près de 80% des envois en valeur sur 2013-2016. Cette concentration s'explique par la proximité et les relations commerciales historiques et négociées avec les états asiatiques, mais *Dairy Australia* l'explique également par les restrictions d'accès pour les produits australiens à d'autres marchés, notamment l'Union européenne.



Les envois vers la **Chine (y compris Taipei, Macao et Hong Kong)** ont beaucoup progressé ces 4 dernières années et elle est devenue le premier marché pour les produits laitiers australiens avec 35% de la valeur en 2016 (974 millions AU\$ soit 655 millions €), notamment suite à l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange fin 2015. Celui-ci prévoit la réduction progressive puis l'élimination de l'ensemble des droits de douanes sur les produits laitiers australiens en janvier 2026 pour les plus tardifs (poudres de lait). Les droits douanes seront ramenés à 0 dès janvier 2019 pour les laits infantiles, les glaces, le lactose, les caséines et les lactalbumines, et en janvier 2024 pour les laits liquides, les fromages, les beurre et les yaourts.

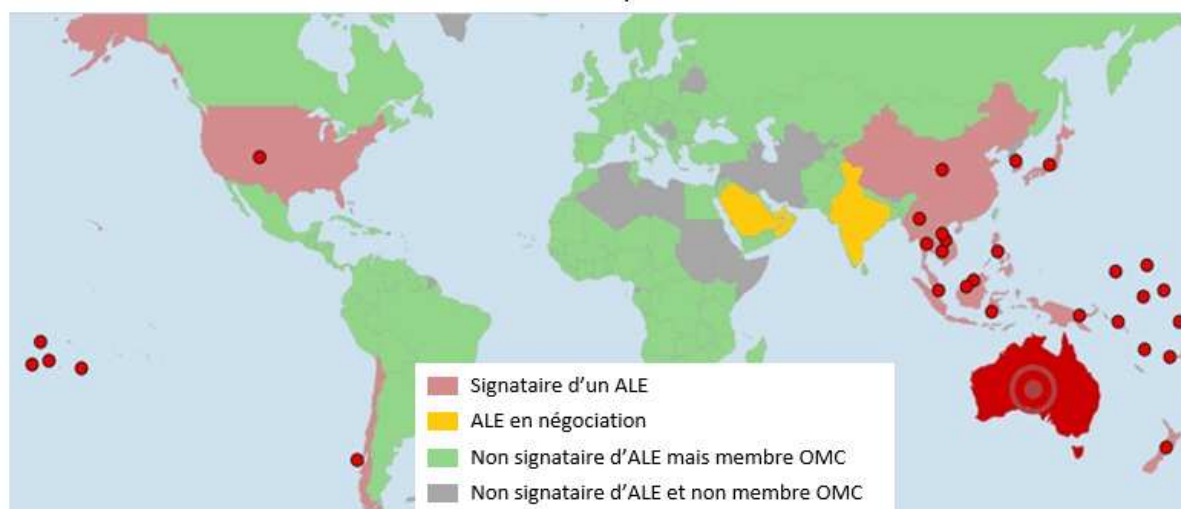
Le deuxième client est le **Japon** avec 15% de la valeur (420 millions AU\$ soit 283 millions €), il s'agit d'un marché mature pour des produits à haute valeur ajoutée (fromages et protéines). Suivent ensuite **Singapour** (7%), **l'Indonésie** (6%) et la **Malaisie** (6%).

Les envois vers les autres régions du monde sont restreints et tendent à reculer.

Outre avec la Chine, l'Australie dispose d'accords commerciaux en vigueur avec la Nouvelle-Zélande, Singapour, les États-Unis, la Thaïlande, le Chili, l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge), la Malaisie, la Corée du Sud (KAFTA) et le Japon (JAEPA). Le Partenariat Trans-Pacifique (conclu mais non encore ratifié par les États-Unis) pourrait un jour s'y ajouter, mais sans doute pas sous l'Administration Trump qui a annoncé ne pas ratifier cet accord conclu sous l'Administration précédente. Des discussions bilatérales sont en cours avec les pays du Golfe (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite et Émirats arabes unis), l'Inde, et l'Indonésie. Par ailleurs un projet d'accord économique régional avec l'ASEAN, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et l'Inde est également en discussion pour fluidifier les échanges, notamment comme alternative possible au TPP.

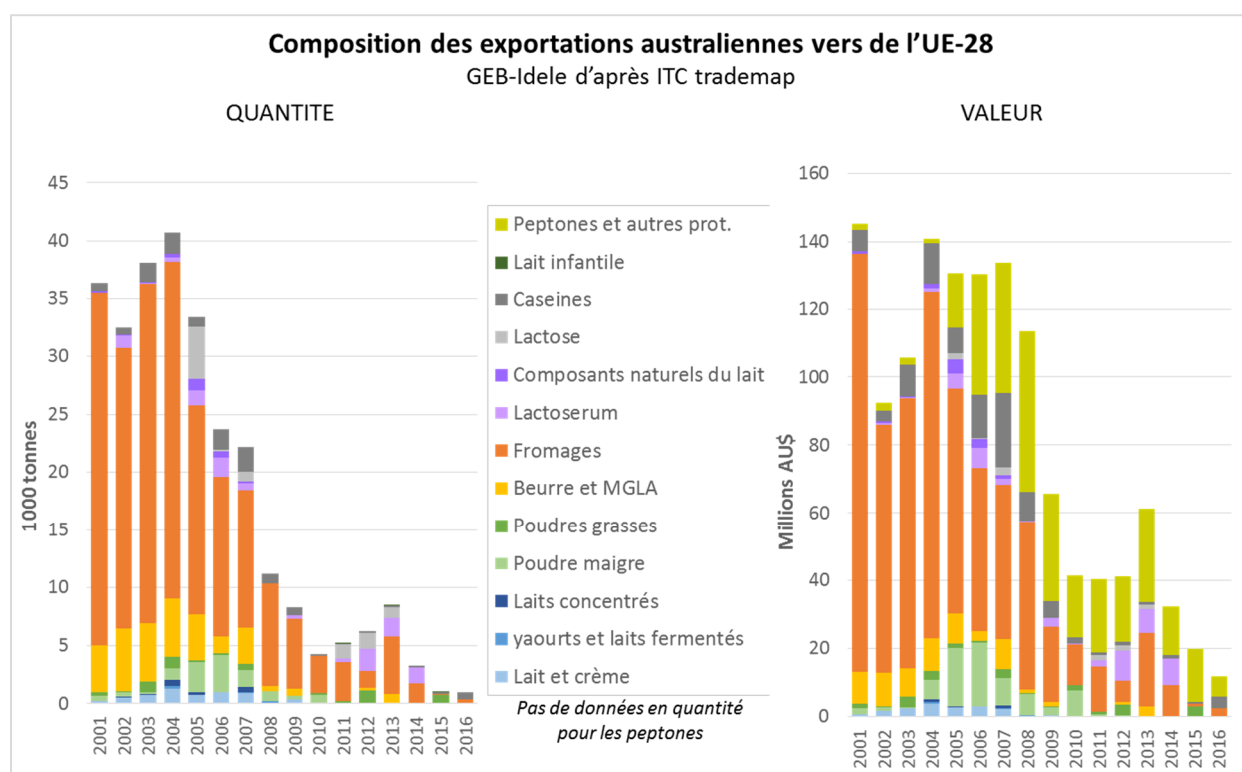


### Pays avec lesquels l'Australie dispose ou négocie des accords commerciaux GEB-Idele d'après WTO



#### L'Union européenne est devenue un marché marginal pour l'Australie

Les exportations australiennes vers l'Union européenne ont été divisées par 10 sur les 10 dernières années et n'ont pas dépassé 11,9 millions AU\$ (8,0 millions €) en 2016.



Les exportations de fromages qui faisaient le gros des volumes et de la valeur au début des années 2000 (vers les Pays-Bas et le Royaume-Uni surtout) ont été réduites à peau de chagrin. De même celles de beurre et de poudre maigre. Les envois australiens totaux de ces produits ont plutôt reculé et ont été réorientés vers la Chine et l'Asie du Sud-Est.

L'essentiel des ventes vers l'UE-28 ces deux dernières années ont consisté en diverses protéines (caséines et peptones) mais les envois de ces produits ont aussi nettement reculé ces 10 dernières années.

L'Union européenne n'est clairement pas le marché ciblé en priorité dans les conditions commerciales actuelles.

#### Conditions d'accès au marché européen :

Seuls quelques fromages australiens bénéficient d'un accès privilégié au marché européen via un contingent réservé à droit de douane réduit : 3 711 t de cheddar et 500 t de fromages pour la transformation à 170,6 €/t au lieu des 1 671 €/t hors contingent (tarif NPF au sein de l'OMC). Ces contingents n'ont pas été remplis sur les dernières années.

	Cheddar	Fromage pour la transformation
<b>N° contingent</b>	09.4521	09.4522
<b>Quantité</b>	3 711 t	500 t
<b>Remplissage 2013</b>	98%	71%
<b>Remplissage 2014</b>	42%	19%
<b>Remplissage 2015</b>	0%	1%
<b>Remplissage 2016</b>	5%	0%

Source : GEB-Idele d'après *Australia Department of Agriculture and Water Resources*

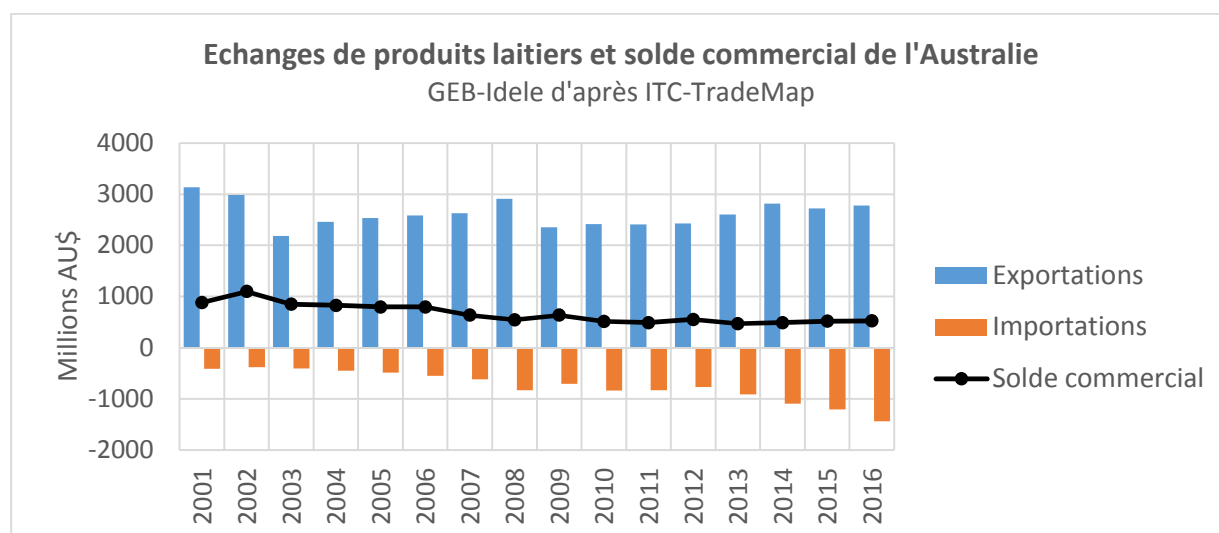
Comme tous les autres pays membres de l'OMC, l'Australie a accès aux 8 contingents *ERGA OMNES* (09.4590 à 96 et 09.4599) existant sur les produits laitiers qui ne sont pas remplis. Pour les autres produits et au-delà des contingents, elle doit s'acquitter des droits de douanes à taux plein.

N° du contingent	Produits concernés	Volume (t)	tarif préférentiel (€/100 kg)	Tarifs hors contingent (€/100kg)
09.4590	Lait écrémé en poudre (04.02.10.19)	68000	47,5	118,8
09.4591	Pizza cheese (04.06.10.20 et 04.06.10.80)	5360	13	221,2
09.4592	Emmental fondu (04.06.30.10)	18438	71,9	144,9
	Emmental (04.06.90.13)		85,8	171,7
09.4593	Gruyère fondu (04.06.30.10)	5413	71,9	144,9
	Gruyère, sbrinz (04.06.90.15)		85,8	171,7
09.4594	Cheese for processing (04.06.90.01)	20007	83,5	167,1
09.4595	Cheddar (04.06.90.21)	15005	21	167,1
09.4596	Fromages	19525	de 69 à 106,4 selon les codes (50% du tarif hors contingent)	de 139,10 à 221,20 selon les codes
09.4599	Beurre et autres matières grasses laitières (04.05.10.11, 04.05.10.19, 04.05.10.30, 04.05.10.50, 04.05.10.90 ainsi que 04.05.90.10 et 04.05.90.90 en équivalent beurre 1kg=1,22 kg de beurre)	11 360 (eq beurre)	94,8	189,60 et 231,30

## 5. Un solde commercial laitier excédentaire mais déficitaire avec l'UE

L'Australie est excédentaire en produits laitiers, son excédent annuel a atteint en moyenne 1,43 milliard AU\$ sur 2015-2016.

Elle est déficitaire en lactose, caséines, composants naturels du lait et poudres de lait infantile, mais excédentaire pour les autres produits laitiers en tête desquels la poudre maigre, les fromages, les poudres grasses et le lait liquide.

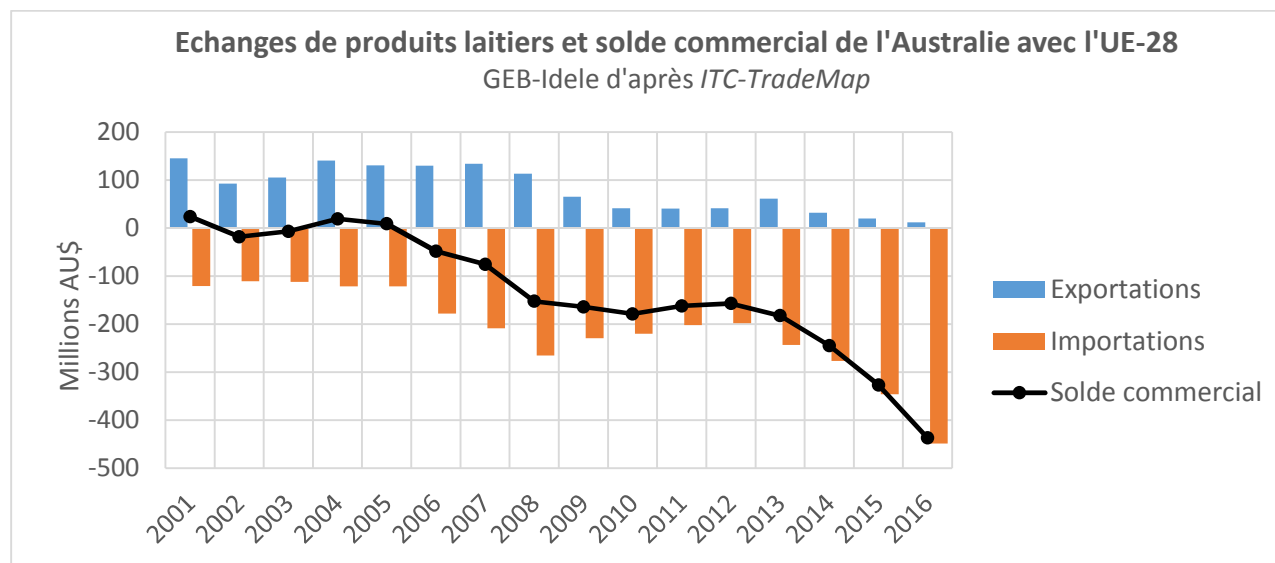


### Echanges australiens de de produits laitiers

Source : GEB-Idele d'après ITC-Trademap

	Moyenne 2015-2016			millions AU\$
	Quantité en 1000 tonnes		Solde commercial	
	Importations	Exportations	Solde commercial	Solde commercial
<b>Lait et crème</b>	6	182	176	213
<b>yaourts et laits fermentés</b>	4	13	9	34
<b>Laits concentrés</b>	4	26	22	60
<b>Poudre maigre</b>	8	185	177	516
<b>Poudres grasses</b>	14	70	56	254
<b>Beurre et MGLA</b>	26	36	10	48
<b>Fromages</b>	94	172	78	264
<b>Lactosérum</b>	11	36	25	5
<b>Composants naturels du lait</b>	4	0	-3	-12
<b>Lactose</b>	22	6	-17	-22
<b>Caséines</b>	2	1	-2	-9
<b>Lait infantile</b>	28	16	-12	-2
<b>Autres</b>	1	4	3	81
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>746</b>	<b>521</b>	<b>1 431</b>

L'Australie est en revanche déficitaire dans ses échanges de produits laitiers avec l'UE et ce déficit s'est nettement creusé ces trois dernières années pour atteindre -437 millions AU\$ en 2016.



## 6. Perspectives d'évolution à moyen terme

Dans une étude prospective réalisée en 2012 par *Dairy Australia* et nommée *Horizon 2020*, la production australienne à échéance 2020 était projetée entre 6 milliards de litres dans le pire des scénarii et 15 milliards de litres dans le plus favorable. Le scénario jugé le plus probable par la filière envisageait une production à 12 milliards de litres et un accroissement de la part exportée à plus de 55%.

Toutefois, la flambée puis la dépression sur les marchés laitiers ces 3 dernières années changeraient probablement l'analyse. Les perspectives sont plutôt incertaines pour l'Australie qui ne bénéficie pas d'une forte cohésion au sein de la filière laitière. La production pour la campagne en cours (2016/17) est prévue en recul de 6 à 8% par rapport à la campagne précédente. Les réformes massives de vaches laitières courant 2016 ont affecté le potentiel de production et il faudra certainement du temps pour qu'il se rétablisse. Le secteur restera sensible aux aléas climatiques et devra y faire face régulièrement avec des impacts plus ou moins ponctuels sur le niveau de cheptel et de production.

En outre, la consommation nationale de produits laitiers devrait progresser au moins au rythme de la population (+1,5%/an sur les 10 dernières années) et pourrait limiter le disponible pour l'exportation et/ou encourager davantage d'importations.

**En conclusion, dans les conditions actuelles de marché, l'Union européenne n'est pas une priorité pour les exportateurs australiens qui ciblent avant tout l'Asie et ne remplissent même plus les petits contingents fromages qui leur sont réservés. Toutefois compte tenu du disponible exportable, un accès privilégié au marché européen aujourd'hui très protégé pourrait rendre des flux vers cette zone plus intéressants.**

**A l'inverse, des opportunités croissantes existent sur le marché australien pour les produits laitiers européens.**

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Australian Dairy industry in focus 2016, Dairy Australia
- 2015 WTO trade policy review Australia
- Australia, Dairy and products Annual, 12/10/2016, Gain report, USDA
- Dairy Situation and Outlook, February 2017, Dairy Australia

## Organisation des filières viande ovine & viande bovine en Australie

### 1. 52 000 exploitations bovines et ovines « professionnelles » sur 358 millions d'hectares

L'activité allaitante bovine et ovine utilise 92% de la SAU australienne d'après la dernière enquête du Ministère de l'Agriculture sur l'utilisation des sols remontant à 2011. En 2014-2015, selon le Bureau australien des statistiques (ABS), 58% des exploitations agricoles australiennes détenaient des bovins, soit 71 659 exploitations, et 32% détenaient des ovins, soit 39 512 exploitations. Une partie d'entre elles détenaient les 2 espèces.

L'enquête annuelle « *Farm survey* » conduite par ABARES et MLA permet d'aller plus loin dans l'analyse, avec la limite qu'elle ne s'intéresse qu'aux exploitations détenant plus de 100 bovins ou plus de 200 ovins. Ainsi, l'Australie comptait 52 125 exploitations détenant plus de 100 bovins viande ou plus de 200 ovins en 2015-2016, qualifiées de « professionnelles ».

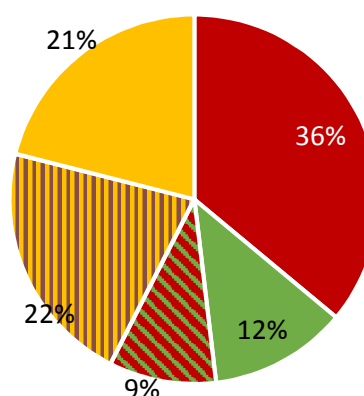
Les spécialisés Bovins Viande (qui tirent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de la vente de bovins) pèsent lourd dans la production allaitante australienne. Ils représentent 36% des exploitations allaitantes, détiennent 82% des bovins et exploitent 70% de la SAU détenues par l'ensemble des exploitations ayant une production allaitante.

Les spécialisés Ovins (qui tirent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de la vente d'ovins) sont 3 fois moins nombreux et occupent beaucoup moins de territoire : ils représentent 12% des exploitations, détiennent 29% des ovins et exploitent 11% de la SAU. Les ovins sont en effet détenus majoritairement par des exploitations mixtes, en combinaison avec des grandes cultures le plus souvent (31% des ovins et 22% des exploitations) ou avec des bovins (19% des ovins et 9% des exploitations).

#### Répartition des 52 000 exploitations professionnelles détenant des ovins ou bovins viande par grands systèmes de production

Source : GEB - Institut de l'Élevage, d'après ABARES - *Farm survey* 2015-2016

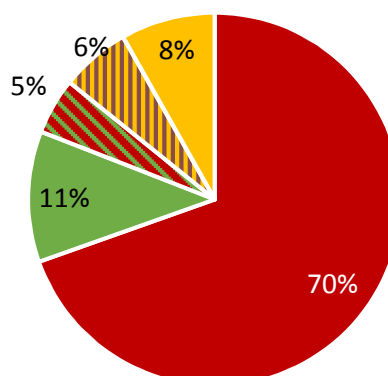
- Spécialisé Bovin viande
- Spécialisé Ovin
- Mixtes Ovin-Bovin viande
- Mixtes élevage bovin viande ou ovin et grandes cultures
- Blé et autres grandes cultures



### Répartition des 358 millions d'hectares de SAU par grands systèmes de production détenant des ovins ou bovins viande

Source : GEB - Institut de l'Elevage, d'après ABARES - Farm survey 2015-2016

- Spécialisé Bovin viande
- Spécialisé Ovin
- Mixtes Ovin-Bovin viande
- Mixtes élevage bovin viande ou ovin et grandes cultures
- Blé et autres grandes cultures



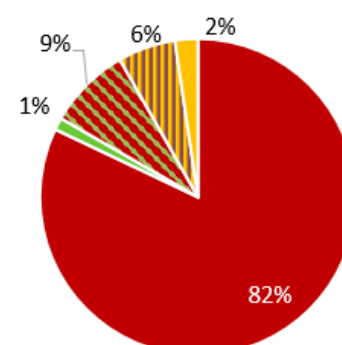
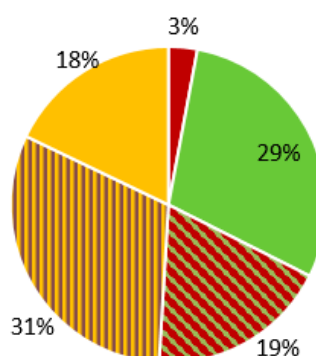
### Répartition des têtes de bétail par grands systèmes de production dans les exploitations détenant plus de 100 bovins ou plus de 200 ovins

Source : GEB - Institut de l'Elevage, d'après ABARES - Farm survey 2015-2016

#### Ovins

#### Bovins

- Spécialisé Bovin viande
- Spécialisé Ovin
- Mixtes Ovin-Bovin viande
- Mixtes élevage bovin viande ou ovin et grandes cultures
- Blé et autres grandes cultures



### Répartition des surfaces et des cheptels dans les grands types d'exploitation en 2015-2016

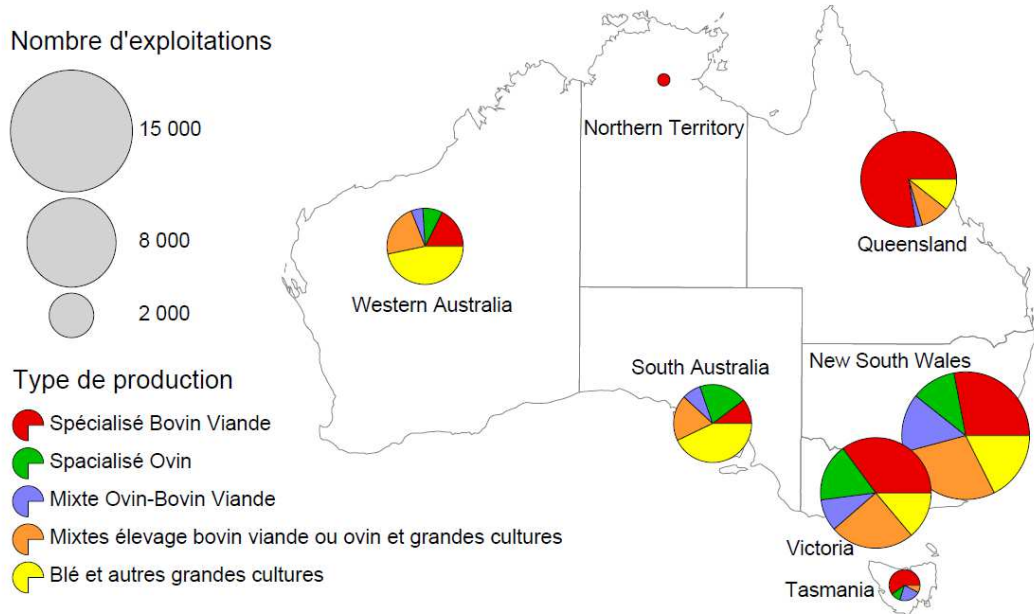
	Nombre d'exploitations	Surface totale (millions ha)	Cheptel ovin total (1000 têtes)	Cheptel bovin total (1000 têtes)
Spécialisé Bovin viande	18 792	249	2 011	16 499
Spécialisé Ovin	6 281	41	20 099	251
Mixtes Ovin-Bovin viande	4 896	17	12 646	1 704
Mixtes élevage bovin viande ou ovin et grandes cultures	11 189	22	21 259	1 186
Blé et autres grandes cultures	10 967	29	12 184	472
Total	52 125	358	68 200	20 112

Attention, ne figurent dans ce tableau que les exploitations détenant plus de 100 bovins ou 200 ovins et les cheptels qu'ils détiennent. Les plus petites exploitations ne sont pas couvertes par l'enquête annuelle ABARES.

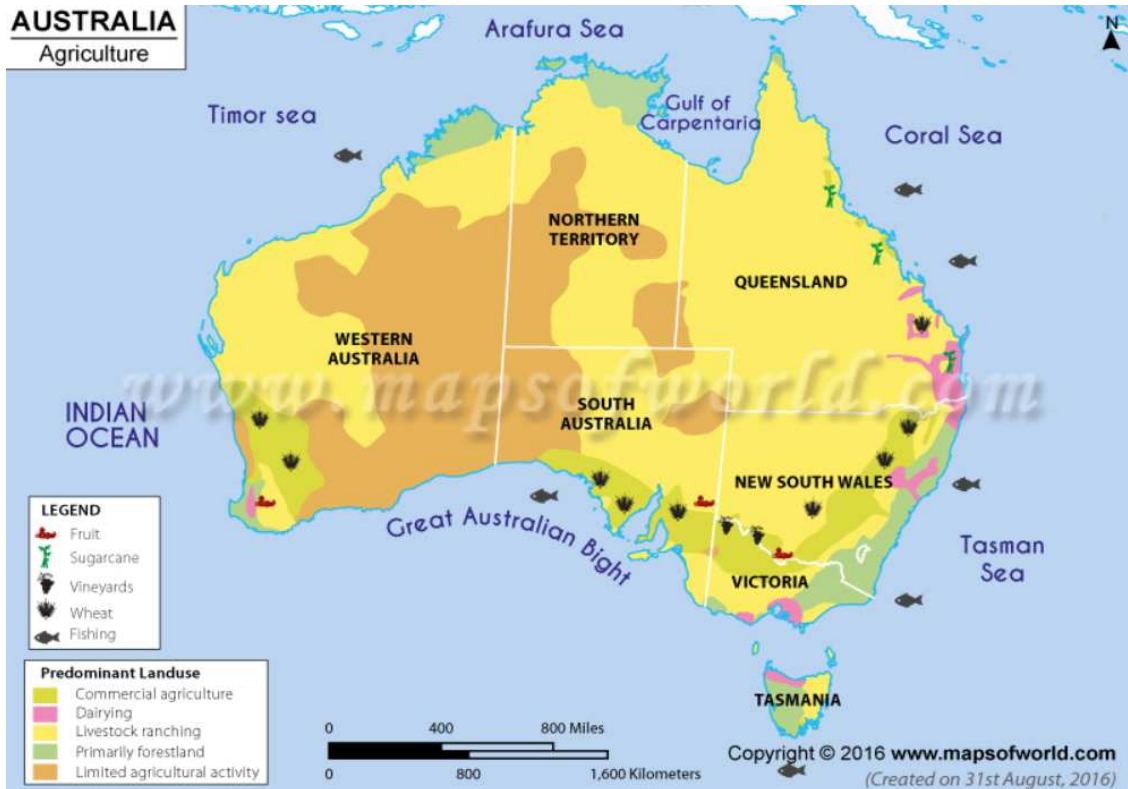


Nombre d'exploitations détenant des bovins (au moins 100)  
ou des ovins (au moins 200) par grandes orientations de production

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après ABARES-MLA

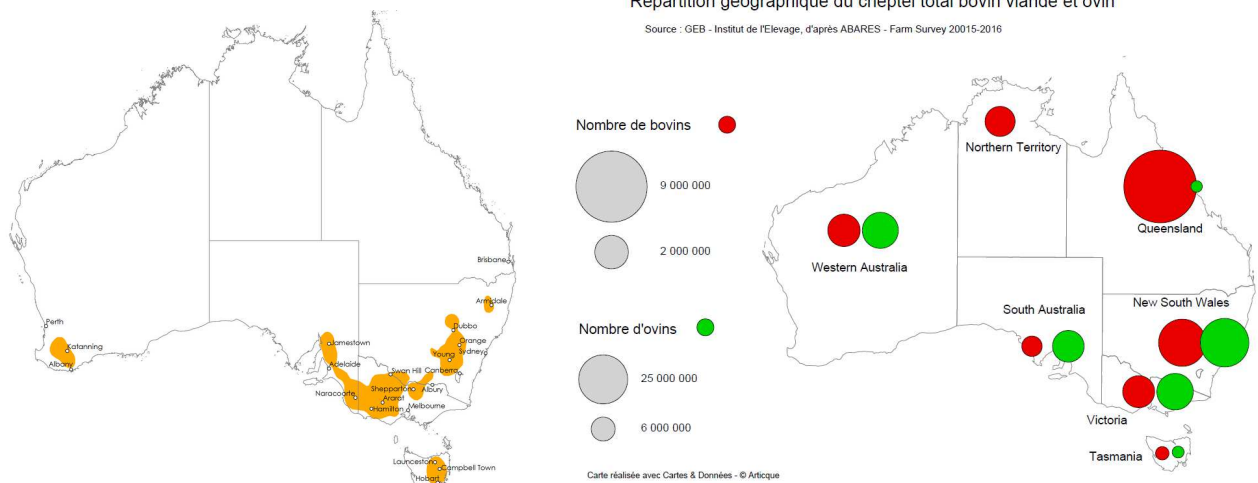


Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique





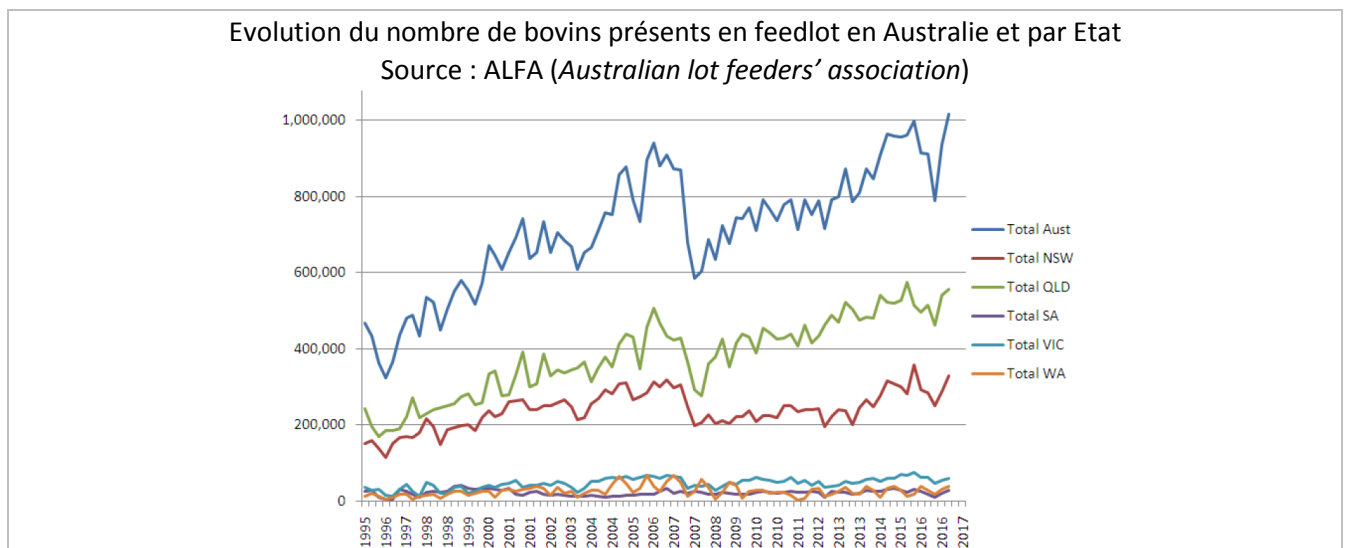
## Zones productrices d'agneaux



## 2. Un élevage allaitant très extensif, mais une part croissante des bovins finie en feedlots

L'élevage bovin et ovin viande australien est en général un élevage extensif sur parcours. La finition se fait sur l'exploitation si les conditions le permettent (système naisseur-engraisseur) ou sur une autre exploitation. Les agneaux sont quasiment toujours finis à l'herbe. Les bovins peuvent être finis à l'herbe ou au grain en *feedlots*, après avoir été ou non repoussés.

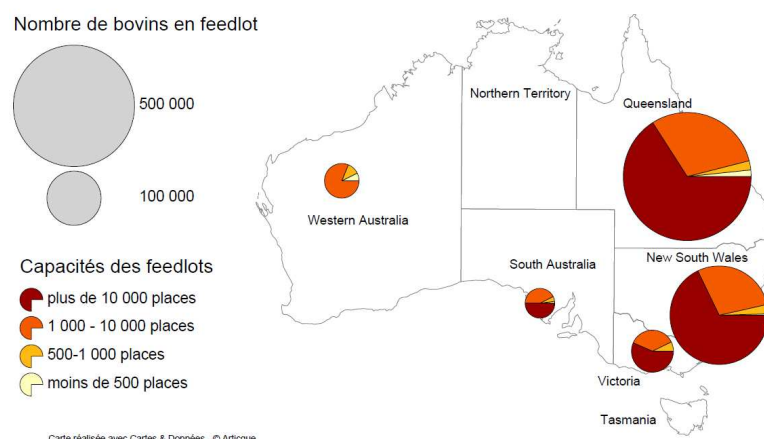
La part des bovins finis en *feedlot* est en croissance depuis le début les années 1990 et constitue aujourd'hui 2/3 des bovins finis. Les bovins y sont engraisés pendant 60 à 120 jours. En mars 2017, les bovins australiens présents dans ces parcs d'engraissement étaient au nombre de 1,02 million, représentant 82% des capacités totales de ces parcs. En 2016, le nombre de bovins produits en *feedlot* sur l'année a atteint 2,6 millions de têtes.



Les *feedlots* étaient à l'origine une solution pour finir les animaux pendant la saison sèche. Aujourd'hui, même si les sécheresses demeurent récurrentes, ce type de finition continue de se développer dans le but de fournir de la viande « *grain fed* » aux clients asiatiques dont la demande est croissante ainsi qu'aux consommateurs australiens (80% de la viande bovine vendue en supermarchés en Australie proviendrait d'animaux finis en *feedlots*)

## Répartition géographique des bovins en feedlots en mars 2017, par classe de taille

Source : GEB - Institut de l'Elevage, d'après ALFA-MLA



Les *feedlots* sont essentiellement présents dans les régions du *Queensland* (55% des animaux produits en 2016) et du *New South Wales* (31%), qui sont aussi les grosses régions productrices de bovins.

En mars 2017, la grande majorité (63%) des bovins en *feedlots* étaient dans des unités de plus de 10 000 têtes. Les parcs de 1 000 à 10 000 places accueilleraient 32% des effectifs, ceux de 500 à 1 000 places détenaient 3% et les moins de 500 places 1%.

### 3. Mise en marché des animaux

La mise en marché des animaux peut se faire de plusieurs manières :

- Les marchés aux bestiaux aux enchères (« *Saleyard auction* »), sur le modèle britannique. Les règles varient d'un marché à l'autre. L'animal est vendu au poids vif ou à la tête ;
- Les ventes à la ferme (« *Paddock sales* ») à un agent ou un commerçant en bestiaux. Les animaux sont payés en général à la tête ;
- Les ventes en direct à l'abattoir (« *Over the hook* », soit « sur le crochet »). Le changement de propriété a lieu lors de la pesée de la carcasse juste après l'abattage. La carcasse est alors classée et le paiement dépend du poids de carcasse et du classement, en fonction des grilles sur lesquelles se sont entendues les deux parties au moment où la vente a été convenue.
- La vente en ligne sur une plateforme d'enchère du type *AuctionPlus*, mais aussi grâce aux webcams des marchés physiques, ou encore en direct entre un producteur et un abatteur ;
- Les contrats à terme, définissant une certaine qualité, un nombre d'animaux à livrer à une date précise pour un prix (ou une grille de prix) défini à l'avance.

Les marchés aux bestiaux sont présents uniquement dans le Sud, là où les élevages sont de dimension plus modeste et où la forte densité d'exploitations permet ce type de regroupement de l'offre. D'après l'enquête annuelle du MLA sur les marchés, 100 étaient actifs en bovins en 2014-2015, donnant lieu à la commercialisation de 5,2 millions de bovins. 52 étaient actifs en ovins et ont vu la transaction de 15,6 millions d'ovins. Ainsi, dans le Sud, les marchés représenteraient environ 65% des transactions (notamment des animaux maigres), contre environ 30% dans le Nord (qui inclut le *Queensland*).

### Marchés aux bestiaux actifs en bovins et en ovins et nombre de têtes commercialisées en 2014-2015

Source : Compilation GEB-Institut de l'Élevage, d'après MLA / Saleyard Survey

	nb de marchés aux bestiaux (Bovins)	nb de bovins vendus	nb de marchés aux bestiaux (Ovins)	nb d'ovins vendus
New South Wales	45	2 066 690	26	7 813 257
Queensland	27	1 453 314	4	95 636
Victoria	18	1 141 892	16	5 041 044
South Australia	5	300 538	3	1 174 860
West Australia	5	238 610	3	1 451 030
Total Australie	100	5 201 044	52	15 575 827

Le Nord, très aride, est occupé par de très grandes exploitations détenant des milliers de bovins élevés au pâturage extensif. Les grandes distances et le manque d'infrastructures réduisent l'accès de certains producteurs aux circuits traditionnels de vente (marchés, ventes sur Internet...). Mais par ailleurs, la dimension de ces exploitations leur permet d'être en prise directe avec les abattoirs. Le transport des animaux vivants demeure toutefois un enjeu majeur.

#### 4. Une industrie d'abattage-découpe concentrée sur les côtes, surtout les plus urbanisées

L'Australie compte 135 abattoirs, dont 75 établissements abattant des bovins et/ou des ovins accrédités pour l'export par AUS-MEAT, organe de contrôle, joint-venture entre *Meat and Livestock Australia* (MLA) et *Australian Meat Processor Corporation* (AMPC).

##### Nombre d'abattoirs agréés pour l'export abattant des bovins et/ou des ovins

Source : Compilation GEB-Institut de l'Élevage, d'après AUS-MEAT - liste d'accréditation au 30/06/2017

	bovins	ovins	bovins et ovins	total
<b>New South Wales</b>	9	5	3	17
<b>Northern territories</b>	1	0	0	1
<b>Queensland</b>	16	1	0	17
<b>South Australia</b>	1	2	1	4
<b>Tasmania</b>	1	0	2	3
<b>Victoria</b>	6	6	12	24
<b>Western Australia</b>	2	5	2	9
<b>Total Australie</b>	<b>36</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>75</b>

Le maillage des outils d'abattage est très faible dans le Nord et dans l'intérieur du pays. Le nombre de kilomètres parcourus par les animaux avant abattage est donc très élevé. Ainsi, d'après une enquête de l'ACCC (*Australian Competition and Consumer Commission*), une part significative des bovins abattus en Australie provient d'un rayon de moins de 400km, mais il n'est pas rare que les bovins transitent sur des distances allant jusqu'à 1 600 km.

Le premier groupe d'abattage est **JBS Australia** (filiale du groupe brésilien) qui détient 11 sites d'abattages, dont 4 dans le *Queensland*, 2 en Nouvelle-Galles-du-Sud, 2 en Victoria, 2 en Tasmanie et 1 en Australie Méridionale. JBS réaliserait environ 21% de l'abattage national de viande rouge<sup>49</sup>. La filiale australienne du géant de la viande est en fait séparée en 2 divisions. La division Sud emploie 2 500 personnes et a la capacité

<sup>49</sup> Sur la base de la dernière enquête publiée par le MLA, chiffres 2007 consolidés tenant compte des rachats d'entreprises intervenus depuis.

d'abattre 110 000 petits ruminants et 9 500 bovins par semaine. La division Nord emploie 4 300 personnes, dispose de 5 sites d'abattage et abat plus de 1,4 million de bovins par an. JBS détient également 5 *feedlots* pour une capacité totale de 150 000 têtes et une production annuelle de plus de 330 000 têtes. 2 de ces *feedlots* sont chacun directement intégrés à un site d'abattage situé à proximité : *JBS Beef City* et *JBS Riverina*.

Le second groupe d'abattage australien est **Teys**, détenu à 50% par *Cargill* et spécialisé dans le bœuf avec 6 abattoirs (3 dans le *Queensland*, 2 en Nouvelle-Galle-du-Sud et 1 en Australie Méridionale). Teys réalisait 12% de l'abattage national en 2007. L'entreprise détient également 3 *feedlots* (1 dans le *Queensland*, 1 en Nouvelle-Galle-du-Sud et 1 en Victoria).

Le troisième groupe est sans doute **Thomas Foods International**. Il détient 4 abattoirs, dont 3 spécialisés en petits ruminants (de capacités 24 000/ semaine, 27 100 /semaine et 15 250 /semaine) et un abattoir mixte ovine-bovine (d'une capacité de 5 000 bovins et 52 500 ovins par semaine). *Thomas foods International* revendique être la plus grande entreprise 100% familiale australienne.

Le quatrième groupe est probablement **NH foods Australia**, spécialisée dans le bœuf, anciennement *Nippon Meat Packers Australia*. C'est une filiale d'une entreprise japonaise (*NH Foods Japan*). *NH foods Australia* emploie plus de 1 700 personnes. Elle détient 3 abattoirs (2 dans le *Queensland* et 1 en Nouvelle-Galles-du-Sud) ainsi qu'un *feedlot* d'une capacité de 55 000 têtes à la frontière du *Queensland* et de la Nouvelle-Galles-du-Sud. Elle détient également une exploitation de 2 500 ha sur l'île de *King Island* (entre Melbourne et la Tasmanie) où sont élevées 1 760 vaches angus qui sont croisées avec des taureaux Wagyu. Les brouards issus de ce troupeau sont ensuite expédiés sur le Continent pour y être repoussés avant d'être acheminés vers le *feedlot*. L'entreprise détient également un troupeau de race pure wagyu en Nouvelle Angleterre (dans l'Etat de Nouvelle-Galles-du-Sud) dans le double objectif de fournir des brouards de race pure, mais également les taureaux wagyu pour le croisement terminal sur le troupeau angus.

## 5. Qualité de la viande et système MSA

Consciente que la consommation ne peut être maintenue que si le consommateur est pleinement satisfait, la filière australienne attache une grande importance à la qualité de la viande perçue en bouche par le consommateur. Le MLA a donc développé depuis les années 1990 le système *Meat Standards Australia* (MSA), modèle de prédiction de la qualité des viandes bovine et ovine et système d'étiquetage de la qualité s'appuyant sur les résultats du modèle.

Ce modèle s'appuie sur de très nombreux tests hédoniques (plus de 700 000) réalisés auprès de consommateurs sur des viandes issues de carcasses et d'animaux dont l'historique a été tracé. Le modèle statistique identifie et hiérarchise les principaux facteurs expliquant les scores de satisfaction des consommateurs puis il permet de prévoir la qualité de la viande sur la base de l'animal dont elle provient, des caractéristiques de la carcasse dont elle est issue et des traitements post-abattage subis par la viande.

Ainsi, pour les industriels détenant une licence MSA et à partir des caractéristiques des animaux, des carcasses et de la viande (notées par un classificateur MSA), le modèle prévoit le grade de qualité qu'ils pourront afficher sur l'emballage de leur produit. Ceci permet au consommateur de n'être que très rarement déçu.

Le système prévoit 4 grades de qualité :

- non certifié
- MSA 3Star (bon pour tous les jours)
- MSA 4Star, *premium quality* (meilleur que le quotidien)
- MSA 5Star, *supreme quality* (qualité supérieure).

En 2015-2016, 45 217 producteurs bovins et/ou ovins étaient enregistrés dans le système et ont fourni leurs animaux à 54 abatteurs accrédités MSA. 3,1 millions de bovins (soit 38% des gros bovins abattus en Australie) et 5,2 millions d'ovins (23% de la production nationale) ont été labellisés MSA contre respectivement 1,3 million et 880 000 cinq années plus tôt. Le système MSA devrait continuer à progresser, l'objectif étant que 60 000 producteurs soient enregistrés en 2020.

## 6. Organisations professionnelles

---

### **Meat and Livestock Australia (MLA)** <https://www.mla.com.au/>

Association de producteurs (bovin, ovins, caprins) ayant comme principales fonctions la R&D, la connaissance des marchés et la promotion des viandes rouges australiennes. Elle compte environ 50 000 membres et est financée par des taxes prélevées sur les ventes d'animaux, ainsi que par des fonds gouvernementaux ciblés sur certains projets de R&D.

### **Australian Lot Feeders' Association (ALFA)** <http://feedlots.com.au/>

Association représentant les intérêts des propriétaires de *feedlots*. Elle oriente les dépenses de recherche du MLA correspondant au budget prélevé sur les animaux « *grainfed* ».

### **Cattle Council of Australia (CCA)** [www.cattlecouncil.com.au/](http://www.cattlecouncil.com.au/)

Association représentant les intérêts de producteurs de bovins.

### **Sheepmeat Council of Australia (SCA)** <http://www.sheepmeatcouncil.com.au/>

Association représentant les intérêts de producteurs ovins.

### **Australian Meat Processor Corporation (AMPC)** <http://www.ampc.com.au/>

Association de recherche, développement et service visant à améliorer la durabilité, l'efficacité et la compétitivité de l'industrie de la viande rouge en Australie. Elle compte 105 membres qui détiennent 133 sites industriels représentant 97% des volumes de viande rouge abattus et transformés en Australie. Elle est financée par les cotisations des industriels ainsi que des fonds du gouvernement fédéral ciblés sur des projets précis.

### **Australian Meat Industry Council (AMIC)** <http://www.amic.org.au/>

Association représentant les intérêts des industriels de la viande et des distributeurs.

### **Australian Livestock Exporters' Council (ALEC)** <http://auslivestockexport.com/>

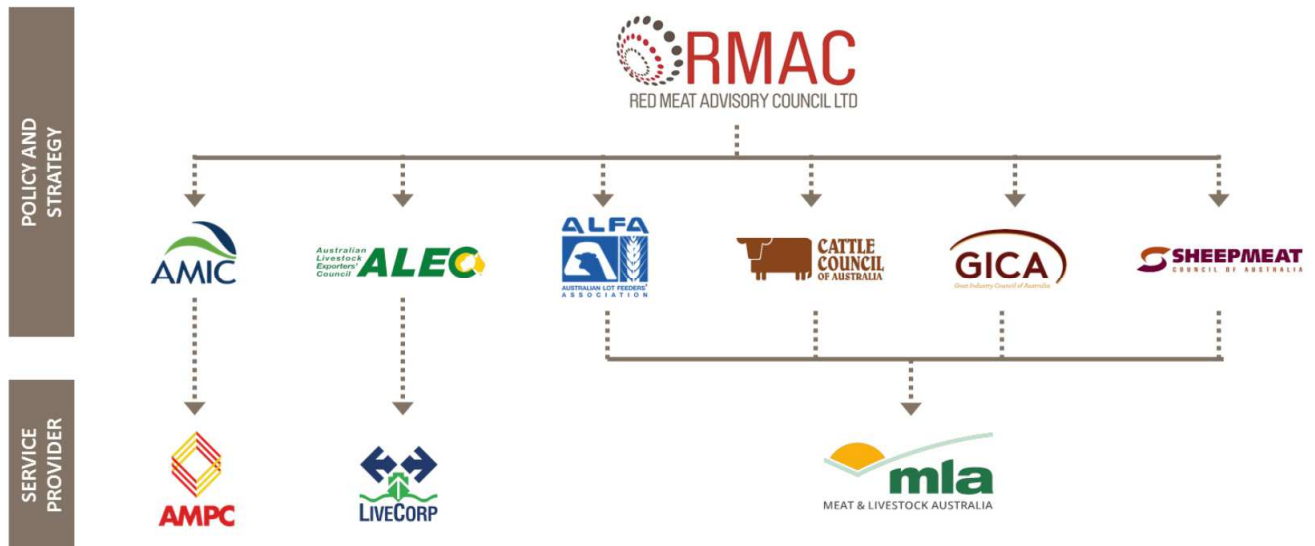
Association représentant les intérêts des exportateurs de bétail vivant.

### **Australian Livestock Export Corporation (LiveCorp)** <http://www.livecorp.com.au/>

Association regroupant 61 membres impliqués dans l'export en vif. Elle est engagée dans la R&D et la fourniture de service à ses membres, en particulier sur le bien-être animal, la logistique, l'accès aux marchés. Elle est notamment responsable de la formation du personnel travaillant auprès des bêtes sur les navires.

### **Red Meat Advisory Council (RMAC)** <http://rmac.com.au/>

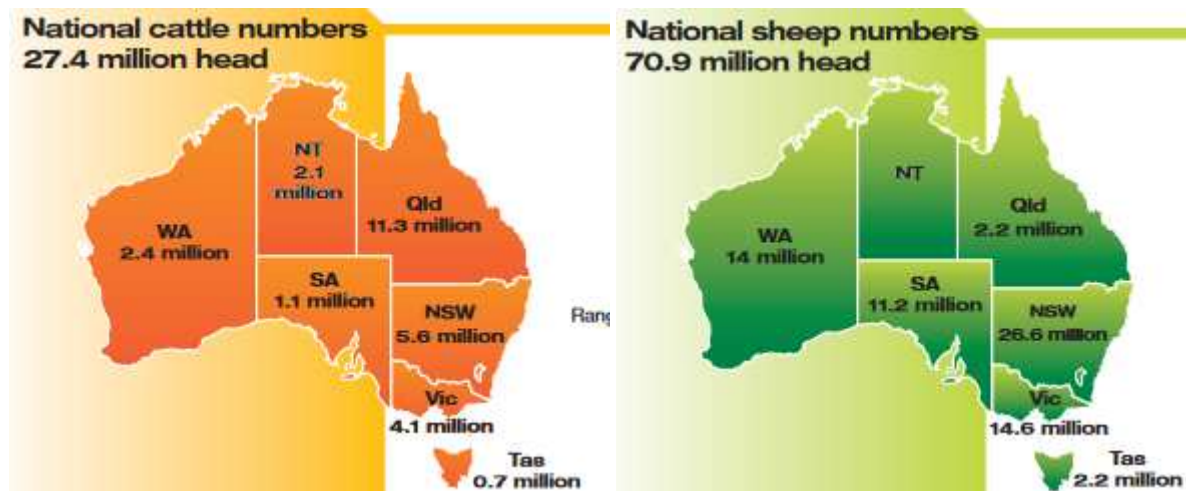
Représente la filière viande rouge australienne (bovine, ovine, et caprine) de la fourche à la fourchette. C'est l'interprofession, dont les associations membres sont AMIC, ALEC, ALFA, CCA, GICA, SCA.



## 7. Bibliographie

- Meat Standards Australia - Annual Outcomes Report 2015-2016
- Australian Competition and Consumer Commission - Cattle and beef market study, Final report, mars 2017
- Meat and Livestock Australia – Saleyard surveys
- ALFA, communiqué de presse du 23 may 2017, *Confidence in grainfed system sees numbers on feed increase*
- *Meat & Livestock Industry Journal*, Feedback supplement – September 2008
- RMAC – Meat Industry Strategic plan 2020
- AMPC – Annual report 2015-2016
- AUS-MEAT accreditation listing, 30/06/2017

### Annexe : Carte de cheptels 2015, source : MLA





## Organisation de la filière lait de vache en Australie

La filière lait de vache en Australie recoupe deux réalités : d'un côté des régions déficitaires ou équilibrées en lait où les exploitations comme les usines de transformation sont orientée vers le marché domestique et en particulier les produits frais ; de l'autre des régions excédentaires où une part importante du lait est destinée à la fabrication de produits pour l'exportation. Les outils de transformation sont de taille plutôt limitée et les coûts logistiques relativement élevés. L'industrie laitière australienne est déjà relativement concentrée mais elle est encore en pleine restructuration notamment en raison des grosses difficultés du leader Murray Goulburn. La majorité de la transformation est aux mains de groupes étrangers.

### 1. Un amont concentré dans quelques bassins à la vocation export plus ou moins marquée

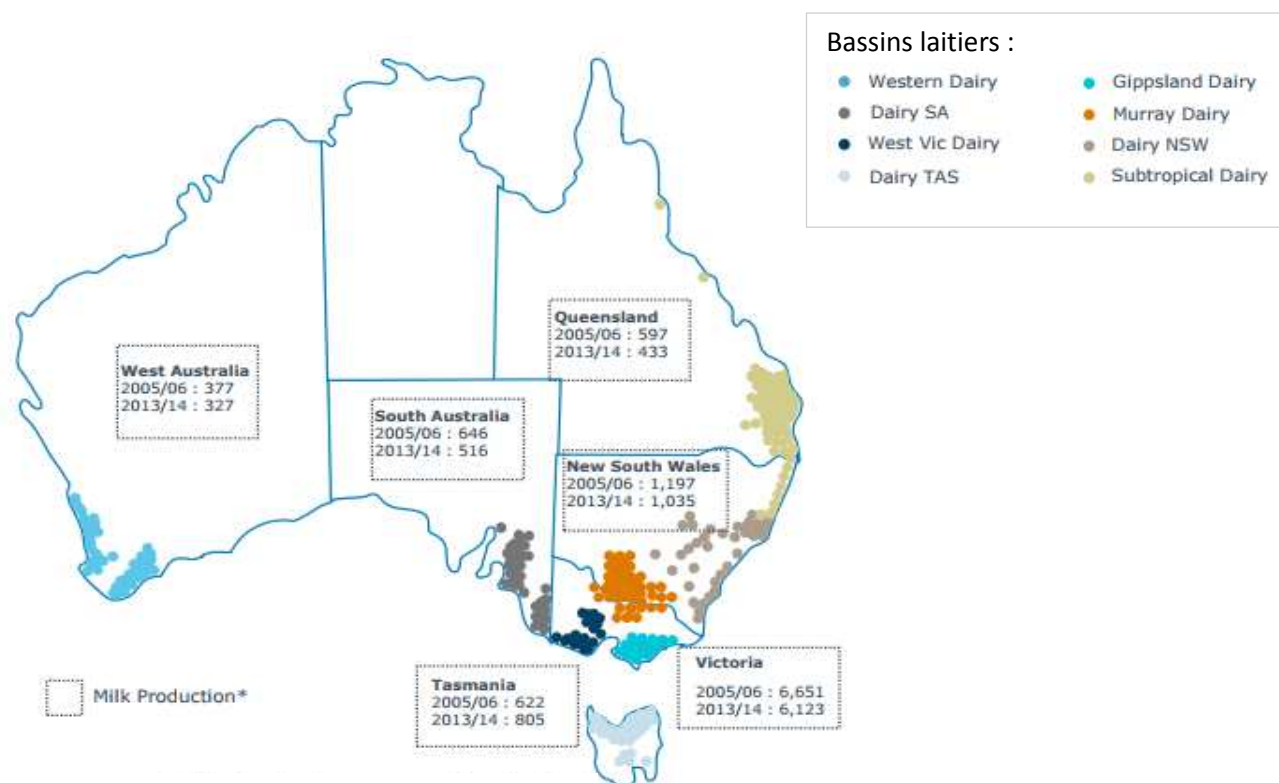
#### 6 100 exploitations laitières détenant en moyenne 273 vaches

En 2016, l'Australie comptait 6 100 exploitations laitières dont 4 140 situées dans l'état du Victoria qui concentre les 2/3 de la production laitière du pays.

Les élevages laitiers comptent en moyenne 273 vaches à l'échelle du pays, soit une taille supérieure à la moyenne de la plupart des pays européens (France : 55 vaches, Danemark : 183 vaches), mais inférieure à la moyenne néo-zélandaise (419 vaches). Environ 10% des exploitations auraient plus de 600 vaches mais selon *Dairy Australia*, il y a une tendance émergente au développement des très grosses exploitations (y compris plus de 1 000 vaches) qui devrait se poursuivre. La taille moyenne est proche de la moyenne nationale dans le Victoria (270 vaches), le New South Wales (258) et South Australia (259), un peu moindre dans le Queensland (216) et supérieure dans les autres états : 383 pour Western Australia et 336 pour la Tasmanie.

#### Bassins laitiers et production laitière (millions de litres) en Australie

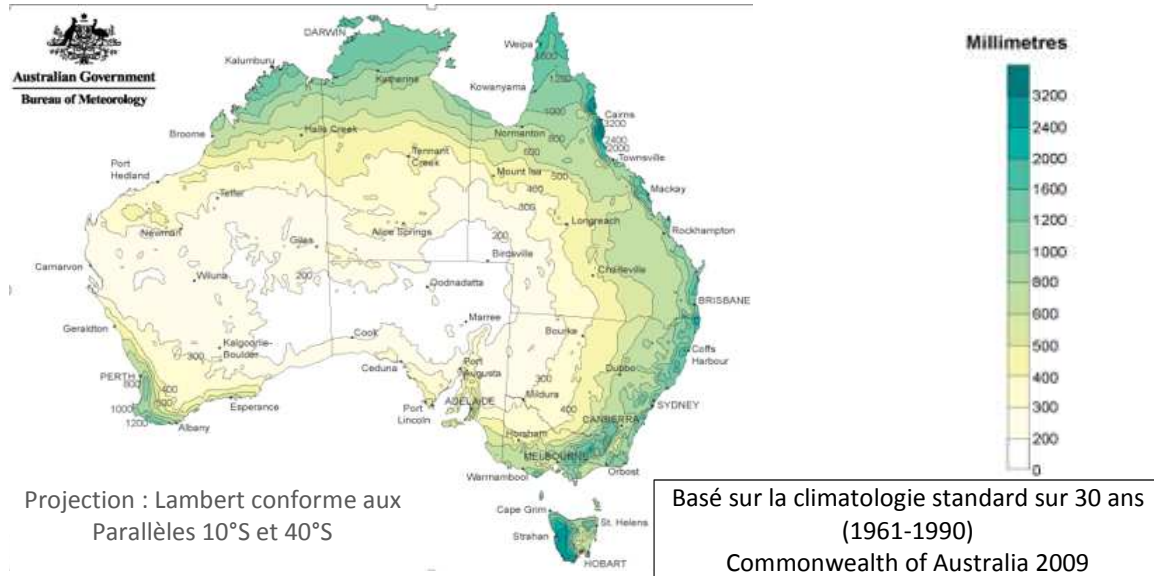
Source : Dairy Australia



Une production saisonnière pour l'export dans le Sud Est et étalée sur l'année pour le marché domestique ailleurs

La majorité des exploitations laitières australiennes sont situées sur les zones côtières les plus arrosées et reposent sur les précipitations naturelles, mais un nombre significatif fonctionnent avec de l'irrigation dans le bassin versant du Murray-Darling (Nord du Victoria et Sud du New South Wales).

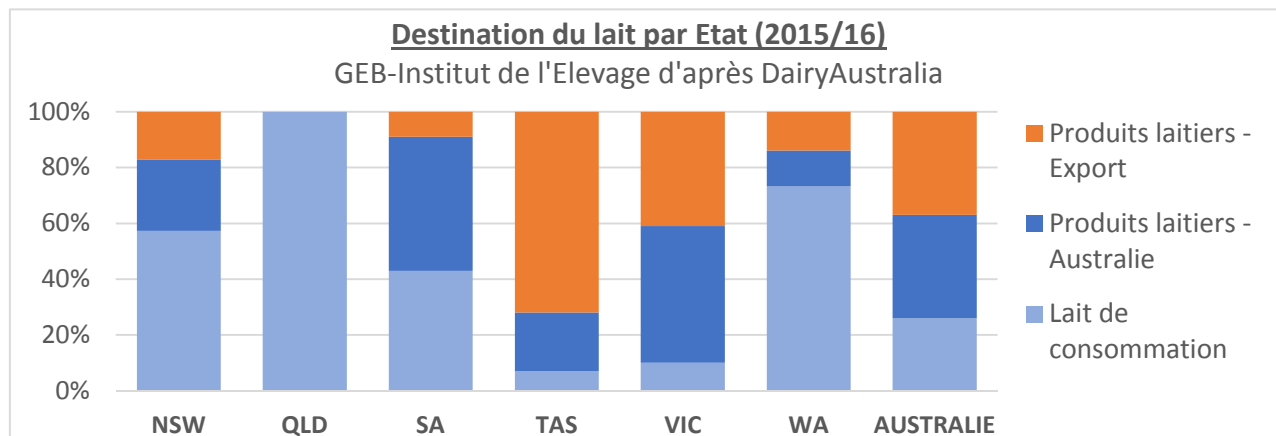
**Précipitation annuelles moyennes**



Le système de production laitière varie d'une région à l'autre en fonction des conditions climatiques, des besoins du marché et du coût des facteurs de production et intrants (foncier, céréales, eau d'irrigation...).

Le système le plus courant est un système saisonnier où les vèlages sont groupés juste avant le pic de production des prairies et où la production s'arrête pendant la période de tarissement. Il concerne environ les 2/3 des exploitations laitières, notamment dans le Sud Est du pays (South Australia, le sud de New South Wales, le Victoria et la Tasmanie) où une large part de la production est transformée en produits laitiers de longue conservation, notamment pour l'exportation. Ces systèmes sont largement basés sur le pâturage mais incluent tout de même une part de fourrages stockés et de concentrés.

L'autre grand système de production vise au contraire à produire tout au long de l'année. Les vèlages sont étalés de façon à rendre la production la plus régulière possible. La production repose alors moins largement sur le pâturage, conduisant à des coûts de production et des risques plus élevés. Ce système de production est notamment présent dans les zones qui fournissent surtout du lait de consommation et des produits frais pour le marché domestique : Queensland, Western Australia et une grande partie de New South Wales.





Selon l'enquête nationale auprès des éleveurs laitiers, les vaches ont reçu en moyenne 60 à 65% de leur alimentation via le pâturage et 1,6 tonne de grains et concentrés sur la campagne<sup>50</sup> 2015/16 (avec des écarts importants entre systèmes et entre exploitations).

De manière générale, les conditions de plus en plus sèches sur la dernière décennie obligent les exploitations laitières à s'adapter. L'utilisation d'aliments achetés tend à augmenter de même que les dépenses en allocations temporaires en eau dans les bassins irrigués, ce qui alourdit les coûts de production.

### La dérégulation du secteur en 2000 a accéléré la restructuration

Historiquement, le secteur laitier était aidé et régulé à travers deux instruments :

- les **autorités de mise en marché (*statutory marketing authorities, SMA's*)** mises en place par les états pour réguler la production et les échanges inter-états
- le **programme de soutien au marché domestique (*Domestic market support, DMS*)** administré par le gouvernement du Commonwealth, reposant sur une taxation du lait destiné au marché domestique pour financer un soutien lié aux volumes de lait produits pour la transformation (revenant à subventionner la production de lait pour l'exportation non soumise à taxation).

Dans les faits, cela conduisait à créer 6 secteurs laitiers distincts (1 par état), à compartimenter le marché du lait de consommation et celui du lait pour la transformation, et à faire subventionner l'exportation par les consommateurs.

Dans le Victoria, la Tasmanie et South Australia où le lait de consommation représente une faible part de la production, la gestion se faisait via le système dit « *Equitable marketing* » : le bonus pour le lait de consommation était réparti entre tous les éleveurs. Au contraire, dans le Queensland, New South Wales et Western Australia où la part du lait de consommation est plus importante, il existait un système de quotas de lait de consommation liés aux surfaces.

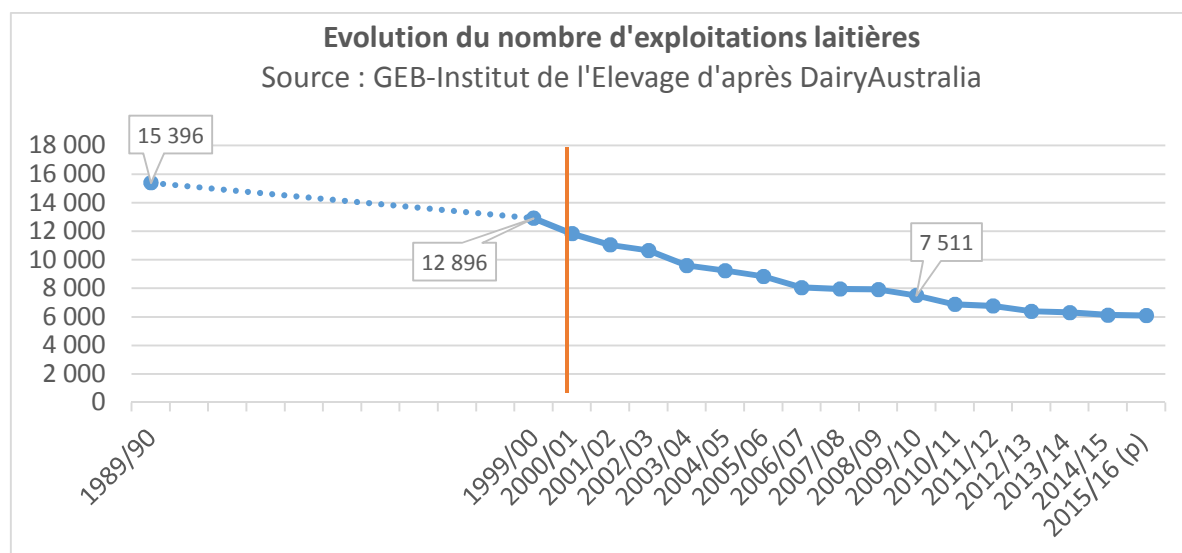
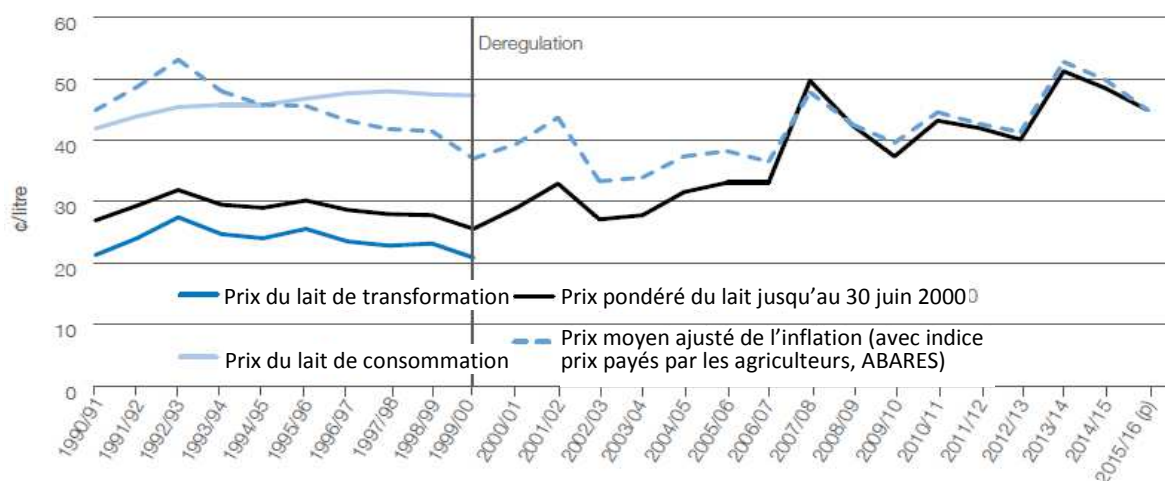
Le marché australien du lait a été dérégulé au début des années 2000. La suppression des contrôles sur la production et les échanges de lait et de la ségrégation entre les deux marchés a conduit à un alignement des prix de l'ensemble du lait avec les prix internationaux. Cela a entraîné une importante restructuration, notamment via la cessation des exploitations les plus petites et les moins performantes. Ce mouvement a été en partie accompagné via la distribution aux exploitations de 1,73 milliard d'AUD (1,19 milliard €<sup>51</sup>) sur 8 ans, financés notamment par une taxe sur le lait de consommation (11 AUc/l). Le nombre d'exploitations laitières est ainsi passé de 12 900 en 1999/00 à seulement 7 500 en 2009/10 soit -5,3%/an en moyenne, contre à peine -1,8%/an sur la décennie précédente. Depuis, le rythme de baisse est retombé à -3,4%/an.

<sup>50</sup> La campagne laitière australienne débute en juillet de l'année N et se termine en juin de l'année N+1

<sup>51</sup> Dans ce document, la parité €/AUD utilisée est la parité moyenne sur la période janvier 2013 – août 2017 soit 1,4528 AUD pour 1 €.

## Prix du lait payé par les laiteries avant et après la déréglementation (AU cent/litre)

Source : Dairy manufacturers and ABARES (Australian dairy industry in focus 2016)



## 2. Des relations contractuelles peu protectrices pour les éleveurs

### Un marché « départ ferme » plutôt déséquilibré

Très généralement, les éleveurs laitiers ont une relation contractuelle individuelle avec les transformateurs.

Dans le Sud-Est Australien (zone où la part de l'exportation est importante) :

- la majorité des éleveurs ont des **contrats standards basiques** où le prix est déterminé en fin de saison (les versements au mois le mois dépendant de l'évolution du prix prévisionnels pour l'ensemble de la saison). Ce type de contrat n'exclut pas que le prix définitif de campagne soit inférieur aux versements réalisés en cours de campagne et que l'éleveur doive donc rembourser une partie de ce qu'il a touché au collecteur (c'est ce qui est arrivé pour la campagne 2015/16 pour les fournisseurs de Murray Goulburn et Fonterra). En tant que leader, le prix annoncé par Murray Goulburn était globalement directeur.
- Une petite partie des éleveurs ont des **contrats à prix fixe** portant souvent sur une partie seulement des volumes de leur exploitation, mais permettant d'accroître la visibilité et de réduire la volatilité.

Dans les autres régions, les transformateurs utilisent davantage les contrats et les signaux prix pour étaler la production et éviter les surplus car les capacités de transformation en produits stockables sont limitées. Les contrats imposent souvent des contraintes sur les volumes fournis et leur répartition dans le temps et prévoient un prix inférieur pour les volumes fournis en dehors des dispositions retenues.

En dehors des deux coopératives impliquées dans la transformation laitière (voir ci-dessous), il existe 18 groupes de négociation collective, type organisations de producteurs, autorisés par l'autorité de la concurrence<sup>52</sup> et regroupant quelques 500 exploitations. Toutefois seulement deux gèreraient des contrats de collecte collectifs (avec négociation collective du prix) pour des volumes significatifs :

- *Dairy Farmers Milk cooperative* qui regroupe 345 éleveurs dans 5 zones (Nord et Sud est du Queensland, Centre du New South Wales, Nord du Victoria et Centre du South Australia) et fournit 100% du lait (270 millions de litres /an) à *Lion's dairy and drinks* ;
- *Premium Milk* dans le Sud Est du Queensland qui fournit Parmalat.

Bien qu'il y ait une certaine concurrence entre entreprises pour l'approvisionnement, il n'est pas nécessairement facile pour un éleveur laitier de changer de collecteur. Dans les zones où plusieurs transformateurs majeurs sont présents, il n'est pas rare qu'ils introduisent une clause d'engagement de livraison sur une ou plusieurs années en échange d'un petit bonus sur le prix que les éleveurs cherchent bien entendu à obtenir. Les derniers 18 mois ont toutefois vu de nombreux éleveurs changer de collecteur suite à la baisse drastique et rétroactive du prix du lait décidée par Murray Goulburn et Fonterra (voir chapitre 3.6) en fin de campagne 2015/16.

En outre, il est arrivé, notamment dans les zones produisant des produits frais à destination du marché domestique, que certains éleveurs dont le contrat arrivait à échéance n'aient pas obtenu de renouvellement.

Compte tenu des nombreux conflits récents entre éleveurs et transformateurs, l'autorité australienne de la concurrence est en cours de construction d'une nouvelle réglementation visant à encadrer la contractualisation pour éviter les clauses et pratiques injustes. La filière laitière<sup>53</sup> a déjà élaboré un nouveau code de bonne pratique pour la contractualisation éleveur/transformatrice laitier.

#### Un marché du lait entre transformateurs

---

Compte tenu à la fois des grandes distances et des coûts logistiques, de la saisonnalité de la production et de l'inégale répartition des capacités de transformation et de stockage de produits longue conservation, il existe un marché du lait entre les transformateurs. Celui-ci consiste à la fois en « échange » de lait pour optimiser la logistique et en vente des surplus de lait pour certaines entreprises.

### 3. Une industrie laitière en pleine restructuration, largement aux mains d'entreprises étrangères

---

En terme de valeur sortie ferme, avec environ 4,5 milliards AUD (3,1 milliards €), le secteur laitier est le 3<sup>ème</sup> secteur agricole du pays derrière les bovins viande et le blé. Au total, la valeur créée par la filière (produits laitiers commercialisés et exportés) est estimée à 13,7 milliards AUD (9,4 milliards €).

#### Des outils de taille plutôt réduite et un défaut d'investissement et de modernisation

---

La baisse puis la stagnation de la production laitière ont limité l'agrandissement et les investissements technologiques chez les industriels laitiers. Aujourd'hui, les usines laitières sont plutôt de petite dimension par

<sup>52</sup> *Australian Competition and Consumer Commission (ACCC)*

<sup>53</sup> *Australian dairy farmers*, les fédérations d'éleveurs des états et l'*Australian dairy products federation*

rapport à ce que l'on trouve chez les autres grands exportateurs laitiers et les technologies employées relativement anciennes, ce qui se traduit par des coûts de transformation plutôt élevés et donc un manque de compétitivité par rapport aux concurrents internationaux (Nouvelle-Zélande, États-Unis et UE).

Plus spécifiquement, la tendance à la hausse de la consommation nationale et à la réduction du disponible exportable limite les possibilités d'investissement dans des outils performants de production de produits compétitifs pour l'exportation.

La concurrence pour l'approvisionnement est plutôt vive entre laiteries et il y a peu d'intégration verticale jusqu'au consommateur. Par ailleurs, depuis la libéralisation du secteur et la fin des prélèvements pour financer la restructuration, les distributeurs se font une véritable guerre sur les prix du lait de consommation, notamment via le développement de leurs marques propres. Le lait, devenu produit d'appel, est vendu à 1 AUD le litre (0,69 €/l), ce qui comprime à la fois les marges des transformateurs et le prix consenti aux éleveurs.

### [Une surcapacité de transformation en lien avec la saisonnalité de la collecte](#)

La saisonnalité de la production australienne conduit à une sous-utilisation des capacités de transformation en dehors du pic de collecte. Le poids de cette sous-utilisation en termes de coût de production est d'autant plus lourd que les usines sont de taille modeste.

L'utilisation des paiements saisonniers pour encourager une production plus régulière est toutefois surtout cantonnée au lait destiné à la production de lait de consommation et de produits frais pour le marché domestique. En effet, la production de contre-saison est nécessairement plus coûteuse et plus risquée ce qui impacterait négativement la compétitivité des produits laitiers.

### [Des difficultés logistiques et des coûts élevés du travail et de l'énergie](#)

Les coûts de transports sont aussi parmi les postes les plus importants dans l'industrie laitière.

La médiocre qualité des routes en zone rurale limite la taille des camions de collecte ce qui accroît les coûts de collecte. Cet état des routes joue également sur les coûts de production dans les exploitations laitières en renchérissant le coût des céréales rendus aux exploitations.

L'absence d'option de transport maritime international au départ de la Tasmanie est également pénalisante pour la compétitivité des exportations de cette région (les produits sont envoyés par bateau jusqu'à Melbourne avant d'être chargés sur un autre cargo pour être exportés).

### [Une industrie diversifiée avec une forte présence étrangère](#)

L'industrie laitière australienne est composée à la fois d'opérateurs d'envergure locale, régionale, nationale et internationale. Certains sont plutôt focalisés sur le marché domestique, d'autres ont une part importante de leur activité à l'exportation. Le mix produit et le degré de spécialisation varient fortement d'une entreprise à l'autre : de celles qui sont focalisées sur le lait de consommation et les produits frais ou les fromages pour le commerce de détail à celles qui produisent un panel de produits incluant des ingrédients et commodités notamment pour l'exportation.

On trouve quelques coopératives et des entreprises privées, aussi bien sur un modèle familial, que cotées en bourse. Les coopératives, qui dominaient historiquement la transformation, n'étaient plus que 2 et ne transformaient plus qu'à peine 40% du lait produit en 2016. Le rachat du leader coopératif Murray Goulburn par le canadien Saputo acté fin 2017 va réduire cette part à peau de chagrin.

De grands groupes internationaux opèrent en Australie depuis longtemps : en 2016, 4 des 6 premiers transformateurs laitiers étaient détenus par des groupes étrangers notamment Fonterra (Nouvelle-Zélande), Kirin (Japon), Lactalis (France) et Saputo (Canada) qui est en passe de racheter le n°1 australien. En 2018, il ne

devrait donc demeurer qu'un australien parmi les 5 leaders de la transformation (Bega cheese), l'écrasante majorité étant aux mains d'entreprises étrangères pour ne pas dire multinationales.

### Une industrie relativement concentrée, en pleine restructuration

L'Australie compte quelques 400 entreprises de transformation laitière mais en 2015/16, les 2 premières ont fait près de 50% des volumes et les 6 premières plus de 85% des volumes. Le niveau de concentration est donc relativement élevé même s'il reste encore d'importantes marges de restructuration.

Compte tenu du caractère largement privé de la transformation, du nombre encore important d'entreprises, et de la baisse de la collecte, chaque année apporte son lot de rachat / cession d'usines / partie ou totalité d'entreprises au gré de l'évolution des situations financières et stratégies opérationnelles et financières.

#### **Structure de l'industrie de transformation laitière en Australie, 2013/14**

Source : USDA d'après Australian bureau of statistics, ABARES, IBIS world et entreprises laitières

Entreprise	Volume de lait acheté (millions de litres)	Part du lait (%)	Chiffre d'Affaires (millions AUD)	Nombre d'usines (2014)
Murray Goulburn	2,990	33	2,385	8
Fonterra	1,600	17	2,500	10
Lion	1,000	11	2,536	16
Warnambool Cheese	890	10	497	2
Parmalat	850	9	1,233	9
Bega Cheese	641	7	1,010	6
Other	1,229	13	3,271	430
<b>Total</b>	<b>9,200</b>	<b>100</b>	<b>13,432</b>	<b>481</b>

Les difficultés de Murray Goulburn vont sensiblement modifier le paysage industriel laitier australien. La coopérative a perdu de nombreux fournisseurs et adhérents et près du tiers de son volume de collecte en 18 mois, après la baisse drastique et rétroactive du prix du lait qu'elle a annoncée en avril 2016, alors qu'elle avait maintenu jusque-là des annonces optimistes de prix de campagne. Cette baisse de volume et le départ des coopérateurs l'ont contrainte à fermer 3 usines, ce qui pèse lourdement sur ses coûts de transformation et son chiffre d'affaires. Par ailleurs, elle a dû renoncer à une partie des montants qu'elle devait récupérer auprès de ses coopérateurs. Trop endettée, la coopérative va devoir renoncer à son indépendance.

A l'été 2017, elle avait reçu 6 offres de reprise (y compris de Lactalis et de Fonterra) et en octobre 2017, le canadien Saputo a annoncé qu'il avait conclu une entente concernant l'acquisition de Murray Goulburn. Dans l'intervalle certains concurrent ont bénéficié de la fuite des coopérateurs et sensiblement accru leur niveau de collecte, à l'image de Fonterra qui a ainsi pu faire fonctionner ses usines à pleine capacité et envisager des investissements.

## Devondale Murray Goulburn (<http://www.mgc.com.au/>)



- **Coopérative détenue par 2 200 éleveurs**, ayant toutefois ouvert son capital à des investisseurs non livreurs
- Collecte 2015/16 : 3,5 milliards de litres de lait
- Chiffre d'affaires 2015/16 : 2,78 milliards AUD
- 2 200 employés
- **10 sites de transformation en Australie**
  - 7 dans le Victoria
  - 2 en Tasmanie
  - 1 dans le New South Wales
- 1 site de transformation en Chine
- 1 Joint ventureV avec Danone pour la production et la vente de yaourts et desserts sous marque Danone

Murray Goulburn (MG) est la plus grosse coopérative et la plus grosse entreprise de transformation laitière du pays. Elle est leader de la collecte dans le Victoria et est par ailleurs très tournée vers l'exportation.

Elle a traité 37% du lait australien en 2015/16 mais est actuellement en situation difficile après des erreurs de gestion. Elle a perdu 371 millions AUD sur 2016/17 et plusieurs centaines de producteurs représentant plus d'un milliard de litres de lait se sont tournés vers d'autres collecteurs ce qui l'a conduite à programmer la fermeture de 3 de ses 11 sites. Cette nette fragilisation pourrait conduire au rachat total ou partiel de l'entreprise par des investisseurs.



### Fonterra Australia (<https://www.fonterra.com/au/en.html>)



- Coopérative néo-zélandaise,
- 1 100 exploitations australiennes fournissent leur lait mais les éleveurs ne sont pas coopérateurs
- 1 600 employés
- Collecte et transformation 2015/16 : 1,7 milliard de litres (121 millions kg MS)
- 7 sites de transformation :
  - 5 dans le Victoria
  - 2 en Tasmanie

Fonterra est le leader sur le marché australien des fromages de consommation et celui de la restauration de même qu'un des principaux fabricants d'ingrédients laitiers du pays. Avec les difficultés de Murray Goulburn, elle est en train de devenir le 1<sup>er</sup> transformateur laitier du pays. Elle aurait d'ailleurs fait une offre de reprise de la coop en septembre 2017 d'après la presse australienne.

Pour Fonterra, au-delà des activités PGC et RHD pour le marché domestique, l'Australie est un hub mondial pour le fromage, le lactosérum et les ingrédients nutritionnels.

Fonterra Australie s'est récemment restructuré en se recentrant sur son cœur d'activité : les fromages, beurres/tartinables et poudres de lait. Elle a ainsi revendu en 2015 ses activités yaourts et desserts (à Parmalat) ainsi que ses parts dans l'entreprise Bega cheese, et en 2016, son usine de produits frais Wagga Wagga au Blue River Group.

Elle a au contraire investi pour doubler sa capacité de production de fromage avec la reconstruction d'une usine de mozzarella à Stanhope dans le Victoria (140 millions AUD, capacité de 1,3 millions de litres/j pour 45 000 t de fromage/an, entrée en fonctionnement en août 2017) et l'agrandissement de celle de Wynyard en Tasmanie (4,3 millions AUD, +8 000 t/an).

Elle a mis en place en 2016 une Joint-venture avec le chinois Beingmate pour la production de poudres infantiles et nutritionnelles.

### Parmalat Australia Pty Ltd (<http://www.parmalat.com.au/>)



- Filiale à 100% de Parmalat (depuis 1998), elle-même filiale de Lactalis (depuis 2011)
- Se fournit auprès de 500 éleveurs
- 2 400 employés
- Chiffre d'affaires 2016 : 1,06 milliards € (cf rapport annuel 2016 de Parmalat)
- 13 sites de transformation

L'entreprise est un des leaders du marché australien sur le lait de consommation, les boissons, les yaourts et les desserts. Elle a récemment accru ses parts de marché et sa présence à l'export grâce à l'acquisition de Harvey fresh en 2014, de Longwarry en 2015 et de l'activité yaourts et desserts de Fonterra en 2016.



### Lion Dairy and Drinks (<http://lionco.com/about-us/our-business/lion-dairy-drinks>)



- Filiale de Kirin Holdings Company, Ltd (Groupe japonais présent dans le domaine des boissons alcoolisées et non alcoolisées, l'alimentation santé et fonctionnelle et la pharmaceutique)
- Se fournit auprès d'environ 400 éleveurs et d'autres entreprises laitières
- Volumes 2015/16 : 670 millions de litres (7% de la collecte nationale). Les volumes seraient montés à près de 1 milliard de litres par an.
- 2 300 employés
- 12 sites de transformation :
  - 3 en Tasmanie
  - 3 dans le New South Wales (dont une JV avec Bega cheese)
  - 2 dans le Victoria
  - 2 dans le Queensland,
  - 1 en Western Australia

Anciennement *National Foods Australia Pty Ltd* (jusqu'en 2011), l'entreprise rachetée en 2008 par Kirin est un des leaders en Australie sur les produits laitiers sous marque, notamment les yaourts et dessert et les laits de consommation.

Elle est centrée sur la production de produits « frais » pour le marché domestique : lait et boissons lactées, yaourts et desserts, et fromages de spécialité. Elle détient la licence Yoplait pour le marché australien. Elle n'exporte que 5% de sa production.

Elle a annoncé en 2017 un recentrage sur son cœur d'activité avec un investissement de 87 millions AUD pour le lait liquide et les boissons lactées.

### Bega Cheese (<https://www.begacheese.com.au/>)



- Entreprise cotée sur ASX depuis 2011, anciennement coopérative, les éleveurs livreurs détiennent encore environ 50% des parts
- Collecte 2015/16 : 656 millions de litres
- Chiffre d'affaires 2015/16 : 1,2 milliard AUD (823 millions €)
- 7 sites de transformation :
  - 5 dans le Victoria
  - 2 dans le New South Wales

Un peu plus de 40% du chiffre d'affaires provient de l'activité fromages PGC et spécialités fromagères, un peu moins de 40% de l'activité ingrédients (fromages ingrédient et poudres de lait) et un peu moins de 20% de l'activité produits nutritionnels (lactoferrine, concentrés protéiques et poudres nutritionnelles) en pleine croissance.

L'entreprise sous-traite le marketing de sa marque Bega à Fonterra depuis 2001.

Elle exporte dans 70 pays.

Elle a annoncé en 2017 un accord avec Mondelez pour le rachat de leur activité épicerie en Australie et Nouvelle-Zélande.



### Warrnambool cheese and butter (<http://www.wcbf.com.au/Home>)

- Filiale de Saputo (groupe laitier Canadien) depuis 2014, à 100% depuis 2017 (elle n'est plus cotée sur ASX)
- Collecte 2015/16 :
- Chiffre d'Affaires 2015/16 : 635 millions AUD (437 millions €)
- 650 employés
- 3 sites de transformation dans le Victoria



C'est le plus ancien transformateur laitier d'Australie.

L'entreprise produit et commercialise sur le marché australien et à l'export des fromages de spécialité, du beurre et des mélanges beurriers, du lait et de la crème.

D'autres entreprises notables de transformation laitière existent aussi bien pour l'approvisionnement du marché local que pour l'exportation (la liste n'étant bien sûr pas exhaustive) :

- **Burra foods**, entreprise privée dans le Sud Victoria transformant 300 millions de litres de lait en ingrédients laitiers, largement exportés. Depuis 2016, elle est détenue en majorité par le Chinois Fuyuan Farming Co Ltd dont l'actionnaire majoritaire est le groupe chinois Mengniu
- **Australien consolidated milk Pty Ltd (ACM)** collecte 250 millions de litres de lait et produit des ingrédients laitiers à haute valeur ajoutée pour le marché domestique comme pour l'export
- **Brownes dairy** dans le Western Australia, collecte 140 millions de litres de lait transformés en lait de consommation et produits frais
- **Norco**, coopérative de 218 éleveurs collectant 211 millions de litres.
- **Camperdown Dairy international (CDI)** détient ses propres exploitations laitières dans le Sud Victoria. Elle produit, conditionne et commercialise des poudres de lait infantiles sur le marché domestique et à l'exportation
- **Beston global food company** détient des fermes et 3 usines de transformation dans le Victoria pour la production et la commercialisation de produits laitiers bio, fromages de spécialité pour le marché domestique et l'exportation.

#### 4. Organisations professionnelles et cohésion de la filière

Les années 1990 et 2000 ont connu une réduction significative du nombre de centres de R&D laitiers et des effectifs dans les services de recherche et vulgarisation dédiés à la production laitière. Globalement, les dernières études disponibles sur le sujet montraient un défaut d'efficacité de la R&D collective concernant l'aval de la filière. Elles pointent également des outils dépassés et un manque de moyens pour le plaidoyer en faveur de la filière laitière, alors que la pression réglementaire sur le secteur laitier va s'accroître face aux attentes de plus en plus fortes des citoyens en matière environnementale et sociales.

Compte tenu de l'étendue du pays et de la cohabitation de situations de production et de marché très différentes, l'organisation de la filière et l'orientation des moyens sont globalement moins efficaces et moins orientés sur l'export qu'en Nouvelle-Zélande.



**Australian Dairy Farmers**

**Australian dairy Farmers Ltd** (<http://www.australiandairyfarmers.com.au/>)

Organisation professionnelle nationale dont l'objectif est de défendre les intérêts des agriculteurs australiens. C'est une fédération d'organisations d'éleveurs régionales (1 par état laitier).

#### **Fédération des éleveurs laitiers au niveau des états (SDFOS):**

Elles représentent les intérêts de leurs membres et protègent leurs droits aux niveaux local, régional et national.

- NSW Farmers Association (NSWFA)
- Queensland Dairyfarmers' Organisation (QDO)
- South Australian Dairyfarmers Association (SADA)
- Tasmanian Farmers & Graziers Association (TFGA)
- United Dairyfarmers of Victoria (UDV), part of Victorian Farmers Federation (VFF)
- Western Australian Farmers Federation (WAFF)



**Australian dairy products federation Inc.** (<http://www.adpf.org.au/>)

Organisation professionnelle représentant les opérateurs commerciaux non agricoles du secteur laitier australien (transformation, marketing et commerce de produits laitiers).

Elle vise à défendre et promouvoir les intérêts collectifs de ses membres, notamment :

- Promouvoir la consommation de produits laitiers via l'amélioration de la transformation, du marketing et du commerce
- Fournir des propositions en matière de réglementation à tous les niveaux du gouvernement impactant les activités de ses membres et du secteur laitier
- Créer des relations stratégiques au sein du secteur laitier et avec des organisations extérieures pour assurer la voie au chapitre de ses membres sur les sujets qui le nécessitent
- Développer des politiques et stratégies qui répondent aux principaux enjeux auxquels sont confrontés ses membres et le secteur laitier
- Représenter et promouvoir le secteur laitier à tous les niveaux, national comme international



**Dairy Australia Ltd** (<http://www.dairyaustralia.com.au/>)

Organisation professionnelle nationale de recherche, développement et service pour la filière laitière. Elle est financée par une cotisation (*dairy service levy*) prélevée auprès des éleveurs sur le taux de matière grasse (2,8683 ct/kg) et protéique (6,9914 ct/kg) de tout le lait produit (0,353 c/l en moyenne en 2015/16) et par des fonds du gouvernement pour les activités de recherche et développement qui remplissent certains critères. Elle travaille à la fois sur l'amont et l'aval de la filière en recherche, développement, vulgarisation, et prestations de service. Elle affiche actuellement 3 priorités stratégiques :

- Améliorer la rentabilité des exploitations laitières via de programmes concernant les exploitations laitières et d'autres concernant l'amélioration de l'accès au marché pour les produits laitiers australiens
- Développer les compétences : attractivité de la filière, formation et diffusion des connaissances

- Promouvoir les produits et l'image de la filière laitière australienne

Elle contribue au financement, à la programmation et à la gestion des 8 programmes régionaux de développement et travaille au niveau national avec le gouvernement et les représentations nationales des opérateurs de la filière.



#### **Australian dairy industry council Inc (ADIC) :**

Organisation interprofessionnelle (unique en Australie) représentant l'ensemble de la filière laitière. Elle est constituée d'Australian dairy farmers représentant les éleveurs et de l'Australian Dairy products federation représentant les transformateurs.

L'ADIC utilise les forces vives d'Australian dairy farmers et est financée par un fond alimenté par les 11 premiers transformateurs laitiers australiens (120 AUD par million de litre collecté l'année précédente pour 2015-2018). Elle fonctionne avec un conseil d'administration (CA) de 8 membres, 4 de chacune des 2 fédérations. Le plan d'investissement de ces fonds doit être adopté par 75% du CA. Ces fonds doivent permettre de fournir des services de plaidoyers, orientations politiques et communication au bénéfice à la fois des éleveurs et des transformateurs.

## **BIBLIOGRAPHIE**

---

- Australian dairy industry in focus 2016 – Dairy Australia, 2017
- Australian dairy industry – ANZ, September 2015
- Resource Reallocation and Productivity Growth in the Australian Dairy Industry: Implications of Deregulation, ABARES Technical Research Report, Y. Sheng and T. Jackson, October 2016
- Relative Costs of Doing Business in Australia: Dairy Product Manufacturing, Australian government Productivity Commission Research Report, September 2014
- Horizon 2020, future scenarios for the Australian dairy industry, Final Report to the Project Board from the Working Group, January 2013
- The Australian dairy industry, from family farms to international markets, PricewaterhouseCoopers, November 2011
- Australian Dairy industry, IUF Dairy industry research, 2011
- Australian dairy farmers submission to ACCC Inquiry into the Australian Dairy Industry, 2016
- Australia, dairy and Products annual, USDA GAIN report, 2015

## Soutiens à la production et à l'exportation en Australie

### 1. Peu de soutien aux exploitations agricoles

Depuis 1986-88, les politiques de soutien direct à la production et au marché agricoles en Australie ont été progressivement réduites : la part du montant des estimations du soutien aux producteurs (ESP) dans les recettes agricoles brutes est ainsi passé de 13% en 1988 à seulement 2% en 2012. Elle se maintient depuis à ce niveau : en 2016, l'ESP atteignait 805,1 millions d'euros, soit 1,95% des recettes agricoles brutes, et dont 44% étaient liés à l'utilisation d'intrants. Ces aides directes sont aujourd'hui largement dominées par des aides déclenchées uniquement en réponse à des événements climatiques exceptionnels. Le gouvernement australien finance ainsi désormais trois mesures de prêts aux exploitations, à hauteur de 250 millions AU\$ (172 millions €<sup>54</sup>) dans le cadre du *Farm Business Concessional Loan Scheme*, en vigueur jusqu'en juin 2018 :

- **Drought Assistance Concessional Loan Schemes**, faisant bénéficier d'un prêt les exploitations en difficulté due à la sécheresse,
- **Dairy Recovery Concessional Loans**, prêts en assistance aux exploitations laitières éprouvant une difficulté à court terme due à la décision de Murray Gouldburn et Fonterra de réduire le prix du lait au producteur en mai 2016,
- **Business Improvement Concessional Loans**, prêts permettant aux exploitations viables de continuer à opérer après épuisement de leurs droits d'allocation des ménages agricoles, **Farm Household Allowance** (aide financière allouée aux agriculteurs en difficulté financière sur une durée maximale de trois ans).

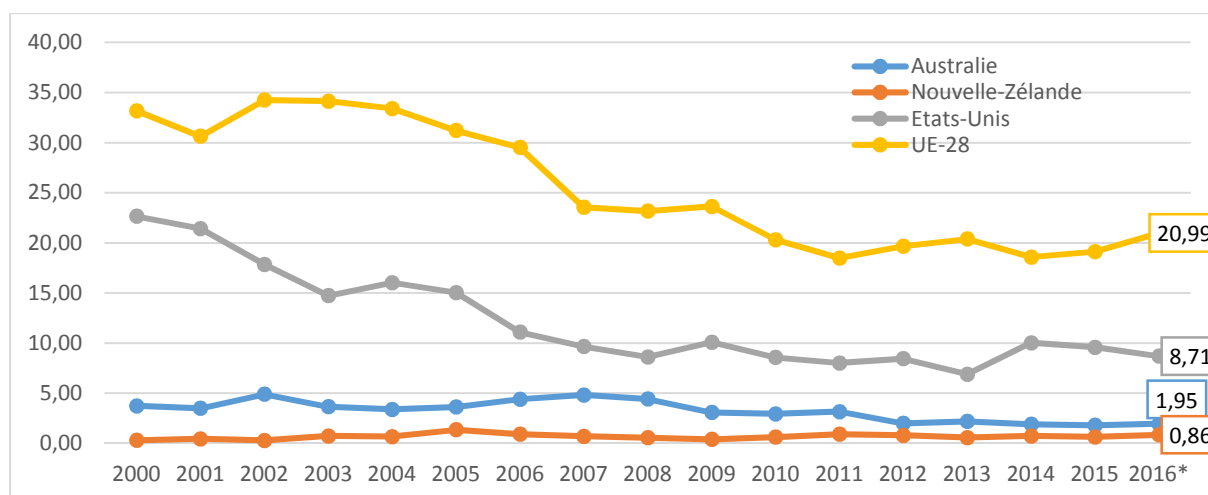
Par ailleurs, le gouvernement australien est à l'initiative de deux mesures de soutien aux exploitations en difficulté : le **Farm Management Deposits Scheme** d'une part, système d'assurance permettant aux agriculteurs de lisser leurs revenus en ayant la possibilité de mettre de côté des revenus liés à la production primaire exonérés d'impôts durant les années bénéfiques, et le **Rural Financial Counselling Service** d'autre part, service de conseil gratuit pour les exploitations en difficulté. D'autres mesures de soutien direct sont mises en place par les Etats : on peut ainsi citer les programmes d'aides en lien avec la gestion hydrique au Western Australia (pour les systèmes pâturants notamment) ainsi qu'un programme de prêt aux exploitations en difficultés spécifique à la Tasmanie, **AgriGrowth Loan Scheme**. La Tasmanie a également mis en place un fonds dédié au secteur bovin viande, le **Tasmanian Beef Industry (Research and Development) Trust**, et qui finance notamment les activités R&D du secteur depuis 1990.

Les soutiens non directs mais au bénéfice collectif des agriculteurs (ESSG) sont plus de deux fois plus élevés que ceux alloués en Nouvelle-Zélande mais restent relativement modestes par rapport à ceux d'autres pays développés : 780 millions d'euros ont ainsi été versés en soutien aux services d'intérêt général en 2016 dont 396 pour la recherche, 269 pour les infrastructures, 100 pour les contrôles et 16 pour la commercialisation et la promotion. La recherche constitue un facteur de soutien important aux exploitations agricoles, axée sur l'innovation dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de meilleure gestion des sols et d'adaptation au changement climatique.

#### Soutien direct aux agriculteurs (ESP) en % des recettes agricoles brutes (2000-2016)

Source : OCDE, 2017

<sup>54</sup> Le taux de change utilisé dans ce document est le taux de change moyen sur la période janvier 2013-août 2017 fourni par la banque de France soit 1€ = 1,4528 AU\$



## 2. Soutiens aux exportations

### L'exportation des produits agricoles comme nécessité



**Australian Government**  
Department of Agriculture  
and Water Resources

L'Australie exporte environ deux tiers de sa production agricole annuelle, soit environ 46,5 milliards AU\$ (32,0 milliards €) qui représentent 14% de la valeur totale des exportations australiennes ; le maintien et l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux existants ainsi que la mise en place de nouveaux accords économiques à l'international sont dès lors présentés par le gouvernement australien comme une nécessité « vitale » et occupent une place centrale dans la Stratégie Internationale 2016-2019 mise en avant par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources en Eau (*International Strategy 2016-2019, Department of Agriculture and Water Resources*). Une publication ministérielle **Agricultural Trade Matters** réactualisée 3 à 4 fois par an met également en avant l'ensemble des initiatives mises en place par le gouvernement australien et son Ministère pour soutenir le commerce agricole international et notamment les efforts pour réduire les barrières non tarifaires imposées par certains pays (labélisation, exigences en matière de gestion sanitaire, seuils maximum de résidus...) qui sont incompatibles avec les systèmes de production australien et souvent avec les normes et les règles de l'OMC. Un projet de loi visant à réviser et clarifier le cadre législatif de l'exportation des produits agricoles australiens est d'ailleurs en cours d'élaboration (**Export Control Bill 2017**) et sera mis en oeuvre le 1er avril 2020.



**Australian Government**  
Department of Foreign Affairs and Trade

Par ailleurs, le gouvernement dispose également d'un Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce (**Department of Foreign Affairs and Trade**) qui affiche clairement les intérêts économiques de l'engagement du pays avec des partenaires à l'international, notamment à travers des accords de libre-échange (ALE), et l'importance de la promotion des entreprises australiennes à l'export.

### Nombreux partenariats commerciaux à l'international

A ce jour, l'Australie est signataire des différents accords de l'OMC et est engagée dans une **vingtaine d'ALE**. 10 sont déjà en vigueur avec 16 pays : Chine, Japon, Corée du Sud, Malaisie, pays de l'ASEAN, Chili, USA, Thaïlande, Singapour, Nouvelle-Zélande). Par ailleurs, 2 ALE sont signés mais non ratifiés (Trans-Pacific Partnership (TPP), Pacific Agreement on Closer Economic Relations (PACER Plus), 8 sont en cours de négociation (Hong Kong, Alliance Pacifique, Pérou, Gulf Cooperation Council, Inde, Indonésie, Regional

Comprehensive Economic Partnership, Trade in Services Agreement) et des négociations ouvriront prochainement pour un ALE avec l'Union Européenne..

La Chine reste le premier marché de l'Australie pour les exportations de produits agricoles en valeur qui représentent un total de 11.1 milliards AU\$ (7,6 milliards €) en 2015, facilitées par la mise en place d'un accord de coopération économique et industrielle spécifique **Australia-China Agricultural Cooperation Agreement (ACACA)** en 1984 qui a constitué la base de l'ALE entre la Chine et l'Australie entré en vigueur en 2015. Un autre accord commercial notable est le **Indonesia-Australia Partnership on Food Security in the Red Meat and Cattle Sector**, une initiative bilatérale visant à développer une filière bovine compétitive et durable entre les deux pays. Ce programme a permis de financer plusieurs projets à hauteur de à plus de **15 millions AU\$** (10,3 millions €) au total depuis son établissement en 2013, donnant la priorité notamment à la sélection génétique, au transfert de connaissances et à l'amélioration des conditions d'hygiène et de transport des animaux vivants entre les deux pays.

#### Pays avec lesquels l'Australie dispose ou négocie des accords commerciaux GEB-Idele d'après WTO



#### Soutien gouvernemental à l'exportation

Un programme dédié spécifiquement au développement de l'export des produits agricoles, **Agricultural Trade and Market Access Cooperation (ATMAC)**, est actuellement mené par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources en Eau : **3.1 millions AU\$** (2,1 millions €) sont ainsi mobilisés depuis juin 2015 et pour une durée de quatre ans, servant à financer des projets pouvant contribuer à réaliser les opportunités de marché créées par le biais des ALE récemment ratifiés pour les exportateurs australiens, de même que des projets contribuant à la négociation de protocoles permettant l'accès à de nouveaux marchés.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce dirige la mise en œuvre de la partie export du programme de diplomatie économique du gouvernement australien en accord avec deux principaux partenaires, **Austrade** et **Efic**.

- **Austrade**



Austrade (*Australian Trade and Investment Commission*) est une agence publique dédiée au commerce et à l'investissement international qui fournit des mesures de soutien à l'exportation

pour les entreprises australiennes mais aussi à l'investissement étranger, à l'éducation et au tourisme. Elle est notamment chargée d'administrer les **Export Market Development Grants (EMDG)**, qui sont des fonds



de développement spécifiques d'un **budget annuel de 137,9 millions AU\$ (94,9 millions €)** destinés à faciliter l'accès au marché export aux PME australiennes (3 166 entreprises concernées en 2016-2017 dont les trois quarts ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions \$ soit 3,4 millions €). Austrade coordonne par ailleurs les prospections de marché ministérielles à l'étranger.

- **Efic**



Efic (*Export Finance and Insurance Corporation*) est une agence de crédit qui a pour but de faciliter et d'encourager le commerce australien à l'export en partenariat avec le gouvernement, les banques privées et les représentants du commerce et de l'industrie australienne, en fournissant un soutien aux entreprises australiennes exportatrices (notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 10 millions AU\$ soit 6,9 millions €) sous forme de différents types de garanties financières et de prêts à l'exportation. Elle a ainsi octroyé un soutien financier total de **350 millions AU\$ (241 millions €) à 262 petits exportateurs** sur les trois dernières années.

Il existe également de nombreuses mesures de soutien à l'export à l'initiative des Etats australiens, dont certaines sont spécifiquement adressées aux exportations de produits agricoles :

- **Victoria**



Le Victoria est le premier Etat exportateur de produits agricoles et alimentaires et compte pour **26% des exportations agricoles australiennes**, représentant **11,9 milliards AU\$ (8,2 milliards €)** en 2015-16 et **81% des exports de lait** australien. Ces exportations sont mises en avant par le gouvernement du Victoria, qui souligne la forte croissance de ses marchés clés – la Chine, le Japon et la Nouvelle-Zélande. L'augmentation des exportations et l'accès à de nouveaux marchés font partie intégrante de la **Food and Fibre Sector Strategy** publiée en 2016 par le gouvernement du Victoria, appuyée notamment par un fonds de 20 millions AU\$ (13,8 millions €), **Food Source Victoria**, destiné en partie à booster l'export et l'emploi du secteur.

- **Queensland**



L'agence gouvernementale du territoire du Queensland, **Trade and Investment Queensland**, fait la promotion de son secteur agricole à l'international en mettant l'accent sur ses ressources naturelles qui lui confèrent des produits, des infrastructures et des pratiques agricoles de qualité supérieure (propres, vertes, durables). Elle propose également des services facilitant l'accès aux marchés internationaux aux entreprises australiennes à vocation exportatrice. La valeur des exportations agricoles et alimentaires du Queensland en 2016-17 atteint 9,8 milliards AU\$ (6,7 milliards €), soit **15% des exportations totales de biens et services du territoire**.

- **Nouvelle-Galles du Sud (New South Wales, NSW)**



Le Ministère des Industries Primaires (DPI) de la Nouvelle-Galles du Sud encourage fortement l'exportation de sa production agricole, qui représente une valeur totale de 7 milliards AU\$ en 2015-16 (4,8 milliards €), soit près de **11% des exportations totales de biens et services du territoire**. Les marchés clés pour les produits agricoles du NSW sont la Chine, les Etats-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. La **viande bovine** compte pour une part importante des produits agricoles exportés, 2,2 milliards AU\$ en 2015-16 (1,5 milliards €). A noter le lancement d'un programme visant à développer l'export de viande de

bœuf Wagyu australien *Australian Wagyu Export Capability Development Program 2018*, avec comme débouchés visés Taiwan et Shanghai.

- **Australie-Occidentale** (Western Australia, WA)



Department of  
Agriculture and Food



Le WA exporte 80% de sa production agricole. En ce qui concerne les produits animaux, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du WA s'est fixé comme objectif de doubler ses exportations de **produits**

**porcins** de 2012 à 2017 (passant de 6 000 à 12 000 tonnes) en augmentant notamment les exports vers l'Asie. Par ailleurs, le WA a produit plus de 65 000 tonnes de **laine mérinos** en 2015-16 exclusivement destinées à l'exportation, en grande majorité vers la Chine (83%) mais aussi vers l'Inde (8%) et la République Tchèque (4%). Le gouvernement fédéral du WA propose aussi une assistance aux entreprises désirant s'investir sur le marché international.

- **Tasmanie**



Le Département des Industries Primaires, des Parcs, de l'Eau et de l'Environnement possède depuis 2014 une division entièrement dédiée au développement du secteur agricoles et de ses marchés : **AgriGrowth Tasmania**. Celle-ci a pour mission entre autres d'identifier les nouvelles opportunités et possibilités d'investissements dans les

infrastructures pour la production alimentaire à valeur ajoutée, notamment **en lien avec l'industrie laitière** pour profiter de la demande croissante de lait conditionné au sein des marchés asiatiques.

## BIBLIOGRAPHIE

- Estimations du soutien agricole (Édition 2016) – OCDE, 2016 ([http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/data/statistiques-agricoles-de-l-ocde/estimations-du-soutien-agricole-edition-2016\\_0b810449-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/data/statistiques-agricoles-de-l-ocde/estimations-du-soutien-agricole-edition-2016_0b810449-fr))
- Australia Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2011 – OCDE (<https://search.oecd.org/fr/agriculture/politiques-agricoles/australia-agriculturalpolicymonitoringandevaluation2011.htm#data>)
- Site du Ministère australien des Affaires Etrangères et du commerce, <http://dfat.gov.au>
- Site du gouvernement australien d'informations pour les entreprises, <https://www.business.gov.au>
- Site du Ministère australien de l'Agriculture et des Ressources en Eau, <http://www.agriculture.gov.au/>
- Site d'Austrade, <https://www.austrade.gov.au/>
- Site d'Efic, <https://www.efic.gov.au>
- Site de Trade & Investment Queensland, <https://www.tiq.qld.gov.au/export/export-industries/food-and-agriculture/>
- Site du Ministère des Industries du New South Wales, <http://www.industry.nsw.gov.au/export-from-nsw/key-industry-sectors/agribusiness-and-food>
- Site du Ministère des Industries Primaires et du Développement Régional du Western Australia, <https://www.agric.wa.gov.au/food-export-investment>
- Site du Ministère des Industries Primaires, des Parcs, de l'Eau et de l'Environnement de Tasmanie, <http://dpiw.tas.gov.au/agriculture/>
- Site du Ministère de l'Agriculture du Victoria, <http://agriculture.vic.gov.au/agriculture/food-and-fibre-industries/exports>



## La réglementation environnementale en Australie

L'Australie doit aujourd'hui faire face à de nombreux enjeux environnementaux : préserver la ressource en eau (en quantité et en qualité), préserver la biodiversité végétale et animale, et lutter contre le réchauffement climatique via la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont les Australiens sont de gros émetteurs.

Toutefois, le pays manque d'une réglementation harmonisée à l'échelle fédérale, chaque État ou territoire ayant sa propre réglementation environnementale. Cette fiche, ne pouvant couvrir toute la réglementation australienne, propose quelques exemples emblématiques des réglementations à l'œuvre dans ce pays-continent.

### 1. Contexte réglementaire général

Figure 1 – Carte des États et Territoires en Australie



Le contexte administratif et politique de l'Australie est extrêmement complexe. L'Australie compte en effet 6 États, 3 territoires continentaux et quelques petits territoires extérieurs (figure 1). Les pouvoirs des 6 États sont protégés par la constitution australienne qui représente l'ensemble des lois en vertu desquelles le gouvernement fédéral d'Australie peut gouverner le pays (la Constitution du Commonwealth d'Australie est la plus importante). Ainsi, la législation fédérale ne s'applique dans les États que si la constitution le permet. Au contraire, les territoires sont directement soumis au gouvernement fédéral et le parlement australien a le pouvoir de légiférer dans les territoires alors qu'il ne peut le faire dans les États.

Le Gouvernement Australien, les États et les Territoires ont chacun leur propre réglementation environnementale et quelques réglementations nationales (*Commonwealth legislation*) s'appliquent dans les États et les Territoires.







Si le Gouvernement Australien établit une loi et qu'un parlement d'État propose une loi identique, dans la mesure où aucune incohérence n'est établie, la loi du Commonwealth a préséance sur la loi de l'État. Ainsi, la lisibilité et la compréhension de l'application des textes réglementaires n'est pas simple. Pour exemple, la région du Queensland n'affiche pas moins de 75 textes couvrant 17 590 pages, en constante mise à jour.

Au final, certaines organisations agricoles comme la « *Consolidated Pastoral Company* » (plus grande organisation de producteurs de viande bovine) estiment qu'elles doivent satisfaire à plus de 300 textes réglementaires.

Les élevages de ruminants en Australie, comme l'ensemble des exploitations agricoles du pays, sont donc sujettes à un dispositif réglementaire très complexe. Celui-ci cadre l'ensemble des filières de production, depuis l'acquisition et l'exploitation des terres, le fonctionnement des exploitations et des structures agro-alimentaires, les transports en amont et en aval des fermes et des sites de production, le marketing, les ventes... (figure 2)

Figure 2 – Schéma des réglementations affectant le secteur agricole en Australie

Source : Agricultural Competitiveness Green Paper

Key Australian Government involvement/regulation	Key stages of the agricultural cycle	Key state/territory government involvement/regulation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• native title</li> <li>• environmental protection               <ul style="list-style-type: none"> <li>– biodiversity conservation</li> <li>– international treaties</li> <li>– natural, cultural and world heritage</li> </ul> </li> </ul>	<p>Acquisition, leasing and preparation of land</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• land tenure and use               <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>land use planning</i></li> <li>– <i>building regulations</i></li> <li>– <i>pastoral leases</i></li> </ul> </li> <li>• environmental protection               <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>native vegetation</i></li> <li>– <i>natural and cultural heritage</i></li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• agricultural and veterinary chemical standards</li> <li>• biosecurity               <ul style="list-style-type: none"> <li>– pest surveillance</li> </ul> </li> <li>• export control</li> <li>• environmental protection               <ul style="list-style-type: none"> <li>– biodiversity conservation</li> <li>– international treaties</li> <li>– natural, cultural and world heritage</li> </ul> </li> <li>• national land transport regulatory frameworks</li> <li>• water access and regulation</li> <li>• welfare of exported animals</li> </ul>	<p>Agricultural production and on-farm processing</p>   	<ul style="list-style-type: none"> <li>• agricultural and veterinary chemicals</li> <li>• animal welfare</li> <li>• biosecurity               <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>pest and disease control and response</i></li> </ul> </li> <li>• food certification for export</li> <li>• <i>building regulations</i></li> <li>• genetically modified crops</li> <li>• land use planning</li> <li>• livestock regulation and identification</li> <li>• transport               <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>road access</i></li> <li>– <i>transport and use of machinery</i></li> <li>– vehicle licensing</li> </ul> </li> <li>• water access and regulation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• biosecurity               <ul style="list-style-type: none"> <li>– pest surveillance</li> </ul> </li> <li>• export control</li> <li>• national land transport regulatory frameworks</li> <li>• shipping and maritime safety laws</li> <li>• welfare of exported animals</li> </ul>	<p>Transport and logistics</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• transport regulations               <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>road access</i></li> <li>– <i>transport and use of machinery</i></li> <li>– vehicle and machinery licensing</li> </ul> </li> <li>• animal welfare</li> <li>• livestock regulation and identification</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• biosecurity               <ul style="list-style-type: none"> <li>– pest surveillance</li> </ul> </li> <li>• export control</li> <li>• food labelling</li> <li>• food standards</li> <li>• welfare of exported animals</li> </ul>	<p>Marketing</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>food safety</i></li> <li>• food packaging</li> <li>• biosecurity               <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>pest and disease control and response</i></li> </ul> </li> <li>• food certification for export</li> <li>• statutory marketing</li> </ul>

**A** *Italics* denote local government responsibility in at least one jurisdiction. **b** There is also a range of issues and regulations that affect all stages of the agricultural supply chain. Cross-cutting issues include investment opportunities and access to capital, as well as regulations relating to competition, foreign investment, immigration, industrial relations, work health and safety, and taxation.

## 2. Gestion de la ressource en eau et élevage de bovins

### Cas de la zone du Monsoonal North

**Figure 3 – Carte de la zone du Monsoonal North**

Source : [www.climatechangeinaustralia.gov.au](http://www.climatechangeinaustralia.gov.au)



Tous les droits à l'eau et son utilisation, son écoulement et son contrôle sont conférés au gouvernement de l'État ou du territoire concerné.

Plusieurs textes réglementent ce domaine : la Loi sur les droits de l'eau et de l'irrigation 1914 (Australie Occidentale), la Water Act (Territoire du Nord), Water Act 2000 (Queensland) et l'Environment Protection Act 1994 (Queensland). Ces lois stipulent les buts pour lesquels l'eau peut être prélevée sans

qu'une autorisation spécifique soit accordée (tableau 1); les conditions qui doivent être remplies pour qu'une autorisation soit approuvée; et les conditions qui peuvent être imposées à toute autorisation. Lorsqu'une autorisation de prélèvement d'eau est accordée, le volume d'eau n'est pas garanti en période de faible disponibilité.

**Tableau 1: Exemple des situations requérant ou non une autorisation (licence, permis ou volume de prélèvements) pour les élevages bovins viande pratiquant le pâturage dans la zone du Monsoonal North**

Activité	Lieu de prélèvement	Autorisation requise pour la région de		
		Kimberley	Top End / Gulf Savannah	Queensland Gulf / Burdekin
Prélèvement direct	Cours d'eau	Non	Non	Non
Construction d'un barrage	Cours d'eau, lac, source	Oui	Oui	Oui
Forage	Eau souterraine	Oui	Non	Non

### Règlement sur les récifs

Dans l'État du Queensland, les Lois sur la protection de l'environnement (1994) et sur l'utilisation des produits chimiques de 1988, imposent des mesures spécifiques aux élevages de bovins viande pratiquant le pâturage et exploitant plus de 2 000 ha dans le Burdekin et les autres bassins versants se déversant vers la grande barrière de corail, afin de minimiser la pollution vers les récifs. Les éleveurs doivent préparer des plans de gestion des risques environnementaux spécifiant les modalités de maintien de la couverture des sols afin de réduire l'érosion et le ruissellement des parcelles et limiter les impacts des produits chimiques (en particulier le Tebuthiuron, qui est utilisé pour le déboisement).

Ils doivent également présenter un rapport annuel sur la mise en œuvre de leur plan de gestion. En juillet 2011, 319 éleveurs du Buderkin avaient mis en place un plan de gestion. À la suite du changement de gouvernement en 2012, les éleveurs ont eu le choix de poursuivre leur plan de gestion ou d'entrer dans un programme de « Pratique de la meilleure gestion du pâturage ». Un groupe de travail a été mis en place depuis pour définir la nécessité ou non de réintroduire une approche réglementaire.

### 3. Occupation des sols, ouverture du milieu

La moitié de la surface australienne est utilisée pour l'agriculture, essentiellement pour le pâturage sur des prairies occupées par des espèces indigènes (notion de « *native vegetation* »).

La production de viande bovine en système herbager repose sur ces surfaces. Cependant, afin d'assurer une meilleure productivité, irrigation et défrichage sont de plus en plus courants et peuvent être encadrés réglementairement (tableau 2).

**Tableau 2: Exemple des conditions impliquant ou non le besoin d'une autorisation pour la gestion de la végétation à des fins pastorales dans l'État d'Australie Occidentale**

Objectifs du nettoyage de la végétation	Autorisation nécessaire
Gestion et travail de terres louées à leur optimum pastoral	Non
Amélioration des prairies (exemple : installation de clôtures)	Non
Utilisation des terres pour implanter des cultures annuelles ou des fourrages récoltés si l'objectif est relié à l'utilisation des terres à des fins pastorales	Oui

### 4. Biodiversité

Comme pour toutes les activités de production, les élevages bovins et ovins sont concernées par la réglementation portant sur la protection des espèces menacées, des écosystèmes et des sites patrimoniaux aux niveaux national, de l'État et du territoire. L'Australie est en effet signataire de la Convention internationale sur la diversité biologique de 1992, qui vise à assurer la conservation et l'utilisation durable et équitable de la diversité biologique. En signant cette convention, l'Australie a accepté de mettre en place des mesures pour protéger la biodiversité. Chaque juridiction fournit une liste d'espèces et d'écosystèmes menacés qui sont une priorité pour la gestion de la conservation, ainsi que les risques et les actions à mettre en oeuvre. Chaque juridiction possède une gamme de politiques environnementales à travers lesquelles les dommages environnementaux peuvent être évités et abordés.

La Loi pour la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité de 1999 (The Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999 – EPBC Act) est « le texte » à l'échelle national devant être pris en compte par les agriculteurs.

#### Le diable de Tasmanie (photo Australian Government)



Cette Loi impose aux agriculteurs de vérifier si leur activité présente un impact significatif sur une espèce, un habitat ou un milieu protégé à l'échelle nationale et de prendre toutes les mesures pour éviter ces impacts. Une procédure administrative spécifique (évaluation des impacts avec mise en place de mesures compensatoires) est demandée au niveau national. Toutefois, les projets agricoles sont peu concernés par cette évaluation.



## 5. Les élevages en feedlots : une réglementation spécifique

Le nombre et la taille des feedlots est en augmentation depuis une quinzaine d'années.

La définition « australienne » de ces feedlots précise qu'il s'agit d'une zone clôturée où le bétail est retenu, disposant d'un accès à l'eau et où l'alimentation est dispensée manuellement ou automatiquement.

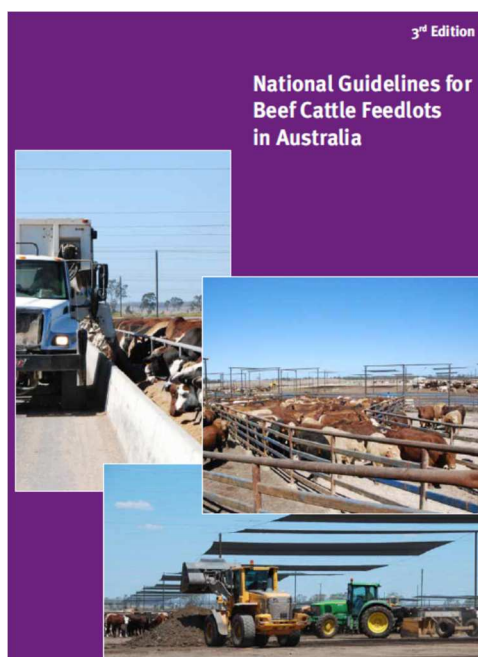
Les effluents provenant de ces aires sont stockés ou traités en attente de leur élimination.

Ces feedlots n'intègrent pas les parcs où les animaux ont accès quotidiennement à des pâturages pouvant supporter plus de 50% de leur apport quotidien en matière sèche, et où ils sont confinés pour compléter leur alimentation.

A l'image de la réglementation française portant sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les feedlots sont également sujets à des seuils au-delà desquels des mesures spécifiques sont à mettre en place.

Une licence (autorisation) est attribuée à l'éleveur après présentation d'un dossier décrivant le site d'élevage et son fonctionnement en lien avec les différents guides pouvant exister sur les mesures à suivre sur la création/gestion des feedlots, gestion des déjections...

### Exemple de guide technique pour la mise en place de parcs d'engraissement



## 6. Les crédits carbone en agriculture, une nouvelle initiative pour lutter contre les gaz à effet de serre

Le changement climatique, induit par les émissions de carbone dans l'atmosphère, est un enjeu majeur pour l'agriculture australienne, hautement climato-dépendante. Or, un Australien consomme aujourd'hui 26 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, contre 10 tonnes pour un Britannique. La marge de réduction est donc forte.

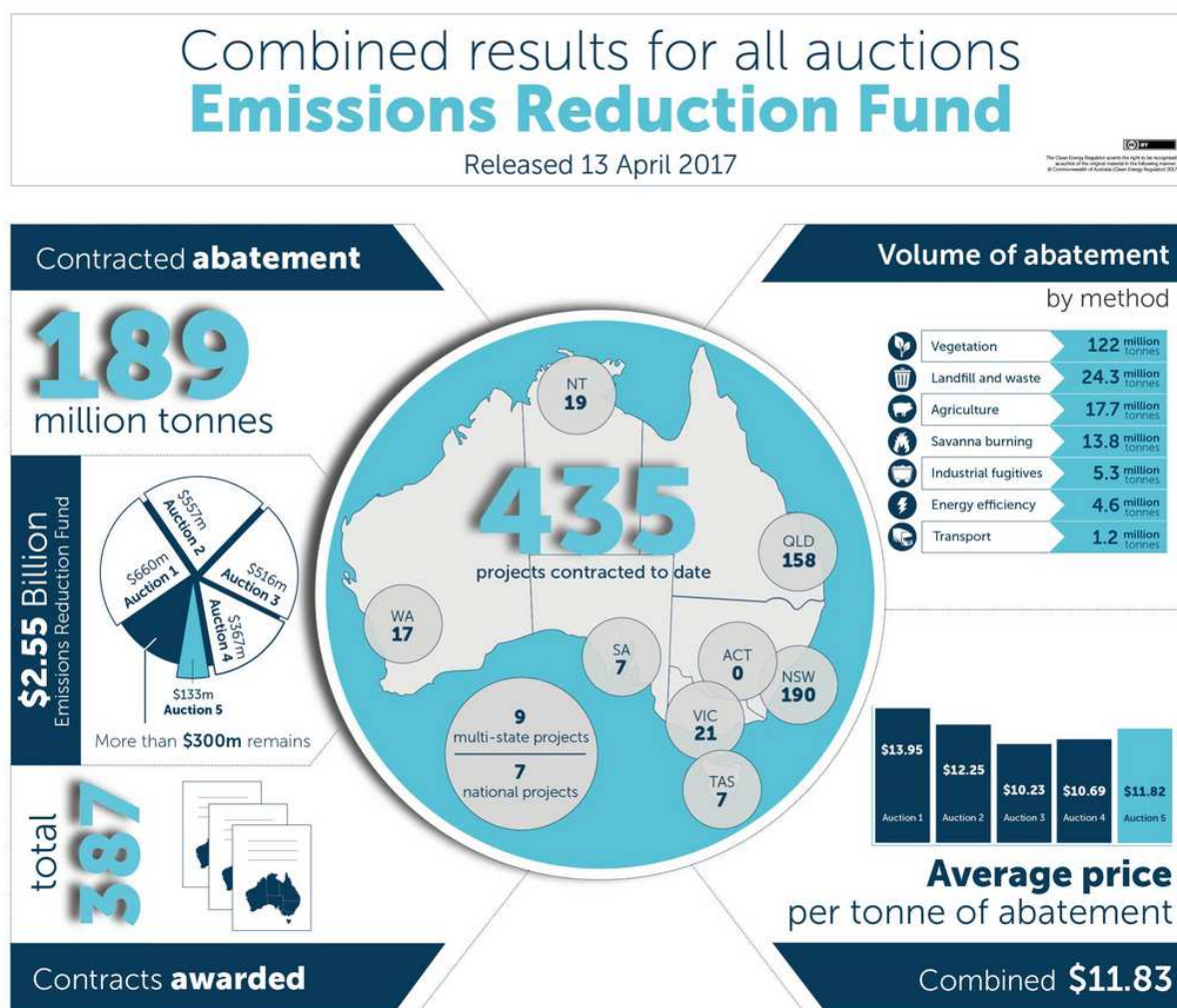
Par ailleurs, le secteur agricole concentre 18% des émissions nationales. Aussi, le gouvernement a mis en place en 2011 un système de crédit carbone qui vise essentiellement le secteur agricole sur la base du volontariat, par le biais du *Carbon Credits (Carbon Farming Initiative) Act 2011*.

Les agriculteurs et les éleveurs peuvent ainsi gagner des crédits carbone de différentes façons :

- En réduisant les émissions de gaz à effet de serre de leur bétail (via l'alimentation notamment),
- En augmentant l'efficacité de l'utilisation d'engrais,
- En améliorant le stockage de carbone dans le sol,
- En revégétalisant les surfaces ou en replantant des arbres.

Les crédits ainsi gagnés sont appelés ACCUs (Australian Carbon Credit Units), un ACCU correspondant à une tonne de CO<sub>2</sub> séquestrée ou évitée. Ces ACCUs sont gérés par le *Clean Energy Regulator* qui publie la liste des projets générant des ACCUs : <http://www.cleanenergyregulator.gov.au/ERF/project-and-contracts-registers/carbon-abatement-contract-register>

Les ACCUs peuvent être conservés sur un compte et utilisés plus tard pour un projet émetteur de carbone. Ils peuvent aussi être vendus, soit au gouvernement australien, soit à d'autres acheteurs, et ont alors une valeur marchande.



Source : <http://www.cleanenergyregulator.gov.au>

## 7. Les OGM sont autorisés et couvrent 900 000 ha

Les OGM sont autorisés en Australie, où les premières semences ayant été commercialisées en 1996. D'après l'ISAAA (*International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications*), l'Australie se place au 12<sup>ème</sup> rang mondial en termes de surface cultivée. Malgré le moratoire imposé par certains Etats australiens, l'usage d'OGM est en augmentation en Australie et le pays offre de bonnes perspectives de progression dans les années à venir selon l'ISAAA.

### Surface cultivée en OGM en 2015 et 2016 (millions hectares)

rang	Pays	2015	2016
1	USA	70.9	72.9
2	Brésil	44.2	49.1
3	Argentine	24.5	23.8
4	Canada	11	11.6
5	Inde	11.6	10.8
6	Paraguay	3.6	3.6
7	Pakistan	2.9	2.9
8	Chine	3.7	2.8
9	South Africa	2.3	2.7
10	Uruguay	1.4	1.3
11	Bolivia	1.1	1.2
12	Australie	0.7	0.9
13	Philippines	0.7	0.8
14	Myanmar	0.3	0.3
15	Espagne	0.1	0.1
16	Soudan	0.1	0.1
17	Mexique	0.1	0.1
18	Colombie	0.1	0.1

Source : <https://www.isaaa.org/resources/publications/briefs/52/download/isaaa-brief-52-2016.pdf>

L'usage d'OGM se concentre sur de la production de canola (colza) résistant aux herbicides, sur 448 000 ha en 2016, soit 23% des surfaces allouées au colza, et sur la production de coton sur 405 000 ha (98% des surfaces de coton).

Les surfaces de canola devraient augmenter significativement dans les toute prochaines années. En effet, l'Etat de *Western Australia* vient de lever un moratoire sur l'utilisation des OGM. Ces derniers n'étaient pas interdits, mais dans le cadre de ce moratoire une dérogation devait être demandée pour utiliser des semences transgéniques. La levée de cette contrainte administrative permettra un plus large usage.

	surface total de Canola 1 000 ha		Canola OGM 1 000 ha		% de surfaces OGM	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>NSW</b>	490.00	499.29	51.87	55.14	11%	11%
<b>Victoria</b>	370.00	289.97	47.14	46.58	13%	16%

<b>Western Australia</b>	1 140.00	1 163.73	337.54	346.00	30%	30%
<b>Total Australie</b>	<b>2 000.00</b>	<b>1 953.00</b>	<b>436.54</b>	<b>447.73</b>	<b>22%</b>	<b>23%</b>

Source : Australian Oilseeds Federation

Par ailleurs, les producteurs de l'Etat de *South Australia* ont signé une pétition dernièrement pour demander la levée du moratoire sur l'usage de semences transgéniques. Ils ont bon espoir que leur demande aboutisse.

Compte tenu des perspectives de hausse d'utilisation des OGM en Australie, des recherches sont en cours et de nouvelles semences seront prochainement disponibles. Elles concerneront notamment l'orge, le blé, le maïs, le trèfle blanc, le ray-grass, la canne à sucre, la vigne...



## La réglementation « bien-être animal » en Australie

Les normes relatives au bien-être animal en Australie ont longtemps été limitées à divers manuels de bonnes pratiques d'élevage qui ne permettent plus de répondre aux préoccupations croissantes concernant le bien-être animal sur le marché national comme sur les marchés internationaux. Les nouveaux standards et recommandations harmonisés récemment établis à l'issue d'une vaste consultation ministérielle lancée en 2005 font désormais office de base pour le développement en cours de la législation relative au bien-être animal dans la plupart des Etats et Territoires australiens. Cette évolution des standards est cependant loin d'être achevée à l'échelle du pays: il subsiste des règlements et codes de bonnes pratiques propres à chacun des Etats et Territoires en plus de la législation fédérale, ce qui complique fortement l'appréciation de la réglementation bien-être animal à l'échelle du territoire australien.

La Société Mondiale de Protection des Animaux (*World Animal Protection*) a attribué en 2014 la note de C à l'Australie sur la base d'un ensemble d'indicateurs liés à la prise en compte et le respect du bien-être animal dans le pays (notation de A à G). Pour comparaison, la France a obtenu la note de B et la Nouvelle-Zélande la note de A (en tête du classement avec le Royaume-Uni, l'Autriche et la Suisse).

### 1. Cadre législatif et réglementaire

La responsabilité réglementaire sur le bien-être animal en Australie incombe en premier lieu aux **Etats et Territoires fédéraux** en partenariat avec la **Royal Society for the Protection of Animals (RSPCA)**. Ceux-ci sont appuyés par deux comités consultatifs ministériels :

- **Animal Welfare Advisory Committee/Council (AWAC)** : ce comité rassemblant une dizaine de représentants des acteurs de la filière animale (Ministère, organisations de producteurs, associations de protection des animaux, vétérinaires, recherche, industries) se décline au sein des différents Etats et Territoires où il conseille le Ministère en charge sur les sujets liés au bien-être animal et participe au développement et à la révision des standards et recommandations sur le bien-être animal.
- **Animal Health Australia (AHA)** : entreprise publique à but non lucratif, l'AHA vise notamment à renforcer le bien-être animal en Australie en coordonnant des consultations et partenariats entre l'ensemble des acteurs de la filière. Elle compte parmi ses 32 partenaires membres le gouvernement australien et les gouvernements des différents Etats et Territoires, des organisations des industries animales et d'autres associations vétérinaires ou en lien avec les filières animales.

Pendant près de 35 ans, le bien-être animal a été régulé en Australie par des bonnes pratiques d'élevage facultatives et propres à chacun des Etats et Territoires australiens (*Model Codes of Practice, MCOP*). Dans un souci d'harmonisation et de clarification des règles et recommandations en matière de bien-être animal à l'échelle du pays, une vaste consultation a été lancée en 2005 par le gouvernement en collaboration avec les différents Etats et Territoires australiens ainsi que les acteurs des filières animales, financée à hauteur d'1 million AUD\$ annuel. L'AHA était notamment en charge de la coordination de ce programme (*Animal Health and Welfare Strategy, AAWS*) et de la rédaction de plusieurs guides rassemblant les nouvelles règles et recommandations liées au bien-être animal. Ces guides ont été achevés en 2012 pour ce qui concerne le transport terrestre des animaux et en 2016 pour l'élevage bovin et ovin. Des restrictions budgétaires imposées en 2013 ont cependant conduit le gouvernement australien à déléguer la révision de la législation sur le bien-être animal au Ministère

de l'Agriculture ainsi qu'aux gouvernements des différents Etats et Territoires. Cette tâche est désormais coordonnée par un groupe de travail intergouvernemental, *Animal Welfare Task Group*.

Les guides de l'AHA (*Australian Animal Welfare Standards and Guidelines*) n'ont pas encore été traduits dans les législations de tous les Etats ou Territoires : ainsi, la législation relative au bien-être animal en Australie s'applique en priorité à travers l'*Animal Care and Protection Act 2001* au Queensland, l'*Animal Welfare Act 1985* au South Australia, l'*Animal Welfare Act 2002* au Western Australia et le *Prevention of Cruelty to Animals Act 1979* en New South Wales.

En ce qui concerne le commerce d'animaux et les accords internationaux, c'est le gouvernement australien qui est responsable de la législation sur le bien-être animal. L'Australie s'est ainsi dotée en 2011 d'une réglementation définissant des standards obligatoires sur l'export en vif. A cette réglementation s'ajoute un système de certification volontaire qui propose, via des contrôles tout au long de la chaîne et y compris dans le pays client, l'assurance que le bien-être animal est respecté jusqu'à l'abattage.

## 2. Les standards pour l'élevage de bovins et d'ovins

Les standards approuvés dans le cadre de l'AAWS concernant l'élevage de bovins et d'ovins figurent dans les guides *Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Cattle* et *Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Sheep* (dernière version datant de janvier 2016).

Plutôt basés sur des obligations de résultats que de moyens, ils abordent les principaux aspects à prendre en compte de façon à garantir chez l'animal l'absence ou la minimisation de faim et de soif, de stress climatique ou physique, de douleur non nécessaire, de maladie ou lésion. Pour chacun de ces aspects, les standards imposent généralement d'employer des moyens « raisonnables », « appropriés » ou « suffisants », sans aller plus avant dans la caractérisation de ces moyens. Il existe des obligations plus précises régulant les actions à mettre en œuvre lors du déplacement des animaux, en particulier celles qui sont susceptibles d'imposer une souffrance à l'animal telles que l'utilisation de l'aiguillon électrique. Par ailleurs, une attention particulière est accordée aux bovins et ovins dans certaines conditions spécifiques :

- *Veaux de moins de six mois* :
  - o Les produits chimiques caustiques utilisés pour l'ébourgeonnage des veaux ne doivent être appliqués que sur des veaux de moins de 14 jours et qui ne sont pas mouillés. Ils doivent pouvoir être séparés de leur mère durant quatre heures suivant le traitement et doivent pouvoir être tenus au sec douze heures à la suite du traitement.
  - o La stérilisation des veaux femelles ne doit pas se faire par le biais de l'utilisation d'un spéculum vaginal.
  - o Les veaux doivent être inspectés et nourris quotidiennement et doivent disposer de suffisamment de place pour pouvoir se retourner, s'allonger et s'étirer.
- *Vaches laitières* :
  - o Les vaches laitières doivent être inspectées quotidiennement.
  - o La caudectomie des vaches laitières est interdite, sauf sur recommandation d'un vétérinaire et dans le but de traiter une lésion ou maladie.
  - o Les vaches laitières qui sont maintenues sur une table d'alimentation pour une durée prolongée doivent avoir accès à une zone de repos bien drainée.
- *Bovins en parc d'engraissement* :

- Les bovins gardés en enclos extérieurs doivent disposer une surface minimale de 9 m<sup>2</sup> par UGB.
- La composition et la quantité de la ration doivent être enregistrées et accessibles pendant toute la durée d'engraissement de chaque unité.
- Les bovins doivent être inspectés quotidiennement et doivent disposer d'aliment tous les jours dans le parc d'engraissement.
- La personne responsable doit effectuer une évaluation annuelle du risque de charge thermique dans le parc d'engraissement.
- La personne responsable doit avoir renseigné un plan d'urgence écrit en cas de surcharge de chaleur au sein du parc d'engraissement (« *Excessive Heat Load Action Plan* »), de défaillance de l'approvisionnement en nourriture ou en eau des bovins ou de maladie animale à caractère d'urgence.
- *Ovins :*
  - La personne responsable d'un chien qui habituellement mord les moutons doit s'assurer qu'il est muselé à proximité des moutons
  - Le mouton doit être tondu avant que la longueur de la laine n'atteigne le double de la croissance annuelle moyenne propre à l'espèce.
  - Il est interdit de couper ou limer les dents du mouton ou d'inciser la peau entourant le prépuce du mouton.
  - En cas de caudectomie, une partie de la queue comportant au moins une articulation doit être laissée.
  - Le mulesing basé sur l'ablation de la peau ne doit pas être pratiqué sur des moutons âgés de moins de 24 heures ou plus de 12 mois ou montrant des signes de faiblesse. Seule de la peau portant de la laine peut être enlevée.
  - Dans les systèmes de production intensifs :
    - Les moutons doivent être inspectés quotidiennement
    - Il doit y avoir suffisamment de place pour que les moutons puissent tous se coucher sur leur sternum au même moment
    - Un mouton utilisé pour la production de laine fine ne peut pas être gardé de façon permanente dans une logette individuelle.
- *Utilisation de chiens dans l'élevage des bovins et moutons :*
  - La personne en charge d'un chien doit le garder sous contrôle effectif à tout moment pendant la gestion des bovins.
  - La personne responsable doit s'assurer que le chien est muselé lors du déplacement de veaux âgés de moins de 30 jours sans la présence de leur mère.
  - La personne en charge d'un chien qui a l'habitude de mordre les moutons doit s'assurer qu'il est muselé lors de la gestion des moutons.

Ces standards ont été approuvés par l'ensemble des gouvernements des Etats et Territoires australiens et sont actuellement en cours de transposition dans la législation de la plupart des Etats et Territoires. Ils devraient ainsi y entrer en vigueur en tant que réglementation officielle d'ici 2019, sauf au New South Wales où ils seront limités au niveau de simples recommandations, au Western Australia où doit d'abord se faire la révision du *Animal Welfare Act* de 2002, en Tasmanie où seulement une partie des standards sera adoptée dans la législation et dans le territoire de la capitale australienne qui attend de consulter l'AWAC avant une implémentation effective de ces nouveaux standards.

En plus de ces standards de base, de nombreuses recommandations (« guidelines ») figurent dans chacun des documents de référence pour permettre de préciser les moyens à mettre en œuvre de

façon à garantir le bon respect des standards et d'atteindre l'objectif recherché en termes de bien-être animal. Ces recommandations demeurent des indications facultatives ; elles doivent servir de base à la construction d'éventuels schémas d'assurance qualité volontaires.

### 3. Les standards pour le transport du bétail

Les standards approuvés dans le cadre de l'AAWS pour le transport terrestre de bétail figurent dans le guide **Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Land transport of livestock** (dernière version datant de septembre 2012). Ils font désormais officiellement partie de la législation de la majorité des Etats et Territoires australiens, la plupart les ayant adoptés entre 2012 et 2014. Seuls le Western Australia, le Victoria et le territoire de la capitale australienne ne les ont pas encore implémentés en tant que partie intégrante de la législation.

Ces standards concernent les compétences du personnel en matière de bien-être animal, les véhicules transportant les animaux, la sélection des animaux qui doivent être aptes au transport, le chargement et déchargement des animaux, les temps de transport et de repos et la tuerie s'il doit y avoir abattage d'urgence pendant le transport.

#### *Durée maximale sans eau et temps de repos minimum après la période de privation*

	Durée maximum sans eau (heures)	Durée minimum de repos (heures)
Bovin de plus de 6 mois	48	36
Veau de 30 jours à 6 mois	24	12
Vache allaitant son veau	24	12
Veau de 5 jours à 30 jours sans sa mère	18	-
Vache ou génisse pleine, de plus de 6 mois (excluant les 4 dernières semaines)	24	12
Ovin âgé de plus de 4 mois	48	36
Agneaux de moins de 4 mois	28	12
Brebis pleine depuis plus de 14 semaines (excluant les 2 dernières semaines)	24	12

Source : *Animal welfare standards Australia*

Une vache gestante ne peut être transportée dans le dernier mois que sur avis du vétérinaire, sauf si le trajet dure moins de 4 heures.

**Les veaux nourrissons (*bobby calves*) ont par ailleurs une attention toute spéciale** dans les standards à respecter :

- Un veau nourrisson de moins de 5 jours transporté vers un centre de sevrage doit être nourri à l'aliment liquide dans les 6 heures précédant le chargement, doit avoir une litière épaisse et suffisamment de place pour s'allonger, doit être protégé du froid et de la chaleur, ne doit pas passer par des marchés aux bestiaux, ne peut pas voyager plus de 6 heures.
- Un veau nourrisson âgé de 5 jours à 30 jours doit être protégé du froid et de la chaleur durant le transport, être en bonne santé et capable de se dresser sur ses pattes, avoir été nourri de façon adéquate dans les 6 heures avant le départ, ne pas voyager plus de 12 heures et ne pas avoir à jeuner durant plus de 18 heures, l'heure de son dernier repas devant être consultable dans un système d'enregistrement accessible.

- Les veaux nourrissons ne peuvent être transportés à travers de Détroit de Bass (entre le continent Australien et la Tasmanie).
- Les veaux doivent avoir suffisamment de place pour pouvoir s'allonger sur leur sternum.
- Il est interdit d'utiliser un chien dans les différentes étapes du transport de veaux nourrissons.

Bien que basée sur des standards similaires, la réglementation australienne apparaît moins contraignante que celle de l'Union européenne en termes d'obligations de moyens.

#### BILAN : comparaison des réglementations australienne et européennes sur le transport des animaux

	Australie	Union européenne
Durée du transport	Les durées maximales de transport varient de 18h à 48 h selon les animaux dans les standards fédéraux.	Les voyages de plus de 8 h ne sont permis que pour les véhicules offrant des conditions de voyage spécifiques, sous autorisation. Les durées maximales de transport avant pause varient en fonction des animaux (14 h pour les bovins, 9 h pour les veaux non sevrés). <sup>55</sup>
Densité de chargement	La législation ne prévoit pas de densités maximales de chargement. Des recommandations existent en vue de construction de système d'assurance qualité.	Des densités maximales sont précisées pour chaque type d'animaux.

De même que pour l'élevage de bovins et d'ovins, ces standards de base sont accompagnés d'une longue série de « guidelines » qui donnent des indications sur les moyens à mettre en œuvre afin de répondre aux exigences réglementaires en termes de bien-être durant le transport des animaux.

#### 4. Standards pour l'exportation d'animaux vivants

Les standards relatifs à l'exportation d'animaux vivants figurent dans le guide « **Australian Standards for the Export of Livestock** » édité en 2006 par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts australien et dont la dernière version date d'avril 2011. D'un degré de précision et d'exigence de moyens bien plus élevé que les guides mentionnés précédemment pour l'élevage et le transport de bovins et ovins, ils recouvrent la totalité des étapes de l'exportation d'animaux, depuis la préparation de l'expédition jusqu'au débarquement des animaux dans le pays tiers.

Ces standards sont accompagnés d'un guide complémentaire, « **Australian Position Statement on the Export of Livestock** » qui clarifie l'interprétation des standards relatifs à l'exportation d'animaux vivants à travers une série de recommandations et qui constitue une base pour le développement de ces standards en accord avec l'approche de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

<sup>55</sup> Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil, du 22 décembre 2004, relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n° 1255/97. ([http://europa.eu/legislation\\_summaries/food\\_safety/animal\\_welfare/f83007\\_fr.htm#](http://europa.eu/legislation_summaries/food_safety/animal_welfare/f83007_fr.htm#))

Un système d'assurance de contrôle des étapes de l'exportation des animaux vivants a été implémenté par le gouvernement australien en 2011 : **Exporter Supply Chain Assurance System** (ESCAS). Ce système d'audit indépendant vise à garantir le respect du bien-être animal, le contrôle et la traçabilité de la totalité des étapes de l'exportation par le pays exportateur jusqu'au débarquement et à l'abattage dans le pays importateur. La mise en place de ce système d'audit est indispensable pour l'exportation d'animaux destinés à l'abattage ou à l'engraissement. Il ne concerne pas les animaux reproducteurs.

## 5. Focus sur la législation concernant le mode d'abattage des animaux

En Australie, l'étourdissement des animaux avant l'abattage est obligatoire : « La personne responsable doit s'assurer que les méthodes d'abattage pour les bovins/ovins entraînent une perte de conscience rapide de l'animal suivie de la mort alors que l'animal est inconscient » (**Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Cattle/Sheep**, AHA). Il n'existe pas d'exemption formelle à ce mode d'abattage pour les rituels Halal et Casher dans les guides de l'AHA qui ont été intégrés dans la législation de la majorité des Etats et Territoires australiens. **Selon la RSPCA**, la grande majorité des abattages Halal en Australie, y compris les abattages à l'export, utilise ainsi la pratique de **l'étourdissement électrique réversible** avant la mise à mort des animaux.

Au vu de l'importance du maintien de la compétitivité de l'Australie sur les exportations de viande certifiée Halal (la certification Halal étant obligatoire notamment pour les exportations vers l'Indonésie), le Ministère australien de l'Agriculture et des Ressources en Eau a élaboré des recommandations relatives à l'abattage Halal des animaux dans le cadre de l'**Australian Government Authorised Halal Program**<sup>56</sup>. Le bien-être animal y est fait référence à travers la mention de la capacité de la personne pratiquant la mise à mort à évaluer la suffisance de l'étourdissement de l'animal et à maintenir l'intervalle entre l'étourdissement et la saignée le plus court possible.

Toutefois, selon la RSPCA, certains abattoirs pratiquant l'abattage rituel Halal ou Casher ont été exemptés par leurs Etats et Territoires respectifs de l'obligation de l'étourdissement des animaux avant la saignée, pour l'abattage de bovins et d'ovins (et de volailles pour le rituel Casher). Ainsi en 2017, 8 abattoirs permettraient la mise à mort des bovins/ovins sans étourdissement préalable : 2 dans le New South Wales, 3 dans le South Australia et 3 dans le Victoria. Des recommandations nationales sur le mode d'abattage rituel des ovins et bovins (**Ritual Slaughter for Ovine and Bovine**) spécifient que :

- Pour les bovins, un étourdissement de l'animal doit avoir lieu immédiatement après l'incision du cou. Deux personnes doivent être présentes, l'un effectuant l'incision et l'autre l'étourdissement. L'animal doit être maintenu immobile en position debout durant toute la durée de l'abattage.
- Pour les ovins, l'étourdissement n'est pas requis, à moins que l'animal ne soit en détresse ou ne perde pas conscience rapidement.

<sup>56</sup> AQIS Meat Notice 2009/08: *guidelines for the preparation, identification, storage and certification for export of Halal red meat and red meat products*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Cattle : <http://www.animalwelfarestandards.net.au/files/2016/02/Cattle-Standards-and-Guidelines-Endorsed-Jan-2016-250116.pdf>
- Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for Sheep : <http://www.animalwelfarestandards.net.au/files/2016/01/Sheep-Standards-and-Guidelines-for-Endorsed-Jan-2016-250116.pdf>
- Australian Animal Welfare Standards and Guidelines for land transport of livestock : <http://www.animalwelfarestandards.net.au/files/2015/12/Land-transport-of-livestock-Standards-and-Guidelines-Version-1.-1-21-September-2012.pdf>
- Australian Standards for the Export of Livestock (Version 2.3) 2011 : <http://www.agriculture.gov.au/SiteCollectionDocuments/animal-plant/animal-welfare/standards/version2-3/australian-standards-v2.3.pdf>
- Exporter Supply Chain Assurance System (ESCAS) : <http://www.agriculture.gov.au/export/controlled-goods/live-animals/livestock/information-exporters-industry/escas>
- World Animal Protection : [http://api.worldanimalprotection.org/sites/default/files/api\\_australia\\_report\\_0.pdf](http://api.worldanimalprotection.org/sites/default/files/api_australia_report_0.pdf)
- Animal Health Australia : <https://www.animalhealthaustralia.com.au/what-we-do/livestock-welfare/>
- RSPCA : [http://kb.rspca.org.au/What-is-halal-slaughter-in-Australia\\_116.html](http://kb.rspca.org.au/What-is-halal-slaughter-in-Australia_116.html)
- AQIS Meat Notice 2009/08 : <http://www.agriculture.gov.au/export/controlled-goods/meat/elmer-3/notices/2009/mn09-08>



## Lait, viandes bovine et ovine : les réglementations sanitaire et traçabilité en Australie

Le statut sanitaire de l'Australie est jugé satisfaisant notamment vis-à-vis des maladies des bovins et ovins soumises à déclaration obligatoire d'après les standards de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale).

En lait comme en viandes, la politique de gestion sanitaire des produits est globalement co-construite entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, principalement via la *Food Standards Australia & New Zealand (FSANZ)*.

Si l'organisation et les politiques de gestion sanitaire peuvent être jugés globalement satisfaisantes et équivalentes, des différences existent comme pour le traitement des carcasses ou l'utilisation des hormones qui sont autorisés pour le marché domestique et certaines destinations d'export qui les autorisent.

Le système australien d'identification et de traçabilité a une différence majeure par rapport au système appliqué au sein de l'Union européenne : la traçabilité individuelle des bovins dès la naissance n'est pas forcément obligatoire en Australie (l'animal peut être parfois marqué uniquement lors de son premier mouvement).

Au final, si les systèmes de gestion sanitaire et de traçabilité ont été globalement jugés satisfaisants par les services de la Commission européenne lors de ses différents audits, il existe donc des différences. Pour la question sensible des hormones, le système d'accréditation bovine EUCAS, visant à garantir la production de bœuf sans hormones destiné à l'UE, fonctionne correctement. Dans le détail, les résultats de l'audit montrent néanmoins des failles dans la traçabilité des animaux qui ne garantissent pas le « zéro faute ». Il existe toutefois peu de risque de voir arriver de la viande traitée aux hormones sur le marché communautaire.

### 1. Cadre législatif et réglementaire

---

#### Statut sanitaire de l'Australie

---

L'Australie est internationalement reconnue par l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) comme exempte des maladies bovines et ovines soumises à déclaration obligatoire telles que la fièvre aphteuse, la peste bovine, la péripneumonie contagieuse, la tuberculose et la brucellose. Elle est par ailleurs reconnue comme présentant un risque négligeable à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), conformément au Chapitre 11.4 du Code terrestre.

#### Gestion de la sécurité sanitaire

---

##### Enregistrements et contrôles des produits vétérinaires et chimiques

Cette gestion est réalisée par l'Autorité australienne des médicaments vétérinaires et des pesticides (*Australian Pesticide and Veterinary Medicines Authority - APVMA*).

Comme l'Union européenne, l'Australie dispose d'un système d'enregistrement et de contrôle des produits chimiques agricoles et vétérinaires. Des évaluations de tout produit chimique proposé pour

l'utilisation sur ou à proximité du bétail sont effectuées. Elles incluent des périodes de non utilisation ou les intervalles nécessaires avant production/abattage et exportation.

Les listes de produits chimiques autorisés par les autorités australiennes sont consultables sur la base de données PUBCRIS (*Public Chemical Registration Information System Search*). La réglementation concernant l'autorisation, la distribution et l'utilisation de médicaments vétérinaires est équivalente à la réglementation européenne concernant les bovins et les ovins.

Les hormones autorisées et utilisées comme promoteurs de croissance via implant en Australie sont (hors exportations vers l'UE bien évidemment) :

- Les œstrogènes (oestradiol-17 $\beta$ , oestradiol benzoate) ;
- Le zéranol (un stéroïde xénobiotique appartenant à une classe de composés connus sous le nom de lactones  $\beta$  -résorcycliques) ;
- La testostérone (testostérone propionate) ;
- L'acétate de trenbolone (un androgène synthétique) ;
- La progestérone.

Le dernier audit effectué en Australie par la Commission européenne sur le sujet (DG(SANTE) 2015-7528 - MR / 2-13 novembre 2015) avait pour objectif d'évaluer l'exécution, par les autorités compétentes et les autres organismes officiellement habilités, des contrôles officiels portant sur les résidus et les contaminants.

La Commission a conclu qu'en l'état, le système de contrôle des résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale fournit des garanties ayant un effet équivalent à celles que prévoit la législation de l'UE. Des insuffisances concernant la planification et l'exécution du plan officiel de surveillance des résidus nuisent toutefois à l'efficacité du système. Dans l'ensemble, le système d'accréditation bovine EUCAS, visant à garantir la production de bœuf sans hormones destiné à l'UE, fonctionne correctement. Dans le détail, l'audit montre des problèmes de résidus uniquement pour la viande équine et les produits de l'apiculture. Il souligne néanmoins la nécessité de renforcement des audits en ferme concernant l'utilisation de produits chimiques vétérinaires. L'audit de l'UE montre également des failles dans le système de traçabilité des animaux qui ne garantit pas le « zéro faute ». Chaque année, l'administration australienne audite 10% des fermes et 10% des *feedlots* inscrits à l'EUCAS.

### **Gestion sanitaire des produits laitiers**

La politique de gestion sanitaire des produits laitiers est globalement co-construite entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le Conseil ministériel de la réglementation alimentaire australienne et néo-zélandaise est composé des Ministres de la santé et de l'agriculture des États, des territoires et des Gouvernements centraux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. C'est ce Conseil qui établit les politiques pour la production alimentaire en Australie. *Food Standards Australia & New-Zealand* (FSANZ) utilise ce cadre défini pour élaborer des normes alimentaires.

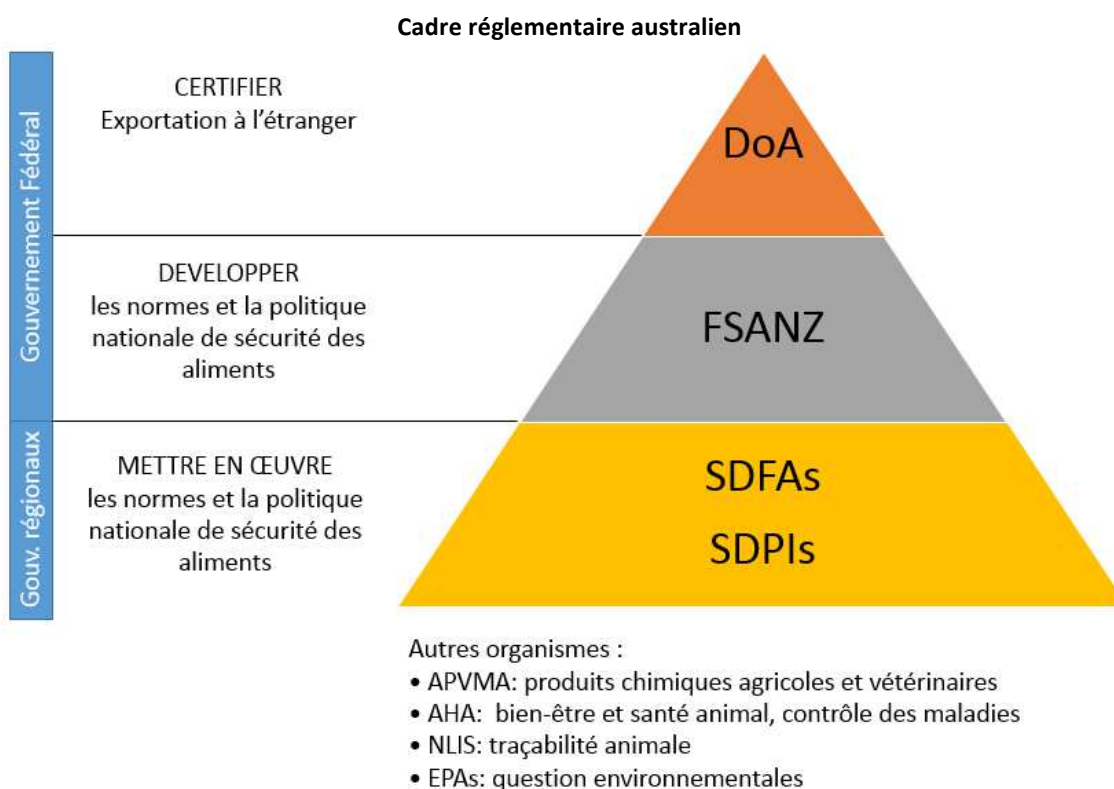
Le Ministère australien de l'Agriculture (*Department of Agriculture* ou DoA) fournit une certification pour les produits laitiers exportés et facilite les accords d'accès au marché.

Les lignes directrices de la réglementation alimentaire australienne correspondent aux normes internationales et aux codes des pratiques dérivés du *Codex Alimentarius*, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Les normes alimentaires couvrant tous les aliments produits à l'échelle nationale ou importés en Australie et en Nouvelle-Zélande sont développées par la FSANZ en collaboration avec des parties

prenantes telles que les associations de consommateurs, les organismes gouvernementaux et les groupes industriels. Les normes sont publiées dans le Code des normes alimentaires de l'Australie-Nouvelle-Zélande. C'est bien évidemment le cas des produits laitiers. Pour l'export, le DoA réglemente l'exportation de produits laitiers pour répondre aux exigences des pays importateurs par le biais de l'*Export Control Act* de 1982.

L'Autorité australienne des médicaments vétérinaires (APVMA) est responsable d'un système national qui évalue et enregistre les produits chimiques agricoles et vétérinaires et précise les conditions d'utilisation (cf. supra). Le Comité de santé animale (AHC) développe des approches nationales pour la lutte contre les maladies animales et la gestion de la santé et du bien-être des animaux. La mise en œuvre des approches nationales est soutenue par l'*Animal Health Australia* (AHA). Le système national d'identification de l'élevage (NLIS) fournit une traçabilité à vie pour les animaux (cf. infra). Les Autorités nationales de protection de l'environnement (EPA) établissent et administrent les réglementations et codes de pratiques pour la protection de l'environnement, y compris le recyclage des matériaux et de l'eau.



*DoA* : Australian Department of Agriculture

*FSANZ* : Food Standards Australia & New Zealand

*SDFAs* : State Dairy Food Authorities

*SDPIs* : State Departments of Primary Industries/Agriculture

Source : ABCIS d'après Dairy Australia

Les normes alimentaires sont appliquées dans l'industrie laitière australienne au niveau des États fédérés, principalement par les *State Dairy Food Authorities* (SDFA) en collaboration avec les *State Health Departments* (SDoH) et le Gouvernement local.

Le DoA met en place des conventions avec les SDFAs pour veiller à l'application des normes pour les produits laitiers exportés. Le DoA pratique des tests aléatoires pour vérifier la conformité des procédures et des produits.

De la ferme aux unités de stockage du produit, toutes les entreprises laitières doivent être autorisées. Les programmes individuels de salubrité des aliments (FSP) pour les fermes et les usines sont validés par les SDFAs avant que les licences ne soient accordées. Un programme de vérification annuelle est mené par les SDFAs et le DoA.

Les départements d'État des industries primaires / agriculture (SDPIs) surveillent l'application des règlements pour l'utilisation de produits chimiques dans les fermes, le bien-être des animaux, le contrôle de l'alimentation animale et la biosécurité, y compris la traçabilité.

Une étude australienne sur l'analyse des résidus de lait (AMRA) est mise en œuvre dans le cas du suivi de la sécurité du lait.

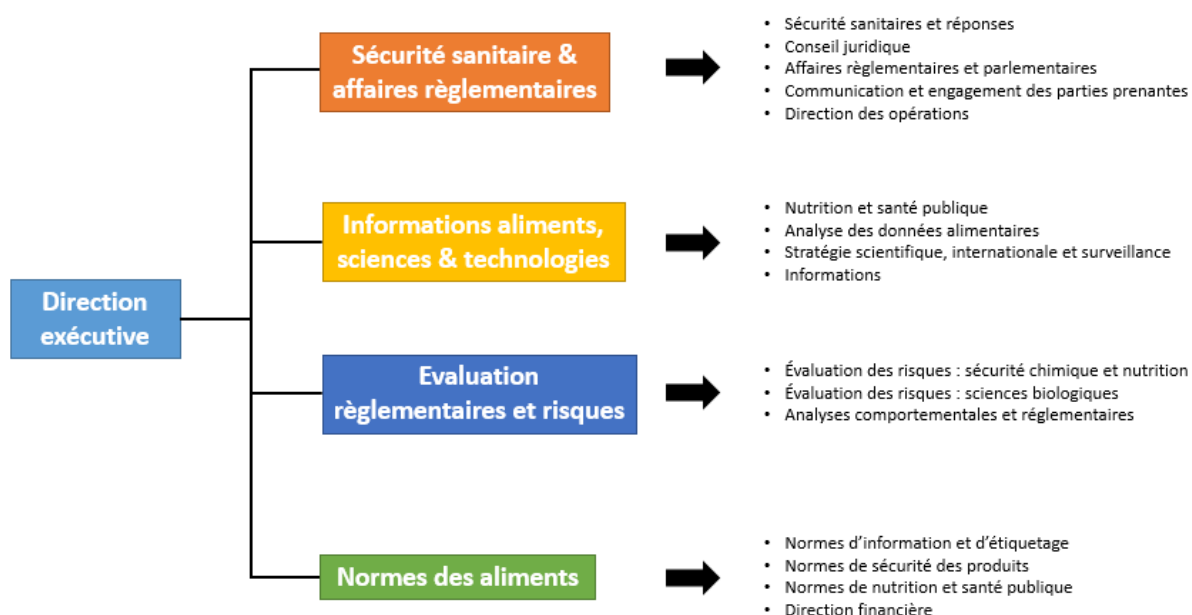
Le dernier audit de la Commission européenne (mai-juin 2012) montre que « *le système de contrôle officiel et les procédures de certification en vigueur pour le lait, le lait traité thermiquement et les produits laitiers en Australie concourent de façon optimale à la fourniture d'assurances satisfaisantes quant à la conformité ou l'équivalence de ceux-ci au regard des exigences de l'UE* ». Néanmoins, l'audit a relevé plusieurs défaillances en ce qui concerne la certification des exportations de lait et de produits laitiers vers l'UE. Seuls 5 % des lots destinés à l'exportation vers l'UE doivent être soumis à une inspection matérielle, et même cet objectif modeste n'était pas atteint alors. Pour la DG SANCO, « *l'absence de contrôle des lots produits selon les instructions et les ordres d'une autre entreprise ou du principal bureau de l'exploitant du secteur alimentaire (ESA) représentait une faille dans le système* ».

### Fonctionnement du Food Standards Australia & New Zealand (FSANZ)

Le *Food Standards Australia & New Zealand* (FSANZ) est un organisme statutaire indépendant créé par la *Food Standards Australia & New Zealand Act 1991* (loi FSANZ). Le FSANZ fait partie du portefeuille du Ministère australien de la santé et est organisé autour de 4 directions aux objectifs bien différenciés.

#### Schéma organisationnel du FSANZ

Source : ABCIS-Institut de l'élevage d'après FSANZ



Le FSANZ développe les normes réglementaires concernant l'utilisation d'ingrédients, la transformation, les colorants et additifs, les vitamines ou encore les minéraux. Le code des normes alimentaires défini par le FSANZ couvre également la composition de certains aliments, et notamment les produits laitiers, la viande et les boissons ainsi que les aliments développés par de nouvelles technologies telles que les aliments génétiquement modifiés. Le FSANZ est en outre responsable de certaines exigences d'étiquetage pour les aliments emballés et non emballés (avertissements obligatoires spécifiques, étiquetage facultatif...). Le FSANZ développe également des normes de production et de traitement primaires (découpe...), mais uniquement pour l'Australie.

La politique alimentaire globale est fixée par les ministres responsables de la réglementation alimentaire en Australie et en Nouvelle-Zélande. Ces ministres constituent le Conseil ministériel australien et néo-zélandais sur la réglementation alimentaire. Le Conseil élabore les politiques et les lignes directrices en matière de politique alimentaire. Le FSANZ met en œuvre ces directives dans les normes alimentaires qu'il produit.

Le Conseil a la capacité d'adopter, de modifier ou de rejeter les normes produites par le FSANZ. En revanche, le FSANZ a des prérogatives limitées. Notamment, il ne peut pas :

- Décider de la politique alimentaire globale ;
- Faire respecter le code ;
- Fournir des conseils sur les problèmes de conformité des aliments ;
- Inspecter et échantillonner les aliments importés.

En Australie, les organismes gouvernementaux de l'état fédéral ou des territoires sont responsables de l'application et de l'interprétation des normes établis par le FSANZ. Le Ministère australien de l'Agriculture et des Ressources en eau est responsable de l'application pour les importations. En Nouvelle-Zélande, c'est la responsabilité du Ministère des Industries Primaires ou des administrations locales.

### **Gestion sanitaire de l'abattage à la distribution**

Les viandes australiennes sont soumises au même cadre réglementaire que les produits laitiers (Conseil ministériel, FSANZ...). Toutes les installations d'abattage et de transformation sont régies par la norme australienne « *Australian standard* » (AS). Cette norme englobe la production et le transport de viande et de produits à base de viande destinés à la consommation humaine (via la norme AS 4696:2002). Elle concerne également l'identification, la traçabilité et le maintien de l'intégrité du produit.

La norme met l'accent sur l'évaluation et la gestion des risques par l'application des principes HACCP. Toutes les installations doivent disposer d'un système écrit de qualité / sécurité alimentaire approuvé et audité par l'autorité de contrôle du Gouvernement.

À noter qu'en bovin et en ovin, le traitement des carcasses est permis en restant optionnel. Trois méthodes sont autorisées :

- Douchage ;
- Nettoyage à la vapeur ;
- Traitement aux acides organiques.

Pour l'export vers l'UE, les pratiques interdites au sein de l'UE ne sont bien évidemment pas autorisées.

L'industrie australienne de la viande bovine a mis en place plusieurs programmes d'évaluation et de surveillance gérés par le Ministère de l'Agriculture afin de contrôler la sécurité sanitaires des aliments.

Ceux-ci incluent :

- Des indicateurs d'hygiène du produit ;
- Une enquête nationale sur les résidus.

**Les indicateurs d'hygiène des produits** (PHI pour *Product Hygiene Indicators*) ont été développés pour surveiller les performances des installations d'abattage et de désossage vis-à-vis du respect de la norme australienne. Dans le cadre de ce programme, des mesures objectives de performance (indicateurs clés de performance ou KPI pour *Key Performance Indicators*) sont collectées par l'industrie et vérifiées par le Ministère de l'Agriculture. Ces indicateurs clés sont utilisés pour surveiller la performance hygiénique dans les installations individuelles.

Les KPI comprennent des mesures de contrôle visuel et microbiologique de l'hygiène des procédés et des produits. Un des KPI concerne la surveillance générique de *E. coli* et de la *Salmonelle* (ESAM pour *E. coli & Salmonella monitoring*).

**L'Enquête nationale sur les résidus** (NRS) est un programme du gouvernement australien qui vise à gérer le risque de résidus chimiques et de contaminants environnementaux dans les produits agricoles et la viande.

Les échantillons sont recueillis au hasard par les vétérinaires du Gouvernement dans toute l'Australie en fonction des volumes de traitement et des accords avec les pays importateurs. Les autorités compétentes sont contactées lorsque des produits chimiques sont détectés à des niveaux approchant les limites admissibles, afin que des mesures correctives puissent être prises et, le cas échéant, assurer l'élimination du produit concerné de la chaîne.

## Traçabilité

---

### Traçabilité en élevage

Les exigences d'identification varient en Australie. Si ces exigences pourraient changer dans le cadre de l'élaboration de nouvelles normes et lignes directrices australiennes pour le bien-être des animaux, les producteurs doivent encore vérifier auprès de leur autorité locale des industries primaires quelle est l'obligation légale d'identification des animaux. Dans certains états, le bétail peut être marqué au plus tard juste avant la vente. Pour ce qui est notamment de l'export, l'identification des bovins se fait via le *National Livestock Identification System* (NLIS). Le système NLIS est contrôlé par la législation de l'État fédéral et du territoire qui définissent son cadre réglementaire.

Le NLIS concerne les bovins, les ovins et les caprins. Il a été introduit en 1999 pour les bovins et a été élargi pour inclure également les moutons et les chèvres en 2009. Le NLIS est certifié ISO 9001.

Le NLIS combine trois éléments pour permettre la traçabilité des animaux :

- Une identification individuelle à l'animal avec un dispositif compatible avec le NLIS qui fonctionne via radiofréquence (par marquage auriculaire ou bol alimentaire) au plus tard avant qu'ils ne quittent leur propriété de naissance.
- Une identification d'un emplacement physique au moyen d'un code d'identification de propriété ou *Property Identification Code* (PIC).
- Une base de données accessible sur le Web pour stocker et modifier les données de mouvement et les détails associés.

Le système australien est moins contraignant que le système communautaire, notamment quant à la date de bouclage de l'animal par rapport à sa date de naissance. A mesure que les animaux sont achetés, vendus et déplacés le long de la chaîne d'approvisionnement, ils doivent être étiquetés avec

une étiquette ou un périphérique agréé par le NLIS. Chaque mouvement effectué dans un emplacement avec un PIC différent est enregistré et centralisé sur la base de données NLIS par des personnes ayant des comptes NLIS.

Avec ces informations, le NLIS est capable de retracer l'historique de résidence d'un animal et de discerner les animaux avec lesquels il a pu entrer en contact.

Les statuts peuvent également être attribués à des animaux à titre individuel (à condition qu'ils soient étiquetés électroniquement) ou à des exploitations pour enregistrer des informations pertinentes sur ces animaux et ces propriétés sur le NLIS. Par exemple :

- un état de l'appareil d'identification peut être assigné à l'appareil pour indiquer qu'il est endommagé, perdu, a été volé ou que son animal a été vacciné contre une maladie particulière ;
- un statut peut être attribué à une propriété associée à un PIC pour indiquer qu'elle est accréditée par le LPA (cf. infra) ou accréditée par l'UE ou que tous les animaux d'une propriété peuvent avoir été exposés à un résidu ou à un contaminant.

### Traçabilité de l'abattoir à la distribution

Lorsque les animaux arrivent à l'abattoir, les données NLIS et LPA sont collectées (cf. infra). L'identité de l'animal, puis de la carcasse est conservée jusqu'à ce que la carcasse soit découpée.

La viande et les abats sont emballés dans des cartons et sont étiquetés avec une étiquette unique qui utilise le même code barre issu du système GS1<sup>57</sup> et qui précise l'heure et la date d'emballage ainsi que le contenu du carton. L'utilisation du code à barres GS1 assure que la traçabilité est maintenue après l'abattage de l'animal jusqu'au point de distribution.

Lorsque les carcasses ou cartons de produit sont déplacés, ils sont accompagnés d'un Certificat officiel de transfert délivré sous la supervision générale du Ministère de l'Agriculture.

En cas d'exportation, une fois que la viande est prête, l'établissement exportateur demande électroniquement un certificat de santé du Ministère de l'Agriculture. Le certificat de santé stipule que la viande bovine répond aux standards d'hygiène et qu'elle provient d'animaux dont l'inspection vétérinaire *ante mortem* a jugé exempts de maladie et que l'inspection *post-mortem* a jugé la viande propre à la consommation humaine. Le certificat de santé n'est délivré que si la viande est conforme aux exigences de l'Australie et aux exigences supplémentaires des pays importateurs.

Le certificat de santé comprend des informations sur l'exportateur, l'importateur, l'abattoir, la salle de désossage, une description du produit, y compris les quantités, les marques / numéros de conteneurs, le numéro officiel du contenant, du bateau ou de l'avion, le port de chargement et de décharge et toute déclaration supplémentaire requise par le marché. Le certificat de santé est imprimé sur papier de sécurité et garantit que les exigences de l'Australie et des pays importateurs ont été respectées. Dans certains cas, les certificats de santé sont fournis directement aux autorités des pays importateurs par des moyens électroniques sécurisés.

<sup>57</sup> <https://www.gs1.org/barcodes>



## Des systèmes d'application volontaire, tournés vers l'export

Pour l'export vers l'Union européenne, les exploitations d'élevages doivent obligatoirement adhérer aux dispositifs suivants visant à garantir des exigences proches de la réglementation européenne. Ces dispositifs concernent les bovins mais aussi les ovins et les caprins.

### **Livestock Production Assurance (LPA) :**

Le LPA permet aux agriculteurs de se conformer aux exigences nécessaires à la fourniture d'animaux destinés à la consommation humaine. Le programme LPA a été élaboré conformément aux principes de l'analyse HACCP en tant que programme de sécurité alimentaire à la ferme pour les bovins. Ce système s'applique également pour les ovins. Des audits indépendants, à la fois aléatoires et ciblés, sont menés par des organismes certificateurs pour s'assurer que l'intégrité du programme est maintenue.

La norme de sécurité alimentaire à la ferme de LPA se concentre sur la gestion de la sécurité alimentaire et se compose de cinq éléments :

- L'évaluation des risques qui peuvent survenir à la ferme,
- L'utilisation sûre et responsable des médicaments vétérinaires,
- L'utilisation sûre et responsable des traitements phytosanitaires des cultures fourragères, des céréales et des pâturages et des aliments en stock,
- L'expédition de bétail adapté à la vente,
- L'enregistrement des transactions et des mouvements du bétail.

Lors du dernier audit de la Commission (2015) 212 888 exploitations étaient enregistrées et accréditées au sein du système. L'accréditation LPA est liée aux *Property Identification Codes* (PICs) faisant le lien entre la ferme et les animaux

### **National Feedlot Accreditation Scheme (NFAS) :**

Le *National Feedlot Accreditation Scheme* (NFAS) est un système d'assurance de la qualité pour les *feedlots* (parcs d'engraissement) produisant des bovins nourris au grain pour tous les marchés d'exportation.

Des contrôles de la production et de la santé des bovins ainsi que de la qualité et de la sécurité de l'alimentation et de l'eau sont effectués. Ce système implique des contrôles stricts sur l'utilisation de produits chimiques et la surveillance des traitements vétérinaires, des tests de détection des résidus pesticides ou de métaux.

Dans le cadre du système, les parcelles d'engraissement sont contrôlées par des auditeurs indépendants chaque année notamment concernant le respect de la législation concernant le bien-être animal, l'environnement, la sécurité sanitaire, la sécurité alimentaire...

### **LPA National Vendor Declaration and Waybill (LPA NVD/Waybill) :**

Lors de transferts d'animaux (bovins et ovins), les exploitations adhérentes aux systèmes décrits doivent établir des documents de transfert via le *LDP NVD / Waybill*. Ce document contient des informations sur l'élevage fournisseur, le *Property Identification Code* (PIC), l'exposition éventuelle du bétail aux médicaments vétérinaires et aux produits phytosanitaires. Il contient également le plan d'alimentation du bovin (temps de pâturage, céréales...). Le *LDP NVD / Waybill* est une déclaration qui atteste que le vendeur a satisfait aux exigences du LPA.



## Traçabilité et sécurité sanitaire dans la filière produits laitiers en Australie

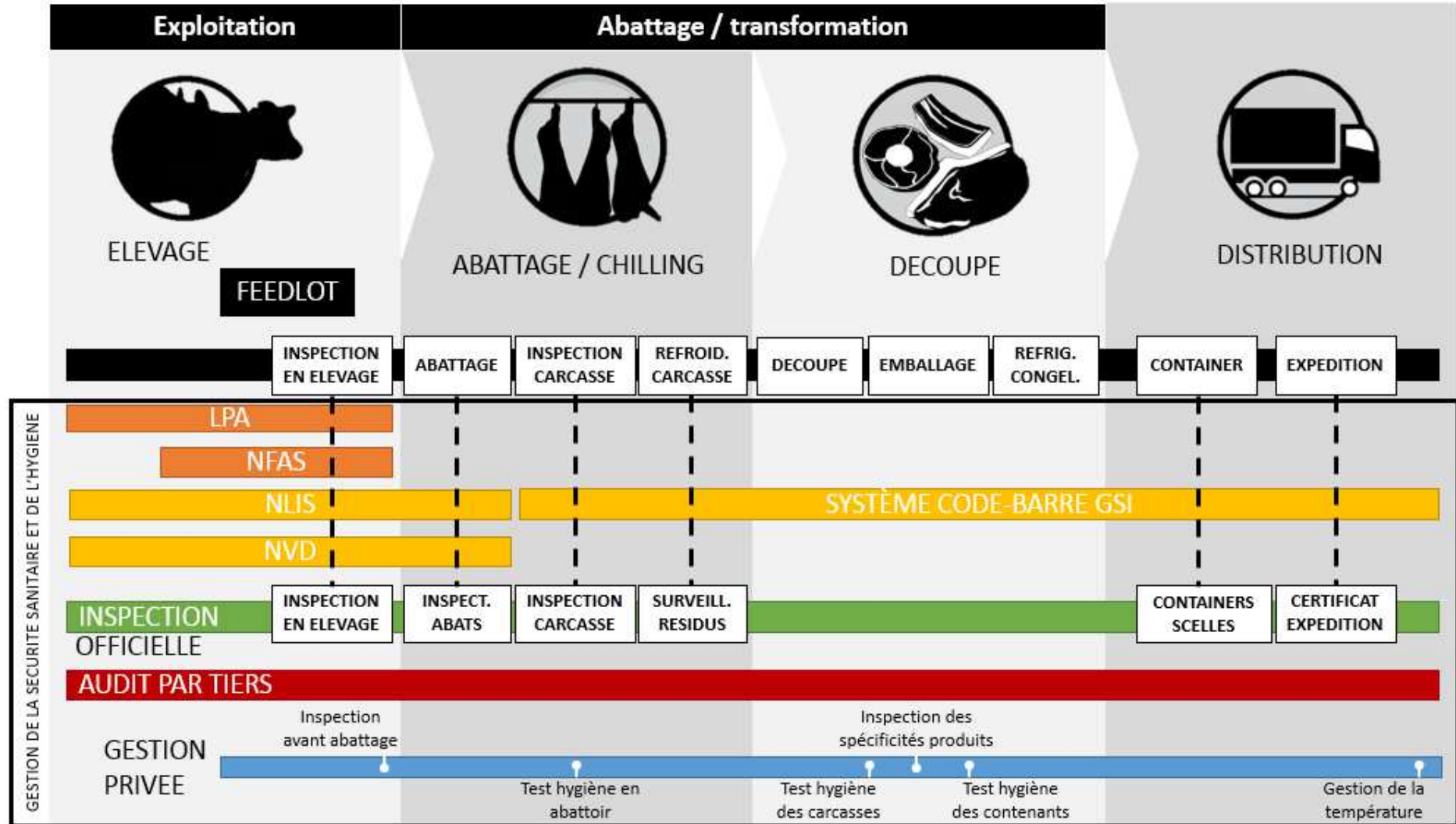
● Responsabilité principale  
○ Responsabilité secondaire

	Marché domestique						Marché export			Agences partenaires autres	
	Gestion fédérale		Gestion locale				DoA	SDFAs	SDPIs	AHA	NLIS
	FSANZ	APVMA	SDFAs	SDPIs	EPAs	SDoH					
<b>Amont exploitation</b>											
Animaux	○		○	●				○	●	●	●
Eau	○		○	○	○	○		○	○		
Alimentation	○	●	○	○				○	●		
Pdts chimiques et médic.	○	●	○	●	○			○	●		
Fertilisants	○		○	●	○			○	●		
<b>Exploitation</b>											
Alimentation	●	○	●	●		○	○	●	○		
Eau	●		●	○	●	○	○	●	○		
Produits chimiques	●	●	●	●	●	○	○	●	●		
Fertilisants	●		●	●	●	○	○	●	●		
Produits vétérinaires	●	●	●	●	●	○	○	●	●		
Animaux	●		●	●		○	○	●	●		
Equipements et locaux	●		●			○	○	●	●	●	●
Pratiques de traite	●		●			○	○	●			
Nettoyage	●	●	●			○	○	●			
Stockage du lait	●		●			○	○	●			
Compétences	●		●	●		○	○	●	●		
Traçabilité	●		●	●		○	○	●	●		
<b>Transport</b>											
Lait / traçabilité	●		●	○		○		●	●	○	○

	Marché domestique						Marché export			Agences partenaires autres	
	Gestion fédérale		Gestion locale				DoA	SDFAs	SDPIs	AHA	NLIS
	FSANZ	APVMA	SDFAs	SDPIs	EPAs	SDoH					
<b>Usine</b>											
Lait	●		●			○	●	●			
Ingrédients	●		●			○	●	●			
Eau	●		●		○	○	●	●			
Matériel d'emballage	●		●		○	○	●	●			
Équipement	●		●			○	●	●			
Nettoyage	●		●		●	○	●	●			
Compétences équipes	●		●			○	●	●			
Traçabilité	●		●			○	●	●			
<b>Distribution</b>											
Produit / traçabilité	●		●			○	●	●			
<b>Marché</b>											
Produit / traçabilité	●		○			●	●	○			

Source : ABCIS-Institut de l'élevage d'après Dairy Australia

Traçabilité et sécurité sanitaire dans la filière viande à destination de l'export en Australie



Source : ABCIS-Institut de l'élevage d'après Meat and Livestock Australia (MLA)



## 2. La réglementation australienne, source de barrières non tarifaires pour l'UE

L'ensemble des procédures et les règles d'importation sont détaillées par le gouvernement australien au sein d'un système en ligne précisant les conditions d'importation en lien avec la biosécurité (*Biosecurity Import Conditions System (BICON)*<sup>58</sup>).

### Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) : Normes pour le fromage au lait cru (ID 10708)

#### Exigences australiennes en terme d'importations de produits au lait cru

Les pays éligibles à l'exportation de fromage de lait cru en Australie sont ceux qui :

- sont reconnus par le Département de l'Agriculture (DoA ou DAWR pour *Department of Agriculture and Water Resources of Australia*) comme étant **indemnes de la fièvre aphteuse** ;
- disposent de contrôles zoosanitaires qui garantissent que le lait provient exclusivement d'animaux en bonne santé, qui peuvent être identifiés individuellement ;
- ne produisent que du lait provenant d'animaux appartenant à des **troupeaux officiellement indemnes de Brucellose et Mycobacterium bovis** conformément au Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;
- disposent de contrôles pour la traite, le transport et la transformation du lait cru, y compris les normes d'hygiène de la traite, le contrôle du temps et de la température ainsi que du traitement du fromage au lait cru afin d'assurer la maîtrise du nombre des microorganismes pathogènes ;
- disposent de contrôles gouvernementaux pour s'assurer que:
  - le fromage au lait cru est admissible à l'exportation vers l'Australie ;
  - le niveau de microorganismes pathogènes dans un fromage de lait cru ne dépasse pas celui du lait dont il est issu ;
  - le fromage au lait cru ne permet pas de croissance des microorganismes pathogènes.
- ont une autorité gouvernementale qui :
  - vérifie et veille au respect des normes nationales, des contrôles gouvernementaux et des conditions d'exportation du fromage au lait cru ;
  - est en mesure de fournir des certificats gouvernementaux valides attestant de la conformité à la santé animale, de la production primaire, du transport et des contrôles de transformation pour le fromage de lait cru ;
  - est soumis à des vérifications indépendantes vérifiant que l'autorité gouvernementale applique des contrôles conformes pour le fromage au lait cru.

Les exigences pour les importations de fromages au lait cru sont répertoriées dans le règlement portant la référence RMC 05-2016, entrée en vigueur le 9 mai 2016.

#### Position de l'Australie vis-à-vis de l'Union européenne

Jusqu'en 2012, le Code des normes alimentaires de l'Australie pour les produits laitiers ne permettait pas l'utilisation de produits au lait cru à moins que ceux-ci ne soient approuvés expressément et nominativement. En 2012 et 2014, l'Australie a révisé cette interdiction et le Code des normes alimentaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande comporte désormais deux normes, déterminant les conditions nécessaires de la production de produits au lait cru :

- « P1022 - Production primaire et exigences de transformation pour les produits laitiers cru » ;
- « P1017 - Critères pour *Listeria monocytogenes* - Limites microbiologiques pour les aliments ».

<sup>58</sup> <http://www.agriculture.gov.au/import/bicon>

Le Code des normes alimentaires de l'Australie-Nouvelle-Zélande a ensuite été modifié en 2015 pour permettre l'importation et la production de fromage de lait cru en Australie. Avant ces amendements, le seul fromage à base de lait cru qui pouvait être importé en Australie était le Roquefort.

### Exigence concernant les importations de Roquefort en Australie

Source : ABCIS d'après *Department of Agriculture and Water Resources of Australia*

<b>Autorité compétente</b>	Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF) est l'autorité compétente. Il existe un certificat sanitaire particulier qui doit être accompagné de résultats de test spécifique à <i>E. Coli</i> .
<b>Analyses nécessaires</b>	Les échantillons seront analysés pour la <i>Listeria monocytogenes</i> et la <i>Salmonelle</i>
<b>Levée des risques sanitaires</b>	<p>Pour le Roquefort, les risques seront levés avec des tests à réaliser comprenant le nombre minimal d'unités d'échantillonnage qui doivent être examinées à partir d'un lot d'aliments (n), le nombre maximal admissible d'unités d'échantillon défectueuses (c) et le niveau microbiologique acceptable dans une unité d'échantillonnage (m) pour trois bactéries :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Escherichia Coli</i> : n = 5, c = 1, 10 cfu/g &lt; m &lt; 100cfu/g</li> <li>○ <i>Listeria monocytogenes</i> : n = 5, c = 0, m = not detected in 25g</li> <li>○ <i>Salmonella spp</i> : n = 5, c = 0, m = not detected in 25g</li> </ul>

Le 9 mai 2016, l'Australie a notifié les mesures sanitaires nécessaires à l'importation de fromages à base de lait cru<sup>59</sup> et proposé dans la foulée aux exportateurs potentiels un « modèle d'évaluation d'équivalence » devant être rempli par les autorités compétentes du pays demandeur.

En vertu du système mis en place en 2016, l'Australie procède à une évaluation de l'équivalence du système de production de fromage au lait cru dans le pays exportateur, y compris une évaluation technique de la sécurité et de la conformité de chaque type de fromage à base de lait cru. Lorsque l'équivalence est constatée, le Ministère de l'Agriculture (DoA) et l'autorité compétente du pays exportateur négocient le certificat accompagnant les importations de fromage de lait cru conformes au Code.

Toutefois, l'Australie n'a toujours pas précisé si ou sous quelles conditions les autorités compétentes des pays candidats à l'exportation (ou des associations professionnelles, ou les deux) doivent remplir l'intégralité du modèle proposé ou des parties de celui-ci.

Côté européen, cette question est abordée dans les négociations commerciales annuelles entre l'UE et l'Australie depuis mai 2013 et a depuis été abordée par les services de la Commission européenne, la délégation européenne (EUDEL) et les missions pertinentes de l'UE, en consultation avec les autorités australiennes. Une évaluation de l'impact des nouvelles exigences d'importation qui datent de 2016 sur les exportations de l'UE est en cours de préparation. Les discussions se poursuivent encore.

#### Produits concernés :

Nomenclature NC : 0406 – fromage et caillebotte

<sup>59</sup> Notification SPS à l'OMC : référence G/SPS/N/AUS/386



## Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) : restrictions à l'importation de viande bovine - ESB (ID 10710)

### Procédure d'importation de viande bovine mise en œuvre par les autorités australiennes

#### **ESB : Processus d'évaluation des risques et certification en Australie**

*Source : ABCIS d'après Department of Agriculture and Water Resources of Australia*

#### **Etape 1 - Demande d'évaluation**

Un pays fait une demande d'évaluation auprès du Comité australien d'évaluation de la sécurité sanitaire de l'ESB. Le Comité priorise ces demandes d'évaluation.



#### **Etape 2 - Procédure d'évaluation des risques**

**1-** La FSANZ réalise une évaluation des risques concernant les contrôles liés à l'ESB dans la chaîne d'approvisionnement bovine du pays demandeur. L'évaluation des risques est examinée par le Comité et un projet de rapport avec une catégorie provisoire de risque ESB est adressé au pays candidat pour une période de 60 jours durant laquelle il peut rédiger des commentaires. Si nécessaire, une nouvelle visite par des fonctionnaires du Gouvernement australien peut être effectuée pour vérifier les mesures de contrôle de l'ESB dans le pays. Les éléments de preuve obtenus au cours de l'inspection dans le pays sont examinés par le Comité pour conclure l'évaluation.

**2-** Le rapport final qui inclut une catégorie recommandée pour le risque ESB (1 ou 2) est préparé par le Comité. Une fois approuvé par la Direction de la FSANZ, il est fourni au Département de l'Agriculture. Les Ministères et l'industrie concernés sont avisés du résultat de l'évaluation. Le rapport final ainsi que la catégorie de risque d'ESB attribuée sont communiqués au pays candidat.

**3-** La FSANZ publie sur son site Web la liste des pays dont le statut est de catégorie 1 ou de catégorie 2 et les évaluations complètes des pays. Le Département de l'Agriculture publie un avis sur l'importation de produits alimentaires faisant référence aux catégories de risque ESB, en précisant les exigences de certification et la date de mise en œuvre.

*Revue annuelle:* Les pays affectés aux catégories 1 et 2 fournissent des mises à jour annuelles au Comité sur la surveillance de l'ESB sur le suivi et le respect de l'interdiction de certains aliments pour le 31 janvier de chaque année. La FSANZ procède à un examen des informations reçues et le Comité précise si le statut de risque ESB attribué au pays reste approprié ou doit être modifié.



#### **Etape 3 - Certification d'import**

Le Département de l'Agriculture met en œuvre la certification pour les pays de catégorie 1 ou 2 (comme exigé par la réglementation). Les exigences précisées s'ajoutent aux mesures sanitaires existantes pour la viande bovine qui peuvent s'appliquer au pays demandeur.

La dernière révision de la politique du gouvernement australien de sécurité sanitaire vis-à-vis de l'ESB date de 2009. Elle exige que chaque exportateur potentiel vers l'Australie fasse l'objet d'une évaluation des risques pour la sécurité sanitaire des aliments menée par la *Food Standards Australia & New Zealand* (FSANZ). L'évaluation des risques du FSANZ comprend une évaluation documentaire et une

évaluation des procédures au sein du pays souhaitant exporter. L'Administration australienne examine l'efficacité des contrôles liés à l'ESB tout au long de la chaîne de production bovine dans le pays candidat, y compris les pratiques d'alimentation animale, le transport, l'identification et la traçabilité des animaux, l'abattage et les systèmes de sécurité alimentaire et de rappel des aliments.

Par rapport à l'ESB, les pays exportateurs classés en catégorie 1 ou en catégorie 2 peuvent exporter des produits bovins vers l'Australie sous réserve qu'ils répondent à diverses exigences de certification. Au sens de la réglementation australienne :

- le statut de **catégorie 1** signifie que l'administration australienne reconnaît la procédure de contrôle : les « *contrôles [sont] complets et bien établis pour empêcher à la fois l'introduction et l'amplification de l'agent de l'ESB dans la population bovine d'un pays et la contamination de l'alimentation humaine par l'agent de l'ESB* ». Les pays classés en catégorie 1 sont évalués par l'Australie comme répondant aux exigences « risques négligeables ESB » du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les produits bovins peuvent être importés sous réserve d'exigences spécifiques. La viande bovine est issue d'animaux nés, élevés et abattus dans le pays de catégorie 1 et a été inspectée par les services vétérinaires *ante* et *post-mortem*.

**Pays autorisés à exporter de la viande bovine vers l'Australie**

Pays complètement autorisé (catégorie I)	Date de qualification
Argentine	06/2015
Brésil	03/2014
Chili	01/2014
Croatie	07/2016
Etats-Unis	05/2015
Japon	09/2015
Lettonie	03/2014
Lituanie	06/2013
Mexique	07/2014
Nouvelle-Zélande	11/2011
Pays-Bas	10/2012
Suède	07/2016
Vanuatu	10/2012

Source : ABCIS d'après Department of Agriculture and Water Resources of Australia

- le statut de **catégorie 2** signifie que l'administration australienne ne reconnaît que partiellement la procédure de contrôle : « *les pays ont effectivement mis en œuvre et respecté des contrôles appropriés de l'ESB pour prévenir à la fois l'introduction et l'amplification de l'agent de l'ESB dans la population bovine d'un pays et la contamination de l'alimentation humaine par l'agent de l'ESB* ». Les pays classés en catégorie 2 sont évalués par l'Australie comme répondant aux exigences « risques contrôlés ESB » du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les produits bovins peuvent être importés sous réserve d'exigences spécifiques. La viande bovine est issue d'animaux nés, élevés et abattus dans le pays de catégorie 1 ou 2 et a été inspectée par les services vétérinaires *ante* et *post-mortem*. Les animaux n'ont pas été étourdis via injection d'air comprimé ou gaz dans la cavité crânienne et une supervision vétérinaire est garantie pour veiller à la non contamination par des matériaux à risque et des contrôles supplémentaires sont réalisés sur les animaux de plus de 30 mois<sup>60</sup>.

<sup>60</sup> BSE requirements for the importation of beef and beef products for human consumption – effective 1 march 2010, Department of Agriculture and Water Resources of Australia

- le statut de **catégorie 3** signifie pour l'administration australienne que le pays ne répond pas aux critères des catégories 1 ou 2, ou que le pays n'a pas fait de demande. Ils ne peuvent pas exporter de la viande bovine vers l'Australie.

**Lorsque le pays exportateur n'est pas le pays d'origine de la viande bovine, la certification est exigée pour le pays exportateur ET le pays d'origine.** En vertu de ces exigences, la viande bovine peut être exportée à partir de pays qui n'ont pas été évalués par la FSANZ à condition que la viande provienne d'un pays évalué et classé par la FSANZ.

Dès lors, il existe des exigences de certification obligatoires supplémentaires. Les certificats délivrés par le pays exportateur doivent :

- détailler la catégorie du pays exportateur ;
- indiquer le pays d'origine de la viande bovine ;
- indiquer les numéros des certificats d'exportation du pays d'origine relatifs au produit exporté.

Les conditions de certification suivantes s'appliquent :

- Si les déclarations obligatoires ne sont pas faites sur le certificat du pays d'origine, les déclarations peuvent être faites sur le certificat du pays exportateur ou dans un certificat supplémentaire à en-tête certifié indiquant clairement le numéro du certificat auquel il se rapporte.
- La certification du pays d'origine doit être fournie et attachée à la certification du pays exportateur.
- Le certificat du pays d'origine peut être un original ou une copie certifiée par l'autorité nationale compétente du pays exportateur.

**Les pays hors de la liste n'ont pas le droit d'exporter de produits bovins vers l'Australie.**

### **Position de l'Australie vis-à-vis de l'Union européenne**

L'Australie applique des restrictions à l'importation de produits bovins originaires de l'Union européenne en lien avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) depuis 2001. Le processus d'approbation appliqué, Etat membre par Etat membre, est très lourd. L'Australie ne reconnaît pas les procédures de contrôles mises en place par l'Union européenne (UE). A ce jour, seuls cinq pays de l'UE (Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Suède et Croatie) sont allés au bout de la procédure.

En effet, le Ministère de l'Agriculture (DoA) suit un long processus d'approbation pour autoriser les importations en provenance de pays qui ont signalé un cas indigène d'ESB. Depuis 2010, selon les exigences du gouvernement australien, *Food Standards Australia New Zealand* (FSANZ) effectue une évaluation individuelle des risques par pays. Outre cette évaluation, le Département de l'Agriculture procède à une évaluation distincte des risques à l'importation pour chaque pays exportateur afin de traiter les questions de quarantaine animale.

A plusieurs reprises, le Département de l'Agriculture a précisé à l'UE, y compris au sein du Comité SPS de l'OMC, que le lancement de toute analyse des risques liée à la biosécurité entre en concurrence directe avec d'autres priorités et la disponibilité de ressources est de ce fait limitée, y compris pour ce qui est du personnel possédant l'expertise pertinente. Les importations en Australie de produits de l'espèce bovine ne sont toujours pas possibles **pour la grande majorité des Etats membres. Pour ces pays, l'embargo ESB appliqué n'est pas en phase avec les recommandations déterminées par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ni avec le statut officiel des Etats membres vis-à-vis de l'ESB au sein de cette même OIE.** Les restrictions concernent également les produits les plus sûrs vis-à-vis de la maladie comme la viande désossée. Si d'après certains exportateurs, les perspectives de marché pour la viande fraîche / congelée, désossée, pourraient être intéressantes, les restrictions imposées limitent drastiquement les flux.

Du côté de la Commission européenne, les discussions engagées pour la reconnaissance du statut de l'UE vis-à-vis de l'ESB vont se poursuivre lors de rencontres bilatérales UE-Australie sur la politique commerciale. Ce dossier n'est toujours pas soldé.

**Produits concernés :**

Nomenclature NC : 0201 – viande de bovins, fraîche ou réfrigérée / 0202 - viande de bovins, congelée

## LEXIQUE

---

*AHA : Animal Health Australia*  
*AHC : Animal Health Committee*  
*AMRA : Australian Milk Residue Analysis Survey*  
*APVMA : Australian Pesticide and Veterinary Medicines Authority*  
*AS : Australian standard*  
*BICON : Biosecurity Import Conditions System*  
*DAWR : Department of Agriculture and Water Resources of Australia*  
*DoA : Department of Agriculture*  
*EPA : Environmental Protection Agency*  
*ESAM : E. coli and Salmonella monitoring*  
*EUCAS : European Union Cattle Accreditation Scheme*  
*EUDEL : European Union Delegation*  
*FSANZ : Food Standards Australia and New-Zealand*  
*FSP : Food Safety Program*  
*KPI : Key Performance Indicators*  
*LPA : Livestock Production Assurance*  
*LPA NVD/Waybill : LPA National Vendor Declaration and Waybill*  
*MLA : Meat and Livestock Australia*  
*NFAS : National Feedlot Accreditation Scheme*  
*NLIS : National Livestock Identification System*  
*OIE : Organisation mondiale de la santé animale*  
*OMC : Organisation mondiale du commerce*  
*OMD : Organisation mondiale des douanes*  
*PHI : Product Hygiene Indicators*  
*PIC : Property Identification Code*  
*PUBCRIS : Public Chemical Registration Information System Search*  
*SDFAs : State Dairy Food Authorities*  
*SDPIs : State Departments of Primary Industries/Agriculture*  
*SDoH : State Health Departments*

## BIBLIOGRAPHIE

---

- <http://www.agriculture.gov.au/import/bicon>
- <https://apvma.gov.au/>
- <https://www.nlis.com.au/>
- <http://www.foodstandards.gov.au/>
- Hormone growth promotants and beef production - A best practice guide, Meat and Livestock Australia
- BSE requirements for the importation of beef and beef products for human consumption – effective 1 march 2010, Department of Agriculture and Water Resources of Australia
- The Australian approach : Dairy Food Safety, Dairy Australia
- Assessment of microbiological hazards associated with the four main meat species, Food Standards Australia and New-Zealand (FSANZ)
- Evaluate the control of residues and contaminants in live animals and animal products including controls on veterinary medicinal products; Audit 2015-7528, DG SANCO
- Evaluation du fonctionnement des mécanismes de contrôle des procédures de production et de certification de la viande bovine fraîche destinée à l'exportation vers l'Union européenne et de vérifier l'application des dispositions relatives à la certification d'authenticité applicables aux quotas de viande bovine de haute qualité, Audit 2015-7599, DG SANCO
- Evaluation du fonctionnement des systèmes de contrôle de la santé publique et les procédures de certifications concernant la production de lait, de lait traité thermiquement et des produits laitiers destinés à la consommation humaine et à l'exportation vers l'Union européenne , Audit 2012-6349, DG SANCO

## Compétitivité-prix de la viande ovine australienne sur le marché européen

La viande ovine australienne est très compétitive par rapport à la viande ovine française. Les coûts de production des systèmes ovins australiens, très extensifs et permettant des économies d'échelle importantes, sont en effet relativement bas, autorisant des prix à la production très inférieurs aux prix français. Ainsi les viandes réfrigérées arrivent sur le marché français au sein du contingent tarifaire (à droit de douane nul), prêtes à être vendues, à un prix toujours bien inférieur au prix payé au producteur français pour la carcasse entière, donc avant prise en compte des prix de découpes et de conditionnement !

### 1. Des coûts de production 1,5 à 3 fois inférieurs aux coûts français

La comparaison des coûts de production, basée sur les résultats *d'agri benchmark* (voir encadré), font clairement apparaître un avantage considérable aux systèmes ovins australiens par rapport aux systèmes français. On considère ici les cas-types suivants :

**France - 500** : Système de bergerie des Grands Causses (Lot)

- Troupeau de 500 brebis
- Alimentation = 38% pâturage + 41% foin et ensilage d'herbe + 21% concentrés

**France - 750** : Système de bergerie en montagne granitique (Auvergne)

- Troupeau de 750 brebis
- Alimentation = 49% pâturage + 37% foin et ensilage d'herbe + 15% concentrés

**France - 860** : Système extensif du Montmorillonnais (Centre-Ouest)

- Troupeau de 860 brebis
- Alimentation = 71% pâturage + 16% foin et ensilage d'herbe + 13% concentrés

**Australie - 1250** : Système de la côte-est en Nouvelle-Galles-du-Sud

- Troupeau de 1250 brebis
- Alimentation = 100% pâturage

**Australie - 3000** : Système de l'ouest du Victoria

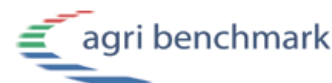
- Troupeau de 3000 brebis
- Alimentation = Pâturage + foin + avoine fourragère

**Australie - 7800** : Système d'Australie Occidentale

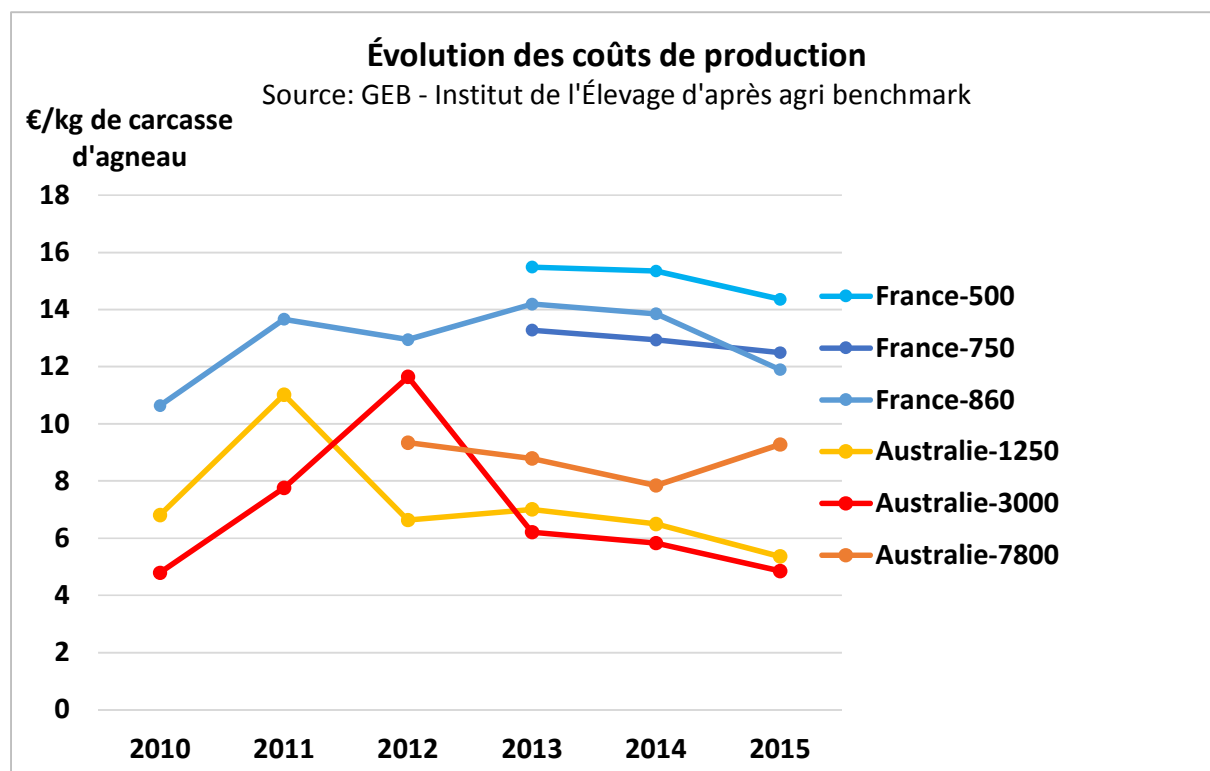
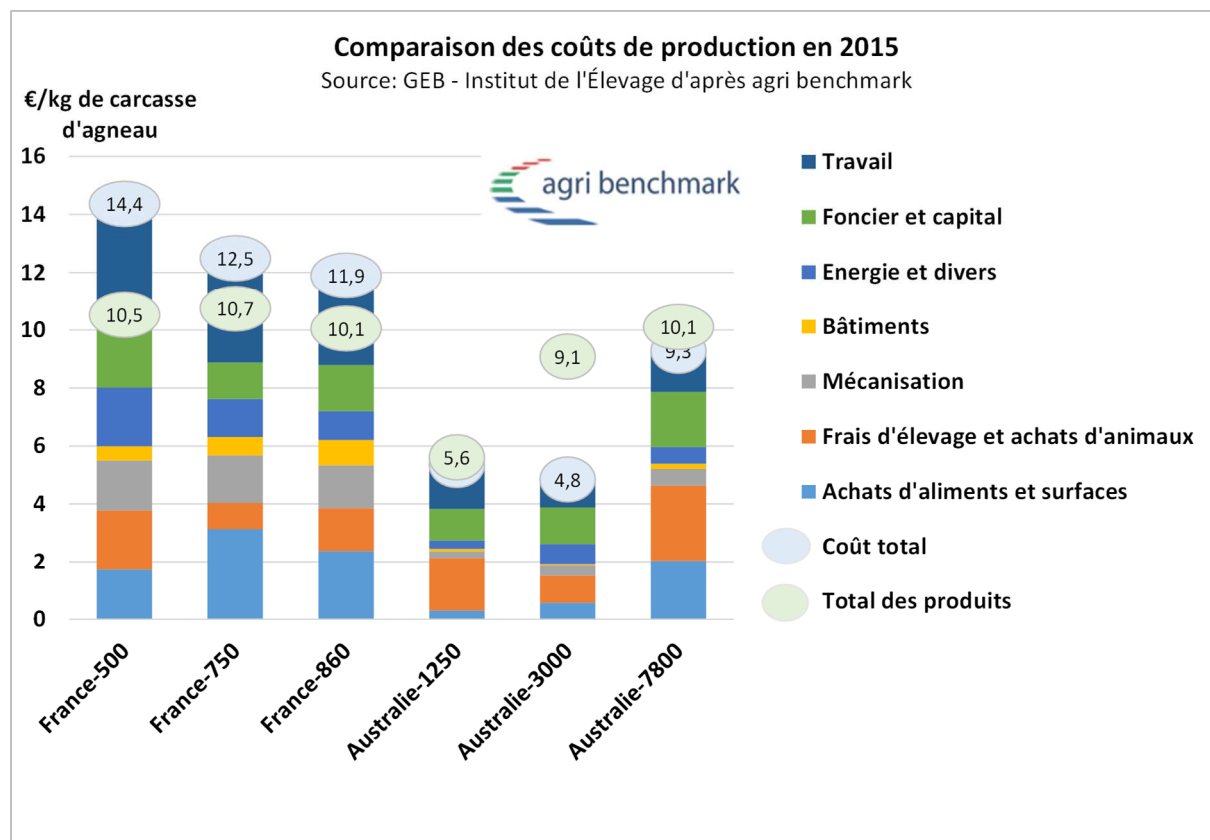
- Troupeau de 6 200 brebis
- Alimentation = Pâturage + lupins

#### Le réseau *agri benchmark*

*Agri benchmark* est un observatoire international des coûts de production fondé en 2006 par deux organismes allemands : l'Institut d'Économie Agricole, devenu depuis le vT Institute (vTI) et la DLG (Société d'Agriculture Allemande). Cet observatoire est alimenté par un réseau d'économistes agricoles et basé sur un panel de « *typical farms* » (cas-types) et des méthodes d'analyse standardisées au niveau international. Les références obtenues, en termes de coûts comme de produits, sont comparées et analysées, replacées dans le contexte de la performance des systèmes, de la conjoncture, des politiques agricoles, etc. Initialement porté uniquement sur la production de viande bovine et de cultures de vente, le réseau s'est intéressé plus récemment à la viande ovine. Le réseau ovin d'Agribenchmark a ainsi démarré en 2010 et compte aujourd'hui 39 cas-types répartis dans 18 pays (France, Royaume-Uni, Irlande, Espagne, Allemagne, Nouvelle-Zélande, Australie, Chine, Mexique, Colombie, Brésil, Uruguay, Maroc, Algérie, Tunisie, Jordanie, Afrique du Sud, Namibie). Pour la France, ce sont les experts de l'Institut de l'Élevage qui sont impliqués dans les comparaisons de coûts des élevages bovins et ovins viande.



Les graphes ci-dessous comparent les coûts de production de ces différents cas-types, calculés selon la méthodologie *agri benchmark*<sup>61</sup>, et leur évolution (depuis leur entrée dans le réseau).



<sup>61</sup> Les résultats d'*agri benchmark* sont normalement exprimés en €/kg vifs mais ont été convertis ici en €/kg de carcasse, sur la base d'un rendement standard de 46%.



**Les coûts de production ovin viande en Australie sont ainsi 1,5 à 3 fois inférieurs aux coûts de production des systèmes français considérés** (mais légèrement supérieurs aux coûts de production néozélandais en raison de l'utilisation de plus de concentrés dans l'alimentation des animaux en lien avec des conditions climatiques moins favorables).

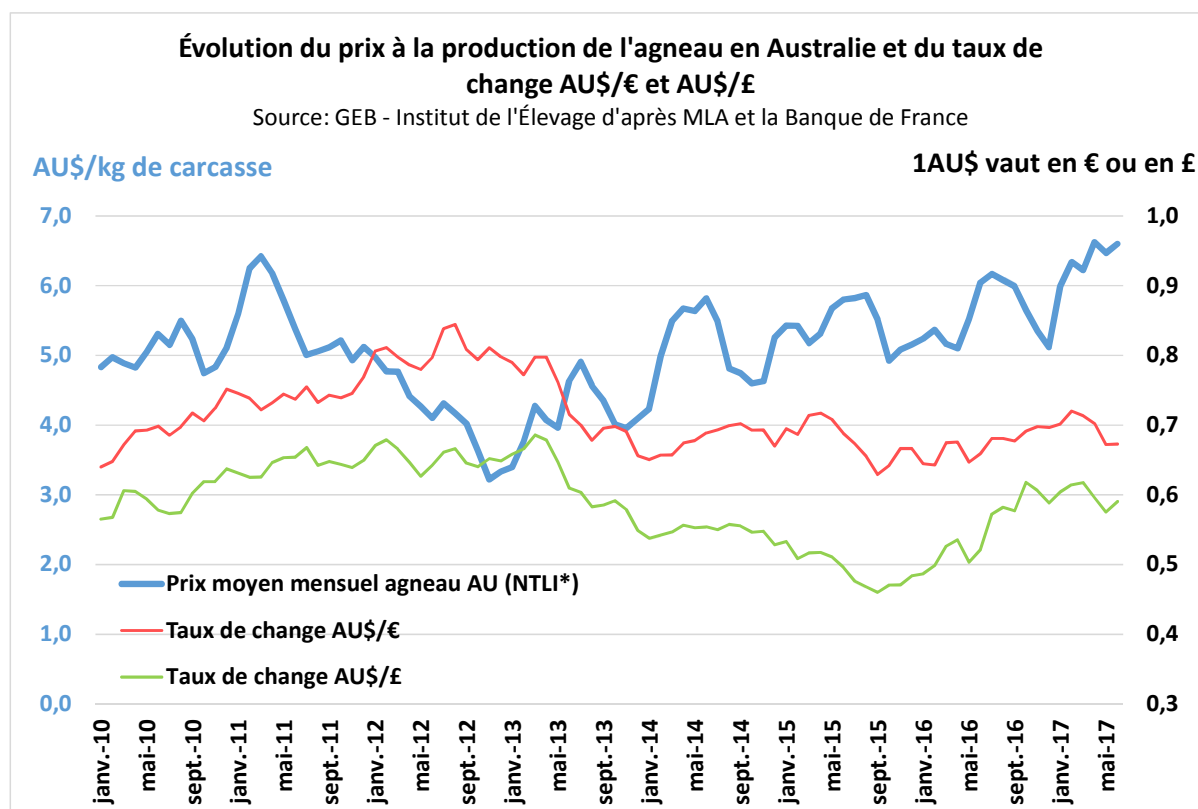
Ces résultats s'expliquent par :

- Des systèmes australiens basés sur le pâturage extensif de très grands troupeaux (« *ranching* »), ayant donc des coûts alimentaires limités (malgré la consommation de concentrés pour pallier à des conditions climatiques moins favorables qu'en Nouvelle-Zélande), mais aussi très peu de coûts de mécanisation et de bâtiments ;
- La taille très importante des structures, autorisant des économies d'échelle importantes, et une productivité du travail supérieure ;
- La philosophie des éleveurs anglo-saxons, très orientés vers la maîtrise des coûts.

## 2. Un prix à la production 1,5 à 2 fois moindre que le prix français

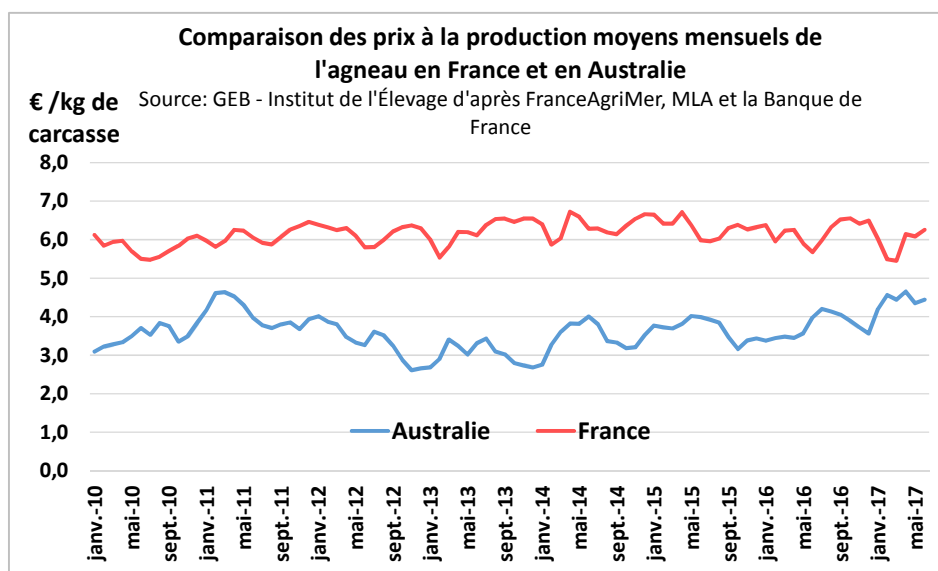
Avec plus de 60% de la production exportée, le prix à la production de l'agneau en Australie est très dépendant de l'évolution du marché mondial et des variations de taux de change. Les variations des abattages australiens, en lien notamment avec les épisodes de sécheresse successifs (cycle de décapitalisation - recapitalisation) impactent également fortement ce prix.

L'afflux d'ovins dans les abattoirs fin 2012, face à une sécheresse très marquée, avait ainsi conduit à l'effondrement du cours de l'agneau dans le pays. Suite à cette décapitalisation et à la persistance de conditions sèches pendant plus de 3 ans, les prix étaient ensuite fortement remontés avec le repli des abattages. Hausse encore à l'œuvre aujourd'hui, le retour à des conditions climatiques normales ayant réamorcé un cycle de recapitalisation et donc limité les sorties.

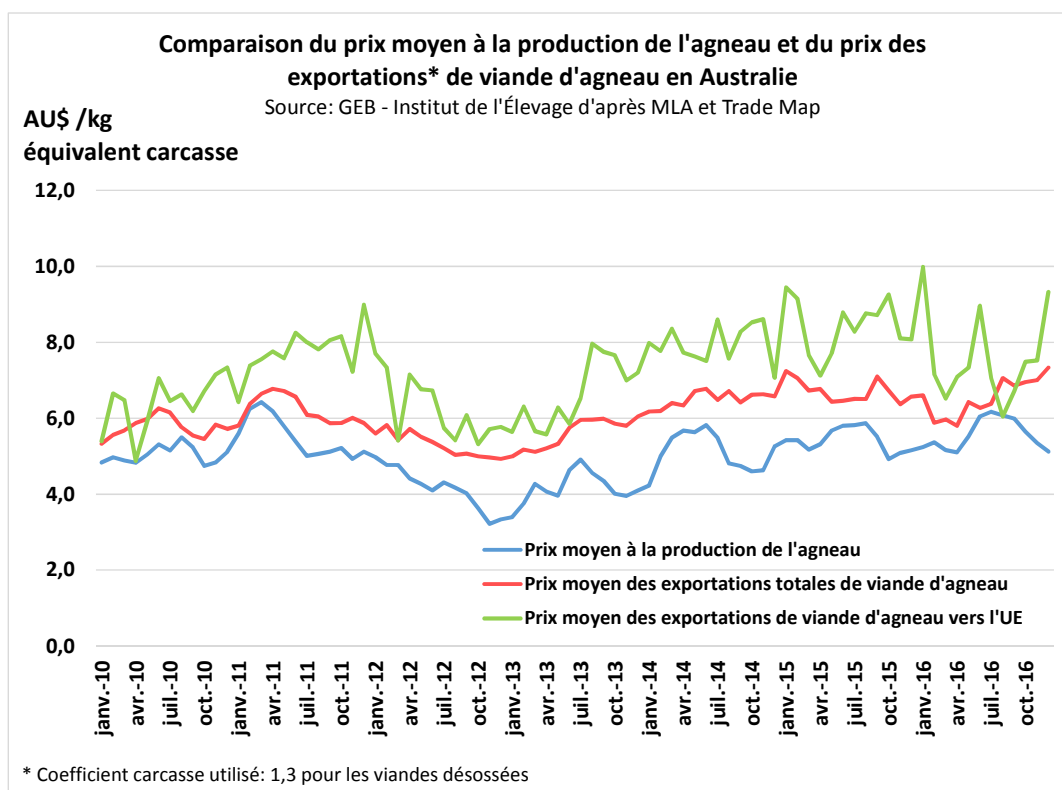


\* NTLI : *National Lamb Trade Indicator* (Indicateur national du commerce de l'agneau en Australie)

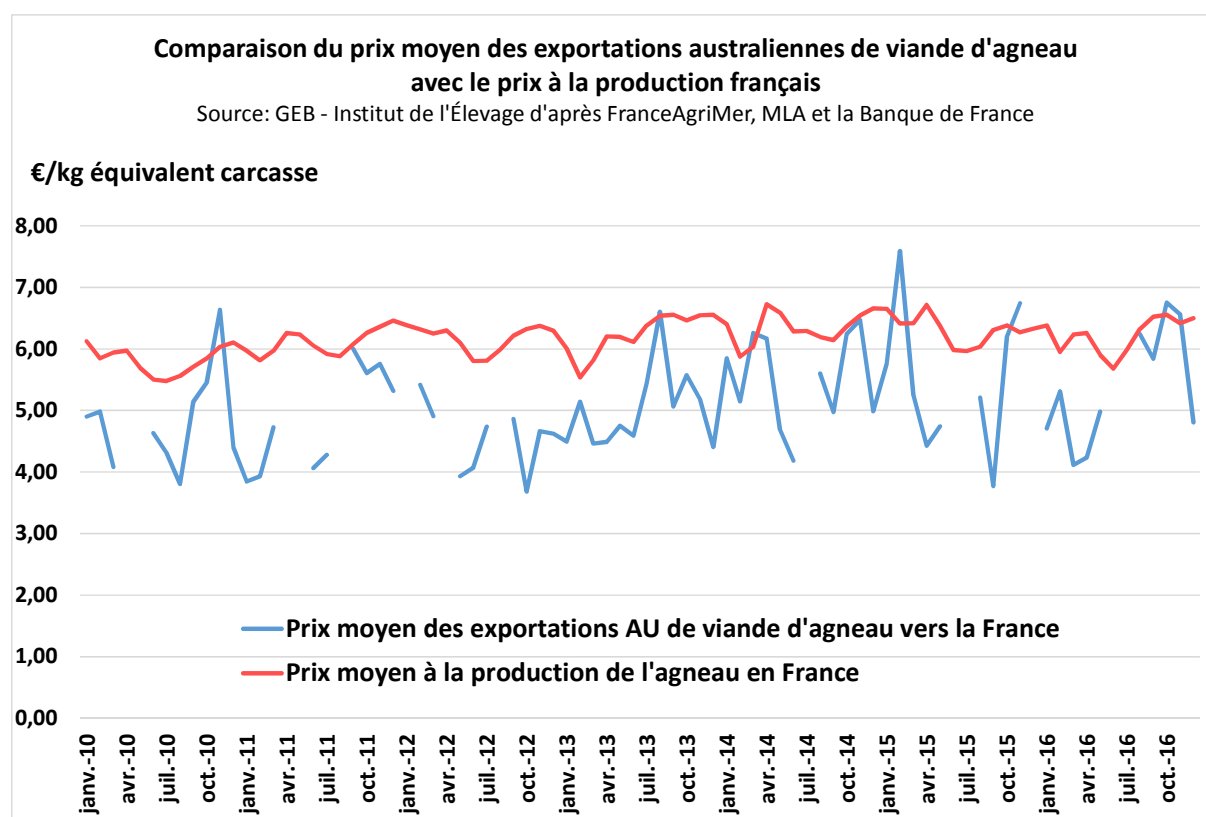
Converti en monnaie européenne, le prix moyen à la production de l'agneau australien varie dans une fourchette allant de 2,5 à 4,5 €/kg de carcasse, prix relativement bas rendu possible par les coûts de production limités des systèmes australiens (cf. partie 1). Il y a ainsi en moyenne un écart de 2,5 €/kg de carcasse entre le prix australien (3,7 €/kg de carcasse en moyenne en 2016) et le prix français (6,2 €/kg de carcasse en moyenne en 2016). Autrement dit, **le prix à la production français est en moyenne 1,5 à 2 fois supérieur au prix australien**. Début 2017, cet écart avait toutefois tendance à se réduire en raison de la poursuite de la hausse du cours australien alors que les prix français connaissaient un important recul.



Le prix à la production de l'agneau australien est relativement bien corrélé au prix des exportations australiennes de viande d'agneau. Il existe ainsi en moyenne un écart de 1 AU\$/kg équivalent carcasse ( $\approx 0,7$  €) entre le prix à la production et ce prix moyen export. Le prix moyen de la viande d'agneau exportée vers l'UE est plus élevé ( $\approx 1$  AU\$ de plus au kg éc), les envois y étant plus qualitatifs.



Les envois australiens de viande d'agneau vers l'UE et la France (au départ Australie, après découpe et conditionnement) ont ainsi un prix en moyenne inférieur au cours de l'agneau français (avant abattage et découpe), ce qui témoigne de la forte compétitivité de la viande d'agneau australienne par rapport à l'agneau français.

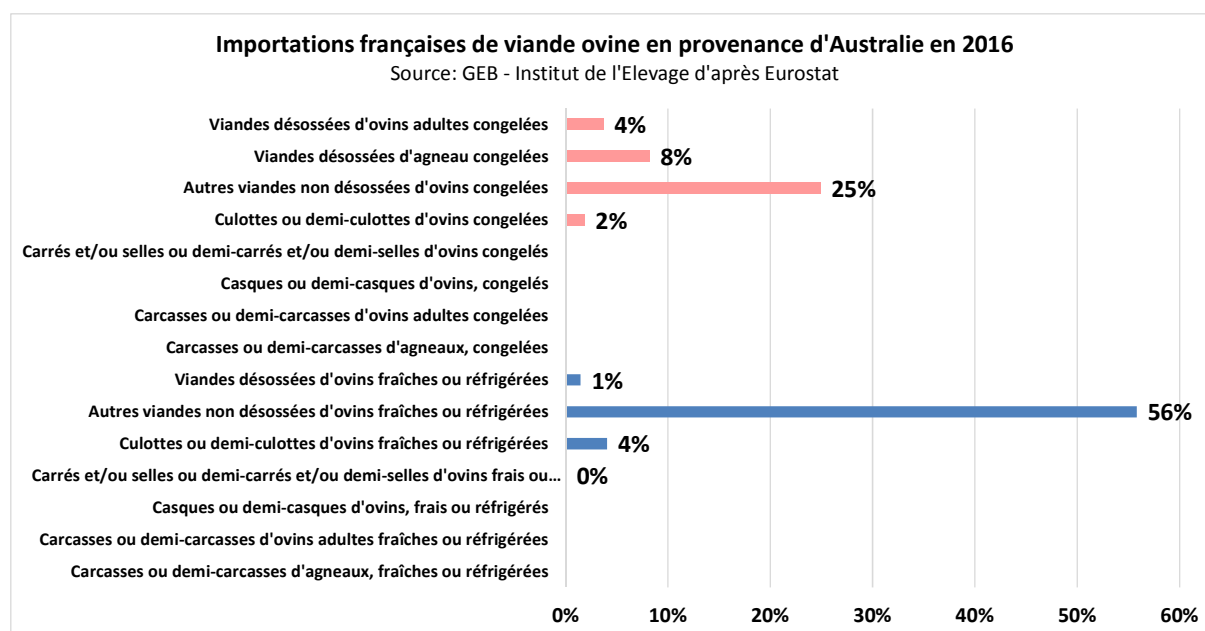


### 3. Des prix à l'import très compétitifs en France

La viande ovine australienne arrive donc en France à un prix très compétitif. La comparaison avec les prix français s'avère toutefois difficile car :

- Les codes SH8 des douanes françaises ne permettent pas d'avoir un grand niveau de détail par types de produits. 56% des importations françaises en provenance d'Australie en 2016 étaient ainsi des « viandes non désossées d'ovins réfrigérées », groupe relativement large pouvant cacher d'importantes disparités de prix selon les produits rentrant dans la catégorie.
- Il n'existe pas, ni en France, ni en Australie de prix de gros des différents morceaux permettant d'établir une comparaison directe pièce par pièce.

À titre indicatif, les prix moyens des différentes lignes tarifaires utilisées se situent dans une gamme allant de 1,5 à 6,8 €/kg équivalent carcasse (moyenne 2016 = 5,4 €/kgéc). Bien que pouvant cacher d'importantes disparités, ces prix apparaissent toutefois très bas par rapport au cours français.

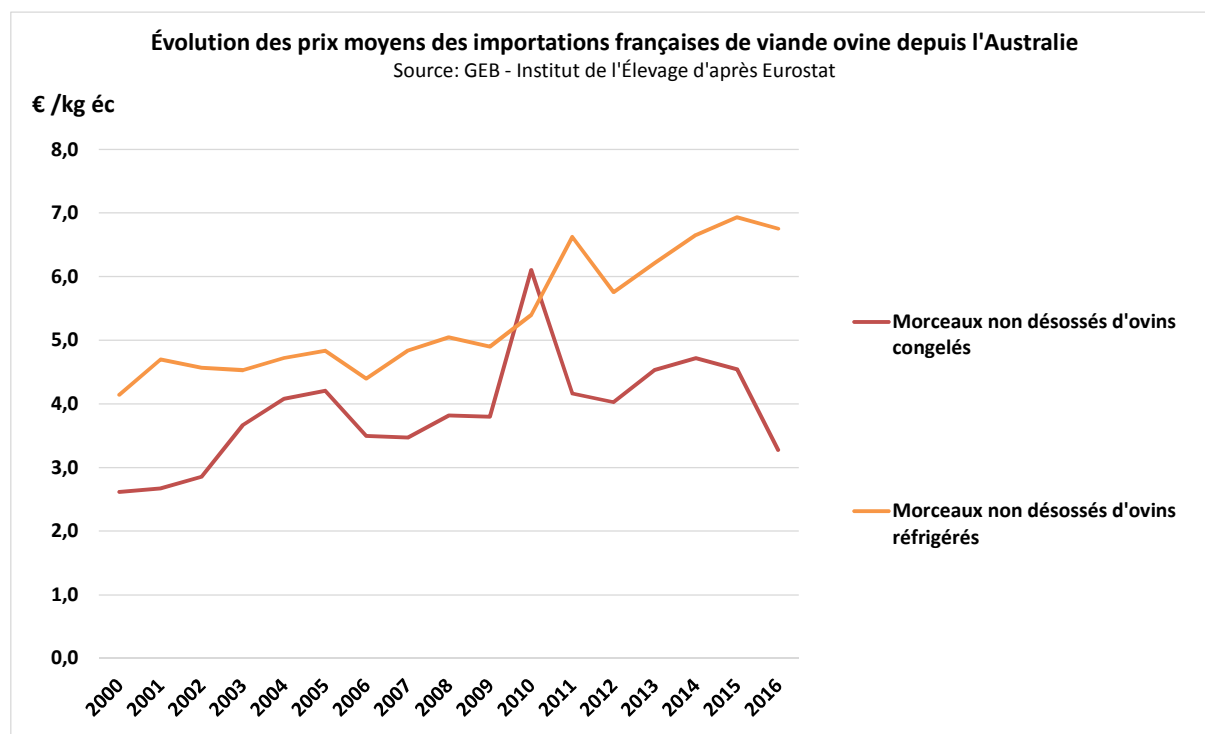


### Importations françaises de viande ovine en provenance d'Australie

Source : Eurostat

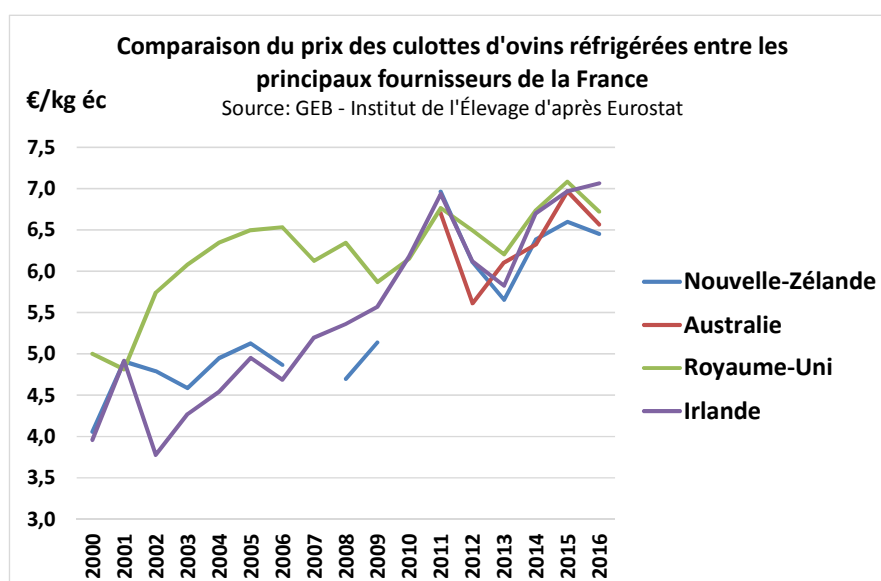
Code SH8	Libellé de la ligne tarifaire	Volume importé en France en 2016 (en tonnes)	Valeur unitaire moyenne de la catégorie en 2016 (CAF, €/kg équivalent carcasse)	Droits de douane hors contingent tarifaire
02041000	Carcasses ou demi-carcasses d'agneaux fraîches ou réfrigérées	0	-	12,8% + 171,3 €/ 100 kg net
02042100	Carcasses ou demi-carcasses d'ovins fraîches ou réfrigérées (hors carcasses et demi-carcasses d'agneaux)	0	-	12,8% + 171,3 €/ 100 kg net
02042210	Casques ou demi-casques d'ovins frais ou réfrigérés	0	-	12,8% + 119,9 €/ 100 kg net
02042230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles d'ovins, frais ou réfrigéré	0	-	12,8% + 188,5 €/ 100 kg net
02042250	Culottes ou demi-culottes d'ovins fraîches ou réfrigérées	53	6,6	12,8% + 222,7 €/ 100 kg net
02042290	Autres viandes non désossées d'ovins fraîches ou réfrigérées	727	6,8	12,8% + 222,7 €/ 100 kg net
02042300	Viandes désossées d'ovins, fraîches ou réfrigérées	15	5,2	12,8% + 311,8 €/ 100 kg net
02043000	Carcasses ou demi-carcasses d'agneaux congelées	0	-	12,8% + 128,8 €/ 100 kg net
02044100	Carcasses ou demi-carcasses d'ovins congelées (hors carcasses et demi-carcasses d'agneaux)	0	-	12,8% + 128,8 €/ 100 kg net
02044210	Casques ou demi-casques d'ovins congelés	0	-	12,8% + 90,2 €/ 100 kg net
02044230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et ou demi-selles d'ovins congelés	0	-	12,8% + 141,7 €/ 100 kg net
02044250	Culottes ou demi-culottes d'ovins congelées	24	3,5	12,8% + 167,5 €/ 100 kg net
02044290	Autres morceaux non désossés d'ovins congelés	325	3,3	12,8% + 167,5 €/ 100 kg net
02044310	Viandes désossées d'agneaux congelées	82	3,9	12,8% + 234,5 €/ 100 kg net
02044390	Viandes désossées d'ovins congelées (hors agneaux)	37	1,6	12,8% + 234,5 €/ 100 kg net

Ces prix moyens par ligne tarifaire sont toutefois en croissance sur le long terme, en lien direct avec la hausse des prix à la production en Australie. L'écart avec les prix français pourrait donc se réduire, mais resterait toutefois très important.

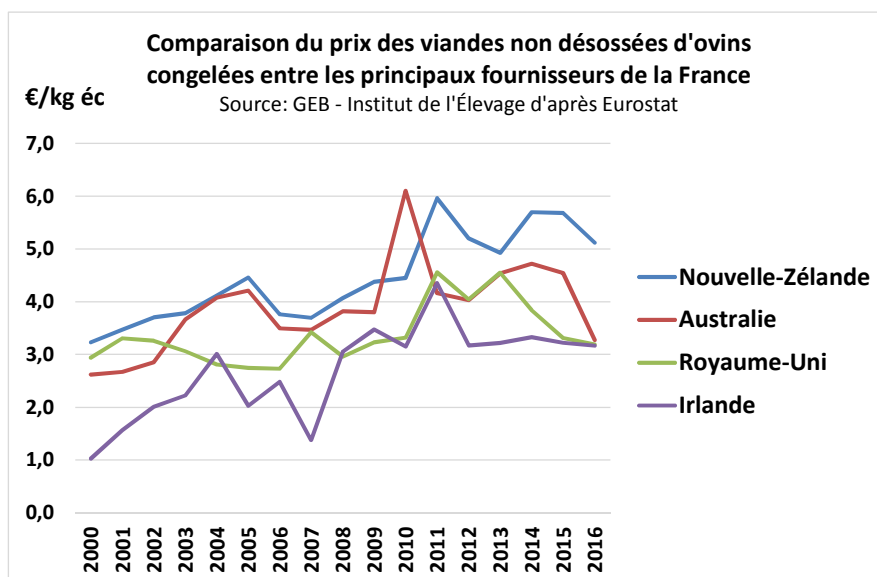


La comparaison du prix des importations françaises de viande ovine en provenance d'Australie avec les prix des autres fournisseurs s'avère également compliquée car outre le manque de détail de certaines lignes tarifaires, les mix-produits varient fortement entre les provenances, ce qui fausse l'analyse (importations depuis le Royaume-Uni constituées à 85% de carcasses, celles en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Australie étant uniquement des découpes).

La comparaison des prix des culottes d'ovins réfrigérées en provenance de Nouvelle-Zélande, d'Australie, du Royaume-Uni et d'Irlande fait ainsi apparaître des prix relativement proches entre les différentes provenances, notamment depuis 2010.



Il est en revanche difficile de conclure sur la comparaison des prix des viandes non désossées d'ovins congelées car cette catégorie regroupe une grande diversité de produits, aux niveaux de prix différents (on ne compare pas la même chose d'une provenance à l'autre).



## BIBLIOGRAPHIE

- Résultats du réseau ovin viande d'agri benchmark  
[www.agribenchmark.org/home.html](http://www.agribenchmark.org/home.html)  
Deblitz (ed.) et al.: *agri benchmark* Beef and Sheep Season 2016 – a summary of main findings

## Fiche « Compétitivité-prix viande bovine » Australie

La compétitivité prix de la viande australienne est difficile à établir tant les prix ont été chahutés ces toute dernières années. En effet la forte chute de production après la violente décapitalisation de 2013-2015 a conduit à une très forte hausse des cours en 2015 et 2016, du jamais vu selon les experts australiens. Les prix devraient toutefois se replier en 2018 avec le retour de l'offre, fruit de la recapitalisation depuis 2016.

Dans cette fiche, les prix australiens et français (ou européens) ont été comparés à différents stades. Seront comparés les coûts de production (permettant d'approcher l'ensemble des charges y compris la rémunération des facteurs de production), les prix de vente des animaux d'abattages, les prix en douane de la viande bovine désossée réfrigérée exportée par l'Australie et les prix en douane à l'arrivée dans les Etats-membres de l'UE. Sur ce dernier point, l'Australie semble plus compétitive que les fournisseurs sud-américains.

Il n'existe pas de marché en gros des viandes bovines en Australie, la comparaison directe des prix des pièces au stade de gros n'est donc pas possible.

### 1. Des coûts de production inférieurs aux coûts français

La comparaison des coûts de production, basée sur les résultats *d'agri benchmark* (voir encadré), font clairement apparaître un avantage aux systèmes australiens par rapport aux systèmes français.

On analyse ici uniquement la partie atelier d'engraissement bien que tous ces cas-types en Australie soient des systèmes naisseurs-engraisseurs. Les cas-types étudiés sont les suivants<sup>62</sup> :

- FR - 60** : Polyculteur-naisseur-engraisseur des Pays de la Loire en race charolaise sur 124 ha
- Troupeau de 80 vaches, 60 bovins finis et vendus par an
  - Alimentation pour l'engraissement = ensilage de maïs, ensilage d'herbe, céréales, tourteaux, foin.
- FR - 70** : Naisseur-engraisseur du Limousin en race limousine sur 153 ha
- Troupeau de 80 vaches, 70 bovins finis et vendus par an
  - Alimentation pour l'engraissement = ensilage de maïs et céréales pour les mâles. Pâturage, ensilage et céréales pour les femelles.
- FR - 200** : Engraisseur spécialisé des Pays-de-la-Loire en race charolaise sur 41 ha
- Alimentation = ensilage de maïs, foin et concentré
- AU - 85** : Naisseur – engraisseur de Nouvelle-Galle-du-Sud, en race britannique sur 370 ha
- Troupeau de 200 vaches ; 82 bœufs finis par an (+ génisses et vaches de réforme)
  - Alimentation pour l'engraissement = 100% pâturage
- AU - 150** : Naisseur-engraisseur de l'ouest de la région de Victoria, en race Angus sur 509 ha
- Troupeau de 350 vaches ; 149 bœufs finis par an (+ génisses et vaches de réforme)
  - Alimentation pour l'engraissement = pâturage + foin + grain d'avoine
- AU - 280** : Naisseur-engraisseur du *Queensland*, en race *Bos Indicus* (Zébu) sur 8 500 ha
- Troupeau de 880 vaches ; 280 bœufs finis par an (+ génisses et vaches de réforme)
  - Alimentation pour l'engraissement = pâturage + minéraux et suppléments

<sup>62</sup> Nom des cas-types = pays - nombre de bovins finis vendus dans l'année.



**AU - 360** : Naisseur-engraisseur des Territoires du Nord, en race *Droughtmaster* (issue principalement du croisement *Brahmane* et *Shorthorn*, résistante aux tiques et à la sécheresse), sur 50 000 ha

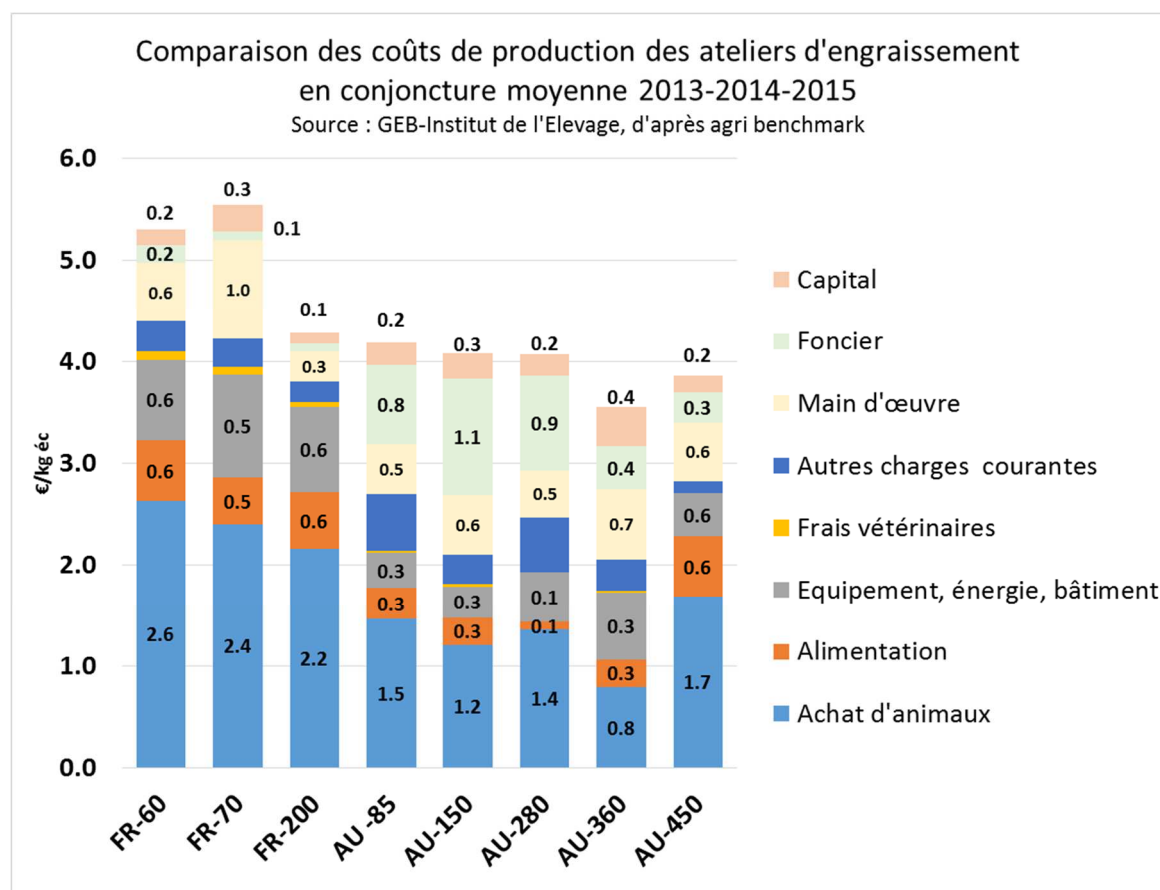
- Troupeau de 1 550 vaches ; 310 bœufs finis par an (+ génisses et vaches de réforme)
- Alimentation pour l'engraissement = pâturage exclusif

**AU - 450** : Naisseur-engraisseur de Nouvelle-Galle-du-Sud, région des « *North west slopes* », en croisement Charolais\*Angus, sur 1 520 ha

- Troupeau de 600 vaches ; 225 bœufs et 225 génisses finis par an (+vaches de réforme)
- Alimentation pour l'engraissement = pâturage, foin et sorgho

Les données *agri benchmark* n'ont pas permis de faire apparaître un *feedlot* australien parmi les cas-types, en raison d'une rupture de série sur les 3 années considérées. Ce type de production représente pourtant environ un tiers des animaux finis australiens.

Le graphique ci-dessous compare les coûts de production de ces différents cas-types, calculés selon la méthodologie *agri benchmark*. Le coût de production est ramené au kg de carcasse produit.



Les coûts de production des ateliers d'engraissement australiens sont inférieurs à ceux des systèmes français. L'écart est très variable selon les cas types pris en compte. Il atteint 36% entre les cas-types FR-70 (qui a le coût de production le plus élevé) et AU-360 (qui a le coût de production le plus faible).

Le poste « Achat d'animaux », qui est purement théorique pour les systèmes naisseurs-engraisseurs, compte pour l'essentiel du différentiel. Il est lié à des coûts de production effectivement plus faibles en Australie pour l'activité de naissance (-22% à -70% par rapport aux ateliers français selon les systèmes). Les économies d'échelle, mais également l'absence de bâtiments d'élevage, la moindre

mécanisation et la place prépondérante du pâturage pour l'alimentation des bovins rend les systèmes naisseurs australiens extrêmement compétitifs (voir plus bas l'encadré sur les coûts de production des systèmes naisseurs).

Le poste « Alimentation » est également inférieur (sauf pour le système AU-450). Ce poste, qui regroupe toutes les charges liées à la production de fourrage pâturé ou conservé et à la production ou l'achat de céréales et d'aliments concentrés, est inférieur en Australie du fait essentiellement de la place importante du pâturage y compris lors de la phase d'engraissement. Dans certains cas, l'entretien des clôtures représente l'unique frais lié à ce poste de charge.

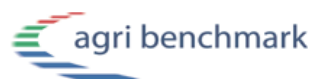
Le poste « Equipement, énergie, bâtiment » est également inférieur en Australie du fait de la faible mécanisation et de la dilution de ces charges de mécanisation sur des effectifs importants, mais aussi de l'absence de bâtiment d'élevage.

Seule la rémunération du foncier constitue un poste de coût significativement supérieur en Australie. Ceci n'est pas lié au prix des terres agricoles (moins chères en Australie qu'en France) mais au faible chargement animal par ha dans les systèmes australiens, beaucoup plus extensifs que les systèmes français.

Si l'on enlève les charges supplétives (rémunération de la main d'œuvre, du foncier et du capital) et qu'on ne considère que les charges opérationnelles et les charges de structure, les coûts de production australiens sont très nettement inférieurs aux coûts français. La somme des charges opérationnelles et de structure en Australie est inférieure de -26% à -53% aux charges constatées dans les systèmes français, selon les cas-types étudiés. Ceci confère aux systèmes australiens une grande résilience face aux aléas économiques.

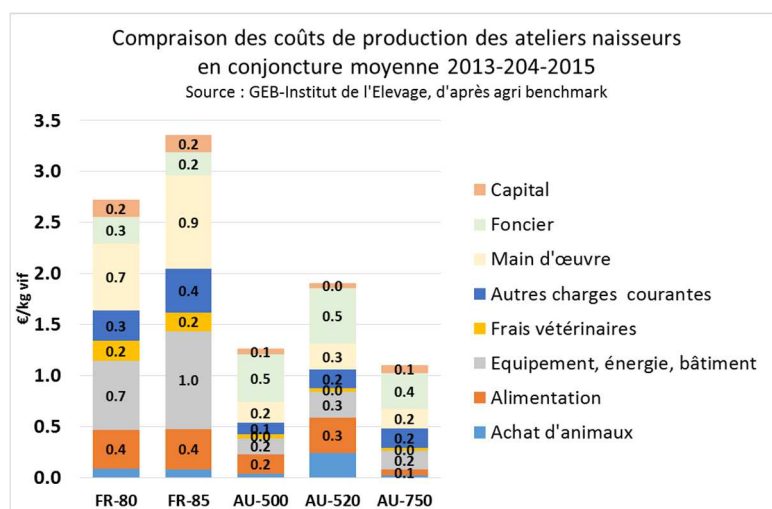
#### **Le réseau *agri benchmark***

*Agri benchmark* est un observatoire international des coûts de production fondé en 2006 par deux organismes allemands : l'Institut d'Économie Agricole, devenu depuis le VT Institute (vTI) et la DLG (Société d'Agriculture Allemande).



Cet observatoire est alimenté par un réseau d'économistes agricoles et basé sur un panel de « *typical farms* » (cas-types) et des méthodes d'analyse standardisées au niveau international. Les références obtenues, en termes de coûts comme de produits, sont comparées et analysées, replacées dans le contexte de la performance des systèmes, de la conjoncture, des politiques agricoles, etc. Le réseau bovin d'*Agribenchmark* compte aujourd'hui 61 cas-types naisseurs répartis dans 25 pays ainsi que 76 cas-types engraisseurs répartis dans 30 pays. Pour la France, ce sont les experts de l'Institut de l'Élevage qui sont impliqués dans les comparaisons de coûts des élevages bovins et ovins viande.

**Les coûts de production du naisseur en Australie, très inférieurs aux coûts français**



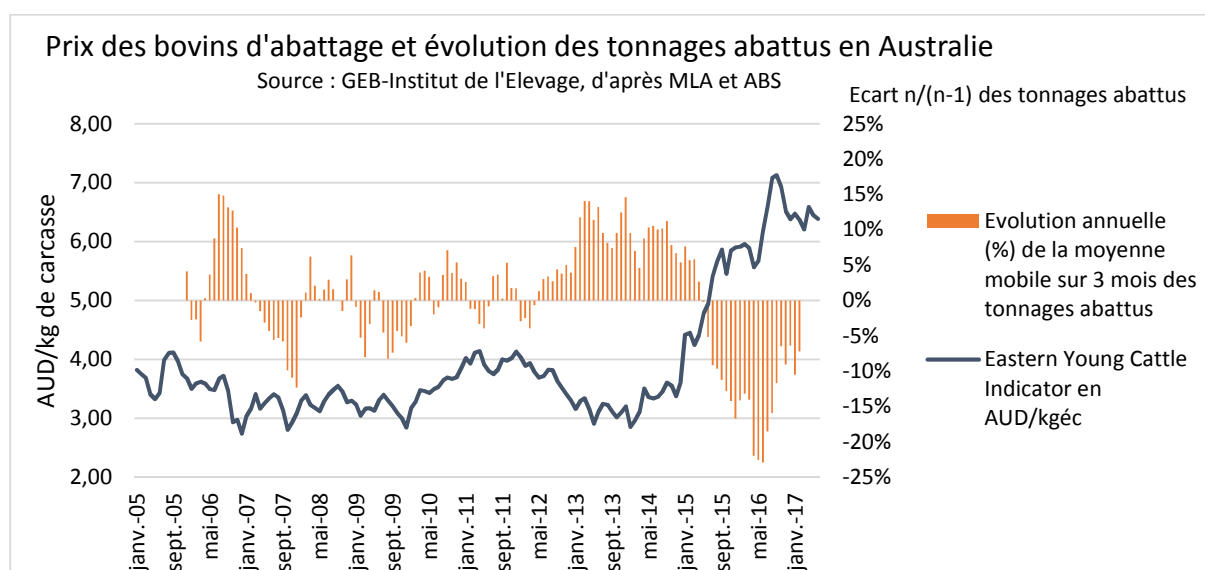
La comparaison des cas-types naisseurs du panel *agri benchmark* permet de comprendre le différentiel constaté sur le poste « achat d'animaux » entre la France et l'Australie dans les systèmes engraisseurs.

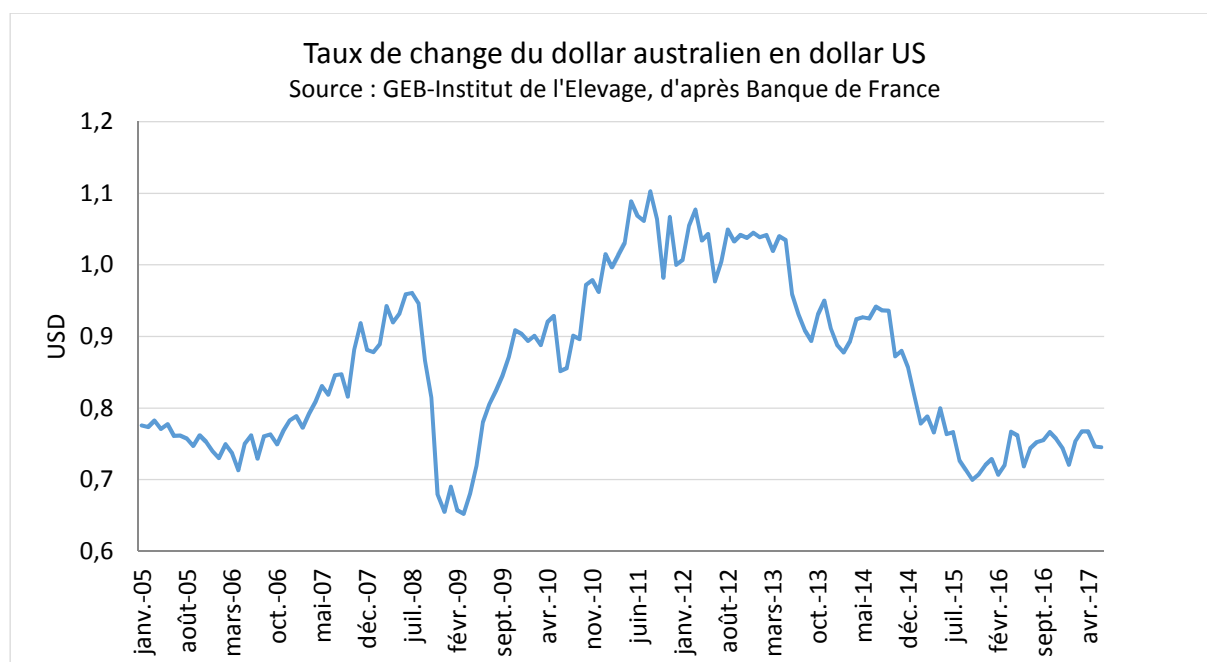
Ce graphique montre que la différence de coût de production entre la France et l'Australie est effectivement très significative au stade du naissage : les coûts dans les systèmes australiens sont

inférieurs de -30% à -67% aux coûts français selon les cas-types considérés. Le poste « Equipements, énergie, bâtiment », qui représente le principal poste de coûts en France, constitue l'essentiel des économies réalisées. Il est inférieur de -63% à -74% en Australie où les bâtiments sont absents et où les charges de mécanisation, faibles au demeurant, sont diluées par le nombre d'animaux produits. Le coût de la main d'œuvre, second poste de charge en France, est également fortement réduit en Australie (-62% à -79% selon les cas-types considérés) du fait de la dilution par le nombre d'animaux, mais aussi de systèmes beaucoup plus extensifs avec des races plus rustiques moins consommatrices de main d'œuvre. Seul le foncier est significativement plus cher en Australie (+36% à +139% selon les cas-types) en raison du faible chargement à l'hectare et donc de la très grande surface utilisée.

## 2. Un prix à la production très dépendant de l'évolution des disponibilités et du taux de change

Les prix à la production australiens suivent en général une évolution inverse de celle des disponibilités, ces dernières étant régulièrement impactées par les événements climatiques (sécheresses répétées en particulier). Les à-coups dans la demande à l'export (vif et viande) peuvent également impacter les prix, de même que l'évolution du taux de change entre le dollar australien et le dollar américain.





#### Rappel des évènements ayant impacté les prix à la production sur la dernière décennie :

2006-2007 : pic de sorties en raison de la sécheresse.

2009-2011 : conditions humides favorables à la pousse de l'herbe conduisant à une rétention des animaux.

2012 : poursuite de la rétention jusqu'en octobre, mais forte baisse des exports en vif en raison de la politique d'import indonésienne : les bovins du Nord viennent se faire abattre au Sud et le marché s'engorge, d'autant que le Sud est soumis à une nouvelle sécheresse à partir de la fin d'année.

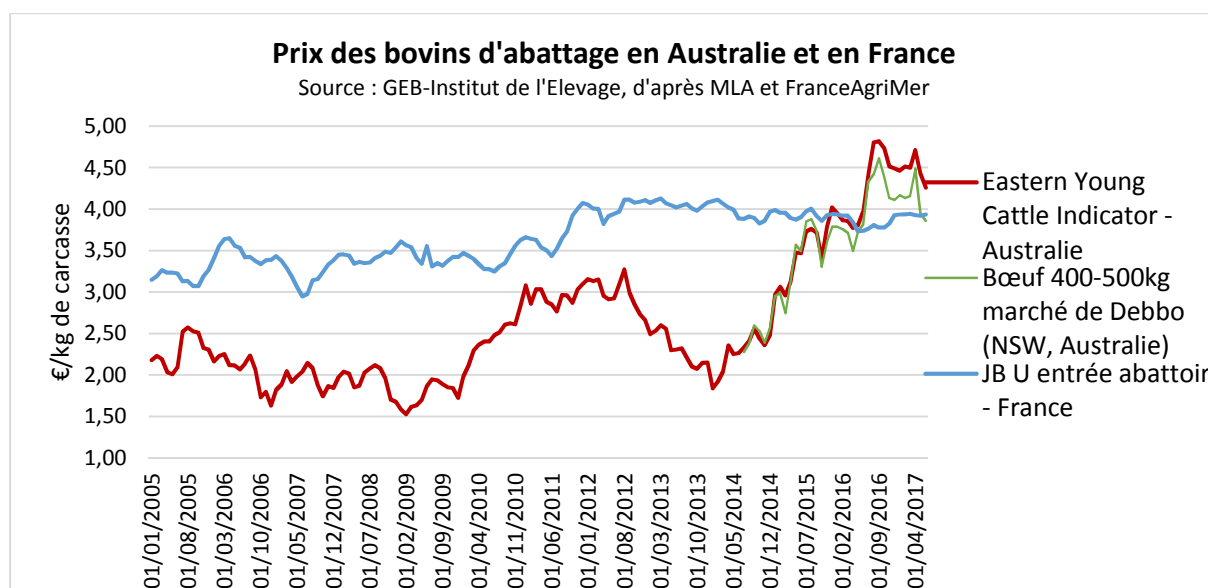
2013 : la sécheresse provoque une décapitalisation. La production annuelle bondit de 10% /2012. Les prix chutent jusqu'en janvier 2014.

2014 : La production abattue augmente à nouveau de 10% à cause de la sécheresse. Mais le boom des exports en vif (les permis d'import indonésiens augmentent fortement et les débouchés se diversifient), la bonne demande sur les marchés internationaux pour la viande et la dépréciation du dollar australien permettent d'inverser la tendance sur les prix à la production.

2015 : La production abattue baisse de 2%. Le dollar australien baisse de nouveau par rapport au dollar US. La remontée des prix à la production s'accélère.

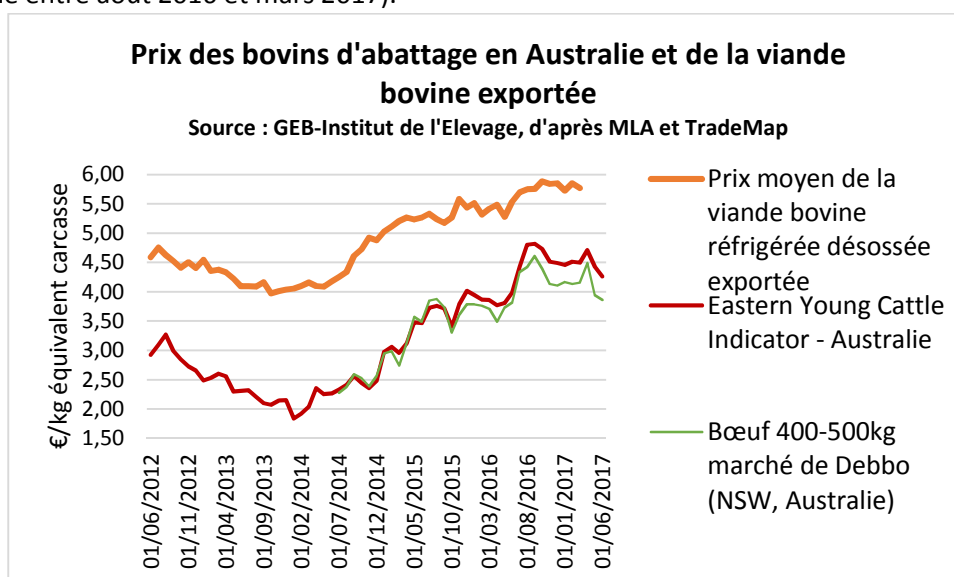
2016 : la production reflue nettement. Le prix à la production atteint un sommet en octobre 2016.

**Les prix à la production australiens sont beaucoup plus volatils que les prix français.** Ils sont en outre actuellement très proches des cotations françaises, voire même supérieurs. En moyenne en 2016, la cotation française du JB U (jeune bovin de qualité engraisé spécifiquement pour sa viande) était de 3,83 €/kg de carcasse, alors que l'indicateur agrégé australien (*Eastern young cattle indicator*, utilisé pour suivre l'évolution du prix à la production pour les jeunes bœufs et les génisses) affichait une moyenne de 4,25 €/kg, soit +11% par rapport au prix du JB U français. Ces niveaux de prix étaient toutefois exceptionnels, liés à une forte rétention du cheptel après 3 années de sécheresse et de décapitalisation. Selon les experts du MLA, les prix australiens devraient se replier nettement à partir de fin 2017 avec le retour à la hausse de la production.



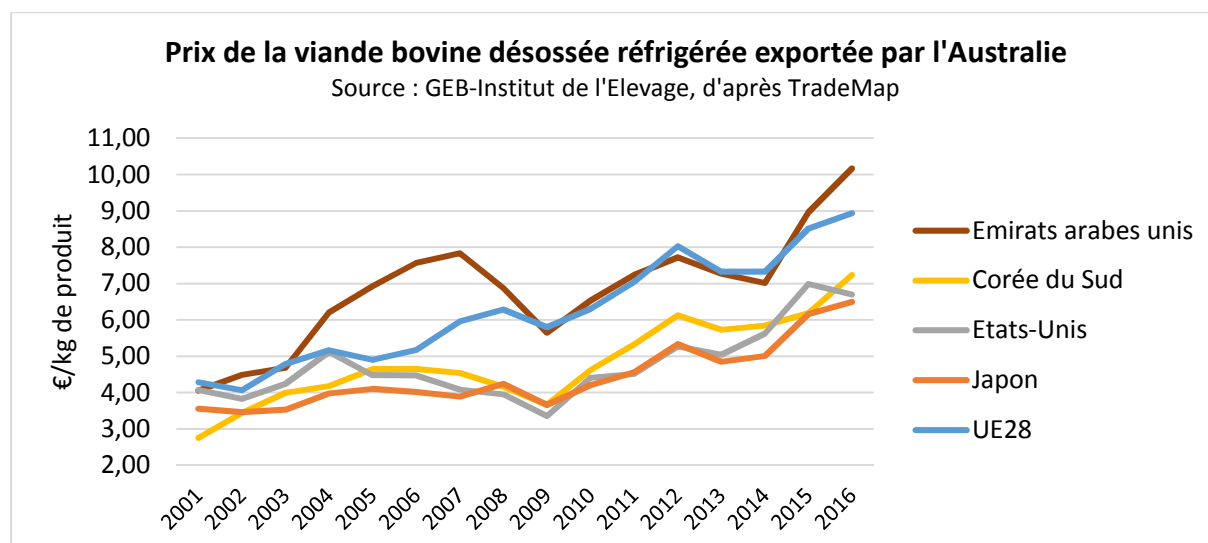
### 3. Prix de la viande exportée : corrélé au prix des bovins finis, mais différent selon les destinations

Le prix de la viande exportée semble relativement corrélé aux prix des bovins finis. La différence entre ces deux prix est toutefois maximale en période de prix bas : 2,23 €/kg de carcasse en moyenne entre septembre 2014 et avril 2015. Elle est minimale lorsque les prix sont élevés (1,20 €/kg de carcasse en moyenne entre août 2016 et mars 2017).



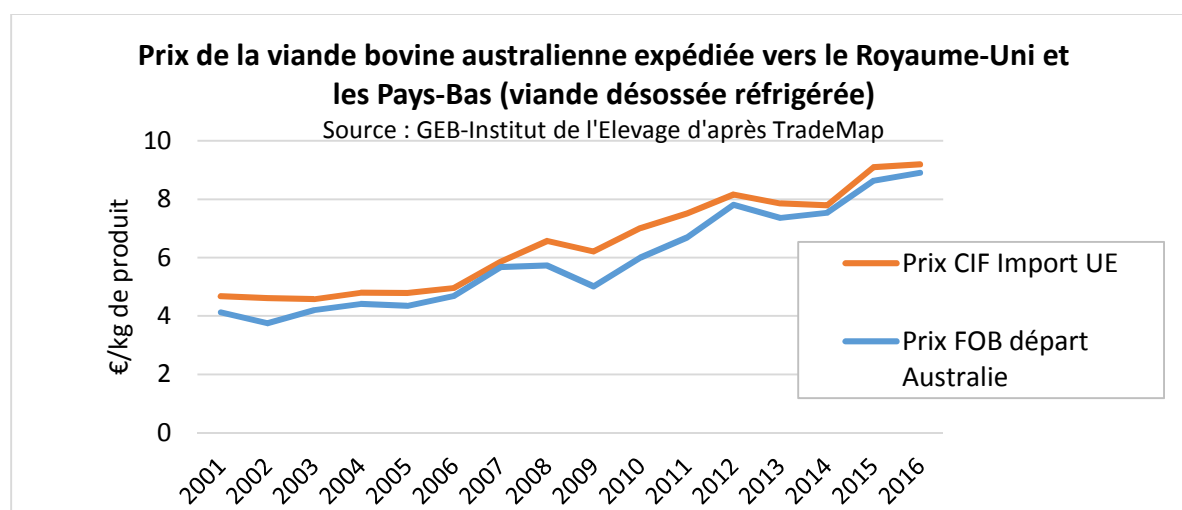
**Les prix sont différents selon les destinations.** Ainsi, les prix FOB pratiqués vers le Japon, la Corée et les USA pour la viande désossée réfrigérée (6,69 €/kg de produit en moyenne en 2016 pour 211 500 tonnes de produits exportés sur ces 3 destinations) sont inférieurs à ceux pratiqués vers l'UE (8,94 €/kg de produit en 2016 pour 19 400 tonnes exportés), qui reçoit presque exclusivement des pièces nobles. A noter que les droits de douane pour la viande australienne sont nuls vers les USA, mais étaient encore de 31,5% en 2016 vers le Japon et de 34,6% vers la Corée, ce qui peut expliquer une légère pression sur les prix FOB vers ces pays. Vers l'UE, les droits de douane sont nuls dans le cadre du contingent panel Hormone ou de 20% dans le cadre du contingent Hilton.

C'est enfin vers les Emirats Arabes Unis que les prix FOB ont été les plus élevés en 2015 et 2016 (10,17 €/kg, pour 4 600 tonnes de produit exportées). Le type de pièces et l'absence de droits de douanes explique ce niveau de prix. Le parage, plus ou moins important selon les cahiers des charges des clients, peut également expliquer une partie des différentiels de prix.



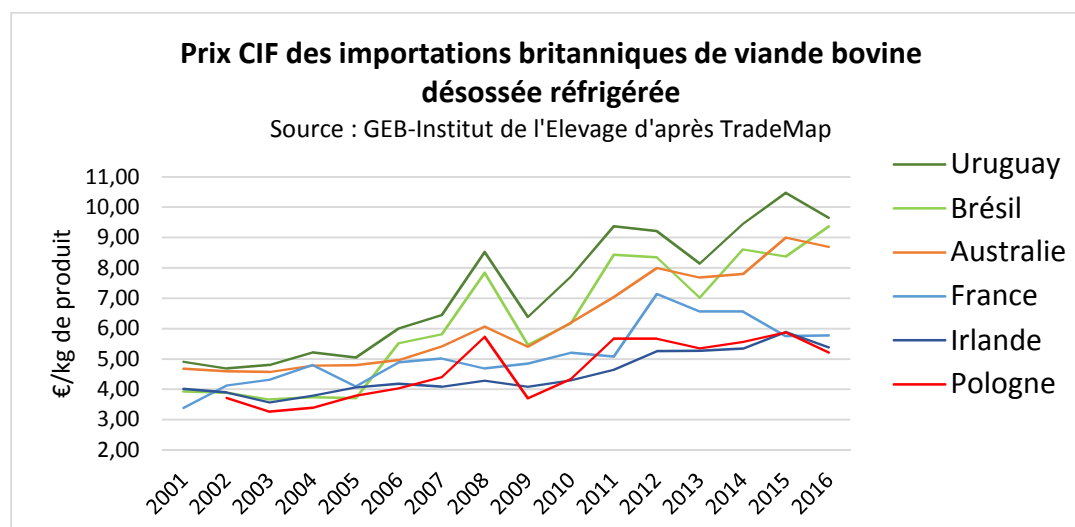
#### 4. Prix imports UE : la viande australienne plus compétitive que celle du Mercosur

C'est au Royaume-Uni et aux Pays-Bas qu'arrivent 68% des tonnages de viande bovine réfrigérée expédiés en UE par l'Australie. En 2016, le prix FOB moyen de la viande expédiée par les exportateurs australiens vers ces 2 Etats-membres étaient de 8,91 €/kg de produit et le prix CIF moyen à l'arrivée était de 9,19 €/kg. La différence entre ces 2 prix (0,28 €/kg de produit en 2016 et 0,37 en moyenne sur les 5 dernières années) donne une idée du prix du fret (transport et assurance) entre l'Australie et l'Europe.

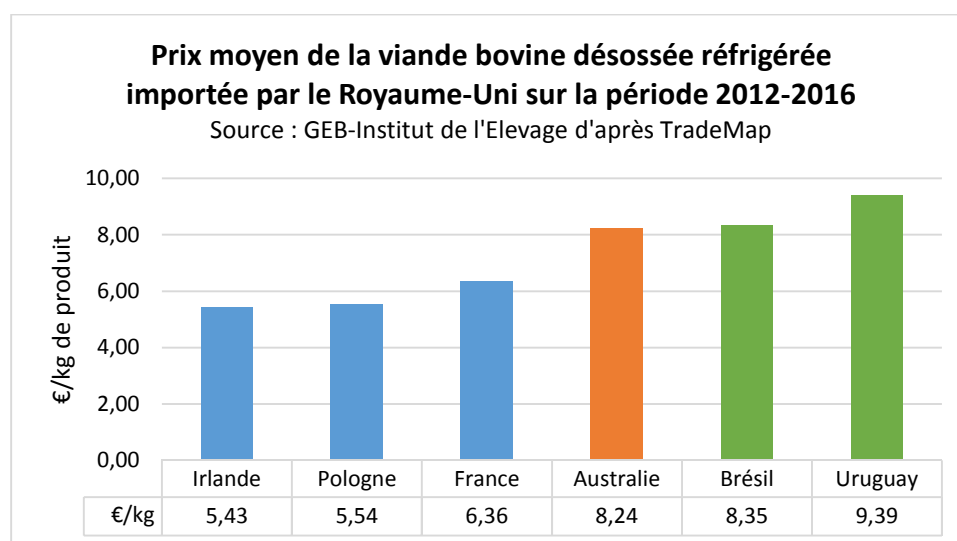


**A l'entrée sur le marché britannique**, la comparaison du prix moyen de la viande désossée réfrigérée entre pays fournisseurs montre une différence nette entre l'origine pays tiers et l'origine UE. En effet, une part importante de la viande désossée échangée au sein de l'UE est en fait de la viande de transformation, contrairement à ce qui arrive des pays tiers et qui est constitué de découpes d'loyau importées à travers des contingents tarifaires (à droits de douane réduits) de viande de haute qualité. A noter qu'il existe aussi des contingents tarifaires dits « GATT » de viandes bovines congelées, pour

partie destinées à la transformation, mais ceux-ci sont depuis de très longues années trustés par les fournisseurs brésiliens.



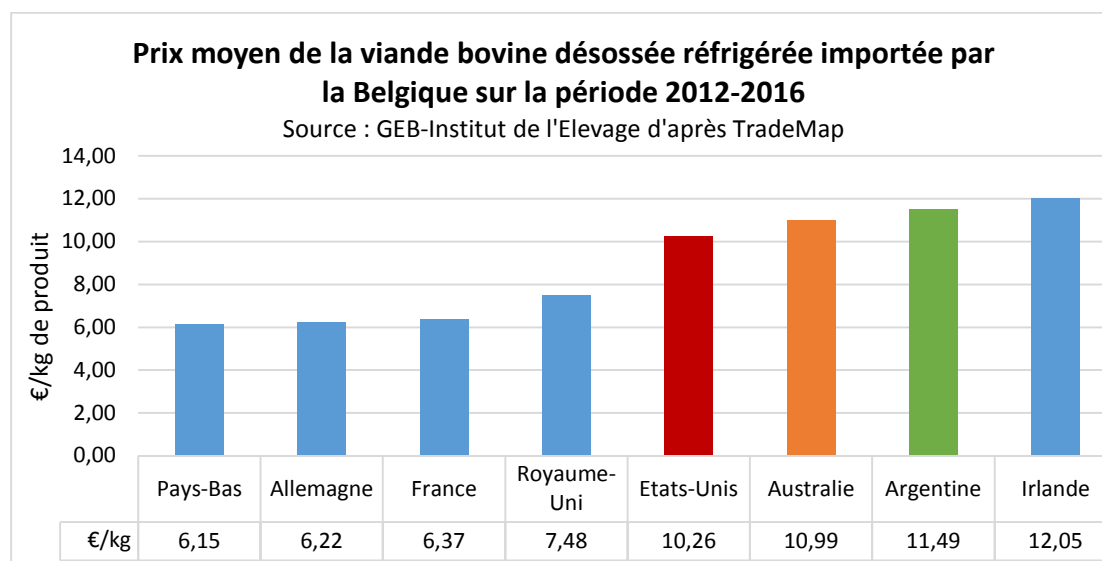
Ainsi, sur la période 2012-2016, la viande désossée réfrigérée australienne entrant sur le marché britannique était au prix moyen de 8,24 €/kg, contre 5,43 €/kg pour la viande irlandaise, soit +52%. Sur cette même période, les viandes brésiliennes et uruguayennes étaient toutefois en moyenne encore plus chères que la viande australienne à respectivement 8,35 €/kg et 9,39 €/kg. La viande australienne paraît donc compétitive sur le plan du prix dans l'univers des viandes de qualité provenant des pays tiers.



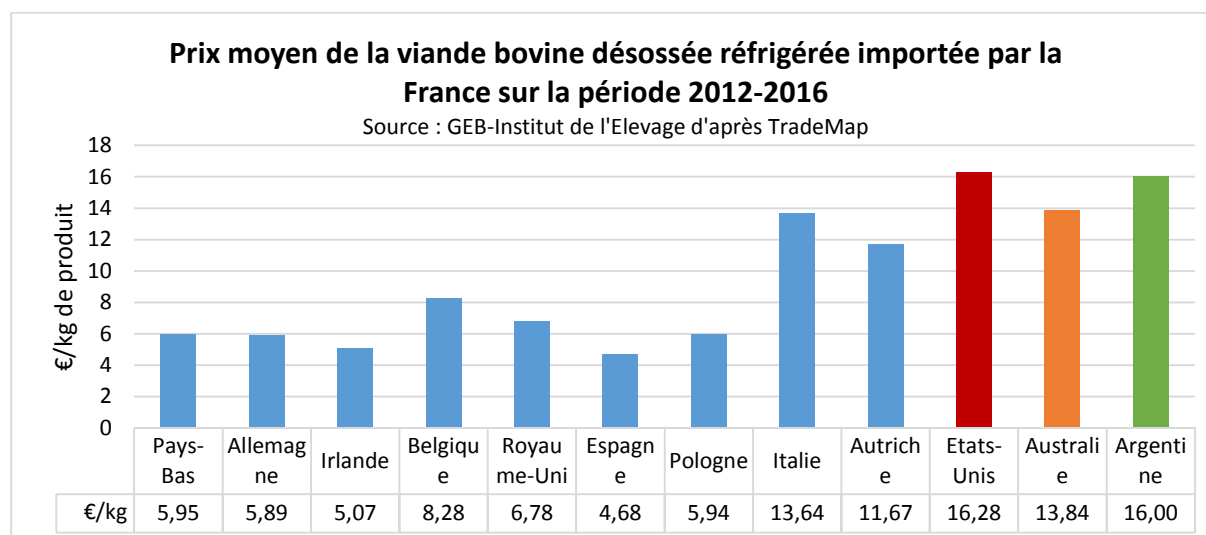
**La Belgique peut faire l'objet d'une autre étude de cas intéressante.** En effet, nous savons d'après les opérateurs irlandais que le marché belge est un marché vers lequel l'Irlande exporte une part importante de muscles nobles. Nous avons donc comparé les prix d'import de viande désossée réfrigérée sur ce marché. L'origine irlandaise ressort bien avec le prix le plus élevé, 12,05 €/kg en moyenne sur 2012-2016, +1,06 €/kg par rapport à l'origine australienne (à 10,99 €/kg en moyenne sur la période, sur 2 500 tonnes de produits importées en 5 ans). La viande argentine est également plus chère que l'australienne (11,49 €/kg, sur 1 500 tonnes importées sur 5 ans). Parmi les pays tiers



fournisseurs, seuls les Etats-Unis ont fourni des viandes en moyenne moins chères que les viandes australiennes (à 10,26 €/kg pour 8 700 tonnes importées sur 5 ans).



**La France importe très peu de viande des pays tiers, et en particulier de viande australienne (seulement 792 tonnes sur 5 ans). La comparaison entre origines s'avère donc délicate et les données sont à prendre avec précaution. La viande désossée réfrigérée australienne est arrivée en moyenne à 13,84 €/kg sur la période, contre 16,00 €/kg pour la viande argentine et 16,28 €/kg pour la viande provenant des Etats-Unis. Ces prix ne peuvent être comparés aux prix intra-UE, la nomenclature douanière mélangeant les pièces nobles avec la viande de transformation. Par ailleurs, dans les pièces nobles importées par la France depuis ses voisins européens, plus des trois quart sont issues de vaches de réforme, ce qui réduit encore la valeur des achats français origine UE.**



## BIBLIOGRAPHIE

- Résultats du réseau bovin viande d'agri benchmark  
<http://www.agribenchmark.org/home.html>  
Deblitz (ed.) et al. : *agri benchmark* Beef and Sheep Season 2016 – a summary of main findings

## Compétitivité prix des produits laitiers australiens sur le marché européen

La filière laitière australienne bénéficie d'une compétitivité amont intéressante par rapport à ses concurrents mondiaux, grâce à des coûts de production du lait sensiblement inférieurs permis par des systèmes pâturant plutôt performants. Toutefois, le dollar australien plutôt fort, la compétitivité visiblement limitée de l'aval, des disponibilités exportables en baisse et l'accès à des marchés exports plus rémunérateurs que l'UE font que les produits australiens n'arrivent pas ou peu sur le marché européen à des prix compétitifs.

### 1. Des coûts de production significativement inférieurs aux coûts européens

La comparaison des coûts de production du lait européen et australien (dans l'Etat de Victoria, principal Etat laitier très orienté vers l'exportation) basée sur les résultats de l'*International Farm Comparison Network (IFCN)* font apparaître un avantage à l'Australie : le coût de production total calculé y était inférieur de 20 à 30% au coût français en 2015.

#### Le réseau et la méthodologie IFCN :

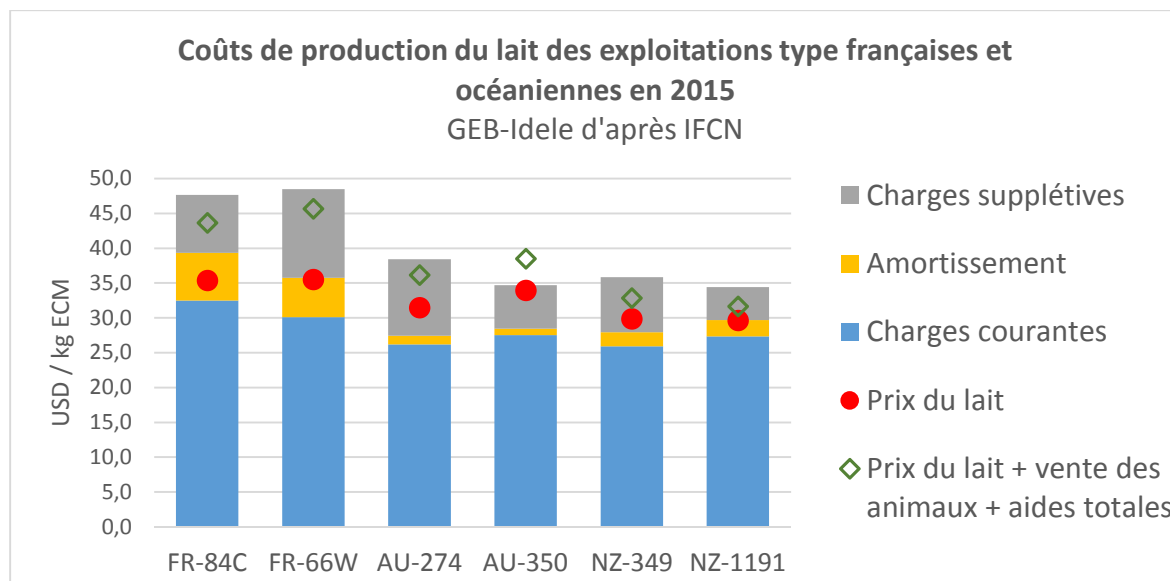
- L'IFCN est un réseau international d'expert de plus de 100 pays, animé par une équipe du Centre de recherche de Kiel en Allemagne. Il vise à analyser les systèmes laitiers typiques des différents pays notamment sur les aspects coûts de production selon une méthodologie standardisée. L'Institut de l'Elevage (via le Dpt Economie) est le membre français du réseau IFCN
- L'IFCN utilise une approche par cas-type, c'est-à-dire que les calculs se font à l'échelle d'une exploitation type (taille donnée, système de production et performances données), choisie pour être représentative d'un pays ou d'une région. Chaque pays doit fournir au moins deux fermes types : une représentant les exploitations moyennes et une les grandes exploitations.
- Pour standardiser les résultats et faciliter les comparaisons, tous les volumes de lait sont ramenés à des kg ECM (*Energy corrected milk*) = lait à 4% de matières grasses et 3,3% de matière protéique.
- Les charges supplétives (capital, foncier et main d'œuvre familiale) sont évaluées au coût d'opportunité.
- Le **prix de revient** est le coût de production de l'atelier lait y compris les charges supplétives duquel on déduit les recettes tirées des coproduits (vente d'animaux) et des aides couplées.



Les cas types traités sont les suivants :

- **FR-84C** : Une exploitation française (Centre) de 84 vaches Holstein en stabulation libre fonctionnant avec 2,76 UTH dont 0,7 UTH salariée sur 145 ha (dont 59% dédiés à l'activité laitière, le reste aux cultures de vente). L'exploitation produit 716 t/an de lait (8 658 kg/vache)
- **FR-66W** : Une exploitation française (Ouest) de 66 vaches Holstein en stabulation libre, fonctionnant avec 2,00 UTH familiales sur 76 ha (dont 91% dédiés au lait, le reste aux cultures de ventes). L'exploitation produit 517 t/an de lait (7 972 kg/vache)
- **AU-274** : Une exploitation australienne (Victoria) de 274 vaches Holstein au pâturage, fonctionnant avec 3,10 UTH dont 34% salariées sur 185 ha (dont 69% dédiés à l'activité laitière). L'exploitation produit 1 821 t/an de lait (6 782 kg/vache)

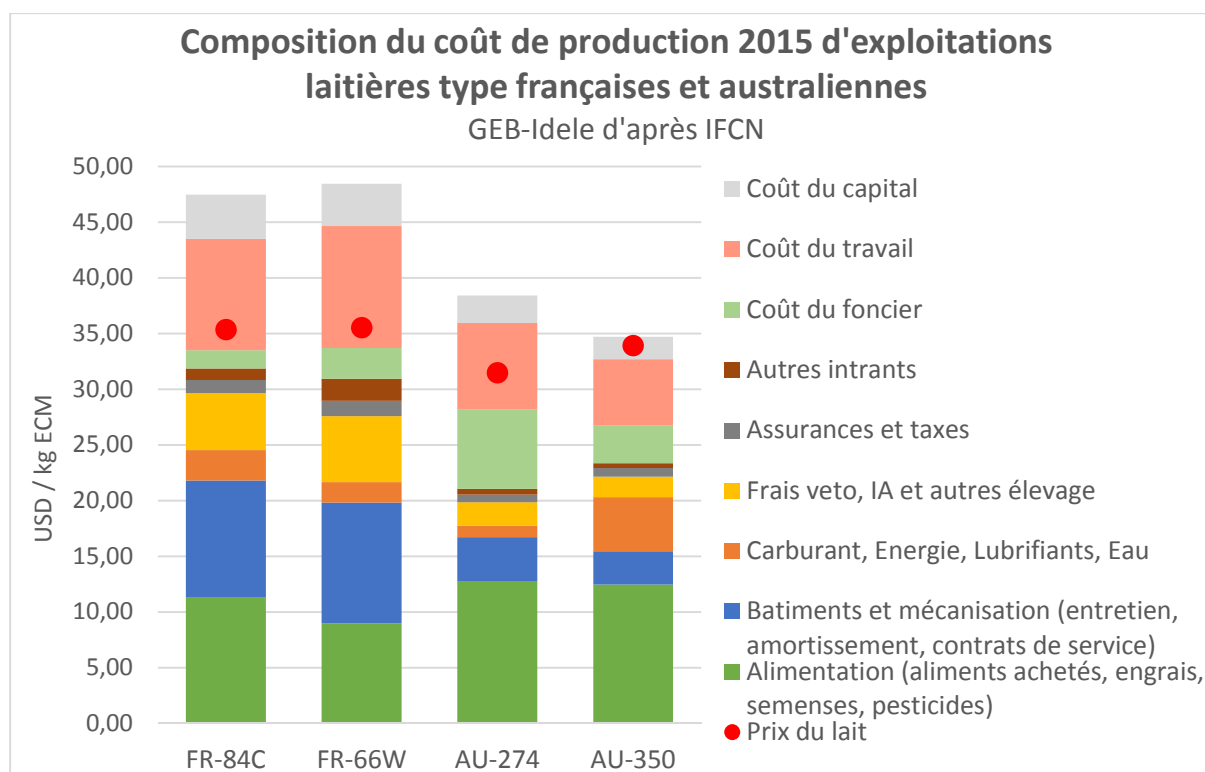
- **AU-350** : Une exploitation australienne (Victoria) de 350 vaches croisées Holstein au pâturage, fonctionnant avec 3,14 UTH dont 45% salariées sur 160 ha (dont 83% dédiées à l'activité laitière. L'exploitation produit 7 213 t/an de lait (6 942 kg/vache)



Les charges courantes par kg de lait commercialisé (ECM) des exploitations laitières australiennes, sont inférieures de 10 à 20% à celles des fermes françaises. L'écart est plus marqué sur les amortissements, 5 fois moindres. Sur les charges supplétives, la différence est plus ou moins marquée selon les systèmes. **Au total, le coût de production du lait en 2015 était 20 à 30% inférieur pour les exploitations australiennes**, entre 35 et 38 USD/ kg contre 48 USD/ kg pour les exploitations françaises.

L'avantage australien repose sur le large recours au pâturage facilité par les conditions pédoclimatiques et l'accès à du foncier regroupé, sur son corollaire de moindres investissements en bâtiments et mécanisation ainsi que sur une productivité du travail supérieure :

- les coûts en **bâtiments et mécanisation** par kg de lait vendu (ECM) sont plus de 2,5 à 3,5 fois supérieurs pour les exploitations françaises.
- le coût du **travail** est également plus de 1,3 à 2 fois supérieur dans les exploitations françaises en raison de la moindre productivité du travail : 266 000 à 315 000 kg lait/UMO contre 587 000 à 758 000 kg/UMO pour les exploitations australiennes.
- les coûts d'**alimentation** ne comprenant que les achats d'aliments et les intrants pour l'autoproduction de fourrages et concentrés sont proches voire légèrement moindre en France (le poste alimentation global est toutefois plus coûteux en France car il inclut un coût supérieur de mécanisation et de travail qui sont comptées ici dans les postes du même nom)
- les coûts du **foncier** sont en revanche significativement moindres (1,2 à 4 fois) pour les exploitations françaises qui louent une grande partie de leur surface et bénéficient d'un prix du foncier agricole inférieur.

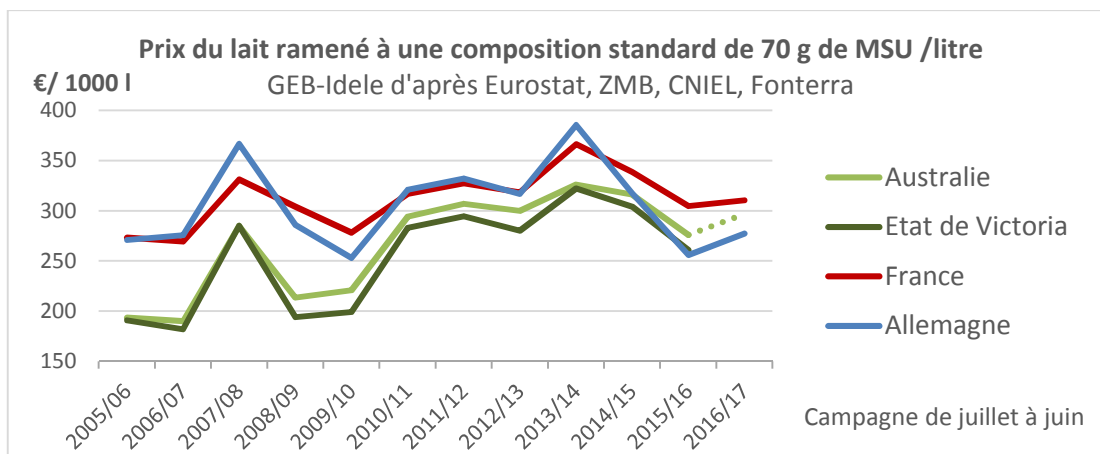


## 2. Des prix à la production plus faibles mais un avantage limité par la force du dollar australien

Compte tenu du poids de l'exportation (34% de la production) et de l'existence d'un accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande permettant aux produits laitiers néo-zélandais de rentrer en Australie sans droit de douanes, le prix du lait australien est assez directement influencé par l'évolution des prix des commodités et par celle des taux de change du dollar australien. Les 25% du lait produit qui sont consommés en lait liquide ainsi que les produits de spécialités consommés sur le marché domestique constituent un contrepoids qui rend le prix australien tout de même moins volatil que le néo-zélandais. Néanmoins selon *Dairy Australia*, sur les trois dernières décennies, plus de 90% des variations annuelles du prix du lait découlent des variations des recettes d'exportation.

Comme en Nouvelle-Zélande, l'échelle la plus fiable pour aborder le prix du lait australien est celle de la campagne laitière (de juillet à juin) car les deux transformateurs principaux organisent leur paiement du lait autour du prix estimatif prévisionnel puis définitif de campagne. Par ailleurs, il n'existe pas de série de prix moyen mensuel australien. Le prix du lait reçu par les éleveurs peut varier fortement d'une zone à l'autre en fonction du mix produit de son collecteur, de la concurrence locale pour l'approvisionnement et de la politique de distribution des dividendes pour les coopératives.

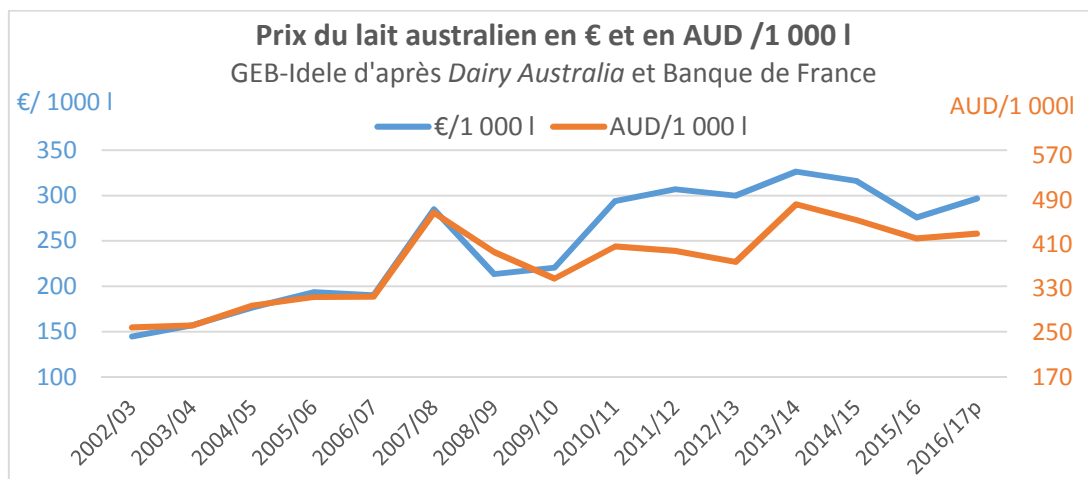
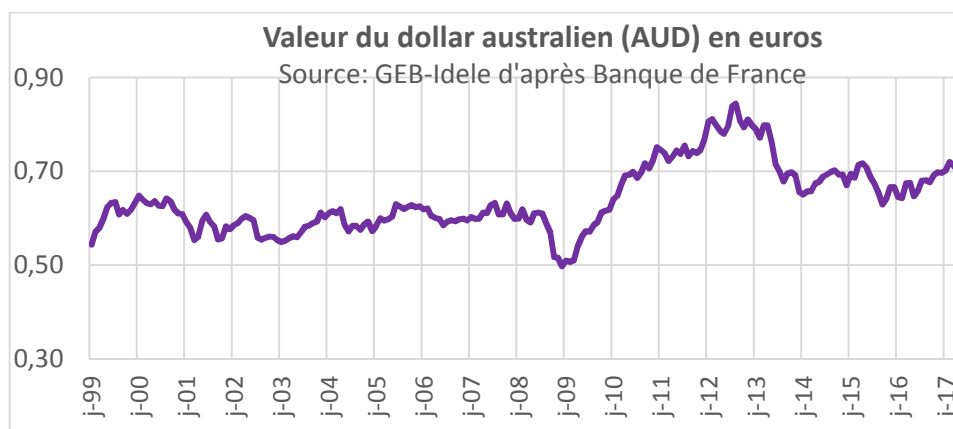
Pour une comparaison plus pertinente, nous avons exprimé tous les prix en €/ 1000 l de lait d'une composition standard de 70 g de MSU/l (38g MG et 32g MP pour la France et l'Allemagne). Nous avons choisi d'analyser le prix moyen australien mais avons également fait figurer le prix dans l'Etat du Victoria qui fait 65% de la production nationale et est très orienté vers la production de commodités laitières pour l'export (voir la fiche marché Australie Lait et produits laitiers).



Cette comparaison permet deux grands constats :

- Le prix du lait australien est systématiquement moindre que les prix français et que le prix allemand (hormis sur les 2 dernières campagnes). En moyenne sur la période présentée ici, il est inférieur de 40 €/1000 l au prix français (-13%) et 33 €/1000 l au prix allemand (-11%)
- L'écart entre les prix australien et européens s'est amenuisé depuis 2009/10 : de 71€/ 1 000 l en moyenne sur 2005-2010 (-24%) l'écart entre le prix australien et français est passé à 24 €/ 1 000 l en moyenne sur 2009-2017 (-7%). Cette perte de compétitivité découle de la nette appréciation du dollar australien par rapport à l'euro : +13% entre 2004-2008 et 2013-2017.

**La force du dollar australien limite actuellement l'avantage compétitif de la filière laitière australienne par rapport à la filière française en termes de prix du lait.**



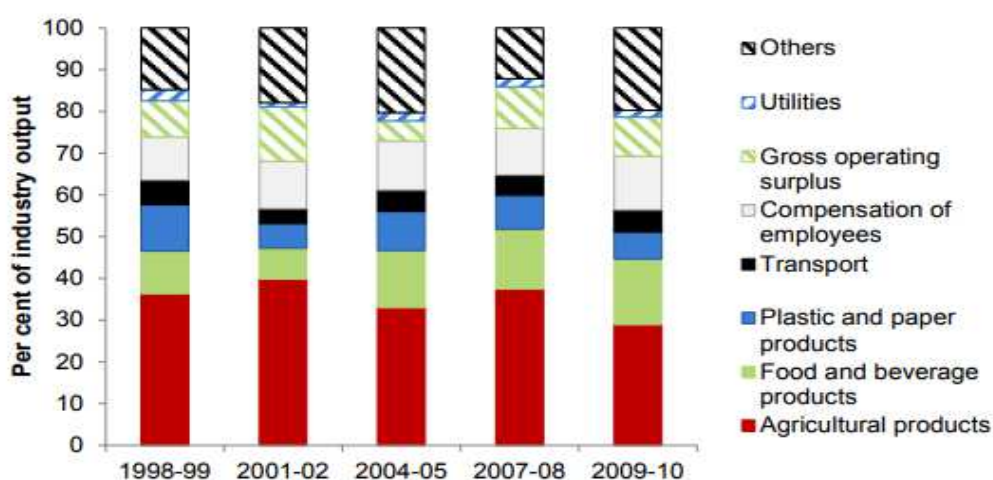
### 3. Compétitivité prix des produits laitiers australiens sur le marché UE

Des coûts de main d'œuvre, d'énergie et de transport plutôt élevés au niveau de la transformation laitière

Il n'existe pas de données générales mobilisables sur les coûts de production des produits laitiers australiens (coûts de collecte/transport et de transformation) ou sur les prix sortie usine. Toutefois, une étude du Gouvernement australien menée en 2014 sur l'industrie de transformation laitière donne quelques informations sur la structure des coûts et le niveau de certains postes par rapport aux pays concurrents.

#### Structure des coûts dans l'industrie de transformation laitière

Source : Australian government Productivity Commission (relative cost of doing business : dairy manufacturing)



Le rapport conclut que les entreprises laitières australiennes faisaient face à des coûts de main d'œuvre élevés d'une part en raison de coûts horaires de la main d'œuvre supérieurs à ceux pratiqués en Nouvelle-Zélande, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, d'autre part en raison d'une productivité apparente de la main d'œuvre plutôt moindre (a priori en partie dû à l'utilisation partielle des capacités de production suite à la baisse de production)

Par ailleurs, si l'Australie était historiquement un pays où l'énergie était bon marché, les coûts de l'électricité et du gaz ont nettement progressé depuis 2006, plus rapidement qu'ailleurs et selon ce même rapport, en 2011, le prix de l'électricité y était supérieur à celui de Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

#### Méthodologie d'analyse de la compétitivité des produits laitiers australiens

Afin d'approcher leur niveau de compétitivité sur le marché européen et français et sa variabilité dans le temps, nous proposons de comparer leur prix FOB départ Australie (et, quand il est disponible, le prix CIF entrée UE) aux cotations du marché européen, sur une base trimestrielle.

Les prix moyens des échanges intra-européens, envisagés un temps comme référence de prix du marché européen n'ont pu être utilisés car les écarts de donnée (volume et/ou valeur) pour un même flux sont considérables et les prix moyens calculés qui en découlent sont également très dissonnants.

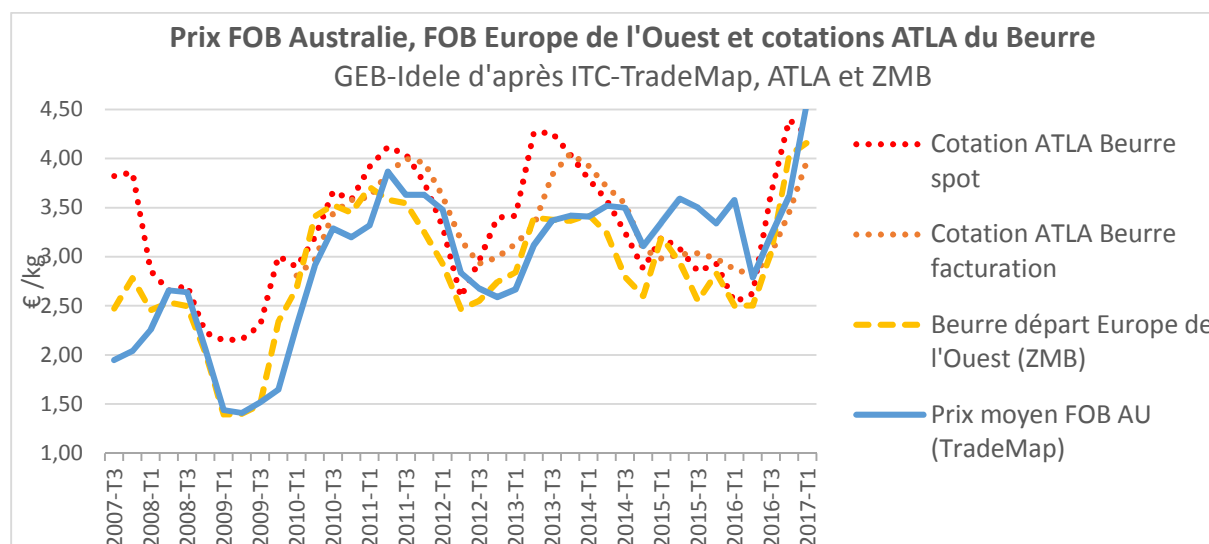
Cette méthode permet d'approcher l'intérêt pour les opérateurs néo-zélandais à exporter vers l'Union européenne mais la comparaison des prix présente plusieurs limites :

- on constate un écart entre les données (valeurs/volumes) issues des douanes océaniques et celles des douanes européennes...
- la nature des produits au sein d'une catégorie peut différer (ex des caséines : toutes ne sont pas issues des mêmes technologies et n'ont pas les mêmes propriétés).

### Pas de compétitivité prix évidente du beurre australien

Le beurre australien ne semble pas structurellement plus compétitif en termes de prix que le beurre européen : le prix FOB<sup>63</sup> Australie, qui était plutôt inférieur aux cotations sur le marché européen avant 2014, est équivalent ou supérieur à celles-ci depuis. Sur une base trimestrielle sur la période 2012-2016, le prix FOB Australie était en moyenne moins cher de 170 €/t par rapport à la cotation ATLA du beurre spot (de -1140 à +1040) et de 80 €/t par rapport à la cotation ATLA du beurre sur facturation (de -630 à +710 €/t). Toutefois, en moyenne sur la période 2014/T1-2017, il était supérieur de respectivement 160 et 210 €/t aux cotations ATLA, tant spot que facturation.

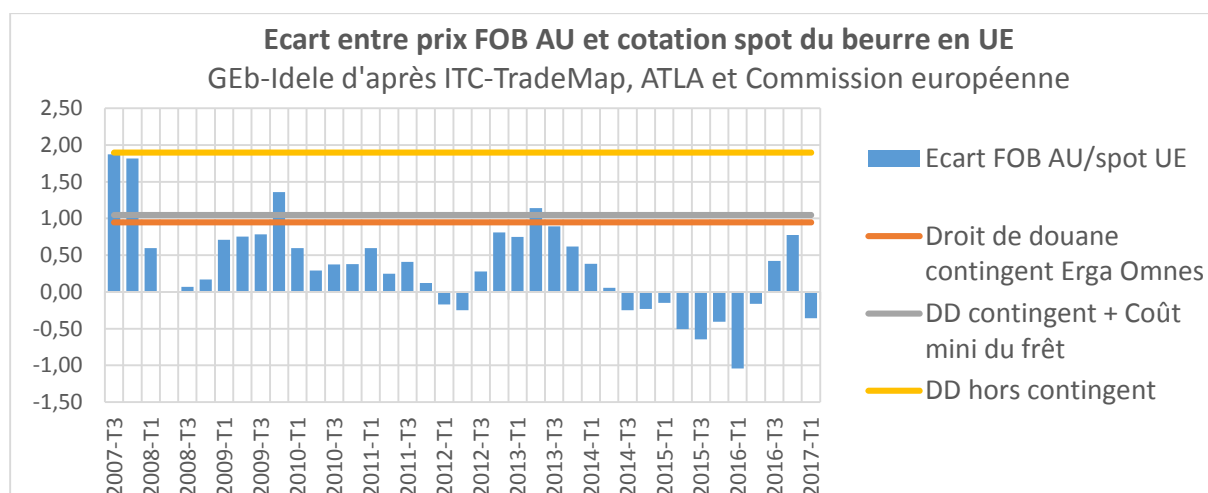
Il est aussi globalement supérieur au prix du beurre européen exporté sur le marché mondial (FOB départ Europe de l'Ouest) : il n'a été en deçà que sur de courtes périodes depuis 2007 et en moyenne, il était 110 € plus cher sur 2008-2016, 260 €/t plus cher sur 2012-2016 et même 410 €/t plus cher sur 2014/T1-2017.



Aujourd'hui, compte tenu du droit de douanes dans le cadre du contingent le beurre *Erga Omnes* : 948 €/t auquel s'ajoutent des frais de fret maritime de quelques 100 €/t en réfrigéré et des frais administratifs liés à l'accès au contingent, il faut un différentiel de prix de plus de 1 100 €/t entre le prix UE et le prix départ Australie pour que l'envoi vers l'UE soit intéressant (plus que la moyenne des marchés pour le beurre australien). Ce n'est quasiment jamais arrivé depuis 2009 à l'échelle du trimestre.

<sup>63</sup> Code 040510 : Beurre (sauf beurre déshydraté et ghee)

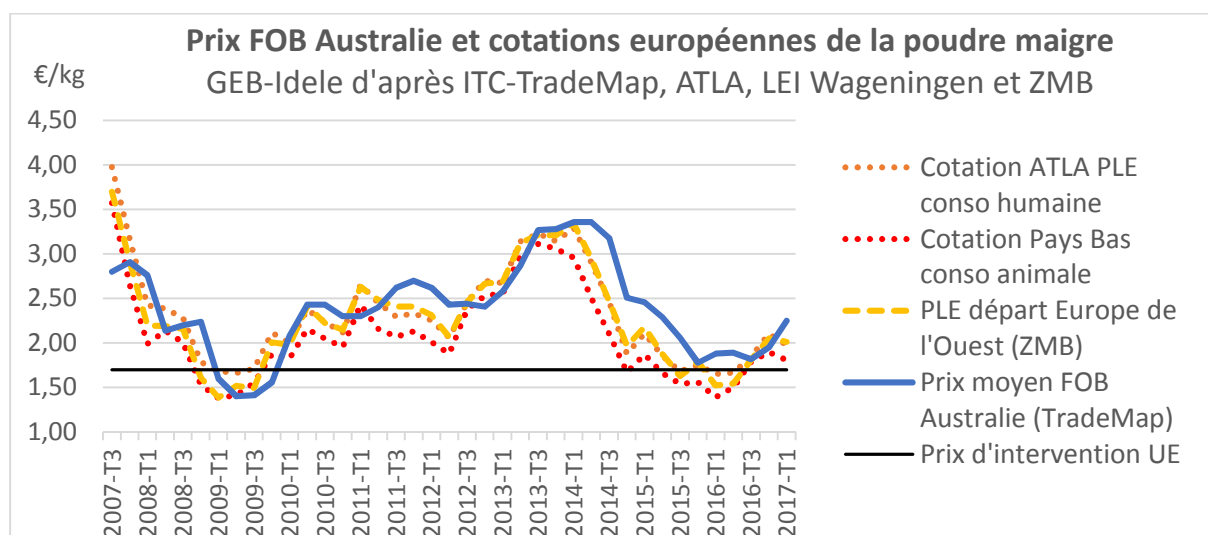




### La poudre de lait australienne n'est pas compétitive en terme de prix sur le marché UE

La poudre maigre australienne ne paraît pas compétitive en termes de prix sur le marché européen. Ou en tout cas, l'Australie arrive à mieux valoriser sa poudre maigre à l'export que ce que ne le fait le marché européen. En moyenne sur 2010-2016, l'écart entre le prix FOB départ Australie<sup>64</sup> et la cotation ATLA de la poudre maigre destinée à la consommation humaine est en défaveur de la poudre maigre australienne, plus chère de 160 €/t (de -360 à +720 sur une base trimestrielle).

Depuis 2013, le prix moyen export départ Australie est tiré à la hausse par les envois vers la Chine qui se font à des prix souvent nettement plus élevés que vers les autres destinations. Même si l'on considère le prix FOB à destination des pays qui valorisent le moins bien (Malaisie, Vietnam), la moyenne sur 2012-2016 reste légèrement plus chère que la cotation ATLA (+30 €/t pour la Malaisie et +60€/t pour le Vietnam).



<sup>64</sup> Code 040210 : Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses ≤ 1,5%

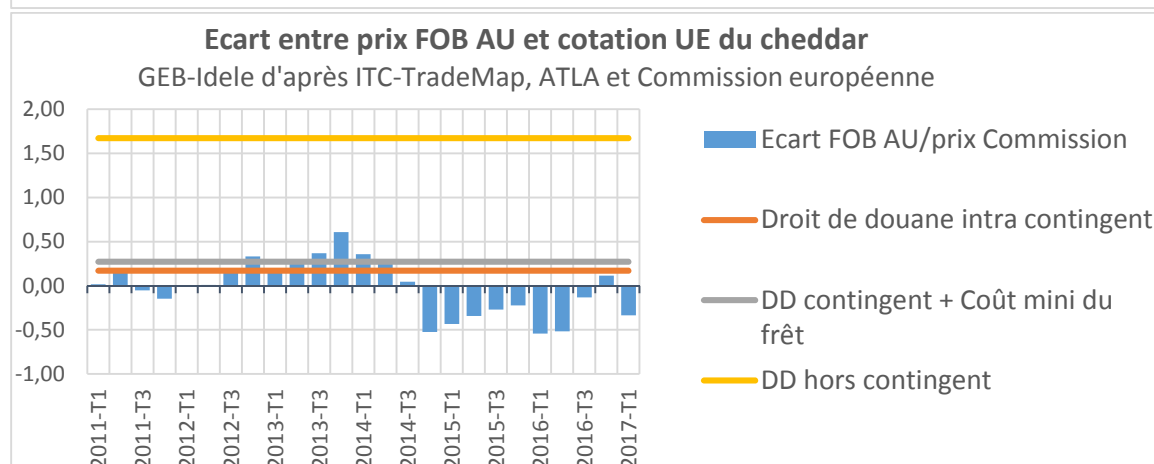
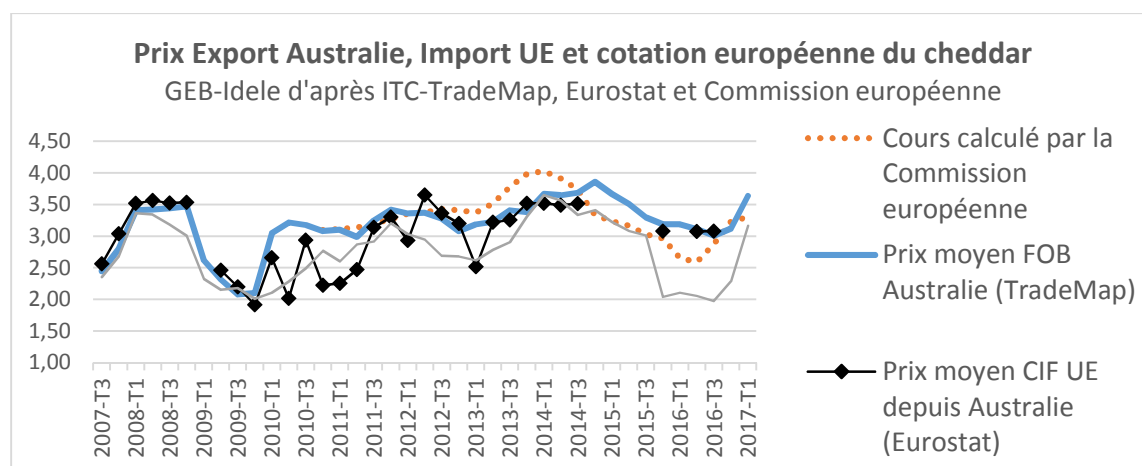
Le marché européen ne semble donc pas présenter actuellement d'intérêt pour les exportateurs australiens dès lors qu'ils ont des débouchés suffisants et la poudre de lait australienne ne présente pas d'attrait particulier pour les importateurs européens.

### Le cheddar australien n'apparaît pas structurellement prix-compétitif sur le marché UE

Le **cheddar** australien n'est pas structurellement compétitif ou du moins, comme pour la poudre maigre, l'Australie parvient en moyenne à un peu mieux valoriser son cheddar à l'export que ce que ne permet le marché européen. Le prix FOB du cheddar<sup>65</sup> australien est tantôt supérieur tantôt inférieur à la cotation européenne. Sur la période T4-2010/T1-2017, il était en moyenne plus cher de 20 €/t (de -610 à +540 sur une base trimestrielle). L'écart s'est même creusé depuis mi-2014 : entre T2-2014 et T1-2017, le prix FOB du cheddar australien était en moyenne 290 €/t supérieur à la cotation européenne (de -120 à +540).

Compte tenu du droit de douane dans le cadre du contingent spécifique de l'Australie (170,6 €/t), des frais de fret maritime de quelques 100 €/t en réfrigéré et des frais administratifs de gestion du contingent, il faut un écart de plus de 300 €/t entre le prix FOB australien et la cotation européenne pour que la transaction soit intéressante (davantage que la moyenne des envois australiens de cheddar). Depuis 2011, cela ne s'est produit que très ponctuellement fin 2012 et fin 2013-début 2014.

Notons par ailleurs que le prix CIF entrée UE du cheddar australien n'est que très ponctuellement inférieur au prix CIF moyen du cheddar entrant en UE et du prix CIF du cheddar néo-zélandais.



<sup>65</sup> Code 04069010 : Cheddar (hors cheddar râpé, en poudre ou fondus)

## BIBLIOGRAPHIE

---

- *Dairy report 2016*, IFCN, 2016.
- *Australian dairy industry in focus 2016*, Dairy Australia, 2016.
- Relative Costs of Doing Business in Australia: Dairy Product Manufacturing, Australian government Productivity Commission Research Report, September 2014